



ANNUAIRE

STATISTIQUE

DU DÉPARTEMENT DU NORD.

ANNUAIRE

STATISTIQUE

DU DÉPARTEMENT DU NORD

RÉDIGÉ

Par

MM. DEVAUX,

CHEF DE DIVISION, CHEVALIER DE LA LÉGION-D'HONNEUR,

Et H. LECOCQ,

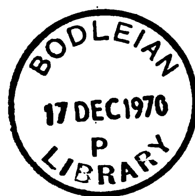
CHEF DU BUREAU DES TRAVAUX PUBLICS
A LA PRÉFECTURE DU NORD.



A LILLE,

CHEZ L. QUARRÉ, LIBRAIRE, Grand'Place. | CHEZ L. DANEL, IMPRIMEUR, rue Nationale.

49e ANNÉE. — 1877.



JANVIER.

Le soleil entre au signe du Verseau. — Les jours croissent d'une heure 4 minutes.

Jours.	SAINTS.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	Heures des marées à Dunkerque. matin.	soir.
1 Lundi	CIRCONCISION.	7 56	4 12	6 14 soir	9 28 matin	0 27	0 52
2 Mardi	s Macaire.	7 56	4 13	7 44	9 55	1 17	1 41
3 Mercredi	ste Geneviève.	7 56	4 14	9 10	10 17	2 6	2 30
4 Jeudi	s Rigobert.	7 56	4 15	10 32	10 34	2 55	3 19
5 Vendr.	s Siméon Stylite.	7 55	5 17	11 50	10 49	3 44	4 9
6 Samedi	ÉPIPHANIE. D.Q	7 55	4 18		11 5	4 36	5 3
7 DIM.	s Lucien. év.	7 55	4 19	1 7 matin	11 20	5 31	6 0
8 Lundi	ste Adèle, v.	7 54	4 20	2 24	11 38	6 33	7 7
9 Mardi	s Julien.	7 54	4 21	3 39	0 1 soir	7 44	8 20
10 Mercredi	s Guillaume.	7 54	4 23	4 52	0 31	8 57	9 31
11 Jeudi	ste Palmyre.	7 53	4 24	5 59	1 10	10 1	10 29
12 Vendr.	ste Césaire.	7 52	4 25	6 57	2 0	10 52	11 14
13 Samedi	Bapt. de N.-S.	7 52	4 27	7 43	3 0	11 35	11 53
14 DIM.	s Hilaire, év. N.L	7 51	4 28	8 18	4 8	» »	0 12
15 Lundi	s Nom de Jésus.	7 51	4 30	8 45	5 18	0 28	0 46
16 Mardi	s Marcel, pape.	7 50	4 31	9 5	6 28	1 2	1 18
17 Mercredi	s Antoine.	7 49	4 32	9 21	7 37	1 33	1 49
18 Jeudi	Ch. s Pierre à R.	7 48	4 34	9 34	8 45	2 5	2 20
19 Vendr.	s Canut, mart.	7 47	4 35	9 47	9 54	2 37	2 53
20 Samedi	s Sébastien.	7 46	4 37	10 0	11 4	3 9	3 26
21 DIM.	ste Agnès, v.	7 45	4 39	10 14		3 46	4 5
22 Lundi	s Vincent. P.Q.	7 44	4 40	10 29	0 16 matin	4 25	4 49
23 Mardi	s Alphonse.	7 43	4 42	10 50	1 33	5 14	5 44
24 Mercredi	s Babylas, év.	7 42	4 43	11 19	2 54	6 16	6 54
25 Jeudi	Convers. s Paul	7 41	4 45	11 58	4 15	7 34	8 17
26 Vendr.	s Polycarpe.	7 40	4 46	0 53 soir	5 29	8 58	9 36
27 Samedi	s Jean Chrys.	7 39	4 48	2 6	6 33	10 10	10 40
28 DIM.	SEPTUAGÉSIME.	7 38	4 50	3 35	7 20	11 7	11 33
29 Lundi	s Fr. de Sal. P.L	7 36	4 51	5 8	7 52	11 57	» »
30 Mardi	ste Martine.	7 35	4 53	6 39	8 16	0 22	0 46
31 Mercredi	s Pierre Nolasq.	7 34	4 55	8 5	8 36	1 8	1 41

FÉVRIER.

Le soleil entre au signe des Poissons (1) — Les jours croissent d'une heure 31 minutes.

Jours.	SAINTS.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	Heures des marées à Dunkerque. matin.	soir.
1 Jeudi	s Ignace, mart.	7 32	4 56	9 28 soir	8 53 matin	1 52	2 13
2 Vendr.	PURIFICATION.	7 31	4 58	10 48	9 8	2 34	2 55
3 Samedi	s Blaise, év.	7 29	4 59		9 24	3 14	3 35
4 DIM.	SEXAGÉSIME.	7 28	5 1	0 8 matin	9 42	3 57	4 18
5 Lundi	ste Agathe, v. D.Q	7 27	5 3	1 26	10 4	4 41	5 7
6 Mardi	ste Dorothée.	7 25	5 4	2 41	10 31	5 36	6 8
7 Mercredi	s Romuald, ab.	7 24	5 6	3 52	11 8	6 47	7 30
8 Jeudi	s Jean de Matha.	7 22	5 8	4 53	11 55	8 19	9 6
9 Vendr.	ste Apolline.	7 20	5 9	5 44	0 52 soir	9 46	10 17
10 Samedi	ste Scholastique.	7 19	5 11	6 21	1 57	10 44	11 6
11 DIM.	QUINQUAGÉSIME	7 17	5 13	6 49	3 8	11 25	11 44
12 Lundi	ste Eulalie.	7 15	5 14	7 11	4 18	11 59	» »
13 Mardi	s Martinien. N.L	7 14	5 16	7 28	5 27	0 15	0 30
14 Mercredi	LES CENDRES.	7 12	5 18	7 42	6 36	0 45	0 59
15 Jeudi	s Faustin.	7 10	5 19	7 55	7 45	1 13	1 28
16 Vendr.	ste Reinelde.	7 8	5 21	8 8	8 55	1 41	1 56
17 Samedi	s Germain.	7 7	5 23	8 22	10 5	2 10	2 24
18 DIM.	QUADRAGÉSIME.	7 5	5 24	8 37	11 18	2 39	2 55
19 Lundi	ste Julienne.	7 3	5 26	8 55		3 10	3 27
20 Mardi	s Eleuthère.	7 1	5 28	9 19	0 36 matin	3 47	4 7
21 Mercredi	s Pépin, d. 4 T P.Q	6 59	5 29	9 52	1 55	4 30	4 58
22 Jeudi	Ch. s Pierre à At.	6 57	5 31	10 39	3 11	5 30	6 10
23 Vendr.	ste Isabelle. 4 T	6 56	5 32	11 43	4 18	6 58	7 51
24 Samedi	s Mathias. 4 T.	5 54	4 34	1 2 soir	5 12	8 43	9 28
25 DIM.	REMINISCERE.	6 52	5 36	2 31	5 50	10 4	10 34
26 Lundi	s Alexandre.	6 50	5 37	4 2	6 18	11 1	11 25
27 Mardi	s Léandre P.L.	6 48	5 39	5 29	6 39	11 48	» »
28 Mercredi	s Romain.	6 46	5 40	6 55	6 56	0 9	0 30

Lettre dominicale....... G Épacte............ XV

(1) Latitude de Lille.

MARS.

Le soleil entre au signe du Bélier.

Les jours croissent d'une heure 40 minutes.

Jours.	Saints.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	Heures des marées à Dunkerque. matin.	soir.
1 Jeudi	s Aubin.	6 44	5 42	8 19 soir	7 12 matin	0 50	1 9
2 Vendr.	s Simplice.	6 42	5 44	9 43	7 27	1 29	1 47
3 Samedi	ste Cunégonde.	6 40	5 45	11 5	7 45	2 6	2 24
4 DIM.	Oculi.	6 38	5 47		8 6	2 42	3 »
5 Lundi	s Théophile.	6 36	5 48	0 23 matin	8 32	3 19	3 38
6 Mardi	ste Collette D.Q.	6 34	5 50	1 38	9 4	3 59	4 21
7 Mercr.	s Thomas.	6 32	5 51	2 45	9 47	4 46	5 16
8 Jeudi	s Jean de Dieu.	6 30	5 53	3 39	10 42	5 54	6 43
9 Vendr	ste Françoise.	6 28	5 55	4 21	11 47	7 40	8 36
10 Samedi	les 40 Martyrs.	6 26	5 56	4 53	0 55 soir	9 23	9 57
11 DIM.	Lœtare.	6 24	5 58	5 16	2 5	10 23	10 45
12 Lundi	s Grégoire.	6 22	5 59	5 35	3 14	11 4	11 20
13 Mardi	ste Kennoque.	6 19	6 1	5 50	4 24	11 36	11 50
14 Mercr.	ste Mathilde.	6 17	6 2	6 4	5 34	» »	0 4
15 Jeudi	s Longin. N.L.	6 15	6 4	6 17	6 44	0 18	0 31
16 Vendr.	s Alexandre.	6 15	6 5	6 30	7 54	0 45	0 59
17 Samedi	s Patrice, év.	6 13	6 7	6 44	9 7	1 13	1 27
18 DIM.	La Passion.	6 9	6 8	7 1	10 24	1 40	1 55
19 Lundi	s Joseph.	6 7	6 10	7 23	11 44	2 11	2 26
20 Mardi	s Joachim.	6 5	6 11	7 53		2 43	3 »
21 Mercr.	s Benoît, abbé	6 3	6 13	8 35	1 1 matin	3 20	3 42
22 Jeudi	s Basile, m. P.Q	6 0	6 14	9 30	2 10	4 6	4 36
23 Vendr.	s Othon, abbé.	5 58	6 16	10 41	3 6	5 11	5 56
24 Samedi	s Cyrille, év.	5 56	6 17	0 5 soir	3 47	6 52	7 48
25 DIM.	Les Rameaux.	5 54	6 19	1 33	4 18	8 39	9 21
26 Lundi	s Ludger, év.	5 52	6 20	3 0	4 41	9 54	10 22
27 Mardi	s Rupert, év.	5 50	6 22	4 26	5 0	10 46	11 8
28 Mercr.	s Sixte, pape.	5 48	6 23	5 49	5 16	11 28	11 48
29 Jeudi	La Ste-Cène PL	5 46	6 25	7 12	5 32	» »	0 7
30 Vendr.	Mort de N.-S.	5 44	6 26	8 35	5 49	0 25	0 44
31 Samedi	s Guy, abbé.	5 42	6 28	9 57	6 8	1 1	1 19

AVRIL.

Le soleil entre au signe du Taureau.

Les jours croissent d'une heure 40 minutes.

Jours.	Saints.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	Heures des marées à Dunkerque. matin.	soir.
1 DIM.	PAQUUES.	5 40	6 29	11 15 soir	6 31 matin	1 36	1 54
2 Lundi	Paques.	5 37	6 31		7 1	2 12	2 30
3 Mardi	s Richard.	5 35	6 32	0 27 matin	7 42	2 48	3 6
4 Mercr.	s Isidore, év.	5 33	6 34	1 30	8 33	3 23	3 49
5 Jeudi	s Vincent Fer D.Q	5 31	6 35	2 18	9 33	4 13	4 42
6 Vendr.	s Célestin.	5 29	6 37	2 52	10 40	5 18	6 3
7 Samedi	s Aphraale.	5 27	6 38	3 19	11 50	6 58	7 52
8 DIM.	Quasimodo.	5 25	6 40	3 40	1 0 soir	8 38	9 15
9 Lundi	ste Marie Egyp.	5 23	6 41	3 56	2 10	9 44	10 07
10 Mardi	s Macaire.	5 21	6 43	4 9	3 20	10 26	10 44
11 Mercr.	s Léon-le-Grand.	5 19	6 44	4 23	4 29	11 0	11 14
12 Jeudi	s Jules, pape.	5 17	6 46	4 37	5 40	11 29	11 44
13 Vendr.	s Herménégil N.L.	5 15	6 47	4 52	6 53	11 57	» »
14 Samedi	s Tiburce.	5 13	6 49	5 8	8 10	0 12	0 26
15 DIM.	ste Anastasie.	5 11	6 50	5 28	9 30	0 42	0 57
16 Lundi	s Druon, conf.	5 9	6 51	5 56	10 51	1 13	1 30
17 Mardi	s Anicet, pape.	5 7	6 53	6 34		1 47	2 5
18 Mercr.	s Parfait.	5 5	6 54	7 25	0 3 matin	2 24	2 45
19 Jeudi	s Théodore.	5 3	6 56	8 33	1 2	3 6	3 32
20 Vendr.	s Sulpice. P.Q.	5 1	6 57	9 52	1 48	4 1	4 36
21 Samedi	s Anselme.	4 59	6 59	11 16	2 21	5 15	6 2
22 DIM.	ste Sidonie.	4 58	7 0	0 41 soir	2 45	6 54	7 42
23 Lundi	s Georges, m.	4 56	7 2	2 4	3 4	8 24	9 0
24 Mardi	s Fidèle.	4 54	7 3	3 26	3 20	9 31	9 57
25 Mercr.	s Marc.	4 52	7 5	4 46	3 36	10 21	10 43
26 Jeudi	ss Clet et Marc.	4 50	7 6	6 7	3 52	11 3	11 22
27 Vendr.	s Anthime, év PL	4 48	7 8	7 30	4 10	11 42	11 59
28 Samedi	s Vital, mart.	4 47	7 9	8 51	4 32	» »	0 18
29 DIM.	s Pierre, m.	4 45	7 11	10 8	5 0	0 36	0 54
30 Lundi	ste Cather. de S.	4 43	7 12	11 15	5 36	1 12	1 31

Le soleil entre au signe des Gémeaux. **MAI.** Les jours croissent d'une heure 16 minutes.

Jours.	Saints.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	Heures des marées à Dunkerque. matin	soir
1 Mardi	ss. Philippe et J.	4 41	7 13		6 22 matin	1 40	2 8
2 Mercr.	s Athanase	4 40	7 15	0 9 matin	7 20	2 26	2 46
3 Jeudi	Inv. Ste-Croix	4 38	7 16	0 50	8 26	3 5	3 28
4 Vendr.	ste Monique	4 36	7 18	1 20	9 35	3 53	4 20
5 Samedi	s Pie V, p. D. Q.	4 35	7 19	1 44	10 44	4 52	5 29
6 DIM.	s Jean a la P. L.	4 33	7 21	2 2	11 53	6 10	6 54
7 Lundi	Rogations	4 32	7 22	2 16	1 2 soir	7 34	8 11
8 Mardi	s Just, év.	4 30	7 23	2 29	2 11	8 42	9 10
9 Mercr.	Transl. s Nicolas	4 29	7 25	2 43	3 22	9 34	9 54
10 Jeudi	Ascension	4 27	7 26	2 57	4 35	10 13	10 31
11 Vendr.	s Mammert	4 26	7 28	3 12	5 50	10 49	11 6
12 Samedi	s Achille	4 24	7 29	3 31	7 9	11 22	11 40
13 DIM.	s Gervais, év N. L.	4 13	7 30	3 57	8 30	11 56	» »
14 Lundi	s Bonifacé	4 22	7 32	4 32	9 47	0 14	0 32
15 Mardi	s Pacôme	4 20	7 33	5 19	10 54	0 53	1 11
16 Mercr.	s Honoré	4 19	7 34	6 23	11 45	1 31	1 53
17 Jeudi	ste Restitude	4 18	7 36	7 39		3 16	2 40
18 Vendr.	s Venant	4 16	7 37	9 4	0 22 matin	3 6	3 31
19 Samedi	s Pierre	4 15	7 38	10 30	0 49	4 6	4 41
20 DIM.	Pentecot. P. Q.	4 14	7 39	10 54	1 10	5 18	5 57
21 Lundi	Pentecôte	4 13	7 41	1 14 soir	1 28	6 38	7 17
22 Mardi	ste Julie, m.	4 12	7 42	2 32	1 44	7 53	8 27
23 Mercr.	s Guilbert, 4 T.	4 11	7 43	3 51	1 59	8 58	9 25
24 Jeudi	ste Jeanne	4 10	7 44	5 11	2 15	9 51	10 14
25 Vendr.	ste Marie P. 4 T.	4 9	7 45	6 31	2 34	10 36	10 58
26 Samedi	s Quadrat 4 T.	4 8	7 46	7 49	2 39	11 18	11 39
27 DIM.	La Trinité P. L.	4 7	7 48	9 1	3 31	10 58	» »
28 Lundi	s Germain	4 6	7 49	10 0	4 14	0 18	0 37
29 Mardi	s Maximin	4 5	7 50	10 45	5 7	0 55	1 15
30 Mercr.	s Félix, pape	7 5	1 51	11 19	6 10	1 33	1 52
31 Jeudi	La Fête-Dieu	4 4	7 52	11 46	7 19	2 11	2 31

Le soleil entre au signe de l'Ecrevisse. **JUIN.** Les jours cr. de 18 m. j. 20 et décr. de 9 m. jusqu'au 30.

Jours.	Saints.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	Heures des marées à Dunkerque. matin	soir
1 Vendr.	s Pamphile	4 3	7 53		8 29	2 51	3 12
2 Samedi	s Erasme	4 2	7 54	0 06 matin	9 39 matin	3 33	3 58
3 DIM.	ste Clotilde	4 2	7 55	0 22	10 48	4 23	4 50
4 Lundi	s Quirin D. Q.	4 1	7 55	0 36	11 55	5 20	5 52
5 Mardi	s Boniface	4 1	7 56	0 48	1 4 soir	6 25	6 58
6 Mercr.	s Norbert	4 0	7 57	1 1	2 14	7 30	8 0
7 Jeudi	Oct. Fête-Dieu	4 0	6 58	1 17	3 27	8 29	8 56
8 Vendr.	s Médard	3 59	7 59	1 34	4 44	9 21	9 46
9 Samedi	ss. Prime et F	3 59	7 59	1 55	6 4	10 8	10 29
10 DIM.	ste Marguerite	3 59	8 0	2 25	7 24	10 50	11 12
11 Lundi	s Barnabé N. L.	3 58	8 1	3 7	8 38	11 33	11 54
12 Mardi	s Basilide	3 58	8 1	4 5	9 38	» »	0 16
13 Mercr.	s Antoine de P.	3 58	8 2	5 21	10 21	0 39	1 1
14 Jeudi	s Basile le Gr.	3 58	8 2	6 46	10 52	1 25	1 49
15 Vendr.	s Modeste	3 58	8 3	8 14	11 14	2 13	2 39
16 Samedi	ste Ludgarde	3 58	8 3	9 40	11 33	3 5	3 32
17 DIM.	ste Estelle	3 58	8 4	11 3	11 49	4 1	4 30
18 Lundi	sts Marine P. Q.	3 58	4	0 23 soir		5 2	5 34
19 Mardi	s Gervais	3 58	8 4	1 41	0 5 soir	6 6	6 39
20 Mercr.	ste Florence	3 58	8 5	3 0	0 21	7 12	7 46
21 Jeudi	s Louis de Gonz.	3 58	8 5	4 18	0 39	8 19	8 50
22 Vendr.	s Paulin, év.	3 58	8 5	5 36	1 1	9 21	9 50
23 Samedi	s Liébert	3 59	8 5	6 49	1 31	10 15	10 40
24 DIM.	Nativite s. J.-B.	3 59	8 5	7 51	2 09	11 4	11 25
25 Lundi	Tr. s Eloi P. L.	3 59	8 5	8 42	2 59	11 46	» »
26 Mardi	ss. Jean et Paul	4 0	8 5	9 20	3 59	0 6	0 26
27 Mercr.	s Ladis as	4 0	8 5	9 48	5 06	0 45	1 3
28 Jeudi	s LéonII	4 1	8 5	10 9	6 16	1 22	1 39
29 Vendr.	ss. Pierre et Paul	4 1	8 5	10 26	7 27	1 58	2 15
30 Samedi	s Martial de L.	4 2	8 5	10 40	8 36	2 33	2 51

JUILLET.

Le soleil entre au signe du Lion. — Les jours décroissent de 57 minutes.

Jours.	SAINTS.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	Heures des marées à Dunkerque. matin.	Heures des marées à Dunkerque. soir
1 DIM.	s Rombaut.	4 2	8 5	10 53	9 44	3 9	3 28
2 Lundi	Visitation N.-D.	4 3	8 4	soir. 11 6	matin. 10 50	3 49	4 10
3 Mardi	s Hyacinthe D Q	4 4	8 4	11 20	11 58	4 33	4 56
4 Mercr.	Transl. s.-Mart.	4 4	8 3	11 36	soir. 1 8	5 21	5 49
5 Jeudi	s Agathon.	4 5	8 3	11 55	2 22	6 19	6 50
6 Vendr.	ste Godelive.	4 6	8 3		3 39	7 22	7 55
7 Samedi	s Willebaud.	4 7	8 2	0 20 matin.	4 59	8 28	9 1
8 DIM.	s Procope, m.	4 7	8 2	0 56	6 15	9 32	10 1
9 Lundi	Mart. de Gorc.	4 8	8 1	1 46	7 22	10 28	10 53
10 Mardi	ste Félicité N. L.	4 9	8 0	2 54	8 15	11 18	11 44
11 Mercr.	Transl. s Benoit	4 10	8 0	4 17	8 51	» »	0 7
12 Jeudi	s Jean Gualb.	4 11	7 59	5 47	9 17	0 31	0 54
13 Vendr.	s Anaclet, papc.	4 12	7 58	7 16	9 38	1 19	1 42
14 Samedi	s Bonaventure.	4 13	7 57	8 44	9 55	2 6	2 30
15 DIM.	s Henri, emp.	4 14	7 57	10 8	10 11	2 53	3 16
16 Lundi	N.-D. du M.-C.	4 15	7 56	11 28	10 28	3 41	4 5
17 Mardi	s Alexis, c. P Q.	4 16	7 55	0 47 soir.	11 45	4 30	4 57
18 Mercr.	s Arnould	4 17	7 54	2 6	11 5	5 25	5 54
19 Jeudi	s Vincent de P.	4 19	7 53	3 25	11 32	6 27	7 2
20 Vendr.	ste Marguerite.	4 20	7 52	4 40		7 40	8 18
21 Samedi	ste Praxède.	4 21	7 51	5 45	0 5 matin.	8 56	9 32
22 DIM.	ste Marie-Mad.	4 22	7 50	6 39	0 53	10 3	10 31
23 Lundi	s Appolinaire.	4 23	7 48	7 20	1 50	10 56	11 18
24 Mardi	ste Christine.	4 24	7 47	7 51	2 56	11 59	11 57
25 Mercr.	ss Jacq. et C. PL	4 26	7 46	8 14	4 5	» »	0 16
26 Jeudi	ste Anne.	4 27	7 45	8 32	5 15	0 33	0 51
27 Vendr.	s.e Nathalie.	4 28	7 43	8 47	6 25	1 6	1 23
28 Samedi	s Nazaire, m.	4 29	7 42	9 1	7 33	1 38	1 53
29 DIM.	ste Marthe.	4 31	7 41	9 13	8 40	2 9	2 24
30 Lundi	ss Abdon et S.	4 32	7 39	9 26	9 47	2 40	2 56
31 Mardi	s Ignace de L.	4 33	7 38	9 41	10 55	3 11	3 28

AOUT.

Le soleil entre au signe de la Vierge. — Les jours décroissent d'une heure 35 minutes.

Jours.	SAINTS.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	Heures des marées à Dunkerque. matin.	Heures des marées à Dunkerque. soir.
1 Mercr.	s Pierre-ès-L.	4 35	7 37	9 58	0 5	3 47	4 7
2 Jeudi	N.-D. des A. D Q	4 36	7 35	soir. 10 20	soir. 1 20	4 27	4 52
3 Vendr.	ste Lydie.	4 37	7 34	10 49	2 37	5 17	5 48
4 Samedi	s Dominique.	4 39	7 32	11 31	3 54	6 23	7 2
5 DIM.	ste Marie-a.-N.	4 40	7 31		5 4	7 45	8 27
6 Lundi	Transf. N.-S.	4 41	7 29	0 31 matin.	6 2	9 8	9 45
7 Mardi	s Gaëtan.	4 43	7 27	1 46	6 45	10 16	10 44
8 Mercr.	s Cyriaque.	4 44	7 26	3 12	7 16	11 10	11 35
9 Jeudi	s Romain N. L.	4 46	7 24	4 44	7 40	11 58	» »
10 Vendr.	s Laurent, m.	4 47	7 22	6 14	7 59	0 21	0 44
11 Samedi	ste Suzanne.	4 48	7 21	7 41	8 16	1 5	1 27
12 DIM.	ste Claire, abb.	4 50	7 19	9 7	8 32	1 48	2 9
13 Lundi	s Hippolyte.	4 51	7 17	10 31	8 49	2 29	2 50
14 Mardi	s Eusèbe.	4 53	7 15	11 53	9 9	3 10	3 38
15 Mercr.	ASSOMPT. P. Q.	4 54	7 14	soir. 1 13	9 35	3 54	4 17
16 Jeudi	s Roch.	4 55	7 12	2 30	10 7	4 42	5 10
17 Vendr.	s Carloman.	4 57	7 10	3 40	10 49	5 41	6 19
18 Samedi	ste Hélène.	4 58	7 8	4 37	11 43	7 3	7 51
19 DIM.	ste Thècle, m.	5 0	7 6	5 22		8 38	9 21
20 Lundi	s Bernardin.	5 1	7 4	5 55	0 46 matin.	9 55	10 24
21 Mardi	ste Jeanne.	5 2	7 2	6 20	1 55	10 48	11 8
22 Mercr.	s Gustave.	5 4	7 1	6 40	3 5	11 26	11 44
23 Jeudi	s Philippe P. L.	5 5	6 59	6 56	4 15	11 59	» »
24 Vendr.	s Barthélemy.	5 7	6 57	7 10	5 24	0 15	0 29
25 Samedi	s Louis, roi.	5 8	6 55	7 22	6 31	0 44	0 57
26 DIM.	s Zéphirin.	5 9	6 53	7 34	7 37	1 21	1 26
27 Lundi	s Césaire.	5 11	6 51	7 48	8 45	1 39	1 53
28 Mardi	s Augustin.	5 12	6 49	8 5	9 55	2 7	2 21
29 Mercr.	Décoll. s. J.-B.	5 14	6 47	8 25	11 9	2 36	2 52
30 Jeudi	ste Rose.	5 15	6 45	8 60	0 24	3 7	3 25
31 Vend.	s Raymond D Q.	5 17	6 43	9 25	soir. 1 39	3 45	4 7

SEPTEMBRE.

Le soleil entre au signe de la Balance.

Les jours décroissent d'une heure 48 minutes.

Jours	Saints.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	Heures des marées à Dunkerque. matin	Heures des marées à Dunkerque. soir
1 Samedi	s Gilles, abbé.	5 18	6 41	10 14 soir	2 50 soir	4 33	5 4
2 DIM.	s Lazare, roi.	5 19	6 39	11 20	3 50	5 42	6 28
3 Lundi	s Séraphin.	5 21	6 37		4 37	7 20	8 12
4 Mardi	ste Rosalie.	5 22	6 35	0 40 matin	5 13	8 58	9 37
5 Mercredi	s Bertin.	5 24	6 33	2 08	5 40	10 8	10 34
6 Jeudi	s Eugène	5 25	6 30	3 38	6 0	10 59	11 21
7 Vendr.	ste Reine N. L.	5 26	6 28	5 7	6 18	11 53	» »
8 Samedi	Nativité N.-D.	5 28	6 26	6 34	6 36	0 3	0 23
9 DIM.	s Omer, év.	5 29	6 24	8 0	6 53	0 43	1 3
10 Lundi	s Nicolas de T	5 31	6 22	9 26	7 12	1 22	1 41
11 Mardi	ste Vindiciane	5 32	6 20	10 51	7 36	2 0	2 19
12 Mercredi	s Silvin.	5 34	6 18	0 13 soir	8 6	2 39	2 59
13 Jeudi	s Aime.	5 35	6 16	1 27	3 45	3 18	3 40
14 Vendr.	Exalt Ste C. P. Q.	5 36	6 14	2 30	9 36	4 04	4 30
15 Samedi	s Nicomède.	5 38	6 12	3 20	10 37	5 2	5 42
16 DIM.	s Cornille.	5 39	6 9	3 58	11 44	6 30	7 26
17 Lundi	s Lambert.	5 47	6 7	4 25		8 20	9 5
18 Mardi	ste Sophie	5 42	6 5	4 46	0 55 matin	9 40	10 6
19 Mercredi	s Janvier 4 T.	5 44	6 3	5 8	2 04	10 28	10 47
20 Jeudi	s Eustache.	5 45	6 1	5 17	3 12	11 3	11 18
21 Vendr	s Mathieu 4 T.	5 46	5 59	5 30	4 21	11 33	11 47
22 Samedi	s Maurice 4 T P. L.	5 48	5 57	5 43	5 28	» »	0 0
23 DIM.	s Lin, pape.	5 49	5 54	5 57	6 36	0 14	0 27
24 Lundi	N.-D. de la M.	5 51	5 52	6 13	7 45	0 41	0 54
25 Mardi	s Firmin, év.	5 52	5 50	6 31	8 56	1 7	1 22
26 Mercredi	ste Justine.	5 54	5 48	6 55	10 11	1 35	1 50
27 Jeudi	s Adolphe	5 55	5 46	7 27	11 27	2 6	2 21
28 Vendr.	s Privat.	5 57	5 44	8 11	0 37 soir	2 38	2 57
29 Samedi	s Michel Arch.	5 58	5 42	9 8	1 40	3 17	3 41
30 DIM.	s Jérôme, d. D. Q.	5 59	5 54	10 20	2 33	4 9	4 43

OCTOBRE.

Le soleil entre au signe du Scorpion.

Les jours décroissent d'une heure 45 minutes.

Jours.	Saints.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	Heures des marées à Dunkerque. matin.	Heures des marées à Dunkerque. soir.
1 Lundi	ss Remi et Piat	6 1	5 37	11 43	3 13 soir	5 26	6 18
2 Mardi	ss Anges Gard.	6 2	5 35		3 41	7 12	8 04
3 Mercredi	s Gérard.	6 4	5 33	1 9 matin	4 3	8 47	9 23
4 Jeudi	s François.	6 5	5 31	2 36	4 21	9 51	10 17
5 Vendr.	s Placide.	6 7	5 29	4 2	4 38	10 39	11 0
6 Samedi	s Bruno, conf P. L.	6 8	5 27	5 27	4 55	11 20	11 40
7 DIM.	s Marc, pape.	6 10	5 25	6 54	5 14	11 58	» »
8 Lundi	ste Brigitte.	6 11	5 23	8 20	5 36	0 18	0 36
9 Mardi	s Ghislain.	6 13	5 21	9 44	6 3	0 55	1 14
10 Mercredi	st François.	6 14	5 19	11 4	6 36	1 32	1 51
11 Jeudi	s Germain.	6 16	5 17	0 16 soir	7 27	2 11	2 30
12 Vendr.	s Evagre.	6 17	5 15	1 13	8 25	2 51	3 11
13 Samedi	s Édouard, roi.	6 19	5 13	1 55	9 31	3 34	4 1
14 DIM.	s Calixte, p. P. Q.	6 20	5 11	2 26	10 41	4 33	5 10
15 Lundi	ste Thérèse.	6 22	5 9	2 50	11 51	5 56	6 50
16 Mardi	s Donatien.	6 24	5 7	3 9		7 41	8 25
17 Mercredi	ste Hedwige.	6 25	5 5	3 23	1 0 matin	9 0	9 28
18 Jeudi	s Luc, évang.	6 27	5 3	3 37	2 8	9 54	10 10
19 Vendr.	s Pierre d'Alc.	6 28	5 1	3 50	3 26	10 28	10 44
20 Samedi	s Caprais.	6 30	4 58	5 4	4 24	10 59	11 18
21 DIM.	ste Ursule.	6 31	4 57	4 19	5 32	11 27	11 42
22 Lundi	s Sévère, P. L.	6 33	4 56	4 37	6 43	11 54	» »
23 Mardi	s Séverin.	6 34	4 54	4 59	7 58	0 9	0 24
24 Mercredi	s Magloire.	6 36	4 52	5 30	9 15	0 39	0 54
25 Jeudi	ss Crépin et Cr.	6 38	4 50	6 10	10 28	1 10	1 27
26 Vendr.	s Evariste.	6 39	4 48	7 3	11 35	1 41	2 2
27 Samedi	s Florent.	6 41	4 47	8 11	0 30 soir	2 21	2 43
28 DIM.	ss Simon et Jud.	6 42	4 45	9 29	1 11	3 6	3 33
29 Lundi	s Narcisse D. Q.	6 44	4 43	10 52	1 42	4 4	4 41
30 Mardi	s Lucain.	6 46	4 41		2 6	5 23	6 12
31 Mercredi	s Quentin.	6 47	4 40	0 16 matin	2 26	7 1	7 45

NOVEMBRE.

Le soleil entre au signe du Sagittaire.

Les jours diminuent d'une heure 19 minutes.

Jours.	Saints.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	Heures des marées à Dunkerque. matin.	Heures des marées à Dunkerque. soir.
1 Jeudi	TOUSSAINT.	6 49	4 38	1 39 matin	2 43 soir	8 23	8 56
2 Vendr.	Les Trépassés.	6 50	4 36	3 2	2 59	9 25	9 51
3 Samedi	s Hubert.	6 52	4 35	4 25	3 16	10 13	10 31
4 DIM.	s Charles Borr.	6 54	4 33	5 50	3 36	10 55	11 15
5 Lundi	ste Berthilde. N L	6 55	4 32	7 15	4 1	11 35	11 54
6 Mardi	s Léonard.	6 57	4 30	8 38	4 34	» »	0 14
7 Mercredi	s Ernest, m.	6 58	4 29	9 54	5 16	0 33	0 52
8 Jeudi	Les Quatre Courr.	7 0	4 27	10 58	6 11	1 12	1 31
9 Vendr.	s Denis.	7 2	4 26	11 48	7 16	1 51	2 11
10 Samedi	s Juste.	7 3	4 24	0 25 soir	8 26	2 31	2 53
11 DIM.	s Martin, év.	7 5	4 23	0 52	9 37	3 15	3 41
12 Lundi	s Liévin, m. P Q	7 6	4 22	1 12	10 47	4 8	4 40
13 Mardi	s Homobon.	7 8	4 20	1 29	11 55	5 15	5 54
14 Mercredi	s Clémentin.	7 10	4 19	1 43		6 36	7 16
15 Jeudi	s Eugène.	7 11	4 18	1 56	1 1 matin	7 53	8 25
16 Vendr.	s Edmond.	7 13	4 17	2 10	2 8	8 53	9 18
17 Samedi	s Agnan.	7 15	4 16	2 24	3 17	9 40	9 59
18 DIM.	s Odon, abbé.	7 16	4 15	2 40	4 28	10 17	10 34
19 Lundi	ste Élisabeth.	7 17	4 14	3 2	5 42	10 51	11 8
20 Mardi	s Félix de V. P L	7 19	4 13	3 30	6 59	11 25	11 42
21 Mercredi	Présentation N.-D	7 20	4 12	4 6	8 15	11 58	» »
22 Jeudi	ste Cécile.	7 22	4 11	4 56	9 25	0 17	0 35
23 Vendr.	s Clément.	7 23	4 10	6 2	10 25	0 53	1 13
24 Samedi	s Florimond.	7 25	4 9	7 19	11 11	1 33	1 54
25 DIM.	ste Catherine.	7 26	4 8	8 41	11 45	2 16	2 41
26 Lundi	s Pierre d'Alex.	7 28	4 7	10 5	0 11	3 6	3 34
27 Mardi	s Maxime D. Q.	7 29	4 6	11 27	0 31 soir	4 5	4 39
28 Mercredi	s Mansuet.	7 30	4 6		0 49	5 15	5 53
29 Jeudi	s Saturnin.	7 32	4 5	0 48 matin	1 5	6 32	7 9
30 Vendr.	s André.	7 33	4 5	2 9	1 22	7 46	8 19

DÉCEMBRE.

Le soleil entre au signe du Capricorne.

Les jours diminuent de 20 minutes.

Jours.	Saints.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	Heures des marées à Dunkerque.	
1 Samedi	s Éloi, év.	7 34	4 4	3 30 matin	1 40 soir	8 49	9 19
2 DIM.	Avent.	7 36	4 4	4 52	2 3	9 46	10 10
3 Lundi	s François Xav.	7 37	4 3	6 13	2 31	10 34	10 56
4 Mardi	ste Barbe, v. N L	7 38	4 3	7 32	3 9	11 17	11 40
5 Mercr.	s Sabas.	7 39	4 2	8 42	3 58	11 59	» »
6 Jeudi	s Nicolas.	7 41	4 2	9 39	4 58	0 21	0 40
7 Vendr.	s Ambroise.	7 42	4 2	10 21	6 7	1 0	1 20
8 Samedi	Concept. de N.-D	7 43	4 2	10 51	7 19	1 39	1 59
9 DIM.	ste Léocadie.	7 44	4 1	11 14	8 30	2 18	2 38
10 Lundi	s Melchiade.	7 45	4 1	11 32	9 39	2 59	3 19
11 Mardi	s Damase, pape.	7 46	4 1	11 47	10 47	3 42	4 5
12 Mercr.	ste Constance P Q	7 47	4 1	0 1 soir	11 54	4 30	4 58
13 Jeudi	ste Luce.	7 48	4 1	0 14		5 27	5 57
14 Vendr.	s Nicaise.	7 48	4 2	0 28	1 0 matin	6 30	7 3
15 Samedi	s Eusèbe.	7 49	4 2	0 44	2 8	7 35	8 6
16 DIM.	st Adelaïde.	7 50	4 2	1 3	3 21	8 36	9 04
17 Lundi	ste Olympiade.	7 51	4 2	1 27	4 36	9 30	9 54
18 Mardi	s Paul-le-Simple	7 52	4 3	1 59	5 51	10 17	10 38
19 Mercr.	s Cyriaque 4 T.	7 52	4 3	2 44	7 5	11 0	11 20
20 Jeudi	s Philogone P. L	7 53	4 3	3 45	8 12	11 42	» »
21 Vendr.	s Thomas 4 T.	7 53	4 4	5 0	9 5	0 2	0 23
22 Samedi	s Flavien 4 T.	7 54	4 4	6 24	9 45	0 45	1 6
23 DIM.	ste Victoire.	7 54	4 5	7 49	10 14	1 29	1 51
24 Lundi	ste Tharsile.	7 55	4 6	9 14	10 36	2 14	2 38
25 Mardi	NOEL.	7 55	4 6	10 37	10 54	3 2	3 27
26 Mercr.	s Étienne.	7 55	4 7	11 58	11 10	3 54	4 24
27 Jeudi	s Jean, év. D Q	7 56	4 8		11 27	4 50	5 20
28 Vendr.	les ss Innocents.	7 56	4 8	1 19 matin	11 45	5 52	6 26
29 Samedi	s Thomas de C.	7 56	4 9	2 39	0 5 soir	7 1	7 36
30 DIM.	ste Louise.	7 56	4 10	4 0	0 31	8 12	8 46
31 Lundi	s Sylvestre, p.	7 56	4 11	5 19	1 5	9 21	9 52

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Présidence de la République.

M. le Maréchal DE MAC MAHON, duc de Magenta, G. ✵, Président de la République.

M. Robert (O. ✵), colonel d'état-major, *chef du Cabinet.*

M. le vicomte d'Harcourt, ✵, *secrétaire de la Présidence.*

MM. Fonville, ✵; le comte de Tanlay, ✵, *attachés au Cabinet*

MAISON MILITAIRE.

M. le marquis d'Abzac (C. ✵), général de brigade, *premier aide-de-camp;*

M. Broye (C. ✵), colonel d'état-major, *aide-de-camp;*

M. de Vaulgrenant (O. ✵), lieutenant-colonel d'artillerie, *idem;*

MM. de Ganay, ✵, capitaine au 7e dragons; de la Panouze, lieutenant de vaisseau; de Gontaut-Biron, lieutenant au 14e dragons, *officiers d'ordonnance.*

MINISTRES SECRÉTAIRES D'ÉTAT.

M. Jules Simon, sénateur, ***Ministre de l'Intérieur***, Président du Conseil des Ministres.

M. Martel, sénateur, ***Garde-des-Sceaux, Ministre de la Justice et des Cultes.***

M. le duc Decazes, G. O. ✵, député, ***Ministre des Affaires étrangères.***

M. Léon Say, sénateur, ***Ministre des Finances.***

M. Berthaut, C. ✻, général de division, *Ministre de la Guerre.*

M. Fourrichon, G. O. ✻, vice-amiral, sénateur, *Ministre de la Marine et des Colonies.*

M. W.-H. Waddington, membre de l'Institut, sénateur, *Ministre del'Instruction publique et des Beaux Arts.*

M. Christophle, député, *Ministre des Travaux publics.*

M. Teisserenc de Bort, ✻, sénateur, *Ministre de l'Agriculture et du Commerce.*

Sénat.

Le Sénat se compose de 300 membres, dont 75 élus par l'Assemblée nationale et 225 élus par les départements et les colonies.

Les membres du Sénat élus par l'Assemblée nationale sont inamovibles. En cas de vacance par décès, démission ou autre cause, il est pourvu au remplacement des membres sortants par le Sénat lui-même.

Bureau du Sénat.

Président : M. le duc d'Audiffret-Pasquier.

Vice-Présidents : MM. Martel, Duclerc, général de Ladmirault, Audren de Kerdrel.

Secrétaires : MM. de Saint-Vallier, Scheurer-Kestner, Lacave-Laplagne, vicomte de Rainneville, Vandier, de Colombet.

Questeurs : MM. Baze, Toupet des Vignes, général d'Aurelles de Paladine.

Liste alphabétique des Sénateurs élus par l'Assemblée nationale.

MM. Edm. Adam, *Seine;* duc d'Audiffret-Pasquier, *Orne;* général d'Aurelles de Paladines, *Allier;* Baze, *Lot-et-Garonne;* Bérenger, *Drôme;* Bertauld, *Calvados;* général Billot, *Corréze;* Calmon, *Seine-et-Oise;* Carnot père, *Seine-et-Oise;* Cazot, *Gard;* général de Chabron, *Haute-Loire;* colonel de Chadois, *Dordogne;* général Changarnier, *Somme;* général Chanzy. *Ardennes ;* général Chareton, *Drôme;* général de Cissey, *Ille-et-Vilaine;* Corbon, *Seine;* Cordier, *Seine-Inférieure;* Corne, *Nord;* de Cornulier-Lucinière, *Loire-Inférieure;* Crémieux, *Alger;* Denormandie, *Seine;* comte de

Douhet, *Puy-de-Dôme;* Duclerc, *Basses-Pyrénées;* Dumon, *Gers;* Mgr. Dupanloup, *Loiret;* Foubert, *Manche;* Fourcand, *Gironde;* amiral Fourrichon, *Dordogne;* de Franclieu, *Hautes-Pyrénées;* général Frebault, *Seine;* Gauthier de Rumilly, *Mayenne;* Gouin, *Indre-et-Loire:* Hervé de Saisy, *Côtes-du-Nord;* Humbert, *Hautes-Garonne;* amiral Jaurès, *Tarn;* Kolb-Bernard, *Nord;* Krantz, *Seine;* Laboulaye, *Seine;* O. de La Fayette, *Seine-et-Marne;* Lanfrey, *Bonches-du-Rhône;* de Lasteyrie, *Seine-et-Marne;* Laurent-Pichat, *Seine;* de La vergne, *Creuze;* Lepetit, *Vienne;* Le Royer, *Rhône;* Littré, *Seine;* vicomte de Lorgeril, *Côtes-du-Nord;* Luro, *Gers;* Magnin, *Côte-d'Or;* marquis de Maleville, *Dordogne;* L. de Malleville, *Tarn-et-Garonne;* Martel, *Pas-de-Calais;* amiral de Montaignac, *Allier;* P. Morin, *Seine;* Pajot, *Nord;* Ern. Picard, *Meuse;* amiral Pothuau, *Seine;* Rampont, *Yonne;* comte Roger, *Nord;* Barth. Saint-Hilaire, *Seine-et-Oise;* Scherer, *Seine-et-Oise;* Scheurer-Kestner, *Seine;* Schœlcher, *Martinique;* J. Simon, *Marne;* Testelin, *Nord;* Théry, *Nord;* comte de Tréville, *Aude;* Thibert, *Deux-Sèvres;* de Tocqueville, *Manche;* général de Valazé, *Seine-Inférieure;* Wallon, *Nord.*

Sénateurs élus par le Sénat.

MM. Buffet, *Vosges;* Dufaure, *Charente-Inférieure;* Chesnelong, *Basses-Pyrénées;* Renouard, Seine.

Liste alphabétique des Sénateurs élus par les départements:

MM. Adam, *Seine-et-Marne;* Adnet, *Hautes-Pyrénées;* baron d'Alenaudrie, *Savoie;* Allenon, *Côtes-du-Nord;* Ancel, *Seine-Inférieure;* général comte d'Andigné, *Maine-et-Loire;* colonel comte d'Andlau, *Oise;* André, *Charente;* Emm. Arago, *Pyrénées-Orientales;* Arbel, *Loire;* Arnault (de l'Ariége), *Ariége;* Aubrelique, *Oise;* Audren de Kerdrel, *Morbihan;* d'Auxais, *Manche.*

De Barante, *Puy-de-Dôme;* géneral comte de Bastard, *Lot-et-Garonne;* Batbie, *Gers;* Béhic, *Gironde;* de Belcastel, *Haute-Garonne;* Béraldi, *Aude;* Bernard, *Meurthe-et-Moselle;* Bernard-Dutreil, *Mayenne;* Bertrand, *Cantal;* X. Blanc, *Hautes-Alpes;* Bochet, *Calvados;* Boffinton, *Charente-Inférieure;* Boisse, *Aveyron;* général Boissonnet, *Marne;* Bompart, *Meuse;* Bonafous, *Hérault;* comte de Bondy, *Indre;* ; Bonnet, *Ain;* comte de Bouillé, *Nièvre;* Bourbdeau, *Vienne;* Bozérian, *Loir-et-Cher;* J. Brame, *Nord* Brillier, *Izère;* duc de Broglie, *Eure;*

Ch. Brun, *Var;* Brunet, *Corrèze*.
Cailleaux, *Sarthe*; maréchal Canrobert, *Lot*; docteur Cazalas, *Hautes-Pyrénées*; comte du Chaffault, *Basses-Alpes*; Challemel-Lacour, *Bouches-du-Rhône*; comte de Chambrun, *Lozère*; H. de Champagny, *Cotes-du-Nord*; de Chantemerle, *Allier*; Chardon, *Haute-Savoie*; Charton, *Yonne*; de Chaumontel, *Haute-Savoie*; Claude, *Vosges*; Claudot, *Vosges*; Clément, *Indre*; de Colembet, *Lozère*; comte de Cornulier, *Vendée*; Cunin-Gridaine, *Ardennes*.

Daguenet, *Bassses-Pyrénées*; comte Daru, *Manche*; Dauphin, *Somme*; Dauphinot, *Marne*; Daussel, *Dordogne*; Delacroix, *Eure-et-Loir*; Delbreil, *Tarn-et-Garonne;* Delestapis, *B.-Pyrénées*; Delsol, *Aveyron*; Depeyre, *Lot*; cte Desbassayns de Richemont, *Indes-Francaises*; Demazes, *Martinique*; Dieudet-Defly, *Alp-Maritimes*; de Dompierre-d'Hormoy, *Somme*; général Dubois-Fres-nay, *Mayenne*; Dubrulle, *P-de-Calais*; Dufournel, *Haute-Saone*; Dumesnil, *Loiret*; Dupasquier, *Savoie*; Dupont, *Dordogne*; Raoul Duval, *Gironde*; Duvernay, *Isère*.

Général marquis d'Espeuilles, *Nièvre;* Espinasse, *Tarn;* général Espivent de la Villeboisnet, *Loire-Inférieure*.

J. Favre, *Rhône*; Fayolle, *Creuse*; comte Ferrouillat, *Var*; Feray, *Seine-et-Oise*; de Flers, *Orne*; vicomte de Forsanz, *Finistère*; Fouché de Careil, *Seine-et-Marne*; Fournier, *Cher;* de Freycinet, *Seine*.

Galloni d'Istria, *Corse*; Garnier, *Alpes-Maritimes*; Gaudineau, *Vendée*; de Gavardie, *Landes*; Gayot, *Aube*; George, *Vosges*; Gilbert-Boucher, *Seine-et-Oise*; vicomte de Gontaud-Biron, *Basses-Pyrénées*; Granier *Vaucluse*; Grivart, *Ille-et-Vilaine*; général Guillemand, *Saone-et-Loire*.

Hennessi, *Charente*; Hérold, *Seine*; comte d'Hespel, *Nord*; Hubert-Delisle, *Gironde*; Houssard, *Indre-et-Loire*; V. Hugo, *Seine*; Huguet-Grandsire, *Pas-de-Calais*.

Jacotin, *Haute-Loire*; Jahan, *Loiret*; Jobart, *Haute-Saone*; Joubert, *Maine-et-Loire*.

Comte de Kergariou, *Ille-et-Vilaine*; de Kéridec, *Morbihan*; amiral de Kerjégu, *Côtes-du-Nord*.

Labiche, *Eure-et-Loir*; Lacave-Laplagne, *Gers*; Lacomme, *Cote-d'Or*; général de Ladmirault, *Vienne*; de La Fayette, *Haute-Loire*; Lafond de Saint-Mur, *Corrèze*; Laget, *Gard*; général vicomte de la Jaille, *Guadeloupe*; Lambert Sainte-Croix, *Aude*; Lamorte, *Drome*; baron de Lareinty, *Loire-Inférieure*; Laserve, *Réunion*; de Lavrignais, *Loire-Inférieure*; P. Lefrancq, *Pyrénées-Orientales*; baron Le Guay, *Maine-et-Loire*; Lelièvre, *Alger*; général Loysel, *Ille-et-Vilaine*; Lucet, *Constantine*.

Magne, *Dordogne*; Mailliet, *Nord*; Malens, *Drome*; comte de Malherbe, *Oise*; Mangini, *Rhône*, Martenot, *Allier*; Martin, *Aisne*; Mazeau, *Cote-d'Or*;

vicomte de Meaux, *Loire*; Mège, *Puy-de-Dome*; de Mérode, *Doubs*; Meynadier, *Gard*; Mayran, *Aveyron*; Michal Ladrière, *Isère*; Michel, *Basses-Alpes*; de Molgolfier, *Loire*; Monjaret de Kerjégu, *Finistère*; Monnet, *Deux-Sèvres*; comte de la Monneraye, *Morbihan*; de Morfontaine, *Aube*.

Noubel, *Lot-et-Garonne*.

Oudet, *Doubs*.

Pagezy, *Hérault*; Palotte, *Creuse*; de Parieu, *Cantal*; Paris, *Pas-de-Calais*; Paulmier, *Calvados*; général Pélissier, *Haute-Marne*; vicomte de Pelleport, *Gironde*, Pelletan, *Bouches-du-Rhône*; Pernette, *Saône-et-Loire*; Perret, *Rhône*; Peyrat, *Seine*; de Peyramont, *Haute-Vienne*; Pin, *Vaucluse*; Pomel, *Oran*; Porriquet, *Orne*; général Pourcet, *Haute-Garonne*; Pouyer-Quertier, *Seine-Inférieure*; comte de Preissac, *Tarn-et-Garonne*.

Marquis de Quinemont, *Indre-et-Loire*.

Vic[te] de Rainneville, *Somme*; de Raismes, *Finistère*; comte Rampon, *Ardèche*; baron de Ravignan, *Landes*; Ribière, *Yonne*; général Riffaut, *Loir-et-Cher*; duc de Rivière, *Cher*; général Robert, *Seine-Inférieure* Robert Dehault, *Haute-Marne*; Robin, *Ain*; vicomte de Rodez, *Hérault*; amiral de la Roncière le Noury, *Eure*; de Rosamel, *Pas-de-Calais*; Roy de Loulay, *Charente-Inférieure*.

Sacase, *Haute-Garonne*; de Saint-Germain, *Manche*; vicomte de Saint-Pierre, *Calvados*; comte de Saint-Vallier, *Aisne*; Salmon, *Meuse*; Salneuve, *Puy-de-Dôme*; Léon Say, *Seine-et-Oise*; de la Sicotière, *Orne*; Soubigou, *Finistère*; de Staplande, *Nord*.

Tailhant, *Ardèche*; Taillefer, *Deux-Sèvres*; marquis de Talhouet, *Sarthe*; Tamisier, *Jura*; Teisserenc de Bort, *Haute-Vienne*; Thuret, *Jura*; Tolain, *Seine*; Toupet-Desvignes, *Ardennes*; comte de Treveneuc, *Côtes-du-Nord*.

Valentin, *Rhône*; comte Valery, *Corse*; Vandier, *Vendée*; Varroy, *Meurthe-et-Moselle*; Vast-Vimeux, *Charente-Inférieure*; baron de Veauce, *Allier*; de Ventavon, *Hautes-Alpes*; Vétillard, *Sarthe*; Viellard-Migeon, *Belfort*; Vigarozy, *Ariége*; de Voisins-Lavernière, *Tarn*.

Waddington, *Aisne*.

Nous croyons devoir indiquer en outre, par département, les noms de MM. les Sénateurs élus par les colléges départementaux.

Ain. MM. Bonnet, Robin.

Aisne. H. Martin, Waddington, comte de Saint-Vallier.

Allier. De Chantemerle, baron de Veauce, Martenot.

Alpes (Basses). Michel, comte du Chaffaut.

Alpes (Hautes). De Ventavon, Xavier Blanc.

Alpes - Maritimes. Dieudé - Defly, Garnier.

Ardèche. Comte Rampon, Tailhand.

Ardennes. Toupet-Desvignes, Cunin-Gridaine.

Ariége. Arnault (de l'Ariége), Vigarozy.

Aube. Gayot, Masson de Morfontaine.

Aude. Beraldi, Lambert de Sainte-Croix.

Aveyron. Mayran, Boisse, Delsol.

Bouches-du-Rhône. Pelletan, Challemel-Lacour, N . . .

Calvados. Paulmier, Bochet, vicomte de Saint-Pierre.

Cantal. De Parieu, Bertrand.

Charente. André, Hennessy.

Charente - Inférieure.. Baron Vast-Vimeux, Boffinton, Roy de Loulay.

Cher. Fournier, duc de Rivière.

Corrèze. Baron Lafond de St-Mur, Brunet.

Corse. Valéry, Galloni d'Istria.

Cote-d'Or. Lacomme, Mazeau.

Cotes du Nord. Allenou, vicomte de Champagny, comte de Treveneuc, amiral de Kerjégu.

Creuze. Fayolle, Pallotte.

Dordogne. Magne, Daussel, Dupont.

Doubs. Noudet, de Mérode.

Drôme. Lamorte, Malens.

Eure. Amiral baron de la Roncière Le Noury, duc de Broglie.

Eure - et - Loir. Delacroix, Labiche.

Finistère. Montjaret de Kerjégu, Soubigou, de Forsanz, de Raismes.

Gard. Meynadier, Laget, Bonnéfoy-Sibour.

Garonne (*Haute*). Sacaze, général Pourcet, de Belcastel.

Gers. Lacave - Laplagne, Batbie.

Gironde. Hubert-Delisle, vicomte de Pelleport, Béhic, Raoul Duval père.

Hérault. Pagezy, vicomte de Rodez-Benavent, Bonafous.

Ille-et-Vilaine. Grivart, général Loisel, comte de Kergariou.

Indre. Clément, comte de Bondy.

Indre-et-Loir. Houssard, marquis de Quinemont.

Isère. Michal - Ladrichère, Eymard-Duvernay, Brillier.

Jura. Tamisier, Thurel.

Landes. Baron de Ravignan, de Gavardie.

Loir-et-Cher. Bozérian, général Riffaut.

Loire. De Montgolfier, de Meaun, Arbel.

Loire (*Haute*). E. de Lafayette, Jacotin.

Loire - Inférieure. Baron de Lareinty, général Espivent, de la Vrignais.

Loiret. Dumesnil, Jahan.

Lot. Maréchal Canrobert, Depeyre.

Lot-et-Garonne. Colonel comte de Bastard, Noubel.

Lozère. De Colombet, comte de Chambrun.

Maine - et - Loire. Général d'Andigné, baron Le Guay, A. Joubert.

Manche. De Saint-Germain, comte Daru, comte d'Auxais.
Marne. Général Boissonnet, Dauphinot.
Marne (*Haute*). Général Pélissier, Robert-Dehault.
Mayenne. Général Dubois-Fresnay, Bernard Dutheil.
Meurthe-et-Moselle. Varroy, Bernard.
Meuse. Salmon, Bompard.
Morbihan. Audren de Kerdrel, comte de la Monneraye, de Kéridec.
Nièvre. Général marquis d'Espeuilles, comte de Bouillé.
Nord. Jules Brame, Mailliet, comte d'Hespel, de Staplande, N...
Oise. De Malherbe, Aubrelique, colonel comte d'Andlau.
Orne. De la Sicotière, Porriquet, de Flers.
Pas-de-Calais. Paris, Dubrulle, de Rosamel, Hugnet.
Puy-de-Dôme. Baron de Barante, Mège, Salneuve.
Pyrénées (Basses). De Lestapis, Daguenet, vicomte de Gontaud-Biron.
Pyrénées (*Hautes*). Docteur Cazalas, Adnet.
Pyrénées-Orientales. Pierre Lefranc, Em. Arago.
Rhin (*Haut*). *Belfort*. Viellard-Migeon.
Rhône. Jules Favre, Mangini, Perret, Valentin.
Saône (*Haute*). Dufournel, Jobard.
Saône-et-Loire. générel Guillemaud, Pernette, N...
Sarthe. Marquis de Talhouet, Vetilart, Cailieaux.
Savoie. Dupasquier, baron d'Alexandry.
Savoie (*Haute*). Chardon, Chaumontel.
Seine. De Freycinet, Tolain, Hérold, V. Hugo, Peyrat.
Seine-et-Marne. Fouché de Careil, Adam.
Seine-et-Oise. Léon Say, Feray, Gilbert-Boucher.
Seine-Inférieure. Pouyer-Quertier, Ancel, général Robert, Rouland.
Sèvres (*Deux*). Taillefert, Monnet.
Somme. Dauphin, vicomte de Rainneville, amiral de Dompierre d'Hormoy.
Tarn. Espinasse, de Voisins-Lavernière.
Tarn-et-Garonne. Comte de Preissac, Delbreil.
Var. Ch. Brun, Ferouillat.
Vaucluse. Granier, Pin.
Vendée. Gandineau, comte de Cornulier-Lucinière, Vandier.
Vienne. Bourdeau, général de Ladmirault.
Vienne (*Haute*). Teisserenc de Bort, de Peyramont.
Vosges. Claude, Clandot, George.
Yonne. Charton, Ribière.

ALGÉRIE. *Alger*, Lelièvre; *Constantine*, Lucet; *Oran*, Pomel.

MARTINIQUE. Desmazes

GUADELOUPE. Général vicomte de la Jaille.

RÉUNION. Laserve.

INDE FRANÇAISE. Comte Desbassayns de Richemont.

SECRÉTARIAT-GÉNÉRAL DE LA PRÉSIDENCE DU SÉNAT.

MM. Sorel, Albert, ✻, *secrétaire-général;* Didier, *sous-chef.*

CABINET DU PRÉSIDENT : M. Saint-Marc-Girardin, *chef du cabinet;* M. Maugras, *chef-adjoint.*

Chambre des Députés.

La Chambre des députés se compose de 633 membres élus conformément à la loi du 30 novembre 1875 par le suffrage universel.

BUREAU DE LA CHAMBRE.

Président: M. J. Grévy.

Vice-Présidents: MM. Durfort de Civrac, Bethmont, Rameau, Lepère.

Secrétaires: MM. Lamy, Thiris, Sadi-Carnot, Savary, Rouvier, prince de Léon, Clémenceau, duc d'Harcourt.

Questeurs: MM. Gailly, Denfert-Rochereau, Faye.

Liste alphabétique de Messieurs les Députés.

Acloque, *Ariége;* Adam, *Pas-de-Calais*; Adrian, *Allier;* Alicot, *Hautes-Pyrénées;* Allain-Targé, *Seine;* général Allard, *Deux-Sèvres*; Allégre, *Var*; Allemand, *Basses-Alpes;* Ancel, *Mayenne*; Andrieux, *Rhône;* Anisson-Duperron, *Seine-Infre*; Anthouard, *Isère;* Armez, *Côtes-du-Nord;* Arnould, *Finistère;* de Baudry-d'Asson, *Vendée;* d'Aulan, *Drôme;* comte d'Aygnesvives, *Haute-Garonne*; Azémar, *Aveyron.*

Bamberger, *Seine;* Barny, *Somme;* Barascud, *Aveyron;* Bardoux, *Puy-de-Dome;* Barodet, *Seine;* Marcel-Barthe, *Basses-Pyrénées;* Bartholi, *Corse;* de la Bassetière, *Vendée;* Bastid, *Cantal;* Baury, *Haute-Vienne;* de Beauchamp, *Vienne;* Beausire, *Vendée;* Bel, *Savoie;* Vte de Bélizal, *Cotes-du-Nord;* Belle, *Indre-et-Loire;* Benoist, *Maine-et-Loire;* Berger, *Maine-et-Loire;* Berlet, *Meurthe-et-Moselle;* Bernier, *Loiret;* Paul Bert, *Yonne;* Bertholon, *Loire;* Bethmond, *Charente-Inférieure;* Bertrand-Milcent, *Nord;* Bianchi, *Orne;* Bienvenu, *Vendée;* Billy, *Meuse;* de la Billais, *Loire-Inférieure;* Bizot de Fonteny, *Haute-Loire;* P. Blanc, *Savoie;* L. Blanc, *Seine;* Blachère, *Ardèche;* Vte Blin de Bourdon, *Somme;* Blandin, *Marne;* de Boigne, *Haute-Savoie;* Pce N. Bonaparte, *Corse;*

Bonnel, *Aude;* Bordet, *Cote-d'Or;* Borriglione, *Alpes-Maritimes;* de Bosredon, *Dordogne;* Bottard, *Indre;* Bouchet, *Bouches-du-Rhône;* Boudier, *Gironde;* Boulard, *Cher;* Boulard, *Landes;* Bouquet, *Bouches-du-Rhône;* Bourgeois, *Vendée;* Bourgoing, *Nièvre;* Bourillon, *Lozère;* Bousquet, *Gard;* Bouteille, *Basses-Alpes;* Boyer, *Gard;* Boysset, *Saone-et-Loire;* G. Brame, *Nord;* Brasme, *Pas-de-Calais;* Bravet, *Isère;* Breslay, *Seine;* Bresson, *Vosges;* Breton, *Isére;* Brice, *Ille-et-Vilaine;* Brierre, *Loiret;* Brisson, *Seine;* Brossard, *Loire;* Bruneau, *Mayenne;* Buyat, *Isére.*

De Cantagrel, *Seine;* Carnot, *Cote-d'Or;* Carré-Kérisouet, *Cotes-du-Nord;* Carrey, *Seine-et-Oise;* de Casabianca, *Corse;* Casimir Périer, *Aube;* Granier de Cassagnac, *Gers;* Paul de Cassagnac, *Gers;* Casse, *Seine;* Mis de Castellane, *Cantal;* Castelnau, *Hérault;* Cavaillé, *Tarn;* Caze, *Haute-Garonne;* Cazeaux, *Hautes-Pyrennées;* duc de Cazes, *Seine;* Cesbron, *Vienne;* Chabrié, *Tarn-et-Garonne;* Chaix, *Hautes-Alpes;* Chalamet, *Ardéche;* Chaley, *Ain;* Vte de Chambrun, *Lozére;* général de Chanal, *Corréze;* Chancel, *Hautes-Alpes;* Chantemille, *Allier;* Charpentier, *Seine-et-Oise;* Chavassieu, *Loire;* Cherpin, *Loire;* Chevandier, *Drome;* Léon Chevreau, *Oise;* Chiris, *Alpes-Maritimes:* H. de Choiseul, *Seine-et-Marne;* Christophle, *Doubs;* Christophle, *Orne;* Cibiel, *Aveyron;* Clauzet, *Gironde;* Clémenceau, *Seine;* Cochery, *Loiret;* Codet, *Haute-Vienne;* Cte de Colbert-Laplaie, *Calvados;* Collin, *Doubs;* Combes, *Tarn;* Constans, *Haute-Garonne;* Corentin-Guyho, *Finistére;* Cornil, *Allier;* Cosson, *Meurthe-et-Moselle;* A. Costes, *Puy-de-Dome;* Cotte, *Var;* Couturier, *Isére;* Crozet-Fourneyron, *Loire.*

De Dalmas, *Ille-et-Vilaine;* Danelle-Bernardin, *Haute-Marne;* Dariste, *Basses-Pyrénées;* Darnaudat, *Hautes-Pyrénées;* Daron, *Saône-et-Loire:* Daumas, *Var;* Daufresme, *Seine-Inférieure;* Bon Jérôme David, *Gironde;* Defoulenay, *Allier;* Delacour, *Calvados;* Cte du Demaine, *Vaucluse;* Denfert-Rochereau, *Seine;* Descamps, *Gers;* Deschanel, *Seine;* Desloye, *Haute-Saône;* Desmoutier, *Nord;* Desseaux, *Seine-Inférieure;* Dethon, *Yonne;* Destremx, *Ardéche;* Dethou, *Yonne;* Deusy, *Pas-de-Calais;* Devade, *Loiret;* Devaux, *Pas-de-Calais;* Devès, *Hérault*, Deviolaine, *Aisne;* Devoucoux, *Cher;* Douville-Maillefeu, *Somme;* Dréo, *Var;* Dréolle, *Gironde;* Dreux-Linget, *Eure-et-Loire;* Drumel, *Ardennes;* Du Bodan, *Morbihan;* Dubois, *Cote-d'Or;* Dubois, *Seine-Inférieure;* Ducamp, *Gard;* Duchasseint, *Puy-de-Dome;* Duclaud, *Charente;* Ducros, *Haute-Savoie;* Du Douet, *Seine-Inférieure;* Dufay, *Loir-et-Cher;* Duflo, *Basses-Pyrénées;* Dufour, *Indre;* Bon Dufour, *Lot;*

Dugué de la Fauconnerie, *Orne;* Duportal, *H-Garonne;* Dupouy, *Gironde;* Durand, *Rhône;* comte de Durfort de Civrac, *Maine-et-Loire;* Durieu, *Cantal;* Dussausoy, *Pas-de-Calais;* Dutilleul, *Oise;* Raoul-Duval, *Eure;* Duvaux, *Meurthe-et-Moselle;* Duvergier de Hauranne, *Cher.*

Escahyé, *Pyrénées-Orientales;* Escarguel, *Pyrénées-Orientales;* Bon Essacheriaux, *Charente-Inférieure;* R. Eschasseriaux, *Charente-Inférieure;* Estignard, *Doubs;* Even, *Côtes-du-Nord.*

Fallières, *Lot-et-Garonne;* Farcy, *Seine;* Fauré, *Gers;* Faye, *Lot-et-Garonne;* duc de Feltre, *Cotes-du-Nord;* Ferrari, *Hautes-Alpes;* J. Ferry, *Vosges;* Flandin, *Calvados;* Floquet, *Seine;* Follier, *Haute-Savoie;* Fouquet, *Aisne;* Fourcade, *Hérault;* Fournier, *Charente-Inférieure;* Fourot, *Creuze;* de Fourtou, *Dordogne;* Frank-Chauveau, *Oise;* Frébault, *Seine;* Freminet, *Aube.*

Gagneur, *Jura;* Gailly, *Ardennes;* Galpin, *Sarthe;* Gambetta, *Seine;* Ganivet, *Charente;* Garnier, *Yonne;* Garrigat, *Dordogne;* Gaslonde, *Manche;* Gassier, *Basses-Alpes;* de Gasté, *Finistére;* Gastu, *Alger;* Gatineau, *Eure-et-Loire;* Gaudin, *Loire-Inférieure;* Gaudy, *Doubs;* Gautier, *Charente;* Gavini, *Corse;* Gent, *Vaucluse;* Germain, *Ain;* Gévelot, *Orne;* Gilliot, *Saone-et-Loire;* Cte Ginoux de Fermon, *Loire-Inférieure;* Giraud, *Deux-Sévres;* Girault, *Cher;* Girerd, *Nièvre;* Girot-Pouzol, *Puy-de-Dome;* Gleizal, *Ardèche;* Grandpierre, *Meuse;* Greppo, *Seine;* A. Grévy, *Doubs;* J. Grévy, *Jura;* Grollier, *Orne;* Gros-Gurin, *Ain;* Gudin du Pavillon, *Nièvre;* Guichard, *Yonne;* Guillemin, *Nord;* de Guilloutet, *Landes;* Guinot, *Indre-et-Loire;* Guyot, *Rhône.*

Haentjens, *Sarthe;* Hamille, *Pas-de-Calais;* duc d'Harcourt, *Calvados;* Harispe, *Basses-Pyrénées;* Hémon, *Finistère;* Hérault, *Vienne;* Hermary, *Pas-de-Calais;* Horteur, *Savoie;* Houyvet, *Calvados;* Hugot, *Côte-d'Or;* Huon, *Côtes-du-Nord;* Huon de Penaustier, *Côtes-du-Nord.*

Joos, *Nord;* Jacques, *Oran;* Jametel, *Somme;* Janvier de la Motte, *Eure;* Janvier de la Motte fils, *Maine-et-Loire;* Jeanmaire, *Vosges;* Jenty, *Vendée;* Joigneaux, *Côte-d'Or;* Jolibois, *Charente-Inférieure;* Joly, *Seine-Inférieure;* Joubert, *Indre-et-Loire;* Journault, *Seine-et-Oise;* Cte de Juigné, *Loire-Inférieure.*

Keller, *Belfort;* de Kerjégu, *Finistère;* de Kermengny, *Finistère;* Klopstein, *Meuse.*

Labadié, *Bouches-du-Rhône;* Labat, *Basses-Pyrénées:* Labitte, *Somme;* de Laborde, *Landes;* Lacascade, *Guadeloupe;* L. Lacaze, *Basses-Pyrénées;* Lachambre, *Ille-et-Vilaine;* de Lacretelle, *Saône-et-Loire;* Bon de Ladoucette, *Ardennes;* de Ladoucette, *Meurthe-et-Moselle;* Laffitte de Lajoannenque, *Lot et-Garonne;* Laisant, *Loire-Inférieure;* Lalanne, *Gironde;*

Lambert, *Constantine;* Lambert, *Seine-et-Marne;* Lamy, *Jura;* Lanel, *Seine-Inférieure;* Langlois, *Seine-et-Oise:* de Largentaye, *Côtes-du-Nord;* Mis de Larochejaquelin, *Deux-Sevres;* Laroche-Joubert, *Charente;* Laserre, *Tarn-et-Garonne;* Latrade, *Corrèze;* Laumont, *Corrèze;* Laurier, *Indre;* Laussédat, *Allier;* B. Lavergne, *Tarn;* Lavignerie, *Haute-Vienne;* Lebaudy, *Seine-et-Oise;* Leblond, *Marne;* Lebourgeois, *Seine-Inférieure;* Lecesne, *Seine-Inférieure;* Le Cherbonnier, *Corrèze;* Lecomte, *Mayenne;* Leconte, *Indre;* Lefebvre, *Alpes-Maritimes;* Fl. Lefebvre, *Pas-de-Calais;* Victor Lefranc, *Landes;* Cte Le Gonidec de Tressan, *Ille-et-Vilaine;* A. Legrand, *Manche;* L. Legrand, *Nord;* P. Legrand, *Nord;* Lelièvre, *Jura;* Cte Le Marois, *Manche;* Le Monnier, *Sarthe;* Lenglet, *Haute-Garonne;* Prince de Léon, *Morbihan;* Cte Le Paletier d'Aunay, *Nièvre;* Lepère, *Yonne;* Le Pommelec, *Ille-et-Vilaine;* Lepouzé, *Eure;* Le Provost de Launay, *Côtes-du-Nord;* Leroux, *Aisne;* Lesguillon, *Loir-et-Cher;* Leurent, *Nord;* Le Vavasseur, *Oise;* Levêque, *Côte-d'Or;* Levert, *Pas-de-Calais;* Liouville, *Meuse;* Lisbonne, *Hérault;* Lockroy, *Bouches-du-Rhône;* Logerotte, *Saône-et-Loire;* Lorois, *Morbihan;* Loubet, *Drôme;* Loustalot, *Landes;* Cte de Lur-Saluces, *Gironde.*

Bon de Mackau, *Orne*; Madier de Montjau, *Drôme*; Magniez, *Somme*; de Mary, *Réunion*; Maigne, *Haute-Loire*; Cte de Maillé, *Maine-et-Loire*; de Maillé. *Maine et-Loire*; Malartre, *Haute-Loire*; Maitret, *Haute-Loire*; Malezieux, *Aisne*; Mallet, *Gard*; de Marcère, *Nord*; Marcou, *Aude*; Margaine, *Marne*; Margue, *Saône-et-Loire*; Marion, *Isère*; Marmottan, *Seine*; Martenot, *Yonne*; Martin-Feuillée, *Ille-et-Vilaine*; Marty, *Tarn*; Mas, *Aveyron*; Massiet du Biest, *Nord*; Massot, *Pyrénées-Orientales*; Masure, *Nord*; Mathieu, *Saône-et-Loire*; Mathieu Bodet, *Charente*; Manoury, *Eure-et-Loir*; Mayet, *Savoie*; Médal, *Aveyron*; Méline, *Vosges*; Menier, *Seine-et-Marne*; Mention, *Nord*; Mercier, *Ain*; Merlin, *Nord*; Millaud, *Rhône*; Mir, *Aude*; R. Mitchell, *Gironde*; Mollien, *Somme*; Montagut, *Dordogne*; Moreau, *Creuze*; Morel, *Manche*; duc de Mouchy, *Oise*; Cte de Mun, *Morbihan*; Cte J. Murat, *Lot.*

Nadaud, *Creuse*; de Nadèche, *Creuse*; Naquet, *Vaucluse*; Nedellec, *Finistère*; Neveux, *Ardennes*; Ninard, *Haute-Vienne*; Noël-Parfait, *Eure-et-Loir*, Noirot, *Haute-Saône.*

Ordinaire, *Rhône*; Cunéo d'Ornano, *Charente*; Cte d'Osmoy, *Eure.*

Duc de Padoue, *Corse*; Pagès, *Tarn-et-Garonne*; Papon, *Eure*; Parent, *Savoie*; Parry, *Creuse*; Mis de Partz, *Pas-de-Calais*; Pascal Duprat, *Seine*; L. Passy, *Eure*; Patissier, *Allier*; Pellet, *Gard*; Casimir Périer, *Aube*; Périn, *Haute-*

Vienne; Perras, *Rhône*; de Perrien, *Morbihan*; Cte de Perrochel, *Sarthe*; Petiet, *Deux-Sèvres*; Petitbien, *Meurthe-et-Moselle*; Philippe, *Haute-Savoie;* Philippoteaux, *Ardennes;* A. Picard, *Calvados*; A. Picard, *Marne*; A. Picard, *Basses-Alpes*; Pilet-Desjardins, *Calvados*; Pinault, *Ille-et-Vilaine;* Piot, *Aube;* Plessier, *Seine-et-Marne*; Plichon, *Nord;* de Pompéry, *Finistére*; Ponsard, *Marne*; de Pontlevoy, *Vosges*; Poujade, *Vaucluse*; Prax-Paris (2), *Tarn-et-Garonne*; Proust, *Deux-Sèvres*.

Rameau, *Seine-et-Oisé*; F. Raspail, *Bouches-du-Rhône*; B. Raspail, *Seine*; Ratier, *Morbihan*; Rauline, *Manche*; de Rémusat, *Haute-Garonne*; L. Renard, *Nord*; L. Renault, *Seine-et-Oise*; Renault-Morlière, *Mayenne*; Rendú, *Seine-et-Oise*; Reymond, *Isère*; Reymond, *Loire*; Richarmé, *Loire*; Ricot, *H.-Saône*; Riondel, *Isère*; Riotteau, *Manche*; Robert de Massy, *Loiret*; de la Rochefoucauld-Bisaccia, *Sarthe*; de la Rochette, *Loire-Inférieure*; Roger-Marvaisé, *Ille-et-Vilaine*; Bon Roissard de Belley, *Alpes-Maritimes*; Rollet, *Cher*; Roques, *Aveyron*; des Rotours, *Nord*; Roudier, *Gironde*; Rougé, *Aube*; Rouher, *Corse*; Roussel, *Lozère*; Rouveure, *Ardèche*; Rouvier, *Bouches-du-Rhône*; Rouvre, *Aude*; H. Roux, *Puy-de-Dôme*; Roy de Loulay, *Charente-Inférieure*; Rubillard, *Sarthe*.

De Saint-Martin, *Indre*; Bon de Saint-Paul, *Ariège*; Sallard, *Seine-et-Marne*; Salomon, *Vienne*; Sansas, *Gironde*; Sarlande, *Dordogne*; Sarrette, *Lot-et-Garonne*; Sarrien, *Saône-et-Loire*; Savary, *Manche*; Savoye, *Seine-Inférieure*; Serepel, *Nord*; Sée, *Seine*; Seignobos, *Ardèche*; de Septenville, *Somme*; G. Serph, *Vienne*; Silva, *Haute-Savoie*; Simion, *Gironde*; Simon, *Loire-Inférieure*; de Soland, *Maine-et-Loire*; de Sonnier, *Loire-et-Cher*; Bon de Soubeyran, *Vienne*; Souchu-Servignière, *Mayenne*; Soye, *Aisne*; Spuller, *Seine*; Swiney, *Finistère*.

Taillefer, *Dordogne*; Talandier, *Seine*; A. Tallon, *Puy-de-Dôme*; Tardieu, *Bouches-du-Rhône*; Tassin, *Loir-et-Cher*; Teilhard, *Lot*; Tézenas, *Aube*; A. Thiers, *Seine*; Thiessé, *Seine-Inférieure*; Thirion-Montanban, *Dordogne*; Thomas, *Marne*; Thourel, *Basses-Alpes*; Tiersot, *Ain*; de Tillancourt, *Aisne*; Tirard, *Seine*; Vte Réné de Tocqueville, *Manche*; Tondu, *Ain*; Truelle, *Haute-Garonne*; Trystram, *Nord*; Turigny, *Nièvre*; Turquet, *Aisne*.

Vacher, *Corrèze*; Mis de Valfons, *Gard*; de Valon, *Lot*; Varambon, *Rhône*; Veruhes, *Hérault*; Versigny, *Haute-Saône*; Viette, *Doubs*; Vignancour, *Basses-Pyrénées*; Vignes, *Arriége*; Vilain, *Aisne*; Villiers, *Finistère*; Vissagnet, *Haute-Loire*; Vitalis, *Hérault*.

Waddington, *Seine-Inférieure*; Wilson, *Indre-et-Loire*.

Nous donnons ci-après les noms de MM. les membres de la Chambre des Députés par département.

Ain. MM. Tiersot, Tondu, Chaley, Gros-Gurin, Mercier, Germain.

Aisne. Leroux, Fouquet, de Tillancourt, Vilain, Malézieux, Turquet, Deviolaine, Soye,

Allier. Laussédat, Patissier, Adrian, Chantemulle, Defoulnay, Cornil.

Alpes (*Basses*), Allemand, Gassier, Thourel, A Picard, Bouteille.

Alpes (*Hautes*). Cypr, Chaix, Chancel, Ferrari.

Alpes-Maritimes. Borriglione, baron Boissard de Bellet, Chiris, Lefévre.

Ardèche. Chalamet, Gleizat, Blachère, Destremx, Seignobos, Rouveure.

Ardennes. Gailly, Drumel, Neveu, Philippoteaux, baron de Ladoucette.

Ariége. Aclocque, Vignes, baron de Saint-Paul.

Aube. Fréminet, Tésenas, Casimir-Périer, Piot. Rouvre.

Aube. Marcoux, Mir, Rougé, Bonnel, Roques, de Valady, Mas, Barascud, Cibiel, Médal.

Aveyron. Azemar.

Belfort. Keller.

Bouches-du-Rhône. Bouquet, Raspail, Rouvier, Bouchet, Lockroy, Labadié, Tardieu.

Calvados. Houyvet, Delacour, Pilet-Desjardins, duc d'Harcourt, comte deColbert-Laplace, Flandin, Picard.

Cantal. Bastid, Durieu, marquis de Castellane, Oudoul.

Charente. Laroche-Joubert, Ganivet, Mathieu-Bodet, Cunéo d'Ornano, Duclaud, Gautier.

Charente-Inférieure. Fournier, R. Eschasseriaux, Bethmont, baron Eschasseriaux, Jolibois, Roy de Loulay fils, N...

Cher. Devoucoux, Boulard, Girault, Rollet, Duvergier de Hauranne.

Corrèze. Général de Chanal, Vacher, Le Cherbonnier, Latrade, Laumont.

Corse. Prince Bonaparte, duc de Padoue, comte de Casabianca, Gavini, Bartoli.

Côte d'Or. Dubois, Levêque, Joigneaux, Sadi-Carnot, Bordet, Hugot.

Côtes-du-Nord, Armez, v^te de Belizal, Even, de Largentaye, Huon, duc de Feltre, Huon de Penonster, de Provost de Launay Carré-Kerisouët.

Creuse. Moreau, Fourot, B. de Nalèche, Nadaud, Parry.

Dordogne. Montague, Raynaud, Garrigat, Thirion-Montauban, Sarlande, de Fourtou, de Bosredon, Taillefer.

Doubs. A Grévy, Gaudy, Estignard, Viette, Colin.

Drome. M. de Montjau, Chevandier, Loubet, comte d'Aulan, Christophle.

Eure. Lepouzé, Papon, J. de la Motte, L. Passy, comte d'Osmoy, Raoul Duval.

Eure-et-Loir. Noël, Parfait, Manoury, Dreux-Linget, Gatineau, Truelle.

Finistère. Hémon, Arnoult,

de Gasté, Villiers, de Kerjégu, de Pompéry, Nedellec, Swiney, de Kermenguy, Corentin-Guyho.

Gard. Boyer, Bousquet, Ducamp, de Valfons, Mallet, Pelet.

Garonne (*Haute*). Constans, Duportal, comte d'Aiguevives, Rémusat, Lenglé, Tron, Caze.

Gers. P. de Cassagnac, de Fauré. Descamps, G. de Cassagnac, Peyrusse.

Gironde. Simiot, Sansas, Dupouy, comte de Lur-Saluces, baron Jérôme David, Dréolle, Robert Mittchel, Clauzet, Boudier, Lalanne.

Hérault. Castelnau, Lisbonne, Vernhes, Devès, Vitalis, Fourcade.

Ille-et-Vilaine. Roger Marvaise, Feuillée, de Dalmas, Pinault, René Brice, La Chambre, Le Pommelec, comte Le Gonidec-de-Traissan.

Indre. Bottard, Dufour, Laurier, Leconte, de Saint-Martin.

Indre-et-Loire. Belle, Guinot, Joubert, Wilson.

Isère. Bravet, Anthoard, Breton, Reymond, Marion, Riondel, Buyat, Conturier.

Jura. Lelièvre, J. Grévy, Gagneur, Lamy.

Laudes. de Guilloutet, Victor Lefranc, De Loustalot, Boulard, de Laborde.

Loire. Bertholon, Crozet-Fourneyron, Richarme, Chavassieu, Reymond, Cherpin, Brossard.

Loiret. Robert de Massy, Bernier, Devade, Cochery, Brierre.

Loir et-Cher. Dufay, Tassin, Lesguillon, de Sonnier.

Loire (*Haute*). Guyot-Montpayroux, Vissagnet, Maigne, Malartre.

Loire - Inférieure. Laisant, Gaudin, de la Billais, G. de Fermon, comte de Juigné, F. Simon, de la Rochette, T. de la Turmelière.

Maine-et-Loire. Soland, de Maillé, Benoist, comte de Maillé, Durfort de Civrac, Berger, L. Janvier de la Motte.

Manche. Rauline, Morel, Riotteau, Vte Réné de Tocqueville, Gaslonde, Savary, A. Legrand, comte Le Marois.

Marne. Ponsard, Blandin, Leblond, Thomas, Margaine, A. Picard.

Marne (*Haute*). Maitret, Bizot de Fonteny, Danelle-Bernardin.

Mayenne. Souchu-Servignière Lecomte, Ancel, Renault-Morlière, Bruneau.

Meurthe-et-Moselle. Duvaux, Bertet, de Ladoucette, Cosson, Petitbien.

Meuse. Grandpierre, Liouville, Billy, Klopstein.

Morbihan. Du Bodan, Lorois, Ratier, comte de Perrien, comte de Mun. prince de Léon.

Nièvre. Girerd, Turigny, Gudin, comte Lepeletier, d'Aunay, baron de Bourgoing.

Nord. P. Legrand, desRotours, G. Brame, Leurent, Guillemin, de Marcère, Desmoutier, Bertrand - Milcent, Merlin, Mention, Trystram, Joos ✻, Plichon, O ✻, L. Legrand, Renard, Massiet du Biest, Screpel.

Oise. Duc de Mouchy, Léon

Chevreau, Levavasseur, Dutilleul, Franck-Chauveau

Orne. Grollier, baron de Mackau, Christophle, Gévelot, Dugué de la Fauconnerie, Bianchi.

Pas-de-Calais· Deusy, Florent-Lefebvre, Hermary, Brasme, Adam, Dussaussoy, Hamille, Devaux, Levert, M[is] de Partz.

Puy-de-Dôme. Bardoux, A. Tallon, Ad. Costes, Girot-Pouzot, E. Roucher, H. Roux, Duchasseint.

Pyrénées (*Basses*) Marcel Barthe Dariste, Labat, Harispe, L. Lacaze, Vignancourt, Darnaudat.

Pyrénées (*Hautes*). Cazeaux, Alicot, Duflo.

Pyrénées-Orientales. Escarguel, Massot, Escayé.

Rhône Millaud, Ordinaire, Durand, Andrieux, Varambon, Guyot, Ferras.

Saône (Haute). Noirot, Versigny, Desloges, Ricot.

Saône-et-Loire. Margue, de Lacretelle, Gilliot, Mathieu, Boysset, Daron, B. de Rochefort, Sarrien, Logerotte.

Sarthe. Rupillard, Haentjens, Galpin, duc de la Rochefoucauld-Bisaccia, comte de Perrochel, Le Monnier.

Savoie. Parent, Bel, Blanc, Mayet, Horteur.

Savoie (*Haute*). Philippe, Ducroz, Silva, Holliet.

Seine. Tirard, E. Breslay, Spuller, Barodet, Louis Blanc, Denfert-Roschereau, Frébault, duc De Cazes, A. Thiers, H. Brisson, Floquet, Greppo, Cantagrel, Germain Casse, Farcy, Marmottan, Pascal Duprat, Clémenceau, Allain-Targé, Gambetta, Sée (Camille). Bamberger, Deschanel, Benj. Raspail, Talandier.

Seine-et-Marne. De Choiseul, Plessier, baron Lambert, Ménier, Sallard.

Seine-et-Oise. Joly, Journault, Rameau. Léon Renault, Charpentier, Rendu, Lebaudy, Langlois, Carrey.

Seine-Inférieure. Desseaux, Dautresme, Waddington, Lanet, Lebourgeois, Lecesne, Dubois, Du Douët, Anisson-Duperron, Savoye, Thiessé.

Sèvres (*Deux*). Proust, baron Petiet, marquis de la Rochejacquelin, Giraud, général Allard.

Somme. Barni, baron de Septenville, Labitte, comte de Douville-Maillefeu, vicomte Blin de Bourdon, Jametel, Mollien. Magniez.

Tarn. Cavaillé, Combes, baron Reille, B. Lavergne, Marty.

Tarn-et-Garonne. Prax-Paris, Pagès, Laserre, Chabrié.

Var. Cotte, Dréo, Daumas, Allègre.

Vaucluse. Comte du Demaine, Naquet, Poujade, Gent.

Vendée. Jenty, Bourgeois, Bienvenu, Beaussire, de la Bassetière, de Baudry-d'Asson.

Vienne. Salomon, Cesbron, Hérault, G. Serph, baron de Soubeyran, de Beauchamp.

Vienne (*Haute*). Périn, Ninard, Lavignière, Codet, Baury

Vosges. Jeaumaire, Bresson, de Pontlevoy, J. Ferry, Méline.

Yonne. Lepère, Paul Bert,

Garnier, Dethou, Guichard, Martenot.

ALGÉRIE. *Alger*, Gastu; *Constantine*, Lambert; *Oran*, Jacques.

COLONIES. *Martinique*, Godissart; *Guadeloupe*, Lacascade, *Réunion*, De Mahy; *Inde francaise*, Godin.

SECRÉTARIAT-GÉNÉRAL DE LA PRÉSIDENCE DE LA CHAMBRE.

MM. Valette, C ✻, *Secrétaire-Général honoraire*, *Conseil de la Présidence*; — Poudra, ✻, *Secrétaire-Général*; — Gerreau, ✻; *Sous-Chef*; — Serrière-Dupré, *Commis principal;* Pierre, *Secrétaire-Rédacteur.*

CABINET DU PRÉSIDENT.

MM. Fourneret, *Chef du Cabinet*; — Duhamel, *Secrétaire particulier.*

Conseil d'État.

Constitué par la loi du 24 mai 1872.

Conformément à l'article 10, paragraphe 4, de la loi précitée, un décret en date du 21 août 1872 a déterminé l'ordre intérieur des travaux du Conseil, la répartition des affaires entre les sections, la nature des affaires qui devront être portées à l'Assemblée générale, le mode de roulement des membres entre les sections et les mesures d'exécution non prévues par la loi.

Composition du Conseil d'État.

Président, M. Dufaure, Garde-des-Sceaux, Ministre de la Justice et des Cultes.

Vice-Président, M. Andral, O. ✻.

Présidents de section.

MM. Groualle, O. ✻, Intérieur, Justice, Instruction publique, Cultes et Beaux-Arts.

Aucoc, L., C. ✻, Travaux publics, Agriculture, Commerce et Affaires étrangères.

Goussard, C. ✻, Finances, Guerre, Marine, Colonies et Algérie.

Vicomte du Martroy, C. ✻, Contentieux.

Conseillers d'État en service ordinaire.

MM. Collignon, C. ✻. *Travaux publics.*

Touret, O, ✻, l.-colonel. *Finances.*

MM. Tranchant, O. ✻	*Contentieux.*
Mis de Chateaurenard C ✻.	*Travaux publics.*
Marbeau, O. ✻.	*Intérieur.*
Mis De Ségur, O. ✻.	*Intérieur.*
Le Trésor de la Rocque, ✻.	*Finances.*
Vte de Montesquiou, ✻.	*Contentieux.*
Pascalis, ✻.	*Contentieux.*
Silvy, O. ✻.	*Intérieur.*
De Bellomayre.	*Contentieux.*
Cte de Circourt.	*Finances.*
De Gaillard, ✻.	*Travaux publics.*
Weiss.	*Intérieur.*
Perret, ✻.	*Contentieux.*
Cte de Rambuteau, O. ✻.	*Travaux publics.*
Contre-am. Lefebvre, G O ✻	*Finances.*

Conseillers d'État en service extraordinaire.

MM. Amé, C. ✻, directeur général des douanes. *Finances.*
De Boureuille, G. O. ✻, secrétaire général du ministère des travaux publics. *Travaux publics.*
Delarbre, C. ✻, directeur de la comptabilité générale au ministère de la marine et des colonies. *Finances*, etc.
Desprez, G. O. ✻, directeur des affaires politiques au ministère des affaires étrangères. *Travaux publics*, *etc.*
Dufrayer, C. ✻, directeur général de la Caisse des dépôts et consignations. *Finances.*
Durangel, C. ✻, directeur de l'administration départementale communale, au ministère de l'intérieur. *Intérieur.*
Grimprel, C. ✻, directeur général des contributions directes. *Finances.*
Ozenne, G. O, ✻, secrétaire général du ministère de l'agriculture et du Commerce. *Travaux publics.*
Tardif, O. ✻, chef de la 1re division des cultes, *Intérieur.*
De Roussy, C. ✻, directeur général de la comptabilité publique au ministère des finances. *Finances.*
Audibert, O. ✻, directeur général des contributions indirectes. *Finances.*
Ducros, G. O. ✻, directeur du service de l'Algérie, au ministère de l'intérieur. *Intérieur.*
Ribot, secrétaire général du Ministère de la justice et des cultes. *Intérieur.*
Général de division Gresley, C. ✻, chef d'État-major général du Ministre de la Guerre, *Finances.*

MM. Dumesnil, O. ✻, directeur au ministère de l'instruction publique.
Pascal, ✻, secrétaire général du Ministère des Travaux publics.

Maîtres des requêtes.

MM. de Baulny, ✻.	*Contentieux.*
Bérenger.	*Travaux publics.*
Braun, ✻.	*Commiss. du Gouvernement.*
Chauchat, ✻.	*Travaux publics.*
Compaignon de Marcheville, ✻.	*Intérieur.*
Cornudet, ✻.	*Contentieux.*
Bon de la Cose du Vivier ✻.	*Intérieur.*
David, ✻.	*Commiss, du Gouvernement.*
Fabas, ✻	*Travaux publics.*
Flourens Emile,	*Contentieux.*
Fould Paul, ✻	*Contentieux.*
De Franqueville, O ✻	*Travaux publics.*
Hély d'Oissel, O ✻	*Finances.*
Jacqueminot, Cte de Ham,	*Intérieur.*
Laferrière,	*Commiss. du Gouvernement.*
Leblanc, ✻	*Finances.*
De Richemont,	*Finances.*
Tétreau,	*Contentieux.*
Vacherot,	*Finances.*
De Salverte,	*Travaux publics.*
Gomel,	*Contentieux.*
Billard de Saint-Laumer, ✻	*Contentieux.*
Levavasseur de Précourt, ✻	*Contentieux.*
Leloup de Sancy, ✻	*Intérieur.*

M. Fouquier, ✻ secrétaire-général du Conseil d'État, ayant rang et titre de maître des requêtes.

Auditeurs de 1re classe.

MM. Chabrol, ✻	*Travaux publics.*
Mayniel,	*Contentieux.*
Mathéus,	*Contentieux.*
Marguerie,	*Intérieur.*
Marques di Braga,	*Finances.*
Vergniaud, ✻	*Finances.*
Chauffard, ✻	*Contentieux.*
Gaillard d'Aillières,	*Contentieux.*
Hébrard de Villeneuve,	*Intérieur.*
Vellon,	

Auditeurs de 2e classe.

MM. De la Porte, Tirel de la Martinière, ✱, Vergé, Etignard de la Faulotte, Gauwain, Peyrot, de Beaumont, Marbeau, Gervais de Rouville, Milcent, Morel, Arnous, Roze, ✱, Sauzey Labas de Girangy, Hachette, Avond-de Ségur, Baudenet, Texier-Auburtin, Lyon.

BUREAU DE L'ASSISTANCE JUDICIAIRE PRÈS LE CONSEIL D'ÉTAT.

MM. le comte de Saint-Aignan, O ✱, *président;* Babinet, ✱, administrateur de l'enregistrement; Bozérian; Clément; Garnier, ✱; Charillose, ✱, directeur de l'enregistrement; Rigaud, ✱; Caille, ✱ secrétaire de la section du contentieux, *secrétaire-délégué.*

Tribunal des conflits.

Le tribunal des conflits rétabli par la loi du 24 mai 1872 sur le Conseil d'Etat qui a remis en vigueur la loi du 4 février 1850, est chargé de régler les conflits d'attribution qui s'élèvent entre l'autorité administrative et l'autorité judiciaire.

Membres du Tribunal.

MM. le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, *président;* Quenault, C ✱, conseiller honoraire à la cour de cassation, *vice-président;* vicomte de Martroy, C ✱, président de section au Conseil d'Etat; Aucoc, C ✱, idem; Goualle, O ✱, idem, Mercier, C ✱, président à la Cour de cassation; Dumon, O ✱, conseiller à la Cour de cassation; Barbier, O ✱, idem; de Lavenay, C ✱, ancien président de section au Conseil d'Etat.

Commissaires du Gouvernement.

MM. David, ✱, maître des requêtes, commissaire du gouvernement au Conseil d'Etat; Reverchon, O ✱, avocat général à la Cour de cassation.

Secrétaire: M. Lallement, docteur en droit.

MINISTÈRES.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES CULTES.

M. Martel, sénateur, *garde des Sceaux, Ministre.*

M. Méline, député, *sous-secrétaire d'État.*

Cabinet du ministre. MM. Georges Graux, *chef;* Victor de Swarte, *secrétaire particulier.*

Justice.

Division du personnel. — M.   , *chef de division.* — 1er bureau. *Personnel des Cours, Tribunaux, etc.*, 2e bureau. *Personnel des justices de paix, etc.*

Division de la comptabilité et des archives. — M. Graziani, ✻, *chef de division*, à Versailles. — 1er bureau, *Comptabilité*, 2e bureau, *Pension et secours*, 3e bureau, *Archives et service intérieur.*

Direction des affaires civiles. — M. Duvergier, O ✻, *directeur*, à Versailles. — Bureau d'administration et de législation. — Bureau du notariat et des officiers ministériels.

Division du sceau — M. Gauthier de Bieuzat, ✻, *chef de la division*, à Paris. — 1re section. Naturalisation. Admission des étrangers au domicile en France. Autorisation de servir à l'étranger. Dispenses d'âges et de parenté. — 2e section. Titres nobiliaires, majorats, dotations, changements et additions de noms, etc.

Direction des affaires criminelles et des graces. — M. Lacointa, ✻, *directeur*, à Versailles. — 1er bureau. Affaires criminelles. — 2e bureau. Grâces. — 3e bureau. Statistique. — 4e bureau. Frais de justice.

Service des Cultes.

1re division. — M. Tardif, O ✻, *chef de division.* — 1er bureau : *personnel du clergé; pensions et secours; organisation et régime des chapitres, séminaires et fabriques; contentieux.* — 2e bureau: *biens des fabriques, cures et succursales; congrégations; dons et legs; contentieux administratif.*

2e Division.—M. De Boissieu ✻, *chef de la division.* 1er bureau *Administration temporelle des intérêts diocésains.* — 2e bureau : *Travaux diocésains.*

3e Division. — M. G. Guizot, *chef de la division.* — Bureau : *Cultes non catholiques.*

4e Division. — *Comptabilité centrale.* — M. Hippolyte Blanc, ✻, *chef de la division.* 1er bureau : *Opérations centrales, liquidation, ordonnancement.* — 2e bureau : *Écritures centrales, tenue de livres, pensions, service du matériel et des bureaux.*

IMPRIMERIE NATIONALE. — MM. Haureau, O. ☼, de l'Institut, *directeur;* de Picamilh, ☼, *sous-directeur.*

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

M. le duc Decazes, C. ☼, député, *Ministre.*

CABINET DU MINISTRE ET SECRÉTARIAT. — MM. le Vte de Salignac Fénelon, O. ☼, secrétaire d'ambassade, *chef;* le Mis de Beauvoir, ☼, *sous-chef.*

PROTOCLE. — M. Mollard, ☼, *sous-directeur, chef.*

DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES ET DU CONTENTIEUX. — M. Desprez, G. O. ☼, *directeur.* — Sous-direction du Nord : M. le Bon de Courcel, ☼, *sous-directeur.* — Sous direction du Midi et de l'Orient : M. le Mis de Tamisier, O. ☼, *sous-directeur.* — Sous-direction de l'Amérique et de l'Indo-Chine : M. Bourée, ☼, *sous-directeur adjoint.* — Sous-direction du contentieux : M. Villefort, O. ☼, *sous-directeur.*

DIRECTION DES CONSULATS ET AFFAIRES COMMERCIALES. — M. Meurant, C. ☼, *directeur.* — Sous-direction du Nord : M. Jagerschmidt, O. ☼, *sous-directeur;* — de l'Orient et de l'Indo-Chine : M. le Vte d'Arlot, O. ☼, *sous-directeur;* — du Midi et de l'Amérique : M. Clavery, O. ☼, *sous-directeur.*

DIRECTION DES ARCHIVES ET DE LA CHANCELLERIE. — M. Faugère, C. ☼, *directeur.* — M. Viennot, O. ☼, *sous-directeur.* — Bureau de la chancellerie.

DIRECTION DES FONDS ET DE LA COMPTABILITÉ. — M. Billing, C. ☼, *directeur.* — M. Guéroult, O. ☼, *sous-directeur.*

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

M. Jules Simon, sénateur, *Ministre, Président du Conseil.*

M. , *sous-Secrétaire d'État.*

CABINET DU MINISTRE. — M. Ch. Simon, *chef du cabinet;* M. Cohn, *chef du secrétariat particulier;* M. Gauwain, auditeur au Conseil d'État, *chef-adjoint du cabinet.*

SERVICES PLACÉS SOUS LA DIRECTION DU MINISTRE ET DU SOUS-SECRÉTAIRE D'ÉTAT. — Bureau de la correspondance générale. — Bureau du personnel. — Bureau des secours généraux. — Service de la presse.

1° DIRECTION DU SECRÉTARIAT DE LA COMPTABILITÉ. — M. Normand. O. ✠. *directeur.*

DIVISION DU SECRÉTARIAT. — M. de Lapeyrie, ✠, *sous-directeur chargé du bureau. — Secrétariat; Archives départementales, communales et hospitalières; bibliothèque; service intérieur de l'hôtel; établissements généraux de bienfaisance; sociétés de secours mutuels.*

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — M. Hébert, O. ✠, *chef de division.* — 1er bureau : *Opérations et écritures centrales.* — 2e bureau : *Ordonnancements.* — 3e bureau : *Comptabilité départementale.*

2° DIRECTION DE L'ADMINISTRATION DÉPARTEMENTALE ET COMMUNALE. — M. Durangel, C. ✠, *directeur.*

DIVISION DE L'ADMINISTRATION DÉPARTEMENTALE. — 1er bureau : *Administration générale, élections, pensions*, à Versailles. — 2e bureau : *Administration départementale*, à Paris. — 3e bureau : *Aliénés. enfants assistés, mendicité.*

DIVISION DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE ET HOSPITALIÈRE. — 1er bureau : *Administration financière des communes.* — 2e bureau : *Contentieux des communes.* — 3e bureau : *Voirie urbaine et vicinale.* — 4e bureau : *Construction et comptabilité des chemins vicinaux.* — 5e bureau : *Hospices communaux, bureaux de bienfaisance, monts-de-piété.*

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE. — M. Choppin, ✠, *directeur.* — 1er bureau : *Jeunes détenus, patronage des libérés, personnel.* — 2e bureau : *Maisons centrales et pénitentiers agricoles.* — 3e bureau : *Maisons d'arrêt de justice et de correction, établissements affectés aux individus condamnés pour faits insurrectionnels, etc.* — 4e bureau : *Transférements.* — 5e bureau : *Contrôle des dépenses et de la comptabilité; affaires diverses.*

INSPECTEURS GÉNÉRAUX DES ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE. — MM. P. Bucquet, O. ✠, Claveau, O. ✠, Piras, ✠, Le Roux de Bretagne, *inspecteurs généraux.*

4° DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SURETÉ GÉNÉRALE. — M. de Boislisle, ✠, *directeur.* — 1er bureau : *Correspondance politique et personnelle.* — 2e bureau : *Police spéciale.* — 3e bureau : *Police administrative.* — 4e bureau : *Imprimerie et librairie.*

SERVICE DE L'ALGÉRIE. — M. Delabarre ✠, *chef du service.*

DIRECTION DES LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES. — M. Pierret, O ✠, *directeur.* — Bureau du personnel. — Service du matériel et des travaux. — Service des transmissions et produits.

MINIISTÈRE DES FINANCES.

M. Léon Say, ✻. sénateur, *ministre.*

M. Passy, député, *sous-secrétaire d'État,*

CABINET DU MINISTRE. — M. de Laboulaye, *chef du cabinet.* — M. de Foville, *chargé des fonctions de chef-adjoint,*

CABINET DU SOUS-SECRÉTAIRE D'ÉTAT. — M. Gomel, *chef du cabinet.*

Administration centrale du Ministère.

DIRECTION DU PERSONNEL. — M. Pallain, ✻, *sous-directeur chargé de la direction.* — MM. Lemoine, ✻, Broutta, ✻, *chefs de bureaux.*

SECRÉTARIAT-GÉNÉRAL. — M. Musnier de Pleignes, O ✻, *sous-directeur.* — M. Rétif, ✻, *sous-directeur.*

INSPECTION GÉNÉRALE DES FINANCES. — MM. Bailly, O ✻, de Maisonneuve, O ✻, Coppens d'Hondschoote, O ✻, de la Bouillerie, O ✻, Harmand, O ✻, Hulot, O ✻, Tronson de Coudray. O ✻, de Colmont, ✻, Cavailhon, ✻, marquis de Marguerie, ✻, de Vergès, ✻. Drailhet, ✻, *inspecteurs généranx.*

DIVISION DE L'INSPECTION GÉNÉRALE DES FINANCES, DU CONTRÔLE DES ADMINISTRATIONS FINANCIÈRES. — M. Musnier de Pleignes, O ✻, *sous-directeur.*—M. De Boisdeffre, ✻, *inspecteur des finances, sous-directeur-adjoint*, 1er bureau : *inspection générale.* — 2e bureau : *enregistrements, domaines, timbre, forêts.* — 3e bureau : *douanes, contributions indirectes, manufactures de l'État.*—4e bureau: *postes, contributions directes, monnaies, etc.* — 5e bureau : *rapports avec les Assemblées législatives, etc.*

DIVISION DE L'ORDONNANCEMENT ET DE LA COMPTABILITÉ SPÉCIALE DES DÉPENSES DU MINISTÈRE, ETC. — M. Rétif, ✻, *sous-directeur,* — Bureau de l'ordonnancement et de la comptabilité. — Archives et Bibliothèque. — Matériel et service intérieur. — Service des impressions. — Bâtiments et conservation du mobilier. — Service militaire de l'hôtel.

DIRECTION DU CONTENTIEUX DES FINANCES. — M. Lecler, O ✻, *chef de division chargé de la direction, agent judiciaire du Trésor.* — 1er bureau : *agence judiciaire, affaires contentieuses, règlement des frais dus aux officiers ministériels, recouvrement des débets des comptables, etc.* — 2e bureau : *actions judiciaires intentées ou défendues par le Trésor.* — 3e bureau : *examen et conservation des oppositions.*

Direction du mouvement général des fonds. — M. de Villert, C ✻, *directeur*. — M. Courcier, C ✻, *sous-directeur*. — Bureau central. — Bureau du service extérieur. — Bureau des écritures.

Direction de la dette inscrite. — M. Thiboust, O ✻, *directeur*, M. Grimprel, ✻, *sous-directeur*. — Bureau central, 1re section, contentieux et correspondance; 2e section, contrôle administratif et comptabilité centrale. — Bureau du Grand-Livre. — Bureau du double du Grand-Livre. — Bureau des transferts et mutations. — Bureau des pensions. — Bureau des cautionnements.

Direction générale de la comptabilité publique. — M. de Roussy, C ✻, conseiller-d'État, *directeur-général*. — M. Couder, O ✻, *sous-directenr*. — Bureau central, écritures centrales du Trésor et affaires générales, préparation du budget général de l'État. — Bureau de la comptabilité des trésoriers-payeurs généraux. — Bureau de la perception des contributions directes et de la comptabilité des percepteurs et receveurs des communes et établissements publics. — Bureau de la comptabilité des trésoriers-payeurs de l'Algérie, des colonies et des corps d'armée. Bureau de la comptabilité des régies et administrations financières.

Caisse centrale du trésor public. — MM. A. Le Clercq, C ✻, *caissier-payeur-central*. — Bureau central et de Comptabilité. — Opérations. — Dépenses des ministères. — Dépenses de trésorerie. — Portefeuille du Trésor. — Contrôle des dépenses.

Service du payeur-central de la dette publique. — M. de Marcillac, ✻. *payeur-central*. — Section centrale. — Section du portefeuille. — Bureau des paiements. — Bureau de la comptabilité.

Division du contrôle central. — M. Tournus, O ✻, *contrôleur central du Trésor, chef de la division*. — 1er bureau : contrôle des recettes et dépenses journalières de la caisse du Trésor — 2e bureau : contrôle et visa des certificats d'inscription de rentes, des certificats de pensions et de secours, des cautionnements, etc.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

M. le général de division Berthaut, C. ✻, *Ministre*.

État-major particulier et cabinet du ministre. — M. du Parc de Locmaria O ✻, chef d'escadron d'état-major, *aide-de-camp du Ministre et chef de cabinet*.

Cabinet du ministre. — 1er bureau : *ouverture des dépêches, centralisation du travail avec le Président de la République, affaires réservées, etc.* — 2e bureau : *enregistrement et départ des dépêches, audiences publiques.*

État-major général. — MM. Gresley, C ✻, général de division, *chef d'état-major général.* — Blot, C ✻, général de brigade, *sous-chef d'état-major général.* — 1er bureau : *organisatisn et mobilisation générale de l'armée.* = 2e bureau : *statistique militaire.* — 3e bureau : *opérations militaires et instruction générale de l'armée.* — 4e bureau : *service des étapes, mouvements de troupes, etc.* — 5e bureau : *Dépôt de la guerre.*

Direction générale du personnel et du matériel. — M. Renson, G-O ✻, général de division, *directeur-général.*

1er service. — M. Thomassin, O ✻, *général de brigade, chef du premier service.*

Bureau de la correspondance générale. — 1er bureau : *états-major, personnels administratifs, écoles militaires.* — 2e bureau : *infanterie.* — 3e bureau : *recrutement.* — 4e bureau : *réserves et armée territoriale.*

2e service. — M. de Gressot, C ✻, général de brigade, *chef du 2e service.* — 5e bureau : *cavalerie.* — 6e bureau : *remontes.* — 7e bureau : *justice militaire, gendarmerie.*

Service de l'artillerie. — M. Berge, C ✻, général de brigade, *chef du service.* — 8e bureau : *personnel de l'artillerie et des équipages militaires.* — 9e bureau : *matériel de l'artillerie et des équipages militaires.* — *Service des poudrières et raffineries civiles.*

Service du génie. — M. Seré de Rivières, C ✻, général de division, *chef du service.* — 10e bureau : *personnel du génie.* — 11e bureau : *Matériel du génie.*

Services administratifs. — M. Mony, O ✻, intendant militaire. *chef des services.* — 12e bureau : *subsistances militaires, chauffage, fourrages.* — 13e bureau : *hôpitaux, invalides, lits militaires.* — 14e bureau : *transports généraux, habillement et campement.*

Direction générale du contrôle et de la comptabilité. — M. Renaudin, ✻, *directeur général.*

1er service. — M. Neunez, O ✻, *chef du service.* — 1er bureau : *contrôle des dépenses, contentieux, budgets généraux, liquidation de la dotation de l'armée, liquidation des dépenses des armées.* — 2e bureau : *fonds, ordonnances et comptes généraux.* — 3e bureau : *comptes matières, état des approvisionnements généraux.* — 4e bureau : *solde, revues de comptabilités, indemnités de route.*

2e SERVICE. — M. Arbory de Mamouny, O ✻, *chef de service*. — 5e bureau : *pensions et secours*. — 6e bureau : *archives*. — 7e bureau : *service intérieur*. — *Agence comptable*.

MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES COLONIES.

M. le vice-amiral Fourrichon, G O ✻, sénateur, *Ministre*.

ÉTAT-MAJOR DU MINISTRE. — MM. le baron Roussin, C ✻, contre-amiral, *chef d'état-major*. — Lefèvre, O ✻, capitaine de vaisseau, *aide-de-camp;* de Bizemont, ✻, lieutenant de vaisseau, *officier d'ordonnance;* de Cornulier-Lucinière. ✻, idem, *idem;* De Courthille, O ✻, idem, *idem;* Delpit, idem, *idem;* Bouteron, ✻, capitaine d'artillerie de la marine, *idem;* de Maussion, ✻, capitaine d'infanterie de marine, *idem*.

CABINET DU MINISTRE. — M. le baron Roussin, C ✻, chef d'état-major et *chef du cabinet*. — 1er bureau : *cabinet*. — M. Faure, ✻, *chef*. — M. Le Grix, ✻, *secrétaire particulier du ministre*. — 2e bureau ; *mouvements de la flotte et opérations militaires*.

1re DIRECTION. — PERSONNEL. — M. Martineau-Deschenets, C ✻, contre-amiral, *directeur*. — 1er bureau : *état-major de la flotte*. — 2e bureau : *corps entretenus et agents divers*. — 3e bureau : *équipages de la flotte et justice maritime*. — 4e bureau : *troupes de la marine*.

2e DIRECTION. — MATÉRIEL. — M. Sabatier, C ✻, directeur des constructions navales, *directeur*, — 1er bureau : *constructions navales et travaux hydrauliques*. — 2e bureau : *artillerie*. — 3e bureau : *approvisionnements généraux*.

3e DIRECTION. — SERVICES ADMINISTRATIFS. — M. De Bon, C. ✻, commissaire général de la marine, *directeur*. — 1er bureau : *inscription maritime et police de la navigation* — 2e bureau : *pêche et domanialité maritime*. — 3e bureau : *solde*, *habillements et revues*. — 4e bureau : *subsistances*, *hôpitaux*.

4e DIRECTION. — COLONIES. — M. le Baron Benoist d'Azy, O ✻, *directeur*. — 1er bureau : *administration générale et municipale*. — 2e bureau : *Cultes*, *instruction publique*, *travaux publics*, *colonisation*, *affaires militaires et maritimes*. — 3e bureau : *Justice et régime pénitentiaire*. — 4e bureau : *fonds*, *hôpitaux*, *vivres*.

5e DISECTION. — COMPTABILITÉ GÉNARALE. — M. Delarbre, C. ✻, *directeur*, — 1er bureau : *Fonds et ordonnances*. — 2e bureau :

Dépenses d'outre-Mer. — 3e bureau : *comptabilité centrale des fonds.*— 4e bureau: *comptabilité des matières,*—5e bureau : *service intérieur, archives et bibliothèques.* — 6e bureau : *conservation des* archives.

INVALIDES DE LA MARINE. — M. Calvé, C. ✻, commissaire général de la marine, *directeur.* — Bureau central des invalides. — Bureau des pensions et secours. — Bureau des prises, bris et naufrages, et du service des *gens de mer.*

CONTRÔLE CENTRAL des finances de la marine.—MM. Vermot, O. ✻. *Inspecteur en chef;* Le Prédour, O. ✻, et Portier, O. ✻, *Inspecteurs.*

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS.

M. Waddington, sénateur, membre de l'Institut, *Ministre.*

CABINET DU MINISTRE. — M. de Lasteyrie, fils, *chef du cabinet.*

SERVICE INTÉRIEUR DU MINISTÈRE.— M. Magnabal, ✻, *chef de division, adjoint de la comptabilité, chef du service.* Bureau de l'enregistrement et des archives.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL. — M. N..., *secrétaire général.*— M. Dumez, *chef du cabinet du secrétariat général.*

Service de l'Instruction publique.

DIVISION DES SCIENCES ET DES LETTRES. — M. O. de Watteville, ✻, *chef de division.*

1er Bureau : *Travaux historiques et sociétés savantes.*—2e Bureau: *bibliothèques et souscriptions.* — 3e bureau : *dépôt des livres et bibliothèques scolaires.*

1re DIRECTION. — ADMINISTRATION ACADÉMIQUE ET INSTRUCTION SUPÉRIEURE.—M. Du Mesnil, O. ✻, *directeur.*—1er bureau : *inspection générale, administration académique, facultés et écoles.*—2e bureau: *établissements scientifiques et littéraires enseignement libre.* — 3e bureau: *matériel et comptabilité.*

2e DIRECTION. — INSTRUCTION SECONDAIRE. — M. Mourier, O. ✻, *directeur.* — 1er bureau : *enseignement classique et enseignement spécial.* —2e bureau : *personnel.* — 3e bureau : *matériel et comptabilité.*

3e DIRECTION. — INSTRUCTION PRIMAIRE. — 1er bureau : *personnel de l'enseignement primaire.* — 2e bureau : *contentieux et discipline de l'enseignement primaire.* — 3e bureau : *administration et matériel de l'enseignement primaire.* — 4e bureau : *comptabilité de l'enseignement primaire.*

DIVISION DE COMPTABILITÉ. — M. Bouin, O. ✻, *chef de division.* — 1er bureau : *comptabilité générale.* — 2e bureau : *pensions de retraite.*

Service des Beaux-Arts.

4e DIVISION. — M. le marquis de Chennevièvre O. ✻, *directeur.* — Bureau des beau-arts. — Bureau des monuments historiques. — Bureau des Théâtres. — Bureau des manufactures nationales. — Bureau du personnel et de la comptabilité.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

M. Christophle, sénateur, *Ministre.*

CABINET DU MINISTRE. — M. de la Porte, auditeur au Conseil d'État, *chef du cabinet.* — *Affaires réservées ; service central d'enregistrement et d'expédition.*

SECRÉTARIAT-GÉNÉRAL. — M. Pascal, ✻, Inspecteur-général des Ponts-et-Chaussées, *secrétaire-général.* — 1er bureau : *secrétariat-général et matériel.* — 2e bureau : *service central d'expédition et d'autographie.*

DIVISION DU PERSONNEL. — M. Demanche, ✻, *chef de division.* — 1er bureau : *nominations, promotions et mouvements.* — 2e bureau : *frais et indemnités, secours, pensions, contentieux.*

DIVISION DE LA COMPTABILITE. — M. Royer, ✻, *chef de la division.* — 1er bureau : *opérations centrales et ordonnancements.* — 2e bureau : *comptabilité des ponts-et-chaussées et des mines.*

DÉPOT DES CARTES, PLANS ET ARCHIVES.

Direction des Routes et de la Navigation.

M. Rousseau, ✻, ingénieur des Ponts-et-Chaussées, *directeur.*

DIVISION DES ROUTES ET PONTS. — M. Challot, O ✻, *chef de division.* — 1er bureau : *routes nationales.* — 2e bureau : *routes départementales et police du roulage.*

Division de la navigation. — M. Caulet de Longchamps, O ☆, *chef de division.* — 1er bureau : *ports maritimes, canaux de navigation,* — 2e bureau : *rivières navigables et flottables.* — 3e bureau : *service hydraulique.*

Direction des Chemins de fer.

M. Schlemmer, *directeur.*

Division des études et travaux. — M. Langlois de Neuville, O ☆, *chef de division.* — 1er bureau : *études et concessions.* — 2e bureau : *travaux.*

Division de l'exploitation. — M. Gilly, O ☆, *chef de division.* — 1er bureau : *exploitation commerciale.* — 2e bureau : *exploitation technique.* — Bureau de la *statistique centrale des chemins de fer.*

Direction du Contentieux.

M. Tétreau, Maître des requêtes au Conseil d'État, *directeur.*

Division du contentieux. — M. N . . . , *chef de division.* — 1er bureau. — 2e bureau.

Division des batiments civils. — M. N . . . , *chef de division.*

Direction des Mines.

M. Lamé-Fleury, *directeur.*

Division des mines et usines. — M. Muison, ☆, *chef de division.* — 1er bureau : *mines, appareils à vapeur.* — 2e bureau : *usines et manufactures, eaux minérales, cartes géologiques et agronomiques.*

Statistique de l'industrie minérale. — M. le Comte de Vassart d'Hozier, ☆, Ingénieur en chef des mines, *chargé du service.*

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.

M. Teisserenc de Bord, ☆, sénateur, *Ministre.*

Cabinet particulier. — M. Edm. Teisserenc de Bord, *chef du cabinet.*

Secrétariat général. — M. Ozenne, G. O. ☆, Conseiller d'État, *secrétaire général.* — Bureau du secrétariat général : *personnel, pensions, liquidation des dépenses, questions générales, etc*

Direction de la comptabilité centrale et de la statistique. — M. Deloche, O. ☆, membre de l'Institut, *directeur.* — Bureau des

ordonnances, comptes et budgets, et des écritures centrales. — Bureau des *comptes matières et des secours.* — Bureau de la *statistique générale de France,*

Direction de l'agriculture, — M. Porlier, O ✻, *directeur*, M. Tisserand, O ✻, inspecteur général, *sous-directeur.* — 1er bureau : *enseignement agricole et vétérinaire.* — 2e bureau : *encouragements à l'agriculture, secours.* — 3e bureau : *subsistances.*

Direction des haras. — M. Baron-Dutaya, O ✻, inspecteur général des haras, *directeur.*

Direction du commerce intérieur. — M. Dumoutier de Frédilly, C ✻, *directeur*, M. Girard, ✻, *sous-directeur.* — 1er bureau : *Commerce.* — 2e bureau : *industrie.* — 3e bureau : *police sanitaire et industrielle.*

Direction du commerce extérieur. — M. Marie, O ✻, *directeur-adjoint.* — 1er bureau : *législation et tarifs des douanes en France.* — 2e bureau : *législation commerciale et tarifs des douanes. à l'étranger.* — 3e bureau : *mouvement général du commerce et de la navigation.*

CONSEIL SUPÉRIEUR DU COMMERCE, DE L'AGRICULTURE ET DE L'INDUSTRIE.

Parmi les membres de ce conseil sont : MM. Kolb-Bernard, Leurent, députés du Nord, et Goussard, conseiller général du Nord.

Administrations et Services financiers.

Direction générale des contribuvions directes. — M. Grimpel, C ✻, *directeur général.*

Direction générale de l'enregistrement et des domaines. — M. Levavasseur, O ✻, *directeur général.*

Direction générale des douanes. — M. Amé, C ✻, *directeur général.*

Direction gènérale des contributions indirectes. — M. Audibert, O ✻, *directeur général.*

Direction générale des manufactures de l'état. — M. Rolland, C ✻, *directeur général.*

Direction générale des postes. — M. Le Libon, O ✻, *directeur général.*

Administration des forêts. — M. Faré, O ✻, *directeur général.*

TABLEAU DES PRÉFECTURES ET ÉVÊCHÉS DE FRANCE.

DÉPARTEMENTS	CHEFS-LIEUX.	PRÉFETS.	ARCHEVÊQUES et ÉVÊQUES.	DIOCÈSES.
		MM.	NN. SS.	
Ain	Bourg	Bon d'Huart, ✻	Marchal	Belley.
Aisne	Laon	Guyot de Villeneuve	Thibaudier	Soissons.
Allier	Moulins	Du Chevallard, ✻	De Dreux-Brézé	Moulins.
Alpes (B.)	Digne	Poulin, ✻	Meirieu, ✻	Digne.
Alpes (H.)	Gap	Vte de l'Hermitte	Guilbert, ✻	Gap.
Alpes-Marit.	Nice	Darcy ✻	Sola, O ✻	Nice.
Ardèche	Privas	Firbach	Bonnet	Viviers.
Ardennes	Mézières	Dumarest	Langénieux	Reims (Marne).
Ariége	Foix	Mahias	Bélaval, O ✻	Pamiers.
Aube	Troyes	Develle	Cortet, ✻	Troyes.
Aude	Carcassone	De Lajonkaire	Leuilleux	Carcassonne.
Aveyron	Rhodez	P. Fabre, ✻	Rourret	Rodez.
Bouches-du-Rhône	Marseille	Doniol O ✻	FORCADE, O ✻	AIX, Arles et Embrun.
			Place, ✻	Marseille.
Calvados	Caen	Cte de Perthuis, ✻	Hugonin, ✻	Bayeux.
Cantal	Aurillac	Poizat, ✻	De Pompignac, ✻	Saint-Flour.
Charente	Angoulême	Pradelle	Sebaux	Angoulême.
Charente-Inf.	La Rochelle	Regnault, ✻	Thomas, ✻	La Rochelle.
Cher	Bourges	Degrond, ✻	LA TOUR-D'AUVERGNE, ✻	BOURGES.
Corrèze	Tulle	P. Glaize	Berteaud, ✻	Tulle.
Corse	Ajaccio	Daunassans, O ✻	De Gaffori	Ajaccio.
Côte-d'Or	Dijon	P. André, ✻	Rivet, O ✻	Dijon.
Côtes-du-Nord	Saint-Brieuc	Jeanson	David, O ✻	Saint-Brieuc.
Creuse	Guéret	Lorois, ✻	Duquesnay	Limoges (Haute-Vienne).
Dordogne	Périgueux	Delpon de Vissec, ✻	Dabert, ✻	Périgueux.
Doubs	Besançon	Paul Cambon, ✻	Paulinier ✻	BESANÇON et Haute-Saône.
Drôme	Valence	Martial Baile	Cotton	Valence.
Eure	Évreux	Tassin, ✻	Grolleau	Évreux.
Eure-et-Loir	Chartres	De Riencourt de Longpré	Regnault ✻	Chartres.
Finistère	Quimper	Souvestre, ✻	Nouvel	Quimper.
Gard	Nîmes	De Courson	Besson	Nîmes.
Garonne (H.)	Toulouse	Ach. Delorme	DESPREZ, O ✻	TOULOUSE et Narbonne.
Gers	Auch	De Valicourt d'Ambrines ✻	GÉRAULT DE LANGALERIE, ✻	AUCH.

DÉPARTEMENTS	CHEFS-LIEUX.	PRÉFETS.	ARCHEVÊQUES et ÉVÊQUES.	DIOCÈSES.
		MM.	NN. SS.	
Gironde.....	Bordeaux ...	Decrais ✻..............	S. E. le Cardinal DONNET, G. ✻ ..	BORDEAUX.
			Roullet de la Bouillerie, ✻, archev. de Perga *in partibus, coadjuteur*.	
Hérault	Montpellier..	A. Delmas, O ✻.........	De Cabrières.......	Montpellier.
Ille-et-Vilaine	Rennes......	Vivaux..................	BROSSAYS-SAINT-MARC, O ✻.....	RENNES.
Indre.......	Châteauroux	Patinot, ✻.............	DE LA TOUR-D'AUVERGNE, O ✻...	BOURGES (C
Indre-et-Loire	Tours.......	Mis de Nadaillac, ✻......	COLLET, O ✻......	TOURS.
Isère	Grenoble....	P. Lauras	Fava	Grenoble.
Jura........	Lons-le-Sauln	Merlin	Nogret, O ✻.......	Saint-Claude.
Landes......	Mont-de-Mars	L. Larnac	Delannoy	Aire.
Loir-et-Cher.	Blois	Picquet-Damesme ✻......	Pallu du Parc, ✻ ..	Blois.
Loire	St-Étienne...	Arm. Pihoret, O ✻.......	....	Lyon (Rhône).
Loire (Haute)	Le Puy......	A. Labordère	Lebreton, O ✻.....	Le Puy.
Loire-Inférr ..	Nantes......	Vte Malher, O ✻..........	Fournier, ✻.......	Nantes.
Loiret	Orléans.	Sazerac de Forge.........	Dupanloup, O ✻ ...	Orléans.
Lot.........	Cahors......	Porteu, ✻	Grimardias, ✻	Cahors.
Lot-et-Garon.	Agen........	Félix Renaud...........	Fonteneau, ✻......	Agen.
Lozère	Mende	Vte d'Etchegoyen.........	Costes............	Mende.
Maine-et-Loir	Angers......	Bon de Reinach-Werth, O ✻	Freppel, ✻........	Angers.
Manche	St-Lô	Buchot, ✻	Germain..........	Coutances.
Marne	Châlons.	Ducrest de Villeneuve.....	LANGENIEUX, ✻...	REIMS (Arr. Reims et Ard
			Meignan, ✻	Châlons.
Marne (H) ...	Chaumont...	E. Decazes, ✻	Guerrin, ✻........	Langres.
Mayenne	Laval.......	De Vaudichon, ✻.........	Le Hardy du Marais	Laval.
Meurthe et Moselle	Nancy.......	A. Gigot, ✻	Foulon............	Nancy.
Meuse.......	Bar-le-Duc ..	Rousseau	Hacquart, O ✻	Verdun.
Morbihan ...	Vannes......	Vte de Rorthais..........	Becel, ✻..........	Vannes.
Nièvre	Nevers......	Vte Sébastiani, ✻	De Ladoue	Nevers.
Nord........	Lille........	Lizot. O ✻..............	S. E. le Cardinal RÉGNIER, C. ✻	CAMBRAI.
			Monnier, évêque *in partibus* de Lydda.	
Oise........	Beauvais....	Tripier..................	Gignoux, O ✻.....	Beauvais.
Orne	Alençon.....	Lagrange de Langre, ✻ ..	Rousselet, O ✻....	Séez.
Pas-de-Calais.	Arras.......	Tenaille Saligny, ✻	Lequette, ✻	Arras.
Puy-de-Dôme	Clermont-F..	Tirman, ✻..............	Feron, O ✻	Clermont
Pyrénées (B).	Pau	Bon de Vaufreland, ✻.....	Lacroix, O ✻......	Bayonne

DÉPARTEMENTS	CHEFS-LIEUX.	PRÉFETS.	ARCHEVÊQUES et ÉVÊQUES.	DIOCÈSES.
		MM.	NN. SS.	
Pyrénées (H).	Tarbes......	De Lestaubière, ✻.......	Jourdan, ✻.... ...	Tarbes.
Pyrénées-Or.	Perpignan...	Sebline	Saivet	Perpignan.
Rhin (Haut)..	Belfort	Lebleu, ✻, administrateur, faisant fonctions de préfet	....	Nancy.
Rhône	Lyon.........	Welche, C ✻ (Cons. d'État).	Caverot, O ✻......	LYON et Vienne.
Saône (H)....	Vesoul	Cte de Masin, ...	....	Besançon (Doubs)
Saône-et-Loire	Mâcon	Bon Sers, ✻	Perraud............	Autun.
Sarthe	Le Mans.....	G. Servois, ✻............	D'Outremont.......	Le Mans.
Savoie	Chambéry...	De Vallavielle, O ✻.......	PICHENOT, ✻.....	CHAMBÉRY.
			Rosset	Maurienne.
			Turinaz.	Moussier.
Savoie (H.) ..	Annecy	Camescasse	Magnin, O ✻......	Annecy.
Seine	PARIS	Ferd. Duval, O ✻	S. E. le Cardinal GUIBERT, O ✻...	PARIS.
		Voisin, ✻, préfet de police.	Richard, év. *coadjut.*	
Seine-Infér...	Rouen.......	Limbourg, ✻	DE BONNECHOSE, C ✻	ROUEN.
Seine-et-Marn	Melun.......	Mahon	Allou, O ✻........	Meaux.
Seine-et-Oise	Versailles ...	De Crisenoy O ✻	Mabile, O ✻.	Versailles.
Sèvres (Deux)	Niort.......	E. Bertereau............	Pie.	Poitiers (Vienne et Deux-Sèv.)
Somme	Amiens......	E. Pougny, ✻............	Bataille, ✻	Amiens.
Tarn	Alby........	P. Esterhazy	RAMADIÉ, ✻	ALBY.
Tarn-et-Gar..	Montauban ..	Herbette	Legain............	Montauban.
Var.........	Draguignan..	A. Rey, ✻..............	Terris.	Fréjus et Toulon.
Vaucluse....	Avignon.....	Cte de Brancion, O ✻	DUBREUIL, O ✻....	AVIGNON.
Vendée......	La Roche-s.-Yon.	Duphémieux............	Lecocq............	Luçon.
Vienne......	Poitiers	Fournier-Sarlovèze, ✻....	Pie	Poitiers (Vienne et Deux-Sèv.)
Vienne (H.)..	Limoges.....	Le Mire de Villers, O ✻ ...	Duquesnay.✻......	Limoges.
Vosges......	Épinal	Oustry..................	De Briey	Saint-Dié.
Yonne.......	Auxerre.....	Hindlé	BERNADOU, O ✻...	SENS et Auxerre

Administration départementale de l'Algérie.

Département d'Alger, M. Brunel, ✻, préfet; — Département d'Oran, M. de Nouvion, ✻, préfet; Département de Constantine, M. Le Barrois d'Orgeval, préfet.

Evêchés des Colonies, suffragants de l'archevêché de Bordeaux.

Saint-Denis (Ile de la Réunion, Afrique)........................ Mgr. N....
Basse-Terre (Guadeloupe, Antilles)............................ Blanger.
St-Pierre et Port-de-France (Martinique, Antilles)................ Carmené.

Évêchés d'Algérie, suffragants de l'archevêché d'Alger.

Archevêque d'Alger, Mgr. LAVIGERIE, O ✻.
Évêque d'Oran, Mgr. Vigne. — Évêque de Constantine, Mgr. Robert.

ORGANISATION ADMINISTRATIVE.

DÉPARTEMENT DU NORD.

Le département du Nord, dont le chef-lieu est Lille, est divisé en sept arrondissements de sous-préfectures ayant pour chef-lieux Dunkerque, Hazebrouck, Lille, Cambrai, Avesnes, Douai et Valenciennes.

ANCIENS PRÉFETS.

Le département a eu successivement pour Préfets :

M. Joubert, ex-constituant, nommé à la création, et, depuis, commissaire-général des relations commerciales en Hollande.

M. Dieudonné, officier de la Légion-d'Honneur, membre du tribunal, nommé le 3 pluviose an IX, décédé à Saint-Saulve, le 27 vendémiaire an XIV.

M. de Pommereul, général de division, baron de l'Empire, membre de la Légion-d'Honneur, auparavant préfet d'Indre-et-Loire, nommé le 16 frimaire an XIV, puis, Conseiller d'État, directeur-général de l'imprimerie et de la librairie.

M. Duplantier, baron de l'Empire, officier de la Légion-d'Honneur, auparavant préfet des Landes, nommé le 30 novembre 1805, décédé à Paris, le 6 février 1814.

M. le comte Beugnot a administré le département pendant le premier trimestre de 1814, comme conseiller d'État en mission.

M. le baron Siméon, grand-officier de la Légion-d'Honneur, chevalier de l'ordre royal de Saint-Hubert de Bavière, nommé le 2 mai 1814, et, depuis, pair de France et ministre d'État.

M. Dupont-Deleporte, maître des requêtes au Conseil d'État, nommé le 22 mars 1815.

M. Dupleix de Mézy, commandeur de la Légion-d'Honneur, nommé le 12 juillet 1815, puis, conseiller d'État, directeur-général des postes.

M. le comte de Rémusat, grand'croix de l'ordre de Saint-Hubert de Bavière, chevalier de la Légion-d'Honneur, auparavant préfet de la Haute-Garonne, nommé le 5 février 1817.

M. le comte H. de Murat, conseiller d'État, commandeur de la Légion-d'Honneur, nommé le 3 janvier 1822, puis pair de France

M. le vicomte Alban de Villeneuve-Bargemont, conseiller d'État, officier de la Légion-d'Honneur et chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, auparavant préfet de la Loire-Inférieure, nommé le 3 mars 1820, puis député du Nord.

M. le vicomte de VILLERS DU TERRAGE, ancien préfet, officier de la Légion-d'Honneur, nommé le 19 août 1830; puis pair de France.

M. le baron MÉCHIN, conseiller d'État, membre de la Chambre des députés, ancien préfet, grand-officier de la Légion-d'Honneur, officier de l'ordre de Léopold, nommé le 17 novembre 1830.

M. le vicomte DE SAINT-AIGNAN, conseiller d'État, officier de la Légion-d'Honneur et de l'ordre de Léopold, nommé le 30 janvier 1839; puis, conseiller d'État en service ordinaire et député du Nord.

M. le baron Maurice DUVAL, pair de France, conseiller d'État, grand-officier de la Légion-d'Honneur, chevalier de l'ordre de la Couronne de Fer, nommé le 15 mai 1845,

M. Ém DESROUSSEAUX DE GIVRÉ, officier de la Légion-d'Honneur et de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, auparavant préfet des départements de l'Aisne et du Pas-de-Calais, nommé le 4 janvier 1847.

M. ANTHONY-THOURET, commissaire du Gouvernement, préfet provisoire, arrivé à Lille le 26 février 1848.

MM. Ch. DELESCLUSE et D. PILLETTE ont administré le département, le premier comme commissaire-général de la République, le second comme commissaire-adjoint, depuis le 10 mars 1848, jusqu'au 18 mai suivant.

M. DURANT-ST-AMAND, auparavant maire du 7e arrondissement de Paris, nommé le 29 mai 1848, ensuite préfet de la Creuse, de l'Hérault et de Vaucluse, décédé en 1864.

M. DAVID, ancien sous-préfet de Douai, nommé le 24 janvier 1849.

M. VAÏSSE, commandeur de la Légion-d'Honneur, auparavant préfet du Doubs, nommé le 20 novembre 1849; ensuite ministre de l'Intérieur, conseiller d'État et sénateur, décédé en 1864.

M. BESSON, grand-officier des ordres de la Légion-d'Honneur et de Léopold de Belgique, commandeur de l'ordre de Charles III d'Espagne, nommé le 17 mars 1851, auparavant préfet des département du Jura, de Maine-et-Loire et de la Haute-Garonne, puis préfet des Bouches-du-Rhône et conseiller d'État.

M. COLLET-MEYGRET, commandeur des ordres de la Légion-d'Honneur et de Léopold de Belgique, grand'croix de l'ordre d'Isabelle-la-Catholique, nommé le 30 juin 1857; auparavant préfet et directeur et directeur-général de la sûreté publique.

M. VALLON (Paul-Louis-Marie-Athanase-Léonard), grand-officier de la Légion-d'Honneur, commandeur de l'ordre de Léopold de Belgique, officier de l'Instruction publique; auparavant préfet de Maine-et-Loire, nommé le 20 octobre 1857; décédé en fonctions le 5 novembre 1865.

M. Piétri, commandeur de la Légion-d'Honneur, nommé le 12 novembre 1865; auparavant préfet de l'Hérault, puis, préfet de police.

M. L. Sencier, grand-officier de la Légion-d'Honneur, nommé le 19 février 1866; auparavant préfet de la Loire, puis conseiller d'État, directeur-général du personnel et du cabinet au Ministère de l'Intérieur, puis, conseiller d'État chargé de l'Administration du département du Rhône.

M. de Saint-Paul, grand-officier de la Légion-d'Honneur, officier de l'Instruction publique, grand'croix de divers ordres, etc., nommé le 23 décembre 1868, sénateur, chargé de l'Administration du département du Nord, auparavant directeur-général du personnel et du cabinet au Ministère de l'Intérieur.

M. Léon Masson, chevalier de la Légion-d'Honneur, nommé le 30 janvier 1870.

M. A. Testelin, membre du Conseil général, nommé le 6 septembre 1870; puis, Commissaire de la Défense des départements de l'Aisne, du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme.

M. Pierre Legrand, avocat, nommé le 16 septembre 1870.

M. Paul Bert, nommé le 22 janvier 1871.

M. Ernest Hendlé, nommé le 7 février 1871.

M. Baron, avocat, *Préfet par intérim*, nommé le 7 février 1871.

M. le baron Séguier, officier de la Légion-d'Honneur, nommé le 20 mars 1871.

M. Limbourg, nommé le 19 décembre 1873. N'a pas été installé.

M. le baron Léon Le Guay, (O ✱), nommé le 21 décembre 1873; depuis sénateur.

PRÉFECTURE.

M. Lizot, (O ✱), *Préfet*, nommé le 21 mars 1876.

Le Préfet est seul chargé de l'administration : il fait exécuter les lois et arrêtés du Gouvernement; il surveille toutes les parties de l'administration publique.

Il donne ses audiences tous les jours, de une heure à trois heures.

Toutes les lettres doivent être affranchies.

SECRÉTARIAT-GÉNÉRAL.

Aux termes de la loi du 28 pluviôse, an VIII, le secrétaire-général est chargé de la signature, des expéditions et de la garde des papiers. Le décret du 29 décembre 1854 dispose que le secrétaire-général pourra, indépendamment des fonctions qui lui sont conférées par les lois et règlements, être chargé d'une partie de l'administration départementale, par délégation et sous la direction du Préfet.

M. Copin, *secrétaire-général*.

CONSEIL DE PRÉFECTURE.

MM. le Préfet, *président;* Cleenewerck de Crayencour, O ✻ ✠ ✪, *vice-président;* Derbigny; De Beffoy de la Grève; René Pichon.

Ministère public: M. le Secrétaire-général de la Préfecture, commissaire du Gouvernement.

GREFFE. M. Lacoste, chef de bureau, *secrétaire greffier du conseil de Préfecture:* M. Bury, *commis de 3e classe.*

Le Conseil de Préfecture prononce sur les demandes à fin de decharge ou de réduction des contributions directes, sur les difficultés entre les entrepreneurs de travaux publics et l'administration concernant le sens et l'exécution de leurs marchés, sur les demandes en dommages et intérêts procédant du fait des entrepreneurs et non de l'administration, sur les demandes et contestations concernant les indemnités dues à raison de terrains pris ou fouillés pour la confection des ouvrages publics, sur les difficultés en matière de grande voirie, sur les autorisations de plaider demandées par les communes, sur le contentieux des domaines nationaux, sur c[illegible]nes difficultés en matière d'élections. En général, les Conseils [illegible]fecture sont les tribunaux de première instance de la justice [illegible]ve. Lorsque le Préfet assiste au Conseil, il le préside; [illegible] de partage, sa voix est prépondérante.

Le Conseil tient ses séances les lundi, mercredi et vendredi de chaque semaine, à une heure.

Toutes les requêtes, soit en demandant, soit en défendant, doivent être sur papier timbré et adressées ou déposées au Greffe du Conseil.

Un décret du 30 décembre 1862 dispose: qu'à l'aveuir les audiences des Conseils de préfecture, statuant sur les affaires contentieuses, seront publiques. — Après le rapport fait sur chaque affaire par un des conseillers, les parties pourront présenter leurs observations, soit en personne, soit par mandataire. — Le secrétaire-général remplira les fonctions de commissaire du Gouvernement. — Il y aura, auprès de chaque Conseil, un secrétaire-greffier, nommé par le Préfet et choisi parmi les employés de la Préfecture. — Les comptes des receveurs des communes et des établissements de bienfaisance ne seront pas jugés en séance publique.

***Circulaire de M. le Ministre de l'intérieur du* 21 *juillet* 1865.**

EXTRAIT.

C'est le caractère essentiel de la procédure contentieuse que

l'instruction y soit écrite; les observations orales n'y tiennent qu'une place accessoire et doivent toujours se restreindre aux points qui ont été développés dans les mémoires.

Du moment, en effet, où les parties ne sont pas astreintes à se présenter à la barre et que souvent l'une des deux y vient seule, il n'est pas bon qu'il s'y produise des moyens nouveaux qui ne pourraient pas être contredits par l'adversaire.

CONSEIL GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT.

Le *Conseil général* a, chaque année, deux sessions ordinaires qui s'ouvrent, l'une le premier lundi qui suit le 16 août, l'autre au jour fixé par le Conseil dans sa session d'août. La première ne peut durer plus d'un mois; la seconde plus de quinze jours.

Le Conseil général nomme, parmi ses membres, le président, les vice-présidents et les secrétaires.

Il exerce les attributions qui lui sont déférées par la loi du 10 août 1871.

Le nombre des membres du Conseil général est 61, un par canton, et répartis comme suit entre les sept arrondissements, savoir: Dunkerque, 7; Hazebrouck, 7; Lille 17; Cambrai 7; Avesnes, 10; Douai, 6; Valenciennes, 7.

Conformément à la loi du 10 août 1871, il a été procédé, le 16 septembre suivant, et le 8 novembre 1874, à l'élection des membres du Conseil général et des Conseils d'arrondissement.

Le Conseil général est composé comme suit:

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL GÉNÉRAL.

Arrondissement d'Avesnes.

Avesnes-Nord,	Guillemin, avocat à Avesnes.
Avesnes-Sud,	Mailliet, O. ✱, sénateur, président de la Société d'Agriculture d'Avesnes.
Bavai,	Levent, maître de forges et maire à Bavai.
Berlaimont,	Emond, notaire et maire à Berlaimont.
Landrecies,	Marie-Soufflet, propriétaire et maire à Landrecies.
Le Quesnoy-Est,	Boulangé, cultivateur et maire à Salesches.
Le Quesnoy-O.,	Baron de l'Épine, propr., à Wargnies-le-Petit.
Maubeuge,	De Carnières, C. ✱, conseiller à la Cour de Cassation.
Solre-le-Château,	Rouez, ✱, fabricant de tissus et maire à Solre-le-Château.
Trélon,	Berteaux, filateur à Fourmies.

Arrondissement de Cambrai.

Cambrai-Est,	Stiévenart-Béthune, ✻, propr. et maire à Etrun.
Cambrai-Ouest,	Leleu, ✻, cultivateur et maire à Tilloy.
Carnières,	Telliez, ✻, propriétaire à Carnières.
Clary,	Dutemple, notaire à Walincourt.
Le Câteau,	Charles Seydoux, ✻, manufacturier au Câteau.
Marcoing,	Crépin, ✻, propriétaire, cultivateur et maire à Noyelles.
Solesmes,	Macarez, négociant à Saint-Python.

Arrondissement de Douai.

Arleux,	Lanvin, fabricant de sucre à Fressain.
Douai-Nord,	Merlin, à Douai.
Douai-Ouest,	Giroud, industriel, à Douai.
Douai-Sud,	Fiévet, O ✻, fabric. de sucre et maire à Masny.
Marchiennes,	Baron de Bouteville, propriétaire, à Hornaing.
Orchies,	Des Rotours, propriétaire, maire et député à Avelin.

Arrondissement de Dunkerque.

Bergues,	Joos, ✻ propriétaire, député, à Bergues.
Bourbourg,	Demeunynck, ✻, ancien maire de Bourbourg.
Dunkerque-Est,	Gustave Lemaire, propr. et adjoint à Dunkerque
Dunkerque-O.,	Trystram, négociant et président de la Chambre de Commerce, député, à Dunkerque.
Gravelines,	Goussard, O ✻, conseiller d'Etat, à Watten.
Hondschoote,	Goudaert, ancien notaire, maire à Hondschoote.
Wormhoudt,	Bergerot, propriétaire et maire à Esquelbecq.

Arrondissement d'Hazebrouck.

Bailleul-N.-E.,	Lotthé, notaire et maire à Bailleul.
Bailleul-S.-O.,	Plichon, O ✻ C ✠, avocat, député, à Bailleul.
Cassel,	Desmyttère, ✻, propriétaire et maire à Cassel.
Hazebrouck-N.,	Joets de Metershof, propriétaire à Hazebrouck.
Hazebrouck-S.,	Massiet du Biest, propriétaire à Hazebrouck.
Merville,	Duquenne, négociant à La Gorgue.
Steenvoorde,	Beck, propriétaire à Steenvoorde.

Arrondissement de Lille.

Armentières,	Pouchain, manufacturier et maire à Armentières.

Cysoing, Jules Brame, propriétaire et sénateur, à Hem.
Haubourdin, Comte d'Hespel, propriétaire, maire et sénateur, à Wavrin.
La Bassée, Édouard Chombart, maire à Herlies.
Lannoy, C. Descat, ✻, apprêteur de tissus, ancien député à l'Assemblée nationale, à Roubaix.
Lille-Centre, P. Legrand, avocat, député, à Lille.
Lille-Nord-Est, Jules Dutilleul, brasseur à Lille.
Lille-Ouest, Soins, industriel à Lille.
Lille-Sud-Est, Morisson, docteur en médecine à Lille.
Lille-Sud-Ouest, Testelin, docteur en médecine, sénateur à Lille.
Pont-à-Marcq, Desmoutier, ✻, cult. et propr. à Mons-en-Pévèle
Quesnoy-sur-D., Louis Desrousseaux, ✻ I ✪, propriétaire à Lille.
Roubaix-Est, Pierre Catteau, manufacturier à Roubaix.
Roubaix-Ouest, Deleporte-Bayart, propr. et adjoint à Roubaix.
Seclin, Van der Straeten, I ✪ ✠, propr. et maire à Vendeville.
Tourcoing-Nord, Roussel-Defontaine, ✻ ✠, négociant et maire à Tourcoing.
Tourcoing-Sud, J. Leurent, ✻, fabricant, député, à Tourcoing.

Arrondissement de Valenciennes.

Bouchain, Caullet, propriétaire à Haspres.
Condé, Renard, ✻, maît. de verrer. et maire de Fresnes.
St-Amand, r. d., Emile Delerue, propriétaire et maire à Raismes.
St-Amand, r. g., L. Legrand (de Lecelles), avocat à Douai.
Valenciennes-E., Bultot, maire de Valenciennes.
Valenciennes-N., de Marsilly, ✻, directeur général de la Compagnie des mines d'Anzin.
Valenciennes-S., Louis Legrand (de Valenciennes), avocat, docteur en droit, docteur ès-lettres et député, à Valenciennes.

COMMISSION DÉPARTEMENTALE

Instituée par la loi du 10 *août* 1871.

La Commission départementale exerce les pouvoirs qui lui sont attribués par le titre VI de la loi du 10 août 1871. Les membres qui la composent, élus dans le sein du Conseil, sont au nombre de sept, savoir :

Président, M. le baron de l'Epine; ***secrétaire***, M. Roussel-Defontaine, ✻ ✠; MM. Fiévet, O ✻, Legrand (de Lecelles), Telliez, ✻, Desmyttère, ✻, Bergerot.

RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL GÉNÉRAL.

Aux termes de l'article 21 de la loi du 19 août 1871, les Conseils généraux doivent être renouvelés par moitié tous les trois ans.

Par délibération du 6 novembre 1871, le Conseil général a divisé les cantons du département représentés par ses membres, en deux séries, ainsi composées :

1re Série. 30 cantons. — Avesnes-Sud, Berlaimont, Maubeuge, Le Quesnoy-Ouest, Trélon, Cambrai-Ouest, Clary, Marcoing, Douai-Nord, Marchiennes, Orchies, Bourbourg, Dunkerque-Ouest, Hondschoote, Bailleul-Sud-Ouest, Hazebrouck-Sud, Merville, Steenvoorde, La Bassée, Haubourdin, Lille-Centre, Lille-Ouest, Lille-Sud-Ouest, Quesnoy-sur-Deûle, Roubaix-Ouest, Tourcoing-Nord, Saint-Amand (rive gauche), Condé, Valenciennes-Nord, Valenciennes-Sud.

2e Série, 31 cantons. — Avesnes-Nord, Bavai, Landrecies, Le Quesnoy-Est, Solre-le-Château, Cambrai-Est, Carnières, Le Câteau, Solesmes, Arleux, Douai-Ouest, Douai-Sud, Bergues, Dunkerque-Est, Gravelines, Wormhoudt, Bailleul-Nord-Est, Cassel, Hazebrouck-Nord, Armentières, Cysoing, Lannoy, Lille-Nord-Est, Lille-Sud-Est, Pont-à-Marcq, Roubaix-Est, Seclin, Tourcoing-Sud, Saint-Amand (rive droite), Bouchain, Valenciennes-Est.

Par suite d'un tirage au sort auquel il a été procédé dans la même séance du 6 novembre 1871, la 1re série a été désignée pour être renouvelée la première. — Cette opération a eu lieu le 8 novembre 1874 conformément au décret du 11 septembre précédent.

Les pouvoirs des membres du Conseil appartenant aux cantons de la seconde série expireront en 1877.

BUREAUX DE LA PRÉFECTURE.

Les bureaux de la Préfecture sont ouverts au public tous les jours, de neuf heures à onze heures et demie du matin, et de une heure à cinq heures de l'après-midi.

Toutes les lettres ou pièces doivent être déposées sous bande ou sous enveloppe chez les concierges de l'hôtel ou des bureaux de la Préfecture. Sont exceptés de cette mesure les récépissés, visas, légalisations ou demandes de passe-ports qui peuvent être remis aux garçons de bureaux pour être portés aux bureaux respectifs.

Cabinet du préfet. — MM. Kolb ; *chef du cabinet ;* de Jessaint *attaché ;* Revel, *employé.*

Attributions. — Ouverture et classement de la correspondance. — Audience du Préfet. — Correspondances confidentielle et réservée. — Service télégraphique. — Personnel administratif, personnel des commissaires de police. — Surveillance de la frontière. — Rapports avec l'autorité militaire et ecclésiastique. — Légion-d'honneur. — Belles actions. — Distinctions honorifiques. — Secours individuels. — Bureaux de tabac. — Cérémonies publiques.

Organisation des bureaux.

Chefs de division honoraires : MM. A. Deblock ✻, A. Druez ✻ et Ch. Vincent, A. ✿.

Première division. — M. Charrier, *chef de division.*

1er Bureau. — Secrétariat-général. — MM. Breton père, *chef de bureau ;* Plumecocq, *chef de bureau adjoint*, *chargé des affaires militaires ;* Plouvier, *sous-chef ;* Lemal, *commis de 2e classe* ; Forret, *idem de 3e classe*, Lesaffre, *idem* ; Delesalle, *surnuméraire.*

Attributions. — Enregistrement et distribution des bulletins des Lois et des Actes administratifs de la Préfecture. — Visas et légalisations. — Organisation administrative. — Police de l'imprimerie et de la librairie, gravures et lithographies, journaux et écrits périodiques. — Bibliothèques publiques. — Théâtres. — Brevets d'invention. — Mouvement de la population. — Naturalisation et autorisation du domicile en France. — Exécution des lois sur les élections et sur le jury ; convocation des jurés. — Mercuriales, subsistances, police de la boulangerie. — Agriculture. Amélioration des chevaux. — Foires, marchés. — Sociétés savantes. — Beaux-Arts. — Monuments historiques. — Archives. — Commerce, industrie. — Travail des enfants dans les manufactures. — École des arts et métiers. — Écoles polytechnique et militaire. — École navale. — École des mineurs. — Tribunaux de commerce. — Chambres de commerce. — Chambres consultatives des arts et manufactures. — Conseils de Prud'hommes. — Instruction publique. — Lycées et colléges communaux ; collation de bourses. — Institution des sourds-muets et des aveugles. — Cultes, congrégations religieuses. — Art de guérir. — Écoles de médecine. — Réception des officiers de santé, pharmaciens, herboristes et sages-femmes. — Vaccine. — Épidémies. — Eaux thermales. — Médecine vétérinaire. — École vétérinaire d'Alfort. — Recrutement de l'armée. — Affaires militaires. — Inscription maritime. — Garde nationale. — Pompiers. — Rapports avec la Commission permanente du Conseil général.

2[e] BUREAU. — POLICE. MM. Breton, Émile, *chef de bureau*; Torck, *commis de 1[re] classe*; Lefebvre, *commis de 3[e] classe*; Demade, *commis de 3[e] classe*; Telliez, *surnuméraire*.

ATTRIBUTIONS. — Police générale, municipale et rurale. — Gardes-champêtres, gardes-messiers, gardes particuliers. — Prisons. — Maisons centrales de force et de correction — Maisons de justice, d'arrêt et de correction. Dépôts de sûreté. — Colonies agricoles et pénitentiaires. — Règlements de police. — Crimes, délits, évènements, incendies. — Surveillants de forçats et condamnés libérés, des mendiants, vagabonds et des filles publiques. — Asiles d'aliénés. — Commissions sanitaires des ports de Gravelines et de Dunkerque. — Débits de boissons. — Surveillance des voyageurs et des réfugiés étrangers. — Passe-ports à l'étranger. — Passe-ports gratuits. — Passe-ports avec secours de route. — Permis de chasse. — Louveterie. — Echenillage. — Départs d'ouvriers pour l'Afrique. — Transports d'armes et de poudre.

Deuxième division. — M. Devaux, ✻, *chef de division.*

1[er] BUREAU. FINANCES DE L'ETAT ET DU DÉPARTEMENT. MM. Laurent, *chef de bureau*; Breton, Hippolyte, *sous-chef*; Ducro, *commis de 2[e] classe*; Delcambre, *surnuméraire*.

ATTRIBUTIONS. — Administration du domaine public et du domaine de l'État. — Service du Trésor public, délivrance des mandats pour le paiement des fonctionnaires rétribués par l'Etat. — Frais de justice: comptes annuels afférents à l'Etat. — Contributions directes et indirectes. — Douanes. — Enregistrement. — Contentieux. — Personnel. — Confection du budget départemental; mandement des dépenses imputées sur les budgets de l'Etat et du département.

2[e] BUREAU. — TRAVAUX PUBLICS. — MM. H. Lecocq, *chef de bureau de 1[re] classe*; Mallebrancq, *sous-chef*; Pruvost, *commis de 2[e] classe*; Bourelle, *commis de 3[e] classe*; Barbotin, *idem*.

ATTRIBUTIONS. — Routes nationales et départementales. — Chemins de fer. — Chemins de grande communication. — Navigation. — Ports maritimes. — Marais, dessèchement; cours d'eau. — Usines. — Police de la grande voirie. — Etablissements insalubres. — Mines et minerais. — Servitudes militaires. — Voitures publiques. — Construction et entretien des édifices départementaux.

Troisième division. — M. Bailloeul, *chef de division.*

1[er] BUREAU. — FINANCES DES COMMUNES. MM. Vincent, *chef de*

bureau; Coupey, *sous-chef*; Crépin, *commis de 3e classe*; Broutin, *idem*.

ATTRIBUTIONS. — Finances des communes. — Administration et comptabilité communale. — Octrois. — Règlement des budgets communaux. — Administration et comptabilité des hospices, bureaux de bienfaisance, fabriques et consistoires. — Monts-de-Piété. — Caisses d'épargne. — Service des enfants assistés.

2e BUREAU. — TRAVAUX COMMUNAUX. — MM. Heidet, *chef de bureau*; Cocquillier, *sous-chef*; Petit, Eugène, *commis de 1re classe. chargé du service vicinal*; Guinois, *commis de 2e classe.*

ATTRIBUTIONS. — Travaux communaux. — Examen des projets de travaux des communes et des établissements hospitaliers; surveillance, règlement et contentieux de ces travaux. — Voirie urbaine. — Chemins vicinaux d'intérêt commun et ordinaires. — Chemins non classés.

Division de l'instruction primaire. — MM. Foucault, A O, *chef de la division*; Hermand, *commis de l'inspection académique*; Bouchez, *chef de bureau*; Branbille, Menetereau et Parenty, *employés*.

ATTRIBUTIONS. — Instruction primaire. — Administration et comptabilité.

ARCHIVES DU DÉPARTEMENT.

MM. l'abbé Dehaisnes, I ✪, *archiviste*; Losfeld, *chef de bureau*; Declcene, Vermaere, *employés*; M. Fournet, *dessinateur*.

ARCHIVES COMMUNALES.

Par arrêté de M. le Préfet du Nord, en date du 22 janvier 1849, la commission chargée de la régularisation et de la bonne tenue des archives des communes et des établissements de bienfaisance du département du Nord a été réorganisée.

Elle est composée ainsi qu'il suit :

MM. le secrétaire-général, *président*; Houdoy, propriétaire, à Lille; Casati, juge; N...; l'abbé Dehaisne, I ✪, archiviste, *secrét.*

Imprimeur de la Préfecture, M. L. Danel, ✲, à Lille, rue Nationale.

Conservateur régisseur, M. Plumecocq.

Huissier du cabinet du préfet, M. Delesalle. — *Huissier du cabinet du secrétaire-général*, M. Quille. — *Huissier du Conseil*

de Préfecture, M. Delannoy. — *Concierge de l'hôtel*, place de la République. M. Godard. — *Concierge des bureaux*, rue Beauharnais, M. Delesalle. — *Concierge de M. le Secrétaire-Général*, M. Garin.

Garçons de bureau, MM. Delannoy, *brigadier*; Delattre, Georges, Garin, Benazet.

SOUS-PRÉFECTURES ET CONSEILS D'ARRONDISSEMENT.

Les Conseils d'arrondissement s'assemblent deux fois par an aux époques fixées par le Gouvernement. Ils nomment chaque année leurs présidents et secrétaires ; ces conseils délibèrent sur les réclamations auxquelles donnent lieu la fixation du contingent de l'arrondissement dans les contributions directes sur les demandes en réduction formées par les communes. Ils répartissent entre elles les contributions et donnent leur avis sur les divers objets d'intérêt local.

Les Conseils d'arrondissement ont été renouvelés par moitié le 8 novembre 1874, en vertu du décret du 11 septembre précédent.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Sous-préfet, M. Périn, ✻.
Secrétaire, M. Deckmyn.

Conseil d'arrondissement.

Bergues,	MM.	Hilst, médecin et maire à Armbouts-Cappel.
Bourbourg,		Vercoustre, conducteur des Waeteringues, à Bourbourg.
Dunkerque-Est,		D'Arras, maire à Dunkerque.
—		Delelis, propriétaire à Dunkerque.
Dunkerque-O.,		Mahieu, maire à Cappelle.
—		Bourdon, négociant, à Dunkerque.
Gravelines,		Thouvenin, maire à Gravelines.
Hondschoote,		Boudewel, à Hondschoote.
Wormhoudt,		Dehaene, maire à Wormhoudt.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Sous-préfet, M. Berniquet.
Secrétaire, M. Quilliet.

Conseil d'arrondissement.

Bailleul-N.-E.	MM.	H. Bieswal, propriétaire à Bailleul.
—		Plouvier, notaire à Steenwerck.
Bailleul Sud-O.,		H. de Coussemacker, propriétaire à Bailleul.

Cassel,		Bosquillion de Jenlis, propriétaire à Cassel.
Hazebrouck-N.		Lespagnol, ✱, président du tribunal civil.
Hazebrouck-S.		Claudorez, cultivateur à Morbecque.
Merville,		Hennion, notaire à Estaires.
—		Bouillez, ✱, maire à Merville.
Steenvoorde,		Heem, ✪ A, maire à Steenvoorde.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Conseil d'arrondissement.

Armentières,	MM.	Lescornez.
Cysoing,		Dubreucq, Victor
Haubourdin,		Billon, ✱, docteur en médecine à Loos.
La Bassée,		Leroy-Dubois, cultivateur et maire à Illies.
Lannoy,		Le Hardy du Marais, propriétaire à Chéreng.
Lille-Centre,		Schneider-Bouchez, négociant à Lille.
Lille-Nord-Est,		Géry Legrand, homme de lettres à Lille.
Lille-Ouest,		Lemaitre, industriel à Lille.
Lille-Sud-Est,		Bény-Delcourt, marchand à Lille.
Lille-Sud-O.,		Pérot, banquier à Lille.
Pont-à-Marq,		Et. Vallois, maire à Wahagnies.
Quesnoy-sur-D.		Lambin, notaire et maire à Comines.
Roubaix-Est,		P. Flipo, à Roubaix.
Roubaix-Ouest,		Dupont, Em., homme de lettres à Roubaix.
Seclin,		Desmazières, Louis, négociant à Seclin.
Tourcoing-N.,		Dhalluin, notaire et maire à Linselles.
Tourcoing-S.,		Ducrocq, ✱ not., maire à Marcq-en-Barœul.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Sous-préfet, M. Monestier, ✱.
Secrétaire, Alph. Colas,

Conseil d'arrondissement.

Cambrai-Est,	MM.	Fiévet, à Iwuy.
Cambrai-Ouest,		Ledoux, à Cambrai.
Carnières,		Bricourt-Ledieu, à Carnières,
Clary,		Ch. Sauvez, à Clary.
—		Fontaine-Ducornet, à Caudry.
Le Câteau,		Hallette, Jules, au Câteau.
—		Mairesse-Niay, à Basuel.
Marcoing,		Millet-Bricout, cultivateur à Bantouzelle.
Solesmes,		Vallez, à Briastre.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Sous-préfet, M. Albert Blondin.
Secrétaire, M. N . . .

Conseil d'arrondissement.

Avesnes-N.,	MM.	Herbecq, père, à Avesnes.
Avesnes-Sud,		Contesse, à Larouillies.
Bavai,		Ern Gravis, à Bavai.
Berlaimont.		Eliez, ancien notaire à Berlaimont.
Landrecies,		Gille, à Fontaine-au-Bois,
Maubeuge,		Herbecq, fils, à Maubeuge.
Le Quesnoy-Est,		Lenglez-Nestor, à Englefontaine.
Le Quesnoy-O.,		Manesse, cultivateur à Frasnoy.
Solre-le-Château,		Lhomme, Charles, à Liessies.
Trélon,		Réal, à Wignehies.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Sous-Préfet, M. Haward de la Blotterie (✿ A).
Secrétaire, Thieffry.

Conseil d'arrondissement.

Arleux,	MM.	Trannin, à Lambres.
Douai-Nord,		Desmarets, à Douai.
—		Coulmont, à Flines.
Douai-Ouest,		Bernard, à Roost-Warendin.
—		de Boisset, ✻, directeur des mines de l'Escapelle.
Douai-Sud,		Ducret, Charles, à Niches.
Marchiennes,		Couplez, à Marchiennes.
—		Mottez, à Wandignies.
Orchies,		Josson-Delange, à Douai.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Sous-Préfet, M: Castelain, ✠.
Secrétaire, M. Ségard.

Conseil d'arrondissement.

Bouchain,	MM.	Scribe, brasseur et maire à Abscon,
—		Laderrière, brasseur à Escaudain.
Condé,		Renard, maître de verreries à Fresnes.
St-Amand, r. d.,		Sirot, Jules, maître de forges à St-Amand.
— rive g..		Barbieux, Notaire à St-Amand.
Valenciennes-E.,		Dècle, Julien, banquier à Marly.
Valenciennes-N.,		Jénart, négociant à Anzin.
—		Taza-Villain, industriel à Anzin.
Valenciennes-S.,		Thiellier, propriétaire à Hérin,

SERVICES PUBLICS ET DÉPARTEMENTAUX.

CORPS DES PONTS-ET-CHAUSSÉES.

Personnel.

Le service des Ponts-et-Chaussées est divisé en 16 arrondissements d'inspection.

Le 2e arrondissement comprend le service ordinaire du département du Nord, de la Somme, du Pas-de-Calais, de l'Oise et de l'Aisne, et les services spéciaux de la navigation de la Belgique sur Paris, des voies navigables dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, des ports de Dunkerque, de Gravelines, de Calais et de Boulogne, et du contrôle (études et travaux) des chemins de fer de la région du Nord.

Inspecteur général du 2e arrondissement, M. Duverger (O. ✱).

SERVICES ORDINAIRE ET HYDRAULIQUE DU DÉPARTEMENT.

Routes nationales et départementales, irrigations, dessèchements, usines et curages ur les cours d'eau non navigables ni flottables.

M. Raillard, ✱. ✠. ✠, *Ingénieur en chef du département*, à Lille.

Ingénieurs ordinaires. — MM. Mallez, ✱. ✠, à Lille; Henry, à Dunkerque; Mayer, à Cambrai; Gruson, à Douai; Gérard, à Avesnes, Berthet, à Valenciennes.

Conducteurs principaux. — MM. Bonneau, à Avesnes; Daigremont à Dunkerque; Flament et Herment, ✱, à Lille.

Conducteurs de 1re classe. — MM. Chantraine, à Orchies; Mary, à Avesnes; Legendre, à Lille; Delhaye à Cambrai; Annoot, à Cassel.

Conducteurs de 2e classe. — MM. Hacard, à Valenciennes; Petit, à Bourbourg; Foucard à Douai; Passage à Avesnes; Heughebart, à Lille; Caroulle, à Dunkerque; Drouets, à Avesnes; Weber, à Bailleul; Macaigne, à Cambrai.

Conducteurs de 3e classe. — MM. Coupey, Féver, Godin, à Lille; Falecker, Tortrad, à Avesnes; Vallez, Heunet, à Douai; Groniez, à Dunkerque; Mallet, au Câteau.

Conducteurs de 4e classe. — MM. Baelen, Roussel, Belin, Daga-

lier, Dargent, Dayez, à Valenciennes; Annibert, Vandevelde, à Dunkerque; Robin, Lecat, à Lille; Bot, à Hazebrouck; Ostrowski, à Douai; Delsaux, à Cambrai, Plichart, à Maubeuge; N..., à Douai.

Employé secondaire de 1re classe, faisant fonctions de conducteur, M. Lecocq, à Lille;

Employés secondaires : 1re classe. — MM. Robin, Jean-Baptiste, Ingelrans, Victor, Pigache, à Lille; Décisy, à Cambrai; Denis, à Valenciennes; Caullery, Martinès, à Avesnes

Employés secondaires : 2e classe.— MM Degouge, Piat, Thoury, Legroux, Muylaert, à Lille; Ingelrans, Aimable, agent temporaire, à Lille.

SERVICE DES PORTS MARITIMES DE COMMERCE.

M. Plocq, ✻, ✠, *ingénieur en chef*, à Dunkerque.

Ingénieurs ordinaires : MM. Guillain et Crépin, à Dunkorque.

Conducteur de 1re classe : M. Haeuw, à Dunkerque.

Conducteurs de 2e classe : MM. Gauthier, Leduc, Em. Debacker, à Dunkerque.

Conducteurs de 3e classe : MM. Ed. Debacker et Dieuset, à Dunkerque.

Canducteurs de 4e classe : MM. E. Haeuw, Vitrant, Verlinde Beyrnaert et Balsen, à Dunkerque; Verva, Decreus, Darnet, Delbouve et Cleenewerck, à Gravelines.

Employé secondaire de 1re classe : M. Leclère, à Dunkerque.

Employés seeondaires de 2e classe : MM. Magné, Denquin, Verlande, Mesnage, Vyaene, Lecomte, Devaux, Butez et Decroon, à Dunkerque; Michelin, Chauvin et Duriez, à Gravelines.

Employé secondaire de 3e classe : M. Dollet, à Gravelines.

Officiers de port : MM. Guilleman, *capitaine de port de 2e classe, chef de service ;* N . . . *lieutenant de 1er classe;* Devries, *lieutenant de 2e classe;* Tresca et Decreus, *maîtres de 1re classe;* Cantyn, *maîtres de 2e classe;* Damman, Clayessen et Lathouwer, *maîtres de 3e classe*, à Dunkerque; M. Jonneskin, *maître de 4e classe*, à Gravelines.

Officiers et équipages des feux flottants de la rade de Dunkerque : MM. Morice, *capitaine d'armements;* Damman et Desgardin, *capitaines en premier ;* Guillesser, Fay, Bruegghe et Steven, *capitaines en second ;* Dumont, Michelot, Doncker et Carru, *maîtres d'équipages;* plus 34 hommes d'équipage, dont un mécanicien et un chauffeur, 13 matelots de 1re classe et 19 de 2e classe.

NAVIGATION A VAPEUR.

La Commission de surveillance des bateaux à vapeur qui naviguent sur les fleuves et rivières et sur mer, établie à Dunkerque, conformément aux ordonnances royales des 23 mai 1843 et 17 janvier 1846, est composée comme suit :

MM. Plocq, ✱, ✠, ingénieur en chef des ports de Dunkerque et de Gravelines, *président ;* Guillain, ingénieur du port de Dunkerque, *secrétaire ;* Henry, ingénieur ordinaire de l'arrondissement de Dunkerque ; Berteloot, ✱, lieutenant de vaisseau, chef des mouvements de la marine ; Matrot, ✱, ingénieur des mines ; Honoré, ✱, commissaire de l'inscription maritime ; Terquem, ✱, professeur d'hydrographie ; Guilleman, capitaine de port; Rouillé, chef à terre des pilotes.

SERVICE SPÉCIAL DE LA NAVIGATION DE LA BELGIQUE VERS PARIS.

Direction du service. — M. Holleaux, ✱, *ingénieur en chef*, à Compiègne ; MM. Lardé, *conducteur principal :* Boutigny, *conducteur de* 1re *classe ;* Chevrier, *conducteur de* 4e *classe ;* Michéa, *employé secondaire de* 1re *classe ;* Bastien, *employé secondaire de* 2e *classe.*

Première section du canal de Saint-Quentin, entre Cambrai et l'écluse de Lesdins, Escaut et canal de Mons à Condé : 1re partie, canal de Mons à Condé et Escaut, M. Berthet, *ingénieur ordinaire*, à Valenciennes; 2e partie, Escaut et canal de Saint-Quentin, M. Mayer, *ingénieur ordinaire*, à Cambrai; MM. Huriez, *conducteur de* 1re *classe*, à Valenciennes ; Cavel, *conducteur de* 4e *classe*, à Condé; Bastien, *idem*, à Cambrai; Brassart, *idem*, à Riqueval.; Andrieux, *idem*, à Valenciennes; Rose, *idem*, à Cambrai. *Employé secondaire de* 1er *classe :* M. Bertheloot, à Cambrai. — *De* 2e *classe :* MM. Carion, à Valenciennes; Paul et Bruniaux, à Cambrai.

Sambre française canalisée et canal de jonction de la Sambre à l'Oise (service du contrôle): MM. Gérard, *ingénieur ordinaire*, à Avesnes; Lecourt, *idem*, à Saint-Quentin; George, *conducteur*, à Saint-Quentin, Mary, *idem de* 1re *classe*, à Avesnes; Goursault, *employé secondaire de* 1re *classe*, à Avesnes.

NAVIGATION INTÉRIEURE.

SYNDICAT DE LA MARINE DU NORD A CONDÉ, autorisé par arrêté de M. le Préfet du Nord, du 20 septembre 1861. Il a pour objet de défendre et de soutenir l'industrie des transports par eau dans

le nord de la France et en Belgique.— Aux termes des statuts de l'association, peuvent faire partie du syndicat les gérants ou délégués des sociétés d'assurances contre les risques de la navigation, les constructeurs de bateaux, les entrepreneurs de transports par eau et de traction de bateaux, les compagnies houillères et les principaux industriels intéressés à la prospérité de la navigation intérieure dans le nord de la France et en Belgique.

Bureau : MM. Raverdy, *président*; Wattiaux-Myrtil, constructeur de bateaux, à Condé, *secrétaire-trésorier*.

SERVICE SPÉCIAL DES VOIES NAVIGABLES DES DÉPARTEMENTS DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS.

M. Bertin ✻, *ingénieur en chef de 1re classe*, à Douai.

Ingénieurs ordinaires de 1re classe : MM. Flamant ✻, à Lille, Gruson, à Douai; Henry, à Dunkerque.

Conducteurs de 1re classe : MM. Macaigne, à Armentières; Pons, à Douai; Cuvelier, à Dunkerque.

Conducteurs de 2e classe : MM. Vanriscotte, Coyaux, à Lille; Duhayon, à Douai; Dereuder, à Bergues. — *De 3e classe :* M. Truck, à Douai. — *De 4e classe :* MM. Secq, à Dunkerque; Haeuw, à Douai; Bulcourt, à Douai.

Employés secondaires de 1re classe : MM. Devrez, Dropy et Roussel, à Douai; Lejonne et Spilliart, à Dunkerque.

CANAL DE ROUBAIX.

MM. Bertin ✻, *ingénieur en chef de 1re classe*, à Douai; Flamant ✻, *ingénieur ordinaire de 1re classe*, à Lille.

Conducteur de 1re classe : M. Pingel, à Lille.

Conducteur de 2e classe : M. Diruit, à Lille.

Conducteurs de 4e classe : MM. Mallet, à Lille; N . . . à . . .

Employés secondaires de 1re classe : MM. Pezard, Bataille, à Lille. — *De 2e classe :* M. Leferre, à Lille.

DIRECTION DES TRAVAUX DU SERVICE MUNICIPAL A LILLE.

M. Masquelez, O. ✻, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, *directeur du service*.

M. Mongy, conducteur des ponts-et-chaussées, *inspecteur principal, chef du service des études.*

M. Detrois, conducteur des ponts-et-chaussées, *inspecteur principal, chef du service des bâtiments.*

M. Parsy, Achille, conducteur des ponts-et-chaussées, *inspecteur principal, chef du service des eaux.*

M. Midard, conducteur des ponts-et-chaussées, *inspecteur principal, chef du service de la voirie.*

Chemins de fer.

SERVICE DE CONTRÔLE DE L'EXPLOITATION DES CHEMINS DE FER DU NORD.

M. Meissonnier, O. ✻, inspecteur général des mines, *chef du service*, à Paris, boulevard Magenta, 137.

Le service du contrôle des chemins de fer du Nord est divisé en deux sections d'Ingénieur en chef. La presque totalité des lignes situées dans le département du Nord est comprise dans la 2e section : les lignes de Busigny à Erquelinnes, d'Hautmont à Quévy et d'Aulnoye à Anor, appartiennent seules à la 1re section.

Ingénieur en chef de la 1re section : M. Daniel ✻, à Paris.

Ingénieur en chef de la 2e section : M. Harduin ✻, à Amiens.

Ingénieurs ordinaires des ponts-et-chaussées : M. Damery, à Laon : lignes d'Aulnoye à Hirson et d'Anor à Momignies. — M. Lecourt, à Saint-Quentin : lignes de Busigny à Erquelinnes et d'Hautmont à Quévy.

M. Flamant ✻, à Lille : lignes de Lille à Calais et Dunkerque, de Lille à la frontière par Tourcoing et par Baisieux, de Lille à Douai, de Douai à la frontière, par Valenciennes, de Busigny à Somain ; de Lille à Valenciennes, de Valenciennes à Aulnoye, de Lille à Béthune ; de Dunkerque à Furnes, d'Hazebrouck à Poperinghe et d'Armentières à Comines.

MM. Debray et Mallet, conducteurs à Lille.

Ingénieurs des mines : MM. Vicaire, à Paris ; Matrot ✻, à Lille. — MM. Soyez et Platon, garde-mines, à Lille.

Ligne d'Anzin à Somain et d'Anzin à Péruwelz — MM. Lebleu, ingénieur en chef des mines, à Douai ; Olry, ingénieur ordinaire des mines, à Valenciennes ; Berthet, ingénieur ordinaire des ponts-et-chaussées, idem ; Lafont, garde-mines, idem.

Inspecteurs de l'exploitation commerciale : MM. de Meynard, inspecteur principal, à Paris ; Harel, inspecteur particulier, à Lille.

SURVEILLANCE ADMINISTRATIVE.

Commissaires de surveillance administrative près les chemins de fer dans la traversée du département du Nord.

CHEMINS DE FER DU NORD. — MM. Thévenin, commissaire de

1re classe, à Lille; Duméril, idem de 4e classe, à Lille; Barré, O. ✻, idem de 4e classe, à Lille; Gagnebin ✻, idem de 2e classe, à Valenciennes; Le Bey Taillis ✻, idem de 4e classe, à Douai; de la Perrotière ✻, idem de 3e classe, à Dunkerque; Gravelle ✻, idem de 2e classe, à Maubeuge; Bouffe, idem de 1re classe, à Hazebrouck; Stevenin ✻, idem de 2e classe, à Cambrai.

CHEMIN DE FER D'ANZIN A SOMAIN. — M. Marula, commissaire de 4e classe, à Anzin.

CHEMIN DE FER D'INTÉRÊT LOCAL DE CAMBRAI A ÉPÉHI. — M. Ducamin, commissaire de surveillance administrative, à Roye (Somme).

SERVICE DU CONTRÔLE DES TRAVAUX DES CHEMINS DE FER DU NORD, DES LIGNES DE LA COMPAGNIE DU NORD-EST ET DES EMBRANCHEMENTS DIVERS.

M. Cirodde (Ernest), ✻, ingénieur en chef à Paris, rue Piccini, 10.

Lignes de Lille à Valenciennes, St-Amand à Blanc-Misseron, de St-Amand à Tournai, d'Anzin à Péruwelz. — MM. Berthet, ingénieur ordinaire à Valenciennes; Roussel, conducteur, idem.

Lignes d'Aulnoye à Anor, de Soissons à la frontière de Belgique, d'Erquelines à Fourmies ou à Anor. — MM. Gérard, ingénieur ordinaire, à Avesnes; Bonneau, conducteur principal, idem; Drouets, Prosper, conducteur, idem; Passage, conducteur, idem.

Lignes de Lille à Comines, de Tourcoing à Menin, de Berguette à Armentières. — MM. Mallez, ✻, ingénieur ordinaire à Lille, Herment, ✻, conducteur principal, idem; Macaigne, conducteur, à Armentières.

Lignes de Dunkerque à la frontière vers Furnes, de Gravelines à Watten, de Calais à Dunkerque. — MM. Henry, ingénieur ordinaire à Dunkerque; Daigremont, conducteur principal, idem.

Lignes de Lille à Valenciennes, de Somain à Roubaix et à Tourcoing, de Douai à Orchies et d'Orchies à la frontière. — MM. Gruson, ingénieur ordinaire à Douai; Chantraîne, conducteur, à Orchies; Vallez, à Douai; Foucart à Douai; Haeuw à Douai.

Ligne de Cambrai à Dour. — MM. Mayer, ingénieur ordinaire à Cambrai; Delsaux, conducteur, idem.

Lignes de Cambrai à Douai et d'Aubigny-au-Bac à Somain. — MM. Gruson, ingénieur ordinaire à Douai; Foucart et Haeuw, conducteurs à idem.

Lignes de St-Omer à Berguette et embranchements houillers de Bruay et de Dourges. — MM. Labouret, ingénieur ordinaire à Béthune; Marcourt, conducteur, idem.

SERVICE DU CONTRÔLE DES CHEMINS DE FER D'INTÉRÊT LOCAL.

M. Raillard, ✻ ✠, ingénieur en chef du service ordinaire du département, à Lille. — MM. Mallez, ✻, ingénieur ordinaire, à Lille; Henry, idem, à Dunkerque; Mayer, idem, à Cambrai; Gruson, idem, à Douai; Gérard, idem, à Avesnes; Berthet, idem, à Valenciennes. — M. Matrot, ingénieur des mines, à Lille (matériel et exploitation technique et commerciale).

SERVICE DU CONTRÔLE DES TRAMWAYS DU NORD.

Ce contrôle est confié ainsi que celui qui précède à MM. les ingénieurs du service ordinaire du département et au personnel qu'ils dirigent.

COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER.

CHEMIN DE FER DU NORD.

Fonctionnaires et Agents de la Compagnie.

COMITÉ DE DIRECTION. — M. le baron Alph. de Rothschild, C. ✻, O. ✻, ✠, *président;* le baron de St-Didier, ✻, *vice-président;* Marc Cailard, ✻, le baron Nau de Champlouis, ✻; le baron James de Rothschild (Mlle Mre); Griolet, ✻.

ADMINISTRATION CENTRALE. — MM. Castel, ✻, *Secrétaire de la Compagnie;* de Ronseray, ✻, *chef du contentieux et du domaine;* Graffin, *Chef de la Comptabilité générale;* Binay, *Caissier central;* Comte, *Chef du bureau des titres.*

EXPLOITATION. — M. Félix Mathias, ✻, *Ingénieur-Chef de l'exploitation;* Muel, *Inspecteur principal,* à Lille.

MATÉRIEL. — Delebecque, ✻, *Ingénieur-Chef du matériel et de la Traction.*

TRAVAUX ET SURVEILLANCE. — MM. Mention, ✻, Ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, chargé des travaux et de la surveillance; Boucher, O ✻, Ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, inspecteur général des travaux neufs et d'entretien; Lebargy, id. de Creil à Boulogne; Pouëll, ✻, id. d'Amiens aux frontières de Belgique; Morice, id. de Lille au littoral; Lancel, id., de Noyon à Erquelines; Vainet, ✻, ingénieur de la voie, à Lille.

TRAVAUX NEUFS. — MM. Mention, ✻, Ingénieur en chef; de la Frémoire, ✻, Ingénieur des ponts-et-chaussées, à Paris; Salle, ✻; idem, idem.

CHEMINS DE FER DU NORD-EST.

Comité de direction de la Compagnie, à Paris, 2, rue Blanche.

MM. le comte Anatole de Melun, ✻ ✠, ancien député, *président;*

Wulfran Mollet, manufacturier à Amiens, *vice-président;* Cucheval-Clarigny, propriétaire à Boulogne-s.-mer, Masurel, Ernest, propriétaire à Tourcoing; Wattine, Gustave, propriétaire à Roubaix; le vicomte de Willermont, propriétaire à Paris; Simon Philippart, président de la société des bassins houillers du Hainaut à Bruxelles; Quenon, propriétaire à Mons, *administrateurs.*

Directeur de la Compagnie. — M. Tourneux, O ✻, inspecteur général des chemins de fer, en retraite, à Paris.

Ingénieur en Chef. — M. Lemasson, O ✻, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Paris.

SERVICE DE LA CONSTRUCTION.

Bureaux à Lille, place de la République.

MM. Zens, *ingénieur en chef.*
Béghin, *ingénieur.*
A. Kien, *chef du contentieux.*

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE LILLE A VALENCIENNES ET SES EXTENSIONS.

Siége social, à Paris, rue de la Chaussée-d'Antin, 51.

CONSEIL D'ADMINISTRATION. — *Président du Conseil,* M. Philippart, Simon, ✻, président de la Société anonyme des chemins de fer des bassins houillers du Hainaut, à Bruxelles.

Administrateurs, MM. Laurencin (le comte de), propriétaire à Paris; Josli, directeur de la Banque franco-hollandaise, à Paris; Vernhette, président de la Société des mines de Crespin-lez-Anzin; Schotsmans, A., industriel à Don, Nord; Ramos, secrétaire du Conseil et de l'administration.

CONSTRUCTION.

MM. Le Masson, O ✻, ingénieur des ponts-et-chaussées, conseil de la Compagnie, à Paris.
Zens, ingénieur en chef, à Lille, place de la République.

CONTENTIEUX.

M. David, chef du contentieux, à Paris.

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DE PICARDIE ET FLANDRES.

Siége à Paris, 30, boulevard Magenta, M. de Saint-Paul, G. O. ✻, *président du conseil d'administration;* M. E. Jouve, *secrétaire-général de la compagnie..*

CONSTRUCTION.

M. Bellom, O. ✻. ingénieur en chef, à Paris; M. Levallois, ingénieur, à Cambrai.

DESSÉCHEMENTS. — ASSOCIATIONS SYNDICALES.

MOËRES. — *Commission administrative.* — MM. Delaroiere, ancien maire de Bergues, *président* ; Bosquillon de Genlis, Thélu, Hovelt Em., Colette, Louis.— *Conducteur,* M. Beelkens, à Warhem ; *percepteur*, M. Mahieu, à Dunkerque.

WAETERINGUES. Les terres dites waeteringues sont divisées en quatre sections dont chacune est réglée par une administration particulière.

Première section. — Elle comprend toutes les terres bornées par les dunes, de Dunkerque à Gravelines, par la rivière de l'Aa et le canal de Bourbourg à Dunkerque. Sa superficie est de 9,186 hectares.

1re *section.* — *Commission administrative.* — MM. Caron-Couvreur, *président* ; Demarle-Catrice, Vandenbavière, Hamerel, Geersen-Picquart. — *Conducteur*, M. Fréd, Vercoustre, à Bourbourg ; *percepteur*, M. V. Vercoustre, à Bourbourg ; *secrétaire*, M. Mine, à Dunkerque.

Deuxième section. — Elle comprend toutes les terres situées entre le canal de Bourbourg, celui de la Haute-Colme, celui de Bergues à Dunkerque et la rivière d'Aa (section de Watten au sas du Guindal). Sa superficie est de 10,135 hectares.

2e *section.* — *Commission administrative.* — MM. le docteur Hilst, *président* ; Belle, *vice-président* ; Mahieu, *secrétaire* ; A. Meezemacker, Geersen père. — *Conducteur*, M. Vercoustre, à Bourbourg ; *percepteur*, M. Dufossé, à Bourbourg ; *aide-secrétaire*, M. Vercoustre fils.

Troisième section. — Elle comprend toutes les terres basses situées sur la rive droite du canal de la Colme jusqu'au wattergand de Houdergracht. Sa superficie est de 8,468 hectares.

3e *section.*— *Commission administrative.*— MM. A. Carlier, O ✻, *président* ; Decroocq, Bellanger, Dantu, ✻, Outters.— *Conducteur*, M. H. Hagron, à Bergues ; *percepteur*, M. Dehaese, à Bergues ; *secrétaire*, M. Dehaese.

Quatrième section. — Cette section ne comprend pas le bassin des Moëres, situé à l'est de son territoire, et qui a son administration particulière. Son étendue, tant en France qu'en Belgique, est de 10,727 hectares. La partie française comprend 2,129 hectares.

4e section. — *Commission administrative.* — MM. Le Bleu, Ezéchiel, O ✻, *président*; Goudaert, Lebecque, Daullé, N . . . . *Conducteur*. M. Smagghe; *percepteur*, M. Debaeque, à Bergues; *secrétaire*, M. Mine, à Dunkerque.

MARAIS DE LA HAUTE-DEULE. — *Agence administrative.* — MM. N . . . , *directeur*; le comte d'Hespel, propriétaire et maire à Wavrin, *directeur-adjoint*; Ange Descamps, propriétaire à Sequedin; E. d'Hespel, propriétaire à Haubourdin; Schotsmans, propriétaire à Don, *membres*; J. Ducourouble, propriétaire à Lille, N . . . , *membres suppléants*.

Percepteur, M. Lefebvre, à Haubourdin.

Syndicat d'entretien institué par décret impérial du 17 *février* 1866.

MM. N . . . , *directeur*; Ed. d'Hespel, *directeur-adjoint*; le comte d'Hespel, sénateur, maire de Wavrin; Ange Descamps, propriétaire à Lille; A. Schotsmans, *syndics*; Ducourouble, propriétaire à Lille, N . . . , *syndics suppléants*.

Percepteur, M. Lefebvre, à Haubourdin.

PRÈS DUHEM. — *Syndicat d'entretien.* — Autorisé par décret du 9 avril 1856, constitué par arrêté préfectoral du 23 août 1856. — MM. Debondues, *président*; Ramery, Alexandre, Leuridan, Henri, *syndics*.

VALLÉE DE LA SCARPE. — Cette association est administrée par une commission syndicale unique, composée de sept membres et nommée par une assemblée composée des soixante propriétaires les plus imposés au rôle de desséchement. — *Commission administrative* (1). MM. le baron de Bouteville, *président-directeur*; Dumon, propriétaire, *président honoraire*; Lenclud, à Hasnon; Sion, à Pecquencourt; André, à Nivelle; Denisse, à Raches; Renard, à Sin. — *Taxes et rôles.* Les mutations et la rédaction des rôles sont faites par la direction des contributions directes. — *Percepteurs.* Le service est confié à MM. les percepteurs des contributions directes des communes de la vallée; *receveur-payeur*, M. Rennuit, percepteur à Somain. *Conducteurs*, M. Lefèvre, à Douai, Degravier, à Marchiennes. — *Piqueur*, M. Baudry, ✻, à Hasnon; *garde auxiliaire*, Lesoin, à Marchiennes.

VALLÉE DE LA HAYNE ET DE L'ESCAUT. — *Commission administrative.* — MM. Renard, ✻, conseiller général, à Fresnes, *président*; Défernez, à Hergnies; Pureur, propriétaire, à Condé; Waterman,

(1) Parmi les syndics, les uns le sont en qualité de propriétaires, les autres en qualité de maires, les communes, en ce cas, étant propriétaires.

idem ; Bourgeois, à Thivencelles. — *Conducteur*, M. Brunelat, *percepteur*, M. Mayeur ; *secrétaire*, M. A. Guiot ; *garde des canaux*, M. Wuillaume.

MARAIS DE L'ÉPAIX ET DE BRUAY, — *Commission administrative.* — MM. A. Claisse, *président* ; Hautcœur fils, Ruffin, Miroux, de Beaugrenier fils. — *Conducteur et percepteur*, M. Hette, Théodore.

PRAIRIES DE CHATEAU-L'ABBAYE ET DE MORTAGNE. — La Société est administrée par une commission composée de cinq membres élus par les treize plus forts propriétaires de l'association. — *Commission administrative.* — MM. Leroux de Bretagne, *président* ; Robart-Canipel, Pringal François, Depret J.-B; Dewez-Baligand. *Percepteur*, M. Lemaire, à Saint-Amand.

PRAIRIES DE FLINES-LEZ-MORTAGNE. — Le syndicat est composé de cinq membres élus par les intéressés. — *Syndicat*, MM. Defernez, *directeur*; Dufrénoy, *directeur-adjoint;* J.-B. Devaux, Ph. Hennart, Lecœuvre ; *syndics* ; D. Dufrénoy, Thuin, Wibaut, *syndics-suppléants.*

Commission spéciale instituée par décret du 9 *octobre* 1854. — MM. N..., *président ;* Desprez, maire de Château-l'Abbaye, *secrétaire ;* André, adjoint au maire de Brouille ; Decobecq, cultivateur ; Courouble, idem ; Donnez, idem ; Loiseau, notaire à Mortagne.

VALLÉE DE LA NAVILLE. — Un décret impérial du 6 mai 1854 a concédé à une réunion de propriétaires le desséchement des terres marécageuses situées dans la vallée de Naville, entre Denain et Bouchain.

L'association est régie par un syndicat d'entretien institué par décret du 16 août 1850 et composé comme suit :

MM. de Marsilly, ✱, directeur général des mines d'Anzin, *directeur*; Mathieu, fils, directeur de la compagnie des mines de de Douchy, *directeur-adjoint* ; Fauville, Célestin, à Neuville ; Risbourg, Édouard, à Arleux ; Coquelle, Jules, à Mastaing, *syndics ;* Landrieu, Ildefonse, à Bouvignies ; de Maingoval, à Douchy, *syndics-suppléants.* — *Receveur*, M. Minne, à Bouchain.

VALLÉE DE LA VERGNE. — L'association syndicale du dessèchement de cette vallée a été autorisée par décret du 7 juillet 1856

Agence administrative. — MM. Lemer, C. Capillou, C. Defernez.

Commission spéciale instituée par décrets des 6 *juin* 1857 *et* 23 *mars* 1874. — MM. Prudhomme, Defernez, Millescamps, Decout, Fournier, Martel, Beudin, H. Dupriez.

MARAIS DE BOURLAIN ET DE TRITH-SAINT-LÉGER. — Ce dessèchement a été institué par arrêté de M. le Préfet, du 3 février 1864. — *Syndicat :* MM, le Maire de Trith, *président-directeur ;* Thellier de Poncheville, *directeur-adjoint*; Bury, Cuvelier, Jules Douchy, Danniau, *syndics ;* Allard-Girard, Pen'aux, *syndics-suppléants*; M. Chol, *receveur.*

VALLÉE DE LA HAUTE SAMBRE. — Deux syndicats sont établis, l'un pour les territoires situés sur la rive droite de la Sambre, l'autre pour les terrains situés sur la rive gauche. Ils sont administrés chacun par une commission composée de cinq membres élus par l'assemblée des vingt propriétaires du syndicat les plus imposés.

Commission administrative du syndicat de la rive droite. — MM. Bachy, *président ;* Cauderlier, Azambre, Briatte, Durand, baron de l'Épine, Mary, *syndics titulaires*; Jacquin, Évrard, *syndics-adjoints.* — *Conducteur*, M. Hector Mary.

Commission administrative du syndicat de la rive gauche. — MM. Pierart, Sury, Macq, Bucquet, Douillet, *membres.*

VALLÉE DE LA BASSE-SAMBRE. — Deux syndicats sont établis : l'un siégeant à Berlaimont, pour les terrains situés jusqu'à l'aval de l'écluse d'Hautmont, dans les communes de Sassegnies, Laval, Berlaimont, Aulnoye, Aimeries, Pont-sur-Sambre, Bachant, Boussières, Saint-Rémy-Mal-Bâti et Hautmont ; l'autre, dont le siége est à Maubeuge, pour les terrains existants dans l'aval de l'écluse d'Hautmont jusqu'à la frontière, dans les communes de Louvroil, Neuf-Mesnil, Maubeuge, Rousies, Assevent, Boussois, Rocq, Marpent et Jeumont. Ces syndicats sont administrés chacun par une commission composée de cinq membres et de trois suppléants élus par les propriétaires.

Syndicat de Berlaimont. — MM. N..., *directeur*; Mercier propriétaire à Berlaimont, *directeur-adjoint*; Delhaye, à Pont-sur-Sambre, Brassart, à Boussières ; Witrant, propriétaire à Leval, *syndics*; Dejardin, propriétaire, à Pont-sur-Sambre ; Demade, à Bachant ; de Saint-Aubin, à Berlaimont, *syndics-suppléants.*

Syndicat de Maubeuge. — MM. H. Horrie, ancien juge-de paix, *directeur*; Deharveng-Colson, *directeur-adjoint*; Walrand, notaire; Labbé propriétaire, à Maubeuge ; N..., *syndics*; Poulet, de Jeumont, Huvenoit, de Rousies ; Fissiau, d'Assevent., *syndics-suppléants.*

COURS D'EAU NON NAVIGABLES NI FLOTTABLES.

SOLRE ET CANAL DE BOURGOGNE. — Par arrêté du 19 février 1855,

un syndicat a été organisé pour l'entretien et le curage de ces cours d'eau. Sont membres du syndicat :

MM. Lamelin, *directeur*, Michaux, Sohier Suger, Preux, Legrand, *membres* ; Bever, *membre suppléant.*

RIVIÈRE DES LAIES ET COURANT DES BREUX. — Syndicat mixte institué par décret du 12 juillet 1865 pour l'entretien et l'amélioration de la rivière des Laies mitoyenne entre les départements du Nord et du Pas-de-Calais, et du courant des Breux, son affluent.

Syndics nommés par le département du Nord, MM. Lallemant, propriétaire à Fromelles ; Messéan, maire de Bois-Grenier ; Leroy, propriétaire à Aubers ; V. Pouchain, maire d'Armentières.

Syndics nommés dans le Pas-de-Calais. MM. Bavière, conseiller d'arrondissement, maire de La Ventie ; Lebleu, maire de Sailly ; Masse, maire de Neuve-Chapelle ; Pollet, maire de Fleurbaix.

Suppléant du Nord. M. Vigneron, propriétaire à la Chapelle d'Armentières.

Suppléant du Pas-de-Calais. M. Cuvelier, maire de Lorgies.

Bureau du syndicat. MM. Pollet, maire de Fleurbaix, *président;* Messéan, maire de Bois-Grenier, *secrétaire.*

MINES.

Inspecteur général des mines chargé de la division minéralogique du Nord-Ouest, M. du Souich.

Ingénieur en chef chargé du service des mines dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, M. Lebleu, ingénieur en chef, à Douai. — *Ingénieurs ordinaires des mines*, MM. Matrot, ✻, à Lille ; Olry, à Valenciennes. — *Gardes-mines*, MM. Lafont, à Valenciennes ; Soyez, Lefèvre, Platon, à Lille.

SERVICE VICINAL. — AGENTS-VOYERS

Chargés des travaux des chemins d'intérêt commun et chemins vicinaux ordinaires.

M. Leroy, *agent-voyer en chef*, à Lille.

MM. Dubois et Romain, ✻, *agents-voyers en chef honoraires.*

AGENTS-VOYERS D'ARRONDISSEMENT.

MM. Ségard, agent-voyer principal de 2e classe, à Lille ; Dagalier, idem, de 2e classe, à Avesnes ; Carbonel, idem, de 3e classe, à Cambrai ; Baelde, idem, de 1re classe, à Douai : Ternant, idem, de 2e classe, à Dunkerque ; Boncorps, idem. de 2e classe, à Hazebrouck ; Fourquet, agent-voyer cantonal de 1re classe, chargé par intérim du service de l'arrondissement de Valenciennes.

AGENTS-VOYERS ET EMPLOYÉS ATTACHÉS AUX DIVERS BUREAUX.

Bureaux de l'agent-voyer en chef.

MM. Rolez, agent-voyer de 2e classe, chef de bureau; Bodvin, agent-voyer de 2e classe, chargé de la comptabilité; Clément, agent-voyer auxiliaire; Nory, commis de 2e classe; Pruvot, idem, de 3e classe.

Bureaux des arrondissements. (Employés secondaires).

MM. Vancoillies, commis de 1re classe, à Lille, Coquelle, idem, de 2e classe, idem; Ringuet, idem, de 1re classe, à Avesnes; Cormont, idem, de 3e classe, à Cambrai; Fiévet, idem de 2e classe, à Douai; Falempin, idem, de 2e classe, à Dunkerque; Leroy, idem, de 2e classe, à Hazebrouck; Parent, idem, de 1re classe, à Valenciennes.

SERVICE DES CIRCONSCRIPTIONS.

Arrondissement de Lille. — MM. Bar, agent-voyer cantonal, de 1re classe, à Lille; Cadet de Beaupré, idem, de 2e classe, à Lille; Collart, idem, de 3e classe, à Tourcoing; Dubois, idem, de 3e classe, à Seclin; Deschodt, idem, de 4e classe, à Marquillies; Langelé, idem, de 4e classe, à Quesnoy-sur-Deûle; Marânjon, idem, de 5e classe, à Pont-à-Marcq; Cloëz, idem, de 5e classe, à Cysoing.

Arrondissement d'Avesnes. — MM. Delasalle, agent-voyer cantonal, de 1re classe, au Quesnoy; Ringuet, idem, de 1re classe, à Avesnes; Siron, idem, de 2e classe, à Trélon; Jeanjean, idem, de 3e classe, à Landrecies; Masse, idem, de 3e classe, à Solre-le-Château; Ansieaux, idem, de 4e classe, à Maubeuge; Devred, idem, de 4e classe, à Bavai; Delille, idem, de 5e classe, à Berlaimont.

Arrondissement de Cambrai. — MM. Delhaye, agent-voyer cantonal de 1re classe, au Câteau; Bouvier, idem, de 1re classe, à Cambrai; Vasseur, idem, de 2e classe, à Solesmes; Guilmain, idem, de 4e classe, à Clary; Gillot, idem, de 5e classe, à Carnières; Renaux, idem, de 5e classe, à Marcoing; Sénéchal, idem, de 5e classe, à Cambrai.

Arrondissement de Douai. — MM. Lefèvre-Mallet, agent-voyer cantonal, de 1re classe, à Douai; Degravier, idem, de 2e classe, à Marchiennes; Pilate, idem, de 4e classe, à Douai; Coplo, idem, de 5e classe, à Arleux.

Arrondissement de Dunkerque. — MM. Neckebaert, agent-voyer cantonal, de 2e classe, à Dunkerque; Wantiez, idem, de 3e classe, à Wormhoudt; Lemort, idem, de 3e classe, à Bergues; Guilbert, idem, de 4e classe, à Bourbourg; Nissen, idem, de 5e classe, à Hondschoote.

Arrondissement d'Hazebrouck. — MM. Meurant, agent-voyer cantonal, de 1re classe, à Bailleul; Découpman, idem, de 2e classe, à Hazebrouck; Petit, idem, de 3e classe, à Cassel; Quarré, idem, de 5e classe, à Merville; Saguez, idem, de 5e classe, à Steenvoorde.

Arrondissement de Valenciennes. — MM. Fruleux, agent-voyer cantonal de 1re classe, à St-Amand; Garbe, idem, de 3e classe, à Valenciennes; Délion, idem, de 4e classe, à Denain; Fruleux, César, idem, de 5e classe, à Condé; Codvelle, idem, de 5e classe, à Bouchain.

Commission départementale des bâtiments civils.

Par arrêté du 6 janvier 1853, M. le Préfet a organisé la Commission départementale des bâtiments civils. Cette Commission est chargée de l'examen des projets de travaux présentés dans l'intérêt du département, des communes ou des établissements publics, ainsi que des plans dressés pour l'alignement des rues des villes. Elle donne son avis sur la convenance des travaux au point de vue de la destination des édifices à construire ou à approprier, sur la composition des projets sous le double rapport de l'art et du goût et en ce qui concerne la solidité des constructions, le choix des matériaux, la bonne et exacte rédaction des devis et détails. Elle donne également son avis sur les plans d'alignement renvoyés à son examen.

Membres de la commission. — MM. le Préfet, *président;* Masquelez, O ✱, ingénieur en chef des travaux municipaux de Lille, *vice-président*; Marteau, architecte du département, *secrétaire*; Kuhlmann, C ✱, ancien membre du Conseil général; Leconte ✱, doyen-curé de St-Maurice, à Lille; Benvignat, architecte à Lille; Ch. Leroy, architecte à Lille; Vandenberg, idem, idem; Mourcou, idem, idem; Bernot, ancien directeur de l'école des arts industriels et des mines, à Lille; Devaux, ✱, chef de la division des travaux publics de la Préfecture; Jean-Bte Leroy, architecte; Druez, ✱, chef de division honoraire de la Préfecture; Develle, architecte départemental à Dunkerque; de Baralle, architecte départemental et diocésain, à Cambrai; Dubrulle, architecte du département et de la cour d'appel, à Douai; Fiévet, architecte départemental à Avesnes; Mallez, ✱ ✠, ingénieur ordinaire à Lille; Leroy, agent-voyer en chef du département, à Lille.

ARCHITECTES DÉPARTEMENTAUX D'ARRONDISSEMENT.

Arrondissement de Lille, M. Marteau; — *de Dunkerque*, M. Develle; — *d'Hazebrouck*, M. N. . . . . ; — *de Cambrai*, M. de Baralle; — *d'Avesnes*, M. Fiévet; — *de Douai*, M. Dubrulle; *de Valenciennes*, M. Dautel.

SERVICES DE SANTÉ.

Epidémies.

Des médecins nommés par le Ministre sont chargés du traitement des indigents, en cas de maladies épidémiques ; ce sont :

MM. Lemaire, à Dunkerque ; Prévost, à Hazebrouck ; Pilat, ✻, à Lille ; Chantreuil, à Cambrai ; Contesse, à Etrœungt ; Bagneris fils, à Douai ; Manouvriez, ✻, à Valenciennes.

Conseils d'hygiène publique et de salubrité.

Les conseils d'hygiène du département ont été organisés par un arrêté du Préfet du **13** juin **1849**, conformément aux dispositions de l'arrêté du Président du Conseil des ministres, chargé du pouvoir exécutif, en date du **18** décembre **1848**. Ces comités remplacent les conseils de salubrité précédemment établis.

CONSEIL CENTRAL D'HYGIÈNE PUBLIQUE ET DE SALUBRITÉ DU DÉPARTEMENT.

MM. le Préfet, O ✻, *président ;* Meurein, ✠, pharmacien, *vice président ;* Pilat, ✻, docteur en médecine, *secrétaire-général ;* Cazeneuve, O ✻, directeur de l'école de médecine ; Garreau, ✻, pharmacien ; Raillard, ✻ ✠, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées ; Joire, docteur en médecine ; Violette, ✻, doyen de la faculté des Sciences ; Delezenne, pharmacien ; Matrot, ✻, ingénieur des mines ; Wintrebert, docteur en médecine ; Pollet, médecin-vétérinaire ; Kuhlmann fils, ✻, chimiste ; Hallez, docteur en médecine ; Masquelez, O ✻, ingénieur en chef des travaux de la ville ; de Norguet, secrétaire du Comice agricole.

CONSEIL D'HYGIÈNE DE DUNKERQUE.

MM. le Sous-Préfet, *président ;* Deswartes, docteur en médecine, *vice-président ;* Leroy, pharmacien, *secrétaire ;* Zandick, docteur en médecine ; Faucon, idem ; Dessurne, ancien élève de l'école polytechnique ; Develle, architecte ; Thélu fils, pharmacien, Plocq, ✻, ingénieur en chef des ports ; Thurin, docteur en médecine ; Coolen, médecin vétérinaire ; Dentu, ✻, maire de Steene.

CONSEIL D'HYGIÈNE D'HAZEBROUCK.

MM. le sous-préfet, *président :* Prevost fils, docteur en médecine, *vice-président ;* De Baecker, pharmacien, *secrétaire ;* le docteur Binault, à Merville; Baelde, vétérinaire, à Cassel; Smagghe, docteur en médecine, à Hazebrouck; Decool, docteur en médecine, idem; Salomé, vétérinaire, à Bailleul; Snyders, pharmacien, à Hazebrouck; Heem, maire de Steenvoorde; Lesage, pharmacien, à Bailleul; Delbecq, docteur en médecine, à Estaires.

CONSEIL D'HYGIÈNE DE CAMBRAI.

MM. le sous-préfet, *président ;* Hardy, docteur en médecine, *vice-président ;* Delbarre fils, docteur en médecine; Timal, idem; Hannois, idem; La Rivière, idem; Boileux, chimiste; Poreaux, pharmacien; Hardouin, idem; Lesnes, vétérinaire; de Baralle, architecte; Desjardins, maire de Carnières; Wiart, industriel, à Cambrai.

CONSEIL D'HYGIÈNE D'AVESNES.

MM. le sous-préfet, *président ;* Caverne, pharmacien, *secrétaire ;* Lubin, docteur en médecine, à Avesnes; Mora, idem, à Fourmies; Lebas, idem, à Landrecies; Herbecq, officier de santé, à Avesnes; Jacques, idem, à Sains; Bachy, idem, à Maroilles; Boulay, vétérinaire, à Avesnes; Fosset, professeur; Tordeux, filateur, à Avesnelles; de Colnet, agriculteur, à Dompierre; Lemoine, pharmacien, à Avesnes.

CONSEIL D'HYGIÈNE DE DOUAI.

MM. le sous-préfet, *président ;* Bagnéris fils ✻, docteur en médecine, *vice-président ;* Vasse aîné, ancien professeur de sciences au lycée; Léonardi, docteur en médecine; Delplanque, vétérinaire; Faucheux, docteur en médecine; Lemaire, propriétaire; Prey, pharmacien; Gruson, ingénieur des ponts-et-chaussées; Farez, chimiste; Ed. Fiévet, fabricant de sucre, à Sin; Ouradoux ✻, docteur en médecine; Sockel, idem.

CONSEIL D'HYGIÈNE DE VALENCIENNES.

MM. le sous-préfet, *président ;* Marbotin ✻, *vice-président ;* Pesier ✻, chimiste, *secrétaire ;* Huart, vétérinaire; Manouvriez ✻, docteur en médecine; Boca, fabricant d'huile; Boudousquié, O. ✻, ex-ingénieur en chef des mines; Dutouquet, architecte; Dutemple, fabricant de sucre; Lejeal, docteur en médecine;

Cocheteux, idem; Margerin, docteur en médecine; Honnis, pharmacien.

Commissions cantonales d'hygiène publique.

Un arrêté de M. le Préfet, du 25 novembre 1850, porte que les comités cantonaux de salubrité, institués par l'arrêté préfectoral du 23 décembre 1848, formeront à l'avenir les commissions cantonales d'hygiène publique.

Inspection de la salubrité.

Par arrêté du 6 juin 1859, M. le Préfet a établi un service spécial d'inspection de la salubrité publique dans le département. Ce service, créé comme moyen de conseil, de surveillance et de contrôle, a pour principal but d'assurer l'exécution des conditions imposées aux propriétaires des établissements industriels classés comme dangereux, incommodes ou insalubres, et soumis à l'autorisation de l'administration; de veiller au maintien des dispositions prises pour l'accomplissement de ces conditions et surtout d'éclairer les industriels sur la marche qu'ils ont à suivre pour l'exécution des mesures qui leur sont prescrites.

Inspecteur de la salubrité : M. Meurein, ✠, chimiste, membre du conseil central d'hygiène du département, à Lille.

Police de la pharmacie.

Un décret du 23 mars 1859 a réglé le mode à suivre à l'avenir pour l'inspection des officines des pharmaciens et des magasins des droguistes et épiciers, en exécution de la loi du 21 germinal an XI.

Les membres ci-après désignés des conseils d'hygiène et de salubrité, sont chargés de ce service :

Arrondissement de Lille. MM. Joire ✻, docteur en médecine; Garreau ✻, docteur en médecine, professeur de pharmacie et de toxicologie à la même école; Meurein, pharmacien, à Lille.

Arrondissement de Dunkerque. MM. Faucon, docteur en médecine, à Dunkerque; Leroy, ex-pharmacien, idem; Thélu, pharmacien.

Arrondissement d'Hazebrouck. MM. Prévost, Émile, docteur en médecine, à Hazebrouck; Debaecker, Louis, pharmacien, idem; Lesage, pharmacien, à Bailleul.

Arrondissement de Cambrai. MM. Hannois, docteur en médecine, à Cambrai; Larivière, idem; Arduin, pharmacien, idem.

Arrondissement d'Avesnes. MM. Lubin, docteur en médecine à Avesnes; Caverne, pharmacien, idem ; Lemoyne, idem.

Arrondissement de Douai. MM. Vasse, chimiste à Douai; Lemaire, ancien pharmacien, id.; Frey, pharmacien à Douai.

Arrondissement de Valenciennes. MM. Pesier, ✻, chimiste, à Valenciennes; Cocheteux, docteur en médecine; Manouvriez, ✻, idem.

Police sanitaire des ports.

Un décret du 24 décembre 1850 a réglé sur de nouvelles bases les dispositions relatives à la police sanitaire des ports. Par suite de ce décret, les deux commissions qui existaient à Dunkerque et à Gravelines ont été supprimées, et il a été créé une commission unique composée comme suit :

COMMISSION SANITAIRE DE DUNKERQUE.

MM. le sous-préfet, *président*; le maire de Dunkerque, *vice-président*; le commandant de la place, le directeur de la santé, le directeur des douanes, le commissaire chef du service maritime, Mennebio, ✻, membre du Conseil d'hygiène; Lemaire, ✻, idem; Cuirot, capitaine des douanes; Choquet, membre de la Chambre de commerce, *secrétaire*.

Agents sanitaires institués en vertu du décret du 24 décembre 1850 : MM. Cuirot, capitaine des douanes, *agent principal*, à Dunkerque; Pocholle, Bulteel, Fichaux, lieutenants de douanes à Dunkerque; Couture, idem, à Gravelines.

Vaccine.

COMITÉ CENTRAL DU DÉPARTEMENT.

MM. le Préfet, *président*; Cleenewerck de Crayencourt, ✻, vice-président du Conseil de Préfecture, *vice-président*; le maire de Lille, les vice-présidents des commissions administratives des hospices et du bureau de bienfaisance de Lille; l'abbé Fremaux, curé de Saint-Michel; Ollier, pasteur protestant; Pilat, ✻, docteur en médecine; Wannebrouck, docteur en médecine; Hallez, docteur en médecine; Cazeneuve, O ✻, idem; Rey, idem, *secrétaire* et conservateur du dépôt de vaccin.

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

MM. le sous-préfet, *président*; Beck, membre du Conseil d'arrondissement; le maire de Dunkerque; le vice-président du bureau de bienfaisance de Dunkerque; Meneboo, ✻, docteur en médecine, à Dunkerque; Lemaire, médecin des épidémies, *secrétaire du Comité*.

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

MM. le sous-préfet, *président* ; Lespagnol, membre du Conseil d'arrondissement ; le maire d'Hazebrouck ; Salomé, doyen-curé d'Hazebrouck ; Decool, docteur en médecine à Hazebrouck ; Deblock, docteur en médecine à Hazebrouck ; Prévost fils, médecin des épidémies, *secrétaire du Comité.*

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

MM. le sous-préfet, *président* ; le maire de Cambrai ; le plus ancien curé ; le vice-président du bureau de bienfaisance de Cambrai ; Ledoux, conseiller d'arrondissement ; Hannois, docteur en médecine ; Lorquin, idem ; Delbarre, médecin des épidémies ; Timal, docteur en médecine, *secrétaire du Comité.*

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

MM. le sous-préfet, *président* ; le maire d'Avesnes ; Mortier, doyen-curé à Avesnes ; Lubin, docteur en médecine, *secrétaire du Comité*, à Avesnes.

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

MM. le sous-préfet, *président* ; Josson, conseiller d'arrondissement ; le maire de Douai : le vice-président du bureau de bienfaisance de Douai ; Faucheux, docteur en médecine : l'abbé Dayez, doyen de Saint-Pierre ; Wattelle fils, docteur en médecine ; Léonardi, médecin des épidémies, *secrétaire du Comité.*

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

MM. le sous-préfet, *président* ; le maire de Valenciennes ; le plus ancien curé ; le vice-président du bureau de bienfaisance ; Marbotin, ✻, docteur en médecine à Valenciennes ; Manouvrier, ✻, médecin des épidémies, *secrétaire du Comité.*

Eaux et Boues de Saint-Amand.

L'établissement des eaux et boues de Saint-Amand est situé à l'extrémité du hameau de la Croisette et à environ 3 kilomètres à l'est de la ville dont il porte le nom, 10 de Valenciennes et 16 de Tournai.

Cet établissement possède quatre sources : La Fontaine-Bouillon, le Pavillon-Ruiné, la Petite-Fontaine et la Fontaine de l'Évêque d'Arras. La température des eaux et des boues est de 20 à 24 degrés Réaumur.

Les thermes de Saint-Amand sont concédés à M. Prévost, et ont reçu des améliorations notables, tant au point de vue matériel que sous le rapport de l'application des moyens de traitement.

Inspecteur de l'établissement, M. Marbotin, ✻, docteur en médecine à Valenciennes.

PRISONS.

Les prisons civiles existant dans le département du Nord sont au nombre de neuf, savoir : une maison de justice à Douai, près la Cour d'Assises : six maisons d'arrêt : à Dunkerque, Hazebrouck, Lille, Cambrai, Avesnes et Valenciennes, près les tribunaux de police correctionnelle, une maison centrale de détention à Loos (voyez ci-après) pour les individus condamnés à la réclusion et à plus d'un an d'emprisonnement, et une maison correctionnelle départementale, aussi à Loos.

Par les soins de l'administration, des Frères de l'Institut de Saint-Joseph ont été placés dans chacune des prisons de Lille et de Douai.

Prisons départementales.

Directeur, M. Ferré, directeur de la maison centrale de Loos.

Commission des Prisons.

Aux termes de l'ordonnance du 9 avril 1816, le premier président et le procureur-général dans les villes où siége une Cour d'appel, et, dans les autres villes, le président du tribunal et le procureur de la République sont de droit membres des commissions des prisons.

Nous donnons ci-après les noms des membres électifs de ces commissions.

DUNKERQUE. MM. Dessurne, *vice-président* ; Eulard de Gueny, juge d'instruction ; Zandyck, docteur en médecine ; Willems, avocat ; Lucas, juge ; Decarpentry, propriétaire ; Lefebvre, avocat, *secrétaire*.

HAZEBROUCK. MM. Lespagnol, ✻, président du tribunal, *vice-président ;* le maire d'Hazebrouck ; Ruyssen, Bloeme, Salomé, doyen-curé ; Massiet du Biest, juge-de-paix ; Demazières, juge ; le Procureur de la République.

LILLE. MM. E. Reynart (O ✻), *vice-président ;* Durieux-Forret ; Bommart ; L. Rouzé, licencié en droit : Auguste Scrive ; l'abbé Dennel.

CAMBRAI. MM. de Liénard, *vice-président ;* Renard, juge honoraire ; Vallée, vicaire-général ; Wallerand, ✻, manufacturier ; Tamboise, juge-de-paix ; Bonnel, juge d'instruction.

AVESNES. MM. Flament-Fleury; Mailliet, ✻, Guillemin, Pasqual, Caverne, Guillemart

DOUAI. MM. Rossignol, ✻, conseiller honoraire à la Cour d'appel, *vice-président ;* Desmarets, propriétaire, *trésorier ;* Waternau, propriétaire, *secrétaire;* Legentil, propriétaire; Hanotte, Hardouin, Delannoy-Amblard.

VALENCIENNES. MM. le Sous-Préfet, *président;* Bultot, juge d'instruction, *vice-président ;* A. Girard, propriétaire; Girard, avocat; Courtin, juge suppléant; Deltombe, négociant.

Médecins des prisons.

Douai (maison de justice). MM. Maugin et Watelle; Dunkerque, M. Lemaire; Hazebrouck, M. Decool; Lille (maison d'arrêt et de correction), M. Folet; Cambrai, M. Hardy; Avesnes, M. Harbecq; Valenciennes, M. Manouvrier, ✻.

Aumôniers des prisons.

Douai, M. Delegorge; Dunkerque, M Jourdin; Hazebrouck, M. Pilyser; Lille, M. Sterkeman; Cambrai, M. Delgrange; Avesnes, M. Lobet; Valenciennes, M. Basquin.

Maison centrale de détention de Loos.

COMMISSION DE SURVEILLANCE DE LA MAISON CENTRALE.

Conformément aux dispositions d'une ordonnance en date du 5 novembre 1847, une commission de surveillance est établie près de la maison centrale. Elle est composée du Préfet, président, du premier président de la cour d'Appel, du procureur-général, du president du Tribunal civil de Lille, du procureur de la République, de deux membres du Conseil général, de deux membres du Conseil d'arrondissement et du maire de Loos.

Cette commission, qui s'assemble au moins une fois par mois, donne son avis sur l'instruction morale, religieuse et élémentaire des détenus, au nombre de 1,500; sur l'état sanitaire de la maison; sur l'exercice de la justice disciplinaire; sur les clauses des cahiers des charges des entreprises en cas de renouvellement; sur les tarifs de la main-d'œuvre; enfin sur les améliorations dont le régime et la police de la maison paraissent susceptibles.

Les membres amovibles de la commission nommée par M. le Ministre de l'Intérieur, sont :

MM. Kuhlmann (C ✻), Billon, ✻, maire de Loos.

Administration. — MM. Ferré, *directeur ;* Vigneron, Legay, Bailleul, *inspecteurs* ; Agnius, *comptable* ; Hamart, *greffier* ; Billon, ✻, docteur en médecine ; Pruvost, médecin ; Turbelin, *pharmacien*; Dominicus, *aumonier*; Souriaux, *instituteur*; Bordier, Canquoin, Brandstetter ; Bastier, Ott, *commis aux écritures* ; Lemaire, *gardien-chef.*

Colonie agricole de Saint-Bernard, à Sequedin.

Cet établissement reçoit pour leur donner une éducation morale et professionnelle les jeunes détenus ayant à subir un emprisonnement. Sa population moyenne est de 375.

Administrateurs. MM. l'abbé Aumont, *directeur* ; Bondy, *inspecteur*; Gramaccini, *économe*; Roussel, *greffier-comptable* ; Pelabon, *aumonier* ; Lhomme, Vuillin, *teneurs de livres*; Albert, *instituteur*; Piedoy, *aux écritures*, Toulze, *gardien-chef.*

Commission de surveillance. MM. Ed. Reynard (O. ✻), *président*; Desrousseaux, ✻, ✠, ✠, conseiller général; Soins, idem ; Derbigny, conseiller de Préfecture ; de Valroger, juge au Tribunal civil de Lille.

Monastère du Bon-Pasteur.

Établissement d'éducation correctionnelle pour les filles.

Cette œuvre a pour but l'amélioration morale et religieuse des femmes et des filles qui veulent quitter le désordre et passer avec avantage les années de surveillance qu'elles ont à subir.

Le nombre des détenues est d'environ 200 par an.

Société de patronage des jeunes libérés.

Comité central de Lille. Mgr. le Cardinal Archevêque de Cambrai (O. ✻), *président* ; M. Ed. Reynard (O. ✻), propriétaire, *vice-président*; MM. Derbigny, conseiller de Préfecture, *secrétaire*: Ch. Vincent (O. A), chef de division honoraire à la Préfecture, *trésorier*; le Premier président de la Cour d'appel de Douai, le Procureur général, le Préfet du département, le Président du Tribunal civil de Lille, le Procureur de la République, le Maire de Lille, le Président du Comice agricole, le comte d'Hespel, maire de Wavrin; L. Desrousseanx, ✻, conseiller général, E. Desmoutiers, ✻, idem, Leroy-Dubois, maire à Illies ; Beaucarne-Leroux, ✻, maire à Croix, Messéan, cultivateur et maire à Bois-Crenier ; Fauvarque, cultivateur à Quesnoy-sur-Deûle, Renard (O. ✻), ancien directeur des contributions directes, Aug. Scrive, propriétaire à Lille ; Lecocq, doyen-curé de Saint-Sauveur, à Lille ; Évrard; doyen-curé, à Roubaix, Simon, doyen-curé, à Tourcoing ; Direz, curé à Croix ; Gadenne, curé de St-Pierre-St-Paul, à Lille.

ORGANISATION MUNICIPALE.

Aux termes de l'article 6 de la loi du 5 mai 1855, le nombre des membres du Conseil municipal est déterminé par l'importance de la population. Il est de :

10 membres dans les communes de:		500 habitants,
12	—	501 à 1,500,
16	—	1,501 à 2,500,
21	—	2,501 à 3,500,
23	—	3,501 à 10,000,
27	—	10,001 à 30,000,
30	—	30,001 à 40,000,
32	—	40,001 à 50,000,
34	—	50,001 à 60,000,
36	—	60,001 et au-dessus.

Les Conseils municipaux se réunissent quatre fois par an au commencement des mois de février, mai, août et novembre. Chaque session peut durer 10 jours. Le Maire préside le Conseil municipal ; en cas d'absence ou d'empêchement, l'adjoint le remplace. Un Conseil municipal ne peut valablement délibérer, s'il n'y a au moins la moitié des membres présents.

Aux termes de la loi du 12 août 1876, les maires et adjoints sont nommés par le Président de la République dans les chefs-lieux de département, d'arrondissement et de canton; dans les autres communes ils sont nommés par le Conseil municipal.

Les maires et adjoints doivent être âgés de 25 ans accomplis, membres du Conseil municipal ou électeurs dans la commune.

Ci-après la composition des Conseils municipaux des principales villes du département.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

Dunkerque. *Maire*, M. D'Arras. — *Adjoints*, MM. Lemaire, Dagneau, Deman. — *Conseil municipal*, MM. Marchand, D'Arras,

Lemaire, Gaspard, Didier, Vancosten, Deman, de Forcade, Leroy, Lefebvre, Quillacq, Dagneau, Lemercier, Dessurne, Delelis, Beck, Ingelet, Chapelot, Willems, J. Deman, G. Beck, Dekyndt, Zandyck, Hamont, J de Lesdain, Messemaker, Huguet, L. Lemaire, N. Van Cauwenberghe. — *Secrétaire de la mairie*, M. Gauthier. — *Receveur municipal*, M. Nosten.

BERGUES. *Maire*, M. L. Guilbert. — *Adjoints*, MM. Dequecker, Clayes. — *Conseil municipal*, Ch. Demeunynck, Dehaese, Michiels, Déjumné, Cieren, Dekester, Vandenbroucke, Carpentier, Bollaert, Gontier, Vandroy, Dupuy, Debaecke, de Staplande, Debaecher, Beirnaert, Meneboo, Chocquel, Vercnocke-Serleys. — *Secrétaire de la mairie*, M. Braets. — *Receveur municipal*, M. Deconinck.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK

HAZEBROUCK. *Maire*, M. Houvenaghel. — *Adjoints*, MM. Bogaert, Morice, ✻. — *Conseil municipal*, MM. Smagghe, Degrendel, Delbecq, Bloeme, Donckele, Morice, ✻, Bogaert, Houvenaghel, Claudorez, Omaere, Quenson, Dausse, Plancke, Vandamme, Deberdt, Lemetter, Vandenbussche, Ghesquière, Vannezelande, Bernon, de Baecker. — *Secrétaire de la mairie*, M. Corsin. — *Receveur municipal*, M. Andriès.

BAILLEUL. *Maire*, M. L. Lotthé. — *Adjoints*, MM. Venière, Van Merris. — *Conseil municipal*, MM. D. Van Merris, H. Flahaut, Delolleau, Venière, Perrier, P. Behaghel, De Coussemacker, Lebleu, J. De Coussemacker, B. Van Merris, Devos, Becue, Hopsomer, Leblond, Delcour, Bieswal, Vanuxem, Herry, Gourmez, Lotthé, Salomé, Hié, V. Flahaut, Ch. Flahaut, H. de Coussemacker, Pruvost, V. Béhaghel, — *secrétaire de la mairie*, Declercq, *receveur municipal*, Hopsomer.

CASSEL. *Maire*, M. Desmyttère, ✻. — *Adjoints*, MM. Dehandschoewerker, Vantroyen. — *Conseil municipal*, MM. Desmyttère, ✻, Dehandschoewerker, Vantroyen, Vanbever, Annoot, Malo, Martin, Marant, Windriff, Bosquillon de Jenlis, Becuwe, Paresys, Delabaere, Leroy, Vernimmen, Smagghe, Losson, Grondel, Baelde, Dequidt, Chevalier, Busschaert. — *Secrétaire de la mairie*, M. Pastoors. — *Receveur mnnicipal*, M. Decousser.

Estaires. *Maire*, M Blanquart-Leconte. — *Adjoints*, MM. E. Degruson, Fénart-Bossu, Singer *adjoint spécial* du Donlieu. — *Conseil municipal*, MM. Blanquart-Lecomte, Dupont, Delbecq, Dupire, Lerouge, Ledieu, Hernu, Fenart, Dethoor, Duprez, Degruson, Deroullers, Hennion, Grave, Durez, Watine, Gruson, A. Taffin, Salomé. — *Doulieu*, Singer, Patinier, Loyez, J.-B. Taffin, Notteau. — *Secrétaire de la mairie*, M. Pasteors. — *Receveur municipal*, M. Bossu.

Merville. *Maire*, M. Bouilliez, ✻. — *Adjoints*, MM. Legrand-Villers, Delcambre Clarisse. — *Conseil municipal*, MM. Pruvost, Lefebvre, Delebarre, Delcambre, Deroo, Degruson, Legrand, Dambrine, Cappon, Duhamel, ✠ ✻, Bourel, Ducatez, Traisnel, Roussel, Bouilliez, ✻, Halouchery, Crinquette, Lesage, Decherf, Fatou, Martin, Potié, Lotte. — *Secrétaire de la mairie*, M. Bertein. — *Receveur municipal*, M. Bossu.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Lille. *Maire*, M. Catel-Béghin, ✻. — *Adjoints*, MM. Brassart, Morisson, Lemaître, Corenwinder, Rigaut, Mercier, N... — *Conseil municipal*, MM. Corenwinder, Rigaut, Ed. Desbonnets, Morisson, Mariage, Scheinder-Boucher, Jules Dutilleul, Meurein, Floris Descat, J.-B. Desbonnets, Géry Legrand, Violette, Delécaille, Ch. Catel, Bouchée, Soins, Crépy, Courmont, Werquin, G. Lemaître, Cannissié, Mercier, Leclerc, Olivier, Charles, Wahl-Sée, Rochart, Brassart, Laurand, Gavelle, Albant, Laurenge, Casati, Verly, J. Decroix, Bonnier. — *Secrétaire en chef de la mairie*, Toffart — *Receveur municipal*, M. Leclercq.

Armentières. *Maire*, M. Victor Pouchain. — *Adjoints*, MM. Loridan-Becquart, Lancelle. — *Conseil municipal*, MM. Cary, Mahieu, D. Pouchain, Villard, Béghin, Duhot, Delattre, Tahon, Desmazières, V. Pouchain, Deren, Brame, Cotteaux, Breuvart, Woussen, Vermeulen, E. Cary, Desplanques, Bouchez, Lancelle, Leuridan, Léturgie, Lambert. — *Secrétaire de la mairie*, M. C. Fremaux. — *Receveur municipal*, M. J. Cerf.

Comines. *Maire*, M. Lauwyck-Van-Eslande, *Adjoints*, MM. A. Meurillon, L. Hassebroucq. — *Conseil municipal*, MM. L. Cappelle, L. Hassebroucq, L. Lesprez, Ch. Lecomte, Ch. Bourlet, D. Grimonpont, Fl. Lesaffre. L. Goeman, L. Lambin, Ghesquière-Herbaut,

A. Pollet, H. Cardon, L. Gondrezon, A. Meurillon, L. Boussel, Lauwick, Cl. Desprez, D. Montaigne, C. Hassebroucq, J.-B. Salembié, Lambin, H. Carissimo. — *Secrétaire de la mairie*, M. Paul Duprez. — *Receveur municipal*, M. Dewulf.

Roubaix. *Maire*, M. Famechon. — *Adjoints*, MM. Daudet, Deleporte Bayart et Allart. — *Conseil municipal*, MM. Quint, Deleporte-Bayart, Labbe, Scrépel, Famechon, Juncker, Watine-Watinne, C. Descat, Scrépel-Roussel, Morel, Godefroy, Rogier, Flipo, Foveau, Pollet, Delplanque, Delcourt, P. Scrépel, Harinkouck, Baas, Parent, Tiers, Leclercq-Mulliez, P. Destombes, Daudet, Hindré, F. Hernoult, Allart, Delétoile, Dumortier, Bulteau, Barbotin, Martel, Richard, Seney, Motte. — *Secrétaire général de la mairie*, M. Martheilban. — *Receveur municipal*, M. Salembier.

Tourcoing. *Maire*, M. Roussel-Defontaine, ✻ ✠. — *Adjoints*, MM. J. Leblan, ✻, Debuchy, Dervaux.

Conseil municipal. MM. Leduc-Watel, A. Duhamel, Seynave, Debuchy, Monnier, J. Leblan, ✻, A. Destombes, P. Lefebvre, Scalabre, Pollet-Delobel, Vandebeulque, Taffin, Jourdain, ✻, Varrasse, L. Destombes, Honoré Roussel-Defontaine, ✻ ✠, Masurel, Ch. Wattinne, J. Desurmont, Tribouillet, Montagne-Delobel, Dervaux, Ed. Plipo-Bouchart, Pierre Flipo-Van Oost, Desmarest, Lorthois-Desplanque, Letuppe, Pollet-Duriez, Duriez, Six-Boulanger, Hassebroucq. — *Secrétaire en chef de la mairie*, M. O. Devaux. — *Receveur municipal*, M. Debuigne.

Seclin. *Maire*, M. Duriez-Lhermite. — *Adjoints*, MM. Guillemaud, E. Desurmont. — *Conseil munipal*, MM. Delattre, Desurmont, H. Dujardin, Delaune, F. Dujardin, Houzé, Délhaye, Pinte, F. Mollet, Fournier, Chevalier, Desmazières, Demeestère, Morel, Cormorant, Guillmaud, Duvivier, Duriez, Dupire, Vasseur, Lepoivre, Lauwick, Facq. — *Secrétaire de la mairie*, M. Delacourt. — *Receveur municipal*, M. Bresson.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Cambrai, *Maire*, M. Wiart-Pinquet. — *Adjoint*, M. Bautista. — *Conseil municipal*, MM. Dutemple, Cirier, Dazin, Brunel-Pamard, Danquigny-Mallet, J. Danquigny, Mallet, Boileux,

Dubois-Ancelin, Lancelle, Renard, Savary, Bautista, Wiart-Pinquet, Bertrand, Delcroix, Lantoine, Cornaille, Ronnelle Cottiaux, Galand-Kuskoué, Bracq, Devaux-Briffaut, Ramette, Lallier, ✻, Wallerand, ✻, Delambre. — *Secrétaire en chef de la mairie*, M. Ronneaux. — *Receveur municipal*, M. Delattre.

Le Cateau. *Maire*, N . . . . — *Adjoints*, MM. Mouton, Basquin. — *Conseil municipal*, MM. Ch. Seydoux, Mouton, Basquin, Ponsin, Chantreuil, Alliot, Collery, Lefebvre, Maréchal père, Bracq, Crinon, Robert, Dormay, Cottiau, Decaudin, Regnaudin, Delvallée, Bara, Jacqz, Sartiaux, Lempereur, Picard, Deveau. — *Secrétaire de la mairie*, M. Dubois. — *Receveur municipal*, M. France.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Avesnes. *Maire*, M. Herbecq. — *Adjoints*, MM. Manesse, Aubry. — *Conseil municipal*, MM. Herbecq, Renotte, Aubry, Guillemin, Mariscal, Canquelain, Cartignies, Lecohier, Hamont, Manesse, Pillion, Druart, Legrand, Clavon, Lemoine, Neuilliès, Bronchard, Liézard, Piérard, Dubois, Kuneyl. — *Secrétaire de la mairie*, M. Lemire. — *Receveur municipal*, M. Pinchart.

Maubeuge. *Maire*, M. Horrie. — *Adjoints*, MM. Herbecq, Berteau. — *Conseil municipal*, MM. Deharveng, Dubois, Parent, Warnotte, E. Autier, Givet, Collart, Berteau, Neulliès, V. Autier, Brasseur, Levecque, Herbecq, Horrie, Decaussenne, Mahy, Blondeau, Duvivier, Mahy-Brichard, Delgorge, Dufranc, Michaux, Pichemarty, Laurent, Bauduin, Saladin, François. — *Secrétaire de la mairie*, M. Cobert. — *Receveur municipal*, M. Lengrand.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Douai. *Maire*, M. Merlin. — *Adjoints*, MM. V. Hanotte, Maugin. — *Conseil municipal*, MM. Mention, Merlin, Maugin, Hanotte, Corne, Giroud, Hayez, Boulé, Watelle, Bailey, Le Banneur, Farez, Evrard, Legentil, Rossignol, Mellez, Martinval, Demont, Edm. Paix, Delannoy, Fabre, Pochez, Groult, Clavon, Picot, Rivière, F. Bertelle. — *Secrétaire de la mairie*, M. Mille-Corbitt. — *Receveur municipal*, M. Parsy.

- Orchies. *Maire*, M. Leper. — *Adjoints*, MM. Piérard, Henno. — *Conseil municipal*, MM. Delemer-Lecocq, Dhainaut, Josson, Broutin, Lespagnol, Henno, Dedeuxville, Lubrez-Jacquart, Caby, Naveau, Piérard, Leper, Bricquet, Dubus, Regnier, Herbo, Dufossé, Deregnaucourt, Remy, Lemaire. — *Secrétaire de la mairie*, M. Delegrange. — *Receveur municipal*, M. Delegrange.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Valenciennes. *Maire*, M. Bultot. — *Adjoints*, MM. Claisse, L. Beauvois. — *Conseil municipal*, MM. Bultot, Claisse, Girard, Persignat, Delame, Cacheux, Lemaître, Debaralle, Legrand, Lejeal, Durieux, Rousseau, Leduc, Devillers, Beauvois, Sirot, Canu, Dupas-Brasme, Podevin, Boucher, Babonaux, Renotte, Vallez, Vincent, Robert, Cheval, Déclé. — *Secrétaire de la la mairie*, M. Lamy père. — *Receveur municipal*, M. Caffiaux.

Condé. *Maire*, M. Carlier. — *Adjoints*, MM. Raverdy, Castiau. — *Conseil municipal*, MM. Heurteux, Pureur, Martel, Carlier, Lefebvre, Raverdy, Verchain, Dapsence, Decrouez, Maquet, Cavel, Crunelle, Petit, Delanglez, Rousseau, Brouillard, Mascart, Amand, Colbert Charles, Castiau, Cousin, Abrassart. — *Secrétaire de la mairie*, M. Caille. — *Receveur municipal*, M. Petit.

Saint-Amand. *Maire*, M. André. — *Adjoints*, MM. Lecœuvre, Basiez. — *Conseil municipal*, MM. Sirot, de Bettignies, Mauroy, Carlier, Spelle, Haudegand, Remy, A. Lesage, F. Lesage, Duflot, Dorchies, Bruneau, Baudet, Herbert, Plouvier, Raviart, Lecœuvre, Legrand, Basiez, Prevost, Barbieux, J. Davaine, P. Davaine, Legru-Raviart, Boutelier, Lemonnier. — *Secrétaire de la mairie*, M. Portez. — *Receveur municipal*, M. Lorthioir.

Les noms des maires et adjoints de toutes les communes du département sont inscrits dans le tableau ci-après :

NOMS des COMMUNES.	NOMS de l'arrondt.	NOMS du CANTON.	BUREAU DE POSTE duquel chaque commune dépend.	NOMS DES MAIRES.	NOMS DES ADJOINTS.	NOMS DES MINISTRES du Culte.
Abancourt...	C	Cambrai-O ..	Cambrai	Lesne, V	Lesne, F.......	Bourdon
Abscon......	V	Bouchain....	Lourches....	Scribe	Boulanger......	Lespagnol, Coillot
Aibes	A	Solre-le-Chât.	Cousolre	Petit, D.....	Petit, Emile....	Jonet.
Aix.........	D	Orchies......	Orchies	Quique......	Bouly..........	Mucherie.
Allennes-lez-Mar	L	Seclin.......	Seclin.......	Marchand ...	Lhomme	Dechy.
Alnes.	D	Marchiennes.	Marchiennes .	Monier......	Joly	Wattelier.
Amfroipret ..	A	Bavai	Bavai	Legat	Pauquet........	Cailliez.
Anhiers	D	Douai-Nord ..	Raches......	Caby, F.....	Cuisinier.......	N.......
Aniche......	D	Douai-Sud. ..	Bureau.....	Ducret	Landoux, Dubrulle..	Lecocq, Villain, Bertrand.
Annappes....	L	Lannoy......	Lille........	Dutronquoy..	Meurisse........	Delcroix, Desurmont.
Anneux......	C	Marcoing....	Cambrai	Lavallard ...	Crépin	Fauqueux .
Annœullin...	L	Seclin.......	Bureau.....	Parsy	Debarge, Laden.	Laurent, Castelain Allard.
Anor........	A	Trélon	Id	Rousseau....	Delloue, Lecoyer Forlet	Crouzet, Delobelle
Anstaing....	L	Lannoy	Ascq........	Delaoutre ...	Dufay..........	Valet.
Anzin	V	Valencien.-N.	Bureau.....	Jenart	Vilain, Gidoin ..	Delattre, Renard, Châtelain
Arleux......	D	Arleux......	Id........	Royer.......	Herbo..........	Quinquempoix, Payen.
Armbouts-Cappel.	Dk	Bergues.....	Bergues.....	Hilst	Pouchèle	Thorez.
Armentières .	L	Armentières .	Bureau.....	Pouchain....	Loridan, Lancelle	Moreau.
Arnèke......	H	Cassel	Id	Vandenbussche..	Becquaert	Beck.
Artres	V	Valencien.-S.	Id........	D'Haussy....	Deswatenne	Poulet.
Ascq	L	Lannoy......	Id........	Lamblin. ...	Delerue	Dillies.
Assevent	A	Maubeuge. ..	Maubeuge ...	Fissiau	Mousain........	Fiévet.
Attiches.....	L	Pont-à- Marcq	Pont-à-Marcq	Corman	Legrain	Demarescaux
Aubencheul-au-B	C	Cambrai-O ..	Aubigny.....	Fontaine	Bernard	Legrand.
Auberchicourt. .	D	Douai-Sud...	Aniche......	Buisset......	Wagon.........	Samain.
Aubers......	L	La Bassée ...	Fournes.....	Leroy	Dassonville.....	Macheraut, Noisette.
Aubigny-au-Bac .	D	Arleux......	Bureau.....	Tellier......	Hannois........	Pihen.
Aubry	V	Valencien.-N.	Anzin.......	Maillard.....	Lemoine........	Collet, Bras.
Auby........	D	Douai-O.....	Douai.......	Wilfert......	Facomprez......	Marcotte.
Auchy	D	Orchies.	Orchies.....	Simon	Dupire.........	Apourchaux..
Audencourt ..	C	Clary	Caudry......	Nicolas, C...	Thieuleux	*V. Inchy.*
Audignies ...	A	Bavai.	Bavai	Hennet......	Jonart..........	*V. Bavai.*
Aulnoy	V	Valencien.-S.	Valenciennes	Villain......	Caniez..........	Dervaux.
Aulnoye	A	Berlaimont ..	Berlaimont ..	Durieux.....	Weens	Scoyer.
Avelin	L	Pont-à-Marcq.	Pont-à-Marcq.	Des Rotours..	Lecouffe........	Barbieux, Gœman
Avesnelles...	A	Avesnes-S ...	Avesnes.....	Flament.....	Antoine Ulysse..	Deloffre.
Avesnes.....	A	Avesnes.....	Bureau.....	Herbecq.....	Aubry, Manesse.	Mortier, Schmitz, Lesot.
Avesnes-le-Sec ..	V	Bouchain....	Bouchain....	Bricout......	Lanthiez.	Leinglin.
Avesnes-lez-Aub.	C	Carnières ...	Bureau.....	Canonne	Lemaire, Wallez.	Joly, Dal.
Awoingt.....	C	Cambrai-Est.	Cambrai	Lesage	Laude..........	Deligne.
Aymeries ...	A	Berlaimont...	Berlaimont ..	Bascourt	Bertrand.	Bourel.
Bachant.....	A	Id	Id	Louvrier	Bayart	Portier.
Bachy.......	L	Cysoing.	Cysoing.....	Deroubaix...	Delehaye.	Boitiau.
Bailleul	H	Bailleul	Bureau.....	Lothé	Venière, Van Merris.	Hamez, Bacquaert Dannoot, Revel, Plaetvoet.

(1) Ce tableau, dressé par ordre alphabétique des communes, peut servir de table pour les recherches dans le tableau statistique par cantons, inséré ci-après, dans la seconde partie de l'Annuaire.

NOMS des COMMUNES.	NOMS de l'arrondt.	NOMS du CANTON.	BUREAU DE POSTE duquel chaque commune dépend.	NOMS DES MAIRES.	NOMS DES ADJOINTS.	NOMS DES MINISTRES du Culte.
Baisieux	L	Lannoy	Bureau	Carrez	Dubar	DeberckemLepers
Baives	A	Trélon	Trélon	Hancart	Bernard	Imbert.
Bambecque	Dk	Hondschoote	Wormhoudt	Vanbockstaele	Yvoz	Debeer.
Banteux	C	Marcoing	Masnières	Sorlin	Trocmet	Mascaux.
Bantigny	C	Cambrai-O	Cambrai	Balique	Ruchon	Ployart.
Bantouzelle	C	Marcoing	Masnières	Millet-Bricout	Dépoutre	Dubocquet.
Bas-Lieu	A	Avesnes-N	Avesnes	Mercier	Siron	*V. Avesnes.*
Baudegnies	A	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy	Caffiau	Frémaut	Trannoy.
Bauvin	L	Seclin	Bureau	Delecourt	Lefort	Decottignies.
Bavai	A	Bavai	Id	Levent	Ravaux	Libert, Bugain
Bavinckhove	H	Cassel	Cassel	Vandenbilcke	Pierens	Boddaert.
Basuel	C	Le Câteau	Le Câteau	Goffart	Herlemont	Desilve.
Beaucamps	L	Haubourdin	Fournes	Prémesques	Caignet	Delfortrie.
Beaufort	A	Maubeuge	Hautmont	Courtin	Duveau	Marchand.
Beaumont	C	Le Câteau	Le Câteau	Mériaux	Thieuleux	*V. Inchy.*
Beaurain	C	Solesmes	Solesmes	Drecq	Pruvot	Lamour.
Beaurepaire	A	Avesnes-S	Landrecies	Baudry	Contesse	Meutte.
Beaurieux	A	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	De Robaulx	Carpentier	Dubois.
Beauvois	C	Carnières	Caudry	Wattremez	Bastien	Remy.
Bellaing	V	Valencien.-N.	Valenciennes	Horin	Dupont	Delannoy.
Bellignies	A	Bavai	Bavai	Lequipart	Lemaire	Jourdain
Berelles	A	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Leroy	Colart	Saffroy.
Bergues	Dk	Bergues	Bureau	N.	Dequeker, L. Claeys	Delautre.
Berlaimont	A	Berlaimont	Id	Emond	Friart, Leporcq	Dubois, Delepoulle
Bermerain	C	Solesmes	Solesmes	Poulain	Maillet	Delrue.
Bermeries	A	Bavai	Bavai	Jacques	Carlier	*V Amfroipret*
Bersée	L	Pont-à-Marcq	Pont-à-Marcq.	Hovine	Desprez	Moreau.
Bersillies	A	Maubeuge	Maubeuge	Moreau	Cognieaux	*V Villers-sire-N.*
Berthen	H	Bailleul-S-O	Bailleul	Vandewalle	Chirouter	Berteloot.
Bertry	C	Clary	Clary	Lansiaux	Poulain, Delhaye	Druesnes.
Béthencourt	C	Carnières	Caudry	Dubois	Boucly	Pollet.
Bettignies	A	Maubeuge	Maubeuge	Adam	Despin	*V. GogniesCh.*
Bettrechies	A	Bavai	Bavai	Carlier	Jupin	Joly.
Beugnies	A	Avesnes-N	Bureau	Hazard	Dony	Brassart.
Beuvrages	V	Valencien.-N.	Anzin	Landrieu	Castiau	Ghyselinck.
Beuvry	D	Orchies	Orchies	Drumez	Robert	Wallez, Barbez.
Bevillers	C	Carnières	Carnières	Morcrette-Lemair	Prévost	Vandermeersch.
Bierne	Dk	Bergues	Bergues	Bastaert	Meesemaecker	Deblonde.
Bissezeele	Dk	Id	Id	Vanhoucke	Vanpeperstraete	Labbe.
Blaringhem	H	Hazebrouck-N	Hazebrouck	Dacquin	Dezoomer	Champeaux, Leys
Blécourt	C	Cambrai-O	Cambrai	Villette	Richard	Rigaux.
Boeschèpe	H	Steenvoorde	Steenvoorde	Ryckewaert	Delfly	Caulier, Baillieul, Desagher.
Boeseghem	H	Hazebrouck-S	Hazebrouck	Montreuil	Foine	Dumoulin.
Bois-Grenier	L	Armentières	Armentières	Messéan	Desplanques	Beau.
Bollezeele	Dk	Wormhoudt	Bureau	Decorte	Peénaert	Leturgie, Thorez.
Bondues	L	Tourcoing-S.	Tourcoing	Dumont	Pollet, Desbonnets	Delemer, Vanbever, Midavaine

NOMS			BUREAU DE POSTE duquel chaque commune dépend.	NOMS DES		
des COMMUNES.	de l'arrondt.	du CANTON.		MAIRES.	ADJOINTS.	MINISTRES du Culte.
Borre	H	Hazebr.-Sud	Hazebrouck	Soots	Rooses	Cappelaere.
Bouchain	V	Bouchain	Bureau	Fauville	Galand	Desrousseaux, Bourgois.
Boulogne	A	Avesnes-Sud	Avesnes	Lemoine	Savarreux	Coquelet.
Bourbourg-Camp.	Dk	Bourbourg	Bourbourg	Belle	Fonteyne	*V. Bourbourg-V.*
Bourbourg-Ville.	Dk	Id	Bureau	N	Vandenbrouque	Hooft, Govaert, Lemelter, Manier
Bourghelles	L	Cysoing	Cysoing	Delecourt	Foutry	Lotthé.
Boursies	C	Marcoing	Cambrai	Baclet	Hombert	Roget.
Bousbecque	L	Tourcoing-N.	Halluin	Dalle	Courouble	Duez, Wallez.
Bousies	A	Landrecies	Landrecies	Richez	Marsy	Lubrez, Mouton.
Bousignies	A	Solre-le-Chât	Cousolre	Mathon	Farineau	Lerche.
Bousignies	V	St-Amand (r. g.)	Hasnon	Hennocq	Lecœuvre	*V. Brillon.*
Boussières	A	Berlaimont	Hautmont	Colmant	Helgrain	Lallemant.
Boussières	C	Carnières	Carnières	Senez	Ledieu	Léveillé.
Boussois	A	Maubeuge	Jeumont	Déjardin	Moulin	Fiévet.
Bouvignies	D	Marchiennes	Marchiennes	Fontenier	Cathelain	Leconte.
Bouvines	L	Cysoing	Cysoing	Dehau	Deffontaine	Honoré.
Briastre	C	Solesmes	Solesmes	Vallez	Laforge	Questroy.
Brillon	V	St-Amand (r. g.)	Hasnon	Remy	Lecœuvre	Béreaud, Decaudin
Brouckerque	Dk	Bourbourg	Bourbourg	Debavelaere	Devos	Capèle.
Broxeele	Dk	Wormhoudt	Bollezeele	Dehaene	Permandt	Snyders.
Bruay	V	Valencien-N.	Anzin	Hautcœur	Deltombe, E., Deltombe, Dassonville.	Dauchy, Milet
Bruille-lez-March.	D	Marchiennes	Somain	Brabant	Herbage, J.-B.	Quéva.
Bruille-St-Amand.	V	St-Amand (r. d.)	St-Amand	Deflandre	Lemer	Villiers, Caille
Brunémont	D	Arleux	Arleux	Bodvin	Candelier	Decrouez.
Bry	A	Le Quesnoy-O	Jenlain	Ladrière	Wattier	Bécuwe.
Bugnicourt	D	Arleux	Arleux	Taté	Mailliet	Viseur.
Busigny	C	Clary	Bureau	Druon	Cattet, Vilette	Lécuyer, Catteau.
Buysscheure	H	Cassel	Cassel	Drieux	Devynck	Cavry.
Caestre	H	Hazebr.-N.	Hazebrouck	Toursel	Vanneufville	Bailleul, Sadyn.
Cagnoncle	C	Cambrai-Est	Cambrai	Lefebvre	Mériaux	Dassonville.
Cambrai	C	Cambrai	Bureau	Wiart-Pinquet	Bautista	Bauchart, Poulet, Demaret.
Camphin-en-Car.	L	Seclin	Carvin	Gravelaine	Hennart	Ducatillon.
Camphin-en-Pév.	L	Cysoing	Baisieux	V. de Brigode	Cretin	Lecuppre.
Cantaing	C	Marcoing	Cambrai	Raux	Billoir	Rousseaux.
Cantin	D	Arleux	Arleux	Brachelet	Bauvois	Douay.
Cappel	Dk	Dunkerque-O	Bergues	Mahieu	De Mersseman	*V. ArmsboutC*
Capelle	C	Solesmes	Solesmes	Macarez	Mériau	*V. Escarmain*
Capinghem	L	Armentières	Lomme	Barette	Delepierre	*V. Lomme.*
Capelle	L	Cysoing	Templeuve	Poutrain	Lemaire	Galand.
Cappellebrouck	Dk	Bourbourg	Bourbourg	Wissocq	Govart	Vanneufville.
Carnières	C	Carnières	Bureau	Dejardin	Lemahieu	Brunet.
Carnin	L	Seclin	Carvin	Demay	Berte	Lobet.
Cartignies	A	Avesnes-Sud	Bureau	Huet	Bonnaire	Duhem.
Cassel	H	Cassel	Id	Desmyttère	Dehandschœwercker, Vantroyen.	Loviny, Dune, Syssoan.

NOMS			BUREAU DE POSTE duquel chaque commune dépend.	NOMS DES		
des COMMUNES.	de l'arrondt.	du CANTON.		MAIRES.	ADJOINTS.	MINISTRES du Culte.
Câtillon	C	Le Câteau	Bureau	Lombois	Thomas, Lanclau	Cauest.
Catteniéres	C	Carnières	Carnières	Deschamps	Leduc	Vassart.
Caudry	C	Clary	Bureau	Fontaine	Tofflin, Lemaire	Vandenbrouque, Spillemacker.
Caullery	C	Id	Clary	Dolez	Vitou	Dayez.
Cauroir	C	Cambrai-Est.	Carnières	Bricout, P.	Bricout, H.	Delannoy.
Cerfontaine	A	Maubeuge	Maubeuge	Liénard	Boez	*V. Rousies.*
Chapelle-d'Arm	L	Armentières.	Armentières.	Vigneron	Béhagle, Coustenoble,	Serleys, Leducq.
Château-l'Abbaye	V	St-Amand (r. d.)	St-Amand.	Camberlin	Jouveneaux	Vaillant.
Chemy	L	Seclin	Seclin	Cordonnier	Winglet	Deflef.
Chéreng	L	Lannoy	Baisieux	Duquennoy	Castel	Leroy.
Choisies	A	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Suin	Legrand	*V. Obrechies.*
Clary	C	Clary	Bureau	Decupère	Bourlet, Sauvez.	Seneville, Cardon
Clerfayts	A	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Leroy	Bever	Caulier.
Cobrieux	L	Cysoing	Cysoing	Bar. de La Grange	Grulois	D'Henry.
Colleret	A	Maubeuge	Cousolre	Ouverlaux	Badard	Lécuyer.
Comines	L	Quesnoy-s-D.	Bureau	Lauwick-Van Eslande.	MeurillonHassebroucq	Duburoq.
Condé	V	Condé	Id	Carlier	Raverdy, Castiau	Lecomte, Cerf
Coudekerque	Dk	Dunkerque-E.	Bergues	Gossaert	Théry	Labey.
Coudekerque-Br.	Dk	Id	Dunkerque	Grujon	Mabe, Vanlerberghe.	*V: Dunkerque*
Courchelettes	D	Douai-O	Douai	Luce, ✲	Jacquart	*V: Lambres.*
Cousolre	A	Solre-le-Chât.	Bureau	Hénaut	Empain.	Genain.
Coutiches	D	Orchies.	Orchies.	Deregnaucourt	Delwal	Galtier de Calmayrac.
Craywick	Dk	Gravelines	Gravelines	Geerssen	Delattre	Dedrie.
Crespin	V	Condé	Bureau	Tassin	Laurent	Margerin.
Crèvecœur	C	Marcoing	Masnières	Desmoutier	Le Roy, Dollez	Caillez, Aublin.
Crochte	Dk	Bergues	Bergues	Cockainpot	Thibouw	Declerck.
Croix	A	Landrecies	Landrecies	Lacomblez	Dehen	Bottiaux.
Croix	L	Roubaix	Roubaix	Beaucarne	Houzel, Lepers	Deram, Desurmont
Cuincy	D	Douai-O	Douai	Marq. d'Aoust ✲	Godin	Lamorisse.
Curgies	V	Valenciennes-E	Valenciennes	Derode	Miroux	Herbet.
Cuvillers	C	Cambrai-O	Cambrai	Germe	Dupas	*V. Bantigny.*
Cysoing	L	Cysoing	Bureau	Parent	Deboulonne, Delval	Herrengt, Boulogne
Damousies	A	Maubeuge	Maubeuge	Durant	Leroy	Dauchy.
Dechy	D	Douai-S	Douai	Ducatillon	Lalot	Vaast.
Dehéries	C	Clary	Walincourt	Taisne	Blondiaux	*V. Malincourt.*
Denain	V	Bouchain	Bureau	Crépin	Laurette, Douay.	Cudot, Manouvrie
Deulémont	L	Quesnoy-s-D.	Quesnoy-s-D.	Vandermersch, A.	Liénard.	Lavechin, Baillet
Dimechaux	A	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Bultieaux	Dubray	*V. Dimont.*
Dimont	A	Id	Id	Déquesne	Huftier	Dardenne.
Doignies	C	Marcoing	Cambrai	Hary	Caudriller	Duvillier.
Dompierre	A	Avesnes-N.	Avesnes	De Colnet	Chartier	Bertrand.
Douai	D	Douai	Bureau	Merlin	Hannotte, Maugin	Voir au chapitre des Cultes.
Douchy	V	Bouchain	Bouchain	Bar. de Maingoval	Tison	Decottignies.
Dourlers	A	Avesnes-N.	Avesnes	Debruge	Lecompte	Denis.
Drincham	Dk	Bourbourg	Bourbourg	Declercq	Bertram	Impe.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrondt.	du CANTON.	BUREAU DE POSTE duquel chaque commune dépend.	NOMS DES MAIRES.	ADJOINTS.	MINISTRES du Culte.
Dunkerque ..	Dk	Dunkerque ..	Bureau	Darras.	Lemaire, Danyau Deman.	Vitse, Loetgieter et Scalbert.
Ebblinghem..	H	Hazebrouck-N. .	Hazebrouck..	Van Pradelles	Sergheraert	Gantois.
Ecaillon.....	D	Douai-Sud...	Montigny....	Masclet......	Proust.........	Esquive.
Eccles.......	A	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Gobled......	Desort.........	Gilleron.
Eclaibes.....	A	Maubeuge...	Hautmont ...	Cuisset......	François	Lanclut.
Ecuelin	A	Berlaimont. .	Berlaimont ..	Fiévet	Delforge	*V. St-Remi-Ch*
Eecke.......	H	Steenvoorde .	Steenvoorde .	Desmarescaux ..	Houvenaghel ...	Maes, Vanuxem.
Elincourt....	C	Clary.......	Walincourt..	Maronnier. ..	Leveaux........	Fontaine.
Elesmes	A	Maubeuge...	Maubeuge. ..	Gillot, Nicols.	Gillot, Jules....	Michel.
Emerchicourt	V	Bouchain....	Aniche......	Rémy, Ph. ..	Hary	*V. Aniche.*
Emmerin....	L	Haubourdin .	Haubourdin .	Cazier	Castel.........	Oblin.
Englefontaine	A	Le Quesnoy-E	Bureau	Englet	Moreaux........	Pierchon.
Englos	L	Haubourdin .	Haubourdin..	Delangre. ...	Lesieu	Laumondays.
Ennetières-en-W.	L	Id........	Id........	Lefebvre	Descamps	Houcke.
Ennevelin ...	L	Pont-à-Marcq	Pont-à-Marcq	Lambelin....	Mouveaux.	Colliot.
Eppe Sauvage	A	Trélon	Trélon	Culhiat-Du Fresne	Wattiez.	Berteaux.
Erchin	D	Arleux......	Douai.......	Verrier......	Bernard	Castier.
Eringhem ...	Dk	Bergues.....	Esquelbecq ..	Missiaen.....	Andiœn........	Leturgie.
Erquinghem-le-S	L	Haubourdin..	Haubourdin..	Six	Caignet	*V. Hallennes.*
Erquinghem-Lys	L	Armentières.	Armentières.	Morel.	Wattelle	Bele.
Erre........	D	Marchiennes.	Somain	Dervaux.....	Cartigny	Locquet.
Escarmain ..	C	Solesmes....	Solesmes....	Noizette.....	Fosse..........	Roland.
Escaudain. ..	V	Bouchain. ...	Denain......	Cartigny	Copin..........	Tison, Noisette
Escaudœuvres ..	C	Cambrai-Est.	Cambrai	Basseiet.....	Laderrière, Raoult...	Sevrez.
Escaupont. ..	V	Condé	Fresnes	Wagret	Alglave........	Noclercq.
Escobecques .	L	Haubourdin..	Haubourdin..	Delefortrie...	Fortrie.........	*V. Radinghem*
Esnes.	C	Clary.	Walincourt..	Laslins, Jules	Laslins, H.	Minée.
Esquelbecq ..	Dk	Wormhoudt .	Bureau	Bergerot	Champeaux.....	Paelle, Hendryks
Esquerchin ..	D	Douai-Ouest..	Douai.......	Tarlier......	Sébert	Charlet.
Estaires.....	H	Merville.....	Bureau	Blanquart ...	Singer, Degruson et Fenart.....	Ducroquet, Carpentier.
Estourmel. ..	C	Carnières....	Carnières....	Leduc	Roland.........	Hutin.
Estrées	D	Arleux	Arleux......	Dilly........	Drancourt......	Montaigne.
Eth.	A	Le Quesnoy-O	Jenlain......	Gravelle.....	Guilbert	Sergent.
Etrœungt ...	A	Avesnes-S. ..	Bureau	Maton	Delarocque, Malarme.	Laurent.
Etrœux......	V	Valenciennes-E.	Valenciennes	Hunet.......	Carlier.........	Broyart.
Etrun.......	C	Cambrai-E..	Iwuy	Stiévenart...	Boulet.........	Gralle.
Ewars	C	Id........	Cambrai	Salez	Lelong.	Dassonville.
Faches......	L	Lille-Sud-Est.	Lille........	Meurisse	Bocquet, Nieuviarts.	Lecomte, Gabide.
Famars......	V	Valenciennes-S.	Valenciennes	Douay	Lottiaux........	Dekerchiete.
Faumont	D	Orchies.	Raches......	Desmoutiers .	Benoit	Cochet.
Favril	A	Landrecies ..	Landrecies...	Manesse.....	Hautecœur.	Leclercq.
Féchain	D	Arleux......	Aubigny	Villette	Peugnier	Chalant.
Feignies.....	A	Bavai.......	Maubeuge...	Derkenne ...	Meurant........	Delannoy.
Felleries.....	A	Avesnes-N...	Avesnes.....	Leblon......	Trempont	Becar.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrondt.	du CANTON.	BUREAU DE POSTE duquel chaque commune dépend.	NOMS DES MAIRES.	ADJOINTS.	MINISTRES du Culte.
Fenain.	D	Marchiennes.	Somain.	Boulangé.	Bourlet	Dupont.
Férin	D	Douai-Sud.	Douai.	Couppé.	Watel.	Delbove.
Féron.	A	Trélon	Wignehies.	Lion	Claux.	Denis.
Ferrière-la-Gr.	A	Maubeuge.	Maubeuge.	Couvreur	Colmon	Bourlet.
Ferrière-la-Petite	A	Id.	Id.	Gobled	Huflier.	Leroy.
Flaumont et Waud	A	Avesnes-N.	Avesnes.	Dehove.	Flacon.	Hénin.
Flers	L	Lannoy	Lille.	Descat	Liénard, Spriet.	Lefebvre Montagn
Flers	D	Douai-O.	Douai.	Carlier.	Demouchy.	Cailliez.
Flesquières	C	Marcoing.	Cambrai	Crapez	Goubet	Dervaux.
Flétre.	H	Bailleul-S-O.	Bailleul.	Houvenaghel	Huyghe	Réant.
Flines-l-Mortagne	V	St-Amand (r. d.)	Mortagne	Defernez.	Cateaux.	DhérinDelcambre
Flines-l-Raches.	D	Douai-N	Bureau	Coulmont	Larose, Logelin	Lasselin, Farinaux Dufour.
Floursies	A	Avesnes-N.	Avesnes.	Stordreaux	Thiroux.	*V. Semousies.*
Floyon	A	Avesnes-S.	Etrœungt.	Hédou.	Dussart	Delahoutre.
Fontaine-au-Bois	A	Landrecies.	Landrecies.	Gille, Am.	Gille, Ant.	Faldherbe.
Fontaine-au-Pire	C	Carnières	Caudry	Demaël.	Lenotte, Franç.	Laisney.
Fontaine-N.-D.	C	Cambrai-O	Cambrai	Lavalard, Jh.	Bocquet.	Turpin.
Forenville.	C	Cambrai-E	Id.	Banse, L.	Banse, Dominique	*V Seranvillers*
Forest	L	Lannoy	Lille.	Roman, Louis	Prouvost	Vandebeuque
Forest	A	Landrecies.	Landrecies.	Dupont	Legrand	Catelin.
Fort-Mardyck	Dk	Dunkerque-O	Dunkerque	A. Benard.	Turbot.	Lemière.
Fourmies	A	Trélon	Bureau	Flament.	Détourper, Poulain	Soufflet, Honorez, Castier.
Fournes.	L	La Bassée.	Id.	Desbonnets	Waymel.	Dufour.
Frasnoy.	A	Le Quesnoy-O	Le Quesnoy.	De l'Epine.	Duquesnoy	Ployart.
Frelinghien	L	Armentières.	Armentières.	Delannoy.	Duprez	Daubresse, Talbroux.
Fresnes	V	Condé	Bureau	Renard, L. ✻	Guiot, Daniel.	Cappliez, Treca, Malfait.
Fressies.	C	Cambrai-O.	Cambrai.	Rémy.	Haine.	Dernoncourt.
Fressain.	D	Arleux.	Aniche.	Lanvin.	Déprez.	Martinache.
Fretin	L	Pont-à-Marcq	Pont-à-Marcq	Wastelier du Parc, ✻.	Chrétien	Cerisier.
Fromelles.	L	La Bassée	Fournes.	Leuridan.	Descamps	Delangre.
Genech.	L	Cysoing.	Templeuve	Dufrenois	Menet	D'halluin.
Ghissignies	A	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy.	Huin	Deparis	Hannoire.
Ghyvelde	Dk	Hondschoote.	Dunkerque	Mormentyn	Bayard.	Herreman, Trystram.
Glageon.	A	Trélon	Trélon	Brihaye.	Hubinet.	Lacomblez.
Godewaersvelde.	H	Steenvoorde.	Steenvoorde.	Staes	Vermersch	Legrain.
Gœulzin	D	Arleux.	Douai.	D'Heursel.	Branque.	Garçon.
Gognies-Chaussée	A	Maubeuge.	Maubeuge.	Darche.	Flamand	Baert.
Gommegnies.	A	Le Quesnoy-O	Le Quesnoy.	Coulon.	Coquelet, Rousseau.	Thomas, Cailliez.
Gondecourt.	L	Seclin	Seclin	Marquant	Cordonnier.	Jaclin.
Gonnelieu.	C	Marcoing.	Gouzeaucourt	Sonnet.	Derlique	Danel.
Gouzeaucourt	C	Id.	Bureau	Petit.	Tordeux, Delton.	Mangé.
Grande-Synthe.	Dk	Dunkerque-O	Dunkerque	Macgherman.	Hamerel.	Deduytsche.
Gravelines.	Dk	Gravelines.	Bureau	Thouvenin ✻	Demaile, Leurette.	Lansheere Reuben Loridan, Bommelaere.
Gruson	L	Lannoy	Cysoing.	Libert, A.	Coppenolle	Verdavaine.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrondi.	NOMS du CANTON.	BUREAU DE POSTE duquel chaque commune dépend.	NOMS DES MAIRES.	ADJOINTS.	MINISTRES du Culte.
Guesnain....	D	Douai-Sud...	Douai.......	Leleu.......	Poulet..........	Reytier.
Gussignies...	A	Bavai......	Bavai.......	Sirjacq......	Godry..........	Despretz.
Hallennes-l-Haub	L	Haubourdin.	Haubourdin..	Platel.......	Choquet........	Pennequin.
Halluin......	L	Tourcoing-N.	Bureau....	Lemaitre....	Lemaire, Phalempin.	Bliecq, Wallaert, Hidden.
Hamel......	D	Arleux......	Arleux......	Vallez......	Varlet..........	Forest.
Hantay......	L	La Bassée...	La Bassée...	Parent......	Pollet..........	Bauduin.
Hardifort....	H	Cassel......	Cassel.......	Baelen......	Colpaert.......	Dubreucq.
Hargnies....	A	Berlaimont..	Berlaimont..	Lasne.......	Laurent.........	Pouille.
Hasnon......	V	St-Amand (r. d)	Bureau....	Vandendrisse	Dewez, Lesur...	Duquesne, Denis
Haspres.....	V	Bouchain....	Bouchain....	Caullet.....	Cossiaux, Mercier	Deswel, Baziez.
Haubourdin..	L	Haubourdin..	Bureau....	Fichaux.....	Butin, Waymel..	Ravaux, Ernest Martin, Taquet.
Haucourt....	C	Clary.......	Clary.......	Happe, D....	Happe, A.......	Dailliez.
Haulchain...	V	Valenciennes-S.	Denain......	Macarez.....	Lefebvre.......	Bécart.
Haussy......	C	Solesmes....	Solesmes....	Richez......	Denis, Tondeur..	Fatré, Corneil
Haut-Lieu...	A	Avesnes-Sud.	Avesnes.....	Fostier......	Évrard........	*V. Avesnes.*
Hautmont...	A	Maubeuge...	Bureau....	Collet.......	Gille, L.; Couture	Blanchard, Delfosse, François.
Haveluy.....	V	Bouchain....	Denain......	Caron.......	Oliviez........	Pierchon.
Haverskerque	H	Merville.....	Hazebrouck..	Delassus.....	Danel..........	Verbecque, Lefebv
Haynecourt..	C	Cambrai-O..	Cambrai....	Cousin......	Truy...........	Devred.
Hazebrouck..	H	Hazebrouck..	Bureau....	Houvenaghel.	Bogaert, Morice..	Salomé.
Hecq.......	A	Le Quesnoy-E	Englefontaine	Guyot.......	Vaille..........	Dumon.
Hélesmes....	V	Bouchain....	Denain......	Cartigny....	Lecomte........	Lemay.
Hellemmes...	L	Lille-N. E...	Lille........	Vrasse......	Decalonne......	Vanacker.
Hem........	L	Lannoy.....	Lannoy.....	Leuridan, Hri	Franchomme, Braquaval....	Deltour, Ledoux.
Hem-Lenglet.	C	Cambrai-O..	Cambrai....	Tribou......	Caude..........	Tartulier.
Hergnies....	V	Condé......	Condé.......	Defernez, C..	Lemer, Dupas, Dupriez	Demars, Delannoy
Herlies......	L	La Bassée....	Fournes.....	Chombart...	De Beaulincourt.	Canyn.
Hérin.......	V	Valencienn.-S	Valenciennes	Sauvage.....	Theillier.......	Defrance, Scritte
Herrin......	L	Seclin......	Seclin......	Queva......	Durot..........	Dubois.
Herzeele.....	Dk	Wormhoudt..	Wormhoudt..	Outters-Hilst	Declunder......	Dekervel....
Hestrud.....	A	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Charlet, Cyp.	Binot..........	Claise.
Holque......	Dk	Bourbourg...	Watten......	Ghys.......	Dereudre......	Deruywe.
Hondeghem..	H	Hazebrouck N	Hazebrouck..	Declerck....	Huyghe........	Blaevoet, Neuville
Hondschoote.	Dk	Hondschoote.	Bureau....	Goudaert....	Boudeweel, Bollengier.......	Wykaert, Markant, Peeters
Hon-Hergies.	A	Bavai.......	Bavai.......	Hongue.....	Joly...........	Lelong.
Honnechy....	C	Le Câteau...	Le Câteau...	Lévêque.....	Afchain.........	Jaclin.
Honnecourt..	C	Marcoing....	Masnières...	Coursier.....	Francomme...	Manet, Desbarbieu
Hordain.....	V	Bouchain....	Bouchain....	Caudmont..	Oliviez.........	Leclercq.
Hornaing....	D	Marchiennes.	Somain.....	Copin.......	Bridoux........	Dessauvage.
Houdain.....	A	Bavai.......	Bavai.......	Sohier......	Bourlart........	Dennetières.
Houplin.....	L	Seclin.......	Seclin.......	Durot.......	Maillard......	Decottignies.
Houplines...	L	Armentières.	Armentières.	Roussel.....	Hellin, Vion.....	Delanghe, Houcke Devulder.
Houtkerque..	H	Steenvoorde.	Steenvoorde.	Vantielcke...	Goussen........	Depecker.
Hoymille....	Dk	Bergues.....	Bergues.....	Vernaelde...	Dewulf.........	*V. Bergues.*

NOMS des COMMUNES.	de l'arrondt.	NOMS du CANTON.	BUREAU DE POSTE duquel chaque commune dépend.	NOMS DES MAIRES.	NOMS DES ADJOINTS.	NOMS DES MINISTRES du Culte.
Illies	L	La Bassée	La Bassée	Leroy	Rigaut	Testelin.
Inchy	C	Le Câteau	Le Câteau	Gabet	Boulet	Dransart, Lefebv
Iwuy	C	Cambrai-E	Bureau	Queulain	Fiévet, Thieulet.	Dehaisnes, Delcourt.
Jenlain	A	Le Quesnoy-O	Bureau	Bassez	Couvreur	Clarisse.
Jeumont	A	Maubeuge	Bureau	Lanthier	Hannequart	Montay.
Jolimetz	A	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy	Cte. de Nédonchel	Boutteaux	Lancelle.
Killem	Dk	Hondschoote	Hondschoote	Debreeuw	Cornette	Martin, Saes
La Bassée	L	La Bassée	Bureau	Cousin	Dilly, Marsy	Leblon, Lenain.
La Flamengrie	A	Bavai	Bavai	Crasquin	Miriand	Danel.
La Gorgue	H	Merville	Estaires	Cattoir	Lefer, Ridez	Conbronne, Catteau, Vaille.
La Groise	C	Le Câteau	Catillon	Cloez	Brassart	Menet.
Lallaing	D	Douai-N	Raches	Morel	Wacquez	Lefebvre, Nuys.
La Longueville	A	Bavai	Bavai	Lotteau	Prévot	Delvallée.
Lambersart	L	Lille-O	Lille	Bailly	Wambre	Cazier.
La Madeleine	L	Lille-C	Id.	Dupont	Meurice, Desmazières.	Tollens, Batonnier.
Lambres	D	Douai-O	Douai	Tarlier	Cappart	Heughebart.
Landas	D	Orchies	Orchies	Leprêtre	Baumain	Debailleul, Leclerc
Landrecies	A	Landrecies	Bureau	Marie	Duquesnes, Durant	Blondel, Leman, Watrin.
La Neuville	L	Pont-à-Marcq	Thumeries	Bernard	Denneulin	Pluchart.
Lannoy	L	Lannoy	Bureau	Deffrenne	Mulliez	Destombes.
La Rouillies	A	Avesnes-S	Etrœungt	Contesse	Courbet	Dransart
La Sentinelle	V	Valencienn.-S	Trith-St-Léger	Bollengier	Martin	Wattel.
Lauwin-Plancque	D	Douai-O	Douai	Catrice	Deloffre	Claisse.
Le Câteau	C	Le Câteau	Bureau	N	Mouton-Basquin.	Charles, Wallez.
Lecelles	V	St-Amand (r. g.)	St Amand	Bouchart	Legrand	Hanne.
Lécluse	D	Arleux	Arleux	Viltart	Dujardin	Richer.
Lederzeele	Dk	Wormhoudt	Watten	Vanheeghe	Devynck	François, Dezeure
Ledringhem	Dk	Id.	Esquelbecq	Cailliau	Castier	Grysen.
Leers	L	Lannoy	Lannoy	Salembier	Ducatillon, Hespel	Drubay, Bricout
Leffrinckhouchke	Dk	Dunkerque-E	Dunkerque	Wemaere	Winoc	Monsterlet.
Le Maisnil	L	Haubourdin	Fournes	Bartier	Carlier	Cornille.
Le Quesnoy	A	Le Quesnoy	Bureau	De Lalène O✡	Goffart, Legay	Lotte, Regrigny.
Lesdain	C	Marcoing	Masnières	Delhal	Dorchin	Gonthier.
LeGrand-Fayt	A	Avesnes-S	Maroilles	Waignier	Henri, Magloire.	Valin.
Les Moëres	Dk	Hondschoote	Hondschoote	Mallengier	Regodt	Decherf.
Le Petit-Fayt	A	Avesnes-S	Cartignies	Rousseaux	Lebon	Richard.
Lesquin	L	Seclin	Lille	Descat	Coursier	Crépin.
Leval	A	Berlaimont	Berlaimont	Désoblain	Bois	Martin.
Lewarde	D	Douai-S	Douai	Béharelle	Simon	Mascret.
Lezennes	L	Lille-S.-E	Lille	Lefebvre	Delemar	Legrand.
Lez Fontaines	A	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Biérent	Lefebvre	Waston.
Liessies	A	Id.	Id.	Lhomme, Ch.	Caniot	Vallez.
Lieu-St-Amand	V	Bouchain	Bouchain	Margerin	Lempereur	Lécuyer.
Ligny	C	Clary	Clary	Bauchard	Leduc-Delaporte.	Wallez.
Ligny	L	Haubourdin	Fournes	De Garsignies	Foucart	*V. Beaucamps*

NOMS des COMMUNES.	de l'arrondt.	du CANTON.	BUREAU DE POSTE duquel chaque commune dépend.	NOMS DES MAIRES.	ADJOINTS.	MINISTRES du Culte.
Lille........	L	Lille.	Bureau.....	Catel-Béghin, ✻	Brassart, Morisson, Lemaître, Corenwinder, Rigaut, Mercier....	Voir au chapitre des Cultes
Limont-Fontaine	A	Maubeuge. ..	Hautmont ...	Favarcq.....	François	Telliez.
Linselles	L	Tourcoing-N.	Bureau.....	Dhalluin	Ducatteau, Demarcq	Debrabant, Leduc, Ritaine.
Locquignol ..	A	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy..	Jouvenaux...	Douyet.........	Lesnes.
Loffre.......	D	Douai-Sud...	Montigny.....	Blanchart ...	Debève.........	*V. Montigny.*
Lomme......	L	Haubourdin..	Bureau.....	Becquart	Bailleux, Becquet	Havez, Delsambre, Baelde.
Lompret.....	L	Quesnoy-s.-D	Lille	Lesage......	Destombe	Meurillon.
Looberghe...	Dk	Bourbourg...	Bourbourg...	Meesemaecker..	Bellanger	Maes, Deman
Loon.........	Dk	Gravelines...	Gravelines...	Coquillier ...	Longueval......	Brousse, Deram.
Loos	L	Haubourdin..	Bureau.....	Billon, ✻....	Bonte, Denoyelle	Grenier, Michault, Riche.
Lourches	V	Bouchain....	Id.	Flamant.....	Lecouffe, Dertelle...	Vallard, Herbaux
Louvignies-Bavai	A	Bavai.	Bavai.	Mandron	Peyron.........	*V. Bavai.*
Louvignies-Quesn	A	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy..	Bruneau.....	Wattremez	Dewez.
Louvil.......	L	Cysoing.	Cysoing.	Damide......	Olivier	Ducarin.
Louvroil.....	A	Maubeuge. ..	Maubeuge. ..	Duvivier	Flamet.........	Laurent.
Lynde	H	Hazebrouck-N	Hazebrouck. .	Wambergue.	Baey	Verstavel.
Lys-lez-Lannoy.	L	Lannoy	Lannoy......	Delannoy....	Hespel.	Chrétien.
Maing	V	Valencienn.-S	Valenciennes.	Plichon, André	Plichon	Rouez.
Mairieux	A	Maubeuge. ..	Maubeuge. ..	Blavier	Maufroy........	Bégain.
Malincourt ..	C	Clary	Walincourt. .	Décaudin....	Desenne	Hébert.
Marbaix.....	A	Avesnes-S...	Avesnes.....	Wéry	Bertaux.........	Clavier.
Marchiennes-C. .	D	Marchiennes.	Marchiennes.	Dussart	Lesens.........	Mouque
Marchiennes-V. .	D	Id.	Bureau.....	Piédanna	Roquet, Déprez .	Richard, Desmar.
Marcoing....	C	Marcoing....	Id.	Dron	Bidaux.........	Leriche
Marcq.......	D	Arleux......	Aniche.....	Wiart	Bougamont.	Degruson
Marcq-en-Barœul	L	Tourcoing-S.	Bureau.....	Ducrocq.....	Despature, Delesalle.	Guillemot, Houwen, Ruckebusch, Frémaux.
Mardyck.....	Dk	Dunkerque-O	Dunkerque...	Cocquillier ..	Mormentyn.....	Dekytspotter.
Maresches. ..	A	Le Quesnoy-O	Artres	Frémaut	Sueur..........	Cambreleng.
Maretz	C	Clary.	Busigny.....	Taisne	Lefebvre-Drecq, Lefèvre, Avot.	Bordoduc, Talbroux.
Marly.......	V	Valencienn.-E	Valenciennes.	Weil........	Druesne	Dubus.
Maroilles. ...	A	Landrecies...	Bureau.....	Bachy.......	Mailliard.	Desruelles, Debruille.
Marpent.....	A	Maubeuge. ..	Jeumont.....	Hennequart..	Tilmant.	Mortreux.
Marquette ...	L	Lille-Ouest ..	Lille.	Desprets.....	Desrumaux.....	Dupont.
Marquette ...	V	Bouchain....	Bouchain....	Cachera, J...	Cachera, J.-B...	Comère.
Marquillies ..	L	La Bassée ...	Fournes.	Coget.	Brunel.........	Millescamps.
Masnières....	C	Marcoing....	Bureau.....	Gautier	Thobois	Pollet.
Masny.......	D	Douai-Sud...	Montigny....	Fiévet, O ✻..	Herbage........	Labitte.
Mastaing	V	Bouchain....	Lourches	Coquelle	Miens..........	Detourmignies.
Maubeuge ...	A	Maubeuge. ..	Bureau.....	Horrie	Herbecq, Berteau....	Lecocq, Hannoye.
Maulde	V	St-Amand (r. g.)	Mortagne....	Hornez, Albéric.	Bont.	Baligand.
Maurois	C	Le Câteau. ..	Le Câteau ...	Taine.......	Lemaire.........	Batteur.
Mazinghien. .	C	Id.	Id.	Blanchard...	Minaux.........	Wyart.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrondt.	NOMS du CANTON.	BUREAU DE POSTE duquel chaque commune dépend.	NOMS DES MAIRES.	ADJOINTS.	MINISTRES du Culte.
Mecquignies	A	Bavai	Bavai	Martin	Carlier	Loyez.
Mérignies	L	Pont-à-Marcq	Pont-à-Marcq	Leboucq	Hennart	Goeman
Merkeghem	Dk	Wormhoudt	Bollezeele	Desmidt	Missiaen	Sapelier.
Merris	H	Bailleul-S-O.	Bailleul	Hennebel	Delbecq	Deyne.
Merville	H	Merville	Bureau	Bouillez, ✻	Legrand, Delcambre	Becquart
Meteren	H	Bailleul-S-O.	Bailleul	Leurs	Becuwe, Becuwe	Ruckebusch, Vanwaelscappel
Millam	Dk	Bourbourg	Watten	Porteman	Vandenbavière	Hemelsdael.
Millonfosse	V	St-Amand (r. g.)	Hasnon	Lecocq	Vasseur	*V. Hasnon.*
Mœuvres	C	Marcoing	Cambrai	Foulon, Ph.	Barbotin	Hébert
Monceau-St-W.	A	Berlaimont	Berlaimont	Courtin	Lescaillez	Donce.
Monchaux	V	Valencienn.-S	Valenciennes	Lanselle	Horin	Cattelin.
Monchaux	L	Pont-à-Marcq	Thumeries	Macquart	Mathis	Démarescaux
Monchecourt	D	Arleux	Aniche	Darthenay	Héroguez	Dewitte.
Mons-en-Bar.	L	Lille-N.-E.	Lille	Delemar	Dewas	Derode, Beroger.
Mons-en-Pév.	L	Pont-à-Marcq	Pont-à-Marcq	Boutry	Carpentier	Deregnaucourt, Barliet.
Montay	C	Le Câteau	Le Câteau	Wanaique	Dupont	Mérianx.
Montigny	C	Clary	Clary	Tamboise	Gave	Leveaux.
Montigny	D	Douai-Sud	Bureau	Legrand	Vauqueux	Wautiez.
Montrécourt	C	Solesmes	Saulzoir	Thomas	Tétar	Veys.
Morbecque	H	Hazebrouck-S	Hazebrouck	Claudorez	Degroote, Béquart	Staelen, Facon, Hardeman.
Morenchies	C	Cambrai-O.	Cambrai	Bonnel	Morchain	*V. Tilloy.*
Mortagne	V	St-Amand (r. d.)	Bureau	Bretagne	Decourrières	Dewatine.
Mouchin	L	Cysoing	Orchies	Varlet	Dumoulin	Hennino.
Moustiers	A	Trélon	Trélon	Hancart	Vaaghelle	Imbert.
Mouveaux	L	Tourcoing-S.	Tourcoing	Bourgois	Lepers, Housez	Deleruyelle, Debacker.
Naves	C	Cambrai-Est.	Cambrai	Lemaire	Grenet	Mutel.
Neuf-Berquin	H	Merville	Estaires	Petitprez	Pruvost	Coevet.
Neuf-Mesnil	A	Bavai	Maubeuge	Boez	Prévot	Bohem.
Neuville	A	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy	Jacquemart	Capeliez	Wasez.
Neuville en-Ferr	L	Tourcoing-N.	Tourcoing	Ghestem	Cau-Carette, D'halluin	Prince, Dupont.
Neuville-St-Remi	C	Cambrai-O.	Cambrai	Ledoux	Derly	Felmy.
Neuville-s.-l'Esc.	V	Bouchain	Bouchain	Fauville	Félix	Sapelier.
Neuvilly	C	Le Câteau	Le Câteau	Robert	Watremez. Facon	Dapvril.
Nieppe	H	Bailleul-N-E.	Armentières	Loridan	Romon, Deltour.	Schacht, Beheydt, Laurent
Niergnies	C	Cambrai-E.	Cambrai	Telliez	Masclet	Feucherolles.
Nivelle	V	St-Amand (r. g.)	St-Amand	André	Monnier	Ficheux.
Nomain	D	Orchies	Orchies	Lemaire	Dorchies	Demarescaux, Delannoy.
Noordpeene	H	Cassel	Cassel	Duvet	Marquis	Devos, Vandendriesche.
Noyelles	A	Berlaimont	Maroilles	Belot, Nicolas	Lécaillez	Costenoble.
Noyelles	C	Marcoing	Cambrai	Grépin, ✻	Dherbécourt	Mazingue.
Noyelles	L	Seclin	Seclin	Debuchy	Chivoret	Billiau.
Noyelles-s.-Selle	V	Bouchain	Bouchain	Meurisse	Oudart	Dubus.
Obies	A	Bavai	Bavai	Duhot	Dupont	Nacfer.
Obrechies	A	Maubeuge	Maubeuge	Butin-Martial	Dutremée, Fidèle	Denis.

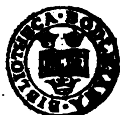
NOMS			BUREAU DE POSTE duquel chaque commune dépend.	NOMS DES		
des COMMUNES.	de l'arrondt.	du CANTON.		MAIRES.	ADJOINTS.	MINISTRES du Culte.
Ochtezeele...	H	Cassel.......	Arnèke	Outerleys....	Cardon.........	Delautre.
Odomez.	V	Condé.......	Fresnes......	Moriau......	Tricart	Delahousse.
Ohain	A	Trélon	Trélon	Bastien......	Blaise	Desilve.
Oisy.	V	Valenciemn.-S	Valenciennes.	Miroux......	Legros.........	Defrance, Scritte.
Onnaing.....	V	Valenciemn.-E	Bureau.....	Brabant	Fréville, Leblanc	This, Vitse.
Oost-Cappel .	Dk	Hondschoote.	Hondschoote.	Vermersch...	Rabat..........	Lobbedez.
Orchies	D	Orchies	Bureau.....	Leper.......	Piérard, Henno..	Flament, Claise, Metsu.
Ors.........	C	Le Câteau ...	Le Câteau. ..	Burillon.....	Selliez.........	Mouque.
Orsinval.....	A	Le Quesnoy-O	Le Quesnoy..	Carpentier...	Denimal	Preuvost.
Ostricourt. ..	L	Pont-à-Marcq.	Carvin	Dubois......	Lefebvre.	Averlant.
Oudezeele. ..	H	Steenvoorde .	Cassel	Blavoet, J.-B.	Decroocq.......	Spanneut.
Oxelaëre	H	Cassel.......	Id.	Joos	Faes...........	Vandenabeele
Paillencourt..	C	Cambrai-O ..	Iwuy	Gamez......	Delmotte.	Delagarde.
Pecquencourt	D	Marchiennes.	Montigny	Sion	Dussart	Jaclin.
Pérenchies...	L	Quesnoy-s.-D.	Lille.	Pollet.......	Decottignies	Darras.
Péronne.....	L	Cysoing.	Cysoing.	Durant......	Deffontaines	Segon.
Petite-Forêt .	V	Valenciemn.-N	Anzin.	Douchy	Lobert	*V. Aubry*.
Petite-Synthe	Dk	Dunkerque-O	Dunkerque ..	Deschamps ..	Capon, Adriansen	Delaeter, Christiaen
Phalempin ..	L	Pont-à-Marcq.	Carvin	Coget.	Thérin.........	Duriez.
Pitgam......	Dk	Bergues.....	Bergues.....	Decroocq. ...	Stevenoot	Houvenag., Bernaert.
Poix	A	Le Quesnoy-E	Englefontaine	Dreumont ...	Druesne	Griffon.
Pommereuil..	C	Le Câteau. ..	Le Câteau. ..	Sellier	Manesse	Doby.
Pont-à-Marcq	L	Pont-à-Marcq	Bureau.....	Bulteau.	Hazard	Dujardin.
Pont-sur-Sambre	A	Berlaimont ..	Berlaimont ..	Descamps ...	Burier	Wallez.
Potelles.	A	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy..	Cacheux.....	Martin.	*V. Villereau*.
Pradelles....	H	Hazebrouck-S	Hazebrouck..	Didier	Deconinck.	Drieux.
Prémesques..	L	Armentières.	Lomme......	Desplanque .	d'Hespel de Flencques	Boone.
Préseau.	V	Valenciemn.-E	Valenciennes	Dassonville. .	Chuffart........	Bonduelle.
Preux-au-Bois	A	Landrecies...	Landrecies...	Boulmont ...	Ternant........	Humez.
Preux-au-Sart	A	Le Quesnoy-O	Le Quesnoy..	Girard	Dehove.........	Malaquin.
Prisches.....	A	Landrecies...	Landrecies...	Godfrin	Anciaux........	Carpentier.
Prouvy......	V	Valenciemn.-S	Denain......	Haudegond. .	Miroux.........	Declerck
Proville	C	Cambrai-O ..	Cambrai.....	Crépin, Ch.-P	Dinoir.........	Delcfortrie.
Provin	L	Seclin.......	Carvin	Defrance	Duriez	Wenis.
Quaëdypre...	Dk	Bergues.....	Bergues.....	Labaeye	Delater	Debavelaere, Thooris.
Quarouble ...	V	Valenciemn.-E	Onnaing.....	Alglave	Joly, Maizière...	Lambelin; Dupire
Querenaing..	V	Valenciemn.-S	Valenciennes.	Tamboise ...	Jacquemart	Phalempin.
Quesnoy-s.-Deûle	L	Quesnoy-s.-D.	Bureau.....	Dhalluin	Fauvarque, Lambelin	Plouy, Vanrechem Bultot.
Quiévelon ...	A	Maubeuge. ..	Cousolre.....	Hazard......	Mengal.........	*V. Aibes*.
Quiévrechain	V	Valenciemn.-E	Crespin	Lenglet......	Wallet.........	Sémoulin, Liénard
Quiévy	C	Carnières....	Bureau.....	Delcroix	Detadœuille, Davaine	Dauwerchain, Parent.
Raches......	D	Douai-O.....	Id.	Montagne....	Denisse	Gadenne, Chavatte
Radinghem..	L	Haubourdin..	Haubourdin..	Lernould	Defives	Quentin.
Raillencourt .	C	Cambrai-O...	Cambrai.....	Dépret	Villette.........	Lecu.
Raimbeaucourt. .	D	Douai-O.....	Raches......	Dupuis......	Deroubaix......	Delplanque.
Rainsars.....	A	Trélon	Sains	Stincq......	Péronne	Anselot.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrondt.	du CANTON.	BUREAU DE POSTE duquel chaque commune dépend.	NOMS DES MAIRES.	ADJOINTS.	MINISTRES du Culte.
Raismes	V	St-Amand (r. d.).	Bureau	Delerue.	Manouvrier, Waibaux	Rogie, Ducateau Louys.
Ramillies	C	Cambrai-Est .	Cambrai	Vasseur.....	Dupont	Houssoy.
Ramousies ..	A	Avesnes-N ...	Sains.	Rousseau....	Naveau	Locqueneux.
Recquignies .	A	Maubeuge ...	Jeumont.....	Delforge	Tilmant.........	Dubuisset.
Rènescure. ..	H	Hazebrouck. .	Bureau.....	Sockeel	Cafler..........	Kerkove, Debenne Vandermersch.
Reumont	C	Le Câteau ...	Le Câteau....	Devigne.....	Gibot	Moine.
Rexpoëde ...	Dk	Hondschoote.	Hondschoote.	Dewaele	Cornette	Baert, Haau.
Ribécourt ...	C	Marcoing....	Marcoing....	Delcroix.....	Devaux	Cailliez.
Rieulay	D	Marchiennes .	Marchiennes	Gambiez	Williatte	Mouque.
Rieux.......	C	Carnières ...	Iwuy	Mairesse	Derieux........	Bresson.
Robersart ...	A	Landrecies ..	Landrecies ..	Pauplaire . ..	Legrand	Baligand.
Rœulx	V	Bouchain....	Louches.....	Lemoine	Consille........	Delattre
Rombies et March	V	Valencien.-E.	Valenciennes	Debiève.. ...	Roger..........	Manouvrier.
Romeries ...	C	Solesmes	Solesmes....	Douay	May	Porez.
Ronchin	L	Lille-Sud-Est.	Lille........	Dubuisset ...	Leman	Caille.
Roncq	L	Tourcoing-N..	Bureau	Hennion.....	Bonduel, Delahousse.	Delehaye, Villain Leynaert, Fievet
Roost-Warendin .	D	Douai-Ouest .	Raches......	Bernard.....	Pinquet	Gillis.
Rosendaël (le)	Dk	Dunkerque-E.	Dunkerque ..	Schodduyn ..	Ponseel, Derode.	Bouden, Billette.
Rosult	V	St-Amand (r. g.).	St-Amand ...	Detourmignies..	Legrand...	Petit.
Roubaix	L	Roubaix.....	Bureau.....	Famechon ...	Daudet, Delporte-Bayart, Allart...	Berteaux, Évrard, Gontier, Thomas
Raucourt	A	Le Quesnoy-E	Englefontaine....	Guyot	Caudrelier	V. Englefontaine.
Roucourt. ...	D	Douai-Sud ...	Douai	Becquet de Mégile	Gourdin........	Ramon.
Rousies	A	Maubeuge ...	Maubeuge ...	Hensell	Raux	Delcambre.
Rouvignies ..	V	Valencien.-S.	Denain......	Landrieu . ..	Delille	V. Provy.
Rubrouck ...	H	Cassel	Arnèke......	Bogaert	Dufour.........	Legrain
Ruesnes	A	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy. .	Patte........	Bruyère........	Demont.
Rumegies ...	V	St-Amand (r.g.)..	St-Amand. ..	Robert......	Delobelle.......	Delporte
Rumilly	C	Marcoing....	Cambrai	Leriche	Doffe	Ségard.
Sailly	C	Cambrai-O...	Id	Richard	Brunelle	Lemaire.
Sailly.......	L	Lannoy	Lannoy......	Rouzé	Bouchery.......	Delvallée.
Sainghin-en-Mél .	L	Cysoing.....	Ascq........	Pollet	Delebarre	Deleporte.
Sainghin-en-W ..	L	La Bassée ...	Fournes.....	Binauld	Pierreux	Brassart, Facon.
Sains	A	Avesnes-Sud.	Bureau	Leclercq	Dubois, Révelart	Lobry.
St-Amand ...	V	St-Amand ...	Id	André	Lecœuvre, Basier	Dariez.
St-André	L	Lille-Ouest ..	Lille	Herbin......	Legrand	Dezitter.
St-Aubert ...	C	Carnières....	Iwuy	Mascaux	Canonne, Leriche	Villain.
St-Aubin	A	Avesnes-Nord	Avesnes	Willot.......	Lermusieau	Denis.
St-Ayber	V	Condé	Condé	Joisse	Thomas........	Viviers.
St-Benin	C	Le Câteau...	Le Câteau. ..	Millot	Vatin	Gosselet.
St-Georges...	Dk	Gravelines ..	Gravelines ..	Louf, P......	Louf, D	Fockenberghe
St-Hilaire....	A	Avesnes-Nord	Avesnes	Lécuyer	Siron	Berthier.
St-Hilaire....	C	Carnières....	Carnières ...	Defaux-Méresse..	Dépommier.....	Bécart.
St-Jans-Cappel...	H	Bailleul-N.-E.	Bailleul	Becue.......	Naye	Pisetevoet, Pouwelz.
Ste-Marie-Cappel	H	Cassel	Cassel.......	Dequydt.	Werken........	Despicht.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrondt.	du CANTON.	BUREAU DE POSTE duquel chaque commune dépend.	NOMS DES MAIRES.	ADJOINTS.	MINISTRES du Culte.
St-Martin....	C	Solesmes ...	Solesmes....	Blas	Delehaye	Lecuppre.
St-Momelin...	Dk	Bourbourg...	Watten......	Castier......	Deram	Desmit.
St.Pierrebrouck..	Dk	Id.	Bourbourg ..	Dereudre....	Bollart..........	Plouvier.
St-Python....	C	Solesmes....	Solesmes....	Robert-Bracq.	Cannonne	Jeanlebœuf, Zieghedauw.
St-Rémy-Chauss.	A	Berlaimont ..	Avesnes.....	Martin	Lapostolle	Carlier.
St-Rémy-mal-B..	A	Maubeuge...	Hautmont ..	Juste.........	Drapier	Brogniet.
St-Saulve....	V	Valencien.-N.	Valenciennes	Jacquemacq..	Mustelier........	Cateau, Coutteniér
St-Souplet...	C	Le Câteau ...	Le Câteau ...	Monchicourt..	Locqueneux, Stiévet.	Barbier.
St-Sylvestre-Cap.	H	Steenvoorde..	Steenvoorde..	Gantois	Balloy	Vanheeger.
St-Vaast.....	C	Solesmes....	Solesmes....	Langrand....	Millet	Loquet.
St-Waast	A	Bavai	Bavai	Decroué	Cauchie	Defontaine.
Salesches ...	D	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy..	Boulangé....	Verchain........	Malaquin.
Salomé	L	La Bassée ...	La Bassée....	Danel	Dubrulle, H.....	Degruson.
Saméon......	D	Orchies	Orchies......	Herbommez..	Brohan..........	Ducornetz.
Sancourt	C	Cambrai-O...	Cambrai.....	Rodriguez....	Delsaux	Dufonr.
Santes	L	Haubourdin..	Haubourdin..	G. Bernard ..	Coustenoble	Reumaux.
Sars-et-Rosières..	V	St-Amand (r. g.).	St-Amand ...	Doby........	Dubois	Cauderlier.
Sars-Poteries	A	Solre-le-Chât.	Beugnies....	Maufroid	Maillard........	Boltiaux.
Sassegnies...	A	Berlaimont ..	Berlaimont...	Flament.....	Stocle..........	Lepers.
Saultain.....	V	Valencien.-E.	Valenciennes	Hamoir, ✻ ..	Moty...........	Quintin de Kercadio.
Saulzoir	C	Solesmes....	Bureau.....	Mascaux.....	Boulogne.......	Delrue.
Sebourg	V	Valencien -E.	Valenciennes	Hiolle.......	Descamps	Plouvier, Lacquement.
Seclin	L	Seclin	Bureau.....	Duriez-Lhermite.	Guillemot, Desurmont	Pluétevèet, Leynart, Pinet,
Selvignies ...	C	Clary	Walincourt ..	Delhay......	Givry	Delecambre.
Semeries....	A	Avesnes-N. ..	Avesnes.....	Gérard	Fostier.........	Duquesne.
Semousies...	A	Id.	Id.	Wagnier	Plotteaux	Laurette.
Sepmeries...	A	Le Quesnoy-O	Artres	Dervilers....	Lanselle........	Delebarre.
Sequedin....	L	Haubourdin..	Haubourdin..	Philippo	Leturcq	Carnel.
Séranvillers..	C	Carnières....	Cambrai.....	Taisne	Lenoir	Harbonnier.
Sercus	H	Hazebrouck-N	Hazebrouck..	Justice	Cousvn.........	Cornette.
Sin	D	Douai-Nord ..	Douai.......	Renard......	Flével, Anache..	Deleflie, Masure.
Socx........	Dk	Bergues.....	Bergues.....	Poublanc	Dousselaere.....	Lotten.
Solesmes	C	Solesmes	Bureau.....	Carlier......	Menard, Petit...	Roussel, Manfroid
Solre-le-Chat.	A	Solre-le-Chât.	Id	Rouez.......	Bever, Bernard..	Cattelin, Echevin
Solrinnes....	A	Id.	Solre-le-Chât.	Baudet......	Heuclin	Gilleron.
Somain......	D	Marchiennes.	Bureau.....	Bourlet......	Mio, Pagniez....	Buzin, Fasseur, Poupart.
Sommaing ...	C	Solesmes....	Solesmes....	Bruyère	Delsart	Coutelle.
Spycker.....	Dk	Bourbourg...	Bourbourg...	Vandevelde..	Depoers	Deschodt.
Staple	H	Hazebrouck-N	Hazebrouck ..	Facqueur....	Fovez	Ruyssen.
Steenbecque .	H	Hazebrouck-S	Id	Deram	Deroo	Delattre, Aernout
Steene	Dk	Bergues.....	Bergues	Dantu, ✻,...	Woets..........	Cockempot.
Steenvoorde..	H	Steenvoorde..	Bureau.....	Heem	Mortier, Verbecque ..	Pauwels, Papegeay, Woexsteen
Steenwerck ..	H	Bailleul N.-E.	Id	Plouvier.....	Decherf, Weillaert...	Lefrançois, Leleu Legrand, Becq.
Strazeele....	H	Hazebrouck-S	Hazebrouck..	Deswarte....	Ruckebruch.....	Desmedt.
Taisnières-en-T..	A	Avesnes-N. ..	Avesnes	Vittrant, Isid.	Wittrant, L.	Boutrouille.
Taisnières-sur-H.	A	Bavai	Bavai	Brasseur	Auquier.........	Millet, [illegible].

NOMS des COMMUNES.	de l'arrondt.	du CANTON.	BUREAU DE POSTE duquel chaque commune dépend.	NOMS DES MAIRES.	ADJOINTS.	MINISTRES du Culte.
Templemars.	L	Seclin.......	Seclin.......	Gossart.....	Caby...........	Bernard.
Templeuve. .	L	Cysoing.....	Bureau......	Baratte.....	Crombez, Pollet.	Carlier, Claise
Terdeghem..	H	Steenvoorde.	Steenvoorde.	Boone.......	Colpaert.......	Cieren.
Téteghem....	Dk	Dunkerque-E.	Dunkerque..	Daullé......	Hubert.........	Deschildt.
Thiant......	V	Valenciennes-S..	Denain......	Mariage.....	Bertout........	Dutriex.
Thiennes....	H	Hazebrouck-S	Hazebrouck..	Catoire......	Apourcheau....	Prnvot.
Thivencelles.	V	Condé.......	Condé.......	Bourgeois...	Mayeur.........	Gravelaine.
Thumeries..	L	Pont-à-Marcq.	Bureau.....	Coget.......	Duquesne......	Dorlencourt.
Thun........	V	St-Amand (r.-g.).	Mortagne....	Raviart.....	Delquignie.	Buisset.
Thun-l'Evêq.	C	Cambrai-Est.	Iwuy......	Charlet.....	Boniface.	Desmons..
Thun-St-Martin..	C	Id.	Iwuy.......	Miroux......	Chevalier......	Jacquart.
Tilloy.......	C	Cambrai-O..	Cambrai....	Leleu.......	Luce...........	*V. Neuville-sur-E*
Tilloy.......	D	Marchiennes.	Marchiennes.	Bricquet....	Debrabant....	*V. Brillon*
Toufflers....	L	Lannoy.....	Lannoy.....	Cimetière...	Fin............	Dehuy.
Tourcoing...	L	Tourcoing...	Bureau.....	Roussel-Defontaine...	J. Lebirn, Debuchy, Dervaux.	Simon, Vanbockstael Vestel, Vaillant.
Tourmignies.	L	Pont-à-Marcq.	Pont-à-Marcq.	Cambier....	Coget..........	Dumortier.
Trélon......	A	Trélon......	Bureau.....	Landousie...	Tricot.........	Larsonneur, Heirffelinck.
Tressin.....	L	Lannoy.....	Ascq........	Fourmestraux	Marchand......	Helle.
Trith-St-Léger..	V	Valenciennes-S..	Bureau.....	Vallez......	Cacheux........	Dhalluin-Wattel, Duriez.
Troisvilles...	C	Le Câteau...	Le Câteau..	Rigaut......	Lesage.........	Bruaux.
Uxem.......	Dk	Dunkerque-E.	Dunkerque..	Davrou......	Sappen.........	Massiet.
Valenciennes	V	Valenciennes	Bureau.....	Bultot.......	Claisse, Beauvois	Voir au chapitre des cultes.
Vendegies-au-B..	A	Le Quesnoy-E	Englefontaine	Gabet.......	Pavot..........	Corbier.
Vendegies-s.-Éc.	C	Solesmes....	Solesmes....	Bracq.......	Lecompt........	Caullier.
Vendeville..	L	Seclin.......	Lille........	van der Straeten	Delattre.......	Pionnié.
Verchain et Maug	V	Valenciennes-S..	Valenciennes	Dupont......	Quarez.........	Dhainaut.
Verlinghem..	L	Quesnoy-s.-D.	Quesnoy-s.-D.	Ghestem....	Mélisse.........	Gourdin, Fyten.
Vertain.....	C	Solesmes....	Solesmes....	Dubois......	Drecq..........	Delcroix.
Vicq........	V	Condé.......	Fresnes.....	Duplat......	Deleau.........	Callens.
Viesly......	C	Solesmes....	Solesmes....	Sommain....	Briatte, Canonne..	Dumoulin, Delrue
Vieux-Berquin..	H	Bailleul-S-O..	Bureau.....	Petitprez....	Deswarte, Loridan..	Dekeister, Vanrechen. Dedryver.
Vieux-Condé.	V	Condé.......	Condé.......	De Ribeauville...	Decout, Dupas..	Dupas, Paris, Sockeel.
Vieux-Mesnil.	A	Berlaimont..	Berlaimont..	Forest.......	Stoclet.........	*V Boussières*
Vieux-Rengt.	A	Maubeuge...	Villers-sir-Nicole	Henry.......	André.........	Dorlencourt.
Villereau....	A	Le Quesnoy-O	Le Quesnoy..	Déparis.....	Dutrieux.......	Huart.
Villers-au-Tertre.	D	Arleux......	Douai.......	Grivillers...	Bazin........	*V Moncheoour*
Villers-Campeau.	D	Marchiennes.	Somain.....	Chevaillier..	Blondeau.......	*V. Somain.*
Villers-en-Cauch.	C	Carnières...	Iwuy......e	Denoyelle...	Rappe.........	Plet.
Villers-Guislain..	C	Marcoing....	Gouzeaucourt	Villé........	Dubois.........	Broux.
Villers-Outreau..	C	Clary.......	Walincourt..	Simor......	Leroi, Estevez..	Lecœuvre, Vendeville
Villers-Plouich..	C	Marcoing....	Gouzeaucourt	Farez.......	Bisiaux........	Rogie.
Villers-Pol...	A	Le Quesnoy-O	Le Quesnoy..	Carpentier...	Monier.........	Barbet.
Villers-sir-Nicole	A	Maubeuge...	Bureau.....	Tellier......	Pronier........	Dubrulle.
Volckerinckhove..	Dk	Wormhoudt.	Bollezeele....	Debroucker..	Marquis........	Werkein.

NOMS des COMMUNES.	NOMS de l'arrondt.	NOMS du CANTON.	BUREAU DE POSTE duquel chaque commune dépend.	NOMS DES MAIRES.	NOMS DES ADJOINTS.	NOMS DES MINISTRES du Culte.
Vred	D	Marchiennes.	Marchiennes.	Deneuvillers.	Bulté	Venreust....
Wahagnies ..	L	Pont-à-Marcq.	Carvin	Vallois......	Marquand	Dupire......
Walincourt ..	C	Clary	Bureau.....	Proy........	Martin, Galiègue	Morelle .....
Wallers	A	Trélon	Trélon	Paul........	Davrant........	Hannoteau.
Wallers	V	Valencien-N..	Valenciennes.	Bertaux.....	Chevalier, Patou.	Dubus, Dorchies.
Wallon-Cappel .	H	Hazebrouck-N	Hazebrouck..	Devos........	Deseure	Solomé
Wambaix ...	C	Carnières ...	Cambrai	Delacourt....	Lefebvre........	Bulteau.
Wambrechies	L	Lille-Ouest ..	Bureau.....	Sénélar......	Béhague, Delos..	Lebriez, Demiez.
Wandignies et H.	D	Marchiennes.	Marchiennes.	Mottez	Faidherbe	Vallez.
Wannehain..	L	Cysoing.	Cysoing.....	Heddebault. .	Descamps	Durieux.
Wargnies-le-Gr..	A	Le Quesnoy-O	Jenlain......	Dervaux	Picry	Carlier.
Wargnies-le-Petit	A	Id........	Le Quesnoy ..	Colmant, F..	Quinchon.......	Dernoncourt.
Warhem	Dk	Hondschoote.	Bergues.....	Galle........	Devos..........	Baudens, Decroos,
Warnêton-B .	L	Quesnoy-s.-D.	Comines.....	Vermès	Parez	*V. Deûlémont*
Warnêton-S..	L	Id........	Id........	Ghestem	Spillart	*Id.*
Wasnes-au-Bac ..	V	Bouchain....	Bouchain....	Valet........	Bétrencourt	Mullier.
Wasquehal ..	L	Roubaix.....	Lille........	Droulers	Brulois, Lagache	Boedt, Dehou.
Watten	Dk	Bourbourg...	Bureau.....	Duriez	Pannier	Boedt.
Wattignies ..	A	Maubeuge ...	Maubeuge. ..	Carnoye.....	Dubray	*V. Damousies*
Wattignies ..	L	Seclin	Seclin.......	Hocedez.....	Waymel, J.-B..	Vanalderwerelt, Mornal.
Wattrelos ...	L	Roubaix	Roubaix	Deldalle.....	Delcroix, Dhalluin	Seingier, Lejeune Sénéchal.
Wavrechain-s-D.	V	Bouchain....	Denain	Leduc.......	Cheminais......	*V. Denain*.
Wavrechain-s-F..	V	Id........	Bouchain....	Lahure......	Dolet	Lavechin.
Wavrin	L	Haubourdin..	Fournes.....	Cte O. d'Hespel	Conia, Liénard .	Dhinaut, Dupuis.
Waziers.....	D	Douai-Nord ..	Douai.......	Béhague	Leblanc	Leroy.
Wemaers-Cappel.	H	Cassel	Cassel	Looten......	Barbier	Barbry.
Wervicq-Sud.	L	Quesnoy-s.-D.	Comines.....	St-Léger.....	Van Elslande, Flipo ..	Roussel, Lieuhouder.
West-Cappel.	Dk	Bergues.....	Bergues.....	Verriele.....	Macke....	Vanbever.
Wicres	L	La Bassée...	Fournes.....	Brasme	Lézle	Bonduel.
Wignehies...	A	Trélon	Bureau.....	Réal........	Hanneeart, Baivle . .	Bernaux, Descamps.
Willems.....	L	Lannoy	Baisieux	Truffaut.....	Pottié..........	Feuillet.
Willies.	A	Trélon	Solre-le-Chât.	Cuisset, F ...	Bouttée	*V. Liessies*.
Winnezeele..	H	Steenvoorde .	Steenvoorde .	Verriele.....	Bocket	Huyser.
Wormhoudt .	Dk	Wormhoudt .	Bureau.....	Dehaene	Haelewyn, Lernould .	Delanghe, Vandenberghe.
Wulverdinghe . .	Dk	Bourbourg ..	Watten.	Drieux......	Beyaert	Porreye.
Wylder	Dk	Bergues.....	Bergues.....	Dousselaere..	Bauden	Cortyl.
Zeggers-Cappel..	Dk	Wormhoudt .	Esquelbecq ..	Franchois....	Arnouts........	Serlooten, Lordenimar.
Zermezeele ..	H	Cassel	Cassel	Coilleau.....	Vandaele.......	Vancostenoble.
Zuytcoote....	Dk	Dunkerque-E.	Dunkerque ..	Fonteyne....	Debreyne.......	Acke.
Zuytpeene...	H	Cassel	Cassel	Franchois ...	Dequidt.........	Salomé.



OCTROIS.

Etat des communes où des octrois sont établis, et du personnel des employés (1).

Bergues, M. Vancalis, p. ch.; Bourbourg-Ville, M. Brulley, r. c.; Bourbourg-Campagne, M. Cocquiller, r. c.; Coudekerque-Branche, M. Daix, r. c.; Dunkerque, MM. Dufau, p. ch., J. Dalinval, r. c.; Gravelines, M. Deblaecker, r. c.; Hondschoote, M. Debril, r. c.; Bailleul, MM. Freson, p. ch.; Deheere, r. c.; Cassel, M. Ballet, r. c., Estaires, MM. Dambrin, p. ch.; Fenard-Desmon, r. c.; Hazebrouck, MM. Legrand, p. ch.; Lamote, r. c.; La Gorgue, M. Marsy, r. c.; Merville, MM. Caudron, p. ch.; Leleu, r. c.; Morbecque, M. Castrique, r. c.; Steenvoorde, M. Deneuville, r. c.; Vieux-Berquin, M. Ingelrans, r. c.; Annœullin, M. Panckouke, r, c.; Armentières, MM. Vanoye, p. ch., Joye, r. c.; La Bassée, M. Graffigne, r. c.; Comines, M. Plamont, r. c.; Halluin, M. Noyelle, r. c.; Haubourdin, M. Nieuviarts, r. c.; Lannoy, E. Page, r. c,, Lille, M. Desrousseaux, p. ch.; Fonteyne, r. c.; Loos, M. Bodou, r.; Quesnoy-sur-Deûle, M. Dutoit, r. c.; Roubaix, MM. Roohe, p. ch., Brédart, r. c.; Seclin, M. Olivier, r. c.; Tourcoing, MM. de Geslin-Laperronne, p. ch.; Lemaire, r.; Cambrai, MM. N........ Hardy, r. c., Le Câteau, MM. Dubois, p. ch.; Boutelier, r. c.; Solesmes, M. Canonne, r. c.; Avesnes, MM. Dubois, p. ch.; Barbier et Wautier, r. c.; Bavai, MM. Lemaire, p. ch.; Lambert, r. c.: Landrecies, MM. Sculfort, Degay, r. c.; Maubeuge, MM. Biérent, p. ch.; Chomet, Hardy et Pronier, r. c.; Le Quesnoy, MM. Collot, p. ch.; Mathelin, r. c., Solre-le-Château, M. Lafuite, r. c.; Hautmont, M. Jonet, r. c.; Aniche, M. Laloux, r. c.; Douai, MM. N..., p. ch., Bachelet, r.; Orchies, M. Delegrange, r. c.; Anzin, MM. Coderlier, p. ch.. Etcheberry, r. c.; Saint-Amand, MM. Lesage, p. ch.; Roquet, r. c.; Condé, MM. Sturne, p. ch.; Verchain, r. c.; Fresnes, MM. Haye, p. ch., Tribaut, r. c.; Lourches, M. Jonglet, r. c.; Valenciennes, MM. Vanhoestenberghe, p. ch.; Leclercq, r. c.; Vieux-Condé, M. Lebon r. c.; Denain, MM. Delhaye, p. ch.; Boilly, r. c.

SAPEURS-POMPIERS.

Aux termes du décret du 29 décembre 1875, les corps de sapeurs-pompiers relèvent du ministère de l'Intérieur. — Ils peu-

(1) Explication des abréviations contenues dans le présent article : p. ch. (préposé chef); r. c. (receveur central).

vent néanmoins recevoir des armes de l'État; mais ils ne peuvent se réunir en armes qu'avec l'assentiment de l'autorité militaire. — Les officiers sont nommés pour cinq ans par le Président de la République sur la proposition des Préfets. Les sous-officiers et caporaux sont nommés par les chefs de corps. — Les sapeurs-pompiers se recrutent au moyen d'engagements volontaires de 5 ans parmi les hommes qui ont sasisfait à la loi du recrutement ou qui bien qu'appartenant à l'armée active, à la réserve ou à l'armée territoriale, sont laissés ou renvoyés dans leurs foyers. — Ils restent soumis à toutes les obligations que leur impose la loi militaire.

La ville de Lille possède un bataillon de sapeurs-pompiers municipaux soldés. — *Commandant*, M. Constant, ✻.

La ville de Douai a aussi un bataillon de cette arme.— *Commandant*, M. Cavroy.

Beaucoup de communes possèdent des compagnies ou des subdivisions de sapeurs-pompiers municipaux.

Nous donnons dans la seconde partie de l'annuaire, un sommaire de l'effectif actuel des compagnies et subdivisions existantes.

COMMISSARIATS DE POLICE.

LISTE DU PERSONNEL DES COMMISSARIATS DE POLICE.

Arrondissement de Dunkerqne.

Bergues, MM. Lockert; Bonrbourg, Letoucq; Dunkerque, Scelles, *commissaire central;* Collignon, Delcroix; Gravelines, Debuyser.

Arrondissement d'Hazebrouck.

Bailleul, MM. Bloëme; Hazebrouck, Palmart; Merville, Bertein, Estaires, Guyot.

Arrondissement de Lille.

Ville de Lille. — M. Astic, *commissaire central;* 1er arrond.; M. Schwingt; 2e arrondiss,, M. Correaux; 3e arrondiss., M. Jagot, 4e arrondiss., M. Gasser; 5e arrondiss., M. Guéry, 6e arrondiss.,

M. Guilluy; 7e arrondiss., M. Dumarchey; 8e arrondiss., M. Brayer. — Armentières, M. Marchaux; — Comines, M. Godard; — Halluin, M. Combe: — La Madeleine, M. Gombert; — Loos, M. Montenet; — Roubaix, M. Mornave, *commissaire central*; MM. Réquière, Dumeny, Geoge, *commissaires d'arrondissement*; — Tourcoing, MM. Cor, *commissaire central*; Doua; Wattrelos, M. Micard.

Arrondissement de Cambai.

Cambrai, MM. Mailliard, *commissaire central*; Barroyer; Le-Câteau, M. Simon; Solesmes, M. Cordier.

Arrondissement d'Avesnes.

Avesnes, MM. Fasquel; Maubeuge, Boulanger; Le Quesnoy, Vaille; Fourmies, Perlet.

Arrondissement de Douai.

Douai, M. Lafon, *commissaire central.*

Arrondissement de Valenciennes.

Valenciennes, MM. Aumont, *commissaire central*; Lemaire; Condé, MM. Boursier; Denain, Bague; Saint-Amand, Cordier; Anzin, Moser.

Commissaires et Inspecteurs spéciaux aux stations de chemin de fer et à la frontière.

Commissaires spéciaux : MM. Filippi, à Feignies; Perfetti, à Tourcoing; Terrène, à Jeumont; Six, à Anor; Grégoire, à Blanc-Misseron; Piard, à Baisieux; Ballet, à Lannoy; Perraudin, à Somain; Foulon, à Clary; Navaux, à Marcoing; Robert, à Seclin.

Inspecteurs spéciaux : MM. Acq, à Dunkerque; Hauw, à Ghyvelde; Gerschell, à Tourcoing; Vivier des Vallons, à Jeumont: Audebez, à Feignies; Vanhaecke, à Godewaersvelde; Houzelles, à Blanc-Misseron; Tisserand, à Vieux-Condé.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

La loi du 14 juin 1854 et le décret du 22 août suivant ont réorganisé les services de l'enseignement public.

La France est divisée en dix-huit circonscriptions académiques.

ACADÉMIE DE DOUAI.

L'Académie de Douai comprend cinq départements, qui sont : l'Aisne, les Ardennes, le Nord, le Pas-de-Calais et la Somme.

ADMINISTRATION ACADÉMIQUE.

Recteur, M. Fleury (O ✻), ✪ I; *inspecteurs* : MM. Brunel, à Laon; Anthoine, ✻, ✪ I, à Lille; Maucourt, ✪ I, à Amiens; Métivier, à Arras; Carré, ✪ I, à Mézières; *secrétaire de l'académie*, M. Sauvage, ✪ A; *commis* : MM. Cousin, J.-B., ✪ A, et Rinquin.

CONSEIL ACADÉMIQUE.

Membre de droit : Le Recteur, *président;* les inspecteurs d'Académie de la circonscription, les doyens des Facultés, les directeurs des écoles préparatoires de médecine et de pharmacie du ressort.

Membres nommés : MM. Dewismes, ✻, pasteur protestant, à St-Amand-les-Eaux; Bardon, ✻, premier président de la cour d'appel de Douai; baron Jorant, ✻, procureur-géneral près la cour d'appel de Douai; le maire de Douai.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

FACULTÉ DE DROIT DE DOUAI.

La Faculté de droit de Douai a été créée par décret du 28 avril 1865. Cet établissement d'enseignement supérieur a été inauguré à Douai, le 16 novembre 1865, sous la présidence de M. Giraud, inspecteur général de l'ordre du droit.

M. Blondel, ✻ ✪ I, *doyen de la Faculté; secrétaire*, M. Morel.

1re année. — Droit romain : MM. Drumet et Guitat; code civil : M. Danjon.

2e année.— Droit romain : M. Lefebvre ; code civil : M. de Folleville ; procédure criminelle : M. Moy ; législation criminelle : M. Esmein.

3e année.— Code civil : M. Blondel ; droit commercial : M. N.....; droit administratif : M. Campistron.

4e année.— Conférences sur les Pandectes : M. Guétat ; histoire du droit romain et du droit français : M. Campistron ; droit des gens et législations comparées : M. de Folleville ; droit français approfondi : M. Lefebvre.

FACULTÉ DES SCIENCES DE LILLE.

Tous les cours de la Faculté des sciences sont publics et gratuits, à l'exception de ceux de l'enseignement pratique. Chaque auditeur, en effet, moyennant une rétribution annuelle de 200 fr. environ, tous frais compris, peut être admis à répéter les expériences principales des cours publics. Il y a par semaine quatre manipulations en chimie, en physique, en histoire naturelle et en mécanique. Ces manipulations sont dirigées dans les laboratoires de la Faculté par des professeurs qui les font accompagner de conférences spéciales et développées. Les collections et les laboratoires de la Faculté sont très-remarquables ; ses amphithéâtres peuvent contenir plus de 300 personnes.

MM. Violette, ✻, doyen, *professeur de chimie*; Gosselet, *professeur de géologie et de minéralogie* ; Terquem, *professeur de physique;* Boussinesq, *professeur de mathématiques;* Souillard, *professeur de mécanique;* Giard, *professeur d'histoire naturelle.*

Cours annexes de la Faculté : *économie politique et législation industrielle* ; M. L. Alglave ; *histoire*, M. Abel Desjardins, O ✻, ✪ I, doyen de la faculté des lettres de Douai ; *littérature française*, M. Colincamp, ✻, ✪ I, professeur à la faculté des lettres de Douai; *littérature étrangère*, M. Bossert, idem ; *géographie*, M. Mamet, professeur au lycée ; *dessin*, M. Vandenbergh ; *secrétaire-agent comptable de la Faculté*, M. Roullier.

FACULTÉ DES LETTRES DE DOUAI.

MM. Abel Desjardin, O ✻, ✪ I, *professeur d'histoire ;* Tissandier, O I, *professeur de philosophie;* Courdavaux, ✻, ✪ I, *professeur de littérature ancienne;* Colincamp, ✻, ✪ I, *professeur de littérature française;* Bossert, *professeur de littérature étrangère;* Moy, *professeur de littérature ancienne;* de Chateauneuf, *secrétaire de la Faculté.*

FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE DE LILLE.

Doyen : M. Cazeneuve, O ✻, I ✿ ; *secrétaire* : M. de Valon.

Anatomie : MM. Follet ; pathologie médicale : Hallez ; pathologie chirugicale : Morisson ; histologie et anatomie pathologique : Coyne ; clinique médicale : Cazeneuve, Wannebroucq ; clinique chirurgicale : Parise, Houzé de l'Aulnoit ; clinique obstétricale : Pilat ; médecine légale : Baggio ; histoire naturelle médicale : Giard ; chimie minérale et toxicologie : Garreau ; chimie médicale organique : Lescœur ; physique médicale : Terquem ; pharmacie et pharmacologie : Lotar ; physiologie : Morat ; thérapeutique et matière médicale : Joire ; médecine opératoire et appareils : Paquet ; accouchements, maladie des femmes : Pilat.

COURS COMPLÉMENTAIRES.

Maladies nerveuses et mentales : MM. Bouteille ; ophthalmologie : Huidiez ; maladies cutanées et vénériennes : Castelain ; maladies des enfants : Castiaux : chef des travaux anatomiques : Demon ; chef des travaux chimiques : Thibaut ; chef de clinique médicale : Looten ; chefs de clinique chirurgicale : Gorez et Patoir.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE.

Lycée de Douai.

Bureau d'administration. MM. le Recteur de l'Académie, *président* ; le Sous-Préfet ; le Maire de Douai ; le baron Jorant, procureur-général, l'abbé Dayez, archiprêtre ; Vasse aîné, chimiste ; le comte de Guerne, président de chambre ; Charles, proviseur.

Administration MM. Charles, ✿ A, *proviseur* ; Laviéville, *censeur* : Fournet, ✻ ✿ I, *aumônier*, Souriau, ✿ I, *économe* ; Lenglin, Brunet, *commis d'économat.*

Professeurs. Philosophie, M. Séailles ; rhétorique, M. Moy ; mathématiques spéciales, M. Guillot, ✿ A ; physique, M. Offret, ✿ I, histoire, M. Darsy ; mathématiques pures et appliquées, MM. Fontené, Tertereau ; *professeur de physique*, M. Fiévet ; *conférences et interrogations aux élèves de l'école préparatoire*, M. Hilaire ; *seconde*, M. Nicolas, ✿ A ; *troisième*, M. Morizet ; *quatrième*, M. Lafoscade ; *cinquième*, M. Jaumart ; *sixième*, M. Lamarre, ✻ . ✿ I ; *septième*, M. Bercq, ✿ A ; *huitième*, M. Cousin, ✿ A ; langue anglaise, M. Thumerel ; langue allemande, M. Kotzustski, ✿ A ; — *Surveillants généraux*, MM. Cordier et Petain.

Maître élémentaire pour l'enseignement primaire, M, Leleu.

Maître des travaux graphiques, M. Guillet, ✻ ; *Maître de chant*,

M. Detrain, *Maître de dessin*, M. Crépin; *Maître d'écriture*, M. Flament; *Médecin*, M. Maugin; *Chirurgien*, M. Watelle fils; *aître de gymnastique*, M. Deleplace.

Lycée de Lille.

Bureau d'administration. MM. Anthoine, ✪ I, inspecteur d'académie, *président*; le Préfet du département du Nord, O. ✻, ✪ I; le maire de Lille; Joubin, proviseur du Lycée, Leroy, ✻, président du tribunal civil; Desrousseaux, ✻, ✠, ✻, ✪ I, conseiller général; Cazeneuve, O ✻, ✪ I, doyen de la faculté de médecine; l'abbé Dereux, doyen de Saint-Étienne; Van der Straeten, conseiller général.

Administration. MM. Joubin, *proviseur*; Ricour, ✪ A. *censeur*; Poulet, *aumônier*; Bayle, *économe*; Dournes, *premier commis d'économat*; Ciaudot, *deuxième commis.*

Professeurs. Professeur de mathématiques spéciales, M. Noguès; philosophie, M. Colsenet; rhétorique, M. Bellanger; physique, M. Humbert; histoire, M. Mamet; mathématiques pures et appliquées, MM. Raby et Bouvart, Camille; professeur de mathématiques, M. Dave, ✪ A; professeur de physique, M. Schmeltz, ✪ A.— *Seconde*, M. Lhomme, ✪ A; *troisième*, M. Magnié (chargé), ✪ I; *quatrième*, M. Doisy, ✪ A; *cinquième*, M. Bouvart; *sixième*, M. Renard, ✪ A; *septième*, M. Meunier; *huitième*, M. Buridant; *Cours préparatoires aux professions commerciales et industrielles* Littérature et histoire, MM. Wocquier et Marchand; mathématiques, MM. Dave et Basselart; chimie, histoire naturelle, manipulations chimiques, M. Schmeltz.—*Professenrs de langue anglaise*, MM. Guesnon, ✪ A, et Véron; *professeur de langue allemande*, MM Meyer, ✪ A, Muller; *surveillant général*, M. Gressier. — *Cours préparatoire à la division élémentaire*. 1re *division*, M. Swynghedauw; 2e *division*, M. Dupret; 3e *division*, M. Antoine.

Collége communal d'Armentières.

Bureau d'administration. MM. le maire, *président*; Moreau, curé; Butin, ✻, médecin; Pouchain-Boutry, Cary, conseiller municipal; Jeanson, Villers, Bouvart. — M. A. Bouvart, ✪ I, *principal.*

Professeurs. MM. Cosserai, *physique et chimie*; Manier, *mathématiques*; L. Bouvart, *histoire*; Rémant, *troisième et quatrième*; Lavocat, *cinquième et sixième*; Bouvart, *septième et huitième*; Coulombel, *maître de dessin.* — *Maîtres de français et d'études:* MM. Piquet, Gloriant, Hieulle; *maître d'anglais*, M. Remant.

Collége de Tourcoing.

Bureau d'administration. MM. le maire, *président*; Leurent, ✻, Simon, doyen de Notre-Dame; Ph. Motte, ✻, Ch. Flipo, conseiller municipal. — M. l'abbé Leblanc, *principal.*

Professeurs : MM. Fichaux, *philosophie* ; l'abbé Joseph Deltour, *rhétorique*; Ducoulombier, *chargé de la seconde*; Playoust, ✪ A, *chargé de la troisième*; Lehembre, *quatrième*; Decroix, *cinquième*; Deltour et Balois, *sixième*; Guichard, *septième*; Bricout et Delinselle, *huitième*; *physique et chimie*, Jaudeau, ✪ A; Salmon, *mathématiques supérieures*; Tellier, *mathématiques élémentaires*; Herrewyn, *chargé de l'enseignement de l'anglais et de l'allemand*; abbé Houzieaux, Cardon, Pagniez, Margerin, Ninot, *école primaire.*

Collége communal de Dunkerque.

Bureau d'administration. MM. le sous-préfet, *président*; le maire de Dunkerque; Delelis, ✻, ancien maire; Décarpentry, G. Lemaire, de Clebsattel, O ✻; MM. Rebeire, ✪ I, *principal*; Sébire, *sous-principal.*

Professeurs : MM. Boone, *philosophie*; Metzger, *histoire et géographie*; Vochelle, *rhétorique*; Gambiez, *mathématiques supérieures*; Charlier et Boudringhin, *mathématiques*; Callory, *seconde*; Labarre, *troisième*; Devos, *quatrième*; Collombel, *cinquième*; Rohmer, *sixième*; Sébire, *septième*; Hébert, *huitième*; Catel, *professeur d'anglais*; Rohmer, *professeur d'allemand.*

Directeur de l'école professionnelle annexée, M. Delporte.

Collége communal d'Hazebrouck.

Bureau d'administration. MM. le sous-préfet, *président*; le maire, Massiet du Biest, Bogaert, Thibaut, Monnier, *principal et professeur de mathématiques.*

Professeur de mathématiques, M. Monnier; *aumônier*, M. l'abbé Reumaux; *professeurs*, *littérature*, 1re chaire, M. Debierre; *mathématiques*, 2e chaire, M. Hugoo, *littérature*, 2e chaire, M. Théry.

Collége communal de Bailleul.

Bureau d'administration. MM. le maire, *présid.*; Plichon, O ✻, député, Bacquaert, *curé*, Dumez, Liefooghe, P. Behaghel, l'abbé Pruvost, *principal.*

Professeurs. MM. le principal, *de rhétorique et de seconde*; Mahieu, *de mathématiques*; Dorédonville, *de troisième et de quatrième*; Lefebvre, *de cinquième et de sixième*; Chatilliez, *cours spéciaux*; Pladys, *cours élémentaires.*

Collége communal de Cassel.

Bureau d'administration. MM. Desmyttère, ✻, maire, *président*; Dehandschoewerker, Aimé; Chevalier, Morael, Malot.

M. Tirlemont, *principal*,

Professeurs : MM. le principal, *de quatrième, de cinquième du cours supérieur de français;* Verbaere, *de sixième et de septième;* Delannoy, *professeur des deuxième et troisième cours de français.*

Collége communal d'Estaires.

Bureau d'administration. MM. le Maire, *président*, Blanquart, adjoint; Gamelin, fabricant; l'abbé Delplanque. — M. Degruson, *principal chargé de la quatrième*

Professeurs. MM. Dubus, *de cinquième et sixième*; Poulet, *de septième;* Delhoos, *de huitième;* Cagnard, *de mathématiques;* Cambier, *du cours de Français;* Poulain, *chargé de la classv des commençants.*

Collége communal de Cambrai.

Bureau d'administration. MM. le Sous-Préfet, *président;* le Maire de la ville; Maréchal père, de Liénard, Tabary, président du tribunal civil; Boitelle, ✻, banquier; Cirier, avocat; Mallez, Dutemple. — Bleunard, ✪. I, *principal;* M. Decorne, *aumônier.*

Professeurs. MM. Capelle, ✪. I, *de philosophie et d'histoire;* Fournaud, *de mathématiques supérieures;* Villox, *de physique;* Raison, *de mathématiques élémentaires;* Barberet, *de rhétorique;* Brepsant, *de seconde;* Pruvost, *de troisième;* Bouchendomme, *de quatrième;* Buridant, *de cinquième;* Déjardin, *de sixième;* Vrau, *de septième;* Raison, (J.-B), *de huitième;* Bartier, *maître de français;* Oury, *professeur d'Allemand;* de Lauwereyns, *professeur d'anglais.* — *Enseignement spécial*; MM. Moussu, Blanchard, Liné, Bartier, Souverain, Rompteau, Chatelain, Levêque et Chauwin.

Collége communal d'Avesnes.

Bureau d'administration. MM. le Maire, *président;* F. Malfait, Mutiaux, Pasqual, Manesse. — M. Lesage, ✪. A, *principal.*

Professeurs. MM. Watteau, *de physique;* Baudet, *de mathématiques;* Dutate, ✪. A, *de troisième et de quatrième;* Vignon, *de cinquième et de sixième;* Hervotte, *de septième et de huitième;* Watteau, *allemand;* Dutate, *anglais.*

MM. Fosset, *directeur de l'école primaire supérieure annexée;* Tricot, *professeur-adjoint.*

Collége communal de Landrecies.

MM. Lemaire, *principal et professeur de physique;* Vallée, *professeur de mathématiques;* Gaillot, *professeur d'Allemand;* Hallynck, *professeur de cinquième et sixième.*

Enseignement spécial. MM. Gaillot et Vaillant; Cagneaux, *professeur de la classe primaire.*

Collége communal de Maubeuge.

Bureau d'administration. MM. le maire, *président* N... N... N.. — MM. Thooris, *principal;* l'abbé Butin, *aumônier.*

Professeurs. MM. Thooris, *mathématiques supérieures;* Vivot, *physique;* Tournoux, *professeur de rhétorique et de seconde;* Lemaire, *troisième et quatrième;* André, *cinquième et sixième;* Berriot, *septième et huitième;* Brunswick, *maître de langues vivantes. Enseignement spécial*, MM. Druchert, Leveaux, Cardon et Bolle,

Professeur de dessin, M. Neuilès.

Collége communal du Quesnoy.

Bureau d'administration. MM. le maire, *président;* Piette, juge-de-paix; Lefranc, notaire; Beauvais; Mesange, juge-de-paix, Duchemin (O. ✻), commandant du génie en retraite. — M. Delplanque, *principal;* M. l'abbé Samain, *aumônier.*

Professeurs. MM. Lande, *de rhétorique et de seconde;* Laurent, *de troisième et de quatrième;* Lays, *de cinquième et de sixième;* Arnoux, *de septième et de huitième;* Regnault, *de mathématiques;* Genvresse, *de physique.* — *Enseignement spécial*; M. Leclercq. — *Ecole primaire*, MM. Roubier, Godart

Professeurs de langue anglaise, M. Laurent; *de dessin*, M. Leclercq; *de musique*, M. Despagne; *de gymnastique*, N...

Collége communal de Valenciennes.

Bureau d'administration. MM. le maire, *président;* Dupont ✻, ✠. I.; Defontaine, doyen-curé; Girard père; Bultot, juge d'instruction; Beauvois, avocat.—M. Vasticar, *principal.*—M. Lehoucq, *aumônier.* — M. Bertemont, sous-principal.

Professeurs. MM. Petit *de philosophie;* Nicolet O. A., *de physique et de chimie;* Farez, *d'histoire naturelle;* Magnien, Cannac et Lamy, *de mathématiques;* Pottier, *de rhétorique;* Dauthuile, *de seconde;* Meyer, *de troisième;* Manier, *d'histoire;* Duburcq, *de quatrième;* Caillole, *de cinquième;* Lebeau de *sixième;* Godbout, *de septième;* Buridant, *de huitième;* Szumowski, *professeur de langue anglaise;* Fridérici, *professeur de langue allemande.*

Enseignement spécial, MM. Mounier, Courtois, Duchêne, Farez, Mascart et Lamy.

Législation, M. St-Quentin.

Écriture, M. Mélot; *chant*, M. Bataille; *gymnastique*, M. Desbonnet.

Collége communal de Saint-Amand.

Bureau d'administration, MM. le maire, *président*; Barbieux, Waché, Davaine, Mottez, négociant. — M. Louvet, *principal.*

Professeurs, MM. le principal, *enseignement spécial*, Toulet, *cinquième et sixième*; Poirier, *septième et huitième*; Croix, *de mathématiques et de physiqne*, Picard, *de français et maître de dessin*, M. Rohant, chargé de la classe primaire.

Collége communal de Condé.

Bureau d'administration, MM. le maire, *président*; Caudron, docteur en médecine; Martel, notaire, Petit, receveur municipal. — M. Locquette, *principal.*

Professeurs, MM. Mériaux, *de physique et de chimie*; le principal, *chargé de la quatrième, de la cinquième et de la sixième*; Thuillier, *de septième et de huitième*; Quentin et Deflandre, *d'enseignement secondaire et spécial.*

Professeur de dessin, M. Rossy. — *De mathématiques*, M. Lamy. — Deflandre, *directeur de l'école primaire*; *professeur de musique vocale*, M. Descamps.

Collége communal du Câteau.

Principal, M. Francq.
Professeur de latin, M. Bricout.
Professeur d'enseignement spécial, M. Lhomme.
Professeur de langues vivantes, M. Hartmann.
Professeurs de français, MM. Quignon et Cousin.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Les attributions de ce Conseil s'appliquent aux établissements libres d'enseignement secondaire et aux établissements d'enseignement primaire.

MM. le Préfet, O ✻, *président* ; Anthoine, ✻ ✪ I, inspect. d'acad. *vice-président*; Van der Straeten, ✪ I, membre du Conseil général, *secrétaire* ; l'abbé Dennel, curé-archiprêtre de la paroisse St-André, délégué de S. Em. le Cardinal archevêque de Cambrai ; Vallée ✻, vicaire-général, Lippmann, grand rabbin ; Ollier, pasteur protestant ; Froissard, ✻, procureur de la République ; Leroy, ✻, président du tribunal civil de Lille ; Telliez, ✪ A, juge au tribunal civil ; Desrousseaux, ✻, membre du Conseil général ; Roussel-Defontaine, ✻, idem, maire de Tourcoing, Toussaint, ✪ A, inspecteur de l'instruction primaire.

INSPECTION DÉPARTEMENTALE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Établissements publics et libres d'enseignement secondaire, établissements d'instruction primaire.

M. Anthoine, ✻ ✪ I., *inspecteur d'académie*. — MM. Foucault, ✪ I., chef de division à la préfecture ; Hermand, *secrétaire de l'inspection* ; Bouchez, chef de bureau, Brambille, Ménétereau et Parenty, *employés*.

COMMISSION D'EXAMEN DES CANDIDATS AUX BOURSES DANS LES LYCÉES ET COLLÉGES ET AU PRYTANÉE NATIONAL MILITAIRE.

MM. L'inspecteur d'académie ; Joubin, proviseur du Lycée de Lille ; Bouvart C., Mamet, Magnié, Doisy, Meyer, professeurs au même lycée.

COMMISSION D'EXAMEN DES ASPIRANTS AU BREVET DE CAPACITÉ POUR L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE.

MM. l'inspecteur d'académie, *président*; Joubin, proviseur du lycée de Lille; Chon, ✻, ancien professeur, id.; l'abbé Dennel, doyen de Saint-André; l'abbé Guillemot, N... N...

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

Inspecteurs de l'enseignement primaire.

MM. Mordacq, ✪. I., pour l'arrondissement de Dunkerque; Maury, ✪ A., pour l'arrond. d'Hazebrouck; Toussaint, ✪ A., pour l'arrondissement de Lille, 1re circonscription; M. Aubert, ✪ A., pour la 2e circonscription de l'arrondissement de Lille; Baumier, ✪ A., pour l'arrondissement de Cambrai; Delsart, pour l'arrondissement d'Avesnes; Lancelin, ✪. A., pour l'arrondissement de Douai; Lambert, ✪. A., pour l'arrondissement de Valenciennes.

Commission d'examen des candidats aux fonctions d'inspecteur de l'instruction primaire.

MM. Anthoine, ✻ ✪. I., inspecteur d'académie; Vasse, inspecteur d'académie honoraire; l'abbé Fournet, aumônier du lycée de Douai; Toussaint, inspecteur de l'instruction primaire de l'arrondissement de Lil'e; Baumier, inspecteur primaire de l'arrondissement de Cambrai; Hilaire, directeur de l'école normale primaire de Douai.

Commission d'examen des aspirants au brevet de capacité pour l'enseignement primaire, séant à Lille.

MM. l'abbé Dennel, doyen de Saint-André, *président*; Humbert, professeur au lycée: Magnié, id.; Bouvart, id.; l'abbé Dehaisnes, archiviste du département; Bernot, ✪. A., ancien directeur de l'école des Arts industriels; Aubert, inspecteur primaire à Lille; Toussaint, inspecteur primaire, *secrétaire*. — MM. Ollier, pasteur protestant; Meyer, professeur d'allemand; Guesnon, professeur d'anglais; l'abbé Toupet, aumônier du lycée; Hallez, docteur en médecine; Vandenbergh, architecte, *membres-adjoints*. Mme Wallaert-Crépy, Mlle Gamonet, MMmes Aug Longhaye, Ed. Longhaye, *dames-adjointes*.

Commission d'examen chargée de constater l'aptitude des personnes qui aspirent à diriger les salles d'asile.

MM. Antboine, ✪. I., inspecteur d'académie, *président*; Dennel : Mme Wallaert-Crépy, Mlle Gamonet, Mmes A. Longhaye, et Ed. Longhaye; Toussaint, inspecteur primaire, *secrétaire*.

Commission d'examen des aspirants et aspirantes au brevet de capacité pour l'enseignement primaire séant à Douai,

MM. Vasse, ✻, ancien maire de Douai, *président*; l'abbé Deroubaix, doyen de N.-D.; Offret, professeur au lycée; Simonnot, id.; Duhem, président de chambre à la cour d'appel; Toussaint, *secrétaire*. — MM. Guislain, professeur de musique; Thumcrel, professeur d'anglais; Koszutski, professeur d'allemand. — Mesdames Fleury, Desjardins, Paul de Guerne, Mlles Déprès, *dames adjointes*.

Ecole normale primaire du département

Établie à Douai.

COMMISSION DE SURVEILLANCE.

MM. le comte de Guerne, ✻, conseiller à la cour d'appel de Douai, *président;* l'abbé Dayez, doyen-curé de Saint-Pierre; Vasse aîné, ✻, ancien professeur; Drouart de Lezey et Maurice, conseillers à la cour d'appel.

MM. Hilaire, *directeur;* l'abbé Marchand, *aumônier;* Monier, Pamard, Lesourd et Leduc, *maîtres-adjoints*; Herlin, *directeur de l'école primaire annexée*; Blondel, *professeur de législation;* Offret, *professeur de physique;* Flament, *professeur d'écriture;* Gabriel, *maître de chant;* Delahaye, *professeur d'orgue;* Boulanger, *maître d'horticulture*; Deleplace, *maître de gymnastique;* Faucheux, *médecin*; Gelez fils, *chirurgien*.

Le nombre des élèves-maîtres est de 75 : 53 boursiers; 16 demi-boursiers du département et 6 pensionnaires libres.

Ecole primaire supérieure de garçons à Lille.

MM. Tilmant, *directeur*; Dubus, *sous-directeur*; Caudrelier, Lerat, *professeurs*; Cochez, *professeur de dessin;* Guesnon, *professeur d'anglais*; Helluy, *professeur d'allemand* : Verdier, Victor, *professeur de chant*; Tilmant, L., *surveillant général*.

Ecole primaire supérieure de filles, à Lille.

Mlle Lambret, *directrice;* Mlles Coulbaux, Roger, Lempereur et Decourtray, *maîtresses adjointes;* Mlle Flamant. *maîtresse surveillante;* Mlle Wasserman, *professeur d'allemand;* Mlle Meriman, *professeur d'anglais*; M. Pluchart, *professeur de dessin*; MM. Boulanger, *professeur de musique*; Basselart, *professeur de physiqne et sciences naturelles*; Van Hende, ✿. A., *professeur de comptabilité.*

Institution de Sourds-Muets et de jeunes Aveugles, à Lille.

Cet établissement forme deux maisons : l'une pour les garçons, à Ronchin; l'autre pour les filles, à Lille. Des classes spéciales y sont ouvertes pour les jeunes aveugles.

Comité de surveillance : MM. Catel-Béghin, ✱, maire, *président;* Lecomte, ✱, doyen-curé de Saint-Maurice, *trésorier;* Oscar de Brigode; Théodore Aronio; F. Dehau; N...; N...

Directeurs des Sourds-Muets, les Frères de Saint-Gabriel.

Directrices des Sourdes-Muettes, les Sœurs de la Sagesse.

Le Conseil général, dans sa session d'août 1875, a voté en faveur de ces écoles une somme de 51,625 fr. pour l'entretien de 84 bourses et demi-bourses de sourds-muets, et 42 bourses et demi-bourses de jeunes aveugles.

INSTITUT CATHOLIQUE DE LILLE

POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

Recteur, Monseigneur Hautcœur, docteur en théologie.
Vice-recteur, M. l'abbé Bazin.
Secrétaire général, M. l'abbé Fuzet.

FACULTÉ LIBRE DE DROIT.

1re ANNÉE. — *Cours de Droit romain.* M. Arthaud. — *Cours du code civil.* M. Lamache. — *Cours d'Économie sociale.* M. Grousseau.

2e ANNÉE. — *Cours de Droit romain.* M. Ory. — *Cours de Code civil.* M. de Vareilles-Sommières, prodoyen. — *Cours de Procédure civile.* M. Vanlaer, professeur suppléant. — *Cours de Droit criminel.* M. Selosse.

3e ANNÉE. — *Cours de Code civil.* M. Delachenal. — *Cours de Droit commercial.* M. Trolley. — *Cours de Droit administratif.* M. Grousseau. — *Cours de Droit canon.* M. l'Allé-Pellet.

DOCTORAT. — *Cours de Pandectes.* MM. Arthaud et Ory. — *Cours de Droit des gens.* M. Selosse.— *Cours de Droit civil approfondi.* M. de Vareilles-Sommières. — *Conférences sur le Droit financier, industriel et maritime.* MM. Trolley et Grousseau. — *Histoire du Droit.* M. Rothe. — *Enregistrement et Notariat.* M. Vanlaer.

COURS LITTERAIRES ET SCIENTIFIQUES.

Philosophie de la Religion. par Mgr De Kernaeret, camérier secret de Sa Sainteté. — *Droit naturel.* M. Rothe. — *Philosophie* (en latin), par le R. P. Delorme, de l'ordre des Frères-Prêcheurs. — *Anglais et Allemand.* M. Van Buclaire.

FACULTÉ DES SCIENCES.

Rue de la Barre, 78.

Doyen, M. Chautard. — *Algèbre et Géométrie.* M. Turquan. — *Mécanique rationnelle.* M. Villie. — *Calcul différentiel et intégral.* M. de Salvert. — *Mécanique physique et expérimentale.* M. Witz. — *Physique générale.* M. Chautard. — *Chimie minérale.* M. Schmitt. — *Chimie organique.* M. Bichamp. — *Zoologie.* M. Cairol. — *Botanique.* M. l'abbé Boulay. — *Minéralogie.* M. Villie.

ÉTABLISSEMENTS LIBRES D'INSTRUCTION SECONDAIRE.

Arrondissement de Lille. MM. Preys, à Lille; Foissey, id.; Chauleur, id.; l'abbé Pillon, id.; Lacqnement, à Roubaix; l'abbé Chabé, id.; l'abbé Lassé, à Marcq-en-Barœul.

Arrondissement de Dunkerque. MM l'abbé Durant, à Dunkerque; l'abbé Lamant, à Bergues.

Arrondissement de Cambrai. MM. Debuyser et Honoré, au Câteau ; l'abbé Debusschère, à Cambrai.

Arrondissement d'Avesnes. M. l'abbé Fournier, à Bavai.

Arrondissement de Douai. M. Faure, à Douai ; l'abbé Loridan, idem.

Arrondissement de Valenciennes. MM. Bachy, à Valenciennes ; Bébin, id. ; l'abbé Jobaud, id. ; l'abbé Sinsoilliez, à St-Amand.

INSTITUT INDUSTRIEL, AGRONOMIQUE ET COMMERCIAL.

L'institut industriel, agronomique et commercial a été fondé par délibérations du Conseil général du département en date du 20 août 1872 et du Conseil municipal du 5 octobre suivant.

Il comprend trois écoles distinctes : Ecole industrielle, Ecole agronomique, Ecole de commerce.

L'enseignement de l'Ecole industrielle a pour but de former des chefs d'établissements et des directeurs ou chefs d'ateliers pour les principales industries de la région du Nord ; il s'adresse spécialement aux jeunes gens appartenant aux familles industrielles et voués par leur naissance à la carrière de l'industrie ; il est en outre destiné à ouvrir cette carrière à quelques sujets d'élite propres à devenir de précieux auxiliaires pour les chefs des grands établissements.

L'enseignement de l'École agronomique a pour but de donner aux fils de propriétaires les connaissances scientifiques nécessaires pour appliquer à la culture des méthodes perfectionnées et y rattacher éventuellement les industries dites agricoles telles que la fabrication du sucre, la distillerie, etc.

L'Ecole de Commerce est destinée à former des négociants, des banquiers et employés supérieurs de grandes maisons de commerce et d'établissements financiers.

L'enseignement industriel comporte deux degrés auxquels correspondent deux divisions distinctes : 1° division de *technologie* (enseignement moyen) ; 2° division du *génie civil* (enseignement supérieur). La durée normale des études est de trois années dans les deux divisions ; toutefois les élèves de la division de technologie peuvent terminer leurs études en deux ans.

L'enseignement agronomique et l'enseignement commercial comprennent l'un et l'autre deux années d'études.

La division de technologie se subdivise en trois sections ou spécialités: 1° Arts mécaniques; 2° Filature et tissage, 3° Industries chimiques.

La division du génie civil se subdivise en quatre sections ou spécialités: 1° Construction des machines, des ouvrages métalliques, etc.; 2° Exploitation des mines; 3° Industries chimiques; 4° Filature et tissage.

L'enseignement est théorique et pratique: il comprend outre les cours oraux et leçons de dessins, des exercices de manipulations chimiques, des travaux d'ateliers et de nombreuses visites dans les établissements industriels, agricoles et commerciaux de Lille et des environs.

Pour être admis dans la division de technologie (1re année), il faut être âgé de 15 ans révolus et subir avec succès un examen portant sur les matières scientifiques comprises dans les programmes du baccalauréat ès-lettres. Les bacheliers ès-sciences et les élèves diplômés de l'enseignement secondaire spécial sont seuls dispensés de cet examen.

Pour être admis en première année de la division supérieure (dite du génie civil), il faut être âgé de seize ans au moins et être pourvu de toutes les connaissances scientifiques comprises dans les programmes de l'enseignement secondaire spécial des lycées. Les bacheliers ès-sciences et les diplômés de l'enseignement secondaire spécial sont seuls admis sans examen.

Les admissibles à l'Ecole Polytechnique ou à l'Ecole normale supérieure entrent de droit en 2e année dans la division du génie civil. Pourront de même être admis directement en 2e année de cette division, les candidats qui subiront avec succès un examen portant sur toutes les matières comprises dans les programmes de première année.

Les conditions d'admission à l'Ecole agronomique et à l'Ecole de commerce sont les mêmes que pour la division de technologie de l'Ecole industrielle.

A la fin de la dernière année d'études ont lieu des examens de sortie, portant, pour chaque section, sur tout l'ensemble des matières comprises dans les programmes de cette section.

Des diplômes de capacité sont délivrés aux élèves de la division de technologie et des écoles d'agronomie et de commerce qui ont subi les examens de sortie avec distinction.

Les élèves de la division supérieure qui auront satisfait avec distinction aux examens de sortie recevront des diplômes d'ingénieurs civils.

Des certificats de capacité seront délivrés aux élèves des trois

écoles qui, bien qu'ayant satisfait convenablement aux examens de sortie, n'auront pas atteint le nombre de points exigé pour l'obtention du diplôme.

Le régime de l'établissement est l'externat. Les élèves doivent être présents de huit heures et demie du matin à sept heures du soir. Ils dînent à midi, dans un restaurant installé à l'intérieur de l'Institut. Le prix du dîner est fixé à 30 fr. par mois.

Le montant annuel des frais d'études est de 400 fr. exigibles par moitié, savoir : 200 fr. à la rentrée, et 200 fr. au 1er mars. En cas de départ pendant le semestre, les frais d'études avancés par les élèves demeurent acquis à l'Institut.

Les élèves de toutes les sections peuvent obtenir, au concours les bourses et demi-bourses fondées par les départements et les principales villes de la région du Nord. Les demi-bourses sont de 400 fr., montant des frais d'études. Les bourses entières comprennent en outre le prix des dîners à l'Institut.

L'Institut est installé dans l'édifice construit pour cette destination, à Lille, rue Jeanne d'Arc.

Pour répondre au vœu d'un grand nombre de familles, un pensionnat spécialement destiné à recevoir les élèves de l'Institut, a été créé, avec le concours de la ville de Lille, sur un terrain contigu au nouvel Institut. Ce pensionnat, placé sous le patronage et le contrôle de l'administration de l'Institut, est dirigé par un ancien chef d'institution, dont le caractère, le savoir et l'expérience offrent aux familles toutes les garanties désirables. Le prix de la pension, comprenant le logement et les deux repas du matin et du soir, est fixé à 600 fr.

ADMINISTRATION.

M. Masquelez, (O ✻), ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, directeur des travaux municipaux de Lille, *directeur* ; Matrot, ✻, ingénieur des mines, *sous-directeur* ; Amiot, (O ✻), chef de bataillon en retraite, *inspecteur principal des études*, *trésorier* ; Lavigne, ✻, capitaine en retraite, *inspecteur des études*, Lorthioir, ✻, capitaine en retraite, *idem*.

ENSEIGNEMENT.

Mathématiques pures et appliquées, MM. Boussinesq, professeur à la Faculté des sciences ; Souillart, idem ; Carême, ancien élève de l'école polytechnique.—*Mécanique générale* : M. Matrot, ✻,

ingénieur des mines. — ***Mécanique appliquée et construction des machines***, Dubousquet, ancien élève de l'École centrale, inspecteur de la traction du chemin de fer du Nord; Kéromnès, ancien éléve de l'Ecole centrale, sous-inspecteur de la traction au chemin de fer du Nord; — ***Architecture***, ***constructions civiles et chemins de fer***, M. Flamant, ✻, ingénieur des ponts-et-chaussées; — ***Physique générale***, M. Terquem, professeur à la faculté des sciences; — ***Physique industrielle***, M. Morin, ingénieur des poudres et salpêtres de l'État; — ***Chimie générale et chimie analytique***, M. Lacombe, ancien élève de l'École centrale des arts et manufactures; — ***Chimie industrielle***, M. Meurein, inspecteur départemental de la salubrité;—***Teinture et apprêts***, M. Viollette ✻, doyen de la Faculté des sciences;—***Filature et tissage***, M. Goguel, élève-lauréat de l'École de Mulhouse; —***Minéralogie et géologie***, M. Gosselet, professeur à la Faculté des Sciences; — ***Exploitation des mines***, M. Hermant, ancien éleve de l'Ecole des mines de Paris; — ***Métallurgie***, M. Philippe, ancien ingénieur de l'État belge, ancien élève de l'École des mines de Liége; — ***Zoologie et botanique***, M. Giard, professeur à la Faculté des Sciences; — ***Hygiène industrielle***, M. Houzé de l'Aulnoit, ✻, docteur en médecine, professeur à l'École de médecine de Lille; — ***Sucrerie et distillerie***, M. Viollette, ✻, doyen de la Faculté des Sciences; — ***Économie rurale***, M. Meurein, inspecteur départemental de la salubrité; — ***Machines agricoles***, M. Hermant, ancien élève de l'École des mines de Paris; — ***Zootechnie***, M. Charles, ancien élève de l'École vétérinaire d'Alfort; — ***Sciences commerciales***, M. Herreng, docteur en droit, ancien élève de l'école supérieure de commerce de Mulhouse; — ***Droits et sciences économiques***, M. Henry, docteur en droit.

Le personnel de l'enseignement comprend en outre des professeurs de langues vivantes et de dessin, des chefs d'atelier et des contre-maîtres d'ajustage, de menuiserie, de filature et de tissage.

ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES DE BIENFAISANCE,

Hospices et Hôpitaux.

Le nombre des établissements hospitaliers existant dans le département du Nord est de cinquante-deux, savoir : cinq hospices généraux, huit hôpitaux de malades, deux hospices pour les malades, les vieillards et les orphelins, cinq hospices pour les malades et les vieillards ; treize hospices pour les vieillards et les orphelins, treize hospices destinés spécialement aux vieillards, et six hospices pour les orphelins.

Bureaux de bienfaisance.

Il existe dans presque toutes les communes du département des bureaux de bienfaisance chargés de distribuer des secours à domicile aux indigents. La plupart de ces établissements possèdent des biens provenant d'anciennes fondations; les revenus sont employés en distributions d'argent, d'aliments, de vêtements et d'effets de couchage, et en honoraires des officiers de santé chargés de visiter les malades pauvres.

PERSONNEL DE L'ADMINISTRATION DES HOSPICES ET DES BUREAUX DE BIENFAISANCE. (1)

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Dunkerque. — *Hospices*. MM. Beck, Féron, Delval, Deloince, d'Arras, Lootgieter, doyen-curé; Vesson, délégué du Conseil presbytérial. — *Bureau de bienfaisance.* Les mêmes. — MM. Vanthielt, *receveur-économe-comptable*; J. Minc, *secrétaire.*

Bergues. — *Hospices*. MM. Delautre, ✻, Pluvier, Guilbert, L. Joos, ✻, Debaecque. — *Bureau de bienfnisance.* MM. L. Guilbert, Delautre, ✻, Goutier, Meneboo, Beirnaert, Chocqueel. — MM. Verknoke, *receveur-économe-comptable*; Braets, *secrétaire de l'Hospice*; A. Guilbert, *secrétaire du Bureau de bienfaisance.*

Bollezeele. — *Hospices*. MM. Vandenkerkove, B. Bailleul;

(1) Nous ne pouvons donner ici toutes les adminisтrrtions des bureaux de bienfaisance, dont le nombre s'élève à plus de 600; nous n'indiquons que celles des lieux où il existe en même temps des hospices.

Ch. Devos, C. Sailly, V. Cortyl, Leturgie, curé. — *Bureau de bienfaisance*, MM: Mackereel, Paccon, Devos, Vanlerberghe, Leturgie, curé.

Bourbourg: — *Hospice*. MM. Hooft, doyen-curé, Vandenbroucque, Weens, Lesage, Bondu. — *Bureau de bienfaisance*. — Les mêmes. — MM. Courdain, *receveur;* Dammarez, *secrétaire-économe*,

Gravelines. — *Hospice*. MM. Lansheere, Demarle, Torris, Salomé, Decarpentry. — *Bureau de bienfaisance*. MM. Lansheere, Lecointe, Bonne, Legoulon, Merlen.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Hazebrouck. — *Hospices*. MM. C. Quenson, Ed. Lemettre, Deberdt, Ch. Smagghe. — *Bureau de bienfaisance*. MM. Salomé, Massiet du Biest, Duvet, Delbecq, Makereel, Huyghe. — MM. Halinck, *receveur;* Wenes, *secrétaire-économe-comptable des hospices;* Paresys, *secrétaire du bureau de bienfaisance*.

Bailleul. — *Hospices*. MM. E. Cortyl, P. Behaghel, B. Vanmerris, Bieswal, Gourmez. — *Bureau de bienfaisance*. MM. de Coussemaker, Béhaghel, Perrier, Liefooghe, T. Verbaere. — MM. Hopsomer, Ch., *receveur et secrétaire;* Declercq, *économe-comptable*.

Cassel. — *Hospices*. MM. Busschaert, Vanbever, Dehandschoewerker, Morael, Leroy. — *Bureau de bienfaisance*. MM. Leroy, L. Dehandschoewerker, Ch. Dehandschoewerker, Wakernie, Vanamandel, Martin. — MM. Decousser, *receveur et secrétaire;* Pastors, *économe-comptable*.

Estaires. — *Hospice*. MM. Taffin, Blanquart, Ledieu, Gamelin. Salomé. — *Bureau de bienfaisance*. MM. Kieken, Blanquart, Guéquière, Taffin, Renoncourt, *. — MM. Bossu, *receveur;* Bertein, *secrétaire*.

La Gorgue. — *Hospice*. MM. Carle, Ducroquet, Marsy, Pasquesoone, Joye. — *Bureau de bienfaisance*, MM. Vienne, Carle, Baudel, Marsy, Gailly. — MM. Marsy, *secrétaire-économe*; Delclève, *receveur*.

Merville. — *Hospice*. MM. Deroide, Degruson, Duhamel, Lefebvre-Deroide, Lefebvre, Delassus. — *Bureau de bienfaisance*. MM. Dambrine, Beesau, Delassus, L. Duhamel, Verhaeghe. — MM. Barizeel, *receveur;* Duhamel, *secrétaire de l'Hospice;* Beesau, *secrétaire du Bureau de bienfaisance*.

Steenbecque. — ***Hospice.*** MM. Deram, maire, Looten, Soekeel, Deschodt, Bart, Beudaert.—***Bureau de bienfaisance.*** MM. Levecque, Robitaille, Pattein, Bottein, Cadet, Lesage. — MM Becart, ***receveur;*** Sockeil, ***économe.***

Steenwoorde. — ***Hospice.*** MM. le doyen, Barizeel, Beck, Ronseré, Fossaert, N... — ***Bureau de bienfaisance***, MM. Parmentier, Dejonghe, Ternynck, Parent, Folcke. — M. Buns, ***receveur-économe-comptable*** et ***secrétaire.***

Steenwerck. — ***Hospice.*** MM. Lefrançois, curé, J. B. Charlet, F. Chieus, A Castrique, Vanuxem — ***Bureau de bienfaisance,*** MM. F. Goudesence, Lhermitte, Dutilleul, Bourel, Lebleu, Ch. Decherf, Chieux, ***secrétaire-économe;*** Carré, ***receveur.***

Vieux-Berquin. — ***Hospice.*** MM. Bouquet, Lagersie, Traisnel. — ***Bureau de bienfaisauce.*** MM. Philippe, Dethoor, Lerouge, Dennequin, Hullebert. — MM. Vanhouke, ***receveur;*** Ingelrans, ***secrétaire.***

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Lille. ***Hospices.*** MM. Renard (O. ✻), Béghin-Debrabant, Bernard Paul, Brassart, Dujardin-Verkinder, Houzé de l'Aulnoit, Leconte, ✻, doyen, Ollier, pasteur, Bommart, Rouzé-Huet, Scrive-Wallaert, Devémy, ✻, Durieux-Forret. — ***Bureau de bienfaisance.*** Les mêmes.

MM. Rigal, ***receveur;*** Dupire, ***secrétaire de la commission des hospices;*** Labbé, ***économe-comptable de l'Hospice-Général;*** Bon, ***économe-comptable de l'Hôpital Sainte-Eugénie;*** Dumoutier, ***économe-comptable de l'hospice Saint-Sauveur;*** M. Marliac, ***économe-comptable des hospices Gantois, des Vieux-Hommes et de Stappaert;*** Mallet, ***secrétaire du Bureau de bienfaisance.***

Armentières. — ***Hospices.*** MM. Coisne-Béghin, ***vice-président;*** Woussen, Breuvart, Charvet, Moreau, doyen-curé, Lancelle. — ***Bureau de bienfaisance.*** — Les mêmes.— M. Marcotte, ***receveur;*** M. Leroy, ***secrétaire-économe-comptable.***

Bondues.— ***Hospices.*** MM. Dumont, Delemer, curé, Deleforterie, R. d'Hespel, Leroux, Florin, Despatures.—***Bureau de bienfaisance,*** MM. Dumont, Delemer, Lebrun, Delecourt, Lefebvre, Deleforterie, Dupire.

La Bassée. — ***Hospice.*** MM. Tison, Largent, Bouquet, Goudin, Béghin, Leblon. — ***Bureau de bienfaisance.*** MM. Denis, Caron, Duchatel, Graffigne, Lefebvre, Leblon, ***doyen***, M. Barrault, ***receveur***, ***économe-comptable et secrétaire.***

Chapelle-d'Armentières. *Hospice.* MM. Sévin, Deron, Delannoy, Ramery, Nory. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Ch. Nory, Olivier, Desrousseaux, Lecat, Ramery. — M. Cerf, *receveur.*

Comines, *Hospices.* MM. Duburcq, *doyen-curé*, Hazebroucq, vice-président, baron Pagès, Goeman, Carissimo, Lecomte. — *Bureau de bienfaisance.* — MM. Duburcq, *doyen-curé*; Coutelle, Cardon, Messéant, Salembié, Bourlet. — MM. P. Desprez, *receveur de l'hospice et du bureau de bienfaisance*; Capelle, *économe de l'hospice et secrétaire de l'hospice*, M. Dumont, *secrétaire du bureau de bienfaisance.*

Halluin. *Hospice.* MM. Phalempin, P. Demeestere, Lemaire, P. Defretin, Catteau. — *Bureau de bienfaisance.* MM. D'halluin, Vandierdonck, Dumortier, Leduc, Delannoy.

Haubourdin. *Hospice.* MM. Ravaux, *doyen*, Bigo, Cuvelier, Rose, D'Hespel, Butin. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Ravaux, *doyen*, Wanaverbecq, Rose, Fichaux, Loridan, Butin. — M. Lefèvre, *receveur.*

Houplines. *Hospices.* MM. Hellin, Vion, Charlet, Lutun, Leroy. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Delefortrie, Chombart, Leduc, Sion, Zuinghedau.

Linselles. *Hospice.* MM. Ducatteau, Lefebvre, Delannoy, Chombart, Destombes. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Delobel, Catteau, Six, Chombart,, Destombes, Ghesquière-Dillies. M. Barbare, *receveur.*

Quesnoy-sur-Deûle. *Hospice.* MM. Ghesquier, Poullier, Lambelin, Fauvarque, Plouy, curé-doyen. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Pouillier, Lambelin, Gadenne, Ghesquière, Delannoy, Plouy, curé-doyen.

Roncq. *Hospice.* MM. Haquette, Desrumaux, Piat, Ghesquier, Couvreur. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Haquette, Piat, Desrumaux, Delahousse N...

Roubaix. *Hospices.* MM. Berteaux, doyen de St-Martin, vice-président, Lebrat, pasteur protestant, Grimonprez-Cavrois, Watine-Wattinne, Scrépel-Chrétien, H. Bossut, F. Ernoult, Vincre, *secrétaire*, Chavet, *économe*, V. Leconte, *receveur.* — *Bureau de bienfaisance.* MM. Réquillart, *vice-président*, Berteaux, doyen-curé de St-Martin, J. Lagache, ✱, Dellebecque-Deffontaines, Eloy Toulemonde, Ducatteau. — MM. Leconte, *receveur*, Crombé, *secrétaire.*

Seclin. *Hospice.* MM. Duriez, Guillemaud, Gruson, E. Desur-

mont, A. Delaune, Platevoet, curé. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Olivier, Dubois-Laignel, Herbaux-Duriez, C. Pionnié, Monchy. — M. Hue-Delacour, *secrétaire du bureau de bienfaisance et de l'hospice et économe.*

Tourcoing. *Hospices.* MM. J. Delepoulle, *vice-président*; Lorthiois-Desplanque, F. Debuchy, Jombart-Cospain, Herbaux-Sion, Simon, doyen de Notre-Dame. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Lorthiois-Desplanque, Herbaux-Sion, Jombard-Cospain, Motte-Dewavrin, J. Delepoulle, Simon, doyen de N.-D.-MM. De buigne, *receveur et secrétaire*; Ch. Duhamel, *économe-comptable des hospices.*

Wambrechies. *Hospice.* MM. Destombes, Clayessens, Ledoux, Delebecq, Béhague, Duthoit. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Duthoit, Destombes, curé, Lefebvre, Bény, Ghestem-Dubart, M. Renon, *receveur de l'hospice;* M. Cardon, *secrétaire de l'hospice et du bureau de bienfaisance.*

Wattrelos. *Hospice.* MM. Béghin-Thiers, Dhalluin, Delanglez, Meurisse, Dupire, Delcroix, Watteau. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Vanhoutte, Lemay, Dhalluin, Liagre. — MM. Lezaire, *économe-secrétaire*; Bataille, *receveur.*

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Cambrai. — *Hospice.* MM. Wallerand, ✻, A. Crinon, Delofosse, Juge, Lallier, ✻, de Liénard, Poulet, curé. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Renard, Crépin, Tabary, Lallier, ✻, Wacquez, Poulet, curé, Jacqmart, *receveur;* Manniez, *économe-comptable*; Delattre, *secrétaire.*

Le Câteau. *Hôpital-Paturle.* MM. le maire, *président;* Sartiaux, Ponsin, Basquin, A. Seydoux, Dutrieux.—*Bureau de bienfaisance.* MM. Ch. Flayelle, Gard, Decaudin, Richard, Wallez, doyen-curé, Charles, vicaire, Quiévreux, pasteur protestant, France, *receveur et secrétaire.*

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Avesnes. *Hospices.* MM. G. Paul, Evrard, Chevreux, Manesse, Pasqual, Mortier, curé. Pinchart, *receveur*; Menu, *économe-comptable et secrétaire.*—*Bureau de bienfaisance.* MM. Perard, Collinet, Liézard, Caffiery, Caplain, Mortier, curé. — MM. Pinchart, *receveur*; Dubois, *secrétaire.*

Landrecies. *Hospices.* MM. Vendois, Duchâteau, Décisy, Gabet, Blondel, doyen-curé, Deloffre-Béthune. —*Bureau de bienfaisance.*

MM. Lemaire, Duchateau, Manesse, Gabet, Deloffre, André, Blondel, doyen-curé. — MM. Leveaux, *receveur;* Martin, *économe-comptable et secrétaire.*

Maubeuge. *Hospices.* MM. Halgrin, de Carnières, Deharveng, Dubois, Meurice, Delarroqua, *secrétaire.* — *Bureau de bienfaisance.* MM. Autier-Carion, Sculfort, Fockedey, Brasseur, Rousseau. — MM. Fabre, *secrétaire;* Deligne, *économe-comptable.*

Le Quesnoy. *Hospices.* MM. de Lalène-Laprade, O. ✻, Lotte, doyen-curé, Mésange, Hubert, Baudier, Piette, Lustremant. — *Bureau de bienfaisance.* MM. de Lalène-Laprade, Parmentier, Largillière, Bautreuil, Joffroy, Dubois, Lotte, doyen-curé. — MM. Vallet, *receveur*; Feron, *secrétaire*; Collot, *économe*; Blanchard.

Solre-le-Château. *Hospice.* MM. C. Bernard, Lamelin, J. Béver, Delattre, Preux, Échevin, curé-doyen. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Béver, Lamelin, Pourpoint, Preux, Bernard, Échevin, doyen-curé. M. Eneaux, *receveur.*

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Douai. *Hospices.* MM. Duhem, président de chambre à la Cour d'appel, de Bailliencourt, notaire, le comte d'Esclaibes, avocat, L. Dupont, banquier, Parmentier, conseiller, Bailliencourt, notaire. — *Bureau de bienfaisance.* MM. le comte de Guerne, ✻, président à la Cour d'appel, Hayez, propriétaire, Drouart de Lezay, conseiller, Allard, propriétaire, Danniaux, conseiller honoraire. — MM. Vasse, *receveur*; Dubois, *économe-comptable*; Dubray, *secrétaire.*

Orchies. *Hospice.* MM. Broutin, A. Delannoy, Fasciaux, Lahaussois, Leduc. — *Bureau de bienfaisance.* Warocquier, Deletrez-Dennetière, Lemaire-Deroubaix, Hego-Bulteau. — M. Guilbert, J., *receveur secrétaire et économe-comptable.*

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Valenciennes. *Hospices.* MM. Dupont, ✻; Pesier, ✻; Girard, Rousseau, Defontaine (doyen), Dècle. — *Bureau de bienfaisance.* Les mêmes. — MM. Bouton, *receveur*; Fromentin, *secrétaire des hospices*; Crespel, *secrétaire du bureau de bienfaisance*; Vassart, *économe des hospices.*

St-Amand. *Hospices.* MM. André, maire, *président*; Duriez,

doyen-curé; Barbieux, Davaine, Pluchart, Waché, Plichon. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Plichon, Verez, Waché, Duriez, curé; Desailly. — MM. Dambrin, *secrétaire et économe des hospices*; Lorthioir, *receveur des hospices et du bureau de bienfaisance*; Lorthtoir, *secrétaire du bureau de bienfaisance.*

Condé. *Hospice.* MM. Lecomte, doyen-curé; Crunelle, Verchain, Waternau, Pureur, Dubreucq. — *Bureau de bienfaisance.* Les mêmes. — MM. Petit, *receveur*; Wettge, *économe.*

ENFANTS ASSISTÉS.

M. J. Bernard, *inspecteur du service dans le département,* rue Barthélémy-Delespaul, 24, à Lille.

M. Delang, *sous-inspecteur,* à Lille.

Asiles publics d'Aliénés.

Ces établissements sont régis par la loi du 30 juin 1838 et l'ordonnance réglementaire du 18 décembre 1839.

ARMENTIÈRES.

L'asile d'Armentières est destiné au traitement des hommes en démence.

Commission de surveillance. MM. Pouchain, maire d'Armentières; Cary, propriétaire; Coisne; Jeanson père, Cerf, Jules. — *Directeur-médecin,* M. le docteur Bouteille; *aumônier,* M. Coulon; *receveur-économe*, M. Laleu.

BAILLEUL.

L'asile de Bailleul est affecté au service des femmes atteintes de folie.

Commission de surveillance. MM. Plichon, O. ✻, président du Conseil général; Lotthé, maire de Bailleul; Bacquaert, doyen-curé; Bieswal, conseiller d'arrondissement; Perrier, négociant. — *Directeur,* M. Vierne; *médecin en chef*, M. le docteur Espiau de Lamaestre; *aumônier*, M. Caron; *receveur*, M Flahault; *économe*, M. Baré.

LOMMELET.

Indépendamment des deux asiles publics d'Armentières et de

Bailleul, il existe au hameau de Lommelet, commune de Marquette, près Lille, un asile privé destiné aux aliénés-hommes, desservi par les Frères Hospitaliers de Saint-Jean-de-Dieu.

Commission de surveillance. MM. Dethoor, curé de Marquette; Houzé de l'Aulnoit, ✻, docteur en médecine; G. Delesalle, propriétaire à Lille; Dubrulle, propriétaire, conseiller général du Pas-de-Calais, à Rouvroy; Van der Straeten, conseiller général du Nord.

Directeur, M. Roulet; *médecin en chef*, M. le docteur N . . . ; *médecin-adjoint*, M. Soyer; *médecin consultant*, M. Pilat, ✻, docteur en médecine; *aumônier*, M. Sabouret.

Monts-de-Piété.

Il existe dans le département six monts-de-piété placés à Lille, Dunkerque, Cambrai, Douai, Valenciennes et Roubaix.

Le droit perçu pour les intérêts et frais est de 9 % à Lille, 14 à Dunkerque et Roubaix, 12 à Cambrai; 10 à Douai et 7 1/2 % à Valenciennes.

PERSONNEL.

LILLE. *Commission administrative*, MM. Meurein, Rouzé-Huet, Jules Lefebvre, Ed. Desbonnets, P. Bernard, D. Deblock. — *Directeur*, M. Mille, ✻; *contrôleur*, N . . .

Le mont-de-piété de Lille a remis en exercice la fondation Masurel, anciennement instituée pour le prêt gratuit. Tous les prêts, jusqu'à concurrence de 150 fr., sont faits sans intérêt, lorsque les emprunteurs s'adressent directement au mont-de-piété.

DUNKERQUE. *Commission administrative*, MM. le maire, *président*; Hamoir, *vice-président*: Dessurne, Féron, Bouly de Lesdain, Delval, Decarpentry. — *Directeur*, M. Hovelt.

ROUBAIX. *Commission administrative*, MM. le maire, *président*; L. Wattinne-Watine, ✻, *vice-président*; Grimonprez-Cavrois, Mulliez-Delmasure, Réquillart-Scrépel, J. Lagache fils, *secrétaire*.

Les autres monts-de-piété sont régis par les commissions des hospices.

CAMBRAI. *Directeur*, M. Marche; *contrôleur*, M. Delattre.

DOUAI. *Agent responsable*, M. Houssin.

VALENCIENNES. *Directeur*, M. Caudron; *contrôleur*, M. Crespel.

COMITÉS CONSULTATIFS.

Ces comités, dont les membres sont choisis parmi les jurisconsultes les plus éclairés de chaque arrondissement, sont établis en vertu du règlement du 7 messidor an IX, pour donner leur avis sur toutes les affaires contentieuses qui intéressent les administrations de bienfaisance.

Liste nominative des membres des Comités consultatifs.

A Dunkerque, MM. Willems fils, Schadet, A. Dumont. — A. Hazebrouck, MM. Ruyssen, Trinquet, Bloeme. — A Lille, MM. Théry, Ovigneur, Bayart. — A Cambrai, MM. Cirier, Delattre, Dutemple fils. — A Avesnes, MM. Guillemin, Manesse, Pillion. — A Douai, MM. Dupont, Pellieux, N . . . — A Valenciennes, MM. Girard, Didier, Deladerrière.

Caisses d'épargne.

Il existe dans le département du Nord vingt-sept caisses d'épargne. Leur nomenclature et les détails de leur service sont insérés dans la seconde partie de l'annuaire.

Les succursales des caisses d'épargne sont au nombre de trente-trois.

NOMS DES MEMBRES DES CONSEILS DE DIRECTION DES CAISSES D'ÉPARGNE.

DUNKERQUE. MM. Dessurne, *président*; G. Féron, *vice-président*; P. d'Arras, *secrétaire*; P. Hamoir, *secrétaire-adjoint*; Lefebvre, A. Dessurne, Caulliez, L. Lefebvre, G. Lemaire, Collet, E. Lemaire, E. Didier, Delval, Bompain, G. de Lesdain, A. Leroy, L. Carlier, H. Lebleu, W. Leroy, Alf. Dumont, H. Lemaitre, F. Beck, E. Choquet, G. Cavrois, G. de Lesdain; Ch. Lefebure, *caissier*.

BERGUES. MM. le maire, *président*; N . . . , *vice-président*; Dehaese, Meneboo, Hagron, Dekester, J. Guilbert, L. Guilbert, Demeunynck, Vaudroy, Claeys, Vernoke, Chocqueel, Vandenbroucke, Goutier, H. Lefebvre; *trésorier*, M. Gilent.

BOURBOURG. MM. le maire, *président*; Ed. Belle, *vice-président*; Bondu, *secrétaire*; Decarpentry, O. Belle, Ch. Lesage, Courdain, ✻, Shallier, Waguet, J. Vandenbeuque, Vercoustre, Simonis de Dudezeele, A. Saison, Meesemaecker, Milliez; *trésorier*, M Joos.

GRAVELINES. MM. le maire, *président*; Hip. Salomé, *vice-président*; Demarle, Demarle-Fetel, Gellé, Degoulon, Merlen, Carru, Noël, Hautefeuille, Legoulon-Butez, Leurette, Voituriez, V. Salomé, Torris, Anquez; *trésorier*, M. Gresset-Payen.

HAZEBROUCK. MM. le maire, *président*; Schmit, *vice-président*; Donckelle, *secrétaire*; Vanhouke, Bloeme, Leleu, Smagghe, Massiet du Biest, Huyssen, Bogaert, Quenson, Morice, Bieswal, Houvenaghel; *trésorier*, M. Deroo.

BAILLEUL. MM. le maire, *président*; Behaghel, de Coussemaker, Bieswal, Perrier, Flahaut, Liefooghe, Vandewalle, E. de Coussemaker, V. Flahault, Heuseele, Dewynter, Dumez, Moneclaye, Dehaisnes, Baelde, *caissier*.

CASSEL. MM. le maire, ✠, *président;* A. Chevalier, Leroy, Vantroyen, Windrif, Dehandschoewercker, Morael, Delabaere, Martin; *trésorier*, M. Pastoors.

ESTAIRES. MM. le maire, *président;* Bossu-Revel, Hennion-Duflos, Degruson, Taffin, A., Roche, Werquin-Notelle, Hennion-Delbecque, Gamelin, Delbecq, Ledieu, Fénart, Courdent-Salomé, *trésorier*, Bertein.

MERVILLE. MM. le maire, *président;* E. Delassus, Barizel, receveur municipal; A. Delassus, brasseur; Verhaeghe-Duquenne, notaire; Arnould, Pruvost-Smague, P. Degruson, Dambrine, Deroo-Lustre, Lancelle-Decourchelle, Decherf-Crinquette, Traisnel-Salomé, Fatou, Martin Vancouyghem, Halonchery-Bécue; *trésorier*, Leroy.

STEENVOORDE. MM. le maire, *président*; Beck, conseiller-général, *vice-président*; Dewitte, *secrétaire*; Verbeke, négociant; Outters, notaire; Parmentier, brasseur; Legrand, greffier de justice de paix; Vanheegher, pharmacien; Merchier, propriétaire; Samsoen, rentier; Mortier, Alexandre, Vasseur, brasseur; Muylle, propriétaire; Serlooten; *trésorier*, M. Dejonghe.

LILLE. MM. le maire de Lille, *président*; Durieux-Forret, *vice-président*; A. Samin, *secrétaire;* Remy-Meurice, Tripier-Durieux, E. Desrousseaux, A. Quecq, Herlin, Devemy, ✠, M. Dartois, *trésorier*.

ARMENTIÈRES. MM. le maire d'Armentières, *président;* Woussen, *vice-président*; Demazières, Fauquemberghe, Bouchez, Marcotte, Clarisse-Béghin, Jeanson, Brasme, Cerf, Dufour, Léturgie; *trésorier*, Hallot.

COMINES. MM. le maire de Comines, *président*; Goeman, *vice-*

président ; Hassebroucq-Liévin, J. Lambin, le baron Pagès, Parent, Gondrexon, Salembiel, Lauwick, Vandewynkele, E. Gaudron, L. Goeman, Lambin, Ignace, Bourlet, de Wulf, Hassebroucq, César fils, Devos ; Lecomte, *secrétaire ;* Plamont, *trésorier.*

LA BASSÉE. MM. le maire, *président ;* Deleplanque, Cordier père, Cousin, Hennebelle, Dilly, Renard, Prévost, Scrépel ; Graffigne, *trésorier.*

ROUBAIX. MM. le maire de Roubaix, *président* ; Delefosse, ✻, *vice-président* ; J. Toulemonde, *secrétaire* ; Desrousseaux, L. Wattine, ✻, P. Dazin, Wibaux, Bourbier, Ach. Delattre, Lambin, H. Mathon, E. Toulemonde, P. Réquillart, J. Lagache fils, Paul Wattine, vicomte Defrenne, Lepoutre-Pollet ; *trésorier*, M. Laignel.

TOURCOING. MM. le maire, *président* ; Hassebroucq, *vice-président* ; J. Delepouille, *secrétaire* ; Leurent, ✻, J. Mathon, Lorthiois-Peenaert, Desurmont-Motte, Ph. Motte fils, D. Debuchy, Scalabre-Delcourt, Pollet-Duriez, Ant. Dewavrin, D. Frys, Leplat-Tasquet, Leroux-Bériot, J. Lemaire ; *trésorier*, Deherripon.

CAMBRAI. MM. le maire, *président ;* Hattu, *vice-président ;* Alph. Boileux, Cottiaux, Ch. Bracq, Brunel, Dubois, Lantoine, Bernard-Guery, négociant ; Brunelle, docteur en médecine ; Delannoy, négociant, Bautista, banquier ; *trésorier*, M. Delattre.

LE CATEAU. MM. le maire, *président* ; Ch. Seydoux, Basquin, Ponsin, Chantreuil, Alliot, Collery, Lefebvre-Delvallée, Maréchal, Bracq, Crinon, Robert, Dormoy, Cotteau, Decaudain, Regnaudin, Delvallée, Bara, Jacqz, Sartiaux, Lempereur, Picard, Deveau-Carlier ; *trésorier*, France.

AVESNES. MM. le maire, *président* ; Evrard, juge-de-paix, *vice-président ;* George, juge-de-paix ; Beaumont, banquier ; Druart, horloger ; Hamont, propriétaire ; Fosset, professeur ; Lecohier, négociant ; G. Paul, Lefebvre, rentier ; Mutiaux, propriétaire ; Gossart, Collinet, Liézard, Davoine, propriétaire ; *trésorier*, Leloup, *trésorier-adjoint*, Dubois.

LANDRECIES. MM. le maire, *président* ; Hubert, Vendois, Durant, Deloffre, Gabet, Evrard, Legrain, Touillez, Ringuet, Dequenne, Lobry, Manesse, Breuze, Desicy.

MAUBEUGE. MM. le maire, *président ;* Houdart, Deharveng, Rousseau, Sculfort, Riche, Labbé, Dubois, Brasseur, Février, Dubus, Huart, Dubus-Halgrin ; *trésorier*, M. Couture.

DOUAI. MM. Danniaux, ✻, conseiller, *président;* de Baillencourt, *vice-président;* Bommart, avocat, *secrétaire*; Cartier, ✻, propriétaire, *secrétaire-adjoint*; Allart, propriétaire; Bavière, avocat; Devinck, ✻, conseiller; Delannoy, docteur en médecine; André, Dupont fils, avocat; Desticker, conseiller; Bontel, avocat; Landry, propriétaire; Galland, ancien notaire; Grimbert, avocat; de Guemy, propriétairé; le baron de Guerne, propriétaire, Lelièvre, avocat; Lagarde, ✻, conseiller honoraire; Legentil, propriétaire; Leboucq de Ternas, propriétaire; Waternau, idem; Hardoin, conseiller; Legrand, avocat; Parmentier, conseiller; Tailliar, propriétaire; *trésorier*, M. Vadot.

VALENCIENNES, MM. Bultot, juge d'instruction, *président;* Didiez, *président honoraire;* A. Giard, *vice-président*, Desfontaine de Preux, *vice-président honoraire;* Devillers, avocat, *secrétaire;* Viel, Boulan, Paillot, Wargny, Rousseau, Dubois, Dutemple, Lecat, Thellier de Poncheville, P. Giard, Deladerrière, Deltombe; *trésorier*, M. Verchain.

Caisses de retraites pour la vieillesse.

La loi du 18 juin 1850 a ordonné qu'il serait créé, sous la garantie de l'Etat, une caisse de retraites pour la vieillesse. Elle a été ouverte dans le département le 31 juin 1851. Les versements sont reçus par le Trésorier général à Lille, et par les receveurs particuliers des finances dans les arrondissements.

Sociétés de secours mutuels.

Inspecteur général dans le département, M. Ducrocq, ✻, maire de Marcq-en-Barœul, membre du Conseil d'arrondissement de Lille.

Les sociétés de secours mutuels sont régies par la loi du 15 juillet 1850 et par décret du 14 juin 1851.

Par décision du Gouvernement du 22 septembre 1870, les présidents des Sociétés de secours mutuels seront, à l'avenir, nommés par les Sociétés elles-mêmes

La deuxième partie de l'Annuaire contient quelques renseignements statistiques sur la situation des sociétés existantes dans le département.

Les sociétés instituées comme établissements publics dans le département sont les suivantes :

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Allennes-lez-Marais: Saint-Alexis, 23 mars 1869; *Annappes:*

Sainte-Anne, 31 décembre 1852; Saint-Vincent-de-Paul, 23 décembre 1853; Saint-Roch, 24 septembre 1863; Saint-Joseph, 21 novembre 1866; Saint-Pierre, 24 novembre 1866. *Saint-André:* St-André, 30 avril 1860. *Annœullin:* Saint-Martin, 1er juin, 1859; *Annœullin:* Secours mutuels, 5 septembre 1869. *Armentières:* Saint-Hubert, 15 mars 1853; Employés, 9 avril 1866. *Ascq:* Bon-Pasteur, 1er décembre 1853. *Aubers:* Saint-Waast, 15 décembre 1855, *Avelin:* Secours mutuels, 31 décembre 1852; *Avelin:* Saint-Vincent, 24 février 1855,

Baisieux: Saint-Martin, 8 juin 1866; Saint-Eloi, 17 avril 1867. *Bois-Grenier:* Saint-Jean-Baptiste, 1er octobre 1859. *Bondues:* Saint-Waast, 31 octobre 1852. *Bousbecques:* Saint-Martin, 3 septembre 1855. *Bouvines:* Saint-Pierre, 9 janvier 1855.

Chemy: St-Laurent, 14 juillet 1865. *Chéreng:* St-Waast, 29 juin 1863; *Comines:* St-Chrysole, 17 mai 1853; *Croix:* Saint-Martin, 29 octobre 1858; *Cysoing:* Saint-Calixte, 7 mai 1854.

Deulémont: Secours mutuels, 16 janvier 1855.

Emmerin: Saint-Barthélemy, 6 février 1861. *Ennetières-en-Weppes:* Saint-Martin, 19 mars 1864; Anciens militaires, 3 mars 1869. *Ennevelin:* Saint-Quentin, 21 août 1855. *Erquinghem-Lys:* Saint-Martin, 1 juillet 1858. *Escobecques:* Saint-Antoine, 12 septembre 1863.

Faches: La Prévoyante, 12 mars 1856; la Clairvoyante, 6 juin 1871. *Forest:* Saint-Jean-Baptiste, 20 janvier 1852. *Frelinghien:* Saint-Amand, 15 avril 1853; Saint-Éloi, 9 août 1853.

Gondecourt: Saint-Roch, 11 mars 1857; Sainte-Barbe, 13 février 1859; la Probité, 7 février 1863. *Gruson:* Saint-Pierre, 7 mars 1864.

Halluin: La Prévoyance, 14 janvier 1854. *Haubourdin:* Saint-Jean-Baptiste, 16 avrrl 1853. *Hellemmes:* Saint-Ghislain, 30 avril 1855; Saint-Pierre, 24 septembre 1867. *Herrin:* Saint-Quentin, 1 avril 1867. *Houplin:* Saint-Pierre, 6 mars 1863. *Houplines:* Saint-Roch, 1 janvier 1866

Illies: Saint-Roch, 1 janvier 1857.

La Bassée: Secours mutuels, 14 juin 1855. *La Chapelle-d'Armentières:* 16 juin 1855. *La Madeleine:* Sainte-Marie-Madeleine, 28 août 1859. *Lambersart:* Saint-Nicolas, 15 septembre 1852; Canteleu, 15 septembre 1855. *Lannoy:* Saint-Philippe, 16 octobre 1854. *Le Maisnil:* 31 décembre 1853. *Leers:* Saint-Waast, 28 novembre 1871. *Lesquin:* Saint-Pierre, 10 février 1864. *Lezennes:* Sainte-Barbe, 27 avril 1861; Saint-Joseph, 23 janvier 1864. *Lille:* Société des artistes, 10 février 1855; Société protestante, 16

décembre 1854; Notre-Dame de Lille, 1 février 1865; Fives, Saint-Luc, 18 juillet 1857; Moulins-Lille, Saint-Roch, 17 mars 1854; Saint-Joseph, 20 mars 1867; Contre-Maîtres et Surveillants de tissage mécanique, 9 novembre 1873; Wazemmes, la Prévoyance, 10 avril 1853; Association des Médecins du Nord, 21 juin 1859; Société typographique, 22 août 1861; Société de prévoyance des pharmaciens du Nord, 9 septembre 1863; Association des Comptables, 10 mai 1863; Cercle des Voyageurs, 24 novembre 1863; Instituteurs et institutrices du département du Nord, 8 mars 1865; Sculpteurs, 19 mars 1866; Employés du chemin de fer, 22 août 1866; Saint-Joseph, 13 décembre 1866; Fives : Saint-Pierre, 25 juillet 1867; Saint-Maurice, 19 janvier 1868. *Linselles :* Saint-Médard, 13 janvier 1858. *Lomme :* Saint-Hubert, 21 septembre 1855; Saint Martin, anciens militaires, 12 juillet 1858; Saint-Joseph, 31 janvier 1873. *Lompret :* Saint-Joseph, 29 avril 1859. *Loos :* Saint-Lucien, 30 octobre 1856. *Louvil*, Saint-Martin, 16 février 1872.

Maisnil (le) : Secours mutuels, 31 décembre 1863. *Marcq-en-Barœul :* Saint-Jean, 12 août 1856. *Marquette :* Saint-Louis, 29 avril 1859. *Mons-en-Barœul :* Saint-Joseph, 20 juillet 1857. *Mouveaux* : Saint-Germain, 12 septembre 1872.

Neuville-en-Férain : Saint-Quirin, anciens militaires, 6 juillet 1857; Secours mutuels, 1er octobre 1867.

Pérenchies : Saint-Mathias, 30 avril 1858. *Phalempin :* Saint-Martin, 1er octobre 1854. *Prémesque :* Saint-Laurent, 25 mai 1856.

Quesnoy-sur-Deûle : Secours mutuels, 6 octobre 1852; Saint-Vincent, 25 juillet 1861; Anciens Militaires, 12 juillet 1870.

Radinghem : Saint-Joseph, 1er mai 1855. *Roncq :* Saint-Piat, 25 janvier 1855. *Roubaix :* Sainte-Famille, 30 août 1864; Cercle des Employés de Commerce, 18 mars 1869.

Sainghin-en-Mélantois : Saint-Roch, 13 février 1867. *Salomé :* Secours mutuels, 24 mai 1855. *Seclin* : Saint-Hubert, 5 juillet 1853; Anciens Militaires, 13 février 1862; Saint-Joseph, 13 mars 1862; Saint-Valentin, 2 août 1864; Anciens et jeunes Militaires, 20 octobre 1864. *Sequedin :* Saint-Joseph, 23 février 1841.

Templeuve : Société Fraternelle, 20 février 1861. *Toufflers :* Saint-Pierre, 9 février 1859. *Tourcoing :* Saint-Napoléon, 25 mai 1856; Saint-Vincent-de-Paul, 15 février 1858; Saint-Nicolas, 15 mai 1861; Saint-Martin, 15 mai 1861; Saint-Barthelémy, 16 octobre 1845; Fidèles Amis, 24 mai 1864; Saint-Vincent-de-Paul, 22 juillet 1863; l'Union laborieuse, 1er octobre 1862; Saint-Jules, 21 octobre 1864; Saint-Honoré, 2 avril 1839;

Saint-Ignace, 16 avril 1863; Saint-Eloi, 10 septembre 1866; Saint-Benjamin, 21 novembre 1863; Saint-Henri, 7 avril 1867; Saint-Antoine, 19 septembre 1867 ; Saint-Léon, 4 janvier 1869 ; Saint-Philippe, 29 mars 1869; Saint-Joseph, 13 juin 1869; Saint-Christophe, 1871; Saint-Denis, 4 mars 1873. *Tressin :* Saint-Pierre, 8 mai 1855.

Vendeville : Saint-Joseph, 23 juin 1858; Saint-Pierre, 4 novembre 1872. *Verlinghem :* Saint-Chrysole, 28 avril 1854.

Wambrechies : Saint-Vincent-de-Paul, 28 décembre 1853; *Wattrelos :* Saint-Vital, 16 décembre 1852. *Wavrin :* Saint-Eloi, 25 novembre 1869. *Willems :* Saint-Vincent-de-Paul, 29 mai 1855.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Dunkerque : Saint-Michel, 30 mars 1854; Notre-Dame-des-Dunes, 27 mai 1854 : Ville de Dunkerque, 28 septembre 1855; Saint-Eloi, 2 avril 1864.

Esquelbecq : 29 janvier 1856.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Bailleul : Saint-Martin, anciens militaires, 24 novembre 1854; les Vrais Amis, 13 juin 1857.

Cassel : Secours mutuels, 23 septembre 1854.

Estaires : Saint-Vincent-de-Paul, 6 décembre 1861; Anciens Militaires, 16 septembre 1859.

La Gorgue : La Prévoyance, 28 octobre 1854.

Hazebrouck : Philantropique, 4 mars 1853; Anciens militaires, 16 août 1852.

Merville : Saint-Amé, 16 avril 1853; Anciens militaires, 24 mars 1859: Saint-Jean, 19 décembre 1864; Saint-Pierre, 30 septembre 1869. *Morbecque :* Anciens militaires, 1er mars 1859.

Nieppe : Secours mutuels, 18 avril 1855; Anciens militaires, 28 mars 1863. *Neuf-Berquin :* Philantropique, 13 septembre 1863.

Rubrouck : Secours mutuels, 1er mars 1876.

Saint-Jans-Cappel : Saint-Martin; Anciens militaires 1867; Saint-Vincent. 11 décembre 1869. *Steenvoorde*, 31 décembre 1855. *Steenwerck :* Saint-Roch, 16 juillet 1854; Anciens militaires, 30 juin 1865.

Vieux-Berquin : Secours mutuels, 26 février 1855.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Douai : Société générale, 4 mars 1853.

Dorignies : Ouvriers mineurs, 19 janvier 1875.

Féchain : Saint-Waast, 4 juillet 1861. *Flines-lez-Raches*, 12 octobre 1854.

Gœulzin. Secours mutuels, 22 avril 1868.

Lécluse: Secours mutuels, 6 janvier 1855.

Marchiennes : Saint-Eloi, 25 avril 1855.

Pecquencourt : Secours mutuels, 8 avril 1865.

Raimbeaucourt ; Secours mutuels, 25 février 1855.

Sin : Secours mutuels, 1er avril 1859 ; l'Union, 20 mars 1867.

Somain : Secours mutuels, 29 novembre 1872.

Waziers · Secours mutuels, 4 mars 1870.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Abscon : Ouvriers mineurs, 1er août 1867.

Anzin : Secours mutuels, 19 juillet 1858 ; ouvriers mineurs, 15 février 1866.

Bruay : Ouvriers mineurs des Fosses Thiers et Bonnepart, 27 juillet 1876.

Denain : Ouvriers mineurs, 24 janvier 1866.

Condé : St-Wanon, 26 juin 1854.

Hérin : Ouvriers mineurs, 30 avril 1871.

Raismes : Secours mutuels, 6 septembre 1853.

Saint-Amand : Secours mutuels, 25 mai 1855.

Valenciennes : Union valenciennoise, 8 septembre 1853 ; Société générale de prévoyance, 8 septembre 1853 ; Saint-Eloi, 6 avril 1857 ; l'Union fraternelle, 9 juin 1857 ; Tailleur d'habits, 18 juin 1859 ; Ouvriers mineurs de Saint-Waast, 15 février 1868 ; Employés de l'arrondissement, 2 juin 1871 ; Prévoyance des Israélites, 3 septembre 1875.

Vieux-Condé : Saint-Eloi, 16 août 1856 ; ouvriers mineurs de Fresnes et de Vieux-Condé, 16 février 1867.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Cambrai : Association des ouvriers malades, 7 mars 1857 ;

Voyageurs et employés de commerce de l'arrondissement, 26 mars 1865.

Le Cáteau : l'Union catésienne, 22 avril 1864.

Maretz : Secours mutuels, 2 août 1865.

Trois-Villes : Secours mutuels, 25 juin 1855.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Cousolre : Société mutuelle, 25 juillet 1860.

Fourmies : Secours mutuels, 28 octobre 1865.

Le Quesnoy : Secours mutuels, 6 février 1867.

Wargnies-le-Grand : Secours mutuels, 1er décembre 1858.

Trélon. La Prévoyance trélonnaise, 18 octobre 1873.

ASSOCIATIONS CHARITABLES.

Société de secours aux blessés militaires des armées de terre et de mer, siégeant à Paris.

Cette association a pour but de concourir au soulagement des militaires blessés ou malades sur les champs de bataille, dans les ambulances ou dans les hôpitaux.

Un comité central a été formé à Lille pour les départements du Nord de la France ; il est composé comme suit :

MM. Aug. Longhaye, ✻, *président ;* le docteur Houzé de l'Aulnoit, ✻, *vice-président* ; Ed. Longhaye, *secrétaire* ; Léonard Danel ✻, *trésorier.*

Œuvre départementale des orphelins de la guerre.

Cette œuvre a été organisée à Lille en septembre 1871 ; elle est administrée par un comité central ainsi composé :

Mgr. Régnier, cardinal-archevêque de Cambrai, *président-d'honneur* ; Mme la baronne Séguier, *présidente* ; Mmes Claeyessen et Aug. Scrive, *vice-présidentes* ; Mlle Elisabeth de Montigny, *secrétaire* ; M. Edouard Longhaye, *trésorier.*

Les dames patronesses se sont imposé des cotisations annuelles. Des quêtes ont été organisées dans les divers quartiers de la ville par les dames charitables et le Conseil général dans sa session de 1871, a voté un subside annuel de 1,000 fr. pendant dix ans.

Le Comité central des dames s'est en outre adjoint un comité d'hommes chargé d'organiser des fêtes et concerts au profit de l'œuvre. Ce Comité, composé de MM. Edouard Longhaye, Ch. de Franciosi, Émile Bigo, André, Alph. Vanduicq, s'acquitte de sa mission avec le plus grand soin.

Des concerts sur l'Esplanade et au Jardin-Vauban avaient été donnés pendant l'été de 1873 et de 1874. Les ressources de la charité publique ayant dû être consacrées en 1875 aux infortunes si grandes du Midi, le Comité s'est momentanément effacé, avec l'intenfion de reprendre les concerts en temps opportun. Le Comité a donc fait face à ses obligations avec le produit des cotisations, les intérêts du capital de réserve et les économies réalisées en 1874.

Le Comité central de Lille s'étant engagé à secourir les orphelins adoptés jusqu'à l'âge de leur majorité, l'œuvre ne pourra terminer sa mission qu'en 1890.

Œuvre des invalides du travail, instituée dans la ville de Lille par décret du 24 juin 1870.

Cette œuvre a pour but :

1° De servir des secours viagers aux ouvriers de tout âge et des deux sexes qui, par suite de blessures reçues dans l'exercice de leur profession et comme conséquence de cette profession, ou qui, en s'exposant pour secourir d'autres travailleurs en danger, ont perdu l'usage d'un membre ou d'un organe ;

2° De donner des secours temporaires aux veufs ou veuves des ouvriers qui auront succombé aux suites directes de leurs blessures.

Œuvre des vieillards indigents, à Lille.

Cette association s'est donné pour mission de secourir par des aumônes en nature et des visites à domicile les indigents des deux sexes âgés de plus de 60 ans.

Le Comité est ainsi constitué :

Président, M. Émile Bigo ; — *vice-président*, M. Louis Bigo ; — *trésorier*, M. Fromont ; — *Commissaires* : 1er arrondissement, MM. Georges Scrive ; 2e, Roullier ; 3e, Verschaeve ; 4e, G. Desrousseaux ; 5e, Edmond Fiévet ; 6e, Léon Desrousseaux ; 7e, Léon Rouzé ; 8e, Malapert ; 9e, Rigal.

Orphelinat de garçons de St-Gabriel, à Lille.

Les 30 lits que contient cet établissement sont tous occupés ; le nombre n'en peut être augmenté à défaut d'espace suffisant.

La pension est de 250 fr. par an. On admet gratuitement un orphelin sur 20 orphelins payants.

Sociétés de Charité maternelle.

LILLE.

La société de charité maternelle, instituée à Lille, en 1817, a pour but de soulager les mères pauvres. Sont admises aux secours les femmes qui, ayant perdu leur mari pendant leur grossesse, ont au moins un enfant vivant, celles qui, ayant au moins un enfant, ont un mari tout-à-fait estropié ou affecté d'une maladie chronique ; celles qui, étant infirmes elles-mêmes, ont deux enfants vivants, toutes les grandes familles au moins de trois enfants vivants dont l'aîné est en bas âge.

Les secours administrés par les dames de la charité maternelle sont le produit de souscriptions volontaires.

Voici le tableau des dames de l'association :

Présidente, Mme H. Scrive-Briansiaux.

Vice-présidente honoraire, Mme Ch. Verley.

Vice-présidentes, Mmes Blondeau-Herlin, De Norguet, Van der Straeten-Descat.

Dames pour la confection des vêtements, la supérieure de la Miséricorde, rue de la Barre, 14.

Trésorier, M. Dujardin, notaire.

Trésorier honoraire, M. Desmottes, ancien notaire.

Dames administrantes.

Pour l'ancien Lille. Mmes J. Mathon, L. Danset, Viseur-Waymel, Dumon, A. Longhaye, H. Barrois, Valdelièvre, de Gennevières, Em. Wallaert, Rouzé-Duthoit, Dehau-Deleruyelle, Théry-Leclercq, Bommart, Courmont, A. Labbe, Bailleu-d'Avrincourt, Fauchille-Blondeau, Em. Scrive, Houzé de l'Aulnoit, J. Verstraete, Gamonet, Leroy-Crépaux, Leboucq, Deleruyelle, Richter, G. Desrousseaux, Bigo, Rémy, Vanderhagen, Devos-Leblan, Ed. Crépy, C. Mas, Rollez de Boë, Van der Straeten, Ve Renaux, H. Pajot, Fauchille-Prévost, Plaideau-Delbecq,

P. Decroix, Ed. Agache, Druez, Gennevoise, Dujardin, A. Des rousseaux, L. Delannoy, Féron-Vrâu, L. Danel, Descamps-Crespel, Haubourdin, Des Parcs, de Norguet, Ch. Fauchille Pouillier-Robillon, A. Wallaert, Ad. Bonte, A. Humbert, Beha ghel, Trannin, Desmedt-Faucheur, J. Dutilleul, A. Plaideau.

Pour la section de Wazemmes. — DAME DÉLÉGUÉE : Mme C. Faucheur. — DAMES ADMINISTRANTES : Mmes Faucheur, Mourmant, Loyer, Lepercq-Mourmant, C. Sarrazin, Dubreucq, Lefort, J. Leblan, Boisse, Fontaine, E. Loyer, H. Faure, Froissart, Crépy-Scrive, E. Delcourt, Menessier, Decaumont, Alliès, E. Crépy, Sonck.

Pour la section de Moulins-Lille. — DAME DÉLÉGUÉE : Mme H, Boone. — DAMES ADMINISTRANTES : Mmes V. Olivier, Huret, H. Boone, Debailleux, Delesalle, Mlle Cliquennois.

Pour la section d'Esquermes. — DAMES DÉLÉGUÉES : Mmes de Genevrières, Bigo-Tilloy. — DAMES ADMINISTRANTES : Mmes Braquaval, Julien Thiriez, Renault.

Pour la section de Fives. — DAME DÉLÉGUÉE : Mme Alp. Bériot. — DAMES ADMINISTRANTES : Mmes Th. Barrois, Boutry-Droulers, Pérus-Bériot, Bouchery-Desquiens, Rose-Demerler, Descamps-Dutilleul, Brabant-Delbarre, Casse, Mathelin.

Pour la section de Saint-Maurice. — DAME DÉLÉGUÉE : Mme Lenglart-Barrois. — DAMES ADMINISTRANTES : Mmes H. Barrois et Lenglart-Barrois.

VALENCIENNES

Un arrêté de M. le Ministre de l'Intérieur, en date du 15 novembre 1848, a autorisé l'établissement d'une société de charité maternelle à Valenciennes.

Présidente, Mme Ve Mabille; *secrétaire*, Mme Ve Desse; *conseillères*, Mmes. Roguin, Miot; *trésorière*, Mme Dubois.

DOUAI.

La Société de Charité maternelle de Douai a été autorisée par arrêté du Ministre de l'Intérieur, du 6 octobre 1853.

Membres, MM. Henri Allard, Tréca-Legentil, Ch. Waterneau, *secrétaire-trésorier*.

Œuvre des Crèches, à Lille.

Plusieurs de ces établissements fonctionnent à Lille. On espère en fonder dans tous les quartiers de la ville.

COMITÉ. Mmes Clinchant, *présidente honoraire;* Em. Wallaert, *présidente;* Loyer, *trésorière;* Pouillier, *secrétaire;* Agache, Descamps-Crespel, Ad. Bonte, P. Le Blan, de Montigny, Feron-Vrau, Sauvaige-Gentil, G. Barrois, Ch. Huet, Ed. Fauchille.

Œuvre de la Crèche, à Dunkerque.

Présidente, Mme Delelis; *vice-présidente,* Mme Rolland; *trésorière-secrétaire,* Mme Zandyck.

Conseil d'administration. MM. G. Lemaire, *président;* le Doyen de St-Jean-Baptiste, Dejaghere, Zandyck.

Société charitable de la Miséricorde, à Bergues.

Cette association a pour but de venir au secours des femmes en couches et des pauvres honteux. Elle est administrée par un Conseil de direction composé de la manière suivante, savoir :

Mme de Staplande, *présidente et trésorière;* Mme Vᵉ Chocqueel-Sapelier, *vice-présidente;* Mlle Galloo, *secrétaire et lingère.*

Société charitable de St-François-Régis, à Lille.

Cette société, autorisée par un arrêté du Préfet, du 18 octobre 1849, a pour but de faciliter le mariage des indigents de Lille et des environs, et la légitimation des enfants naturels, en leur procurant gratuitement les pièces qui leur sont nécessaires.

Elle est administrée par un conseil composé de dix membres.

Elle tient ses séances les deuxième et quatrième dimanches de chaque mois, dans le local de l'administration des hospices.

Elle reçoit les pauvres qui se présentent munis d'une lettre de recommandation et des pièces qui se trouvent en leur possession.

Association pour la construction de maisons d'ouvriers, à Douai.

Cette société a pour but de construire des maisons et de les louer aux ouvriers aux plus bas prix possible.

CULTES.

La population du département du Nord est presque exclusivement catholique. Il existe dans quelques communes des arrondissements de Lille, Cambrai, Douai et Valenciennes, un certain nombre de familles de la communion protestante, et quelques israélites dans les grandes villes.

RELIGION CATHOLIQUE. — DIOCÈSE DE CAMBRAI.

Les provinces qui forment le département du Nord étaient autrefois partagées entre l'archevêché de Cambrai et les évêchés d'Arras, de Tournai, de Saint-Omer, d'Ypres et de Liége.

Le département du Nord forme aujourd'hui, avec cinq communes belges qui en faisaient partie en 1802, un diocèse dont le siége est à Cambrai.

Le siége de Cambrai, établi au commencement du VI[e] siècle, fut érigé en archevêché en 1559.

En 1802, lors du Concordat, le siége de Cambrai fut rétabli, mais comme évêché seulement.

L'église de Cambrai a été rendue à son ancienne dignité de métropole par bulle apostolique du pape Grégoire XVI, avec l'évêché d'Arras pour suffragant.

Cardinal-archevêque, Mgr. René-François Régnier, O. ✻, né à Saint-Quentin (Maine-et-Loire), le 17 juillet 1794, précédemment évêque à Angoulême, sacré le 25 septembre 1842, institué archevêque de Cambrai, le 30 septembre 1850.

Vicaires-généraux, Mgr. Henri Monnier, évêque de Lydda; MM. Bernard, Charles, Vallée, Adrien, *agréés par le gouvernement*; Sudre, Augustin, Destombes, Cyrille, *vicaires-généraux honoraires.*

SECRÉTARIAT DE L'ARCHEVÊCHÉ.

Le secrétariat de l'archevêché est ouvert tous les jours, excepté les dimanches et fêtes et les trois derniers jours de la semaine-sainte, depuis neuf heures du matin jusqu'à midi, et depuis trois heures jusqu'à six heures.

MM. Duprez, Jean-Louis-Joseph, *secrétaire-général*; Massart, Augustin, *secrétaire*; Marchaise, *secrétaire particulier.*

OFFICINALITÉ DIOCÉSAINE.

MM. Vallée, ✻, vicaire-général, *official*; Bury, chanoine, *promoteur*; Massart, *greffier.*

CHAPITRE MÉTROPOLITAIN.

Chanoines d'honneur, Mgr. Wicart, ancien évêque de Laval, précédemment vicaire-général de Cambrai; S. E. le cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen; Mgr. Desprez, archevêque de Toulouse, ancien doyen-curé de Notre-Dame, à Roubaix.

Chanoines titulaires, MM. Duprez, Piquet, Bury, Caillau, Cudot, Marchaise, Destombes, Bouillon, Poulet, Musin.

Chanoines honoraires, MM. Delautre ✻, ancien vicaire-général; Giraud, idem, Martin, Wicart, Defontaine, Bafaleur, Larsonneur, Simon, Lotte, Ravaux, Honoré, Lecomte, ✻, Dehaene, Babeur, Dayez, Hautcœur, Prouvost, Dennel, Moreau, Bacquaert, Mortier, Crombé, Berteaux, Leblanc, Hollebecque.

SEMINAIRE DIOCÉSAIN. — BUREAU ADMINISTRATIF.

Président, Mgr l'archevêque.

Vice-président, l'un de MM. les vicaires-généraux.

Membres, MM. Cudot, chanoine, *trésorier*; Duprez, chanoine, *secrétaire*; Sudre, supérieur du grand séminaire; Meurisse, supérieur du petit séminaire; Simart, économe du grand séminaire; Ducarne, économe du petit séminaire; Massart, *vice-trésorier.*

GRAND SÉMINAIRE.

Supérieur, M. Sudre.

Professeurs, MM. Siquier, *Ecriture-Sainte*; Adam, *Dogme*, Antier, *Morale*; Bignon, *Histoire*; Saulhaye, *Philosophie.*

Économe, M. Lefeuvre.

PETIT SÉMINAIRE A CAMBRAI.

Supérieur, M. Meurisse.

Économe et directeur de la petite division, M. Ducarne.

Professeurs, MM. Lecœuvre, *rhétorique*; Cliquennois, *seconde*; Parent, *troisième*; Hécart, *histoire*; Delnatte, *sciences*; Derbe-

court et Demons, *surveillants* (*grande division*); Couvreur, Poulet, *quatrième*; Legrand et Dumont, *cinquième*; Carlier et Delpierre, *surveillants* (*petite division*); Goris, *sixième*.

PETIT SÉMINAIRE A HAZEBROUCK.

Superieur, M. Dehaene.
Directeur, M. Baron.
Économe, M. Lagatie.

ÉDIFICES DIOCÉSAINS.

M. de Baralle, *Architecte diocésain et départemental*, *à Cambrai*.

DIVISION DU DIOCÈSE.

Le diocèse est partagé en quatre archidiaconés qui sont :

L'Archidiaconé de Cambrai, divisé en deux archiprêtrés, dont l'un comprend l'arrondissement de Cambrai, l'autre celui de Douai.

L'archidiaconé de Lille, divisé en deux archiprêtrés, comprenant chacun une section de l'arrondissement de Lille.

L'archidiaconé de Dunkerque, divisé en deux archiprêtrés, dont un pour l'arrondissement de Dunkerque et l'autre pour l'arrondissement d'Hazebrouck.

L'archidiaconé de Valenciennes, qui comprend trois archiprêtrés, un pour l'arrondissement de Valenciennes et deux pour l'arrondissement d'Avesnes.

Les archiprêtrés sont subdivisés en autant de décanats qu'il y a de cantons ou de justices de paix, à l'exception des cantons de Dunkerque-Ouest, de Lille-Ouest, de Quesnoy-sur-Deûle et de Roubaix, qui ont chacun deux décanats.

Les décanats ont pour chefs-lieux ceux des cantons, excepté les six suivants :

Canton	d'Hazebrouck-Sud,	chef-lieu de cure, à	Morbecque.
»	de Cysoing,	»	Templeuve.
»	de Pont-à-Marcq,	»	Mons-en-Pévèle.
»	de Saint-Amand, rive gauche,	»	Lecelles.
»	d'Avesnes-Sud,	»	Etrœungt.
»	de Quesnoy-Ouest,	»	Gommegnies.

Ces soixante quatre décanats sont eux-mêmes divisés en cinq cent quatre-vingt-seize succursales dont cinq sont situées en Belgique.

ARCHIDIACONÉ DE CAMBRAI.

M. Vallet, vicaire-général, *archidiacre.*

Archiprêtré de l'arrondissement de Cambrai.

M. Piquet, *archiprêtre.*

DÉCANATS. — Cambrai-Est (Notre-Dame), M. Poulet, *doyen*; Dehaisnes, curé d'Iwuy, *vice-doyen.* Cambrai-Ouest (St-Géry); MM. Bouchart, *doyen*; Delagarde, curé de Paillencourt, *vice-doyen.* — Le Câteau, MM. Vallez, *doyen*; Dapvril, curé de Neuvilly, *vice-doyen.* — Carnières, MM. Brunet, *doyen*; Bresson, curé de Rieux, *doyen honoraire*; Bécar, curé de Saint-Hilaire, *vice-doyen.* — Clary, MM. Senneville, *doyen*; Vandenbrouque, curé de Caudry, *vice-doyen.* — Marcoing, MM. Leriche, *doyen*; Maugé, curé de Gouzeaucourt, *vice-doyen.* — Solemmes, MM. Rousselle, *doyen*; Lecuppre, curé de Saint-Martin, *vice-doyen.*

Archiprêtré de l'arrondissement de Douai.

M. Dayez, *archiprêtre.*

DÉCANATS. — Douai-Sud (Notre-Dame), MM. Deroubaix, *doyen*; Lecocq, curé d'Aniches, *vice-doyen.* — Douai-Nord (St-Pierre), MM. Dayez, *doyen*; Lefebvre, curé de Lallaing, *vice-doyen.* — Douai-Ouest (Saint-Jacques), MM. Jaspar, *doyen*; Lamorisse, curé de Cuincy, *vice-doyen.* — Arleux, MM. Quiquempois, *doyen*; Douay, curé de Cantin, *vice-doyen.* — Orchies, MM. Flament, *doyen*; Desmarescaux, curé de Nomain, *vice-doyen.* — Marchiennes, MM. Richard, *doyen*; Dupont, curé de Fenain, *vice-doyen.*

ARCHIDIACONÉ DE LILLE.

M. Bernard, vicaire-général, *archidiacre.*

Archiprêtré de la 1re section de l'arrondissement de Lille.

M. Dennel, *archiprêtre.*

DÉCANATS. — Armentières, MM. Moreau, *doyen*; Serleys, curé d'Armentières-Campagne, *vice-doyen.* — La Bassée, MM. Leblon, *doyen*; Millescamps, curé de Marquillies, *vice-doyen.* — Hau-

bourdin, MM. Ravaux, *doyen*, Delfortrie, curé de Beaucamps, *vice-doyen*. — Lille-Ouest (Sainte-Catherine), Duriez, *doyen*. — Lille-Ouest (Saint-André), M. Dennel, *doyen*. — Lille-Sud-Ouest (Saint-Étienne), M. Deren, *doyen*. — Pont-à-Marcq (Mons-en-Pévèle), MM. Deregnaucourt, *doyen*; Dujardin, curé de Pont-à-Marcq, *vice-doyen*. — Seclin, MM. Plaetvoet, *doyen*; Jaclin, curé de Gondecourt, *vice-doyen*. — Cysoing (Templeuve), MM. Carlier, *doyen*; Herrengt, curé de Cysoing, *vice-doyen*.

Archiprêtré de la 2e section de l'arrondissement de Lille.

M. Bafaleur, *archiprêtre*.

Décanats. — Comines, M. Duburcq, *doyen*. — Lannoy, MM. Destombes, *doyen*; Deltour, curé d'Hem, *vice-doyen*. — Lille-Nord-Est, Saint-Maurice, M. Leconte, ✻, *doyen*. Lille-Centre. La Madeleine, M. Bafaleur, *doyen*. — Lille-Sud-Est, Saint-Sauveur, M. Lecocq, *doyen*. — Quesnoy-sur-Deûle, M. Plouy, *doyen*. — Roubaix, Saint-Martin, MM. Berteaux, *doyen*; Direz, curé de Croix, *vice-doyen*. — Roubaix, Notre-Dame, M. Evrard, *doyen*. — Tourcoing-Sud, Saint-Christophe, MM. Vanbockstael, *doyen*; Guillemot, curé de Marcq, *vice-doyen*. — Tourcoing-Nord, Notre-Dame, MM. Simon, *doyen*; Bliecq, curé d'Halluin, *vice-doyen*.

ARCHIDIACONÉ DE DUNKERQUE.

M. N . . . , *archidiacre*.

Archiprêtré de l'arrondissement de Dunkerque.

M. Delautre, *archiprêtre*.

Décanats. — Dunkerque-Est, Saint-Eloi, M. Vitse, *doyen*. — Dunkerque-Ouest, Saint-Jean-Baptiste, M. Scalbert, *doyen*. — Dunkerque, Saint-Martin, M. Lootgieter, *doyen*. — Bergues, MM. Delautre, ✻, *doyen*; Vanbever, curé de West-Cappel, *vice-doyen*. — Gravelines, M. Landsheere, *doyen*. — Hondschoote, MM. Wyckaert, *doyen*: Herreman, curé de Ghyvelde, *vice-doyen*. — Wormhoudt, MM. Delanghe, *doyen*, Léturgie, curé de Bollezeele, *vice-doyen*. — Bourbourg, MM. Hooft, *doyen*; Boedt, curé de Watten, *vice-doyen*.

Archiprêtré de l'arrondissement d'Hazebrouck.

M. Bacquaert, *archiprêtre.*

DÉCANATS. — Hazebrouck-Nord, Hazebrouck, MM. Salomé, *doyen*; Verstavel, curé de Lynde, *vice-doyen.* —Hazebrouck-Sud, Morbecque, MM. Staelen, *doyen*; Delattre, curé de Steenbecque, *vice-doyen.* —Bailleul-Nord-Est, Saint-Vaast, MM. Bacquaert, *doyen*; Plaetvoet, curé de Saint-Jans-Cappel, *vice-doyen.* — Bailleul-Sud-Ouest, Saint-Amand. MM. Hamez, *doyen*; Dekeister, curé de Viéux-Berquin, *vice-doyen.* — Cassel, MM. Loviny, *doyen*; Devos, curé de Nordpeene, *vice-doyen.* — Steenvoorde, MM. Pauwels, *doyen*; Maës, curé d'Eecke, *vice-doyen.* — Merville, MM. Becquart, *doyen*; Ducroquet, curé d'Estaires, *vice-doyen.*

ARCHIDIACONÉ DE VALENCIENNES.

M. Monnier, vicaire-général, *archidiacre.*

Archiprêtré de l'arrondissement de Valenciennes

M. Prouvost, Gaspard-Aimé, *archiprêtre*

DÉCANATS. Bouchain, MM. Bourgois, *doyen*; Cudot, curé de Denain, *vice-doyen.* — Valenciennes-Sud, Saint-Nicolas, MM. Defontaine, *doyen*; Dervaux, curé d'Aulnoye, *vice-doyen.* — Valenciennes-Est (Notre-Dame), MM. Prouvost, *doyen*; This, curé d'Onnaing, *vice-doyen.* — Valenciennes-Nord, Saint-Géry, MM. Lasnes, *doyen*; Delattre, curé d'Anzin, *vice-doyen.* — Condé, MM. Lecomte, *doyen*; Cappliez, curé de Fresnes, *vice-doyen.* — Saint-Amand, rive droite, Saint-Amand, MM. Duriez, *doyen*; Rogie, curé de Raismes, *vice-doyen.* — Saint-Amand, rive gauche (Lecelles), MM. Hanne, *doyen*; Petit, curé de Rosult, *vice-doyen.*

Archiprêtré de la 1re section de l'arrondissement d'Avesnes.

M. Mortier, Henri-Abel, *archiprêtre.*

DÉCANATS. — Avesnes-Nord. Avesnes, MM. Mortier, *doyen*; Denis, curé de Dourlers, *vice-doyen.* — Avesnes-Sud, Etrœungt, MM. Laurent, *doyen*; Delahoutre, curé de Floyon, *vice-doyen.* — Landrecies, MM. Blondel, *doyen*; Desruelles, curé de Maroilles, *vice-doyen.* — Solre-le-Château, MM. E. Echevin, *doyen*; Génain, curé de Cousolre, *vice-doyen..* — Trélon, MM. Larsonneur, *doyen*; Soufflet, curé de Fourmies, *vice-doyen.*

Archiprêtré de la 2ᵉ section de l'arrondissement d'Avesnes.

M. Lotte, *archiprêtre.*

Décanats. — Bavai, MM. Libert, *doyen;* Delannoy, curé de Feignies, *vice-doyen.* — Berlaimont, MM. Dubois, *doyen;* Wallez, curé de Pont-sur-Sambre, *vice-doyen.* — Maubeuge, MM. Lecocq, *doyen;* Michel, curé d'Elesmes, *vice-doyen.* — Le Quesnoy-Est, Le Quesnoy, MM. Lotte, *doyen;* Pierchon, curé d'Englefontaine, *vice-doyen.* — Le Quesnoy-Ouest, Gommegnies, MM. Thomas, *doyen;* Barbet, curé de Villers-Pol, *vice-doyen.*

CONGRÉGATIONS ET COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES DE FEMMES.

1ʳᵉ Section. — *Communautés à supérieure locale non dépendantes d'une supérieure générale.*

COMMUNES où sont situées les COMMUNAUTÉS.	NOM de CHAQUE COMMUNAUTÉ.	OBJET de L'INSTITUTION.
Bergues........	Sœurs noires	Soin des malades à domicile.
Bourbourg	Pénitentes capucines......	Instruction des jeunes filles.
Gravelines	Sœurs ursulines..........	Idem.
Bailleul	Sœurs noires	Soin des malades à domicile.
Estaires........	Sœurs bénédictines.......	Instr. des jeunes filles pauvr.
Lille...........	Filles de l'Enfant-Jésus	Idem.
Id............	Religieuses franciscaines ..	Idem.
Id............	Dames du Sacré-Cœur	Pensionnat de demoiselles.
Id............	Sœurs de N.-D. de la Treille	Soin à domicile des malades de la classe ouvrière.
Lille (Esquermes)	Dames bernardines	Pensionnat de Demoiselles.
Roubaix	Carmélites...............	Instruction des jeunes filles.
Tourcoing......	Sœurs de N.-D. des Anges.	Idem.
Cambrai	Sœurs de l'ordre de St-Aug.	Soin des malades.— Noviciat et maison-mère.
Cambrai	Sœurs de Sainte-Claire ...	Instr. grat. des jeunes filles.
Le Câteau	Sœurs de la congr. de N.-D.	Enseignem des jeunes filles.
Avesnes........	Sœurs de la Pr. de Ste.-Th.	Soin des malades et instruct. des jeunes filles.
Douai..........	Sœurs de la Pr. du Bon-Past.	Idem.
Id............	Dames de Flines..........	Idem.
Id............	Dames de la Sainte-Union .	Idem.
Id............	Sœurs carmélites.........	Idem.
Id............	Sœurs de Sainte-Marie....	Soin des malades en ville.
St-Saulve	Sœurs ursulines..........	Instruction des jeunes filles.
Valenciennes ...	Sœurs de St-Joseph.......	Instruction des jeunes filles, soin des malades.

2e SECTION. — *Communautés dépendantes d'un chef-lieu et d'une supérieure générale.*

CHEF-LIEU de la congrégation.	COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'institution.
Cambrai	Cambrai, hôp. St-Julien	Sœurs de l'O. de S-Aug	Soin des malades.
Paris	Id. Hospice Gén..	Filles de la Charité...	Soin des vieill. et enf.
Id........	Id. h.Vanderburch	Id................	Soin, inst. des j. filles.
Saint-Laurent (Vendée)	Id.	Filles de la Sagesse...	Salle d'asile.
Esquermes ..	Id.	Dames Bernardines...	Pensionnat de demois.
Angers..	Id. (St-Druon)....	S.de la Char. de Ste-M.	Instr. des jeunes filles
St-Sauv.-le-V.	Abancourt............	Sœurs des Ecoles chr.	Id.
Douai.......	Avesnes-lez-Aubert....	Dames de la Ste-Union	Id.
St-Sauveur..	Banteux.............	Sœurs des Ecoles chr.	Id.
Id........	Bantouzelle..........	Id................	Id.
Amiens	Beauvois	Sœurs de la Ste-Fam..	Id.
Id.	Boursies	Id................	Id.
Id.	Boussières............	Id................	Id.
Paris	Briastre.............	Filles de la Charité ...	Id.
St-Sauveur..	Cagnoncles..........	Sœurs des Ecoles chr.	Id.
Amiens	Cantain	Sœurs de la Ste-Fam..	Id.
Id.	Carnières	Id................	Id.
St-Sauv.-le-V.	Caudry	Sœurs des Ecoles chr.	Id.
Id.	Caullery	Id	Id.
Cambrai	Crèvecœur	Sœurs de St-Augustin	Id.
Amiens	Doignies.............	Sœurs de la Ste-Fam..	Id.
Id.	Escaudœuvres	Id................	Id.
Rennes	Id.	Pet.-Sœurs des pauvr.	Soin des vieillards.
Douai.......	Etrun...............	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles
Saumur	Flesquières[1]..........	Sœurs de Ste-Anne. ..	Id.
Amiens	Fontaine-Notre-Dame...	Sœurs de la Ste-Fam..	Id.
St-Sauveur..	Fontaine-au-Pire	Sœurs des Ecoles chr.	Id.
Amiens	Gouzeaucourt.........	Sœurs de la Ste-Fam..	Id.
Douai.......	Haussy..............	Dames de la Ste-Union	Id.
Angers......	Hem-Lenglet..........	S de la Char. de Ste-M.	Id.
Amiens	Honnecourt...........	Sœurs de la Ste-Fam..	Id.
Douai.......	Iwuy................	Dames de la Ste-Union	Id.
St-Laurent ..	Le Câteau	Filles de la Sagesse ..	Salles d'asile.
Cambrai	Id.	Augustines	Soin des malades.
Amiens.	Marcoing............	Sœurs de la Ste-Fam..	Instr. des jeunes filles
Paris	Maretz	Filles de la Charité ...	Id.
Amiens	Masnières	Sœurs de la Ste-Fam .	Id.
Douai.......	Maurois	Dames de la Ste-Union	Id.
Portieux	Mazinghien...........	Sœurs de la Providenc	Id.
Amiens	Mœuvres.............	Sœurs de la Ste-Fam..	Id.
St-Laurent ..	Neuville-St-Remy	Filles de la Sagesse...	Id.
Amiens..	Noyelles.............	Sœurs de la Ste-Fam.	Id.
Anglet	Ors..................	Servantes de Marie...	Id.
St-Laurent ..	Paillencourt	Filles de la Sagesse...	Id.
Amiens	Quiévy...............	Sœurs de la Providenc	Id.

CHEF-LIEU de la congrégation.	COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'institution.
St-Sauveur..	Romeries.............	Sœurs des Ecoles chr.	Instr. des jeunes filles
Douai.......	St-Aubert.............	Dames de la Ste-Union	Id.
St-Sauveur ..	St-Hilaire	Sœurs des Ecoles chr.	Id.
Avesnes.....	St-Soupiet............	Sœurs de la Providenc	Id.
Douai.......	St-Waast.............	Dames de la Ste-Union	Id.
Id.	Saulzoir...............	Id...............	Id.
St-Sauveur..	Séranvillers	Sœurs de la Miséricord	Id.
Le Câteau ...	Solesmes.............	Congrégation de N.-D.	Id.
Angers......	Thun-l'Evêque	Sœurs de Ste-Marie...	Id.
Amiens	Troisvilles...........	Sœurs de la Ste-Fam..	Id.
Douai.......	Vendegies...........	Dames de la Ste-Union	Id.
Id.	Viesly	Id...............	Id.
Angers......	Villers-Outreaux	S. de la Char. de Ste-M.	Id.
Paris	Douai (Hospice-Général)	Filles de la Charité ...	Soin des vieill. et enf.
Id.	Douai...............	Id...............	Secours à domicile.
Lille........	Aix..................	Religieuses Francisc..	Id.
Paris	Aniche...............	Filles de la Charité...	Pensionnat, asile, soin des malades.
Paris........	Auberchicourt.........	Id...............	Id.
Amiens	Auby	Sœurs de la Ste-Fam..	Instr. des jeunes filles
Id.	Auchy	Id...............	Id.
Douai.......	Bouvignies	Dames de la Ste-Union	Id.
Ribeauville. .	Brunemont	Sœurs de la Providenc	Id.
Angers	Cantin...............	S. de la Char. de Ste-M.	Id.
Douai.......	Cuincy...............	Id...............	Id.
Id.	Dechy	Id...............	Id.
Id.	Ecaillon..............	Id...............	Id.
Angers	Erchin	Id...............	Id.
Amiens	Erre..................	Sœurs de la Ste-Fam..	Id.
Paris	Esquerchin	Filles de la Charité...	Id.
Cambrai	Fenain...............	Augustines	Id.
Douai.......	Flers	Dames de la Ste-Union	Id.
Id.	Flines-lez-Raches......	Dames de Flines.....	Id.
Anglet	Fressain	Servantes de Marie...	Id.
Paris	Gœulzin	Filles de la Charité...	Id.
Poitiers	Hornaing.............	Sœurs de St-André...	Id.
Angers......	Lallaing..............	S. de la Char. de Ste-M.	Id.
Portieux	Landas...............	Sœurs de la Providenc	Id.
Douai.......	Lambres	Dames de la Ste-Union	Id.
Id.	Ladwin-Planque.......	Id...............	Id.
Amiens	Lécluse	Sœurs de la Ste-Fam..	Id.
Douai.......	Marchiennes..........	Dames de la Ste-Union	Id.
Portieux	Nomain	Sœurs de la Providenc	Id.
Id.	Orchies	Id...............	Id.
Lille........	Orchies (hospice)......	Filles de l'Enfant-Jésus	Soin des mal. et vieill.
Douai.......	Pecquencourt..........	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles
Arras.	Raches................	Sœurs Augustines....	Id.
Id.	Raimbeaucourt	Id...............	Id.
Portieux	Rieulay	Sœurs de la Providenc	Id.

CHEF-LIEU de la congrégation.	COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'institution.
Douai.......	Roost-Warendin.......	Dames de la Ste-Union	Instr. de jeunes filles.
Id.	Sin	Id.	Id.
Paris	Somain	Filles de la Charité ...	Instruction des jeunes filles et soin des malades.
Portieux	Somain	Sœurs de la Providenc	Instr. des jeunes filles
Douai.......	Vred	Dames de la Ste-Union	Id.
Saint-Laurent (Véndée)	Warlaing	Filles de la Sagesse...	Instr. des jeunes filles et soin des malades.
Douai.......	Waziers..............	Dames de la Ste-Union	Id.
Paris	Lille (h.des V.-H. et Bl.)	Filles de la Charité ...	Soin des vieill. et enf.
Id.	Id. (h. de Stappaert)..	Id................	Soin des enfants.
Id.	Id. (secours à domicile)	Id................	Secours aux ind. mal.
Id.	Id.	Sœurs de Bon-Secours	Soin des malades en v.
Lille........	Id. (Hospice-Général) .	Filles de l'Enfant-Jésus	Soin des vieill. et enf.
Cambrai	Id. (hôp. St-Sauveur) .	Augustines	Soin des malades.
Id.	Id. (hosp. Ganthois) ..	Id................	Soin des vieill. femm.
Angers	Id.	Dames du Bon-Pasteur	Pens.de filles repenties
St-Laurent ..	Id.	Filles de la Sagesse...	Inst.de sourdes-muett.
Id.	Id.	Id................	Salles d'asiles.
Id.	Id. (Hôpital-Militaire) .	Id................	Soin des malades.
Paris	Id.	Dames de St-Maur ...	Instr. des jeunes filles
Rennes	Id.	Petit.-Sœurs des pauv.	Soin des vieillards.
Paris	Annappes	Filles de la Charité...	Id.
Id.	Armentières	Id................	Soin des vieillards et inst. des jeunes filles
Paris	Id.	Dames de St-Maur....	Instr. des jeunes filles
Lille........	Armentières-Campagne	Filles de l'Enfant-Jésus	Id.
Amiens	Aubers	Sœurs de la Ste-Fam..	Id.
Douai.......	Avelin	Dames de la Ste-Union	Id.
Id.	Baisieux	Id................	Id.
Lille........	Beaucamps	Filles de l'Enfant Jésus	Id.
Douai.......	Bersée	Dames de la Ste-Union	Id.
Id.	Bondues..............	Id................	Id.
Lille........	Id. (hospice)......	Filles de l'Enfant-Jésus	Soin des vieillards.
Douai.......	Bousbecques..........	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles
Id.	Camphin	Id................	Id.
Portieux	Canteleu	Sœurs de la Providenc	Id.
Douai.......	Capelle	Dames de la Ste-Union	Id.
Lille........	Comines	Filles de l'Enfant-Jésus	Id.
Cambrai	Id. (hôpital)......	Augustines	Soin des malades.
Douai.......	Croix	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles
Id.	Cysoing..............	Id................	Id.
Lille.	Deûlémont	Filles de l'Enfant-Jésus	Id.
Douai.......	Ennetières............	Dames de la Ste-Union	Id.
Id.	Erquinghem	Id................	Id.
Id.	Faches.	Id................	Id.
Id.	Fives	Id................	Id.
Id.	Flers.................	Id................	Id.

CHEF-LIEU de la congrégation.	COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'institution.
Argentan ...	Fournes.	Dames de l'éduc. chr.	Instr. des jeunes filles
Lille	Frelinghien...........	Filles de l'Enfant-Jésus	Id.
Douai.......	Fretin................	Dames de la Ste-Union	Id.
Lille.	Genech	Dames Franciscaines.	Id.
St-Laurent ..	Halluin	Filles de la Sagesse ..	Id.
Id.	Haubourdin...........	Filles de la Sagesse..	Id.
Amiens	Hellemmes	Sœurs de la Ste-Fam.	Id.
Douai.......	Hem.................	Dames de la Ste-Union	Id.
Lille	Herlies..............	Filles de l'Enfant-Jésus	Id.
Angers......	Houplines	S. de la Ch. de Ste-M.	Id.
Douai.......	La Bassée	Dames de la Ste-Union	Id.
Lille.	Id. (hospice)	Filles de l'Enfant-Jésus	Soin des vieillards.
Poitiers	La Madeleine	Sœurs de St-André...	Instr. des jeunes filles
Lille.	Lambersart...........	Filles de l'Enf.-Jésus..	Id.
Paris	Id.	Congr. de la Mère de D.	Id.
Douai.......	Lannoy...............	Dames de la Ste-Union	Id.
Id.	Leers	Id...............	Id.
Lille.	Lesquin	Dames Franciscaines.	Id.
Id.	Linselles	Filles de l'Enf.-Jésus..	Id.
Amiens	Lompret..............	Sœurs de la Ste-Fam.	Id.
Argentan....	Loos	Dames de l'éduc. chr.	Id.
Angers......	Id.	Dames du Bon-Pasteur	Soin des orphelins.
Paris	Id.	Filles de la Charité ..	Soin des malades.
Lille.	Lys..................	Dames Franciscaines.	Id.
Douai.......	Marcq-en-Barœul	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles
Amiens	Marquette	Sœurs de la Ste-Fam..	Id.
Angers......	Mérignies	S.de la Char. de Ste-M.	Id.
Lille	Mons-en-Barœul.......	Filles de l'Enf.-Jésus.	Id.
Douai.......	Mons-en-Pévèle	Dames de la Ste-Union	Id.
Anglet	Mouchin..............	Servantes de Marie...	Id.
Lille	Moulins Lille..........	Dames Franciscaines.	Id.
Douai.......	Mouveaux	Dames de la Ste-Union	Id.
Id.	Neuville-en-Ferrain.....	Id...............	Id.
Angers......	Pérenchies	S.de la Char. de Ste-M.	Id.
St-Laurent...	Phalempin............	Filles de la Sagesse. .	Id.
Douai.......	Pont-à-Marcq	Dames de la Ste-Union	Id.
Angers......	Prémesques	S.de la Char. de Ste-M.	Id.
Paris	Quesnoy-sur-Deûle	Filles de la Charité...	Id.
Avesnes.....	Roncq................	Sœurs de la Providenc	Id.
Poitiers	Id. (St-Roch)........	Filles de la Croix.....	Id.
Lille.	Roubaix (hospice)	Filles de l'Enf.-Jésus..	Soin des vieillards.
Id.	Id. (hôpital)	Id...............	Soin des malades.
Douai.......	Id.	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles
St-Laurent ..	Id.	Filles de la Sagesse...	Salles d'asile.
Paris	Id.	Sœurs de Bon-Secours	Soin des malades.
Id.	Id.	Filles de la Charité...	Maison de secours.
Rennes	Id.	Petit.-Sœurs des pauv.	Soin des vieillards.
Lille.	Sailly.	Filles de l'Enf.-Jésus..	Instr. des jeunes filles
Douai.......	Sainghin-en-Mélantois.4	Dames de la Ste-Union	Id.

CHEF-LIEU de la congrégation.	COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'institution.
Portieux	St-André	Sœurs de la Providenc	Instr. des jeunes filles.
St-Laurent...	Santes	Filles de la Sagesse ..	Salles d'asile.
Cambrai	Seclin (hospice)	Augustines	Soin des malades.
Rouen	Id.	Sœurs de la Providenc	Instr. des jeunes filles
Douai.......	Toufflers	Dames de la Ste-Union	Id.
Lille.	Templeuve	Filles de l'Enf.-Jésus..	Id.
Paris	Tourcoing	Filles de la Charité...	Secours à domicile.
Avesnes.	Tourcoing	Sœurs de la Providenc	Instr. des jeunes filles et soin des vieillards
Douai.......	Id.	Dames de la Ste-Union	Soin des vieillards.
Lille........	Id. (hospice)	Filles de l'Enf.-Jésus..	Instr. des jeunes filles
Rennes	Id.	Petit.-Sœurs des pauv.	Soin des vieillards.
Douai.......	Tourmignies..........	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles
Lille.	Verlinghem	Filles de l'Enf.-Jésus..	Id.
Id.	Wambrechies.........	Id................	Id.
Rouen	Id.	Sœurs de la Providenc	Soin des vieillards.
Lille.	Wasquehal	Filles de l'Enf.-Jésus..	Instr. des jeunes filles
Id.	Wattrelos	Id................	Id.
St-Laurent ..	Wavrin	Filles de la Sagesse ..	Id.
Portieux	Lille (Wazemmes)	Sœurs de la Providenc	Id.
Douai.......	Id................	Dames de la Ste-Union	Id.
Lille.	Id................	Sœurs de N.-D. de la T.	Id.
Id.	Wervicq	Filles de l'Enf.-Jésus..	Soin des malades.
Id.	Dunkerque (hospice) ...	Id................	Instr. et visite des m.
Id.	Id. (mais. de ch.)	Id................	Soin des vieill. et enf.
Amiens	Id.	Dames de Louvencourt	Secours à domicile.
Rouen	Id.	Sœurs de la Providenc	Instr. des jeunes filles
Douai.......	Id.	Dames de la Ste-Union	Soin des malades.
Rennes	Id.	Petit.-Sœurs des pauv.	Soin des vieillards.
Gand	id	Augustines..........	Gardes-Malades.
Paris	Bergues (hospice)......	Filles de la Charité...	Soin des malades.
Douai.......	Id.	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Paris........	id	Augustines de Ste-.M.	Id.
Lille.	Bollezeele	Filles de l'Enf.-Jésus..	Id.
Id.	Bourbourg (hospice) ...	Id................	Soin des vieillards, etc.
Douai.......	Id.	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Lille.	Gravelines	Filles de l'Enf.-Jésus..	Id.
Douai.......	Esquelbecq...........	Dames de la Ste-Union	Hospice et asile.
Lille.	Hondschoote..........	Filles de l'Enf.-Jésus..	Instr. des jeunes filles.
Douai.......	Lederzeele...........	Dames de la Ste-Union	Id.
Id.	Le Rosendaël	Id................	Id.
Id.	Looberghe...........	Id................	Id.
Id.	Petite-Synthe	Id................	Id.
Id........	St-Pol................	Id................	Id.
Cambrai	Rexpoëde	Augustines..........	Id.
Amiens	Watten	Sœurs de la Ste-Fam..	Id.
Cambrai	Wormhoudt	Augustines..........	Id.
Paris........	Hazebrouck..........	Sœurs de St-Vinc.-de-P	Id.
Douai.......	id.................	Dames de la Ste-Union	Id.

CHEF-LIEU de la congrégation.	COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'institution.
Douai.......	Arnéke...............	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Lille........	Bailleul (hospice)......	Filles de l'Enf.-Jésus..	Soin des vieillards.
Id........	Id.	Id................	Instr. des jeunes filles.
Paris	Id.	Dames de St-Maur....	Id.
Id........	Boeschèpe............	Filles de la Charité..	Id.
Douai.......	Caëstre	Dames de la Ste-Union	Id.
Lille........	Cassel	Filles de l'Enf.-Jésus..	Id.
Id........	Id. (hospice).	Id.	Soin des vieill. et enf.
Paris	Id.	Dames de St-Maur ...	Instr. des jeunes filles.
Douai.......	Doulieu...............	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Paris	Estaires.............	Filles de la Charité...	Soin des orphelins.
Douai.......	Id.	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Lille........	Godewaersvelde.......	Filles de l'Enf.-Jésus..	Id.
id........	Haverskerque.........	Id................	Id.
Douai.......	Hondeghem...........	Dames de la Ste-Union	Id.
Id........	Houtkerque...........	Id................	Id.
Id........	La Gorgue............	Id................	Id.
Cambrai.....	Id................	Sœurs-Augustines....	Hospice.
Lille........	Merville..............	Filles de l'Enf.-Jésus..	Soin des vieillards.
Id........	Id.	Id................	Instr. des jeunes filles.
Id........	Morbecque............	Id................	Id.
Amiens	Morbecq (la-Motte-au-B)	Sœurs de la Ste-Fam..	Id.
Douai.......	Neuf-Berquin	Dames de la Ste-Union	Id.
Id........	Nieppe	Id................	Id.
Id........	Oudezeele	Id................	Id.
Paris........	Oxelaëre..............	Augustines de Ste.-M.	Id.
Douai........	Renescure	Dames de la Ste-Union	Id.
Id........	St-Sylvestre-Cappel....	Id................	Id.
Id........	Ste-Marie-Cappel	Id................	Id.
Lille........	Steenbecque...........	Filles de l'Enf.-Jésus..	Id....
Id........	Steenvoorde (hospice) ..	Id................	Soin des vieill. et mal.
Id........	Id.	Id................	Instr. des jeunes filles.
Id........	Steenwerck...........	Id................	Id.
Id........	Id.	Id................	Soin des vieillards.
Angers	Thiennes.............	S. de la Char. de Ste-M.	Instr. des jeunes filles.
Amiens	Vieux-Berquin.........	Sœurs de la Ste-Fam..	Soin des vieillards.
Lille........	Id.	Filles de l'Enf.-Jésus..	Id.
Avesnes.....	Valenciennes..........	Sœurs de la Providenc	Instr. des jeunes filles.
Paris	Id.	Filles de la Charité...	Sec. à dom. id.
St-Laurent ..	Id.	Filles de la Sagesse ..	Salles d'asile.
Lille........	Id.	S. N.-D. de la Treille..	Soin des malades.
Rennes	Id.	Petit.-Sœurs des pauv.	Soin des vieillards.
Douai.......	Id................	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Lille........	Abscon.	Filles de l'Enf.-Jésus..	Id.
Douai.......	Anzin.	Dames de la Ste-Union	Id.
Paris	Id.	Filles de la Charité...	Soin des malades.
Id........	Aubry	Id................	Instr. des jeunes filles
Amiens.	Aulnoy...............	Sœurs de la Ste-Fam..	Id.

CHEF-LIEU de la congrégation.	COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'institution.
Amiens	Avesnes-le-Sec	Sœurs de la Ste-Fam..	Instr. des jeunes filles.
Id.	Bellaing.............	Id...............	Id.
Id.	Beuvrages............	Id...............	Id.
Douai.......	Bouchain.............	Dames de la Ste-Union	Id.
Id.	Bruay................	Id...............	Id.
Lille.	Condé................	Filles de l'Enf.-Jésus..	Id.
Douai.......	Denain...............	Dames de la Ste-Union	Id.
Paris	Id.	Filles de la Charité...	Soin des malades.
Douai.......	Douchy	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Id.	Famars	Id...............	Id.
Id.	Flines...............	Id...............	Id.
Lille.	Fresnes	Filles de l'Enf.-Jésus..	Id.
Amiens	Haveluy..............	Sœurs de la Ste-Fam..	Id.
Douai.......	Hergnies	Dames de la Ste-Union	Id.
Id.	Hérin	Id...............	Id.
Portieux.....	Hordain..............	Sœurs de la Providenc	Id.
Paris	La Sentinelle..........	Sœurs de la Charité..	Id.
Douai.......	Lecelles.............	Dames de la Ste-Union	Id.
Id.	Mastaing	Id...............	Id.
Id.	Maing...............	Id...............	Id.
Valenciennes.	Marquette............	Sœurs de St-Joseph...	Id.
Portieux	Maulde..............	Sœurs de la Providenc	Id.
Douai.......	Moncheaux	Dames de la Ste-Union	Id.
Portieux	Mortagne.............	Sœurs de la Ste-Fam.	Id.
Id.	Neuville-sur-l'Escaut...	Sœurs de la Providenc	Id.
Amiens	Nivelles	Id...............	Id.
Lille.	N.-D.-au-Bois..........	Filles de l'Enf.-Jésus..	Id.
Douai.......	Noyelles-sur-Selles.....	Sœurs de la Ste-Fam..	Id.
Lille.	Onnaing..............	Filles de l'Enf.-Jésus..	Id.
Id.	Quarouble	Id...............	Id.
Amiens	Raismes..............	Sœurs de la Ste-Fam.	Id.
Paris	Id.	Filles de la Charité ..	Id.
Poitiers	Rumegies	Filles de la Croix	Id.
Avesnes.....	St-Amand	Sœurs de la Providenc	Id.
Paris	Id.	Filles de la Charité ..	Soin des malades.
Douai.......	Sars-et-Rosières	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Amiens	Saultain..............	Sœurs de la Ste-Fam.	Id.
Douai.......	Sebourg..............	Dames de la Ste-Union	Id.
Id.	Thiant	Id...............	Id.
Id.	Thivencelles	Id...............	Id.
Portieux.....	Trith-St-Léger.........	Sœurs de la Providenc	Id.
Lille.	Vieux-Condé	Filles de l'Enf.-Jésus..	Id.
Anglet	Wavrechain	Servantes de Marie...	Id.
Cambrai	Aymeries.............	Augustines..........	Id.
Avesnes.....	Anor................	Sœurs de la Providenc	Id.
Id.	Avesnelles............	Id...............	Id.
Id.	Bavai	Id...............	Id.
Lille.	Id.	Sœurs de N.-D. de la T.	Soin des vieillards.
Douai.......	Baudegnies...........	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles

CHEF-LIEU de la congrégation.	COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'institution.
Avesnes.....	Bellignies	Sœurs de la Providenc	Instr. des jeunes filles
Angers	Berlaimont............	S. de la Char. de Ste-M.	Id.
Lille........	Bousies..............	Filles de l'Enf.-Jésus..	Id.
Avesnes.....	Cartignies	Sœurs de la Providenc	Id.
Douai.......	Consolre.............	Dames de la Ste-Union	Id.
Id.	Engle-Fontaine........	Id..............	Id.
Id.	Eppe-Sauvage.........	Id...............	Id.
Avesnes.....	Etrœungt............	Sœurs de la Providenc	Id.
Id.	Floyon..............	Sœurs de la Providenc	Id.
Angers......	Ferrière-la-Grande.....	S. de la Ch. de Ste-M.	Id
Lille........	Forest...............	Filles de l'Enfant-Jés..	Id.
Avesnes.....	Fourmies	Sœurs de la Providenc	Id.
Douai.......	Frasnoy	Dames de la Ste-Union	Id.
Avesnes.....	Glageon	Sœurs de la Providenc	Id.
Douai.......	Gommegnies..........	Dames de la Ste-Union	Id.
Id.	Hargnies	Id................	Id.
Avesnes.....	Hautmont	Sœurs de la Providenc	Id
Ribeauville..	Hecq................	Id................	Id
Angers......	Jeumont	S. de la Char. de Ste-M.	Id.
Amiens......	Jolimetz.............	Sœurs de la Providenc	Id.
Avesnes.....	Landrecies	Id................	Id.
Id.	Le Quesnoy..........	Id................	Id.
Paris	Id.	Filles de la Charité...	Soin des malades.
Lille........	Id. (hospice)....	Filles de l'Enf.-Jésus..	Soin des vieill. et orph.
Avesnes.....	Marbaix	Sœurs de la Providenc	Instr. des jeunes filles
Lille........	Maresches...........	Filles de l'Enf.-Jésus..	Id.
Avesnes.....	Maubeuge...........	Sœurs de la Providenc	Id.
Rennes	Id.	Petit.-Sœurs des pauv.	S. des vieill. et instr.
St-Sauveur..	Moustiers	Sœurs des Ecoles chr.	Instr. des jeunes filles.
Angers	Maubeuge (sous-le-B.)..	S. de la Char. de Ste-M.	Id.
Avesnes.....	Ohain	Sœurs de la Providenc	Id.
Douai.......	Pont-sur-Sambre......	Dames de la Ste-Union	Id.
Lille	Preux-aux-Bois........	Filles de l'Enf.-Jésus .	Id.
Angers	Recquignies	S. de la Ch. de Ste-M.	Id.
Ribeauville ..	Robersart	Sœurs de la Providenc	Id.
Douai.......	Ruesnés.............	Dames de la Ste-Union	Id.
Avesnes.....	Sains	Sœurs de la Providenc	Id
Douai.......	Solre-le-Château	Dames de la Ste-Union	Id.
Avesnes.....	Trélon	Sœurs de la Providenc	Id.
Lille........	Vendegies-au-Bois.....	Filles de l'Enf.-Jésus..	Id.
Douai.......	Wargnies-le-Petit	Dames de la Ste-Union	Id.
Avesnes.....	Wignehies...........	Sœurs de la Providenc	Id.

CULTE PROTESTANT.

Le nombre des personnes qui professent la religion protestante est peu considérable dans le département.

Il existe une église consistoriale à Lille; quatorze oratoires français à Lille, Dunkerque, Roubaix, Saint-Amand, Valenciennes, Quiévy, Saulzoir, Walincourt, Elincourt, Caullery, Le Câteau, Reumont, Inchy et Bertry; trois oratoires anglais à Lille, Croix et Roubaix, et un oratoire flamand à Roubaix.

Président du consistoire, M. De Vismes, ✻, à Saint-Amand.

Pasteurs : MM. Ollier, à Lille; Lebrat, à Roubaix, Vesson, à Dunkerque; Messervy, à Quiévy; Bourlier, à Walincourt; Degrémont, à Inchy; Devisme, Casimir, ✻, à Saint-Amand; Quiévreux, au Câteau; Devisme-Nathon, à Valenciennes

ORATOIRE ANGLICAN, A LILLE.

Pasteur, M. Inkeldon.

CULTE HÉBRAIQUE.

Les israélites existant dans le département sont peu nombreux. La plupart résident à Lille, à Dunkerque et à Valenciennes. Leur culte est célébré publiquement à Lille.

Grand rabbin du consistoire à Lille, M. Lippmann.

Rabbin à Valenciennes, M. J. Lévy.

Ministre officiant, M. Haymann

ORGANISATION JUDICIAIRE.

COUR D'APPEL DE DOUAI.

Les audiences ordinaires de la Cour s'ouvrent à onze heures du matin et sont de trois heures au moins.

La première chambre civile tient ses audiences les lundi, mardi et mercredi de chaque semaine, et la deuxième chambre civile, les jeudi, vendredi et samedi.

La chambre des mises en accusation siége ordinairement le jeudi de chaque semaine, et, en outre, sur la convocation de son président, toutes les fois que les affaires sont en état.

La chambre des appels de police correctionnelle tient ses audiences les lundis et jours suivants, tant pour le jugement des affaires dont elle a l'attribution que pour celui des affaires civiles qui lui sont renvoyées par le premier président.

La cour d'assises siége au moins une fois par trimestre, pendant les mois de février, mai, août et novembre.

Le greffe est ouvert tous les jours, excepté les dimanches et fêtes, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir, sans interruption.

COMPOSITION DE LA COUR D'APPEL.

Premier président, M. Bardon, O ✻. — *Présidents*, MM. comte De Guerne, ✻, Bottin, ✻, Duhem. — *Présidents honoraires*, MM. Petit, ✻, Tailliar, ✻, Binet, ✻, N... de Caudaveine.

Conseillers MM. Drouart de Lezey, ✻, Hazard, Pagart, Parmentier, Bottieau, Jorel, Honoré, Hardouin, Sauvage, Lefebvre du Prey, Hibon, David Deschodt, Dubrulle, Desticker, Daunoy, Martinet, Behaghel, Poulmaire. Lemaire, Leroy, Maurice, Vandelet, Francoville, Boucher-Cadart. — *Conseillers honoraires*, MM. Minart, ✻, Lagarde, ✻, Courtin, ✻, Vanderwallen, ✻, Tournier, Devinck, Danniaux, ✻, Rossignol, ✻, Gautier, ✻, Deshayes de Marcère.

PARQUET. — *Procureur général*, M. le baron Jorant, ✻, *avocats généraux*, MM. Grevin, Bagneris, Mascaux. — *Substituts pour le service du parquet*, MM. Morillot, Dubron.—*Secrétaire du parquet*, M. Boniface.

GREFFE.. — *Greffier en chef*, M. Briquet. — *Commis greffiers assermentés*, MM. Dupuis, Lenglin, Broutin et Bourriot.

COMPOSITION DES CHAMBRES PENDANT L'ANNÉE JUDICIAIRE, COMMENCÉE LE 1er NOVEMBRE 1876.

PREMIÈRE CHAMBRE CIVILE.

Premier président, M. Bardou. — *Président*, M. Bottin. *Conseillers*, MM. Drouart de Lezey, Jorel, Sauvage, Deschodt, Poulmaire, Béhaghel, Leroy, Francoville.

DEUXIÈME CHAMBRE CIVILE.

Président, M. Duhem. *Conseillers*, MM. Parmentier, Honoré, Hardouin, Lefebvre du Prey, Daunoy, Martinet, Lemaire, Vandelet, Maurice.

CHAMBRE DES MISES EN ACCUSATION.

Président, M. Bottin. *Conseillers*, MM. Bottieau, Sauvage, Dubrulle, Francoville.

CHAMBRE DES APPELS DE POLICE CORRECTIONNELLE.

Président, M. de Guerne. *Conseillers*, MM. Hazard, Pagart, ottieau, Dubrulle, Hibon, David, Destieker, Boucher, Cadart.

CONSEIL DE L'ORDRE DES AVOCATS.

MM. de Beaulieu, *bâtonnier*; Alf. Dupont père, Clavon, *secrétaire*, Merlin, Legrand, Jules Dubois.

Avcats inscrits au tableau. MM. Pellieux, Dupont père, d'Esclaibes, Clavon, Merlin, L. Legrand, de Beaulieu, Rossignol, J. Dubois, Hattu, Dupont fils, Blondel, de Folleville. Théry, Dauphin, Allaert, Taisne, Vincent, Delloye, Druelle, Grimbert, Ed. Legrand, Lillers, d'Hooghe, Maillard, Delgrange, P. Dubus, A. Bonte, Allard, L. Dubus, Deleporte, Moraux, Lamiche, Escoffier, Vanwormhoudt, G. Boutet, Vitrant, Piolet, De Coussemacker.

Avocats admis au stage. MM. Lavoix, Barbedienne, Lespagnol, Honoré, Legrand (Léon), Férot, Trentesaux, Telliez, Herbaux, Deschodt, Malicet, Lesur, Millot, Chabalet, Tréca, Furne, Josson, Lacour Develenne.

Avoués près la cour. MM. Villette, Ponçelet, Dussalian, Gennevoise, Wimet, Faglin, Jude, Druelle, Picquet.

Huissiers audienciers. MM. Pinsart, Lecq, Parent, Drapier, Leclercq.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à onze heures. Les jeudis et les vendredis sont consacrés aux affaires civiles et aux criées, et les samedis aux affaires correctionnelles. Les référés ont lieu devant le président, les mercredis à midi.

Président, M. Doë de Maindreville. — *Juges*, M. Enlart de Guémy, juge d'instruction; MM. Lucas et Clément. — *Juges suppléants*, MM. Duvet et Lemercier. — *Procureur de la République*, M. Pelletreau, — *Substitut*, M. Debus. — *Greffier*, M. Dejaeghere. — *Commis-greffier*, M. Ghys.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir.

Avocats, MM. Alex. Bouly de Lesdain, *bâtonnier*; Willems, Lefebvre, G. Lemaire, Schadet, Alf. Dumont, Lebleu, Gaston de Lesdain, G. Dumont; *Stagiaires*, MM. Georges Cavrois, Lucien Choquet, Georges Lefebvre, A. Deblock, A. Degroote.

Avoués, MM. Liem, Dumont, David, Montenuis, Verley, Ladureau.

Huissiers, MM. Vollaeys, Delahaye, Vianne, Lyon, Suywens, à Dunkerque : Zeghers, Sterkeman, à Bergues; Coddeville, à Bourbourg; Macquet, à Gravelines; Deturck, à Hondschoote; Casella, à Watten, Cavry, à Wormhoudt.

JUSTICES DE PAIX.

1er CANTON. — DUNKERQUE-EST. — Il est composé de six communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Olivier, *Suppléants*, MM. Lefebvre et de Lesdain. *Greffier*, M. Rooryck. *Huissier-audiencier*, M. Delahaye.

Les audiences sont fixés aux mercredis et samedis, à dix heures.

2e CANTON. — DUNKERQUE-OUEST. — Il réunit quatre communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Choussy. *Suppéants*, MM. de Clebsattel O ✠, et Willems. *Greffier*, M. Ducrocq. *Huissier audiencier*, M. Vianne.

Les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Dunkerque, MM, Hovelt, Montigny, Delval, Deman, Lebleu, Grysez.

Commissaires-priseurs, MM. Klein et Defontaines.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal tient ses audiences les mardis, à dix heures; il est présidé alternativement par MM. les juges-de-paix. Le commissaire central de police y remplit les fonctions de ministère public.

Greffier du tribunal, M. Cortois.

3[e] CANTON. — BERGUES. — Il est composé de 13 communes,

Juge-de-paix, M. Vandeper *Suppléants*, MM: Leceuche et Dequeker. *Greffier*, M. Isoré. *Huissier-audiencier*, M. Stercman.

Jours d'audiences : les audiences sont fixées aux lundis et vendredis à dix heures.

Notaires du canton, MM. Dequeker, Dupuis et Chocqueel, à Bergues.

Commissaire-priseur, M. Kieken.

4[e] CANTON. — BOURBOURG. — Il réunit treize communes. *Juge-de paix*, M. Decarpentry. *Suppléants*, MM. Bondu et Verschave. *Greffier*, M. Boin. *Huissier-audiencier*, M. Coddevylle.

Jours d'audiences : les audiences sont fixées aux mardis et jeudis, à dix heures.

Notaires du canton, MM. Beirnaert, Schalier, à Bourbourg.

5[e] CANTON. — GRAVELINES. — Il réunit quatre communes. *Juge-de-paix*, M. Flajollet. *Suppléants*, MM. Demarle et Waguet. *Greffier*, M. Bellon. *Huissier-audiencier*, M. Macquet.

Jours d'audiences : les audiences sont fixées aux mercredis et vendredis, à dix heures.

Notaires du canton, MM. Salomé et Voituriez, à Gravelines.

6[e] CANTON. — HONDSCHOOTE. — Il est composé de huit communes.

Juge-de-paix, M. Vannuxem. *Suppléants*, MM. Goudaert et Vercamer. *Greffier*, M. Zoëte. *Huissier-audiencier*, M. Deturck.

Jours d'audiences : les audiences sont fixées aux mardis et mercredis, à dix heures.

Notaires du canton, MM. Boudewel, Vanderheyde, à Hondschoote; Deprez, à Rexpoëde.

7[e] CANTON. — WORMHOUDT. — Il est composé de dix communes.

Juge de paix, M. Vernimmen. *Suppléants*, MM. Dehaëne et Debreyne. *Greffier*. M. de Lylle. *Huissier-audiencier*, M. Cavry.

Jours d'audiences : les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à dix heures.

Notaires du canton, MM. Debreyne, à Wormhoudt ; Blanckaert, à Bollezeele ; Warin, à Esquelbecq.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

de l'arrondissement d'Hazebrouck.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures et finissent à une heure. Les vendredis sont destinés aux affaires civiles ; les samedis aux affaires civiles et commerciales. Les jeudis sont consacrés aux affaires correctionnelles, des douanes, des contributions indirectes et forestières. Les lundis sont réservés pour les criées, et les mercredis pour les délibérés en la chambre du Conseil.

Président, M. Lespagnol, ✻, — *Juges*, MM. Quenson, Demazière, juge d'instruction. — *Juges suppléants*, MM. Trinquet (Emile) et de Salelles (Georges). — *Procureur de la République*, M. Depoutre. — *Substitut*, M. Beck. — *Greffier*, M. Olivier. *Commis-greffiers*, MM. Vanderputte et Montagne.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de neuf heures du matin jusqu'à midi, et depuis deux heures jusqu'à six heures du soir.

Avocats, MM. Oscar Grévin, Trinquet.

Avoués, MM. Ruyssen, Leleu, Taverne.

Huissiers, MM. Tersen, Fryson, Debert, à Hazebrouck ; Crunel, à Bailleul ; Lynde, à Cassel ; Lassure, à Steenvoorde ; Douvrin, à Merville.

JUSTICES DE PAIX.

1er CANTON. — HAZEBROUCK-NORD. — Il est composé de neuf communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Bieswal. *Suppléant*, M. Deberdt. *Greffier*, M. Legrand. *Huissiers-audienciers*, tous les huissiers d'Hazebrouck.

Jours d'audiences ; les audiences sont fixées aux lundis, à dix heures.

2e CANTON — HAZEBROUCK-SUD. — Il réunit sept communes, outre

une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Duvet, *Suppléant*, M. Leleu. *Greffier*, M. Waryn. *Huissier-audiencier*, M. Tersen.

Jours d'audiences : les audiences sont fixées aux lundis, à dix heures.

Notaires des deux cantons d'Hazebrouck, MM. Bogaert, Carlier, Warin, à Hazebrouck; Roussel, à Renescure; Devos, à Wallon-Cappel; Lequien, à Caestre; Deram, à Steenbecque.

Commissaire-priseur, M. Deroo.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal, tenu alternativement par l'un des juges-de-paix, donne ses audiences les mercredis à neuf heures du matin. Le commissaire de police y remplit les fonctions de ministère public.

Greffier du tribunal, M. Gobrecht.

3ᵉ CANTON.— BAILLEUL-NORD-EST. — Il est composé de trois memmunes, plus d'une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Dehaine.

Suppléants, MM. Declercq et Lotthé. *Greffier*, M. Sename. *Huissier-audiencier*, M. Crunel.

Jours d'audiences : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à dix heures.

3ᵉ CANTON. — BAILLEUL SUD-OUEST. — Il réunit cinq communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Moeneclaye. *Suppléants*, MM. Leurs et H. de Coussemaker. *Greffier*, M. Lovigny. *Huissier-audiencier*, M. Crunel.

Jours d'audiences : les audiences sont fixées aux mardis et samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Bailleul, MM. Leroy, Lotthé, Declercq, à Bailleul; Gokelaere, à Nieppe; Plouvier, à Steenwerck; Helbecque, à Vieux-Berquin.

Commissaire priseur, M. Becuwe.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal donne ses audiences les mardis, à dix heures; il est présidé alternativement par MM. les juges-de-paix. Le commissaire de police y remplit les fonctions de ministère public,

Greffier du tribunal, M. Debacker.

5ᵉ CANTON. — CASSEL. — Il est composé de treize communes. *Juge-de-paix*, M. Regnault. *Suppléants*, MM. Dahandschoewerker

et Desmyttère. *Greffier*, M. Paresys. *Huissier-audiencier*, M. Lynde.

Jours d'audiences : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à dix heures; celles de simple police ont lieu les vendredis, à dix heures.

Notaires du canton de Cassel, MM. Dehandschooewerker Deprieck et Singer, à Cassel; Bogaert, à Rubrouck.

6e CANTON. — MERVILLE. — Il est composé de cinq communes. *Juge-de-paix*, M. Belgrand, à Merville. *Suppléants*, MM. Verhaeghe, Duquenne. *Greffier*, M. Lefebvre. *Huissier-audiencier*, M. Douvrin.

Jours d'audiences : les audiences sont fixées aux vendredis, à dix heures.

Notaires du canton de Merville, MM. Verhaeghe, Legrand, à Merville; Hennion et Domarles, à Estaires.

Commissaires priseurs, MM. Chassing, à Merville; Menche, à Estaires.

7e CANTON. — STEENVOORDE. — Il réunit cinq communes. *Juge-de-paix*, M. Waeles. *Suppléants*, MM. Heem et Mortier. *Greffier*, M. Legrand. *Huissier-audiencier*, M. Lassure.

Jours d'audiences : les audiences sont fixées aux samedis, à dix heures.

Notaires du canton de Steenvoorde, MM. Outers et Alexander, à Steenvoorde; Stoffaes, à Winnezeele.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

de l'arrondisement de Lille

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à midi tous les jours de la semaine, pour les affaires civiles; à onze heures et demie les jeudis, vendredis et samedis pour les affaires correctionnelles; à onze heures, les 1er et 3e mercredis de chaque mois pour les criées.

Président, M. Le Roy (✻). — *Vice-présidents*, MM. Parenty, de Valroger. — *Juges*, MM. Telliez (✪A.), Gentil, Casati, Loingeville, Hedde, Coquelin. — *Juges d'instruction*, MM. Gand, Marion, Remy. — *juges suppléants*, MM. Théry, Bieswal, Desjardin, Babled, Delangre. — *Procureur de la République*, M. Auger. *Substituts*, MM. Devimeux, Boyer-Chammard, de Borville, Bidart.

—*Juges honoraires*, MM. Bourdon, Desrousseaux, ✻.—*Secrétaire du parquet*, M. Laurent, ✻. — *Greffier*, M. Legrand. —*Commis-greffiers*, MM. Fiévet, Oyer, Duflót, Delplanque, Janssone. — *Interprète judiciaire*, M. Conraets.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, depuis neuf heures du matin, jusqu'à cinq heures.

Avocats, MM. Théry, Houzé de l'Aulnoit, Labbe, Ovigneur, Bayard, Grillet, Legrand (Pierre), Théry (Gustave), Werquin, Philippe, Desante, Coquelle, Vanlaer, Delemer, Pottier, Testelin, Reuflet, Decroix, Vente, Dalbertenson, Basquin, Cousin, Fichaux, Dejardin, Verstaen, Baggio, Dubrulle, Barbe, Defontaine, Chon, Houdoy, Cottignies, Selosse, Liagre, Dollez, Villaret, Ory, Grousseau, Thellier, Chesnelong.

Avocats stagiaires, MM. Boniface, Lefebvre, Blondeau, Coppin, Crouan, Théry, Poissonnier, Gonnez, Delecroix, Thevenin, Desmottes, Herlin, Destombes, Lefebvre, Desrousseaux, Lavoix, Vallois, Boitel, Mertian, Guichard, Danchin, Carpentier, Gentil, Derbigny, Bommart, Béchamp, Degroote, Dassonville, Parise.

Avoués, MM. Ed. Desrousseaux, Lefrancq, Gennevoise, Blondeau, Paquet, Pajot, Houzé, Derenty.

Huissier, MM. Leboucq, Crapet, Broutin, Boutemy, Payen, Zète, Tiprez, Spriet, Huart, Dessaint, Vercoutère, Pollet, à Lille; Ricouart, à Lannoy; Devevre, à Armentières; Lys, à Haubourdin; Létendart, à Pont-à-Marcq; Lemar, à Quesnoy; Lemaître, à La Bassée, Fontaine, Tiberghien, Jourdain, à Roubaix; Gille, à Seclin; Paccou, à Cysoing; Boutemy et Leclereq,, à Tourcoing.

JUSTICES DE PAIX.

1[er] CANTON. — LILLE-NORD-EST. — Il est composé de deux communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-Paix*, M. Nœuvéglise. *Suppléants*, MM. Pajot, Blondeau. *Greffier*, M. Prouvost. *Huissier-audiencier*, M. Huart.

Jours d'audiences: les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, dix heures du matin.

2[e] CANTON. — LILLE-CENTRE. — Une seule commune rurale est réunie à une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Blondin. *Suppléants*, MM. Desrousseaux, Edouard-Victor et Gennevoise, avoués. *Greffier*, M. Morache, *Huissier-audiencier*, M. Desains.

Jours d'audiences: les audieuces sont fixées aux jeudis, à dix heures du matin et mardis, à onze heures.

3e CANTON. — LILLE-SUD-EST. — Il se compose de trois communes et d'une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-Paix*, M. Liechtenberger. *Suppléants*, MM. Deledicque et N... *Greffier*, M. Becquart. *Huissier-audiencier*, M. Zète.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, dix heures du matin.

4e CANTON. — LILLE-SUD-OUEST. — Il comprend trois communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-Paix*, M. Mertian. *Suppléants*, MM. J. Lefebvre, Labbe. *Greffier*, M. Rattel. *Huissier-audiencier*, M. Boutemy.

Jours d'audiences: les audiences sont fixées aux lundis, 8 heures, audience publique; lundi, 3 heures, conseils de famille; mercredi, 9 heures, rue Jean-Sans-Peur, conciliations; vendredi, 3 heures, audience.

5e CANTON. — LILLE-OUEST. — Il réunit quatre communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Parel, *Suppléants*, MM. Courmont et Lefebvre. *Greffier*, M. Wannoschot. *Huissier-audiencier*, M. Payen.

Jours d'audiences: les audiences sont fixées aux vendredis, au domicile du juge, rue de la Préfecture, N° 15, à dix heures du matin pour les conciliations et mercredis à dix heures pour les audiences sur citation à la mairie, salle du Tribunal de simple police.

Notaires des cinq cantons de Lille. MM. Mas, J. Danel, Courmont, Lebigre, Herlin, Deledicque, Dujardin, J. Lefebpre, Piat, Em. Lefebvre, Herbout, Gennevoise, Pajot, Dncrocq, Mas, Roussel, Lemay, Desrousseaux, Allègre, à Lille; Vanden Broecke, à Ronchin; Dujardin, à Wambrechies.

Commissaires priseurs. MM. Desante, Pajot, Serpette, Genet, Lesage, à Lille.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal de simple police, alternativement présidé par MM. les juges-de-paix, tient ses audiences les samedis, à dix heures. Un commissaire de police remplit auprès de ce tribunal les fonctions de ministère public.

Greffier, M. Spriet.

6e CANTON. — ARMENTIÈRES, — Il est composé de sept communes, *Juge-de-paix*, M. Ranson. *Suppléants*, MM. Butin, *, et Desmazières; *Greffier*, M. Flamant. *Huissier-audiencier*, M. Dewevre,

Jours d'audiences : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à neuf heures du matin.

Notaires du canton d'Armentières, MM. Desmazières, Debruyn, à Armentières; Desuet, à Frelinghien.

Commissaire-Priseur, M. Quintrel, à Armentières.

7e CANTON. — CYSOING. — Il réunit quatorze communes. *Juge-de-paix*, M. Van Remoorteere. *Suppléants*, M. Mulle, à Camphin, M. Bommart, à Templeuve. *Greffier*, M. Dubois. *Huissier-audiencier*, M. Paccou.

Jours d'audiences : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à neuf heures du matin ; mardi, affaires civiles ; vendredi, simple police.

Notaires du canton de Cysoing, MM. Brunel, à Cysoing, Dorchies, à Templeuve.

8e CANTON. — HAUBOURDIN. — Il est composé de seize communes. *Juge-de-paix*, M. Lorthioir. *Suppléants*, MM. Duverdyn et Rose. *Greffier*, M. Leclercq, *Huissier-audiencier*, M. Lis.

Jours d'audiences : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à dix heures du matin.

Notaires du canton d'Haubourdin, MM. Delehette, à Haubourdin, Josson, à Lomme, Galloo, à Radinghem, Dhaine, à Wavrin.

9e CANTON. — LA BASSÉE. — Il réunit onze communes. *Juge-de-paix*, M. D'Herbomez. *Suppléants*, MM. Leroy-Dubois, maire d'Illies et Cousin. *Greffier*, M. Béghin, *Huissier-audiencier*, M. Lemaitre.

Jours d'audiences : les audiences sont fixées aux jeudis et samedis, à dix heures.

Notaires du canton de La Bassée, MM. Buisine, Clainpanain, à La Bassée, Deron, à Aubers, Delassus à Fournes.

10e CANTON. — LANNOY. — Il est composé de seize communes. *Juge-de-paix*, M. Jonville, à Lannoy. *Suppléants*, MM. Deffrennes et Delerue. *Greffier*, M. Trempont, *Huissier-audiencier*, M. Pinson.

Jours d'audiences : les audiences sont fixées aux mardis et jeudis ; à dix heures précises du matin.

Notaires du canton de Lannoy, MM. Valenducq, à Lannoy ; Vanhaecq, à Ascq.

11e CANTON. — PONT-A-MARCQ. — Il est composé de quinze communes. *Juge-de-paix*, M. Delecluse. *Suppléants*, MM. Bruneau et Le Vaillant de Jollain. *Greffier*, M. Desmazières. *Huissier-audiencier*, M. Létendart.

Jours d'audiences : les audiences sont fixées aux jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton de Pont-à-Marcq, MM. Theys, à Pont-à-Marcq ; Cousin, à Phalempin.

12e CANTON. — QUESNOY-SUR-DEULE. — Il se compose de neuf communes. *Juge-de-paix*, M. Samyn. *Suppléants*, MM. Fauvarque et Pouillier. *Greffier*, M. Desmazières. *Huissier-audiencier*, M. Lemar.

Jours d'audiences : les audiences sont fixées aux jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton de Quesnoy-sur-Deûle., MM. D'Halluin, à Quesnoy ; Lambin. Flayelle, à Comines.

13e CANTON. — ROUBAIX-EST. — Il se compose de deux communes. *Juge-de-paix*, M. Claustre (O A). *Suppléants*, MM. A. Delaoutre et A Motte. *Greffier*, M. Verbèke. *Huissiers-audienciers*, MM Fontaine et Tiberghien.

Jours d'audiences : les audiences sont fixées aux mardis et mercredis de chaque semaine.

14e CANTON. — ROUBAIX-OUEST. — Il est composé de trois communes. *Juge-de-paix*, M. Bonnier (O I). *Suppléants*, MM. Cottigny et Watine-Wattinne. *Greffier*, M. Legay. *Huissiers-audienciers*, MM. Fontaine et Tiberghien.

Jours d'audiences : les audiences sont fixées aux vendredis et samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Roubaix. MM. Duchange, Duthoit, Helbecque, Vahé, à Roubaix.

Commissaire-priseur, M. Roussel.

15e CANTON. — SECLIN. — Il réunit seize communes. *Juge-de-paix*, M. Vandermersch. *Suppléants*, MM. Louis Collette et Louis

Desmazières. *Greffier*, M. Cornillot. *Huissier-audiencier*, M. Gilles.

Jours d'audiences : les audiences sont fixées aux jeudis, à neuf heures, pour la simple police et vendredis, à neuf heures, pour les affaires civiles.

Notaires du canton de Seclin, MM. Collette, Fontaine, à Seclin.

16e CANTON. — TOURCOING-NORD. — Il est composé de cinq communes, plus une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Legrand. *Suppléants*, MM. Deroubaix et Hazebroucq. *Greffier*, M Vanaverbeck. *Huissier-audiencier*, M. Boutemy.

Jours d'audiences : les audiences sont fixées aux mercredis et vendredis, à dix heures.

17e CANTON. — TOURCOING-SUD. — Il réunit trois communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Duchochois, ✻. *Suppléants*, MM. Jourdain-Defontaine, ✻ et J. Delepoulle. *Greffier*. M. Farvacque. *Huissier-audiencier*, M. Leclercq.

Jours d'audiences : les audiences sont fixées aux mardis et samedis, à neuf heures.

Notaires des deux cantons de Tourcoing, MM. Debœuf, Bigo, Ghesquière, à Tourcoing; D'Halluin, à Linselles; Labbe, à Roncq; Ducrocq, ✻, à Marcq-en-Barœul.

Commissaire-priseur, M. Leuridan.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal tient ses audiences les premier et troisième jeudis de chaque mois, à neuf heures; il est présidé alternativement par MM. les juges-de-paix. Le commissaire central de police y remplit les fonctions de ministère public.

Greffier du tribunal, M. Dujardin.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

de l'arrondissement de Cambrai.

Les audiences civiles de ce tribunal ont lieu le mercredi, le jeudi et le vendredi de chaque semaine, à dix heures.

Les audiences correctionnelles se tiennent le samedi, à dix heures.

Président honoraire, M. Pleys. *Juges honoraires*, MM. Quecq Asselin, Renard.

Président, M. Tabary. *Juge d'instruction*, M. Bonnel *Juges*, MM. Delefosse, Barbier. *Juges suppléants*, MM. Dutemple, Prioux. *Procureur de la République*, M. Boucly. *Substitut* M. Bottin. *Greffier*, M. Hulot. *Commis-greffier*, MM. Rivière et Petit.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de huit heures du matin jusqu'à une heure, et depuis trois heures jusqu'à six heures du soir.

Avocats, MM. Dutemple, Cirier, Lefranc, Quentin, Louis Delattre, Delattre, Léonce, Lancelle, Pagniez, Louis, Dutemple fils, Tribou, Flinaux, Chenu, Roth et Canon.

Avoués, MM. Glinel, Doyen, Lecat, Duez, Christian, Truy, Chappeau.

Huissiers, MM. Doucedame, Lefebvre, Bernard, Cousin, Gambiez, Muguet, Charpentier, Gressier, Boudry, à Cambrai; Dumont, à Carnières; Hautecœur, Danjou, au Câteau; Lesne et Béra, à Clary; Gonthier, à Marcoing; Blanchard, à Solesmes.

JUSTICES DE PAIX.

1er CANTON. — CAMBRAI-EST. — Il réunit treize communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Tamboise. *Suppléants*, MM. Cirier et Fliniaux. *Greffier*, M. Goy. *Huissier-audiencier*, M. Muguet.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis, à deux heures.

2e CANTON. — CAMBRAI-OUEST. — Il comprend dix-sept communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Caplet. *Suppléant*, MM. Delattre, Bédorez. *Greffier*, M. Bouchez. *Huissier-audiencier*, M. Cousin.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis, à neuf heures, à l'Hôtel-de-Ville, salle du Prétoire.

Notaires des deux cantons de Cambrai, MM. Brulley de la Brunière, Crépin, Savary, Wacquez, Basquin, Ledoux, Cattelin, Lantiez, Millot, à Cambrai.

Commissaires priseurs, MM. Théry et Castelain, à Cambrai.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal alternativement présidé par MM. les juges-de-paix,

tient ses audiences tous les mercredis, à dix heures du matin. Le commissaire de police remplit auprès de ce tribunal les fonctions de ministère public.

Greffier, M. Laleu.

3e CANTON. — CARNIÈRES. — Il comprend seize communes. *Juge-de-paix*, M. Germe. *Suppléants*, MM. Tellier, Bricourt, *Greffier*. M. Lansiaux. *Huissier-audiencier*, M. Dumont, à Carnières.

Jours d'audience : les audiences sont fixées au jeudi de chaque semaine, à neuf heures : elles ont lieu à Carnières.

Notaires du canton de Carnières, MM. Biziaux, à Avesnes-lez-Aubert ; Delcroix, à Quiévy.

4e CANTON. — LE CATEAU. — Il comprend la ville du Câteau, le bourg de Câtillon et quinze communes. *Juge-de-paix*, M. Lancien. *Suppléants*, MM. Sartiaux et Cardon. *Greffier*, M. Godard. *Huissiers-audienciers*, MM. Hautecœur et Danjou,

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis à 10 heures. — Les conseils de familles, les samedis à onze heures,

Notaires du canton du Câteau, MM. Alliot, Basquin, Contesse, Bauduin, au Câteau ; Basquin, à Câtillon.

5e CANTON. — CLARY. — Il contient dix-sept communes. *Juge-de-paix*, M. Leroux. *Suppléants*, MM. Dolez et Decupère. *Greffier* M. Bricout. *Huissiers-audienciers*, MM. Leene et Béra,

Jours d'audience : l'audience se tient tous les mardis, à dix heures du matin

Notaires du canton de Clary, MM. Dutemple, à Walincourt : Dupont, Guérin, à Clary ; Taisne, à Caudry.

6e CANTON. — MARCOING. — Il comprend vingt communes. *Juge-de-paix*, M. Savary. *Suppléant*, M. Rubin. *Greffier*, M. Duhen. *Huissier-audiencier*, M. Gonthier.

Jours d'audience : tous les mardi à neuf heures.

Notaires du canton de Marcoing, MM. Soualle, à Flesquières ; Dupuich, à Gouzeaucoourt.

7e CANTON, — SOLESMES. — Il contient la ville de ce nom et seize communes. *Juge-de-paix*, M. Petit. *Suppléants*. MM. Ratte et Mesnard-Payen. *Greffier*, M. Decaux. *Huissier-audiencier*, M. Blanchard.

Jours d'audience : l'audience se tient tous les lundis, à neuf heures.

Notaires du canton de Solesmes, MM. Brisset et Mallet, à Solesmes.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

de l'Arrondissement d'Avesnes.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures et finissent à cinq heures. Les lundis sont destinés aux affaires de la régie, de l'enregistrement et des domaines, en bureau ouvert ; les mardis et mercredis, aux affaires correctionnelles ; les jeudis, aux affaires commerciales, expropriations, interdictions, déclarations d'absence, partages, licitations, etc. ; les vendredis et samedis, aux affaires civiles.

Président, M. Deberdt. — *Juge*, M. Guillemart ; *Juges d'instruction*, MM. L'Eleu, Beaugrand.—*Juges suppléants*, MM. Paul, Champeaux. — *Procureur de la République*, M. Gheerbrant. — *Substitut*, M. de Warenghien. — *Greffier*, M. Roques. — *Commis-greffiers*, MM. Dubois, N ..

Le greffe est ouvert, pendant toute l'année, depuis huit heures du matin jusqu'à midi, et depuis deux heures jusqu'à six heures du soir,

Avocats, MM. Delaville, Lebeau, Pillion, Manesse, Guillemin, Pasqual, Canquelain, Legrand, Champeaux, Mutiaux.

Avoués, MM. Caffiery, Couronne, Gauchet, Pecard (Henri), Chevreux, C. Paul. Couppez.

Huissiers, MM. Boulanger, Lequime, Bernard, Boquet et Taquet, à Avesnes ; Marchant, à Berlaimont ; Mansy, Leclercq, à Landrecies ; Ansiaux, Chevalier, N..., à Maubeuge ; Duchâteaux, Lenclud, Bocquet, Marchand, au Quesnoy ; Baudson, Solre-le Château, Castin et Demode. à Trélon ; Marchand et Sohier, à Bavai.

JUSTICES DE PAIX.

1er CANTON. — AVESNES-NORD. — Il est composé de treize communes et d'une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Georges. *Suppléants*, MM. Gauchet et Pasqual. *Greffier*, M. Farce.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et vendredis à dix heures.

2e CANTON. — AVESNES-SUD. — Il est composé de onze communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*; M. Evrard. *Suppléants*, MM. Couronne, Manesse. *Greffier*, M. Normant.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons d'Avesnes, MM. Julien, Caplain, Laurent, de Clerfayt et Carnoye, à Avesnes; Mariscal, à Dourlers, Leclercq, à Etrœungt; Boutrouille, à Cartignies.

Commissaire-priseur, M. Riquoir.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal, alternativement présidé par MM. les Juges-de-paix, tient ses audiences les samedis, à deux heures.

Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier, M. Pillion.

3e CANTON. — BAVAI — Il est composé de vingt communes. *Juge-de-paix*. M. Sponi. *Suppléants* M. Gravis. *Greffier*, M. Erouart fils. *Huissiers-audienciers*, MM. Marchand et Sohier.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Gravis, Payen, Richard.

4e CANTON. — BERLAIMONT. — Il est composé de quatorze communes. *Juge-de-paix*, M Emond, Ernest. *Suppléants*, MM. Mercier et Emond. *Greffier*, M. Taulet. *Huissier-audiencier*, M. Marchant.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Eliez et Laforge, à Berlaimont.

5e CANTON. — LANDRECIES. — Il est composé de dix communes. *Juge-de-paix*, M. Delame. *Suppléants*, MM. Manesse, Desquesnes. *Greffier*, M. Lenain. *Huissiers-audienciers*, MM. Leclercq et Mansy.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et aux vendredis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Stiévez, Legrain, Caniot, à Landrecies; Azambre, à Maroilles.

6e CANTON. — LE QUESNOY-EST. — Il est composé de quatorze communes et d'une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Piette. *Suppléants*, MM. Lustremant et de Lalène-Laprade. *Greffier*, M. Sagnet. *Huissiers-audienciers*, MM. Duchâteau, Bocquet, Lenclud, Marchand.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis, à dix heures.

7e CANTON. — LE QUESNOY-OUEST. — Ce canton réunit treize communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Mésange. *Suppléants*, MM. de Lalène-Laprade et Lefranc. *Greffier*, M. Loiseau. *Huissiers-audienciers*, MM. Bocquet, Duchâteau, Marchand, Lenclud.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à dix heures.

Notaires des deux cantons du Quesnoy, MM. Gorisse, Lustremant et Legrain, au Quesnoy; Lustremant, à Jenlain; Desen ant, à Gommegnies.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal tient ses audiences tous les samedis, à dix heures; il est présidé alternativement pendant un trimestre par l'un des juges-de-paix.

Greffier, M. Corby.

8e CANTON. — MAUBEUGE. — Il est composé de vingt-huit communes. *Juge-de-paix*, M. Ledoux. *Suppléants*, MM. Deharveng, N . . . *Greffier*, M. Lesnes. *Huissiers-audienciers*, MM. Ansiaux, Chevallier et André.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Walrand, Durant, Bottieau ef Herbecq, à Maubeuge.

Commissaire-priseur, M. Bayart.

9e CANTON. — SOLRE-LE-CHATEAU. — Il est eomposé de seize communes. *Juge-de-paix*, M. Destombe. *Suppléants*, MM. Rouez et Martin. *Greffier*, M. Sy. *Huissier-audiencier*, M. Baudson.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à dix heures du matin.

Notaires du canton, MM. Cornu, Lecomte, à Solre-le-Château.

10e CANTON. — TRÉLON. — Il est composé de treize communes. *Juge-de-Paix*, M. Bourgeois. *Suppléants*, MM. Hanoteau et Mercier. *Greffier*, M. Loones, *Huissiers-audienciers*, MM. Castin et Demode.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Azambre à Fourmies ; Devouge à Wignehies ; Lemaire à Trélon.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

de l'arrondissement de Douai.

Les audiences de ce tribuual s'ouvrent à onze heures du matin. Les mercredis, jeudis et vendredis sont consacrés aux affaires civiles et commerciales ; les samedis aux affaires de police correctionnelle.

Président, M. Delaby. — *Juge*, M. Choque ; *juges d'instruction*, MM. Bommart, de Vienne. — *Juges suppléants*, MM. Hallo et Ed. Legrand. — *Procureur de la République*, M. de la Gorce. — *Substitut*, M. Savary. — *Greffier*, M. Coppin. — *Commis-greffiers*, MM. Vallée, Avrez.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de neuf heures du matin jusqu'à quatre heures du soir.

Avocats, les mêmes que ceux de la Cour d'appel.

Avoués, MM. Desplanque, Boniface, Deltombe et Fabre.

Huissiers, MM. Campion, Pinsart, Colart, Leureele, Saillard, Lecq, Parent, Avis, Drapier et Leclercq, à Douai ; Vasseur, à Arleux, Meunier, Behir, à Marchiennes ; Lemaire, à Orchies.

JUSTICES DE PAIX.

1er CANTON. — DOUAI-NORD. — Ce canton est composé de cinq communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Thery. *Suppléants*, MM. Ed. Allard, Victor Théry. *Greffier*, M. Duhen. *Huissier-audiencier*, M. Campion.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis, à onze heures.

2e CANTON. — DOUAI-SUD. — Il est composé de onze communes,

outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-Paix*, M. Déprès. *Suppléants*, MM. Lagache, Dauphin. *Greffier*, M. Demont. *Huissier-audiencier*, M. Saillard.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux mardis, à dix heures.

3e CANTON. — DOUAI-OUEST. — Il réunit dix communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-Paix*, M. Nutly. *Suppléants*, MM. Desplanque et Rousseau. *Greffier*, M. Jovenet. *Huissier-audiencier*, M. Lecq.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux mardis, à dix heures.

Notaires des trois cantons de Douai, MM. de Baillencourt dit Courcol, Cardon, Trinquet, Lenain, Regnault, Dubus, Daix, Druon, Proyart, Dubois, Wable.

Commissaires-priseurs, MM. Ducatelle, Parenty, Delcambre, à Douai.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal tient ses audiences, tous les jeudis, à dix heures; il est présidé alternativement par MM. les juges-de-paix.

Greffier du tribunal, M. Lebrun, Eugène à Douai.

4e CANTON. — ARLEUX. — Il est composé de quinze communes. *Juge-de-Paix*, M. Potiez, à Arleux. *Suppléants*, MM. Pennequin et N. . *Greffier*, M. Peugniez, à Arleux. *Huissier-audiencier*, M. Vasseur.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux mercredis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Pennequin, Bar, à Arleux.

5e CANTON. — MARCHIENNES. — Il est composé de seize communes. *Juge-de-Paix*, M. Broquart, *Suppléants*, MM. Théry et Deprez. *Greffier*, M. Fourot. *Huissier-audiencier*, M. Meunier.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux mercredis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Théry et Desprez, à Marchiennes.

6e CANTON. — ORCHIES. — Il réunit neuf communes. *Juge-de-Paix*, M. Broquard. *Suppléants*, MM. Warocquier et Pierrart. *Greffier*, M. Dépret. *Huissier-audiencier*, M. Lemaire.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Warocquier, Piérart, Dubus, à Orchies.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE DE VALENCIENNES.

Les audiences du tribunal s'ouvrent à dix heures. Les mercredis et jeudis sont destinés aux affaires civiles, et après celles-ci le tribunal s'occupe des affaires de nature à être jugées à bureaux ouverts et des ventes judiciaires, les vendredis et samedis aux affaires correctionnelles; néanmoins, l'audience des vendredis est plus spécialement affectée aux affaires des douanes, des contributions indirectes et des forêts.

Les affaires civiles de nature à être jugées sur requêtes sont vidées au commencement ou à la fin de toutes les audiences indifféremment.

Président, M. Maniez, ✱. — *Juges*, MM. Bultot (juge d'instruction); Flamen, Danniaux. — *Juges suppléants*, MM. Courtin, Verdavaine, Doutriaux. — *Procureur de la République*, M. F. Tournier. — *Substitut*, M. Blocaille. — *Greffier*, M. Malicorne. — *Commis-greffiers*, MM. Lejay, Guillaume et Hernoud.

Président honoraire, M. Lécuyer, ✱, ✠. — *Juge honoraire*, M. Dupont, ✱.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, depuis neuf heures du matin jusqu'à six heures du soir, sans interruption.

Avocats, MM. Doutriaux, *bâtonnier*; Regnard, Girard père, Foucart, Collet, Didier, Alfred Girard, Doutriaux, Ch. Thellier de Poncheville, Legrand, Pillion, Deladerrière, Bossaut, Sauteau, Armand, Désorbaix, Delecourt, Dubiez : *stagiaires*, MM. Foucart fils et Leroy.

Avoués, MM. Devillers, président de la Chambre; Libert, Guillouzie, Lestoille, Delhaye, Marbotin.

Huissiers, MM. Leflan, syndic; Cochinart, Bourse, Chartier, Vasseur, Delgrange, Bulté, Sorriaux, Pis, à Valenciennes; Bouland, Ghienne, à Bouchain; Marchand, à Condé; Desmons, Haussy, à Saint-Amand.

JUSTICES DE PAIX.

1er CANTON. — VALENCIENNES-NORD. — Il est composé de huit com-

munes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. J. Tournier. *Suppléants*, MM. Gamblon et Devillers. *Greffier*, M. Baboma, *Huissier-audiencier*, M. Delgrange.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et mardis, à neuf heures du matin.

2e CANTON. — VALENCIENNES-EST. — Il comprend dix communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Sabès. *Suppléants*, MM. Podevin et Deromby. *Greffier*, M. Godon. *Huissier-audiencier*, M. Cochinart.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis et samedis, à neuf heures du matin.

3e CANTON. — VALENCIENNES-SUD. — Il réunit quatorze communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, Huon de Kermadec, ✻. *Suppléants*, MM. Girard et Collet. *Greffier*, M. Trelcat. *Huissier-audiencier*, N . . .

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à neuf heures du matin.

Notaires des trois cantons de Valenciennes, MM. Beauvois, Gamblon, Lefebvre (Auguste), Namur, Bultot, Baudrain, Deltombe, Herbert, Delcourt, Mabille, Julien, à Valenciennes.

Commissaires-priseurs, MM. Pillion (Jules), Hannoire, Gosticau, à Valenciennes.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal de simple police de Valenciennes tient ses audiences tous les mercredis, à dix heures du matin. Il est présidé alternativement par MM. les Juges-de-paix. Le commissaire de police y remplit les fonctions de ministère public.

Greffier du tribunal, M. Lemoine.

4e CANTON. — BOUCHAIN. — Il est composé de vingt-et-une communes. *Juge-de-paix*, M. Cogé, à Bouchain. *Suppléants*, MM. Canonne et Lefebvre. *Greffier*, M. Ghienne (Augustin), à Bouchain. *Huissiers-audienciers*, MM. Bouland et Ghienne (Augustin).

Notaires du canton, MM. Bouchez fils, Canonne, G. Lefebvre, à Bouchain.

5e CANTON. — CONDÉ. — Il réunit neuf communes. *Juge-de-paix*, M. Goubet. *Suppléants*, MM. Waterneau, Martel, à Condé. *Greffier*, M. Wettge. *Huissier-audiencier*, M. Marchand.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à dix heures du matin.

Notaires du canton, MM. Longatte, Carlier, Mention, à Condé.

Commissaire-priseur, M. Mention-Lenglé, fils, à Condé.

6e CANTON. — SAINT-AMAND (rive droite de la Scarpe). — Il est composé de six communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Lesens. *Suppléants*, MM. N..., Barbieux Hippolyte, *Greffier*, M. Copin. *Huissiers-audienciers*, MM. Desmons et Bourriez.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux samedis, à dix heures.

7e CANTON. — SAINT-AMAND (rive gauche de la Scarpe). — Il réunit dix communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Waché. *Suppléants*, MM. Davaine et Barbieux, Louis. *Greffier*, M. Lenne. *Huissiers-audienciers*, MM. Desmons et Haussy.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux vendredis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Saint-Amand, MM. Mascaux, à Mortagne; Herbert, Démanest, Biller, Barbieux, Vérez, à Saint-Amand.

Commissaire-priseur. M. Bouillaux, à Saint-Amand.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal de simple police de Saint-Amand tient ses audiences tous les vendredis, à deux heures, pendant les premier et troisième trimestres, et tous les mardis, 2 deux heures, pendant les deuxième et quatrième trimestres.

Il est alternativement présidé par MM. les juges-de-paix; le commissaire de police y remplit les fonctions de ministère public.

Greffier du tribunal, M. Lemaire. *Commis-greffier*, M. Dupire.

ASSISTANCE JUDICIAIRE.

Aux termes de la loi du 22 janvier 1851, l'admission à l'assistance judiciaire est prononcée par un bureau spécial établi au chef-lieu judiciaire de chaque arrondissement.

Les bureaux d'assistance judiciaire sont composés comme suit:

COUR D'APPEL DE DOUAI.

MM. Petit, ✱, président honoraire de la cour d'appel, Danniaux, conseiller honoraire; Tournier, id,; L. Legrand, avocat; le vérificateur de l'enregistrement; Gennevoise, avoué.

TRIBUNAL DE DOUAI.

MM. De Beaulieu, avocat, *président ;* Allard, ancien notaire ; Demont ; Essig, receveur de l'enregistrement ; Fabre, avoué ; Coppin, *greffier-secrétaire.*

TRIBUNAL DE DUNKERQUE.

MM. De Lesdain, avocat, *président ;* Favière, vérificateur de l'enregistrement ; Beck, ancien notaire ; Dumont, avoué ; Lefebvre, avocat.

TRIBUNAL CIVIL D'HAZEBROUCK.

MM. Bloeme, notaire ; Bogaert, notaire ; Olivier, secrétaire ; Trinquet, avocat ; Toursel, ancien notaire.

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE.

MM. Blondeau, avoué, *président ;* Cleenewerck de Crayencour, ✻ ✡ (O I), vice-président du conseil de préfecture, Desmaretz, vérificateur de l'enregistrement ; Houzé de l'Aulnoye, avocat, Bayart, idem, Legrand, *secrétaire,*

TRIBUNAL CIVIL DE CAMBRAI,

MM. Renard, *président ;* Ledoux, conseiller d'arrondissement ; Dutemple, avocat ; Declercq, vérificateur de l'enregistrement ; Delattre, receveur des hospices ; Hulot, *secrétaire.*

TRIBUNAL CIVIL D'AVESNES.

MM. Paul, juge suppléant, *président ;* Lebeau, avocat ; Caffieri, avoué ; Davoine, ancien notaire ; Paguelle de Folmy, conservateur des hypothèques ; Roques, *Greffier-secrétaire.*

TRIBUNAL CIVIL DE VALENCIENNES.

MM. Thellier de Poncheville, *président ;* Boca, ancien magistrat ; Libert, avoué ; Guiot, vérificateur de l'enregistrement ; Malicorne, greffier, *secrétaire.*

TRIBUNAUX DE COMMERCE,

Conformément aux articles 618, 619, 620, 621 et 629 du Code de commerce, au décret du 6 octobre 1809 et à la loi du 3 mars 1840, les membres de ces tribunaux sont élus par une assemblée composée de citoyens français, commerçants patentés, depuis cinq

ans, des capitaines au long cours et des maîtres au cabotage ayant commandé des bâtiments depuis cinq ans et domiciliés depuis deux ans dans le ressort du tribunal.

Les tribunaux de commerce existant dans le département sont placés dans les villes de Dunkerque, Lille, Roubaix, Tourcoing, Cambrai et Valenciennes : ils sont composés ainsi qu'il suit :

TRIBUNAL DE DUNKERQUE.

Président, M. Didier. — *Juges*, MM. Brichet, De Forcade, Hervé, Dessurne. — *Juges suppléants*, MM. Ingelet, J. Marchand, Deloince, Cuvier. — *Greffier*, M. P. Michel. — *Commis-Greffier*, M. Dodanthun.

TRIBUNAL DE LILLE.

Président, M. Th. Bernard — *Juges*, MM. H. Labbe, P. Giraud, Ch. Huet, J. Schoutteten, J. Le Blan, A. Thiriez, A. Wallaert, Ch. Verley. — *Juges suppléants*, MM. Fontaine-Flament, Ch. Lahousse, A. Vandeweghe, P. Crépy. — *Greffier*, M. Blondeau. — *Commis-greffier*, M. L. Capon.

TRIBUNAL DE ROUBAIX.

Président, M. Henri Bossut. — *Juges*, MM. J.-B. Defrennes, A. Vernier, J.-B. Pennel. — *Juges suppléants*, MM. Ed. Ferrier, Ach. Defrenne. — *Greffier*, M. Lequenne.

TRIBUNAL DE TOURCOING.

Président, M. Jourdain-Defontaine, ✻. — *Juges*, MM. Danset, Gaspard Desurmont, Taffin-Binault. — *Juges suppléants*, MM. Désiré Leurent, Adelphi Duquennoy, Paul Desurmont, François Masurel. — *Greffier*, M. Delerue.

TRIBUNAL DE CAMBRAI.

Président, M. Cambay-Bouchez. — *Juges*, MM. Moraux, Petit, Mallez, Mazinghien. — *Juges suppléants*, MM. Risbourg, Bracq, Coupé, Mession-Langrand. — *Greffier*, M. Regnaudin. — *Commis-Greffier*, M. Pluchart.

TRIBUNAL DE VALENCIENNES.

Président, M. Ch. Delame. — *Juges*, MM. Lecat-Nicolle, Sirot-Wagret, Vincent. — *Juges suppléants*, MM. Fontaine, Dervaux, Lobel, Brabant. — *Greffier*, M. Leroy.

CONSEILS DE PRUDHOMMES.

LILLE. — *Président*, M. Descat-Leleu, ✻; *vice-président*,

M. Faucheur-Deledicque. — *Patrons*, MM. Dautremer, Crépy, Meurisse, O. Baudon, Laurengé. — *Ouvriers*, MM. Lemaire, Becquart, Deflandre, Dussautoy, Forestier, Chivorez, Schneider. *Secrétaire*, M. Madelin.

Roubaix. — *Président*, M. L. Watine, ✻ ; — *vice-président*, M. J.-B. Scrépel. — *Secrétaire*, M. Ruflet. — *Patrons*, MM. Beuscart, Toulemonde-Chombart, D'Halluin. — *Ouvriers*, MM. Mesplont, Ch. Bonue, Chevalier. C. Lecomte, Daigremont, Gossart.

Tourcoing. — *Président*, M. Bernard, Louis; *vice-président*, M. Delmasure. — *Patrons*, MM. L. Duhamel, F. Lehoucq, Lorthiois-Peenaert, F. Scalabre, Masure-Lorthiois, L. Honoré, Lemaire, Caulliez, Follet, Duriez. *Ouvriers*, MM. A. Bolin, L. Delannoy, J.-B. Nollet, Ach. Corvoisie, H. Jouvenel, G. Corman, A. Bigonnier, A. Vanzuyat. — *Secrétaire*, M. F. Caron.

Armentières. — *Président*, M. Fauquembergue; *vice-président*, M. Salmon. — *Patrons*, MM. Léturgié, Gille-Léopold, Leuridan, Dufour, Ruyant, Hallot, Gruson, Liébart, Breuvart. — *Ouvriers*, MM. Bague, Bourcke, Longeville, Lalau, Lemaire, Lombart, Pouille, Dupont, Havet.

Douai. — *Président*, M. Huyez; *vice-président*, M. Lesurque-Leborgne; *secrétaire*, M. Carlier. — *Patrons*, MM. de Baillencourt, Dubourg, Broux, Hanotte, Jupin, Taffin, Dechristé, Chartier, Cavrois, Desfontaines. — *Ouvriers*, MM. Offret, Barre, Cochon, Dassonville, Dargand, Gouy, Lucas, Danel, Duterque.

Valenciennes. — *Président*, M. Marquis; *vice-président*, M. Meurs. — *Patrons*, MM. Cliche, Babonaux, Mineur, Vernus, Renotte, Lamorice, Cloin. — *Ouvriers*, MM. Coutelier, Villard, Heyl, Schoenheiz, Capon, Cordier.

Cambrai. — *Président*, M. Hattu, ✻ ; *vice-président*, M. Delannoy. — *Patrons*. MM. Belamy, Gransart, Catté, Paris, Tilmant. — *Ouvriers*, MM. Bourgeois, Dubois, Hennino, Legrand, Vallet, N...

Le Cateau. — *Président*, M. Robert Ledieu; *vice-président*, M. Picard. — *Patrons*, MM. Ducornet, Dubois, Pecqueux, Ferret, Cloest, Deloffre. — *Ouvriers*, MM. Bara, Lostria, Catelain, Pruvot, Vitaux, Brasselet. — *Secrétaire*, M. Ledieu-Diot.

Halluin. — *Président*, M. Dupont-Bonduelle; *vice-président*, M. Odou. — *Patrons*, MM. Leduc-Danset, C. Castelain, Dumortier. — *Ouvriers*, MM. Beuque, D. Castelain, Nollet.

ORGANISATION MILITAIRE.

L'article 1er de la loi du 24 juillet 1873 porte que le territoire de la France sera, par toutes les parties de son organisation militaire, divisé en 18 régions: celles-ci sont partagées en subdivisions de régions.

Un décret du 28 septembre suivant a créé 18 corps d'armée destinés à occuper les 18 régions entre lesquelles le territoire français est divisé, conformément à la loi précitée.

Lille est le chef-lieu du 1er corps d'armée et de la 1re division militaire, qui comprend les départements du Nord et du Pas-de-Calais.

1er CORPS D'ARMÉE.

M. Clinchant, G. O. ✻, général de division, *commandant le 1er corps d'armée et la 1re division militaire.*

MM. Fayet. O. ✻, capitaine d'état-major, *aide-de-camp;* Bazin, lieutenant au 1er de ligne, *officier-d'ordonnance.*

État-major du 1er corps d'armée et de la 1re division militaire.

MM. Campenon, C. ✻, général de brigade, *chef d'état-major général;* Ruyneau de Saint-Georges, O. ✻, lieutenant-colonel, d'état-major, *sous-chef d'état-major général;* Schnell, ✻, chef d'escadron d'état-major; Iung, O. ✻, chef d'escadron d'état-major; Le Bègue de Germiny, ✻, capitaine d'état-mojor; du Massin, ✻, capitaine d'état-major; Emmery, capitaine d'état-major; Voirin, ✻, capitaine d'état-major; Carles, lieutenant au 84e de ligne; Vexlard, ✻, *capitaine secrétaire-archiviste.*

1re DIVISION D'INFANTERIE, A LILLE.

M. Lecointe, C. ✻, général de division, *commandant.*

MM. Rochet, lieutenant au 43e de ligne, *officier d'ordonnance;* Fix, O. ✻, chef d'escadron d'état-major, *chef d'état-major;* Tronchet, capitaine d'état-major; Falcon, ✻, capitaine d'état-major.

1re brigade d'infanterie, à Lille.

MM. Guichard, C. ✵, général de brigade, *commandant;* Bizard, lieutenant au 43e de ligne, *officier d'ordonnance.*

2e brigade d'infanterie à Cambrai.

M. Ponsard, C. ✵, général de brigade, *commandant;* de Peyriagues, lieutenant au 1er de ligne, *officier d'ordonnance.*

2e DIVISION D'INFANTERIE, A ARRAS.

MM. Véron, dit Bellecourt, C. ✵, général de division, *commandant;* Leduc, lieutenant au 8e de ligne, *officier d'ordonnance;* Mourlan, ✵, chef d'escadron d'état-major, *chef d'état-major;* Noiret, ✵, capitaine d'état-major; Poulain, capitaine d'état-major.

3e brigade d'infanterie, à Arras.

MM. Maurice, C. ✵, général de brigade, *commandant;* Clavel, lieutenant au 33e de ligne, *officier d'ordonnance.*

4e brigade d'infanterie, à Saint-Omer.

MM. Ferri Pisani, C. ✵, général de bridage, *commandant;* Herbin, lieutenant au 8e de ligne, *officier d'ordonnance.*

1re brigade de cavalerie, à Lille.

MM. Lardeur, O. ✵, général de brigade, *commandant;* Bertonière, lieutenant au 19e chasseurs, à cheval, *officier d'ordonnance.*

3e brigade de dragons, à Valenciennes.

MM. Gayault de Maubranches, C. ✵, général de brigade, *commandant;* Perrin, ✵, lieutenant au 14e dragons, *officier d'ordonnance.*

1re brigade d'artillerie, à Douai.

MM. Moulin, O. ✵, général, *commandant;* Théry, ✵, chef d'escadron, au 1er d'artillerie, *chef d'état major.*

DIRECTION SUPÉRIEURE DU GÉNIE, A LILLE.

MM. Ansous, C. ✵, général de brigade, *directeur supérieur;* Marcille, ✵, capitaine, *aide-de-camp;* Paysant, ✵, adjoint de 3e classe.

ÉTAT-MAJOR DES PLACES DU DÉPARTEMENT DU NORD.

LILLE. — MM. Guillot de la Poterie, O ✵, colonel, *commandant la place*, Nauroy, ✵, capitaine, *adjudant de place.*

DOUAI. — MM. Keim, O ✵, chef d'escadron au 27e d'artillerie, *commandant* d'armes ; Lavirotte, ✵, sous-lieutenant, *secrétaire-archiviste.*

CAMBRAI. — M. Rouher, O ✵, colonel du 16e dragons, *major de la garnison.*

VALENCIENNES. — M. Savin de Larclause, O ✵, colonel du 14e dragons, *major de la garnison.*

DUNKERQUE. — M. Bréchin, ✵, chef de bataillon au 110e de ligne, *commandant d'armes.*

MAUBEUGE. — M. Taillant, C ✵, lieutenant-colonel *commandant la place.*

BOUCHAIN. — M. Roux, capitaine au 1er de ligne, *commandant d'armes.*

CONDÉ. — M. Debuquoy, O ✵, chef d'escadron au 14e dragons, *commandant d'armes.*

LANDRECIES — M. Wypelier, ✵ ; capitaine au 3e cuirassiers, *commandant d'armes.*

BERGUES. — M. Leclerc, ✵, capitaine, *commandant de place.*

GRAVELINES. — M. Lefort, capitaine au 110e de ligne, *commandant d'armes.*

AVESNES. — M. Doléac, O ✵, colonel du 84e de ligne, *commandant d'armes.*

LE QUESNOY. — M. Aubry, ✵, chef de bataillon au 1er de ligne, *commandant d'armes.*

BUREAUX DE RECRUTEMENT.

LILLE.—MM. Fabry, ✵ chef de bataillon, hors cadres ; Lemaître, capitaine, hors cadres ; Riston, ✵, lieutenant au 23e de ligne, adjoint ; Dufour, ✵, capitaine en retraite, capitaine-major régional de l'armée territoriale ; Collet, ✵, sous-lieutenant au 14e dragons, adjoint ; — Renaudin, ✵, capitaine en retraite, capitaine-major du 1er régiment de l'armée territoriale ; Marcelin, sous-lieutenant au 127e de ligne, adjoint.

Valenciennes. — MM. Girardin, ✻ chef de bataillon hors cadres; Chevalier, ✻, capitaine hors cadres; Aubry, lieutenant au 39e de ligne, adjoint; Mulot, ✻, capitaine en retraite, capitaine-major du 2e régiment de l'armée territoriale; Bachet, lieutenant au 8e de ligne, adjoint.

Cambrai. — MM. Haffner, ✻, chef de bataillon, hors cadres; Parpais, ✻, capitaine hors cadres, Lefebvre, lieutenant au 73e de ligne, adjoint, Viaux, ✻, capitaine en retraite, capitaine-major du 3e régiment de l'armée territoriale; Blondiaux, sous-lieutenant au 74e de ligne, adjoint.

Avesnes. MM. Gravis, ✻, chef de bataillon, hors cadres; Douette, capitaine hors cadres; Galoteau, lieutenant au 8e de ligne, adjoint; Pinoul, ✻, capitaine en retraite, capitaine-major du 4e régiment de l'armée territoriale; Waidmann, lieutenant au 142e de ligne, adjoint.

Dunkerque. MM. Fistié, ✻, capitaine en retraite; Grisez, capitaine hors cadres; Barré, lieutenant au 63e de ligne, adjoint; Assonion, ✻, capitaine en retraite, capitaine-major du 8e régiment de l'armée territoriale; Ferry, lieutenant au 110e de ligne, adjoint.

GÉNIE.

Direction de Lille.

Service de la direction. — M. Merlin, O ✻, colonel, *directeur du génie*; M. Ferron, adjoint de 3e classe.

Place de lille. — MM. Barillon, O ✻, lieutenant-colonel, *chef du génie*; Grillon, ✻, chef de bataillon, Robida, capitaine de 1re classe; Sever, capitaine de 2e classe; Mogino, capitaine de 2e classe; Bertrand, adjoint principal de 2e classe; Rigault, méd. mre; Mathis, adjoints de 2e classe; Girard, méd. mre; Martin, adjoints de 3e classe; Liabaud, sous-officier stagiaire du génie.

Place de Valenciennes. — MM. Glises, O ✻, chef de bataillon, *chef du génie*; Quantin, capitaine de 2e classe; Vahé, adjoint principal de 2e classe; A. Loiseau, Stenne, adjoints de 2e classe; J. Loiseau, adjoint de 3e classe.

Place de Condé. — M. Levin, méd. mre, adjoint de 1re classe.

Place de Cambrai. — MM. Prangé, ✻, capitaine de 1re classe, *chef du génie*; Richard, ✻, adjoint principal de 2e classe; Pasquier, Dhédin, adjoints de 2e classe.

PLACE DE BOUCHAIN. — M. Normand, adjoint de 2e classe.

PLACE DE DOUAI. — MM. Guillemot, O ✻, chef de bataillon, *chef du génie*; Malard, ✻, adjoint de 1re classe; Joly, Flambert, méd. mre; adjoints de 2e classe.

PLACE D'AVESNES. — M. Gaigne, ✻, adjoint principal de 2e classe.

PLACE DE MAUBEUGE. — MM. Periaux, ✻, capitaine de 1re classe, *chef du génie*; Houard, adjoint de 1re classe; Tavernier, méd. mre, adjoint de 3e classe; Keller, sous-officier stagiaire du génie.

PLACE DE LANDRECIES. — M. Albrecht, adjoint de 2e classe.

Direction d'Arras.

SERVICE DE LA DIRECTION. — MM. N..., colonel, *directeur du génie.* : Millot, méd. mre, adjoint de 2e classe, attaché à la division.

PLACE DE DUNKERQUE. — MM. Lelorrain, O ✻, chef de bataillon, *chef du génie ;* Cossart ✻, capitaine de 1re classe, Ingelet et Bédel, capitaines de 2e classe; Berlemont, méd. mre, Volboudt, méd. mre, adjoints de 1re classe; Bailly, Bachmann, adjoints de de 2e classe; Dupont, méd, mre, Blanquart. adjoints de 3e classe·

PLACE DE BERGUES, — M. Carton, adjoint de 3e classe.

PLACE DE GRAVELINES. — M. Chassang, garde principal du génie, en retraite.

ARTILLERIE,

ECOLE D'ARTILLERIE DE DOUAI. — MM. Tessèdre, O ✻, lieutenant-colonel, *directeur ;* Parisot, chef d'escadron à l'état-major particulier. adjoint au directeur; Cousin, capitaine en 1er, *professeur* des sciences appliquées; Codacharge, lieutenant au 15e d'artillerie, *adjoint* au professeur; Cœuil, chef de musique; Plichon, ✻, garde principal de 2e classe; Durand, méd. mre, garde principal de 2e classe; Eyraud, garde de 3e classe.

Direction d'artillerie de Douai.

MM. Fourgous, O ✻, colonel, *directeur ;* Louchard ✻, chef d'escadron, *sous-directeur.*

DOUAI. — MM. Devrez, capitaine en 1er; Page, ✻ garde prin-

cipal de 2e classe; Renaud, Pennetot, méd. mre, gardes de 1re classe; Lesieur, Colson, Marnet, ✻, Noviont, méd mre, Toussaint, méd. mre, Méeus, Pujo, méd. mre, Argillet ✻, Niquet, méd. mre, gardes de 3e classe; Gillot, méd. mre, Algrain, ✻, contrôleurs d'armes de 3e classe.

LILLE. — MM. Thillaye, ✻, lieutenant-colonel, Perronny, méd. mre, capitaine au train, *adjoint*; Pierrart, Lecomte ✻, gardes de 2e classe; Roland, méd. mre, contrôleur d'armes de 2e classe.

VALENCIENNES. — MM. Foissac ✻, chef d'escadron au 27e d'artillerie; Deleporte, ✻, garde de 2e classe.

CONDÉ. — M. Coulon, méd. mre, garde de 2e classe.

CAMBRAI. — MM. Raffron du Val, O ✻, chef d'escadron, Subsol, méd. mre, garde de 3e classe.

BOUCHAIN. — M. Humbert, ✻, garde de 1re classe.

MAUBEUGE. — M. Mutin, garde de 3e classe.

LANDRECIES. — M. Tourencq, ✻, garde de 3e classe.

Direction de Saint-Omer.

M. de Mussy, O ✻, colonel, *directeur*.

DUNKERQUE. — MM. Arnoult ✻, capitaine en 1re; Chanteur ✻, garde de 2e classe.

BERGUES. — M. Guyot, garde de 3e classe.

GRAVELINES. — Bourgeaud, méd. mre, garde de 3e classe.

CONSEILS DE GUERRE DE LA PREMIÈRE DIVISION.

1er CONSEIL. — MM. Richard, O ✻, capitaine en retraite, *Commissaire du gouvernement;* Rocourt, ✻, capitaine au 43e de ligne, *rapporteur;* Rémond, méd. mre, adjudant d'administration en second, *greffier*.

2e CONSEIL. — MM. Malin, O ✻, chef de bataillon en retraite, *Commissaire du gouvernement;* Lemaréchal, ✻, capitaine en retraite, *rapporteur;* Renaud ✻, officier d'administration de 1re classe, *greffier;* Luc, méd. mre, adjudant sous-officier, *commis-greffier*.

ADMINISTRATION MILITAIRE.

INTENDANCE. — MM. Largillier, C. ✼, *Intendant militaire du 1er corps d'armée*, à Lille; Birouste, O. ✼, *sous-intendant de 1re classe*, idem; Cardin, ✼, *adjoint de 1re classe à l'Intendance militaire*, idem: Clerc, *adjoint de 2e classe*, idem; Guillochet, capitaine faisant fonctions d'*adjoint de 2e classe*, idem; Saunier, ✼, *sous-intendant militaire de 1re classe*, à Valenciennes; Castaing, ✼, *adjoint de 1re classe*, à Cambrai; Macquin, ✼, *sous-intendant militaire de 2e classe*, à Douai; Padovani, *adjoint de 1re classe*, à Dunkerque; Gatineau, ✼, *adjoint de 1re classe*, à Maubeuge.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION DES BUREAUX DE L'INTENDANCE. — MM. Bichet, *officier d'administration de 1re classe*, à Lille; Doffe-*idem*, *Chef des bureaux de l'intendance*; Galet, *officier d'administration de 2e classe*, à Maubeuge; Guénardeau, *adjudant d'administration en 1er*, à Douai; Gallot, *idem*, à Lille; Ackermann, *idem*, à Lille; François, *idem*, à Lille; Petton, *idem*, à Lille; Dugot, *adjudant d'administration en second*, à Lille; Bertrand, *idem*, à Valenciennes; Drin, *idem*, à Lille; Ghienne, *idem*, à Cambrai.

Place de Lille. — Hôpital militaire.

MM. Cuignet, ✼; Cocud, ✼; Raoult, O. ✼, *médecins principaux de 2e classe*; Papillon, *médecin-major de 2e classe*; Baudouin, *médecin aide-major de 2e classe*; Sales, *idem*; Wahl, ✼, *pharmacien major de 1re classe*; Moullade, *pharmacien major de 2e classe*; Décobert, *pharmacien aide-major de 1re classe*; Delgorge, *aumônier de 2e classe*; Jourdeuil, *officier d'administration, comptable de 1re classe*; Pingaut, Murville, *adjudants d'administration en 1er*; Pierron, Arnaud, *adjudants d'administration en second.*

Place de Valenciennes. — Hôpital militaire.

MM. Chartier, ✼, *médecin major de 1re classe*; Catrin, *médecin aide-major de 2e classe*; Babeau, ✼, *pharmacien-major de 1re classe*; Clarisse, *aumônier de 4e classe*; Baudoin, *officier d'administration*, *comptable de 2e classe*; Lécart, *adjudant d'administration en 1er*, à Condé; de Bigault de Casanove, *adjudant d'administration en 1er*, à Valenciennes.

Place de Cambrai. — Hôpital militaire.

MM. Malaval, ✻, *médecin major de 1re classe*; Debraye, *pharmacien major de 2e classe*; Butin, *aumônier de 4e classe*; Dromard, *officier d'administration comptable de 2e classe*; Collin, *adjudant d'administration en second.*

Place de Dunkerque. — Hôpital militaire.

MM. Vézien, ✻, *médecin major principal de 2e classe*; Lamps, *médecin aide-major de 2e classe*; Campagnie, *aumônier de 4e classe*; Paris, *officier d'administration comptable de 2e classe*; Contour, *adjudant d'administration en second.*

Place de Maubeuge. — Hôpital militaire.

MM. Sculfort, *médecin major de 2e classe*; Troupeau, *pharmacien aide-major de 1re classe*, Cornil, *aumônier de 4e classe*; Franchi, *officier comptable de 1re classe*; Fredouille, *adjudant d'administration en second.*

Habillement et Campement.

MM. Richard, ✻, *officier d'administration comptable de 1re classe*; Martinet, *adjudant d'administration en premier*; Baudin, Depardoux, *adjudants d'administration en second*, à Lille.

Subsistances militaires.

MM. Bourcier, ✻, *officier principal d'administration, commandant la 1re section de commis et ouvriers militaires d'administration*, à Lille; Bréard, ✻, *officier d'administration de 1re classe*, à Valenciennes; Bouffart, *idem, de 2e classe*, à Douai; Chotel, *idem*, à Cambrai; Verguet, ✻, *idem*, à Dunkerque; Baubonne, *adjudant d'administration en 1er*, à Maubeuge; Domange, *idem*, à Lille; Lebon, Décalonne, Minnart, Cathébras, Barbier, *idem en second*, à Lille.

SERVICE DES LITS MILITAIRES. — MM. Pierron (Eugène), *agent régional du service pour le 1er corps d'armée*, à Lille; Legros, *préposé*, à Lille; Pagès, *idem*, à Cambrai; Lagier, *idem*, à Douai;

Pierron (Adolphe), *idem*, à Dunkerque; Parmentier, *idem*, à Valenciennes; Viguié (Me-Ve), *idem*, à Maubeuge; Engramer, à Avesnes; Baudart, à Bergues; Monard, à Bouchain; Duflos, à Condé; Laine, à Gravelines; Druez-Bénit, à Landrecies; Vermez, au Quesnoy.

SERVICE DES TRANSPORTS DE LA GUERRE. — M. Delgutte, *agent principal préposé*, à Lille.

GENDARMERIE NATIONALE.

La compagnie de gendarmerie du Nord fait partie de la 2e légion, dont le chef-lieu a été transféré à Lille le 1er janvier 1870.

M. Alliez, O. ✻, lieutenent-colonel, chef de légion, à Lille.

M. Guelfucci, *brigadier, secrétaire du colonel.*

Les officiers de gendarmerie employés dans le département sont :

M. Piquot, O. ✻, *chef d'escadron commandant la compagnie*, à Lille; M. Sabot, ✻, *capitaine trésorier*, à Lille; MM. Duphil, ✻, *capitaine, commandant la 1re section de l'arrondissement de Lille*; Keller, *lieutenant, commandant la 2e section du même arrondissement*, à Roubaix; Prost, ✻, *capitaine*, à Dunkerque; Rossignol, ✻, *capitaine*, à Valenciennes; Pol, *capitaine*, à Cambrai; Nicol, ✻ méd. mre, *capitaine*, à Douai; Dubois, *lieutenant*, à Avesnes; Carli, méd. mre, *lieutenant*, à Hazebrouck; Delaunay, ✻, méd. mre, *maréchal-des-logis. adjoint au trésorier*, à Lille; Bride, méd. mre, *adjudant-sous-officier*, commandant les brigades de Lille.

La compagnie du département du Nord est composée de 67 brigades, dont 34 à cheval et 33 à pied. Ces brigades, fortes de cinq hommes, sont placées dans les localités ci-après désignées :

COMMANDANTS :

	MM.
Une cheval à Dunkerque. . .	Dufossé, méd. mre, *mar.-d.-logis*
Une à pied, id..	Leclercq, *brigadier*.
Une à cheval à Bergues. . . .	Basilien, *idem.*
Une à pied à Bourbourg . . .	Lenglet, *idem.*
Une à pied à Gravelines . . .	Bellembert, *maréchal-des-logis.*
Une à pied à Watten.	Malère, *brigadier*.

	MM.
Une à pied à Hondschoote. . .	Hisette, *brigadier.*
Une à pied à Wormhoudt. . .	Wauquier, *idem.*
Une à cheval à Hazebrouck. .	Seguin, *maréchal-des-logis.*
Une id. à Cassel	Delattre, *brigadier.*
Une id. à Bailleul . . .	Humbert, *idem.*
Une à pied à Merville	Poiriez, *maréchal-des-logis.*
Une id. à Steenvoorde. . .	Hénin, *brigadier.*
Trois à cheval à Lille	Bride, *adjudant-sous-offieier.*
	Darsonville, *brigadier.*
	Thierson, *idem.*
Trois à pied à Lille..	Fournier, *maréchal-des-logis.*
	Legrand, méd. m^re^, *brigadier.*
	Bach. *idem.*
Une id. à Halluin . . .	Crépelle, *idem.*
Une à cheval à Lannoy. . . .	Lefebvre, *idem.*
Une id. à Seclin	Jacquin, *idem.*
Une id. à Roubaix. . . .	Creté, *maréchal-des-logis.*
Une à pied id.	Fievé, *brigadier.*
Une à cheval à Pont-à-Marcq .	Laserre, *idem.*
Une id. à Armentières. .	Joffreau, *idem.*
Une id. à La Bassée. . .	Miquey, *idem.*
Une à pied à Haubourdin. . .	Varin, *idem.*
Une id. à Cysoing	Terrien, méd. m^re^, *mar.-d.-logis.*
Une à cheval à Tourcoing. . .	Taxil, méd. m^re^, *idem.*
Une à pied à Quesnoy-s.-D . .	Aubry, *idem.*
Deux à cheval à Cambrai. . .	Seillier, *idem.*
	Desailly, *brigadier.*
Une à pied à Carnières. . . .	Petit, *idem.*
Une à cheval au Câteau . . .	Gouser, *maréchal-des-logis.*
Une id. à Clary.	Boitte, *brigadier.*
Une id. à Solesmes . . .	Danel, *idem.*
Une id. à Masnières. . .	Viart, *idem.*
Une id. à Busigny. . . .	Roussel, *idem.*
Une id. à Avesnes. . . .	Chocreaux, *maréchal-des-logis.*
Une à pied id.	Moirez, *brigadier.*
Une id. à Berlaimont . .	Blondeaux, *idem.*
Une à cheval à Maubeuge. . .	Blanquart, méd. m^re^, *m.-d.-logis.*
Une à pied à Trélon	Fraillon, *idem.*
Une à cheval à Landrecies . .	Pauwels, *idem.*
Une id. au Quesnoy. . .	Picquerez, *idem.*
Une id. à Bavai	Deblock, *brigadier.*
Une à pied à Solre-le-Château .	Bandry, *maréchal-des-logis*
Une id. à Hautmont. . . .	Wuilbert, *idem.*
Une id. à Fourmies . . .	Topin, *brigadier.*

	MM.
Deux à cheval à Douai	Delplanque, *mar.-des-logis.*
	Henon, *brigadier.*
Une à pied à Douai	Descamps, *idem.*
Une à cheval à Orchies. . . .	Decamp, *idem.*
Une à pied à Marchiennes. . .	Lehmann, méd. m^{re}, *idem.*
Une à cheval à Aubigny-au-B	Laporte, *idem.*
Une id. à Valenciennns .	Hus, *mar.-des-logis.*
Une à pied à Valenciennes . .	Messmer, *brigadier.*
Une id. à Denain	Fache, *maréchal-des-logis.*
Une à cheval à Bouchain . . .	Aydapus, méd. m^{re}, *brigadier.*
Une id. à Condé	Kreichgauer, *idem.*
Une id. à St-Amand. . .	Deflandre, ✻, m. m^{re}, *mar.-d.-l.*
Une à pied à Anzin	Jacquemin, *brigadier.*
Une à pied à Blanc-Misseron. .	Schaffner, *idem.*
Une à pied à Aniches.	Gaillard, méd. m^{re}, *brigadier.*
Une à pied à Somain.	Hubert, *idem.*

CANONNIERS SÉDENTAIRES.

Des corps de cette arme existent dans les villes de Lille et de Valenciennes.

LILLE. *Chef de bataillon*, M. Ovignenr.

VALENCIENNES. *Chef de bataillon*, M. Michel, O ✻ *lieutenant-colonel en retraite.*

Aux termes de la loi du 27 juillet 1872, ces corps sont placés sous les ordres de l'autorité militaire. Les officiers sont nommés par le Ministre de la Guerre et les sous-officiers par le général de division.

Le bataillon de Lille pourra avoir un effectif de 1000 hommes; celui de Valenciennes de 500.

MARINE ET COLONIES.

PREMIER ARRONDISSEMENT MARITIME.

(*Chef lieu : Cherbourg*).

M. Cloué (G. O. ✻), vice-amiral, commandant en chef, *préfet maritime.*

SOUS-ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Le littoral du sous arrondissement de Dunkerque est limité au Nord par la frontière belge, et au Sud, par la ligne de Haut-But (Somme). Il se compose des quartiers maritimes de : Dunkerque, Calais, Boulogne et Saint-Salery-sur-Somme.

Il renferme onze syndicats :

MM. Mancel (O. ✻), commissaire, *chef du service de la marine ;* Canale, ✻, sous-commissaire, *chargé des détails administratifs ;* Berteloot, ✻, lieutenant de vaisseau, *directeur des mouvements du port ;* Wood, commis de 1re classe du commissariat, *chargé du Bureau central ;* Vantomme, commis de 4e classe du commissariat, *au secrétariat du chef de service ;* Langlet, commis de 3e classe. id, *faisant fonctions de garde-magasin ;* Denis, commis de 4e classe, id., *chargé du service des charbons ;* Cattoen, commis de 1re classe, id., *adjoint à la comptabilité financière ;* Bourbillon, magasinier du corps des comptables, *transbordements des charbons de la marine.*

INSCRIPTION MARITIME.

Quartier de Dunkerque.

Le littoral du quartier de Dunkerque est limité au Nord par la frontière belge et au Sud par l'extrémité Ouest de la commune d'Oye (Pas-de-Calais).

MM. Honoré, ✻, commissaire-adjoint, *commissaire de l'inscription maritime ;* Kibreu, ✻, commis de 2e classe du commissariat ; Hémery, commis de 3e classe, idem. ; Simiame, commis de 4e classe, idem. ; Hamel, idem, idem. ; Macré, auxiliaire civil.

SYNDICAT DE DUNKERQUE.

MM. Aubril, syndic de 1re classe; Constans, garde maritime de 1re classe à Dunkerque; Bocage, idem, commune de Lefferinkoucke, Caeylers, idem, commune de Zuydcoote; Gens, commune du fort Mardyck.

ÉCOLE D'HYDROGRAPHIE.

M. Terquem, ✻, professeur de 1re classe.

TRÉSORERIE PARTICULIÈRE DES INVALIDES DE LA MARINE.

M. Duhamel, ✻, trésorier de 1re classe.

SOUS-QUARTIER DE GRAVELINES.

MM. Salomez, commis de 1re classe du Commissariat, *administrateur du sous-quartier;* Bouvier, auxiliaire civil.

SYNDICAT DE GRAVELINES.

MM. Gossart, syndic de 1re classe au Petit fort Philippe; Agniéray, garde maritime de 1re classe au Petit fort Philippe; Coppin, garde maritime de 2e classe, au Grand fort Philippe.

ORGANISATION FINANCIÈRE.

TRÉSOR PUBLIC.

Trésorier-Payeur-Général du département du Nord, M. Akerman, O. ✻, à Lille.

Fondé de pouvoirs de M. le Trésorier-Général, M. V. Crouan, ✻.

Chef de la comptabilité de la Trésorerie-Générale et du service de la perception, M. Derquenne.

Caissier principal, M. Robin.

Chef du service de la dépense, M. Delattre.

Caissier de la dépense, M. Leclercq.

Caissier de la Recette particulière, M. Flayelle.

Chef de la Caisse des dépôts et consignations, M. Lapeyre.

Chef du service des rentes, M. Limauge.

Receveurs particuliers des finances dans les arrondissements.

Dunkerque, M. Joubert, *receveur;* M. Bourcier, *caissier, fondé de pouvoirs.*

Hazebrouck, M. de Guillebon, *receveur;* M. Rahon, *caissier, fondé de pouvoirs.*

Cambrai, M. Fly-Ste-Marie, *receveur;* M. Perretz, *caissier, fondé de pouvoirs.*

Avesnes, M. de Taillevis de Jupeaux, O. ✻, *receveur;* M. Boyer, *fondé de pouvoirs;* M. Boutteau, *caissier.*

Douai, M. Remacle, *receveur;* M. Alvarez, *caissier, fondé de pouvoirs.*

Valenciennes, M. Auger, *receveur;* M. Iayer, *fondé de pouvoirs;* M. Dangreaux, *caissier.*

PERCEPTEURS.

Tableau des circonscriptions de perception

DU DÉPARTEMENT DU NORD.

Constituées conformément à la décision ministérielle du 23 *mai* 1850.

COMMUNES composant chaque réunion. Nombre.	NOMS (1)	NOMS DES TITULAIRES.	COMMUNES composant chaque réunion. Nombre.	NOMS.	NOMS DES TITULAIRES.
	ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE				
4	BERGUES. (2) Armbouts-Cappel Bierne Hoymille	Coppens.	4	PETITE-SYNTHE Armbouts-Cappel-Cappel ou seulement Cappel. Mardyck Grande-Synthe	Hovelt, Hippolyte
5	BOLLEZEELE Broxeele Lederzeele Merckeghem Volckerinckhove	Looten.	5	PITGAM Bissezeele Crochte Eringham Steene	Dunoyer de Sesenzac
4	BOURBOURG-VILLE Bourbourg-camp. Brouckerque Spycker	Ch. Courdain.	4	QUAEDYPRE Socx West-Cappel Wylder	Decool
1	DUNKERQUE	L. Joubert.			
4	GRAVELINES Craywick St-Georges Loon	Dhaines, Jules.	4	REXPOEDE Bambecque Oost-Cappel Warhem	Hanotte
3	HONDSCHOOTE Killem Moëres (les)	Bertrand	8	TETEGHEM Coudekerque-Br. Coudekerque-Vil. Ghyvelde Leffrinckouke Uxem Rosendaël Zuydcoote	Delerue
4	LOOBERGHE Capellebroucq Dringham St-Pierrebroucq	Cornez			

(1) Le montant des contributions de chaque commune est porté au tableau statistique qui se trouve au commencement de la deuxième partie de l'Annuaire.
(2) La commune qui se trouve en tête de chaque groupe est celle du chef-lieu de perception.

COMMUNES composant chaque réunion. Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. NOMS.	NOMS DES TITULAIRES.
5	WATTEN Holque Millam St-Momelin Wulverdinghe	Méry de Montigny
5	WORMHOUDT Esquelbecq Herzeele Ledringhem Zeggers-Cappel	Dissart

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

COMMUNES composant chaque réunion. Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. NOMS.	NOMS DES TITULAIRES.
6	ARNÊKE Buysscheure Noodpeene Ochtezeele Rubrouck Zermezeele	A. Wyts.
2	BAILLEUL St Jans-Cappel	P. Béhaghel.
7	CASSEL Bavinchove Hardifort Ste-Marie-Cappel Oxelaëre Wemaers-Cappel Zuytpeene	L. Rolland.
7	EBBLINGHEM Blaringhem Lynde Renescure Sercus Staple Wallon-Cappel	Behagle
2	ESTAIRES La Gorgue	Delecléve.
5	EECKE Boeschêpe Godewaersvelde Saint-Sylvestre-Cappel Terdeghem	Veil.
1	HAZEBROUCK	Receveur partic.
5	BORRE Caëstre Hondeghem Pradelles Strazeele	F. Barbier
5	MÉTEREN Berthen Flêtre Merris Vieux-Berquin	Vahouke.
3	MERVILLE Haverskerque Neuf-Berquin	Émile Béhaghel.
4	MORBECQUE Boeseghem Steenbecque Thiennes	Bécart
2	NIEPPE Steenwerck	Carré.
4	STEENVOORDE Houtkerque Oudezeele Winnezeele	J.-B. Damiens.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Nombre	COMMUNES composant chaque réunion. — NOMS	NOMS DES TITULAIRES
4	Annappes Ascq Flers Forest	Dupuich
8	Annœullin Allennes-lez-Marais Bauvin Camphin-en-Carembault Carnin Chemy Herrin Provin	H. Devise.
4	Armentières Chapelle d'A (la) Erquinghem-Lys Bois-Grenier	J. Cerf
6	Baisieux Anstaing Chéreng Gruson Tressin Willems	Cumont
5	Bassée (la) Hantay Illies Marquillies Salomé	Barault-Roullon
5	Comines Deûlémont Warnêton-Bas Warnêton-Sud Wervick-Sud	Pillot
3	Croix Wasquehal Wattrelos	J. Bataille
7	Cysoing Bourghelles Bouvines Camphin-en-Pévèle Péronne Sainghin-en-Mélantois Wannehain	Foutry (O. ✵)
6	Ennetières-en-Weppes Englos Erquinghem-le-Sec Escobecques Maisnil (le) Radinghem	Theys.
6	Fournes Aubers Fromelles Herlies Sainghin-en-Weppes Wicres	Gaudo-Paquet
5	Halluin Bousbecques Roncq Linselles Neuville-en-Ferrain	H. Barbare,
5	Haubourdin Hallennes-lez-Haubourdin Lomme Loos Sequedin	Lefevre.
4	Houplines Capinghem Frelinghien Prémesque	Theillier

COMMUNES composant chaque réunion. Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. NOMS.	NOMS DES TITULAIRES.
6	LANNOY	A. Guary.
	Hem	
	Leers	
	Lys	
	Sailly	
	Toufflers	
	LILLE 1re division	De St-Marceaux.
	LILLE 2e division	Beaumé.
	LILLE 3e division	Vte de Jessaint ✱
	LILLE 4e division	Dardenne.
1	*Lille extra-muros:*	
7	LILLE (fgs de Fives et de St-Maurice)	H. Lambert.
	Faches	
	Hellemmes	
	Lezennes	
	Madeleine (la)	
	Mons-en-Barœul	
	Ronchin	
3	MARCQ-en-BARŒUL	H. Tacquet.
	Bondues	
	Mouveaux	
8	MONS-EN-PÉVÈLE	L.-E. Chardot.
	Bersée	
	La Neuville	
	Moncheaux	
	Ostricourt	
	Phalempin	
	Thumeries	
	Wahagnies	
7	PONT-A-MARCQ	Hip. Mantoulet.
	Attiches	
	Avelin	
	Ennevelin	
	Fretin	
	Mérignies	
	Tourmignies	
4	QUESNOY-SUR-D.	P. Cuvelier.
	Lompret	
	Pérenchies	
	Verlinghem	
1	ROUBAIX-EST	Bonnet.
1	ROUBAIX-OUEST	Rigodit.
4	SAINT-ANDRÉ	Renon
	Lambersart	
	Marquette	
	Wambrechies	
5	SANTES	Deman.
	Beaucamps	
	Emmerin	
	Ligny	
	Wavrin	
3	SECLIN	Bresson.
	Gondecourt	
	Houplin	
7	TEMPLEUVE	Gastineau.
	Bachy	
	Cappelle	
	Cobrieux	
	Genech	
	Louvil	
	Mouchin	
1	TOURCOING	De La Lande
5	WATTIGNIES	Ad. Dubois
	Lesquin	
	Noyelles	
	Templemars	
	Vendeville	

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Nombre	COMMUNES composant chaque réunion. NOMS.	NOMS DES TITULAIRES.
9	ABANCOURT	Planchenault.
	Blécourt	
	Aubencheul-au-Bac	
	Cuvillers	
	Bantigny	
	Fressies	
	Hem-Lenglet	
	Paillencourt	
	Sancourt	
6	AVESNES-LEZ-AUB.	Struch
	Quiévy	
	Rieux	
	Saint-Aubert	
	Saint-Hilaire	
	Villers-en-Cauchiès	
5	BEAUVOIS	Cornuau.
	Béthencourt	
	Bevillers	
	Boussières	
	Fontaine-au-Pire	
1	CAMBRAI	Delabrousse.
5	ESTOURMEL	Demeyer.
	Catteniéres	
	Carnières	
	Seranvillers	
	Wambaix	
5	CATEAU (LE)	Ch. Chenin.
	Montay	
	Saint-Benin	
	Saint-Souplet	
	Pommereuil	
5	CATILLON	Allemacher.
	Basuel	
	La Groise	
	Mazinghien	
	Ors	
6	CAUROIR	Bourgois.
	Awoingt	
	Cagnoncles	
	Forenville	
	Naves	
	Niergnies	
5	CLARY	F. Graeff.
	Bertry	
	Busigny	
	Marest	
	Montigny	
7	GOUZEAUCOURT	J. Fleurynck.
	Banteux	
	Bantouzelle	
	Gonnelieu	
	Honnecourt	
	Villers-Guislain	
	Villers-Plouich	
5	HAUSSY	Hector Delpatur
	Montrecourt	
	Saulzoir	
	Saint-Waast	
	Vertain	
7	IWUY	Mallet de Chaun
	Escaudœuvres	
	Estrun	
	Eswars	
	Ramillies	
	Thun-Lévêque	
	Thun-St-Martin	
6	LIGNY	Reignier.
	Audencourt	
	Caudry	
	Caullery	
	Esnes	
	Haucourt	

Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. NOMS.	NOMS DES TITULAIRES.	Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. NOMS.	NOMS DES TITULAIRES.
7	MASNIÈRES Crèvecœur Flesquières Lesdain Marcoing Ribecourt Rumilly	Th. Dumotiez, fils	6	SOLESMES Beaurain Briastre Saint-Python Romeries Viesly	Edm. Perret, ✱
6	MŒUVRES Anneux Boursies Cantaing Doignies Noyelles-sur-l'Escaut	Benj. Foulon.	7	INCHY Beaumont Honnechy Troisvilles Maurois Neuvilly Reumont	V. Delannoy.
8	NEUVILLE-St-REMY Fontaine-N.-D. Haynecourt Morenchies Proville Raillencourt Sailly Tilloy	Cantel.	6	Vendegies-sur-Ecaillon Bermerain Capelle Escarmain Saint-Martin Sommaing.	Dewalle.
			6	WALINCOURT Deheries Elincourt Malincourt Selvigny Villers-Outréaux	V. Rennuit.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Nombre.	NOMS.	NOMS DES TITULAIRES.	Nombre.	NOMS.	NOMS DES TITULAIRES.
1	AVESNES	Receveur partic.	7	BAVAI Audignies Houdain Honhergies Louvignies-Bavai Mecquignies Obies	H. Alavoine.
6	AVESNELLES Bas-Lieu Dompierre Flaumont-Waudrechies Haut-Lieu Saint-Hilare	Demade.			

COMMUNES composant chaque réunion. — Nombre.	NOMS.	NOMS DES TITULAIRES.
8	BEAUFORT Damousies Eclaibes Ferrière-la-Petite Limont-Fontaine Obrechies Saint-Remy-Mal-Bâti Wattignies	Vasse.
8	BERLAIMONT Aulnoye Aymeries Leval Monceau-St-Waast Noyelles Saint-Remy-Chaussée Sassegnies	Seridon de la Salle
6	CARTIGNIES Beaurepaire Boulogne Fayt-le-Grand Fayt-le-Petit Marbaix	F. Domas.
5	COUSOLRE Aibes Berelles Bousignies Estrud	Barbier.
5	DOURLERS Beugnies Floursies Saint-Aubin Semousies	G. Giovanelli.
8	ENGLEFONTAINE Hecq Locquignol Neuville Poix Raucourt Salesches Vendegies-au-Bois	Royaux.
6	EPPE-SAUVAGE Baives Liessies Moustier Wallers Willies	Milcamps.
3	ETRŒUNGT Floyon Laroumies	Janjean.
4	FOURMIES Anor Féron Wignehies	Haas
7	GOMMEGNIES Bry Eth Frasnoy Preux-au-Sart Wargnies-le-G. Wargnies-le-Pet.	Alph. Druard.
7	JEUMONT Cerfontaine Colleret Marpent Quiévelon Recquignies Rousies	Jacob

COMMUNES composant chaque réunion. Nombre.	NOMS.	NOMS DES TITULAIRES.
4	LA LONGUEVILLE	Lebleu
	Feignies	
	Neuf-Mesnil	
	Taisnières-s.-Hon	
7	LANDRECIES	Thomas
	Bousies	
	Croix	
	Fontaine-au-Bois	
	Forest	
	Preux-au-Bois	
	Robersart	
7	LE QUESNOY	Stocquelet
	Baudegnies	
	Ghissignies	
	Jolimetz	
	Louvignies-Quesnoy	
	Potelle	
	Villereau	
4	MAROILLES	Ch.-H. Passage.
	Favril	
	Prisches	
	Taisnières-en-Thiérache	
6	MAUBEUGE	Vesco
	Assevent	
	Boussois	
	Ferrière-la-Grande	
	Hautmont	
	Louvroil	
6	PONT-SUR-SAMBRE	Armand Demasur
	Bachant	
	Boussières	
	Ecuelin	
	Hargnies	
	Vieux-Mesnil	
5	SAINS	P. Pressat.
	Felleries	
	Ramousies	
	Semeries	
	Rainsars	
7	SAINT-VAAST	Marchant
	Amfroipret	
	Bellignies	
	Bermeries	
	Bettrechies	
	Flamengrie (la)	
	Gussignies	
10	SOLRE-LE-CHATEAU	Enaux
	Beaurieux	
	Choisies	
	Clerfayts	
	Dimechaux	
	Dimont	
	Eccles	
	Lez-Fontaines	
	Sars-Poteries	
	Solrinnes	
3	TRÉLON	Bécart
	Glageon	
	Ohain	
6	VILLERS-POL	Trentesaux
	Jenlain	
	Maresches	
	Orsinval	
	Ruesnes	
	Sepmeries	
7	VILLERS-SIRE-NIC.	Varlet
	Bersillies	
	Bettignies	
	Elesmes	
	Gognies-Chauss.	
	Mairieux	
	Vieux-Rengt	

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. NOMS.	NOMS DES TITULAIRES.
7	ARLEUX Gœulzin Cantin Estrées Lécluse Hamel Brunémont	D. François
8	BUGNICOURT Erchin Villers-au-Tertre Monchecourt Fressin Marcq Aubigny-au-Bac Féchain	Ed. de Roubaix.
7	CUINCY Auby Flers Lauwin-Planque Esquerchin Courchelettes. Lambres	Dehorter
	DOUAI	Giraud.
5	LANDAS Aix Beuvry Nomain Saméon	F. Renau
7	LEWARDE Aniche Auberchicourt Ecaillon Loffre Masny Montigny	H. Roussel
5	MARCHIENNES-V. Alnes Bouvignies Tilloy Wandignies	Vanamandel
4	ORCHIES. Auchy Coutiches Faumont	J. Guilbert.
5	PECQUENCOURT Bruille Marchiennes-Campagne Rieulay Vred	Mantoulet
6	RACHES Anhiers Flines Lallaing Raimbeaucourt Roost-Warendin	Libert.
6	SIN Dechy Férin Guesnain Roucourt Waziers	Ch. Colin
5	SOMAIN Erre Fenain Hornaing Villers-Campeau	Ch. Rennuit.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

COMMUNES composant chaque réunion. Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. NOMS.	NOMS DES TITULAIRES.
7	ANZIN Aubry Bellaing Beuvrages Bruay Saint-Saulve Wallers,	Lemaire
7	BOUCHAIN Emerchicourt Hordain Marquette Mastaing Wasnes-au-Bac Wavrechain-sous-Faulx	Baude.
5	CONDÉ Hergnies Saint Aybert Thivencelles Vieux-Condé	Bommart.
7	DENAIN Abscon Escaudain Haveluy Hélesmes Rœulx Wavrechain-sous-Denain	Lemaire.
7	DOUCHY Avesnes-le-Sec Haspres Lieu-St-Amand Lourches Neuville Noyelles	Ch. Morel.
7	FAMARS Artres Aulnoy Maing Monchaux Querenaing Verchain-Maugré	Erhard.
5	FRESNES Crespin Escaupont Odomez Vicq	Gérard.
6	LECELLES Maulde Nivelles Rumegies Rosult Thun	Béhague
5	MARLY Curgies Préseau Saultain Sebourg	Carton
5	ONNAING Etrœux Quaroube Quiévrechain Rombies	Eug. Bris.
7	RAISMES Bruille-Saint-Amand Château-l'Abbaye Flines-lez-Mortagne Hasnon Mortagne Petite forêt de Raismes	Perrot de Tanneberq.
7	ROUVIGNIES Haulchin Hérin Oisy Prouvy Thiant Trith-Saint-Léger	Ch. Honnoré
5	SAINT-AMAND Bousignies Brillon Millonfosse Sars-et-Rosières	Vasseur
[illegible]	VALENCIENNES	J. Sarrazin

Percepteurs surnuméraires. — MM. Baude, à Lille; Bildstein, à Valenciennes; Decroocq, à Lille; Vasse, à Douai; Bacquet, à Dunkerque; Verneuil, à Avesnes; Bertin, à Lille.

DIRECTION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES ET DU CADASTRE.

La direction des contributions directes du Nord est une direction de première classe. — Elle est chargée de la conservation des plans cadastraux et des matrices cadastrales de toutes les communes du département, dont les minutes sont déposées dans ses bureaux. — Sur la demande qui en est faite au Directeur par les intéressés, elle délivre des copies ou extraits certifiés de ces plans et matrices aux propriétaires, officiers ministériels et chefs de service ou d'administration qui en ont besoin. Son personnel est composé ainsi qu'il suit :

Directeur, M. Gimel, ✻, 28, rue du Pont-Neuf, à Lille.

Premier commis inspecteur, M. Baylet, à Lille.

Inspecteurs, MM. Schneider et Lorin à Lille.

Contrôleurs : (1).

M. Duchastelet, à Dunkerque, la ville et les cantons de Dunkerque.

M. Provansal, à Dunkerque, cantons de Bergues, de Bourbourg, d'Hondschoote, de Wormhoudt et de Gravelines.

M. Plagnol, à Hazebrouck, cantons d'Hazebrouck, de Cassel et de Steenvoorde, perception de Merville.

M. Lessens, à Armentières, cantons d'Armentières et de Bailleul, perception d'Estaires.

M. Vermersch, à Lille, perception de Saint-André, cantons de Quesnoy-sur-Deûle et d'Haubourdin.

M. Viatte, à Tourcoing, ville de Tourcoing, communes d'Halluin, Neuville-en-Férin et Roncq.

M. Baucheton, à Roubaix, ville de Roubaix.

M. Dufour, à Lille, canton de Cysoing, perceptions de Wattiguies, la Madeleine, Baisieux et Annappes.

M. Desté, à Lille, perceptions de Marcq-en-Barœul, Croix, Lannoy, communes de Bousbecque et de Linselles.

(1) Nous indiquons à la suite du nom des contrôleurs la circonscription du contrôle.

M. Bezard, a Lille, 2e perception de Lille-Fives et Esquermes.
M. Platel, à Lille, 1re et 3e perceptions de Lille.
M. Cornée, à Lille, 4e perception de Lille (Wazemmes, les Moulins).
M. Fauconnier, à Lille, cantons de La Bassée et de Pont-à-Marcq, perceptions de Seclin et d'Annœullin.
M. Fournier, à Douai, ville de Douai, perception d'Arleux, les trois cantons de Douai (moins la perception de Lewarde).
M. Delignière, à Douai. cantons de Marchiennes et d'Orchies, perceptions de Bugnicourt et de Lewarde.
M. André, à Valenciennes, cantons de St-Amand et de Condé.
M. Gaultier de la Hulinière, à Valenciennes, ville de Valenciennes, perceptions d'Anzin, et de Rouvignies.
M. Dhé, à Valenciennes, cantons de Bouchain, perceptions de Marly, de Famars et d'Onnaing.
M. Charles, à Cambrai, canton de Marcoing, ville et canton Ouest de Cambrai.
M. Catteau, à Cambrai, canton Est de Cambrai, cantons de Carnières, perception de Ligny.
M. Petyt, au Câteau, cantons du Câteau et de Clary.
M. Lemoine, au Quesnoy, cantons de Solesmes et du Quesnoy.
M. Bertrand, à Maubeuge, cantons de Maubeuge et Bavai, perception de la Longueville.
M. Magnien de Magnienville, à Avesnes, cantons de Landrecies, de Berlaimont, de Solre-le-Château, perceptions de Dourlers et Beaufort.
M. Painblan, à Avesnes, cantons d'Avesnes et de Trélon.

Surnuméraires, à la Direction, MM. Delpature, Cocu et Compas.

CADASTRE.

M. Imbert, *géomètre en chef*, à Lille.

Géomètres de 1re classe. MM. Durand, Raviard, Mathieu, Ingelrans, Lefebvre, Couteaux Gustave, Couteaux Florimond.

ENREGISTREMENT, DOMAINES ET TIMBRE.

L'administration de l'enregistrement et des domaines est la plus ancienne des régies financières. Son origine remonte à plusieurs siècles. Elle est importante, non pas seulement par l'abondance de ses produits, mais encore par les nombreux services qu'elle rend à la société. Elle fut reconstituée sur de nouvelles bases par la loi du 27 mai 1791.

La direction des domaines de ce département est une des douze directions de première classe : elle produit annuellement près de 20 millions ; son personnel est composé ainsi qu'il suit :

Directeur, M. Dorlan, ✻, à Lille. — *Rédacteur de la direction*, M. Grayo de Keravenant. — *Inspecteur*, M. Béhaghel, à Lille. — *Vérificateurs*, MM. Legouy, à Avesnes; Declercq, à Cambrai ; Parlange, à Douai ; Faviere, à Dunkerque; Malignon, à Hazebrouck ; Lefebure, à Lille ; Tabournel, à Lille ; Jombart, à Roubaix ; Guyot, à Valenciennes. — *Receveurs-contrôleurs*, MM. Barbey, Brunel, Petit et Sergeant, à Lille. — *Receveur du timbre extraordinaire*, M. Grépinet, à la direction. — *Garde-magasin*, *contrôleur du timbre*, M. Boyeldieu.

Nota. Chaque receveur est chargé de toutes les parties dans les bureaux où la division du service n'est pas indiquée.

Il existe à Lille, indépendamment des six bureaux d'enregistrement et de successions chargés de vendre du papier timbré, quinze débits spéciaux de timbres, ouverts à toute heure, savoir : Grand'Place, N° 58 : Grand'Place, N° 14 ; rue de Paris, 89; rue des Tanneurs, N° 1 ; rue Royale, N° 45 ; rue de la Barre, N° 108 ; rue Notre-Dame, N° 198 ; boulevard Montebello ; place des Reigneaux, N° 18; place des Quatre-Chemins, N° 1 ; rue des Chats-Bossus, N° 19 ; rue Esquermoise, N° 28 ; rue d'Arras, N° 56 ; rne Nationale, N° 153; rue de Douai, N° 47.

Nota. Il y a en outre maintenant dans le département 90 débitants de tabacs chargés de la vente du papier timbré.

BUREAUX DES RECEVEURS DU DÉPARTEMENT.

Arrondissement de Dunkerque. — Bergues, M. Simon; Bourbourg, M. Martin ; Dunkerque, enregistrement, M. Jeannin ; domaines et actes judiciaires, M. Moizan ; hypothèques, M. Honoré ; Gravelines, M. Delestré ; Hondschoote, M. Lecompte ; Wormhoudt, M. Deloffre.

Arrondissement d'Hazebrouck. — Bailleul, M. Montbrun ; Cassel, M. Malot ; Hazebrouck, enregistrement et domaines, M. Ackein ; hypothèques, M. Lambert ; Merville, M. Brou ; Steenvoorde, M. Daunoy.

Arrondissement de Lille. — Armentières, M. Lelièvre ; Cysoing, M. Pottier ; Haubourdin, M. Tantelier ; La Bassée, M. Joly; Lannoy, M. Ravisé ; Lille, enregistrement et timbre, M. Fourdinier ; successions, baux et locations verbales ; 1er bureau, M. Deschamps, 2e bureau, M. Brasseur ; 3e bureau, M. Bertrand ; domaines, actes

judiciaires et timbre, M. Morel; actes d'huissiers et timbre, M. Sugier; hypothèques, M. Dovalle; Pont-à-Marcq, M. Leullier; Quesnoy-sur-Deûle, M. Vermelle; Roubaix, actes civils, M. Jacquot; actes judiciaires, M. Grimpret; Seclin, M. Meline; Tourcoing (pour les deux cantons), M. Dubois.

Arrondissement de Cambrai. — Cambrai, enregistrement et timbre, M. Théry; actes judiciaires, domaines et timbre, M. Cerfon; hypothèques, M. Chauchat; Carnières, M. Arsac; Clary, M. Picard; Le Câteau, M. Capuron; Marcoing, M. Langlois; Solesmes, M. Désir.

Arrondissement d'Avesnes. — Avesnes, enregistrement, M. Baulu; domaines et timbre, M. Royer; hypothèques, M. Monnier de Follenay; Bavai, M. Pasquet; Berlaimont, M. Piérard; Landrecies, M. Fouraud; Le Quesnoy, M. Gauthier; Maubeuge, M. Mahieu; Solre-le-Château, M. Pillot; Trélon, M. Lenglet.

Arrondissement de Douai. — Arleux, M. Colinet; Douai, enregistrement et timbre, M. Théry; successions, baux et locations verbales, M. Reboussin; domaines, actes judiciaires et timbre, M. Essig; hypothèques, M. Mirambeau; Marchiennes, M. Mesmin; Orchies, M. Sternaux.

Arrondissement de Valenciennes. — Bouchain, M. Fuzellier; Condé, M. Heurteux; Saint-Amand (pour les deux cantons), M. Rovel; Valenciennes, enregistrement et timbre, M. Messin; successions, baux et locations verbales, M. Labeyrie; domaine, timbre et actes judiciaires, M. Duboscq; hypothèques, M. Delabaume.

DIRECTION DES DOUANES DE LILLE.

M. Cabanes, ✻, *directeur* à Lille.

Bureaux de la direction. — MM. Touzard, 1er *commis;* Vautier, 2e *commis*, Raverdy; 3e *commis*, Herbecq, Collard et Largé, *commis attachés;* M. Dervaux, *commis expéditionnaire.*

INSPECTION D'ARMENTIÈRES.

M. Faucheur, *inspecteur.*

Service des bureaux. — MM. Sapin, *receveur principal;* Billiet, *vérificateur de 1re classe; commis principal de 1re classe*, M. André; *commis principal de 2e classe*, M. Charreyron.

Bureaux particuliers de la principalité d'Armentières. — Seau,

M. Baron, *receveur*. — Pont-de-Nieppe, MM. Billiet, *receveur*. — Houplines, M. Vieillard, *receveur*. — Houplines (gare), M. Ruel, *receveur*.—Bizet, M. Ogée, *receveur*.—Pont-Rouge, MM. Baranger, *receveur*. — Gandjean, *commis*. — Deûlémont, MM. Blondel, *receveur;* Dupagny, *commis*. — Pont-de-Warnêton, M. Lavallard, *receveur*. — Comines, MM. Lelong, *receveur;* M. X*** *commis principal*. — M. Magnier, *commis*. — Werwicq, MM. Champagne, *receveur*. — M. Membot, *commis*. — Steenwerck, M. Hennebelle, *receveur*. — Rue de la Lys, M. Martinache, *receveur*. — Larmée, M. Brocart, *receveur*. — Wez-Macquart, M. Guillain, *receveur*. — Quesnoy-sur-Deûle, M. Couty, *receveur*.

Service actif. — CAPITAINERIE D'ARMENTIÈRES; MM. Vallette, *capitaine*, à Armentières; Tap, *lieutenant*, à Nieppe; Leprêtre, *id*, à Houplines.

Cette capitainerie comprend les brigades de Seau, Nieppe, Pont-de-Nieppe, Steenwerck, Armentières, Houplines, Chapelle-d'Armentières, Frelinghien.

CAPITAINERIE DE COMINES. — M. Delobel, capitaine, à Comines; Artique, *lieutenant*, à Werwicq; Nidard, *idem*, à Deûlémont.

Cette capitainerie comprend les brigades de Pont-Rouge, Deûlémont, Pont-de-Warnêton, Comines, Werwicq, Bousbecques, Linselles et Quesnoy-sur-Deûle.

CAPITAINERIE LE LA RUE DE LA LYS. — MM. Duval, *capitaine*, rue de la Lys; Narrat, *lieutenant*, à Wez-Macquart; Darras, *idem*, à Sailly.

Cette capitainerie comprend les brigades de Verriers, Croix-de-Boc, Rue de la Lys, Estaires, Sailly, Chapelle-Grenier, l'Armée, Wez-Macquart et Pérenchies.

INSPECTION OE LILLE.

MM. Astier, ✻, *inspecteur principal;* Brajeux, *inspecteur sédentaire*.

Service des bureaux. — PRINCIPALITÉ DE LILLE; MM. Daustel, *receveur principal;* Gontier et Deman, *contrôleurs*. — *Vérificateurs*, MM. Sinsoilliez, Dru, Clazer, Huet, Lecoutre, de Beauvais, Minon et Cousso.— *Commis principaux de* 1re *classe*, MM. Dugard, Doyelle, Chellonneix, Lecomte, Basset, Platelle et Gourdin, — *Commis principaux de* 2e *classe*, MM. de Baëcque, Tancrez.—*Garde-magasin*, M. Defives. — *Surnuméraires*, MM. Chaillet, Lenglet, Gréterin.

Entrepôt réel de Lille. — M. Duhem, *contrôleur*. — M. Cordier, *garde-magasin*.

Bureaux particuliers de la principalité de Lille. — Halluin, MM. Leleu, *receveur;* Framezelle, *vérificateur de* 1[re] *classe;* Delhaye, *commis de* 2[e] *classe.* — Riscontout, MM. Capelier, *receveur;* Laurent, *commis de* 2[e] *classe.* — La Marlière, M. Thomas, *receveur.* — Le Touquet. M. Pharisien, *receveur.* — Tourcoing. M. Hervieu, *sous-inspecteur;* Vanderpol, *receveur;* Leblanc, Desmazières et Delemotte, *vérificateurs;* Arné, *commis principal de* 1[re] *classe;* X*** *commis*, Lengangne, *surnuméraire.* — Roubaix. MM. Le François, *receveur;* Huguenet et Avrard, *vérificateurs;* Jeansen, *commis principal;* X*** *commis.* — Watrelos, MM. Guilbert, *receveur;* Bilouet, *commis.* — Leers, MM. Dequeker, *receveur;* Caruel, *commis.* — Toufflers, MM. Blanc, *receveur;* Hubrecht, *commis.* — Baisieux (station). MM. Deligny, *sous-inspecteur sédentaire;* Morin-Delapillière, *receveur;* Bellon, *vérificateur de* 1[re] *classe;* Magnin, *idem de* 1[re] *classe;* Pollet, *commis de* 2[e] *classe.* — Baisieux (route). MM. Henrion, *receveur;* Marcq-en-Barœul. M. Paillard, *receveur.* — Mons-en-Barœul. M. Mahy, *receveur.* — Fives. M. Dernaucourt, *receveur.* — St-André, M. Roussel, *receveur.* — *Entrepôt réel de Douai*, MM. Dorigny, *contrôleur-receveur;* Lacour et Hibon, *vérificateurs;* Quéva, *garde-magasin.* — Loos (fabrique de soude), MM. Colas, *commis-principal;* Anciaux; Ricquier et Werquin, *commis de* 2[e] *classe.* — La Madeleine (fabrique de soude). M. Verny, *commis principal;* MM. Derégnaucourt, Baudelet et Lebreton, *commis.*

Entrepôt réel de Wattrelos. — (Annexe de l'entrepôt de Lille pour les pétroles), M. Vity, *vérificateur.*

Service actif. — CAPITAINERIE DE TOURCOING. MM. Dardenne, *capitaine* à Tourcoing; Fourcy, *lieutenant*, à Tourcoing (ville); Pion, *lieutenant*, à Tourcoing (station); Choffat, *lieutenaut*, à Roncq; Corsin, *lieutenant*, à Roubaix.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Halluin, Neuville, Roncq, Riscontout, La Marlière, Touquet, Tourcoing (ville), Tourcoing (station), Lamartinoire, Wattrelos; Grimonpont, Roubaix (ville) et Roubaix (station).

CAPITAINERIE DE CHÉRENG. — MM. Lory, *capitaine*, à Chéreng; Courtois, *lieutenant*, à Lannoy, Philippe, *lieutenant*, à Baisieux (route).

Cette capitainerie comprend les brigades de Leers, Toufflers, Lannoy, Sailly, Chéreng, Willems, Camphin, Baisieux (route) et Baisieux (station).

CAPITAINERIE DE LILLE. MM. Leroy, *capitaine*, à Lille; Fontaine,

lieutenant, à Marcq-en-Barœul ; Magnies, *lieutenant*, à Mons-en-Barœul.

Cette capitainerie comprend les brigades de Lambersart, de Marcq-en-Barœul, Saint-André, Lille, Mons-en-Barœul, Fives et Lezennes.

INSPECTION D'ORCHIES.

M. Challot, inspecteur.

Service des bureaux. — PRINCIPALITÉ D'ORCHIES. MM. Dalverny, *receveur principal ;* Vernez, *commis principal de* 2e *classe ;* Carret, *commis ;* M. N..., *surnuméraire.*

Bureaux particuliers de la principalité d'Orchies : Wannehain, M. Dalenne, *receveur.* — Mouchin, M. Guilbert, *receveur ;* Gosselin, *commis.* — Pont-à-Marcq, M. Jacob, *receveur.* — Cysoing. M. Lefebvre, *receveur.* — Aniches (fabrique de soude), M. Nortier, *commis principal ;* MM. Emal Derambure et Bacquart, *commis de* 2e *classe.*

Service actif. — CAPITAINERIE DE FRETIN. — M. Guéricy, *capitaine*, à Fretin; Maret, *lieutenant*, à Péronne.

Cette capitainerie comprend les brigades de Sainghin, Péronne, Lesquin, Templeuve, Pont-à-Marcq et Fretin.

CAPITAINERIE DE GENECH. — M. Delemotte, *capitaine*, à Genech; Eissendeck, *lieutenant*, à Cysoing; D'Estrée, *lieutenant*, à Mouchin.

Cette capitainerie comprend les brigades de Wannehain, Bachy, Cysoing, Genech Mouchin, et Nomain.

CAPITAINERIE D'ORCHIES. — MM. Legris, *capitaine*, à Orchies; Drouart, *lieutenant*, à Auchy; Keilling, *lieutenant*, à Beuvry,

Cette capitainerie comprend la brigade d'Auchy, La Bar, Hautefois. Orchies, Beuvry, Coutiches et rue Jacques Varlet.

DIRECTION DES DOUANES DE DUNKERQUE.

M. Barallier, ✲, *directeur.*

Bureau de la direction. — MM. de Launoy, *premier commis* ; Piérens, *second idem* ; Rincheval, 3e *commis* ; Flament et Duval, *commis attachés* ; Colombier, *commis expéditionnaire.*

INSPECTION DE DUNKERQUE.

MM. Le Normant, *inspecteur divisionnaire*; Billot, *inspecteur sédentaire.*

Service des bureaux. — PRINCIPALITÉ DE DUNKERQUE. — MM. Giovanelli, ✠, *receveur principal.*

MM. Bouly de Lesdain, *sous-inspecteur*; Paulinier, *idem.*

Contrôleurs, MM. Évrard, Leclercq, Courtois et Hyart.

Vérificateurs, MM. Maillard, Quelin, Delaunay, Tortel (Henri), Rincheval, Angois, Tortel (Édouard), Cardock, Sauguet, Bailly, Vanheeger et Vincent.

Commis principaux, MM. Doué, Caron, Pierrot, Herbart, Salemon, Salvan, Lemerle et Collet.

Commis, MM. Lasade, Jumel, Lemattre, Degraeve, Winnaert et Florent.

Surnuméraire, M. Jannin.

Gardes magasins, MM. Hyver et Demersseman.

Receveurs particuliers de la principalité de Dunkerque.

Gravelines, MM. Malingre (François); Texereau, *vérificateur*; Thouvenin, *surnuméraire.*

Ghyvelde, (route), M. Danctoville, *receveur.*

Ghyvelde, (station), MM. Derycke, *receveur*; Leroy, *commis.*

Labrouskstraete, M. Watbled, *receveur.*

Oost-Cappel, M. Choquet, *receveur.*

Hondschoote, M. Muchery, *receveur.*

Bergues, M. Tesmoingt, *receveur.*

Wormhoudt, M. Duval, *receveur.*

Service actif. — CAPITAINERIE DE DUNKERQUE. — MM. Cuirot, *capitaine*, à Dunkerque; Pocholle, Fichaux et Bulteel, *lieutenants*, à Dunkerque; M. Couture, *lieutenant*, à Loon.

Cette capitainerie comprend les brigades de Fort-Philippe, Gravelines, Loon, Mardyck, Dunkerque et Tente-Verte.

CAPITAINERIE D'HONDSCHOOTE. — MM. Morin, *capitaine*, à Hondschoote; Bimon, *lieutenant*, à Ghyvelde; Bordret, *idem*, à l'Étoile; Lemoine, *idem*, à Rexpoëde.

Cette capitainerie comprend les brigades de Ghyvelde, Moerkerque, Labroukstrate, l'Étoile, Killemlinde, Oost-Cappel, la Crustraete et Rexpoëde.

CAPITAINERIE DE BERGUES. — MM. Réveillon, *capitaine*, à Bergues, Barbier, *lieutenant*, à Warhem, Coulombel, *lieutenant*, à Wormhoudt.

Cette capitainerie comprend les brigades de Téteghem, Warhem, Bergues, Bissaert, Wormhoudt, Rosendael et Esquelbecq.

INSPECTION D'HAZEBROUCK.

M. Gréterin, *inspecteur*.

Service des bureaux. — PRINCIPALITÉ D'HAZEBROUCK. — MM. Ducornu, *receveur principal*; Sailly et Ballet, *commis*.

M. Gréterin, Jean-Félix-Albert, *surnuméraire*.

Bureaux particuliers.

Houtkerque, M. Winckel, *receveur*.
Steenvoorde, M. Milani, *idem*.
Godewaersvelde, MM. Maniez, *idem*; Longueval, *commis*.
Boeschepe, M. Banckaert, *receveur*.
Bailleul, MM. Gorsas, *idem*; Caillot et Dessinguez, *commis*.
La Cornette, M. Damatte, *receveur*.
L'Hazewinde, M. Pruvot, *idem*.
Outtersteene, M. Pétel, *idem*.
Schaexhen, M. Vermeulen, *idem*.

Service actif. — CAPITAINERIE DE STEENVOORDE. — MM. Lory, *capitaine*, à Steenvoorde; Mazier, *lieutenant*, à Houtkerque; Lenoir, *lieutenant*, à Godewaersvelde.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Houtkerque, Winnezeele, Herzeele, Terdeghem, Steenvoorde, Godewaersvelde et Ecke.

CAPITAINERIE DE MÉTEREN. — MM. Sajot, *capitaine*, à Méteren; Leys; *lieutenant*, à Berthen; Hibon, *lieutenant*, à Bailleul.

Cette capitainerie comprend les brigades du Mont-des-Cats, Berthen, Schaexhen, Méteren, Bailleul et Nouveau-Monde.

CAPITAINERIE D'HAZEBROUCK. — MM. Sauvage, *capitaine*, à Hazebrouck; Gautier, *lieutenant*, à Strazèele; Bailly, *lieutenant*, à Lacornette.

Certe capitainerie comprend les brigades d'Hardifort, Lacornette, L'Hazewinde, Bavinchove, Hazebrouck, Caestre, Strazèele, Outtersteene et Vieux-Berquin.

DIRECTION DES DOUANES DE VALENCIENNES.

M. Van Cassel, ✻, *directeur.*

Bureaux de la direction. — MM. Bartenschlag, *premier commis de direction*; Fontaine, *deuxième idem*; Ravaux, *troisième idem*; MM. Lécuyer, Moucheront, Galicien et Desbordes, *commis attachés*; M. Froissard, *commis expéditionnaire.*

INSPECTION DE SAINT-AMAND.

Cette inspection comprend une principalité dont le chef-lieu est à Condé.

Inspecteur, M. Collet.

PRINCIPALITÉ DE CONDÉ. — MM. Margaine, *receveur principal*, à Condé; Rogier, *sous-inspecteur*, idem; Lebrun, Mélot, *vérificateurs de 1re classe*; Briez, *idem de 2e classe*; Girard, *commis principal de 1re classe*; Doué et Noulin, *commis.*

Mortagne, M. Bocquillet, *receveur*; Loustaunau, *vérificateur de 2e classe*; Marchand, *commis.* — Hergnies. M. Audin, *receveur.* — Vieux-Condé (route), M. Derolin, *receveur.* — Vieux-Condé (gare), MM. Ponchau, *contrôleur-receveur*; Pirolle, *vérificateur de 1re classe*; Ruffin, *commis principal de 1re classe.* — Le Coq, MM. Paravicini, *receveur*; Duclos, *commis.*

Rumegies, M. Hamel, *receveur.* — Maulde, MM. Serval, *receveur*; Narraud des Grottes, *commis.*

Saint-Amand, M. Dremaux, *receveur.*—Nouveau-Jeu, M. Dubois, *receveur.* — Raismes, M. Gérard, *receveur.*

INSPECTION DE VALENCIENNES.

Cette inspection comprend une principalité dont le chef-lieu est à Valenciennes.

Inspecteur, M. Guillouzic.

PRINCIPALITÉ DE VALENCIENNES. — MM. Rosot, *receveur principal*, N. . . . , *sous-inspecteur*; Paris, *contrôleur*; Nortier, Lefebvre et Vautier, *vérificateurs de 1re classe*; Desmidt et Jaugeon, *commis principaux de 1re classe*; Lefebvre, *commis principal de 2e classe*; Arnal et Chapelier, *commis de 1re classe.*

MM. Godin et Legat, *gardes-magasins.*

Blanc-Misseron, MM. Hencart, *contrôleur-receveur* ; Doste et Pavèse, *vérificateurs de 1re classe* ; Ravaux, *vérificateur de 2e classe* ; Tournier, *commis principal de 1e classe*, et Gripon, *commis principal de 2e classe* ; Gaillard, *commis.*
M. Delcourt, *garde-magasin..*

Marchipont, M. Thiébaut, *receveur.* — Sebourg, M. Aubert, *receveur.*— Crespin, M. Bruniaux, *receveur.* — Saint-Waast, M. Drapier, *receveur.* — Bry, *receveur*, M. Valin. — Eth, *receveur*, M. Deltour,

Bruay, (route), M. Dubar, *receveur.* — Saint-Saulve, M. Becquet, *receveur.* — Marly, M. Beuzard, *receveur.*

Fabrique de soude de Trith-St-Léger, M. Jourdan, *commis principal, chef de service* ; Huart, Bailly, Calvel.

INSPECTION DE MAUBEUGE.

Cette inspection comprend deux principalités dont les chefs-lieux sont à Feignies et à Jeumont.

M. Guillet, *inspecteur*, à Maubeuge.

PRINCIPALITÉ DE FEIGNIES. MM. Muntdveiller, *receveur principal*, à Feignies; Parisot, *sous-inspecteur* ; Guiomar, Sbarbaro et de Varènes, *vérificateurs de 1re classe* ; Sindely, *commis principal de 1re classe;* Meurisse, *commis principal de 2e classe* ; Meurant, *commis de 1re classe* ; Cousin, *commis* ; Lancelle, *garde magasin.*

Bellignies, M. Lévée, *receveur* — Hergies, M. Fossier, *receveur.* — Hon, M. Bouillon, *receveur.* — Malplaquet, M. Perriot, *receveur.* — Gognies-Chaussée. M. Venet, *receveur.*

Le Quesnoy, M. Avis, *receveur.* — Pont-sur-Sambre, M. Graudais, *receveur.* — Bavai, M. Margerin, *receveur.*

PRINCIPALITÉ DE JEUMONT. MM. Perret, *receveur principal* ; Adnesse, *sous-inspecteur* ; L'Hôte, *contrôleur* ; Pichoir, Schillinger, Demarbaix, Goubaut, Choffez, Loth, *vérificateurs de 1re classe*; Dumont, *commis principal de 1re classe* ; Bossaert et Cappé, *commis principaux de 2e classe* ; Hénaut, *commis de 1re classe* ; Docquier, *commis de 2e classe* ; Leleu, *garde-magasin.*

Bettignies, M. Rolier, *receveur.* — Villers-sire-Nicole, M. Lemoine, *receveur.* — Vieux-Rengt, M. Deschamps, *receveur.* — Fabrique de soude d'Hautmont, MM. Mineur, *commis principal de 1re classe* ; Ledoux, Mailfait et Champagne, *commis de 2e classe.*

Maubeuge, MM. Gérard, *receveur.* — Hautmont, M. Lengrand, *receveur.*

INSPECTION D'AVESNES.

Cette inspection comprend une principalité dont le chef-lieu est à Avesnes.

M. Giovanelli, ✻, *inspecteur.*

PRINCIPALITÉ D'AVESNES. MM. Laracine, *receveur principal*; Lécuyer, *vérificateur de 1re classe;* Thiry, *commis de 2e classe.*

Cousolre, M. Laplace, *receveur.* — Hestrud, M. Fauconnier, *receveur.* — Beaurieux, M. Rognion, *receveur.* — Eppe-Sauvage, M. Vagogne, *receveur.* — Trélon, M. Baudet, *receveur.* — Ohain, MM. Fosset, *receveur*; Despouy, *commis de 2e classe.*

Etrœungt, M. Coderlier, *receveur.* — Beugnies, M. Dumesnil, *receveur.*

SERVICE ACTIF.

INSPECTION DE SAINT-AMAND.

CAPITAINERIES DE LECELLES. MM. Landon, *capitaine*, à Lecelles; Tillier, *lieutenant*, à Saméon; Lecouvey. *lieutenant*, à Saint-Amand.

Cette capitainerie comprend les brigades de Planard, Rumegies, Saméon, Lecelles, Maulde, Saint-Amand, Landas et Rue-de-Chorette.

CAPITAINERIE D'HASNON. MM. Germain, *capitaine*, à Hasnon; Mouy, *lieutenant*. à Brillon; Guilbart, *lieutenant*, à Vicoigne.

Cette capitainerie comprend les brigades de Brillon, Hasnon, Tilloy, Grand-Bray, Vicoigne et Raismes.

CAPITAINERIE DE NOTRE-DAME-AU-BOIS. MM. Mathieu, *capitaine*, à Notre-Dame-au-Bois, Lamotte, *lieutenant*, à Bruille: Mercier, *lieutenant*, à Condé.

Cette capitainerie comprend les brigades de Mortagne, Bruille, Hergnies, Notre-Dame-au-Bois, Condé, Fresnes, Château-l'Abbaye, Vieux-Condé (ligne), Vieux-Condé (gare) et du Coq.

INSPECTION DE VALENCIENNES.

CAPITAINERIE D'ONNAING. MM. Courtois, *capitaine*, à Onnaing; Lernould, *lieutenant*, à Blanc-Misseron; Bourdon, *lieutenant*, à Curgies.

Cette capitainerie comprend les brigades de Crespin, Blanc-

Misseron (gare), Blanc-Misseron (ligne), Onnaing, Sebourquiaux, Sebourg, Curgies et Thivencelles.

CAPITAINERIE DE VALENCIENNES. MM. Gréterin, *capitaine*, à Valenciennes; Gaillard, *lieutenant*, à Valenciennes; Chassaing, *lieutenant*, à Vendegies-sur-Ecaillon.

Cette capitainerie comprend les brigades de Bruay, Saint-Saulve, Anzin, Marly, Sepmeries, Vendegies-sur-Ecaillon, Valenciennes (station), Famars.

CAPITAINERIE DE WARGNIES-LE-PETIT. MM. Jacquart, *capitaine*, à Wargnies-le-Petit, Fossier, *lieutenant*, à St-Waast, Duboscq, *lieutenant*, à Wargnies-le-Petit.

Cette capitainerie comprend les brigades de Bry, la Bocrette, Jenlain, Saint-Vaast, Bettrechies, Amfroipret et Wargnies-le-Petit.

INSPECTION DE MAUBEUGE.

CAPITAINERIE DE LA LONGUEVILLE. MM. Dineur, *capitaine*, à La Longueville; Glin, *lieutenant*, à Bavai; Brimont, *lieutenant*, à Feignies (station); Raviart, *lieutenant*, à Feignies (village).

Cette capitainerie comprend les brigades de Bellignies, Hon-Hergies, Bavai, Malplaquet, Gognies-Chaussée, Feignies (station), Feignies (village) et La Longueville.

CAPITAINERIE DE JOLIMETZ. MM. Landousie, *capitaine*, à Jolimetz; Lenquette, *lieutenant*, à Berlaimont; Laine, *lieutenant*, au Quesnoy.

Cette capitainerie comprend les brigades de Ruesnes, le Quesnoy, Baudignies, Jolimetz, Locquignol, Berlaimont et Pont-sur-Sambre.

CAPITAINERIE DE MAUBEUGE. MM. Blutel, *capitaine*, à Maubeuge; Hapiot, *lieutenant*, à Elesmes; Johannès, *lieutenant*, à Cerfontaine, Desbordes, *lieutenant*, à Jeumont (station).

Cette capitainerie comprend les brigades de Bettignies, Elesmes, Vieux-Rengt, Jeumont (ligne), Colleret, Cerfontaine, Jeumont (station), Hautmont (station), Maubeuge (ville), Maubeuge (mobile).

INSPECTION D'AVESNES.

CAPITAINERIE DE SOLRE-LE-CHATEAU. — MM. Louvel, *capitaine*, à

Solre-le-Château; Rile, *lieutenant*, à Hestrud; Grivillers, *lieutenant*, à Dimechaux.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Hestrud, Beaurieux, Clerfayts, Dimechaux, Solre-le-Château, Cousolre, Damousies, Felleries et Beugnies.

CAPITAINERIE DE GLAGEON. MM. Sant, *capitaine*, à Glageon; Brosse, *lieutenant*, à Trélon; Berteau, *lieutenant*, à Liessies.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Ohain, Trélon, Liessies, Sains, Glageon, Beaumont, Féron et Ramousies.

CAPITAINERIE D'AVESNELLES. MM. Collart, *capitaine*, à Avesnelles; Moucheront, *lieutenant*, à Dompierre; Masson, *lieutenant*, à Etrœungt.

Cette capitainerie comprend les brigades de Saint-Remy-Chaussée, Dompierre, Avesnelles, Haut-Lieu, Etrœungt et Saint-Hilaire.

DIRECTION DES DOUANES DE CHARLEVILLE.

M. Trescaze, ✻, *directeur*.

Ce service comprend dans le département du Nord les brigades d'Anor, de Par-de-là-l'Étang et des Noires-Terres, communes d'Anor, de Fourmies et de Wignehies.

BUREAU PRINCIPAL D'ANOR. — MM. Lachaise, *receveur principal* (station); Grizot et Noizet, *vérificateurs*; Serouge et Riocreux, *commis principaux*; Poncin, *commis*.

Le bureau principal d'Anor est ouvert aux opérations suivantes:

Importation des marchandises taxées à plus de 20 fr. par 100 kilog. ou nommément désignées par l'article 8 de la loi du 27 mars 1817.

Transit des marchandises prohibées ou non-prohibées.

Importation des machines et mécaniques.

Sortie des boissons.

Transit international.

Importation des fils de laine d'origine belge.

Emprunt du territoire étranger. (Marchandises de toute sorte)

BUREAU SUBORDONNÉ D'ANOR. — M. Bouis, *receveur*.

BUREAU SUBORDONNÉ DE FOURMIES. — M. Huet, *receveur*.

LIEUTENANCE D'ANOR. — M. Petitjean, *lieutenant.*

Cette lieutenance comprend :

Anor, deux brigades composées de 22 hommes; Par-de-là-l'Étang (commune d'Anor), une brigade de 10 hommes ; les Noires-Terres (commune de Fourmies), une brigade de 9 hommes.

DIRECTION DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

M. Deaubonneau, ✱, *Directeur*, rue des Fossés, 30, à Lille.

Sous-directeur : M. Merchez, rue des Fossés, 30.

BUREAUX DE LA DIRECTION :

Contrôleurs : MM. Deplanque et Finet. — *Commis principaux de 1re classe* : MM. Hubben, Boullet, Frédrick, Delebecque, Gadebois, Sutils, Peltier, Desvallées, Chocqueel.

Commis principaux de 2e classe : MM. Fonrobert, Séguin, Charbonnet, Delbecque.

Commis : M. Waniart.

Surnuméraires : MM. Duflos et Leblanc.

Inspecteur sédentaire. M. Haeghens, rue Solférino, 161.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Inspecteurs départementaux : MM. Biard, Maton, Cormon, Verneuil, Degrave, Verlynde (*service des sucres*), à Lille.

Receveur principal : M. Cantaloube, rue Joséphine, 5.

Entreposeur des tabacs et des poudres à feu : M. Lefebvre, rue Solférino.

Contrôleurs : MM. Le Neveu, rue du Faubourg-de-Roubaix, 49 ; Larminat, rue Nationale, 78 ; Martin, rue Masséna, 6 ; Mahé ; rue d'Arras, 160 *bis* ; Como, (*service des sucres*), rue du Chaufour, 13 ; Boullet, (*entrepôt des sucres*), à Lille ; Baudoux, à Armentières ; Cauchard et Dassonville, à Roubaix ; Desmarets, à Tourcoing ; Joly, à Fournes, (*service des sucres*) ; Gouëlin, à La Bassée ; Joubin, à Marcq-en-Barœul ; Appourchaux, à Pont-à-Marcq ; de Monvielle, à Quesnoy-sur-Deûle ; Delepierre, à Seclin ; Ferrey, (*service de la garantie*), à Lille, rue Masséna.

Receveurs particuliers sédentaires : MM. Dethoor, à Lille, rue des Urbanistes, 9 ; Soulier, idem, rue d'Antin ; Germain, idem, rue Fontenoy, (section des Moulins) ; Croin, (*service de la naviga-*

tion), rue Colbert; Lebon, à Armentières; Chorin et de Prat, à Roubaix; Talleux, à La Bassée; Gru, à Seclin; Dethoor, à Tourcoing.

Receveurs buralistes : MM. Martin, à Lille, rue du Metz; Van Bambecke, idem, rue des Sarrazins; Salmon, idem, boulevard de la Liberté; Morrazzani, rue Esquermoise.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Sous-directeur : M. Sérendat, à Avesnes.

Receveur principal : M. Seigne, à Avesnes.

Contrôleurs : M. Morel, à Maubeuge; M. Taviaux, au Quesnoy, (*service des sucres*); M. Gouret, à Jenlain.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Sous-directeur : M. Dubreuil, à Cambrai.

Inspecteur : M. Deny, à Cambrai (*service des sucres*).

Receveur principal : M. Demasur, à Cambrai.

Contrôleurs : MM. Sucher, à Cambrai; Gastellier, idem, (*service des sucres*); Ollier, à Solesmes; Étienne, à Masnières; Vouriot, à Bouchain.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Sous-directeur : M. Ramecourt, à Douai.

Receveur principal : M. Plonquet, idem.

Contrôleurs : MM. Rossignol, à Douai; Rigollet, (*sucres*), à Douai; Libessart, (*sucres*), à Cantin; Willox, (*sucres*), à Marchiennes.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Sous-directeur : M. Deberckem, à Dunkerque.

Receveur principal : M. Caudrelier, idem.

Contrôleurs : MM. Rooryck et Chapey, à Dunkerque; Bisserié, idem, (*service de la garantie*); Béquart, à Bergues; Le Days, à Bergues, (*service des sucres*).

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Sous-directeur : M. Flament, à Hazebrouck.

Receveur principal : M. Dehau, à Hazebrouck.

Contrôleurs : MM. Maury, à Hazebronck; Coppens, à Bailleul.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Sous-directeur : M. de Lestang, à Valenciennes.

Inspecteur : M. Ravet, (*service des sucres*).

Receveur principal : M. Nippert, à Valenciennes.

Contrôleurs : MM. Hulin, à Valenciennes; Garnier, idem; Cottesolle, à Anzin; Rossert, à Condé; Peltier, à Denain; Duval, à Saint-Amand; Chanteux, à Onnaing; Ducatez, à Valenciennes, (*service des sucres*); Dalliez, idem, *idem*: Alléguède, à Valenciennes, *idem*; Delalé, à Onnaing, *idem*; Ferrière, à Denain, *idem*; Legrand, à Saint-Amand, *idem*.

TABACS.

Un décret du 12 mars 1860 a séparé l'administration des tabacs qu'un arrêté du Gouvernement, en 1848, avait réunie à celle des contributions indirectes et a institué une direction générale des tabacs et des directeurs départementaux.

DIRECTION DES TABACS DU NORD.

La direction dont Lille est le chef-lieu comprend la manufacture des tabacs de Lille, le magasin de transit de Dunkerque, la culture et les magasins de tabacs en feuilles du Nord.

Le département du Nord est autorisé, pour 1877, à planter en tabac, pour l'approvisionnement des manufactures nationales, 900 hectares de terre, non compris le cinquième en excédant toléré par l'article 193 de la loi du 28 avril 1816.

Ces 900 hectares devront procurer une quantité de 2,500,000 kilogrammes de tabac.

Directeur des tabacs, M. Gerbet, ✱, à la manufacture.

MANUFACTURE DES TABACS DE LILLE.

Ingénieur, M. Morel. — *Contrôleur*, M. Roset. — *Sous-Ingénieur*, N . . . — *Garde-magasin*, M. Lesueur. — *Premier commis*, M. Kling. — *Second commis*, N . . . — *Commis aux écritures*, MM. Eudes, Bon, Houzé, Chassani, Placet.

MAGASINS DE TRANSIT DE DUNKERQUE.

Entreposeur, M. Boursy. — *Contrôleur de magasin*, M. Massé.

CULTURE ET MAGASINS DE TABACS EN FEUILLES DU NORD.

Inspecteur, M. Rousselot, à Lille. — *Commis de l'inspection*,

M. Duhamel. — *Contrôleurs de culture*, M. Dauphiné, à Lille, et M. Decourchelle, à Merville. — *Vérificateurs de culture*, MM. Durigneux, Hulin, David, Peckel, Hodée, Louarne et Accart. — *Commis de culture*, M. Pelte. — *Surnuméraire*, M. Pichon. — *Commis de surveillance*, M. Vandenbeuche. — *Commis de surveillance, stagiaires*, MM. Norreux et Maigrot.

MAGASINS DE LILLE.

Entreposeur, M. Robillard. — *Contrôleur de magasin*, M. Legrand.

MAGASIN DE MERVILLE.

Entreposeur, M. Fesseumayer. — *Contrôleur de magasin*, M. Gentot.

ADMINISTRATION DES FORÊTS.

Le département du Nord contient 49,019 hectares 68 ares 70 centiares de bois et forêts, dont 28,442 hectares dans l'arrondissement d'Avesnes seulement, et 8,430 dans celui de Valenciennes. L'arrondissement de Dunkerque est celui qui en possède le moins, il n'en a que 901 hectares.

Sur ces 49,019 hectares de bois, 19,524 hectares appartiennent à l'État, 2,000 hectares aux communes et aux établissements publics, le reste aux particuliers.

Les forêts les plus considérables par leurs masses sont : la belle forêt de Mormal, de la contenance de 9,200 hectares ; la forêt de Nieppe, de 2,500 hectares ; la forêt de Saint-Amand, de 3,274 hectares ; la forêt de Phalempin, de 900 hectares ; le grand bois l'Évêque de 900 hectares ; la forêt de Fourmies, de 900 hectares ; la forêt du bois l'Abbé, de 1,100 hectares ; la forêt de Marchiennes, de 800 hectares ; la forêt de Trélon, propriété particulière, de 3,300 hectares ; la forêt de Wallers, aussi propriété particulière, de 800 hectares.

ORGANISATION ET PERSONNEL DE L'ADMINISTRATION DES FORÊTS.

La France est divisée en trente-cinq conservations forestières.

La septième conservation est celle d'Amiens, composée des départements du Nord, du Pas-de-Calais, de l'Aisne et de la Somme.

Conservateur, M. Beaussire, ✻, à Amiens.

MM. Chouffe, *garde-général sédentaire* ; Roisin, *brigadier sédentaire* ; Becquet, *garde sédentaire* ; Roisin fils, *commis temporaire*.

Il existe dans le département deux inspections forestières qui ont pour chefs-lieux, Lille et le Quesnoy.

INSPECTION DE LILLE.

Cette inspection comprend les arrondissements de Lille, Valenciennes, Douai, Hazebrouck et Dunkerque.

MM. Cayet, *inspecteur, chef de service*, à Lille; Ouzelle, *brigadier-sédentaire*, *attaché à l'inspection :* d'Arbois de Jubainville; *sous-inspecteur*, à Valenciennes ; de Frohard de Lamette, *garde général*, à Hazebrouck.

INSPECTION DU QUESNOY.

Cette inspection comprend les arrondissements d'Avesnes et de Cambrai.

MM. Didion, *inspecteur, chef de service*, au Quesnoy; Pintiau, *garde sédentaire*, *attaché à l'inspection;* Bécourt, *sous-inspecteur*, au Quesnoy; Badré, *garde général*, à Landrecies; Cromback, *garde général*, à Avesnes; Cotte, *garde général adjoint*, à Locquignol.

LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES.

L'inspection de Lille comprend tous les bureaux et toutes les lignes situées dans le département du Nord.

Inspecteur du département du Nord, M. Caël, ✻, rue Saint-Jacques, n° 21-23.

Bureau de l'inspection, rue Saint-Jacques, 21-23. — *Chef de bureau*, M. Spetz, chef de station, rue de la brasserie, 12. — *Contrôleurs*, MM. Wacheux et Lheureux. — *Employé d'inspection*, M. Margerie. — *Chef surveillant*, M. Guilleminot.

BUREAU CENTRAL DE LILLE, rue de l'hôpital militaire, 41. — *Directeur des transmissions*, M. Boutmy, rue de l'Hôpital-Militaire, 41. — *Commis principaux*, MM. Greslé et Caron.

SUCCURSALES DU BUREAU CENTRAL, A LILLE.

1° Rue de Tournai, 21 (à la gare), M. Louchez, *chef de station.*
2° Rue de Voltaire 3, M. Hocquet, *employé de 1re classe chef;*
3° Rue Saint-Pierre-Saint-Paul, 4, Brodin, *employé de 1re classe chef;*
4° Rue de Fontenoy, 8, M. Delcey, *employé de 2e classe, chef.*

STATIONS DU DÉPARTEMENT : *Dunkergue*, M. Fournier, *chef de*

station; Gravelines, M. Thirion, *employé chargé du service; Roubaix*, M. Crépin, *chef de station; Tourcoing*, M. Canuel, *idem; Hazebrouck*, M. Dehorter, *chef de station; Douai*, M. Vandesmet, *chef de station; Cambrai*, M. Legon, *idem; Valenciennes*, M. Degond, *idem; Maubeuge*, M. Boudon, *idem*, *Avesnes*, M. Gruson, *employé, chargé du service; Fourmies*, M. Rousseau, *idem; Armentières*, M. Leblanc, *idem; Bergues*, Mme Sabourault, *idem; Sains-du-Nord*, Mme Pougnet, *idem*.

BUREAUX MUNICIPAUX.

Aniche, Anor, Anzin, Ascq, Bailleul, La Bassée, Bavai, Bourbourg, Carnières, Cartignies, Cassel, Clary, Comines, Condé, Croix, Denain, Dompierre, Don, Dorignies, Estaires, Étrœungt, Ferrière-la-Grande, Fives, Fresnes, Lannoy, Le Câteau, Halluin, Haubourdin, Hautmont, Hondschoote, Linselles, Loos, Le Quesnoy, Marchiennes, Marcq-en-Barœul, Marquette, Marcoing, Masnières, Merville, Moëres (les), Montigny, Noyelles-sur-Escaut, Orchies, Quesnoy-sur-Deûle, Raismes, Renescure, Saint-Amand-les-Eaux, Saint-André-lès-Lille, Sars-Poteries, Seclin, Solesmes, Solre-le-Château, Steene, Steenvoorde, Templeuve, Trélon, Walincourt, Wignehies, Wormhoudt. — (Voir au tableau statistique par cantons l'organisation de la correspondance télégraphique des communes dans le département).

BUREAUX SÉMAPHORIQUES.

Dunkerque (Sém.) Gravelines (Sém.), et Uxem (Sém.-Zuydcoote).

Bureaux d'écluse: Le Guindal, Lynck et Wattendam.

Bureaux d'intérêt privé: Cauroir, Escaudœuvres, Famars, Marly, Saulzoir, Forges de Denain et Anzin, Frais-Marais, Prouvy, Wargnies-le-Grand.

GARES DE CHEMINS DE FER OUVERTES A LA TÉLÉGRAPHIE PRIVÉE.

Aulnoye, Bouchain, Busigny, Caudry, Somain, Iwuy, Jeumont, Landrecies, Lourches, Feignies. — Les gares d'Armentières, de Cambrai, Douai, Dunkerque, Hazebrouck, Lille, Maubeuge, Roubaix, Tourcoing et Valenciennes sont également ouvertes à la télégraphie privée pour les voyageurs munis de billets.

Les bureaux de Lille sont ouverts tous les jours sans exception, depuis sept heures du matin, en été, et depuis huit heures en hiver, jusqu'à neuf heures du soir. Le bureau central ne ferme qu'à minuit.

Il est permis à toutes personnes de correspondre au moyen du télégraphe, par l'entremise des fonctionnaires de l'Administration des lignes télégraphiques ou des agents délégués par elle.

L'Administration peut toujours exiger que l'expéditeur d'une dépêche établisse son identité.

La transmission de la correspondance télégraphique privée est toujours subordonnée aux besoins du service de l'État ; les dépêches officielles ont donc la priorité sur celles des particuliers.

Les dépêches doivent être écrites lisiblement et signées par l'expéditeur. Tout interligne, renvoi, rature, ou surcharge doit être approuvé par lui ou par son représentant.

L'adresse doit être rédigée de manière à ne laisser aucun doute; il est donc important qu'elle comprenne le nom et le numéro de la rue ou d'autres indications de nature à assurer la remise.

L'emploi des chiffres ou des lettres secrètes est autorisé dans la correspondance privée; mais les dépêches de cette nature sont soumises à la formalité de la recommandation ou du collationnement. Sera considérée comme dépêche secrète et soumise à la double taxe, toute dépêche qui ne sera pas composée en langage ordinaire et intelligible.

Compte des mots. — Tout ce que l'expéditeur a inscrit sur la minute pour être transmise entre dans le compte des mots. Toutefois, le nom du bureau de départ, la date, l'heure et la minute du dépôt, sont transmis d'office et inscrits sur la copie remise au destinataire.

Ces indications ne sont pas taxées, à moins que l'expéditeur ne les fasse figurer dans le corps de la dépêche,

Dans les dépêches intérieures, les mots composés formant à ce titre un article séparé du dictionnaire de l'Académie, comme aujourd'hui, après-demain, contre-ordre, ne sont comptés que pour un mot. Les noms géographiques, les noms de rue, de commune, de département et l'indication du numéro des habitations, quel que soit d'ailleurs le nombre de termes qui les exprime, ne sont comptés que pour un mot dans le corps de la dépêche comme dans l'adresse. Les noms de familles formés de plusieurs mots sont comptés pour le nombre de mots employés à les exprimer.

Les nombres écrits en chiffres sont comptés pour autant de mots qu'ils contiennent de fois 5 chiffres, plus un mot pour l'excédant. Il en est de même pour les lettres groupées qui forment une marque de colis ou quelque indication de commerce. Le point, la virgule et la barre de division sont comptés pour un chiffre ou une lettre lorsqu'ils entrent dans la formation d'un nombre ou d'une marque de commerce.

Le souligné est compté pour un mot.

Le maximum de longueur d'un mot est fixé à 15 caractères pour les dépêches échangées entre les différents pays européens. Ce

maximum est limité à 10 caractères dans les dépêches destinées à des bureaux situés hors de l'Europe.

L'expéditeur d'une dépêche intérieure à envoyer par la poste peut la faire expédier avec ou sans chargement. Les mots *poste* ou *chargement* sont reproduits dans le texte taxé. Dans le premier cas, il n'est rien perçu et le télégramme est jeté à la boîte avec affranchissement simple ; dans le deuxième cas, il est perçu une taxe fixe de 50 centimes. Pour l'exprès, on perçoit 50 centimes par kilomètre.

Avis télégraphique. — Dans le service international avec les pays de l'Europe, tout expéditeur peut transmettre un simple avis télégraphique dont la taxe est fixée aux 3/5 de celle d'une dépêche ordinaire pour le même parcours. Ces avis ne peuveut comprendre plus de 10 mots et ne donnent lieu à aucune indication gratuite sauf celle du lieu d'origine. Les nombres doivent être inscrits en lettres. Aucune réclamation n'est admise pour les avis télégraphiques.

Télégrammes urgents. — Dans le service international l'expéditeur peut obtenir la priorité de transmission en inscrivant le mot « urgent » avant l'adresse et en acquittant le triple de la taxe ordinaire d'une dépêche de même longueur.

Dépêches recommandées. — Dans le service intérieur lorsqu'une dépêche est recommandée, le bureau de destination transmet par la voie télégraphique à l'expéditeur même la reproduction intégrale de la copie envoyée au destinataire, suivie de la double indication de l'heure précise de la remise et de la personne entre les mains de laquelle cette remise a eu lieu. Si la remise n'a pu être effectuée, ce double avis est remplacé par l'indication des circonstances qui s'y sont opposées, et par les renseignements nécessaires pour que l'expéditeur puisse faire suivre sa dépêche s'il y a lieu.

La taxe de recommandation est égale à celle de la dépêche.

La recommandation est obligatoire pour les dépêches composées en chiffres ou en lettres secrètes.

Dans le service international la taxe du télégramme recommandé est le triple de celle des dépêches ordinaires. de même longueur. En cas de perte ou d'altération donnant lieu au remboursement de la taxe, sauf le cas de force majeure, une indemnité de 50 francs est accordée à l'expéditeur,

Collationnement. — L'expéditeur de toute dépêche internationale peut en demander le collationnement ; la taxe du collation-

nement est égale à la moitié de celle du télégramme, toute fraction de quart de franc étant comptée comme un quart de franc.

Le collationnement est obligatoire pour les dépêches privées en langage secret.

Dans la correspondance intérieure et internationale l'expéditeur peut demander l'accusé de réception de sa dépêche. La taxe en est fixée au prix d'une dépêche simple.

DÉPÊCHES A FAIRE SUIVRE. — Le public et l'administration sont autorisés à faire suivre les dépêches.

Lorsqu'une dépêche porte la mention : *faire suivre*, sans autre indication, le bureau de destination, après l'avoir présentée à l'adresse indiquée, la réexpédie immédiatement s'il y a lieu à la nouvelle adresse désignée au domicile du destinataire. Si aucune indication n'est fournie à l'adresse indiquée, la dépêche est gardée en dépôt.

Si la mention *faire suivre* est accompagnée d'adresses successives, la dépêche est successivement transmise à chacune des destinations indiquées jusqu'à la dernière s'il y a lieu.

L'expéditeur acquitte la taxe de la dépêche jusqu'au premier bureau, mais toutes les taxes auxquelles ont donné lieu les réexpéditions sont recouvrées sur le destinataire.

Quant une dépêche à plusieurs destinataires, il est perçu 50 cent. par chaque destinataire en sus du premier.

PORT AU-DELA DES LIGNES. — Les dépêches adressées à domicile ou poste restante hors de la localité desservie par le bureau télégraphique sont, suivant la demande de l'expéditeur, envoyées immédiatement à leur destination par la poste ou par un moyen plus rapide si l'administration du bureau destinataire en dispose.

Les dispositions pénales relatives au transport des lettres en contravention ne sont pas applicables à ceux qui transportent les télégrammes que *les expéditeurs envoient aux bureaux télégraphiques*, et les télégrammes que ces bureaux font remettre aux destinataires.

Les dépêches internationales à envoyer par la poste au-delà du bureau d'arrivée, sont envoyées comme lettres chargées. Les frais d'exprès auxquels ont donné lieu les dépêches non recommandées sont recouvrés sur le destinataire, aucune taxe complémentaire n'étant perçue par le bureau d'origine.

RECTIFICATIONS. — Le destinataire d'une dépêche ordinaire ou recommandée peut demander la rectification des passages qui lui paraissent douteux et il acquitte alors ; 1° le prix d'une dépêche simple pour la demande ; 2° le prix d'une dépêche calculé suivant la longueur du passage à répéter. Ces taxes sont remboursées dans

le service intérieur si la répétition montre que le service télégraphique avait dénaturé le sens de la dépêche ; dans ce cas, le bureau d'arrivée opère le remboursement d'office. Dans le service international, le remboursement n'est autorisé que s'il s'agit de télégrammes collationnés.

Lorsque l'expéditeur désire que la remise n'ait lieu qu'entre les mains du destinataire, il doit le mentionner dans l'adresse.

RÉPONSES PAYÉES DANS LA CORRESPONDANCE INTÉRIEURE. — La personne qui se présente pour expédier une réponse payée doit exhiber la copie authentique de la dépêche qui en fait mention. Toute réponse présentée après le délai de huit jours est considérée et traitée comme une nouvelle dépêche.

Dans la correspondance internationale, la dépêche portant réponse payée impose au bureau d'arrivée l'obligation de remettre au destinataire, en même temps que le télégramme qui lui est adressé, la somme versée au bureau d'origine qui lui est nécessaire pour effectuer sa réponse.

Le destinataire est dès lors libre de déposer cette réponse à son gré et elle est considérée et taxée comme uné dépêche nouvelle.

COPIES. — Les expéditeurs ou destinataires d'une dépêche peuvent seuls en demander copie ; ils payent en ce cas un droit de 50 centimes pour lequel il est délivré une quittance à souche.

REMBOURSEMENTS. — La taxe de toute dépêche dont la transmission n'a pu être effectuée est remboursée à l'expéditeur.

Dans le service intérieur les remboursements de taxe pour cause d'erreur ou de retard, peuvent être effectués pour toute espèce de dépêches. Dans le service international le remboursement de taxe pour cause d'erreur ne peut avoir lieu que pour les dépêches dont l'expéditeur a payé la taxe du collationnement. La demande doit en être faite à l'administration dans le délai de trois mois.

Les remboursements se rapportant à des réponses payées d'avance ou à des accusés de réception qui n'auraient pas été transmis dans un délai de dix jours, ainsi que ceux relatifs à des excédants d'arrhes, peuvent être effectués d'office, dans le service intérieur.

DÉPÊCHES MARITIMES. — Dnpuis le 15 novembre 1866 des dépêches privées peuvent être échangées entre les navires en mer et les postes électro-sémaphoriques ou électriques de la France, de l'Algérie et des pays où le service sémaphorique est organisé.

La taxe d'une dépêche à destination de navires en mer est payée par l'expéditeur au départ.

La taxe due pour une dépêche provenant d'un navire en mer est acquittée par le destinataire contre la remise de la dépêche. En cas de refus l'Administration a son recours contre l'expéditeur.

Est réduite à 20 cent, par kilomètre la taxe à percevoir du public pour les frais d'exprès afférents aux dépêches reçues de navires en mer, et qui sont envoyées directement à destination par les sémaphores sans emprunter la voie télégraphique.

MANDATS TÉLÉGRAPHIQUES. — En exécution de l'art, 4 de la loi du 4 juillet 1868, le public est admis à transmettre télégraphiquement des mandats d'argent dans l'intérieur de la France.

Cette opération consiste dans le dépôt préalable dans un bureau de poste de la somme dont l'intéressé veut effectuer l'envoi. Ce dépôt est reçu contre le paiement des frais ordinaires des envois d'argent et le déposant reçoit en échange un mandat de poste.

Ce mandat sur lequel rien ne doit être ajouté est présenté au guichet du bureau télégraphique où il est admis, moyennant la taxe d'une dépêche ordinaire augmentée d'un supplément de 50 cent. pour les frais de l'avis-dépêche que le bureau télégraphique d'arrivée doit faire parvenir au destinataire de la dépêche-mandat.

Muni de cet avis, celui-ci peut, pendant cinq jours francs, se présenter au bureau de poste indiqué pour recevoir la somme qui lui a été adressée.

L'Etat n'est soumis à aucune responsabilité à raison du service de la correspondance privée par voie télégraphique. (Loi du 29 novembre 1850),

Le chef d'un bureau télégraphique peut refuser de transmettre ou arrêter toute dépêche contraire à l'ordre public ou aux bonnes mœurs.

TARIFS.

DÉPÊCHE SIMPLE DE UN A VINGT MOTS,

Adresse et signature comprises :

Entre deux bureaux du même département.	» 60 c.	Loi du 4 avril 1872.
Pour le reste de la France..............	1 40	
Pour l'Algérie ou la Tunisie.............	1 40	

Les dépêches à destination d'un bureau de gare sont passibles d'une surtaxe minima de 50 cent. pour port à domicile.

ÉTRANGER.

Alsace-Lorraine	2 fr.	Autriche-Hongrie	6 50
Luxembourg (grand duché de)	2 50	Grande-Bretagne (Londres excepté)	6 »
Grand duché de Bade	3 »	Danemarck	6 50
Bavière	3 »	Suède	8 »
Belgique (1)	3 »	Grèce continentale	10 »
Prusse occidentale	3 »	Turquie d'Europe et d'Asie (taxes variables).	
Suisse	3 »	Norwège	8 50
Wurtemberg et Hohenzollern	3 »		
Espagne	4 »	Russie d'Europe	11 »
Italie	4 »	Russie (région du Caucase)	14 »
Pays-Bas	4 »	Russie d'Asie (1re région)	19 »
Prusse orientale	4 »	Id. (2e région)	27 »
Londres	4 »	Id. (3e région)	43 »
Portugal	5 »	Amérique (taxes diverses).	

Moitié en sus des taxes ci-dessus pour chaque dizaine de mots, ou fraction de dizaine, au-dessus de vingt.

Il y a pour l'Amérique des tarifs spéciaux. Le prix d'une dépêche de Lille à New-York, pour 10 mots, est de 37 fr. 50.

ADMINISTRATION DES POSTES.

DIRECTION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL. M. Cairel, ✻, *directeur des postes du département*, à Lille.

Contrôleurs, MM. Coutard, Minot.

MM. Schmitt, *commis de direction*; Pimpaneau, *commis, idem*; Dhuez, *surnuméraire*.

Brigadiers facteurs. MM. Dutoit et Fournier.

Il y a dans le département du Nord cent onze bureaux de postes aux lettres : dix bureaux composés, cent-un bureaux simples et un bureau de facteur boîtier. L'état suivant indique les communes où ils sont placés et présente le nom du receveur de chaque bureau.

BUREAUX COMPOSÉS. Lille, MM. Tiquet. *receveur principal*;

(1) Pour la Flandre occidentale, le Hainaut, le Luxembourg, la province de Namur, la taxe est réduite à 2 francs.

Lescaut, Godard, *commis principaux*; *receveurs des bureaux supplémentaires* : M. Picard, quartier de Moulins-Lille ; M. Doridat, quartier de Wazemmes ; M. Husson, section de Fives ; M. Lannelet, place Saint-Martin. — Avesnes, M. Beuck, *receveur*. — Cambrai, M. Lorentz, *idem*. — Douai, MM. Lequette, *receveur* ; Dhoudain, *commis principal*. — Dunkerque, MM. Déchand, *receveur*; Mancion, *commis principal*. — Maubeuge, M. Wauthier, *receveur*. — Roubaix, M. Bosquet, *receveur*.— Tourcoing, M. Noël, *rceveur*. — Valenciennes, M. Gérard, *idem*; M. Boys, *commis principal*.

Bureaux simples. Aniche, Mme Eloi ; Annœullin, Mlle Leroy ; Anor, M. Gomel; Anzin, M. Servas; Arleux, Mme Tison; Armentières, M. Houde; Arnêke, M. Longepierre; Artres, Mme Wallart; Ascq, Mme Chappe; Aubigny-au-Bac, Mme Tellier; Bailleul, M. Dehaisne; Baisieux, Mme Pollet; La Bassée, Mlle Tancrez; Bavai, Mme Dumay; Bergues, Mme Helle; Berlaimont, Mme Galand ; Beugnies, M. Lelong; Bollezelle, Mlle Fossé; Bouchain, M. Mougin; Bourbourg, Mlle Chassaing; Busigny, Mme Belin ; Carnières, Mme Soyez; Cartignies, Mlle Lebourlier; Cassel, Mlle Felhoen; Le Cateau, M. Berbez; Catillon, Mlle Maréchal; Caudry, Mlle Molinier; Clary, Mlle Cowez; Comines, Mlle Dubuisson; Condé, M. Lobbé; Crespin, Mlle Delaporte; Cousolre, Mlle Lemoisne; Cysoing, Mlle Fourment; Englefontaine, Mlle Blary; Denain, M. Dufour; Esquelbecq, Mme Domarle; Estaires, Mlle Cornillot; Etrœungt, Mlle Godbille; Flines, Mlle Leclercq; Fourmies, Mlle Sévéné; Fournes, Mme Reboux; Fresnes, Mlle François; Gouzeaucourt, Mlle Devaux; Gravelines, Mme Pottier; Halluin, Mme Wallard; Hasnon, Mlle Butor; Haubourdin, Mme veuve Lamour; Hautmont, M. Wirth ;Hazebrouck, M. Piettre; Hondschoote, Mlle Dubrulle; Iwuy, Mlle Taillefer; Jenlain, Mme Holbecq; Jeumont, M. Disneur, ✻ ; Landrecies, Mlle Richez; Lannoy, Mlle Cartier ; Linselles, Mme Deltête; Lomme, Mlle Petitberghien; Loos, Mme Estagerie; Lourches, Mlle Nicolet; Marchiennes, Mme Baillet; Marcoing, M. Laude ; Marcq-en-Barœul, Mme Vasseur ; Maroilles, Dame Vivien; Masnières, Mme veuve Mollien; Merville, Mme Fourie; bureau de Montigny-en-Ostrevent, Mlle Contesse; Mortagne, M. Ellenberger; Onnaing, M. Greterin; Orchies, Mme Favreux; Pont-à-Marcq, Mlle Huguier; Quesnoy-sur-Deûle, Mlle Guillaume; Le Quesnoy, M. Cat; Quiévy, Mlle Petitdemange; Raches, Mme Selle; Raismes, Mme Legrand ; Renescure, M. Cohet; Roncq, Mlle Gras; Sains, Mlle Lebrun ; Saint-Amand, Mlle Suin-Duvoyaux: Seclin, Mme Poillot; Solre-le-Château, M. Chapiron ; Solesmes, Mlle Marlierre ; Somain, Mlle Mio ; Steenvoorde, Mlle Darles; Steenwerck; Mme Boubay; Templeuve, Mlle Caplet ; Trélon, Mme Balasse; Trith-

St-Léger, Mlle Devys ; Vieux-Berquin, Mlle Rigaut ; Villers-sire-Nicole, Mlle Demorgny ; Walincourt, Mme Castelli ; Wambrechies, Mlle Coulogne ; Watten, Mlle Quaintenne ; Wignehies, Mme Mathieu ; Wormhoudt, Mme Cabotse.

Préposés dans les gares de chemins de fer. MM. Jesson, à Lille ; Lermitte, à Cambrai ; Cendro, à Douai ; Dehoudt, à Hazebrouck ; Moreau, à Somain ; Lejeune, à Valenciennes ; Warion ; à Busigny.

FRANCHISES POSTALES.

Le Président de la République, le Président du Sénat, le Président de la Chambre des Députés, les ministres secrétaires d'État à département ministériel, le président du Conseil d'Etat ; le vice-président du Conseil d'État, le président du contentieux du Conseil d'État, le premier président et le procureur-général de la Cour de cassation, le premier président et le procureur général de la cour des Comptes, le commandant de la 1re division militaire, le commandant de Paris et du département de la Seine, le préfet de police, le directeur de l'administration de l'enregistrement et des domaines, le directeur du personnel au ministère de la guerre, le directeur de l'administration des forêts, le directeur de l'administration des douanes et des contributions indirectes, le directeur de l'administration des manufactures de l'État, le directeur de l'administration des postes, le directeur de l'administration de la caisse d'amortissement et de la caisse des dépôts et consignations, le directeur général des cultes, le secrétaire-général du Conseil d'État, le président de la commission d'enquête des tabacs, le commissaire du Gouvernement près la commission d'indemnités des colons de Saint-Domingue, le secrétaire général de la même commission, les directeurs généraux des lignes télégraphiques et des postes.

NOTIONS GÉNÉRALES SUR LE SERVICE DES POSTES.

Imprimés, échantillons, épreuves d'imprimerie corrigées, papiers de commerce ou d'affaires.

Leur taxe est réglée à prix réduits, moyennant affranchissement préalable. Le poids des imprimés, épreuves d'imprimerie et papiers d'affaires ne doit pas dépasser 3 kilogrammes, celui des échantillons, 300 grammes. La dimension des imprimés, épreuves d'imprimerie corrigées, papiers d'affaires et échantillons d'étoffes

sur carte ne doit pas excéder 45 centimètres; celle des autres échantillons, 25 centimètres.

Les *imprimés* sont expédiés sous bandes mobiles couvrant au plus le tiers de la surface du paquet. Ils sont divisés en trois classes :

1° Les *journaux politiques*, taxe 4 centimes par exemplaire de 40 grammes et au-dessous. Au-dessus de 40 grammes, augmentation de 1 centime par chaque 10 grammes, ou fraction de 10 grammes excédant; moitié des prix ci-dessus, lorsque le journal est pour l'intérieur du département où il est publié ou pour les départements limitrophes. (Les journaux publiés dans les départements de la Seine et de Seine-et-Oise ne jouissent pas de la réduction pour les départements limitrophes).

2° *Les publications périodiques uniquement consacrées aux lettres, aux sciences, aux arts, à l'agriculture et à l'industrie*, taxe 2 centimes par exemplaire de 10 grammes et au-dessous; au-dessus de 20 grammes, augmentation de 1 centime par chaque 10 grammes ou fraction de 10 grammes excédant. Moitié de ces prix dans les cas indiqués au paragraphe précédent.

3° *Les circulaires, prospectus, catalogues, avis divers et prix courants, livres, gravures, lithographies en feuilles, brochés ou reliés*, taxe :

de 5 grammes et au-dessous, 2 centimes,
de 5 grammes à 10 grammes, 3 centimes,
de 10 grammes à 15 grammes, 4 centimes,
de 15 grammes à 50 grammes, 5 centimes,

avec augmentation de 5 centimes par chaque 50 grammes ou fraction de 50 grammes, à partir du poids de 40 grammes exclusivement.

Les avis de naissance, mariage et décès, les prospectus, catalogues, circulaires, prix courants et avis divers sont reçus sous forme de lettres, disposés de manière à pouvoir être facilement vérifiés, ou sous enveloppes ouvertes d'un côté : taxe 5 centimes par avis, prospectus, catalogue, circulaire, etc., de 10 grammes et au-dessous, pour la circonscription du bureau, et 10 centimes pour le reste de la France; augmeutation, 5 centimes ou 10 centimes par chaque 10 grammes ou fraction de 10 grammes excédant. — Les avis de mariage, lorsqu'ils sont doubles, c'est-à-dire lorsque deux avis sont imprimés snr la même feuille ou sur deux feuilles différentes, doivent acquitter une double taxe d'affranchissement, ainsi que tous les autres avis, circulaires, etc,

Les cartes de visite (même deux ensemble) sont reçues sous enveloppes non-fermées, aux conditions ci-dessus. Sont assimilées aux cartes de visite ordinaires les cartes de visite *portraits photographiés.*

Le port des échantillons avec ou sans imprimés, *des épreuves d'imprimerie corrigées, des papiers de commerce ou d'affaires,* placés soit sous bandes mobiles, soit dans des enveloppes non-fermées ou dans des sacs faciles à ouvrir, est fixé, pour chaque paquet portant une adresse particulière, à 5 centimes par 50 grammes ou fraction de 50 grammes.

NON-AFFRANCHISSEMENT OU INSUFFISANCE D'AFFRANCHISSEMENT

des imprimés, échantillons, épreuves d'imprimerie, papiers de commerce ou d'affaires.

Lorsqu'ils n'ont pas été affranchis, les imprimés, échantillons, épreuves d'imprimerie, papiers de commerce ou d'affaires sont taxés comme lettres; s'ils ont été affranchis et que l'affranchissement soit insuffisant, ils sont frappés en sus d'une taxe égale au triple de l'insuffisance. Le port en est acquitté, à défaut du destinataire, par l'expéditeur, contre lequel des poursuites sont exercées en cas de refus de paiement. (Art. 8 de la loi du 25 juin 1856).

Articles d'argent.

La poste se charge, moyennant un droit de 1 p. °/₀. (Loi du 20 décembre 1872), du transport des sommes d'argent déposées à découvert dans ses bureaux et délivre en échange des mandats payables à tout individu résidant en France, en Algérie et dans les colonies françaises, ainsi qu'à tout militaire, marin ou employé de l'État aux armées, sur les bâtiments de la flotte et dans les villes du Levant, de la Chine ou du Japon, où la France entretient des bureaux de poste.

Les envois ordinaires ou à destination des colonies françaises, ne peuvent dépasser 300 fr. Sont chargés de pourvoir à l'émission et au paiement des mandats:

1° En France, les receveurs des postes et les facteurs-boîtiers;

2° En Algérie, les receveurs, les distributeurs des postes et les facteurs-boîtiers;

3° Dans les colonies françaises, les trésoriers payeurs, les trésoriers particuliers et les percepteurs;

4° Les payeurs aux armées ;

5° Les receveurs des bureaux français établis dans les villes du Levant, à Shanghaï et à Yokohama.

Des envois d'argent peuvent également être reçus à destination de la Belgique, de l'Italie, de la Suisse, du grand-duché de Luxembourg jusqu'à concurrence de 200 francs, et de l'Angleterre, jusqu'à concurrence de 252 francs, soit 10 livres sterling, dans certains bureaux de France et d'Algérie et moyennant un droit de 20 centimes par 10 francs ou fraction de 10 francs. Les mandats dits internationaux sont transmissibles par voie d'endossement. La nomenclature des bureaux français et étrangers admis à émettre et à payer des mandats internationaux existe dans toutes les recettes et distributions. Il n'est pas reçu de dépôt d'argent au-dessous de 50 centimes. Au-dessus de 10 francs, les mandats français supportent, en outre, un droit de timbre de 25 centimes (Loi du 23 août 1871). Les mandats internationaux ne sont pas soumis à la formalité du timbre. — Les distributeurs et les facteurs-boîtiers en Algérie, et les facteurs-boîtiers en France, sont autorisés à émettre et à payer des mandats d'articles d'argent pour des sommes de 50 francs et au-dessous. Les bénéficiaires des mandats en France; peuvent, s'ils le jugent utile en faire toucher le montant par une tierce personne, sur acquit préalable, moyennant l'accomplissement de l'une des formalités suivantes: faire apposer, en regard de sa signature, un timbre émanant d'une autorité civile ou judiciaire; — attester la sincérité de sa propre signature par l'apposition, sur le mandat même, d'un timbre ou d'une griffe à lui appartenant; — enfin, remettre à la tierce personne, pour être représentée à l'agent payeur, une pièce authentique, relatant les noms et qualités de l'ayant-droit. Les demandes de remboursement relatives aux mandats que les bénéficiaires ont laissé périmer entre leurs mains, c'est-à-dire aux mandats qu'ils n'ont pas touchés dans les délais indiqués par les règlements ou aux mandats qu'ils ont perdus après réception ou qu'ils ont détériorés, sont assujetties au droit de timbre, conformément aux dispositions de la loi du 13 brumaire an VII.

Les receveurs des postes sont également autorisés à recevoir pour le compte de la caisse des dépôts et consignations, les propositions d'assurance aux deux caisses créées, l'une en cas de décès et l'autre en cas d'accidents, résultant des travaux agricoles et industriels. (Loi du 11 juillet 1868).

Depuis le 1er août 1872, le public est admis à employer la voie télégraphique, pour faire payer à destination, jusqu'à concurrence de 5,000 francs au maximum, les sommes déposées dans les bureaux de poste. (*Décret impérial du* 25 *mai* 1870). Des mandats

sont délivrés, transmis et payés dans les bureaux spécialement désignés à cet effet. Ils sont établis par les receveurs des postes et signés par le déposant, qui ne peut y apporter aucune modification. Ils sont ensuite remis au déposant, qui reste chargé d'en requérir lui-même la transmission télégraphique dans les postes télégraphiques des localités mêmes où les mandats ont été délivrés.

Les taxes sont perçues — pour le dépôt des fonds, d'après le tarif de l'Administration des postes, concernant les articles d'argent ; — pour la transmission télégraphique, d'après le tarif des dépêches ordinaires. L'expéditeur doit payer, en outre, le coût de l'avis donné par le bureau télégraphique de destination au titulaire du mandat-dépêche, lequel coût est de 50 centimes, plus, s'il y a lieu, les frais d'exprès.

Le payement du mandat doit être réclamé par le destinataire dans les *cinq* jours qui suivent l'arrivée de ce titre. Passé ce délai, il est renvoyé à l'Administration des postes, qui le rembourse comme mandat ordinaire.

Le montant des mandats d'articles d'argent non-réclamés par les ayants droit, dans un délai de huit années, à partir du jour du versement des fonds, est définitivement acquis à l'État. (Loi du 31 janvier 1833).

Timbres-postes. – De leur valeur. – De leur emploi.

Les timbres-postes sont de treize valeurs différentes : 1 centime, 2 centimes, 4 centimes, 5 centimes, 10 centimes, 15 centimes, 20 centimes, 25 centimes, 30 centimes, 40 centimes, 75 centimes, 1 franc et 5 francs. Ils sont vendus dans tous les bureaux de poste, dans les débits de tabac, par les facteurs et les boîtiers des postes.

Les particuliers doivent coller eux-mêmes les timbres-postes sur les objets à affranchir. — Toute lettre pour l'intérieur, revêtue d'un timbre-poste insuffisant, est considérée comme non-affranchie et taxée comme telle, sauf déduction du prix du timbre. Ainsi, par exemple, lorsqu'une lettre pesant plus de 15 grammes et moins de 30 grammes est affranchie avec un timbre de 25 centimes, elle est considérée comme non affranchie ; elle doit 80 centimes : en déduisant 25 centimes qui représente le timbre, il reste à payer 55 centimes. — Le poids des timbres-postes est compris dans le poids des lettres sur lesquelles ils sont apposés.

TAXE DES LETTRES ORDINAIRES.

Le prix du port des lettres ordinaires circulant dans l'intérieur de la France est réglé par les tarifs ci-après à partir du 1er janvier 1876. (Art. 3 de la loi du 3 août 1875).

POIDS DES LETTRES.	LETTRES circulant de bureau à bureau.		LETTRES nées et distribuables dans la circonscription du même bureau et de Paris pour Paris.	
	affranchies	non-affranchies	affranchies	non-affranchies
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Jusqu'à 15 grammes inclusivement..	» 25	» 40	» 15	» 25
Au-dessus de 15 gr. jusqu'à 30 gr. inclusivement....................	» 50	» 80	» 30	» 50
Au-dessus de 30 gr. jusqu'à 50 gr. inclusivement....................	» 75	1 20	» 45	» 75
Au-dessus de 50 gr., augmentation par 50 gr. ou fraction de 50 gr....	» 50	» 75	» 25	» 40

En cas d'insuffisance d'affranchissement, la taxe est calculée comme si la lettre n'avait pas été affranchie ; mais il est fait déduction de la valeur des timbres-postes employés. (Art. 4 de la loi du 24 août 1871.)

Cartes postales.

L'Administration fait fabriquer et mettre en vente des cartes postales au prix de 10 centimes pour celles envoyées et distribuées dans la circonscription du même bureau, ainsi que de Paris pour Paris, et au prix de 15 centimes pour celles qui circulent en France et en Algérie de bureau à bureau.

Le recto des cartes postales ne doit contenir que l'adresse du destinataire ; le verso est réservé aux mentions manuscrites ou imprimées qu'il peut convenir à l'expéditeur d'y porter, sans restriction aucune.

Lettres et objets recommandés.

Le public est admis à recommander les lettres, les cartes postales, les échantillons, les papiers de commerce et d'affaires, les journaux, les imprimés et généralement tous les objets rentrant dans le monopole de la poste ou dont le transport peut lui être confié en vertu des lois en vigueur.

Les lettres recommandées ne sont assujetties à aucun mode spécial de fermeture.

Les cartes postales, les échantillons, les papiers de commerce et d'affaires, les journaux et autres objets circulant à prix réduit restent en cas de recommandation, soumis aux conditions spéciales qui leur sont imposées.

Les lettres et objets recommandés sont déposés aux guichets des bureaux de poste. L'Administration en est déchargée en ce qui concerne les lettres, par leur remise contre reçu au destinataire ou à son fondé de pouvoirs ; en ce qui concerne les autres objets, par leur remise contre reçu soit au destinataire, soit à une personne attachée au service du destinataire ou demeurant avec lui.

L'Administration des postes n'est tenue à aucune indemnité soit pour détérioration, soit pour spoliation des objets recommandés. La perte, sauf le cas de force majeure, donne seule droit au profit du destinataire à une indemnité de 25 francs.

Les objets recommandés payent en sus de la taxe qui leur est applicable, selon la classe à laquelle ils appartiennent, un droit fixe qui est de 50 centimes pour les lettres et de 25 centimes pour les autres objets. Taxe et droit fixe sont acquittés par l'expéditeur.

La lettre recommandée est substituée au chargement sans déclaration de valeur, et la faculté qui était donnée relativement à l'insertion des valeurs payables au porteur dans les lettres chargées sans déclaration de valeur, s'applique aux lettres recommandées.

Valeurs déclarées.

L'expéditeur qui veut s'assurer, en cas de perte, sauf le cas de force majeure, le remboursement des valeurs payables au porteur, insérées dans une lettre, doit faire la déclaration du montant des valeurs que cette lettre contient.

La déclaration ne doit pas excéder 10,000 francs ; elle est portée en toutes lettres à la partie supérieure de la suscription de l'enveloppe et énonce en francs et centimes, le montant des valeurs insérées. Elle doit être écrite d'avance par l'expéditeur lui-même, sans rature ni surcharge.

Une lettre, contenant des valeurs déclarées est passible, outre le port de la lettre et le droit fixe de 50 centimes, d'un droit de 20 centimes par 100 francs ou fraction de 100 francs déclarés. Ces divers droits ou taxes sont représentés par des timbres-postes apposés sur les lettres.

Les *bijoux et objets précieux* qui circulaient précédemment par

la poste sous le titre de *valeurs cotées*, sont assimilés aux lettres renfermant des valeurs déclarées, quant aux formalités relatives au dépôt, à la déclaration, à la remise au destinataire, à la responsabilité de l'Administration, et circulent maintenant sous le titre de *valeurs déclarées*.

Ces objets acquittent le droit fixe de chargement de 50 centimes et une taxe de 1 p. °/₀ de leur valeur jusqu'à 100 francs et de 50 centimes par chaque 100 francs ou fraction de 100 francs en plus, jusqu'à 10,000 francs, suivant la déclaration faite par l'expéditeur. Cette valeur ne peut être inférieure à 50 francs.

Ils sont déposés à la poste dans des boîtes closes d'avance, dont les parois doivent avoir une épaisseur d'au moins 8 millimètres et dont les dimensions ne peuvent excéder 5 centimètres de hauteur, 8 centimètres de largeur, et 10 centimètres de longueur.

En cas de perte ou de détérioration résultant de la fracture des boîtes ne réunissant pas ces conditions, la poste n'est tenue aucune indemnité.

Demande d'avis de réception de chargements formée par l'expéditeur.

L'expéditeur d'une lettre ou d'un objet recommandé, d'une lettre ou d'une boîte contenant des valeurs déclarées à destination de l'intérieur ou de l'Algérie, peut demander, au moment du dépôt, moyennant le payement d'un droit d'affranchissement, qu'il lui soit donné avis de la réception par le destinataire. La même faculté existe pour l'expéditeur d'une lettre chargée à destination de l'Allemagne, du grand-duché du Luxembourg, des Pays-Bas, de la Suisse, de la Belgique et du royaume d'Italie, ainsi que pour l'expéditeur d'une lettre chargée, contenant des valeurs déclarées à destination des mêmes pays, moins les Pays-Bas et l'Italie.

Taxe des lettres pour les militaires ou marins dans les colonies ou en station dans les pays étrangers.

Les lettres adressées de la France ou de l'Algérie aux militaires et marins de tous grades, soit dans les colonies, soit à bord des bâtiments de l'Etat, stationnant dans les ports étrangers, et réciproquement. les lettres adressées en France et en Algérie par ces militaires et marins ne supportent que la taxe territoriale, sans supplément, de taxe pour le parcours à l'étranger ni pour le parcours de voie de mer, lorsqu'elles sont transportées exclusivement par des services français ou apportées en France ou en Algérie par des bâtiments de l'Etat. (Loi du 27 juin 1792).

Lettres pour les colonies et l'étranger.

La taxe et les conditions d'envoi des lettres et des imprimés pour les colonies françaises et l'étranger sont réglées par des décrets spéciaux. Tous les renseignements utiles à ce sujet sont fournies au public dans les bureaux de poste ; ils se trouvent aussi dans l'*Annuaire des postes* et dans un tarif dont la vente au public est autorisée.

Les lettres pour l'étranger sont affranchies, soit au moyen de timbres-postes et jetées à la boîte, soit en numéraire, aux guichets des bureaux, et laissées entre les mains des agents des postes. Revêtues de timbres insuffisants, elles sont considérées comme non affranchies et ne peuvent recevoir cours, si elles sont à destination de pays pour lesquels l'affranchissement est obligatoire.

De la suscription des lettres.

Le public ne saurait apporter trop de soin à la rédaction de l'adresse des lettres qu'il confie à la poste, afin d'éviter les fausses directions. Les adresses doivent être écrites très-lisiblement, et indiquer le nom du bureau de poste qui dessert le lieu de destination. Lorsque le lieu de destination a une dénomination commune, soit en France, soit à l'étranger, on doit indiquer le nom du pays étranger ou du département français ; par exemple : *Valence* (*Espagne*), *Valence* (*Drôme*), *Grenade* (*Espagne*), *Grenade-sur-Garonne* (*Haute-Garonne*). Lorsque plusieurs bureaux portent le même nom, il est essentiel de les désigner par les indications complémentaires ajoutées à leur nom principal, pour les distinguer les uns des autres. Il est fort important aussi, pour les grandes villes, d'indiquer la rue et le numéro de la demeure du destinataire. Les personnes qui ont des correspondants à l'étranger sont instamment priées d'appeler leur attention sur cette dernière recommandation, afin d'éviter que leurs lettres, faute de renseignements suffisants, ne tombent en rebut, ou que, tout au moins, la distribution n'en soit retardée.

Le timbre d'affranchissement doit être placé sur l'angle droit supérieur de la lettre.

Modèle de la suscription d'une lettre :

Monsieur Grandchamp,
négociant,
à Mavilly,
par Beaune
(Côte-d'Or).

Chiffres-taxes.

Les *chiffres-taxes* sont de petites étiquetttes imprimées qui sont apposées par les soins des agents des postes sur les lettres *non affranchies*, nées et distribuables dans la circonscription postale d'un même bureau ; ils sont au nombre de deux et représentent les valeurs de 25 et 40 centimes. La personne à laquelle serait présentée une lettre de la catégorie susdésignée, non revêtue du signe de taxe prescrit, doit refuser d'en acquitter le port et signaler le fait à l'Administration.

Contraventions aux lois sur la poste.

1° *Transport illicite de correspondances.*

La loi interdit le transport, par toute voie étrangère au service de poste : 1° des lettres cachetées ou non cachetées circulant à découvert ou renfermées dans des sacs, boîtes, paquets ou colis ; 2° des journaux, ouvrages périodiques, circulaires, prospectus. catalogues et avis divers, imprimés, gravés, lithographiés ou autographiés ; elle interdit, en outre, d'insérer dans les imprimés, échantillons, papiers de commerce ou d'affaires, affranchis à prix réduit, aucune lettre ou note pouvant tenir lieu de correspondance. Toute contravention est punie d'une amende de 150 à 300 francs ; en cas de récidive, d'une amende de 300 à 3,000 fr. (Arrêté du 27 prairial an IX et loi des 22 juin 1854 et 25 juin 1856).

Par exception aux dispositions qui précèdent, les journaux et ouvrages périodiques formant un paquet dont le poids dépasse 1 kilogramme, ou faisant partie d'un paquet de librairie qui dépasse le même poids, peuvent être expédiés par une autre voie que celle de la poste, mais à la condition expresse que, dans l'un et l'autre cas, les exemplaires ne porteront aucune mention ou suscription de nature à en faciliter la remise à d'autres personnes que le destinataire du paquet.

Les échantillons portant, soit sur eux-mêmes, soit sur leurs étiquettes, des indications imprimées ou même manuscrites n'ayant aucun caractère de correspondance personnelle, ainsi que les échantillons fixés à des cartes, circulaires, prospectus ou catalogues imprimés, remplissant les mêmes conditions, ont droit à la taxe réduite.

Des annotations manuscrites ou imprimées ayant le caractère de correspondance peuvent être portées sur les échantillons ou les étiquettes et imprimés qui les accompagnent et sur les papiers d'affaires et épreuves corrigées, moyennant l'acquittement préalable, soit en numéraire, soit en timbres-postes, d'un port sup-

plémentaire fixé d'après le tarif des cartes postales, soit 10 centimes pour les échantillons ou papiers d'affaires circulant dans la circonscription postale d'un même bureau et 15 centimes pour les mêmes objets, circulant de bureau à bureau, *à l'exclusion complète de notes détachées jointes à ces objets.*

Il est défendu, sous les peines édictées par l'arrêté du 27 prairial an IX et la loi du 22 juin 1854, d'insérer des lettres dans les boîtes contenant des bijoux ou objets précieux confiés à la poste.

L'Administration peut vérifier le contenu de ces boîtes en présence du destinataire, lorsqu'elle le juge convenable.

2° *Insertion de valeurs dans les lettres.*

Il est interdit :

1° D'insérer dans les lettres non chargées ni recommandées, des billets de banque, bons, coupons de dividende ou d'intérêt payables au porteur ;

2° D'insérer dans les lettres ordinaires et dans les lettres ou autres objets recommandés des pièces de monnaie, des matières d'or ou d'argent, des bijoux ou autres objets précieux ;

3° D'insérer dans les objets recommandés, affranchis au prix du tarif réduit, des billets de banque ou valeurs payables au porteur ;

4° D'expédier dans des boîtes, comme valeurs déclarées, des monnaies françaises ou étrangères.

En cas d'infraction, l'expéditeur est puni d'une amende de 50 à 500 francs. (Loi du 4 juin 1859 et loi du 25 janvier 1873).

3° *Double emploi de timbres-postes.*

L'usage d'un timbre-poste ayant déjà servi à l'affranchissement d'une lettre est puni d'une amende de 50 francs à 1,000 francs. En cas de récidive, la peine est d'un emprisonnement de cinq jours à un mois et l'amende est double. Est punie des mêmes peines, suivant les distinctions susétablies, la vente ou tentative de vente d'un timbre-poste ayant déjà servi. (Loi du 16 octobre 1849).

POIDS ET MESURES. — VÉRIFICATION.

LILLE, MM. Boone, *vérificateur*; Debonnière, Raynaud, *vérificateurs-adjoints.* — ROUBAIX, M. Bertin, *vérificateur.* — DUNKERQUE, M. Dawint, *vérificateur.* — HAZEBROUCK, M. Sire-Delahaye, *vérificateur.* — CAMBRAI, M. Delavenne, *vérificateur.* — AVESNES, MM. Bellanger, *vérificateur*; Chaudron, *vérificateur-adjoint.* — DOUAI, M. Pinchart, *vérificateur.* — VALENCIENNES, MM. Loriaux, *vérificateur*; Guilmot, *vérificateur-adjoint.*

SCIENCES ET ARTS.

SOCIÉTÉS SAVANTES.

Commission historique du département du Nord.

Cette Commission, instituée par arrêté du Préfet, du 14 novembre 1839, est chargée de veiller à la conservation des monuments et édifices historiques du département, et de se livrer à toutes les recherches qui peuvent intéresser les diverses branches de l'archéologie nationale.

Elle est composée de vingt-cinq membres résidants et a des correspondants dans chaque arrondissement du département.

Membres honoraires

M. de Saint-Aignan, O. ✻, ancien Préfet du Nord, à Paris, fondateur de la Commission; de Saulcy, C. ✻, membre de l'institut; Paillard, C. ✻, ancien Préfet du Pas-de-Calais; Tailliar, président de Chambre honoraire à la Cour d'appel de Douai.

Bureau: MM. l'abbé Dehaisnes, archiviste du département, I. ✪, *président;* Van Hende, *vice-président;* Ch. Vincent, ✪. A, chef de division honoraire à la Préfecture, *secrétaire-général;* H. Rigaux, *secrétaire-archiviste.*

Membres résidants.

MM. Benvignat, architecte, Bergerot, conseiller général, Casati, ✻, juge; Colas, professeur à l'école de peinture; Chon, ✻, professeur d'histoire; l'abbé Dancoisne, licencié ès-lettres; David, ancien magistrat; Debray, conducteur des ponts-et-chaussées: le comte de Caulaincourt, prop.; Deligne, Jules, professeur; Demeunynck, ✻, docteur en médecine; de la Phalecque, propriétaire; de Norguet, propriétaire; de Smyttère, docteur en médecine, I. ✪; Gosselet; I. ✪, professeur à la Faculté des sciences; Marteau, architecte du département; le comte de Melun, ancien député; Houdoy, membre de la Société des sciences, A. Ozenfant, archéologue, Paeile, ✠, bibliothécaire et archiviste de la ville de Lille; Van der Straeten, I. ✪, ✠, conseiller général.

Membres titulaires non résidants.

MM. l'abbé Carnel, curé, à Sequedin ; l'abbé Derveaux, curé, à Comines; Th. Leuridan, ✻, bibliothécaire de la ville de Roubaix, Roussel-Defontaine, ✻, maire de Tourcoing.

Sous-Comité de l'arrondissement d'Avesnes.

MM. Caverne, à Avesnes, président; Fiévet, architecte, à Avesnes; baron de la Torre, ancien membre du Conseil général, S aint-Vaast.

Sous-Comité de l'arrondissement de Cambrai.

MM. A. Durieux, professeur de dessin; De Baralle, architecte, à Cambrai; Delattre, receveur municipal, à Cambrai.

Sous-Comité de l'arrondissement de Douai.

MM. Preux, ✻; Brassart, Félix, avocat; Deschodt, ✻, conseiller à la cour d'appel ; Favier, propriétaire; le baron de Bouteville, conseiller général, à Hornaing; Lepreux, archiviste, sous-bibliothécaire.

Sous-Comité de l'arrondissement de Dunkerque.

MM. Bonvarlet, négociant. à Dunkerque, président; Develle, architecte à Dunkerque; Vercoustre, conducteur des Waeteringues, à Bourbonrg; Mordacq, inspecteur de l'instruction primaire, à Dunkerque; Outters, architecte, à Bergues; Ternant, agent-voyer principal, à Dunkerque.

Sous-Comité de l'arrondissement d'Hazebrouck.

MM. Bourdon, ancien magistrat; Debaecker, ✻, ancien juge-de-paix, propriétaire, à Noordpeene; Arnould-Detournai, à Estaires; Desmyttère, ✻, maire, à Cassel, De Coussemaker, Ignace, à Bailleul; Cortyl, docteur en droit, à Bailleul.

Sous-Comité de l'arrondissement de Valenciennes.

MM. Grar, Édouard, ✻, président de la Société d'agriculture, à Valenciennes, président; Martin, Adolphe, secrétaire-général de la Société des sciences, secrétaire; Cellier, membre de la Commission des archives; Grimault, architecte, à Valenciennes;

Lelièvre, ✵, ancien capitaine du génie, à Valenciennes; Caffiaux, architecte de la ville, *idem*; Lejael, docteur en médecine, *idem*.

Correspondants hors du département.

MM. Beaussire, I. ✪, ancien député, ancien membre résidant; Boca, Louis, archiviste, à Amiens; Bollaert, ✵, ingénieur en chef, à Lens (Pas-de-Calais); de Sainte-Suzanne, ✵, ancien Préfet de l'Aube; Bouly, Eugène, homme de lettres, à Paris; Dancoisne, ✵, notaire honoraire, à Hénin-Liétard; de Fontenay, président de la société Eduenne, à Autun; de Fontaine de Resbecq, ✵, ✪ A, sous-directeur au Ministère de l'Instruction publique, à Paris; de Girardot (le baron) O. ✵, ancien secrétaire-général de la Préfecture de la Loire-Inférieure; de Godefroy de Menilglaise, ✵, propr., à Paris: de La Frémoire, ✵, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Paris; de Linas, ✵, propr., à Arras; Gutlin, professeur à la Faculté des lettres, à Caen; Robert, C. ✵, intendant général militaire, à Paris; l'abbé, Loth, à Rouen; Lhote, inspecteur principal des douanes, à Cette; Vandrival, I. ✪, chanoine, à Arras.

Correspondants à l'étranger.

Don Castellanos de Losada, président de l'Institut historique de Madrid; Devillers, président du cercle archéologique, à Mons.

Société centrale d'agriculture, sciences et arts du département du Nord, établie à Douai.

La Société d'agriculture a été formée le 12 avril 1799; le 22 mars 1805, elle s'est réunie à celle des sciences et des arts, établie le 22 février 1800; elle a été maintenue dans ses droits et prérogatives par arrêté du 1er octobre 1819 et reconnue par le Gouvernement le 11 juillet 1829; les séances ordinaires de la Société se tiennent les deuxième et quatrième vendredis de chaque mois; ses officiers sont renouvelés tous les ans, dans la seconde séance de décembre.

Membres honoraires de droit.

Mgr. l'archevêque de Cambrai; MM. le premier président de la Cour d'appel; le procureur-général; le Préfet du département du Nord; le sous-préfet de l'arrondissement de Douai, le Maire de la ville de Douai; le général commandant la division; le général commandant le département; le général commandant l'école

d'artillerie; le colonel commandant la place de Douai; le président du tribunal de 1[re] instance, le procureur de la République; le recteur de l'Académie de Douai; les doyens des Facultés.

Membres honoraires nommés par la Société.

MM. Quenson, ✻, président honoraire du tribunal de St-Omer; Preux, O. ✻, premier président honoraire de la cour d'appel; Lagarde, ✻, conseiller honoraire à la Cour d'appel; Tailliar, ✻, président honoraire à la Cour d'appel; Dubois, ✻, ancien sous-intendant militaire; Corne, sénateur; Vasse, ✻, ancien professeur de physique au lycée; Bagneris, fils, ✻, docteur en médecine; Courtin, ✻, conseiller honoraire; Petit, ✻, président honoraire; Leroy, propr.; Delplanque, vétérinaire, Preux, fils, ✻, procureur-général, à Limoges.

Fonctionnaires de la Société pour 1877.

MM. Vasse, aîné, ✻, maire, *président*; Asselin, ✻, ancien maire, *premier vice-président*; Fleury, recteur, *deuxième vice-président*; Montée, *secrétaire-général*; Favier, *premier-secrétaire-adjoint*; Grimbert, avocat, *deuxième secrétaire-adjoint*; Paix, *trésorier*; Brassart, *conservateur des jardins et archiviste.*

Membres résidants.

MM. Minart, ✻, conseiller honoraire à la Cour d'appel: Paix, négociant; comte de Guerne, ✻, président à la Cour d'appel; Dupont, avocat; baron Fréd, de Guerne, propriétaire, Delannoy, docteur en médecine; Offret, professeur de physique au lycée; Tarlier, propriétaire; Luce, propriétaire; Maurice, Léon, conseiller; Maugin, docteur en médecine; Moy, professeur au lycée; Farez, ingénieur civil; Brassart, avocat; Frey, pharmacien; Montée, docteur ès-lettres; de Ternas, propriétaire; Vuillemin, ✻, directeur des mines d'Aniches; Fiévet, O. ✻, agriculteur; Pilat, idem; Varlet, idem; Cambier, fabricant de sucre; Hardouin, conseiller; Fabre, avoué; Picot, fabricant de sucre; de Boisset, directeur des mines de l'Escarpelle; Mille, négociant; Gruson, ingénieur des ponts-et-chaussées; Tissandier, professeur à la Faculté des lettres; Taillar, propriétaire; de Marcère, conseiller, député; Boulanger, propr.; De Mot, raffineur de sucre; Dubrulle, architecte; Grimbert, avocat; Gosselin, ingénieur civil; Watelle, père, docteur en médecine, Lericque de Mouchy, propriétaire; Ch. Waternau, idem; A. Charles, proviseur du lycée; A. Billiet, industriel; Alfred Dupont fils, avocat; Alb. Dutilleul, proprié-

taire ; H. Leroy, conseiller ; R. Maillard, avocat ; Woussen, fabricant de sucre ; Bernard, agriculteur ; Laloy-Roger, chimiste ; Chappuy, maître de verreries ; A. Dauphin, avocat ; Deschodt, conseiller ; J. Morel, avocat ; Courdavaux, professeur à la Faculté des lettres ; Poncelet, avoué ; L. Cambier, courtier de commerce ; René Faucheux, docteur en médecine ; Francoville, conseiller ; Taisne, avocat ; Fiévet, professeur au lycée ; Aimé Demont, commandaut du génie en retraite ; Lebon, avocat ; Bréan, ingénieur ; Ed. Fiévet, fabricant de sucre.

Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille.

Cette société a été organisée en l'an XI (1803) et a tenu sa première séance publique le 30 novembre 1811.

BUREAU. MM. V. Meurein, ✠, *président* ; F. Lavainne, ✱, *vice-président* ; de Norguet, *secrétaire-général* ; Dutilleul, *secrétaire de correspondance* ; Bachy, *trésorier* ; Casati, *bibliothécaire*.

Membres honoraires.

MM. le général commandant le 1er corps d'armée ; le Préfet du département du Nord ; le Maire de Lille.

Membres de droit.

MM. le Recteur de l'Académie ; l'inspecteur d'Académie à Lille.

Membres résidants.

MM. Kulhmann, C. ✱, chimiste, correspondant de l'Institut ; Benvignat, architecte ; Testelin, docteur en médeciue ; Cazeneuve, O, ✱, docteur eu médecine ; Bachy, propriétaire : Chon, ✱, ancien professeur d'histoire ; Corenwinder, ✱, chimiste-agronome ; Lavainne, ✱, ✠, professeur de musique ; Parise, ✱, professeur à l'école de médecine ; Deligne, homme de lettres ; Colas, peintre ; Garreau, ✱, professeur à l'école de médecine ; Meurein, ✠, inspecteur de la salubrité ; Cox, ✱, manufacturier ; Paeile, ✠, bibliothécaire de la ville ; Viollette, Ch., A. ✪, professeur de la Faculté ; Mathias, ✱, ✠, ingénieur de la traction au chemin de fer du Nord ; de Melun, ✱, ✠, propriétaire ; Houzé de l'Aulnoit, ✱, docteur en médecine ; Van Hende, A. ✪, ancien chef d'institution ; Cannissié, homme de lettres ; Houzé de l'Aulnoit, avocat ; De Norguet, propriétaire ; Lethierry, propriétaire ; Vandenbergh, architecte ; Leuridan, bibliothécaire, à

Roubaix ; Kulhmann, fils, ✻, chimiste ; Reynart, O. ✻, conservateur du musée ; Gosselet, ✪, A, professeur à la Faculté ; Roussel-Defontaine, ✻, ✠, maire de Tourcoing ; Raillard, ✻, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées ; Telliez, juge ; Boire, ingénieur civil ; Dutilleul, Jules, industriel ; Scrive, A., propriétaire ; Casati, ✠, juge d'instruction ; Houdoy, littérateur ; l'abbé Dehaisnes, archiviste du département ; Dépret, homme de lettres ; Kolb, Jules, chimiste ; Terquem, professeur de physique ; Boussinesq, professeur de mathématiques ; Giard, professeur d'histoire naturelle à la Faculté des sciences ; Hallez, docteur en médecine ; Matrot, ✻, ingénieur des mines ; Flament, ✻, ingénieur des ponts-et-chaussées ; Rigaux, archéologue ; Souillard, professeur à la Faculté des sciences ; Verly, littérateur.

Société centrale de Médecine du département, à Lille.

Cette société a été établie en vertu d'une autorisation du Ministre de l'intérieur, en date du 24 mai 1846.

Elle a pour but : 1° de fovoriser l'étude des sciences médicales et de concourir à leurs progrès ; 2° de veiller au maintien de la dignité de la profession ; 3° de faciliter la formation et le développement d'associations médicales dans le département, et de leur servir de lien commun. — Elle pourvoit à ses dépenses à l'aide d'une cotisation que s'imposent ses membres. — Elle publie un bulletin, à la collaboration duquel sont appelés tous les praticiens du Nord. — Elle donne des consultations gratuites en faveur de la classe ouvrière de la ville et des campagnes, le mercredi de chaque semaine, de trois à quatre heures de l'après-midi.

Bureau. MM. Wannebroucq, docteur en médecine, *président* ; Meurein, ✠, pharmacien, *vice-président* ; Castiaux, *secrétaire-général* ; Demon, docteur en médecine, *secrétaire* ; Vanpeteghem, docteur en médecine, *bibliothécaire* ; Lotar, *trésorier*.

Membres honoraires.

MM. Despinoy, pharmacien ; Feron, docteur en médecine ; Gueury (O. ✻), docteur en médecine.

Membres titulaires résidants.

MM. Baggio, Castelain fils, Castiaux, Cazeneuve, O. ✻, Cuignet, ✻, Daubresse, Delage, Demon, Dujardin, Folet, Hallez,

Houzé de l'Aulnoit, ✱, Huidiez, Joire, Lotar, Masurel, Meurein ✠, Morisson, Olivier, Paquet, Parise, ✱, Petit, Pilat, ✱, Pucelle, ✱, Rey, Testelin, Vanverts, Vanpeteghem, Wannebroucq, Wintrebert.

Membres titulaires non résidants:

MM. Windriff, à Cassel; Couvreur, à Seclin; Vincent, à Armentières; Bouteille, idem; Manouvriez fils, à Valenciennes.

Société Industrielle du Nord de la France.

Déclarée d'utilité publique par décret du 12 *août* 1874.

La Société Industrielle a pour but d'encourager et de faire progresser l'industrie et le commerce.

Elle se propose de créer un lien puissant et utile entre les industriels et les commerçants de la région; par la réunion sur un point central d'un grand nombre d'éléments d'instruction; — par la communication des découvertes et des faits remarquables, ainsi que des observations que ceux-ci auront fait naître; — et par tous les moyens que pourra suggérer le zèle des membres de l'Association.

Elle a institué dans ce but des conférences, des concours, des prix et récompenses, et elle publie ses travaux.

Elle s'occupe aussi de tout ce qui peut aider à propager et à consolider, dans la classe ouvrière, l'amour du travail, de l'économie et de l'instruction.

CONSTITUTION DU BUREAU. MM. Kulhmann, C. ✱, *président*; Mathias, ✱, Crespel-Tilloy, O. ✱, A. Longhaye, ✱, Adrien Bonte, *vice-présidents*; Corenwinder, ✱, *secrétaire-général*; E. Sée, *secrétaire ordinaire*; Em. Bigo, *trésorier*; Hartung, ✱, *bibliothécaire*; A. Thomas, *secrétaire-adjoint*.

COMPOSITION DES COMITÉS :

Génie civil. *Président*, M. Masquelez, O ✱; *vice-président*, M. Boivin; *secrétaire*, M. Du Rieux.

Arts chimiques. *Président*, M. Kulhmann, fils, ✱; *vice-président*, M. Lacombe; *secrétaire*, M. Ladureau.

Filature et tissage. *Président*, M. Aug. Wallaert; *vice-président*, M. A. Descamps; *secrétaire*, M. Renouard, fils.

Utilité publique. *Président*, M. Alfred Thiriez; *vice-président*, M. le docteur Houzé de l'Aulnoit, ✱; *secrétaire*, M. Léon Gauche.

Commerce et banque. *Président*, M. P. Crépy; *vice-président*, M. Neut; *secrétaire*, M. Gustave Dubar.

Le siége de la Société est à Lille, rue des Jardins, 29.

Société médicale de Douai.

Cette association, fondée en 1804, est régie par un règlement approuvé le 18 septembre 1820. Elle est composée de médecins, chirurgiens et pharmaciens. Elle tient ses séances le premier lundi de chaque mois.

CONSTITUTION DU BUREAU : MM. Bagnéris ✻, docteur en médecine, *président*; Faucheux, fils, ✻, docteur en médecine, *secrétaire*; Frey, pharmacien, *trésorier-archiviste*.

Membres: MM. Wattelle, père, docteur en médecine, Wattelle, fils, idem; Faucheux, docteur en médecine; Maugin, idem; Sockel, idem; Deleplanque, vétérinaire; Léonardi, docteur en médecine; Ourado, O ✻, idem; Drousart, idem.

Société d'émulation de Cambrai.

Cette société, formée le 16 novembre 1805, est autorisée par décision de M. le Ministre de l'Intérieur, transmise par M. le Préfet le 8 nivôse an XIII, a pour objet la culture des lettres, des sciences et des arts, considérés dans l'intérêt de la ville et de l'arrondissement.

BUREAU : MM. N..., *président*; Renard, *vice-président*; Durieux, *secrétaire-général*; Bruyelle, *bibliothécaire-archiviste*; Roth, Ch., *trésorier*.

Membres honoraires.

Mgr le cardinal-archevêque de Cambrai, MM. le préfet, le sous-préfet de Cambrai; le recteur de l'Académie; le maire de Cambrai; Petit-Courtin, ✻, Jules Brabant, ✻, anciens maires.

Membres résidants.

MM. Abel Berger, directeur de l'école de dessin; Blin, conservateur adjoint de la bibliothèque; Ed. Boulanger, agriculteur; l'abbé Bulteau, curé de Wambaix; Crépin, ✻, agriculteur; Dumont, chimiste; Durieux, professeur de dessin; Dutemple, avocat; Hardy, docteur-médecin; l'abbé Lemaire; Leleu, ✻, agriculteur; Renard, avocat, juge-suppléant; Richard, géomètre;

Roth, Charles, banquier ; Tingry, directeur de l'école de musique; comte Charles de Vendegies, propriétaire.

Société des Amis des Arts, à Douai.

Cette société, fondée en 1821, a pour but d'exciter l'émulation, d'encourager les talents et de répandre plus généralement le goût des arts.

MM. N..., *président* ; Watelle, Billet, *vice-présidents* ; Dutilleul, *secrétaire* ; Cellier, *secrétaire-adjoint* ; A. Demont, *trésorier* ; Demont, Humez, *conservateur.* — MM. Houdouart. A., baron de la Grange, Meurant, Ed. Houssin, Crépin, professeur au lycée, *administrateurs.*

Société d'agriculture, des sciences et des arts de l'arrondissement de Valenciennes.

Cette société, organisée au commencement de 1831, a été installée le 3 mars de la même année ; son règlement actuel a été approuvé par M. le Préfet, le 27 décembre 1851, conformément au décret qui la reconnaît comme établissement d'utilité publique.

Depuis, une addition au règlement a compris dans la section centrale les bureaux des comices et des sections spéciales annexées à la Société.

Bureau : MM. Grar, Edouard, ✻, *président honoraire* ; Martin, Adolphe, ✻, *président* ; Bultot, Valère, 1er *vice-président* ; Cromback, Pierre, ✻, 2e *vice-président* ; Lecat, Julien, *secrétaire-général* ; Tellier, Louis, *archiviste* ; N . . . , *trésorier et bibliothécaire* ; Sirot-Wagret, *conservateur du matériel des concours.*

SECTION CENTRALE.

Membres titulaires élus.

MM. Grar, ✻, à Saint-Saulve ; Martin, Adolphe, ✻, homme de lettres, à Saint-Saulve ; Bouton, Ernest, receveur des hospices à Valenciennes; Défontaine, doyen-curé de Saint-Nicolas, à Valenciennes ; Cromback, ✻, principal du collége, en retraite à Beuvrages ; Hamoir, Gustave, ✻, agriculteur à Saultain ; Bultot, Valère, juge d'instruction au tribunal civil, à Valenciennes ; Tellier, Louis, propriétaire à Valenciennes ; Mariage, Jean-Baptiste, fabricant de sucre, maire à Thiant ; Lecat, Julien, négociant à Valenciennes ; Dumont, Léon, homme de lettres, à Saint-Saulve ;

De Clercq, ✻, ingénieur en chef des mines, en retraite à Valenciennes; de Quillacq, ✻, industriel à Anzin; Hunet, fabricant de sucre, maire à Estreux; Sirot-Wagret, propriétaire à Valenciennes; Dassonville-Guyot, agriculteur, à Préseau; Stiévenart-Abel, fabricant de sucre, à Valenciennes.

Membres de droit.

MM. le sous-préfet de l'arrondissement, le maire de Valenciennes.

Membres honoraires résidants.

MM. Boudousquié, ✻, ingénieur en chef des mines, en retraite à Valenciennes; Pesier, Edmond, ✻, chimiste, à Valenciennes; Huart père, médecin-vétérinaire, à Valenciennes.

BUREAUX DES COMICES ET SECTIONS.

COMICE DE VALENCIENNES.

MM. Bultot, Valère, à Valenciennes, *président*; Hunet, à Estreux, 1er *vice-président*; Mustelier, Henri, à Saint-Saulve, 2e *vice-président*; Huart, Gustave, médeciu-vétérinaire, à Valenciennes, *secrétaire*; Pillion, agriculteur à Hérin, *secrétaire-adjoint*.

COMICE DE SAINT-AMAND.

MM. Davaine-Nicolle, à Saint-Amand, *président*; Davaine, Jonathan, à Saint-Amand, *vice-président*; Waché, Séraphin, juge-de-paix à Saint-Amand, *secrétaire*; Desailly, Benjamin, à Saint-Amand, *trésorier*.

COMICE DE CONDÉ,

(non réorganisé).

COMICE DE DENAIN.

MM. Crépin-Deslinsel, ✻, maire de Denain, *président*; Payen, Elie, cultivateur, *vice-président*; Gouvion, Jules, cultivateur, *secrétaire*; N . . . , *trésorier*.

SECTION DES SCIENCES ET MANUFACTURES.

MM. Pesier, Edmond, ✻, chimiste à Valenciennes, *président*; Vallez, ingénieur à Valenciennes, *vice-président*; Lajoie, ingénieur aux forges, à Anzin, *secrétaire*; Pesier, Paul, industriel à Valenciennes, *secrétaire-adjoint*.

SECTION D'HISTOIRE ET DE LITTÉRATURE.

MM. Lejeal, docteur en médecine à Valenciennes, *président* ; N . . . , *vice-président* ; Debaralle, propriétaire à Valenciennes, *secrétaire* ; Giard, Georges, à Valenciennes, *secrétaire-adjoint.*

SECTION DES BEAUX-ARTS.

MM. Martin, Adolphe, ✻, *président* ; Tellier, Louis, *vice-président* ; Fromentin, E., *secrétaire* ; Delsart, Jules, *secrétaire-adjoint.*

SECTION DE MORALITÉ.

MM. Lasne, curé-doyen de Saint-Géry, à Valenciennes, *président* ; Flamen, juge-de-paix au tribunal civil, 1er *vice-président* ; Noël-Lefebvre, négociant à Valenciennes, 2e *vice-président* ; Lehoucq, aumônier du collége, *secrétaire* ; Dupain, aumônier des hospices *secrétaire-adjoint.*

Société Dunkerquoise

pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts.

Cette société, fondée en février 1861, a été autorisée par M. le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes, le 19 août suivant.

Bureau : MM. Bonvarlet, *président* ; Terquem, *vice-président* : Mordacq, *secrétaire-général* ; Paulmier, *secrétaire-adjoint* ; Hovelt, *trésorier* ; Neudin, *archiviste.*

M. d'Arras, maire de Dunkerque, *président honoraire.*

LISTE DES MEMBRES COMPOSANT LA SOCIÉTÉ.

Membres titulaires résidants : MM. Bernaert, ancien négociant ; l'abbé Bertein ; Bolaert, professeur de musique ; Blanckaert, docteur en médecine ; Cavrois, avocat ; Charlier (O. A) ; Choquet, négociant ; Coorens, propriétaire ; Danglebert, docteur en droit ; Delelis, ✻, ancien maire ; J. Deman, notaire ; Desmit, professeur de peinture ; Dodanthun, professeur ; Doë de Maindreville, président du tribunal ; Everbaert, avocat ; l'abbé Flahaut ; Habar, journaliste ; Hovelt, notaire ; Ingelet, capitaine du génie ; Landron, pharmacien ; Leclercq, sous-secrétaire de la mairie ; Metger, docteur en droit ; Mordacq, (O. A.) ; Neudin, propriétaire ; Paulmier, avocat ; Périn, sous-préfet de Dunkerque ; Plock, ✻, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées ; Poutrin, professeur ;

Ribeire, principal du collége; Terquem, ✻, professeur d'hydrographie; Vandercolme, ✻, propriétaire; Vandercolme, archiviste du comité flamand; Vitse, doyen-curé de St-Eloi; Zandyck, docteur en médecine.

Comité flamand de France.

Le Comité flamand de Frauce, fondé à Dunkerque le 10 avril 1855, a pour but principal la recherche, la conservation et l'étude des documents en langue flamande relatifs à l'histoire et à la littérature des Flamands de France. Par arrêté en date du 24 août 1853, M. le Ministre de l'instruction publique a autorisé le Comité à se constituer définitivement et a approuvé ses statuts.

Bureau : MM. N..., *président;* C. de Laroière, *vice-président*; A. Bonvarlet et Paeile, *secrétaires;* B. Flahaut, *trésorier;* Van dercolme, *archiviste.*

Société archéologique de l'arrondissement d'Avesnes.

Bureau : MM. Aug. Lebeau, *président*; Caverne, *vice-président;* Mutiaux, *secrétaire*; Pauquet, *trésorier;* Gossart, *bibliothécaire-archiviste.*

Membres résidants, MM. Caverne, pharmacien; Champeau, avocat; Chevalier, inspecteur primaire; Colinet (E); de Colnet, propriétaire; Dagalier, agent-voyer principal; Fosset. professeur au collége; Gossart, négociant; Guillemin, architecte; le comte de Mérode, propriétaire; Mutiaux, ancien notaire; Pauquet, propriétaire; Em. Tordeux, filateur; Mortier, doyen-curé; Dupont, propriétaire.

Société des architectes du département du Nord, à Lille.

Cette société, dont le siége est à Lille, rue d'Angleterre, N° 67, a été constituée par suite d'un arrêté préfectoral du 3 novembre 1868.

Son but est ainsi défini par ses statuts :

« La profession d'architecte, honorablement exercée, a tou-
» jours été entourée d'une juste considération; différentes causes
» tendent aujourd'hui à l'amoindrir. La mission que la société
» s'impose est de chercher, avec sollicitude et persévérance, à
» augmenter la dignité de la profession et à donner des garanties
» à la confiance du public. »

Bureau pour l'exercice 1876-1877. — MM. Cannissié, *président-honoraire;* Marteau, *président;* Mourcou, *vice-président;* Pennel, *secrétaire;* J. Duthilleul, *archiviste;* Cannissié, fils, *trésorier.*

Membres, MM. Ph. Cannissié père ; Cannissié fils, à Lille ; Cokempot, à Lille; Contamine, idem, Cordonnier, à Haubourdin; De Baralle, à Cambrai; Develle, à Dunkerque; Dubrulle, à Douai; J. Duthilleul, à Lille; Dutouquet, à Valenciennes; Flament, à Dunkerque; Gilquin, à Lille; Hannotin, à Lille; Ch. Leroy, à Lille; Mahieu, à Lille; Marteau, à Lille; Meurent, à Douai; Meurillon, à Lille; Mourcou, à Lille; Newaham, à Lille; Outters, à Bergues; Pennel, à Lille; Sanvage, à Lille; Sproit, à Lille; Vandenbergh, à Lille.

Cercle horticole du Nord.

Cette société, fondée en 1868, a pour but l'encouragement de la culture des plantes indigènes les plus remarquables par leur utilité ou leur agrément, de favoriser l'introduction et la naturalisation des plantes exotiques, et de répandre le goût de la botanique.

La société est administrée par un bureau et un Conseil d'administration, qui tient ses séances le premier mardi de chaque mois.

M. le Préfet et M. le Maire de Lille, *présidents d'honneur.*

Bureau, MM. Schlaechter, horticulteur, à Loos, *président;* Grolet et Mortelet, *vice-présidents;* Peucelle, *secrétaire-général;* Richez, *secrétaire-adjoint*; Botte, *trésorier;* Millenot, *trésorier-adjoint;* Vallin, *bibliothécaire.*

Conseil d'administration, MM. Leroy, H. Delesalle, Aldebert, Baert, Devos, J. Delesalle, Legrand, Bocquet, Albant, Mesploms, Lajoie, Tournoy.

BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES.

Leur nombre est de quatorze dans le département.

BIBLIOTHÈQUE DE LILLE.

Ce dépôt est riche d'environ 53,000 volumes imprimés et de 515 volumes manuscrits. Il est placé dans un vaste et beau local; un cabinet particulier renferme les manuscrits, les éditions du quinzième siècle; les Alde, les Plantin, les Elzevir et les gravures les plus précieuses; cette collection a été formée, peu de

temps après la révolution, des livres provenant de la collégiale de St-Pierre et des abbayes de Loos, de Phalempin, de Marquette et de Cysoing. — On y a transféré la collection des partitions anciennes, des opéras, opéras-comiques, vaudevilles, du théâtre et de l'Académie de Musique.

La bibliothèque est ouverte tous les jours de la semaine sans exception et pendant toute l'année, depuis neuf heures du matin jusqu'à quatre heures de l'après-midi ; les dimanches, jusqu'à une heure seulement.

Elle est également ouverte de sept à neuf heures du soir, excepté les dimanches et fêtes et pendant le mois d'août.

C'est la bibliothèque du département la plus fréquentée ; plus de 50 lecteurs y vont journellement compulser ses nombreux ouvrages.

MM. Paeile, ✠, *bibliothécaire ;* Magot, *sous-bibliothécaire* ; Blot, *sous-bibliothécaire-adjoint* ; Touvenot, *garçon de salle.*

Commission de surveillance, MM. Contamine, *vice-président ;* Gosselet, (O. A), *professeur de géologie ;* Viollette, (O A), *doyen de la faculté des sciences* ; Chon, ✵, I., ✪, *ancien professeur d'histoire ;* Verly, Quecq d'Henripret, J. Dutilleul, de Prins, Corenwinder, Marteau, Houdoy, de Norguet, Paeile, ✠, *secrétaire.*

BIBLIOTHÈQUE DE ROUBAIX.

Cette bibliothèque, instituée le 1er février 1856, est ouverte au public tous les jours, excepté le vendredi, de neuf heures à midi et de trois à six heures et de 7 à 10 heures du soir ; les dimanches et fêtes, de onze heures à une heure.

Elle contient environ 7,000 volumes imprimés et 31 manuscrits, dont 3 livres d'heures du XVe siècle, d'une richesse remarquable. Le nombre quotidien des lecteurs est de 30.

Bibliothécaire. M. Th. Leuridan, ✠.

BIBLIOTHÈQUE DE CAMBRAI.

C'est aujourd'hui, après celles de Douai et de Lille, la plus riche du département. Le nombre des volumes imprimés est de 33,767 ; les manuscrits forment un total de 1,230 volumes. Le bâtiment dans lequel elle est placée a été restauré ou plutôt réédifié par M. l'architecte de Baralle. — Cette bibliothèque a été formée, à l'époque de la révolution, au moyen des collections des couvents supprimés, et s'est enrichie depuis des dons du gouvernement et des acquisitions faites par la ville.

Commission d'inspection et d'achat de livres, MM. Maréchal père, *président ;* de Liénard, de Vendegies, Cirier, Wiart-Hardy, Barbier.

Bibliothécaire, M. Blin.

Ouverture : tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés, de dix heures à midi, de deux à quatre heures et de six à huit heures du soirs Ce dépôt est peu fréquenté ; douze à quinze lecteurs s'y rendent journellement.

BIBLIOTHÈQUE DE DOUAI.

Établie dans un magnifique local, dépendant du Muséum, cette bibliothèque renferme environ 45,000 volumes, dont 1,100 manuscrits ; parmi ces derniers il en est de fort précieux ; au nombre des imprimés on remarque quelques éditions très-anciennes. Elle a été fondée en 1767.

Elle est ouverte tous les jours, sauf le lundi et le samedi de chaque semaine, de onze heures à cinq en été, et de onze heures à quatre en hiver, 10 lecteurs environ la fréquentent par jour.

Bibliothécaire, M. Estabel-Luce ; *bibliothécaire-adjoint*, M. Lepreux.

BIBLIOTHÈQUE DE VALENCIENNES.

Cette bibliothèque, fondée par les jésuites. enrichie par des dons particuliers et par les débris des communautés religieuses supprimées par la révolution de 1789, est établie dans les bâtiments du collége communal ; elle est ouverte tous les jours, le matin de dix heures à une heure et le soir, de cinq à huit heures, les dimanches et fêtes exceptés ; elle renferme 22,139 volumes et 660 manuscrits, formant 981 volumes. Elle est fréquentée journellement en moyenne par 15 lecteurs.

Pour que cette bibliothèque, déjà si riche en ouvrages précieux, ne reste pas au-dessous des connaissances actuelles, la ville vote chaque année une somme fixe, pour achat de livres nouveaux.

Bibliothécaire, M. N..., *sous-bibliothécaire*, M. Wattecamps.

Bibliothèque et Musée Benezech, annexés à la bibliothèque communale.

Cette collection, qui contient 3,990 volumes, dont plusieurs d'une grande valeur, plus de 100 tableaux et un grand nombre d'objets d'histoire narurelle et d'antiquité, est à la disposition du public, selon les intentions du donateur.

Les jours d'ouverture sont les mêmes que ceux fixés pour la bibliothèque publique.

BIBLIOTHÈQUE DE DUNKERQUE.

Ce dépôt, placé dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, contient environ 9,000 volumes et 34 manuscrits. Il a été fondé en 1740, par l'historien Faulconnier, qui légua à la ville sa bibliothèque, comprenant 3,000 volumes.

Il est ouvert les lundis, mercredis et vendredis, de six à neuf heures du soir.

Commission de surveillance, MM. le maire, *président;* Gaspard, Duriau et Bouly de Lesdain, conseillers municipaux.

Bibliothécaire, M. Dodanthun; *bibliothécaire honoraire*, M. L. Caux.

BIBLIOTHÈQUE DU CATEAU.

La bibliothèque du Cateau n'existe que depuis 1835. Elle a été formée à l'aide d'un petit fonds de livres qui étaient abandonnés dans les greniers du collége, et au moyen d'acquisitions, de dons du Gouvernement et d'offrandes de particuliers. Le nombre actuel des volumes est de 2,097.

Commission de surveillance. (Elle est à réorganiser).

BIBLIOTHÈQUE DE MAUBEUGE.

Une petite bibliothèque, composée de 1,178 volumes, a été établie dans cette ville en 1843, par les soins de l'autorité municipale. Elle est ouverte les mardis et jeudis, de deux à cinq heures du soir.

Conservateur, M. Cobert, secrétaire de la mairie.

BIBLIOTHÈQUE D'AVESNES.

Le zèle éclairé de l'autorité municipale a créé, en 1832, ce dépôt, qui s'élève, suivant les derniers renseignements, à 4,635 volumes. La bibliothèque d'Avesnes est ouverte les mardis et jeudis de chaque semaine, de cinq à huit heures du soir; elle est fréquentée en moyenne par 12 lecteurs.

Bibliothécaire, M. Fosset.

BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-AMAND.

1,910 volumes imprimés et 10 manuscrits, provenant, pour la plupart, de l'ancienne abbaye de Saint-Amand, forment le fonds actuel de cette petite bibliothèque, qui ne peut manquer de s'ac-

croître. Elle est ouverte tous les jours non fériés, de neuf heures à midi et de deux à quatre en hiver, et à cinq heures en été.

Bibliothécaire, M. Portel.

BIBLIOTHÈQUE DE BERGUES.

Il existe en cette ville un dépôt de 5,293 volumes, dont 36 manuscrits, provenant de l'ancienne abbaye de St-Winoc.

Il est ouvert tous les jours, dimanehes et fêtes exceptés.

BIBLIOTHÈQUE DE BAILLEUL.

Un très-petit nombre d'ouvrages modernes existe à l'Hôtel-de-Ville de Bailleul et forme le noyau d'une bibliothèque que l'autorité pourra établir plus tard.

BIBLIOTHÈQUE DE BOURBOURG.

Cette bibliothèque, établie dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, a été créée en 1845. Elle contient 4,824 volumes, dont 2 manuscrits. Elle est ouverte tous les jours, de dix heures à midi et de deux à quatre heures (les dimanches et fêtes exceptés); des ouvrages sont donnés en ville, pour un temps déterminé, aux personnes qui offrent des garanties suffisantes. Un médailler a été ajouté, en 1859, à cette bibliothèque.

Conservateur, M. Parfait Joos.

BIBLIOTHÈQUES DE PRÊT.

Indépendamment de ces bibliothèques publiques, il existe, à Lille, à Cambrai, à Valenciennes et dans d'autres localités du département, des bibliothèques formées au moyen de souscriptions particulières et ayant pour but d'offrir gratuitement des lectures instructives, amusantes et surtout morales, aux personnes de la classe moyenne et ouvrière. Les ouvrages dont se composent ces dépôts sont des romans religieux, des voyages, des histoires générales et particulières, des biographies, des livres de science telles que physique, chimie, etc., mises a la portée des ouvriers, littérature classique, etc., etc. Les livres sont prêtés à domicile sous la garantie de personnes connues; on en prête aussi aux hospices, aux hôpitaux, aux prisons, aux curés et aux maires des communes voisines. Ces institutions rendent d'éminents services à la société en occupant utilement les loisirs d'un grand nombre de personnes et en inspirant à celles ci, par de bonnes lectures, des idées d'ordre et de moralité.

MUSÉES.

Il en existe dans les villes de Lille, Roubaix, Dunkerque, Bergues, Douai, Bailleul et Valenciennes.

LILLE. — MUSÉE DE PEINTURE.

Ce musée, établi en l'année 1795, contient de nombreuses toiles d'un grand prix. Il a été formé des tableaux que la ville possédait et de ceux qu'elle a reçus, à plusieurs époques, de la munificence du Gouvernement.

Les tableaux que renferme ce musée sont soigneusement classés par école, dans six grandes salles, à la Mairie, et forment une collection digne de tout l'intérêt des connaisseurs.

Conservateur, M. Ed. Reynard, O. ✻.

Commission de surveillance, MM. A. Agache, *président;* Benvignat, Herlin (Auguste), Colas, professeur de peinture; Houdoy, L. Sauvaige, Lenglart, Pluchart, Denneulin, artiste peintre; Salomé, artiste peintre; Ozenfant-Scrive.

MUSÉE LELEUX.

M. Alexandre Leleux, décédé en 1873, a légué à la ville de Lille la nombreuse et riche collection de tableaux qu'il possédait. Cette collection est placée dans une salle spéciale de l'Hôtel-de-Ville.

MUSÉE WICAR.

Une riche collection d'objets d'art a été léguée à la ville de Lille par le chevalier Wicar, peintre, natif de Lille, décédé à Rome. L'administration de ces objets a été confiée à une Commission prise dans le sein de la Société des sciences et dont voici la composition :

MM. Benvignat, architecte, *président;* Colas, professeur-directeur de l'École de peinture; A. Herlin, J. Houdoy, Houzé de l'Aulnoit, Ed. Reynart (O. ✻), L. Sauvaige.

MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE.

Le musée d'histoire naturelle de Lille est un établissement qui date de l'année 1822. Il s'est formé et continue de s'accroître par les dons des amateurs. Les collections qui le composent comprennent toutes les parties de l'histoire naturelle. Les plus importantes sont celles des oiseaux, des poissons, des insectes et des miné-

raux. On y remarque trois momies humaines provenant des ruines de Thèbes.

Ce musée est placé dans les vastes locaux de la Faculté des sciences.

Commission de surveillance, MM G. Meurein ✠, *président;* le président de la Société des sciences; de Norguet, propriétaire; Gosselet, Giard, Viollette, ✱, Lethierry, Hallez.

MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE.

Ce musée s'est formé de dons successifs. Il possède une belle suite de monnaies romaines.

A cette collection sont annexées des copies de camées, des armes antiques et divers débris des monuments anciens.

La Société des sciences, chargée de la surveillance de ce musée, a délégué à cet effet :

MM. Benvignat, *président;* Van Hende, Chon, ✱, L. Sauvaige, Planquart, Rigaux, Ozenfant.

MUSÉE MOILLET.

Ce musée se compose d'armes, de costumes, de meubles et d'ustensiles recueillis par M. Moillet, dans ses voyages, et légués à la ville de Lille. Il est surveillé par une Commission spéciale, composée comme suit :

MM. Ch. Bachy, *président;* Van Hende, membre de la Société des sciences; de Norguet, propriétaire; N . . .

MUSÉE TECHNOLOGIQUE.

Ce musée, dont on doit rapporter la première idée à M. le docteur Gosselet, a été organisé par la Société des sciences qui en a fait l'ouverture le 3 août 1856. Il présente de précieux et nombreux spécimens à l'aide desquels on peut suivre les différentes phases par lesquelles doivent passer, avant d'être livrés à la consommation, les produits des diverses industries qu'il renferme.

Commission chargée de la surveillance et du classement, MM. N..., *président;* Ch. Viollette, doyen de la Faculté des sciences; Gosselet, professeur de géologie à la Faculté des sciences; Bachy, membre de la Société des sciences; Bernot, ex-directeur de l'École des Arts industriels.

MUSÉE CÉRAMIQUE.

Commission d'organisation et de surveillance, MM. J. Houdoy, *président*; de Vicq, Ed. Reynart, (O. ✱); Van der Straeten (✪ A.) Sauvaige, N...

DUNKERQUE.

Le musée de Dunkerque renferme des objets d'art et d'histoire naturelle. Les efforts tentés pour le créer remontent à l'année 1829; mais sa formation a surtout été déterminée en 1835, par un don considérable de M. Benoît Gernart, consul de France à Canton, auquel sont venus s'ajouter les dons du gouvernement, les offrandes des habitants et les acquisitions de la commission du musée. La galerie de tableaux élevée conformément à la délibération du Conseil municipal du 8 août 1873, occupe un espace considérable à l'angle de la rue Benjamin-Morel et de la place du Théâtre. On remarque dans cet établissement un grand nombre d'œuvres remarquables, la plupart de l'école flamande, dont quelques-unes ont une grande valeur. Le musée de Dunkerque a été inauguré le 27 juin 1841; il est ouvert les dimanches et jeudis, de deux à cinq heures de relevée en été et de deux à quatre heures en hiver.

Commission du musée: MM. le Maire, *président de droit:* Dagneau, *vice-président;* Gaspard, *secrétaire*, Hubert, *secrétaire-adjoint;*

Section des beaux arts. MM. Dagneau, Desmit, délégués; Bourdon, Coffyn, Deman, Develle, J. Bray.

Section d'histoire naturelle: MM. Prevost, Terquem, délégués.

Section d'archéologie: MM. Bonvarlet, Derode, délégués, Caux; *conservateur*: M. de Forcade.

BERGUES.

Le musée de Bergues est formé d'une belle collection de peintures, échappées à la révolution et provenant en grande partie des anciens couvents et abbayes de la châtellenie. Il est placé à l'Hôtel-de-Ville, dans une salle bien appropriée à sa destination. Beaucoup de tableaux appartiennent à l'école flamande; un petit nombre à l'école italienne, quelques-uns ont une assez grande valeur. On remarque surtout *le Mendiant*, par Ribeira, de l'école espagnole.

Le musée est ouvert au public le premier dimanche de chaque mois, ainsi que les jours de fête communale, de onze heures à midi et de deux heures à quatre heures.

Commission de surveillance, MM. Léonce Guilbert, *président*; Bollaert, Demeezemacker, Déjumné, Vandenbroucke. — *Secrétaire*, M. Braets. — *Conservateur*, M. Outters.

BAILLEUL.

Il existe à Bailleul une intéressante collection due à M. Benoît-Armand de Puyd, qui a légué à sa ville natale, outre sa fortune, un nombre assez notable d'objets d'art, tableaux et antiquités, à la condition de fonder un musée et une académie de dessin, de peinture et d'architecture.

Cette collection est confiée aux soins d'une commission de surveillance ainsi composée :

MM. le Maire, *président*; B. Van Merris; Alloo; Croes; Bacquart; P. Behaglet.

Conservateur, M. Ch. Aloo.

DOUAI.

Le musée de Douai est un des plus riches établissements de ce genre.

Il se compose en grande partie d'objets d'histoire naturelle. On y remarque de très-belles collections de mammifères, d'oiseaux, de reptiles, de poissons, d'insectes, etc. etc., toutes classées méthodiquement dans l'ordre adopté au Jardin-des-Plantes de Paris, Il existe, en outre, une grande quantité de minéraux et de végétaux, des objets d'antiquité et de curiosité, une nombreuse col lection de médailles et une galerie de tableaux, la plupart appartenant à l'école flamande.

Commission générale. MM. le maire de Douai, *président*; N..., *vice-président*; Dutilleul, *secrétaire-général.*

Section de la bibliothèque et des médailles. MM. le comte de Guerne, *président*; Boucher, juge, *secrétaire*; Grimbert, avocat; Minart, conseiller honoraire; Talilliar, ✱, président de chambre honoraire; Rossignol, ✱, idem; Jollivet, propriétaire; A Dupont, fils, avocat, Parmentier, conseiller; Estabel, *bibliothécaire*; Lepreux, *bibliothécaire-adjoint.*

Section d'archéologie. MM. Faucheux père, docteur en médecine; Bréan, ingénieur, Brassart, avocat; Delannoy, propriétaire; Dubrulle, fils, architecte; Favier, propriétaire; A. Hazard, conseiller; *conservateur*, M. Delplanque.

Section des beaux-arts. MM. Locoge, *président*; Dutilleul, *secrétaire*; Ed. Paix, négociant; Poncelet, avoué; P, Billet, propriétaire; André, brasseur; Demont, propriétaire; Field, propriétaire.

Section d'éthnologie. MM. Farez, industriel, *président*; Faucheux, docteur en médecine; Boulanger, ingénieur civil : Mille-

Corbitt, négociant; de Sars, propriétaire; Maugin, docteur en médecine; A. André, brasseur.

Section d'histoire naturelle. MM. le baron F. de Guerne, *président*; L. Maurice, *secrétaire*; Desmaretz, Emile, avocat; Demont, propriétaire; Vasse, chimiste, Watelle père, docteur en méd.; Gosselin; J. de Guerne.

Conservateur, M. Desplanque.

CAMBRAI.

Cette ville possède un musée, inauguré le 14 octobre 1846. Il a été formé alors des tableaux et autres objets trouvés dans les greniers de Saint-Lazare. Depuis cette époque ce dépôt s'enrichit de quelques statues, de quelques tableaux dus à la munificence du gouvernement, et d'une jolie collection d'objets d'histoire naturelle due à la générosité d'un ancien conseiller municipal. Il renferme aujourd'hui environ cent tableaux de diverses écoles, de beaux bustes en marbre ainsi que des statues et des bas-reliefs, des médailles anciennes et modernes, des fragments d'objets d'antiquités, des vases étrusques et des collections d'oiseaux et des coquillages.

Le musée est ouvert au public tous les dimanches de dix heures à quatre heures en été, et de dix heures à trois heures en hiver.

Commission de surveillance. MM. Maréchal père, *vice-président*; Berger, professeur de dessin; le comte de Vendegies, Ed. Flayelle-Motte, Durieux, Roger.

VALENCIENNES. — MUSÉE DE PEINTURE.

Ce musée renferme plus de 400 tableaux, parmi lesquels plusieurs fort remarquables, entre autres un tryptique représentant la lapidation de saint Etienne, par Rubens, une descente de croix, du même auteur; des Vélasquez, Périda, Coello, Van Dyck, Jordaens, Crayer, Porbus, Fouquières, etc., et une tapisserie d'Arras; 35 miniatures ou dessins, et des salles de sculptures.

Cet établissement est placé sous la direction d'une commission. Les membres de cette commission sont les mêmes que pour l'académie de peinture.

MM. Bultot, maire, *président*; Lejeal, Cacheux, Robert.

Conservateur, M. Courtin, Albert, ✻.

MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE.

Il y existe de nombreuses collections de minéralogie, de conchyliologie et d'ornithologie.

Commission administrative. MM. Pesier, ✻, *vice-président*; De Clercq, ✻, ingénieur en chef des mines en retraite; Delgrange, naturaliste; A. Lelièvre, idem.

Conservateur, M. Farez, ✿ A.

ROUBAIX. — MUSÉE D'ÉCHANTILLONS.

Cet établissement, organisé en février 1856, est destiné à conserver tout ce qui intéresse l'industrie locale.

Il contient actuellement, entr'autres curiosités spéciales : 1° quatorze carnets où sont placés chronologiquement les échantillons de tissus déposés, depuis 1835, aux archives du conseil des prud'hommes, par les fabricants de Roubaix, pour se réserver la propriété exclusive des dessins de leur invention; 2° des éléments pour former d'autres collections de tissus antérieurs à 1835; 3° soixante-huit carnets d'échantillons de nouveautés pour robes, pantalons et gilets provenant de diverses fabriques de France, que musée se procure par voie d'abonnement; 4° trois carnets d'é- antillons de tissus étrangers.

Conservateur, M. Th. Leuridan, ✠.

MUSÉE ARTISTIQUE (créé en novembre 1860).

Cette collection naissante renferme 16 tableaux, des bustes, des bas-reliefs, 2,500 pièces de monnaie, médaillons et jetons, quelques restes archéologiques des anciens établissements religieux et charitables de la ville; enfin des groupes d'oiseaux, de minéraux et autres objets d'intérêt local.

Conservateur, M. Th. Leuridan, ✠.

JARDINS BOTANIQUES.

LILLE.

La ville de Lille possède un jardin botanique qui renferme un nombre de plantes assez considérable.

DOUAI.

Le jardin botanique de cette ville est dans le meilleur état, et les leçons, données par un professeur instruit, sont suivies par un grand nombre d'élèves.

Un autre établissement du même genre, mais bien plus considérable, est à la disposition de la société d'agriculture, sciences et arts, qui y fait des essais d'agronomie. Ce jardin renferme des

pépinières de toutes espèces, une collection complète de plantes classées comme celles du Jardin-des-Plantes à Paris, une vaste orangerie et une serre chaude où sont renfermées plus de 5,000 plantes indigènes ou exotiques.

Conservateur, M. Brassart.

THÉATRES.

Il en existe dans six grandes villes du département et dans quelques villes secondaires.

Lille a un théâtre desservi par une troupe sédentaire qui joue l'opéra, l'opéra-comique, le vaudeville, la comédie et le drame.

Depuis le mois de juillet 1864, il n'y a plus de directeurs privilégiés, un décret de 1863 faisant de la direction des théâtres une industrie libre.

Douai et Roubaix ont leurs théâtres desservis par des troupes sédentaires.

Les théâtres secondaires de Dunkerque, Cambrai, Valenciennes, Avesnes et Maubeuge donnent des représentations à l'aide de troupes ambulantes.

ECOLES SPÉCIALES COMMUNALES.

LILLE.

ACADÉMIE DE MUSIQUE, SUCCURSALE DE L'ÉCOLE DE CHANT ET DE DÉCLAMATION DE PARIS.

Origine de l'école. En 1733, un cercle d'amateurs de musique s'établit à Lille et prit le titre de *Société du grand Concert*, sous les auspices du maréchal de Boufflers. Quarante-quatre ans après, en 1777, une réorganisation fut reconnue nécessaire et une réunion d'abonnés plaça la société sous le patronage du prince de Soubise. C'est à cette époque qu'il fût arrêté que douze demoiselles recevraient gratuitement l'instruction musicale donnée par des professeurs rétribués au compte de la société. Les succès obtenus à diverses époques firent naître, en 1801, la pensée d'annexer une école académique à la société du Concert. Le nombre des élèves fut fixé à douze ; ils reçurent un uniforme et durent s'engager à chanter dans les réunions de l'association. Une gratification de 24 francs était décernée à l'élève qui avait chanté le mieux et fait le plus de progrès pendant l'année. En 1802 et en

1810, l'école fit de pressantes instances auprès du gouvernement pour obtenir l'autorisation de prendre le titre de *Conservatoire secondaire de Paris*. Ce vœu ne fut pas exaucé alors, mais, en 1816, l'école fut organisée comme établissement communal, en vertu d'une autorisation du Ministre de l'Intérieur, et, en 1820, elle obtint de faire porter la livrée du Roi aux gens attachés à son service; enfin, en 1827, une ordonnance royale nomma l'école de Lille succursale du Conservatoire de Paris. En 1852, l'administration de l'établissement, qui avait été exercée depuis 1816 par une Commission formée sous la présidence du maire, fut confiée, par décision ministérielle, à un directeur spécial, et la commission administrative de l'école fut convertie en commission de patronage et de surveillance.

L'Académie nationale de Lille donne l'instruction gratuite de la musique à cent élèves des deux sexes et a produit un grand nombre de sujets distingués.

Tous les ans la distribution solennelle des prix est précédée d'un concert dans lequel les élèves exécutent des morceaux de musique vocale et instrumentale. Les chœurs, surtout, sont ordinairement chantés avec une précision et un ensemble dont on ne peut faire trop d'éloges.

Commission de patronage et de surveillance. MM. le maire, *président*; Desrousseaux, avoué, *vice-président*; Brassart, adjoint au maire, Desante, Guillot de la Poterie, O ✻; Th. Herlin, Mathias, ✻; Mertian, Pérot, Théry, Lenglart. — Ch. de Prins, *secrétaire*.

ADMINISTATION. *Directeur*, M. Magnien, ✻; *secrétaire-archiviste*, M. Babler-Winter.

ENSEIGNEMENT. *Professeur*. — *Chant*. Classe de chant et de vocalisation (demoiselles), Mme Fonrobert-Beauclair. Classe de chant (hommes), M. Boulanger. — *Solfége* (demoiselles), 1re classe, Mlle L. Devaux; 2e classe, M. Bar; classe élémentaire, Mlle Bulteau. — (Garçons), 1re classe, M. Delannoy; 2e classe, M. Dienne; classe élémentaire, M. Lecocq. — *Solfége et chœurs pour adultes*, M. Larsonneur. — *Piano*, 1re classe, 1re section, M. Lavainne, ✻; 2e section, Mme Monneret-Franche. — 2e classe, 1re section, Mlle Bulteau; 2e section, Mlle Ortille; 2e classe préparatoire au cours de Mme Monneret, 1re section, Mlle Schoutetten · 2e section, Mlle Sannier. — *Piano et orgue* (hommes), M. Lefebvre-Muller. — *Violon*, M. Paul Martin. — *Violoncelle*, M. Delannoy. — *Clarinette*, M. Gaubert. — *Basson*, M. Bar. — *Flûte et hautbois*, M. Herman. — *Cor*, M. Wybo. — *Cornet à pistons et trompette*, M. Sinsoilliez. — *Harmonie*, M. V. Delannoy. — *Classe d'harmonie*, M. Lecocq. — *Classe de musique d'ensemble*, M. Bénard.

ÉCOLES ACADÉMIQUES.

Lille.

Commission administrative. MM. le Maire, *président*; Reynart, O ✻, administrateur des musées, *vice-président;* Marteau, architecte, *secrétaire;* Sauvage, idem, *trésorier;* Raillard, ✻, ingénieur en chef du département; Benvignat, architecte; Cornu, ingénieur civil; Denneulin, artiste peintre; Herlin; Salomé, artiste peintre; Chon, ✻, I ✪, membre de la Société des Sciences, Mallez, ingénieur des ponts-et-chaussées.

Peinture, M. Colas, *directeur.*

Dessin de la figure. MM. Colas, *professeur;* Darcq, *professeur en second.*

Plastique. M. Darcq, *professeur.*

Architecture. M. Contamine, *professeur.*

Cours d'ornement. MM. Contamine, *professeur;* Dubuisson, *professeur-adjoint.*

Cours de perspective linéaire. M. Dubuisson *professeur.*

Anatomie appliquée aux arts du dessin. M. le docteur Houzé de l'Aulnoit, ✻, *professeur.*

Géométrie et mécanique appliquées aux arts. M. Vanriscotte, *professeur.*

Dessin linéaire. M. Dubuisson, *professeur.*

Dessin élémentaire. M. Lecat, *professeur.*

Histoire de l'art. M. Mamet, *professeur.*

Roubaix.

ÉCOLES ACADÉMIQUES. — L'enseignement comprend : le dessin de la figure, le dessin d'ornement et le dessin de fabrique de tissus, le dessin linéaire des cours d'architecture.

Commission de surveillance. MM. le Maire, *président;* Carlos Delattre, *vice-président;* Henri Verlais, Édouard Dupire, Harinkouck, Vinchon, Funck, E. Roussel.

Professeurs. MM. Mils, *directeur, peinture et bosse;* Letombe, Bouzin, Seratzki, *dessin artistique;* Roussel, *dessin linéaire, architecture;* Alexandre Faidherbe, *professeur de mathématiques;* A. Faidherbe, idem, *adjoint.*

ÉCOLE DE MUSIQUE. — *Commission de surveillance.* — MM. J. Lagache, ✻, *président;* P. Parent, Barez, Bulteau.

Directeur. M. V. Delannoy.

Professeurs. Solfége, hommes, M. Victor Delannoy; solfége, demoiselles, Mme Seynave; piano, Mlle Seynave; chant d'en-

semble, M. Turbelin; clarinette, M. Lebacqz; flûte, hautbois et basson, M. Knor; violon, M. V. Delannoy; instruments de cuivre, M. D. Catteau et Sjamar; petits instruments de cuivre, M. Boulcourt.

Cours d'anglais, M. Yonge; *d'allemand*, M. Wilhem; *d'espagnol*, M. Dorion.

Manipulations, *chimie*. M. l'abbé Vassart.

Tourcoing.

ÉCOLES ACADÉMIQUES. — *Commission administrative*. MM. le Maire *président;* J. Leblan, ✻, *vice-président;* V. Dervaux, conseiller municipal; J. Mathon; Cadeau, docteur en médecine; Sioen, docteur en médecine, ✠; Dupret, Grau-Libert, J. Roussel, O. Devaux, secrétaire en chef de la mairie.

Dessin et peinture. M. Saint-Quentin, *professeur*.

Architecture. Louis Leblan, *professeur*.

Musique vocale et instrumentale. MM. Stappen, *professeur-directeur*; Nauwelaers, Mager, Stupuy, Tasnier.

Dunkerque.

École d'hydrographie établie dans les bâtiments du collége et entretenue par la marine.

M. Terquem, *professeur*.

ÉCOLES ACADÉMIQUES. *Commission de surveillance des écoles d'architecture et de dessin*. MM. Zandyck, *président;* Delbeke, *secrétaire;* Dubuisson, Schelley, Vienne; *directeur*, M. Lecocq.

Professeurs. Architecture, M. Delannoy. — Géométrie, M. Debacke. — Dessin et peinture, M. Desmit; *adjoint*, M. Bonzel.

ÉCOLE DE MUSIQUE. — *Commission de surveillance*. MM. Deman, *président;* Bouly de Lesdain, Decarpentry, A. Dumont.

Professeurs. MM. Neerman père et fils, C. Théry; Victor Lest; A. Melien; Bollaert.

Bailleul.

ÉCOLES ACADÉMIQUES. — Cet établissement a été fondé par M. de Puydt, en son vivant greffier de la justice de paix du canton de Bailleul-Nord-Est. L'enseignement comprend le dessin de la figure, de l'ornement, le dessin linéaire, la peinture et l'architecture.

Commission d'administration. MM. le Maire, *président;* Van Merris, Alloo, Croes, Bacquart, P. Behaghel.

Directeur, M. Swynghedauw, *professeur*, M. Croes.

Cambrai.

ÉCOLE DE MUSIQUE. — *Administrateurs :* MM. Dutemple, conseiller municipal, *vice-président*, Ch. Petit, Wiart, Tingry, *directeur.*

Professeurs, MM. Tingry, *professeur de violon;* Duez, *professeur de violoncelle;* Crême, *professeur de clarinette;* Mascret, *professeur de flûte, hautbois et basson;* Briffault, *professeur d'instruments de cuivre*; Dienne, *idem*; Briffault, *professeur de solfège, cours supérieur*; Coudrillez, *idem*, *cours secondaire.*

ACADÉMIE DE DESSIN, DE PEINTURE ET DE SCULPTURE. — *Commission de surveillance*, MM. le Maire, *président*; Maréchal, *vice-président*; Flayelle, négociant; le comte de Vendegies; Delannoy; *directeur*, M. Berger, fils; *professeur*, M. Durieux.

COURS DE DESSIN INDUSTRIEL. — *Commission de surveillance*, MM. Cornaille fils; de Baralle fils; Bertrand; Deslaume de Bernis; *directeur*, M. Christiaens; *professeur*, M. Desicy.

Maubeuge.

COURS DE DESSIN. — M. Neulliés, *directeur.*

Douai.

Commission des écoles académiques, M. le Maire, *président.*

SECTION DES BEAUX ARTS. — MM. Farez, ingénieur civil, *vice-président*; Demont, commandant du génie en retraite, *secrétaire*; Meurant, architecte; Moy, professeur au lycée; Gruson, ingénienr des ponts-et-chaussées; Demont, propriétaire; Giroud, raffineur; Asselin, ✻, propriétaire; Wartelle, docteur en médecine; Théry, ✻, professeur au lycée; Alb. Dutilleul, propriétaire.

SECTION DE MUSIQUE. — MM. Nutly, *vice-président*; E. Desmarets, avocat, *secrétaire*; Campion; V. Hurtrez; Ch. Duhot, Alb. Dutilleul.

Géométrie et mécanique appliquées aux arts, M. Guillet, *professeur.*

Architecture, M. Guillet, *prof.*; M. Neveux, *profess.-adjoint.*

Dessin, figure, M. Petit, *professeur*; *ornement*, M. Cellier, *id.*

Modelure, M. Houssin.

MUSIQUE. MM. François, professeur de violoncelle; Hochet, professeur de solfége (garçons); MM Bernard, professeur de flûte; Dubus aîné, professeur de hautbois; Petit, professeur de violon; Hochet, professeur-adjoint de violon; N. . ., professeur de clarinette; Demoulier, professeur de basson et d'ophicléide; Boulcourt, professeur de cornet à pistons et trompette.

Cours de demoiselles. Mlle Sarazin, professeur de piano; Mlle J. Bilbaut, professeur de solfége; M. Delahaye, idem, cours supérieur.

Valenciennes.

ACADÉMIE DE PEINTURE ET DE SCULPTURE, AFFILIÉE A L'ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS DE PARIS.

Membres administrateurs, MM. le Maire, *président*; de Saint-Ouen, *vice-président*; Cellier, *secrétaire perpétuel*; Dutouquet, Dêcle, A. Meurice, Courtin, Albert-Charles Collet, Lejeal, Batigny, Foucart, Quillacq.

L'académie est surveillée alternativement par tous les membres. Chaque mois l'administration tient une séance dans laquelle on délibère sur les besoins de l'école, d'après les rapports des membres surveillants.

Professeurs, MM. Desvachez, professeur de dessin et de peinture; Fache, professeur de sculpture, modelure et ornements; Dussart, professeur d'architecture; Petiaux, Auguste, professeur adjoint de peinture et sculpture.

ÉCOLE DE PHYSIQUE ET DE CHIMIE. — MM. Nicolet, ✿ A, *professeur de physique*; Pesier, ✱, *professeur de chimie.*

ACADÉMIE DE MUSIQUE. — *Membres administrateurs*, MM. le maire, *président*; Girard, *vice-président*; N..., *secrétaire*; Perriquet, Durieux, J. Charles.

Professeurs, MM. de Cornillon, violon; Duez, violoncelle; A. Lerouge, clarinette; Longuevalle, flûte et hautbois; Guffroy, cor et instruments de cuivre; Biloir, solfége.

LISTE DES IMPRIMEURS ET LIBRAIRES

BREVETÉS DANS LE DÉPARTEMENT.

Imprimeurs. A Lille, MM. Léonard Danel, ✱, Lefebvre, Béhague, Ducatteau, Wilmot, Petit, Lefort, Ghémar, Six, Quarré, Bureau, Robbe, Vᵉ Bayart, Dufour, Chieux, Potié, Barrez, Crépin, Ducoulombier, Mériaux, Vitez, E. Castiaux, Lagache, Massart, Béhague, Schallier, Duvocelle, Caron, Bauchet. — A Armentières, M. Cado. — A Comines, Vᵉ Butin. — A Haubourdin, M. Schoutter. — A La Bassée, M. Boilly. — A Roubaix, MM. Reboux, Duthoit, Lesguillon, Florin, Leveugle. — A Tourcoing, MM. Mathon, Vanaverbecq, Vᵉ Rosoor, Reboux. — A Dunkerque, Mmes Vᵉ Kien, Vᵉ Lorenzo, MM. d'Anglebert, Vandewynckèle,

Bichain, Jouglet, Michel Cornu. — A Bergues, MM. Le Roy, Barbez. — A Hazebrouk, MM. Ve Barbez, David. — A Estaires, M. Leroy. — A. Bailleul, Mme Ve Vanneufville. — A Merville, M. Felhoen. — A Cambrai, MM. Régnier, Deligne, Ve Carion, Renaut. — Au Câteau, MM. Lempereur, De Piette. — A Solesmes, M. Lebrun. — A Avesnes, M. Dubois. — A Bavai, M. Jouglet. — A Fourmies, MM. Bachy, Cazeaux. — A Maubeuge, MM. Beugnies, Ve Lévêque, Adriensence, Boutet. — A Hautmont, MM. Dupagny, Leblanc. — A Landrecies, M. Deloffre. — Au Quesnoy, M. Brasselet. — A Trélon, M. Rousseau. — A Douai, Ve Ceret-Carpentier, MM. Six, Dechristé, Crépin, Duthillœul, Dutilleux, Legros, Robert, Lepage. — A Orchies, M. Dubois. — A Valenciennes, Mme Ve Prignet, MM. Henry, Giard, Chuffart, Cordier, Houssin.— A Saint-Amand, M. Legru. — A Denain, M. Palandre. — A Anzin, M. Dugour. — A Condé, M. Descamps.

Imprimeurs-lithographes. A Lille, MM. Lefebvre, Choquet, Danel (Léonard), ✻, Mme Bayart, MM. Dubois, Boldoduc, Schœller, Wannebrouck, Tribout, Ghémar, Delahaye, Petit, Bayard, Jules, Choquet, Paul, Bauchet, J. Lefort, Laloux, J. Dubois, Potiez, Prat, Ve Bossus, Bureau, Barrez, Dupont, Kockenpoo, Fiévez, E. Castiaux, Montaigne, Leleu, Martin, Pétro, Lagache, Derache, Jombard, Béhague, Barbage. — A Roubaix, MM. Reboux, Florin, Lesguillon, Leveugle, Duthoit. — A Tourcoing, MM. Mathon, Vanaverbecq, Ve Rosoor, Reboux. — A Armentières, M. Cado. — A Comines, Ve Butin. — A Haubourdin, M. Schoutter. — A Dunkerque, MM. Brasseur, Bichain, Jouglet. — A Hazebrouck, M. David. — A Estaires, M. Leroy. — A Cambrai, MM. Deligne, Ve Simon, Régnier, Renaut. — Au Câteau, MM. Lempereur, Parent, Piette. — A Avesnes, MM. Dubois, Riez. — A Anor, M. Reiblé. — A Bavai, M. Jouglet. — A Fourmies, MM. Cazeaux, Bachy. — A Hautmont, MM. Dupagny, Leblanc.— A Maubeuge, M. Beugnies. — A Douai, MM. Mortreux, Legros, Crépin, Dutilleux, Duthillœul, Six, Robert, Lepage. — A Saint-Amand, M. Legru. — A Anzin, M. Dugour. — A Denain, M. Palandre. — A Valenciennes, MM. Torrez, Ve Prinquet, Henry, Giard, Cordier, Houssin.

Imprimeurs en taille-douce. — A Lille, MM. Schœller, Tribout, Bureau, Montaigne, Massart, Barbage.

Libraires. A Lille, MM. Laurent fils, Danel, ✻, Deswarte, Leleu, Dufour, Wilmot, Lefort, Billaux, Dubois, Quarré, Guillot, Caron, Béhague, Cambray, Bureau, Martin (Dlle), Ducatteau (Dame), Arnold (Dlle), Robbe, Bauchet (René), Couttenier, Blocquel, Ve, Garemin, Petit, Devriendt, Ve Dehen, Choquet, Bergès, Ve Castiaux, Pétro, Lefort fils, H. Cufay, Cufay-Petitot,

Crépin, Deswarte, Martin, Schmidt, Six, Renaudin, Ed. Dufour, Dassonneville, Kockenpoo, E. Castiaux, Prat, Hespel, Fiévez, Rousselle, Colard, Schallier, Ve Deroubaix, Lenoir, Heaulme, Boitiaux, Honoré, Abraham, Sinsoilliez, Barrez, Jenot, Manches, Masson, Minart (Dame). — A Annœullin, MM. Couvreur, Béghin. — A Armentières, MM. Cado, Pétro (Dlle), Balloy. — A La Bassée, M. Boilly. — A Comines, Ve Butin. — A Haubourdin, Mme Schoutheer, Nieuviart. — A Loos, M. Rousselle. — A Roubaix, MM. Reboux, Catteau, Lesguillon, Florin, Plouvier, Gripon, dame Voreux, Dugauquier, Duthoit. — A Seclin, M. Delacourt. — A Tourcoing, MM. Mathon, Vanaverbecq, Ve Rosoor. — A Dunkerque, Mme veuve Vancauwenberghe, Gillet (Dlle) MM. Lecocq, Vannorbecke, André, Brasseur, Bacquet, Marteel (Dlle), Vandenbussche, Demaret (Dame), MM. Ricquer, Liénard, Duhan, Mme veuve Gauwin, Mlle Decourtray, MM. Raye, Bichain. — A Bergues, MM. Barbez, Petyt. — A Bollezeele, MM. Devulder, Paccou. — A Bourbourg, M. Vandenbrouque. — A Gravelines, MM Lebon, Parisis. — A Hondschoote, M. Hennegrave. — A Rexpoëde, M. Marchand. — A Bailleul, MM. Scherchousse, Fihay, Ve Vanneufville. — A Cassel, Mme Dominicus, Ve, Vandamme (Dlle). — A Estaires, MM. Roussel, Dufour, Leroy. — A Hazebrouck, Mmes Gobrecht, Ve Réant, Ve Barbez, M. David. — A Merville, MM. Wantier, Delepierre, Bouve, Lancelle, Felhoen. — A Cambrai, MM. Ve Gambiez, dame Lecocq, Deligne, dame Blécourt, MM. Béal, Flanneau, Regnier, Lecluselle, Renant, Moyse, Troupeaux, Laffont, Romulus. — Au Câteau, MM. Lempereur, Piette. — A Inchy, M. Poulin. — A Solesmes, M. Ferruyt. — A Walincourt, M. François, dame Proy. — A Avesnes, MM. Eliet, Piérard (Dlle), De Seine. — A Anor, Dlle Beaudoin, dame Reiblé. — A Bavai, M. Jouglez, Bouchez, Ve. — A Berlaimont, Mme Allard. — A Etrœungt, M. Bertrand. — A Fourmies, MM, Michaux, Bachy, Legrand, Depauw. — A Gommegnies, Dlle Jouglez. — A Hautmont, MM. Leblanc, Dupagny. — A Landrecies, M. Deloffre. — A Maroilles, Ve Bénévot, Dehorter. — A Maubeuge, MM. Delgorge, Beugnies, Ve Levecque, Adriensence, Dame Drucbert, Boutée. — Au Quesnoy, MM. Dauverchain, Carlier, Brasselet. — A Sars-Poteries, MM. Leblanc, Juniet. — A Solre-le-Château, M. Delattre. — A Trélon, MM. Rousseau, Tricot. — A Douai, MM. Foucart, Lafoscade, Duramou, Dutilleux, Crépin, Dame Cuelenaere, Bonnart, Marlière, Bressole, Tilloy, Laigle, Duthilœul, dame Madoux, Lucas, Legros, Foudrignier, Robert, Lepagnè, Déger. — A. Aniche, M. Laloux. — A Marchiennes, M. Gontier. — A Orchies, M. Dubois, — A Saint-Amand, MM. Druon, Legru, Boucher. — A Anzin, M. Dugour. — A Bouchain, Dame Cousin. — A Condé, MM. Descamps, Debruxelles,

Ve Houzé. — A Denain, MM. Dandin, Cambay. — A Valenciennes, MM. Binois, Blary, Dame Prignet, Henry, Lemaître, Marlière, L. Henry, Giard, Chambon, Lesieur.

JOURNAUX ET ÉCRITS PÉRIODIQUES PUBLIÉS DANS LE DÉPARTEMENT DU NORD.

VILLES où paraissent les Journaux.	TITRES ET SOUS-TITRES des Journaux.	Périodicité.	NOMS du Gérant.	NOMS de l'Imprimeur.
	Journaux politiques.			
	ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.			
Dunkerque..	L'Autorité	Quotidien.	Habar	Vve. Kien.
Id.	Le Journal de Dunkerque..	Id.	D'Anglebert..	D'Anglebert.
Id.	Le Phare de Dunkerque...	3 fois par sem.	Vandewynckel	Vandewynckel
Bergues	Journal de Bergues, bulletin commercial et indust.	Hebdomadaire	Leroy-Gontier.	Leroy-Gontier.
Id.	Revue commerciale	Id.	Barbez	Barbez.
	ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.			
Hazebrouck..	L'Indicateur d'Hazebrouck.	2 fois par sem.	David	David.
Bailleul.	La Bailleuloise	Hebdomadaire	Vanneufville..	Vanneufville.
Hazebrouck..	L'Echo de la Flandre	Id.	Barbez	Barbez.
	ARRONDISSEMENT DE LILLE.			
Lille.	L'Echo du Nord	Quotidien	Verly	Leleux.
Id.	Le Mémorial de Lille et du Nord de la France	Id.	Chieux	Chieux.
Id.	Le Propagateur du Nord et du Pas-de-Calais	Id.	H. Lefebvre..	Lefebvre-Ducrocq.
Id.	Le Progrès du Nord	Id.	Dugardin	Massart.
Id.	Le Courrier populaire	Id.	Petit	Petit.
Id.	La Vraie France	Id.	Ducoulombier.	Ducoulombier.
Id.	La Feuille des Campagnes.	Hebdomadaire	G. Legrand...	Massart.
Roubaix	Le Journal de Roubaix	Quotidien.	Reboux.	Reboux.
Tourcoing. ..	L'Indicateur de Tourcoing et de Roubaix	2 fois par sem.	Mathon	Mathon.
Id.	La Gazette de Tourcoing..	Quotidien	Reboux.	Reboux.
	ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.			
Cambrai	L'Émancipateur	3 fois par sem.	Herlin	Vve. Carion.
Id.	La Gazette de Cambrai	Id.	Regnier	Regnier.
Id.	Le Libéral du Nord.	Id.	Cuvelier	Cuvelier.
Le Câteau..	Le Cambrésis-Câteau	2 fois par sem.	Lempereur. ..	Lempereur.
	ARRONDISSEMENT D'AVESNES.			
Avesnes	L'Observateur des arrondissements d'Avesnes, Cambrai et Valenciennes	3 fois par sem.	Dubois	Dubois.
Id.	Le Hainaut français	Id.	Cormont	Cormont.

VILLES où paraissent les Journaux.	TITRES ET SOUS-TITRES des Journaux.	Périodicité.	NOMS du Gérant.	NOMS de l'Imprimeur.
	ARRONDISSEMENT DE DOUAI.			
Douai	L'Indépendant	3 fois par sem.	Dutilleul.	Dutilleul.
Id.	Le Courrier douaisien	Id.	Carez	Vve. Céret.
Id.	L'Ami du peuple	Id.	Crépin	Crépin.
	ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.			
Valenciennes	Le Courrier du Nord	3 fois par sem.	Henry	Henry.
Id.	L'Echo de la frontière	Id.	Lemaire	Prignet.
Id.	L'Impartial du Nord	Id.	Prignet	Id.
	Journaux non politiques.			
Lille	Le Journal circulaire du marché linier de Lille	Hebdomadaire	Dubar	Leleux.
Id.	La Semaine religieuse	Id	Ducoulombier.	Ducoulombier.
Id.	Journal des brasseurs	Id	Puvrez	Lefebvre-Ducrocq.
Id.	Le Public	Id	Vitez	Vitez
Id.	Feuille d'annonces du Nord.	Id	Id	Id.
Id.	L'Indicateur des ventes et et achats industriels	Hebdomadaire	Potez	Vitez.
Id.	Le Nord financier	Id	Massart	Massart.
Maubeuge	Feuille d'annonces	Id	Adriensence.	Adriensence.
Id.	La Sambre	Id	Boutée	Boutée.
Douai	Petites Affiches du Nord	Id	Crépin	Crépin.
Fourmies	Journal de Fourmies	Id	Bachy	Bachy.
Anor	Courrier de l'arr. d'Avesnes	Id	Reiblé.	Reiblé.

ANNONCES JUDICIAIRES.

Un décret du 28 décembre 1870 porte que les annonces judiciaires et légales pourront être insérées dans l'un des journaux publiés en langue française dans le département et que néanmoins toutes les annonces judiciaires relatives à une même procédure de vente seront insérées dans le même journal.

Par arrêté préfectoral du 14 janvier 1876, le tarif du prix d'insertion est fixé à 15 centimes par ligne de 34 lettres, caractère gaillarde, l'*n* pris pour type de justification, conformément a l'arrêt du 5 janvier 1871.

Le coût d'un exemplaire légalisé est réglé, non compris le droit d'enregistrement, à 50 centimes.

AGRICULTURE.

CHAMBRES CONSULTATIVES.

La loi du 20 mars 1851 sur l'organisation des chambres d'agriculture a été modifiée par un décret du 25 mars 1852, portant qu'il sera établi, dans chaque arrondissement, une chambre consultative d'agriculture, dont les membres seront nommés par le Préfet, pour trois ans.

Les chambres consultatives d'agriculture sont composées d'un nombre de membres égal à celui des cantons de l'arrondissement. Elles sont présidées dans l'arrondissement chef-lieu du département par le Préfet, et dans les autres arrondissements par le sous-préfet. Elles nomment au scrutin un vice-président et un secrétaire.

Conformément aux dispositions du décret précité, M. le Préfet a, par un arrêté du 19 mai 1874, procédé à la réorganisation des chambres consultatives du département.

Voici la composition de ces chambres :

Arrondissement de Dunkerque. MM. Dantu, agronome et maire à Steene ; Belle, agriculteur et maire à Bourbourg-Campagne ; Lebecque, agriculteur et maire à Coudekerque ; Mahieu, idem, à Cappel ; Vandenbavière, agriculteur et maire, à Loon ; Vandercolme, propriétaire et agriculteur à Dunkerque, Dehaene, agriculteur et maire à Wormhoudt.

Arrondissement d'Hazebrouck. MM. D. Claudorez, cultivateur, à Hazebrouck, *vice-président* ; Margerin du Metz, propriétaire, à Hazebrouck, *secrétaire ;* Dequidt, maire, à Ste-Marie-Cappel ; Seingier, agriculteur, à Steenwerck ; Jules Joye, cultivateur, à La Gorgue ; Beck, propriétaire, à Steenvoorde ; Leuridan-Hullebert, entrepreneur, à Vieux-Berquin.

Arrondissement de Lille. MM. Kuhlmann, C. ✻, *vice-président.* Meurein ✠, *secrétaire ;* Masséan, propriétaire et maire, à Bois-Grenier · Delinselle, propriétaire, à Cysoing ; Leroy-Dubois, propriétaire et conseiller d'arrondissement, à Illies ; Deleplanque, propriétaire, à Loos ; J. Brame, sénateur, propriétaire, à Hem ; Butin, cultivateur, à Lille ; Adrien Bonte, négociant ; Catel-Béghin, propriétaire et maire, à Lille ; Desmoutiers ✻, propriétaire et

conseiller général, à Mons-en-Pévèle; Fauvarque, cultivateur, à Quesnoy-sur-Deûle; Deleporte-Bayart, conseiller général, à Roubaix; Beaucarne, député, maire à Croix; L. Heddebault, propriétaire, à Houplin; Ghesthem-Leroux, cultivateur, à Neuville-en-Ferrain; Vandenbeulque, cultivateur à Tourcoing.

Arrondissement de Cambrai. MM. Stiévenart-Béthune, agriculteur, à Etrun; Leleu, agriculteur, à Tilloy; Déjardin, idem, à Carnières; Ménard, idem, à Montay; Boulanger, idem, à Doignies; Vallez, idem, à Biastre.

Arrondissement d'Avesnes. MM. le Sous-Préfet, *président*, Darche, agriculteur, à Gognies-Chaussée, *vice-président*; de Colnet, agriculteur et maire, à Dompierre; Colinet-Azambre, propriétaire à Avesnes; Levent, conseiller général, à Bavai; Emond, conseiller général, à Berlaimont; Gilles, propriétaire, à Fontaine-au-Bois; Lefebvre-Douay, propriétaire, au Quesnoy; Manesse, propriétaire et conseiller d'arrondissement, à Frasnoy, Bever, agriculteur, à Solre-le-Château; Réal, conseiller d'arrondissement, à Wignehies; *secrétaire*, M. Postiaux.

Arrondissement de Douai. MM. Lauvin, fabricant de sucre, maire, à Fressain; Vasse, chimiste, à Douai; Bernard, à Roost-Warendin; Fiévet, à Masny; Benoit-Couplet, fabricant de sucre, à Marchiennes; Ch. Desmoutiers, fabricant de sucre, député à Faumont.

Arrondissement de Valenciennes. MM. Caullet, agriculteur et maire, à Haspres, *vice-président;* Petit, agriculteur, à Condé; André, cultivateur et maire, à Saint-Amand; Bouchart, agriculteur et maire, à Lecelles; A. Brabant, agriculteur, à Onnaing; Hautcœur, idem, à Bruay; Mariage, fabricant de sucre, à Thiant; *secrétaire*, M. Ségard.

SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE. (1)

DUNKERQUE.

La société d'agriculture de Dunkerque comprend les cinq cantons de Dunkerque-Est et Ouest, de Bergues, de Wormhoudt et d'Hondschoote. Elle se compose de 93 membres.

Bureau : MM. Joos, député, *président;* De Bacque, *trésorier*; Coolen, *secrétaire;* Claeys, *secrétaire-archiviste.*

(1) Les sociétés savantes qui s'occupent en même temps d'agriculture sont inscrites au chapitre Sciences et Arts.

Membres résidants. — *Canton de Dunkerque-Est.* MM. Vandercolme, ✻, *vice-président.*

Canton de Dunkerque-Ouest. M. Delelis, *vice-président.*

Canton de Bergues. M. Vanherzeecke, *vice-président.*

Canton de Wormhoudt. M. Dehaene, *vice-président*, à Wormhoudt.

Canton d'Hondschoote. M. Mallengier, *vice-président*, aux Moëres.

BOURBOURG.

La société de Bourbourg comprend les cantons de Bourbourg et de Gravelines.

Bureau : MM. Ed. Hubert-Legaigneur, *président ;* Belle et Vandenbavière, cultivateurs, *vice-présidents ;* Vercoustre, conducteur de la 2e section des Waeteringues, *secrétaire ;* Nanquette, vétérinaire, à Bourbourg, *secrétaire-adjoint ;* Louf, cultivateur, à St-Georges, *trésorier-bibliothécaire.*

M. Demeunynck, ✻, *président-honoraire*, à Lille ; M. Fournier, cultivateur à Loon, *membre honoraire.*

Membres titulaires. — Ils sont au nombre de 54 pour le canton de Bourbourg, et de 23 pour le canton de Gravelines, ensemble : 77.

HAZEBROUCK.

Bureau. MM. Claudorez, *président ;* Houvenaghel, *vice-président ;* Margerin du Metz, *secrétaire ;* Quenson, *trésorier.* — M. le Sous-Préfet, *président-honoraire.*

Les autres membres de la Société sont au nombre de 179.

BAILLEUL.

Bailleul. MM. Lotthé, maire, *président ;* Bieswal, de Coussemaker, *vice-présidents ;* Salomé, *secrétaire ;* Hopsomer, *trésosier.*

Les autres membres de la Société sont au nombre de 141.

LILLE. — COMICE AGRICOLE DE L'ARRONDISSEMENT,

Créé par arrêté du Préfet du 22 août 1853.

Ce comice est composé de 4 membres honoraires et de 402 membres.

Membres honoraires. MM. le Préfet du Nord, *président d'honneur ;*

le secrétaire-général de la Préfecture ; le maire de Lille ; le général commandant la division.

Bureau. MM. Beaucarne-Leroux, ✻, *président* ; Hélin, Bonnier, *vice-présidents* ; De Norguet, *secrétaire-général ;* Desrousseaux, *secrétaire-adjoint ;* E. Lefèvre, *bibliothécaire-archiviste ;* Nicole, *bibliothécaire-adjoint ;* Tripier-Durieux, *trésorier.*

AVESNES.

Bureau. MM. Maillet aîné, *président* ; Darche, E. *vice-président* ; Caverne, fils, *secrétaire ;* Gir, *secrétaire-adjoint* ; Boulay, *trésorier* ; Fosset, *bibliothécaire ;* Tordeux, *bibliothécaire-adjoint.*

Les membres de la Société sont au nombre de 132.

VALENCIENNES.

Comices agricoles de l'arrondissement.

VALENCIENNES. — *Agriculture*, M. Bultot, ✻, *président :* Hunet, *vice-président* ; — *Horticulture*, M. Royer, *vice-président* ; M. Huart, *secrétaire.*

CONDÉ. — M. Cousin, *président* ; M. Deleflie, *vice-président ;* M. Cayrol, *secrétaire* ; Caille, *trésorier.*

SAINT-AMAND. — M. Davaine, Nicole, *président ;* M. J. Davaine, *vice-prsèident ;* M. Waché, Séraphin, *secrétaire ;* Hédon, *trésorier.*

DENAIN. — M. Crépin-Deslinsel, *président ;* M. Delcambre, *vice-président ;* M. Gouvion, J. *secrétaire ;* Jénart, *trésorier.*

CAMBRAI.

Bureau. MM. Boulanger, propriétaire, à Doignies ; *président* ; Tribou, à Hem-Lenglet, Déjardins, à Carnières ; *vice-présidents* ; E. Le Roy, à Crèvecœur, *secrétaire-général ;* Blin, *bibliothécaire* ; à Cambrai, *secrétaire-rédacteur* ; Richard, *secrétaire-archiviste* ; Millot, notaire, *trésorier.*

Nombre des membres, 225.

Haras.

Le département compte 59 étalons concourant à la reproduction d'une manière utile, savoir : 25 approuvés et 13 autorisés, dont 27 achetés et vendus au compte du département, à charge de les consacrer au service de la monte et 21 primés par le département.

Cette organisation paraît répondre convenablement aux besoins locaux et aux convenances des éleveurs.

Art vétérinaire.

Le nombre des vétérinaires brevetés exerçant dans le département est de 67, qni se répartissent par arrondissement, savoir :

Dunkerque, 4; Hazebrouck, 5; Lille, 9; Cambrai, 17; Avesnes, 17; Douai, 3; Valencienues, 12.

ASSOCIATION VÉTÉRINAIRE DES DÉPARTEMENTS DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS.

Autorisée par décision ministérielle du 14 octobre 1844.

Président, M. N...

Secrétaire, M. Delplanque, à Arras.

Drainage.

Le service du drainage est placé, depuis le 1er janvier 1859, dans les attributions de MM. les Ingénieurs des ponts-et-chaussées.

La loi du 17 juillet 1856, sur le drainage, dispose qu'une somme de cent millions est affectée à des prêts destinés à faciliter les opérations du drainage. Ces prêts sont remboursables en 25 ans, par annuités comprenant l'amortissement du capital et l'intérêt calculé à 4 p. °/₀. — Un décret du 21 septembre 1858 a déterminé la forme et l'instruction des demandes de prêts, et les conditions de ces prêts.

INDUSTRIE. — COMMERCE.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878.

Par décret en date du 4 avril 1876, M. le Président de la République a décidé qu'une exposition universelle s'ouvrirait à Paris le 1er mai 1878, et serait close le 31 octobre suivant.

Le Comité partemental du Nord est ainsi composé :

MM. C ✻ Kulhmann, président honoraire de la Chambre de Commerce, président de la Société Industrielle du nord de la France, à Lille, *président*.

MM. A. Delfosse, président de la Chambre de Commerce de Roubaix; H. Bernard, président de la Chambre de Commerce de Lille, *vice-présidents*.

MM. G. Dubar, secrétaire des Comités linier et cotonnier à Lille; Agache, filateur de lin à Pérenchies et Lille, *secrétaires*.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

MM. Derode, président du Tribunal de Commerce de Lille; Desurmont-Desurmont, président de la Chambre de Commerce de Tourcoing; Delesalle, Émile, filateur, vice-président de la Chambre de Commerce de Lille; Deren, Henri, président de la Chambre Consultative des Arts et Manufactures d'Armentières; Beaucarne-Leroux, président du Comice Agricole de Lille, maire de Croix; Catel-Béghin, filateur de lin, maire de Lille; Vernier, Achille, président du Tribunal de Commerce de Roubaix; Jourdain-Defontaine, président du Tribunal de Commerce de Tourcoing; Bossut, Henry, négociant-commissionnaire, ancien président du Tribunal de Commerce, à Roubaix; Corenwinder, ancien fabricant de sucre, chimiste, à Lille; Descat, Constantin, apprêteur de tissus, conseiller général, ancien maire de Roubaix; Descat-Leleux, teinturier-apprêteur de tissus, à Lille; Desurmont-Motte, filateur de laine, Juge au Tribunal de Commerce, à Tourcoing; Kuhlmann fils, chimiste, membre du jury de l'Exposition universelle de Philadelphie, à Lille; Crespel-Tilloy, ancien maire de Lille, ancien président du Tribunal de Commerce, filateur de lin et fabricant de fils retors, à Lille; Lefebvre-Ducatteau, Jean, fabricant de tissus, à Roubaix; Pouchain, Victor, filateur, conseiller général, maire d'Armentières; Reynaert, directeur des Musées de

Lille ; Roussel-Defontaine, industriel, conseiller général, maire de Tourcoing ; Scrive-Bigo, filateur de lin, à Lille ; Thiriez, filateur de coton, juge au Tribunal de Commerce de Lille ; Vallée, directeur de l'Usine de Fives-Lille ; Viollette, Doyen de la Faculté des Sciences de Lille ; Wallaert, Aug., filateur de lin, juge au Tribunal de Commerce de Lille ; Danel, Léonard, imprimeur, à Lille ; Le Blan, Julien, père, filateur de lin et de coton, à Lille ; Van Hende, ancien chef d'institution, à Lille ; Agache, Alfred, propriétaire, peintre et musicien, à Lille ; Benvignat, architecte, à Lille, membre de la Commission des Musées ; Marteau, architecte à Lille ; Colas, directeur de l'École de peinture, à Lille ; Herlin, Auguste, membre de la Commission des Musées de Lille L'abbé Dehaisne, archiviste du département, à Lille ; Lemoinier, propriétaire à Lille ; Schlather, président du Cercle horticole de Lille, à Loos.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

MM. Mailliet, sénateur, vice-président du Conseil général, président de la Société d'Agriculture d'Avesnes ; Sculfort, père, industriel à Maubeuge, président de la Chambre consultative des Arts et Manufactures ; Levent, Sylvère, membre du Conseil général, de la Chambre consultative d'Agriculture, de la Chambre consultative des Arts et Manufactures, maître de forges, à Bavai ; Hamoir, René, maître de forges à Maubeuge ; Legrand, Théophile, filateur à Fourmies.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

MM. Wallerand, président de la Chambre consultative des Arts et Manufactures de Cambrai ; Boulanger, président du Comice agricole de Cambrai ; Seydoux, Ch., manufacturier, membre du Conseil général, au Cateau ; Larivière, ingénieur des Ponts-et-Chaussées, directeur de la sucrerie centrale d'Escaudœuvres.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

MM. De Baillencourt, Charles, filateur de lin, président de la Chambre de Commerce de Douai ; Bernard, Édouard, agronome, président du Comice agricole, conseiller d'arrondissement, maire à Roost-Warendin ; Fleury, président de la Société centrale d'Agriculture, Sciences et Arts de Douai, recteur de l'Académie de Douai ; Fiévet, Constant, agriculteur, fabricant de sucre, membre de la Commission supérieure d'Agriculture, conseiller général, maire de Masny ; Desmoutiers, Charles, député, maire, agronome à Faumont ; Mottez, Urbain, fabricant de sucre, raffineur, président du Conseil d'arrondissement de Douai, maire à Wandignies-Hamage ; Ducret, Charles, maître de verrerie et

maire à Aniches; Vuillemin, Émile, ingénieur, directeur de la Compagnie d'Aniches à Auberchicourt; Vasse, Bertin, secrétaire du Comice agricole, de la Chambre consultative d'Agriculture, du Conseil d'hygiène et de salubrité, agronome et chimiste à Douai; Meurant, architecte à Douai.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

MM. Trystram, député, membre du Conseil général, président de la Chambre de Commerce de Dunkerque; Féron, Gustave, président du tribunal de commerce, consul du Brésil et de Grèce, à Dunkerque; Joos, député, président de la Société d'agriculture de Dunkerque à Bergues; Hubert-Legaigneur, Louis, président de la Société d'agriculture de Bourbourg; Mahieu, Henri, vice-président de la Chambre consultative d'agriculture, maire de Cappelle; Vandercolme, Alexandre, propriétaire, à Dunkerque, membre de la Chambre d'agriculture de Dunkerque; Guilbert, Léonce, maire à Bergues.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

MM. Lotthé, Léon, notaire, maire, conseiller général, président de la Société d'agriculture de Bailleul; Claudorez, Dominique, agriculteur, président de la Société d'agriculture d'Hazebrouck; Duhamel, Philippe, fabricant de toiles damassées, à Merville.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

MM. Durieux, Émile, négociant, président de la Chambre de commerce de Valenciennes; de Comines de Marsilly, directeur général des mines d'Anzin, conseiller général; Delame, Charles, négociant, président du tribunal de commerce de Valenciennes; Martin, Adolphe, président de la Société d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes; Caullet, Auguste, agriculteur, fabricant de sucre, vice-président de la Chambre consultative d'agriculture de Valenciennes; Stiévenard, Abel, président du Comité des fabricants de sucre, à Valenciennes; Mariage, Jean-Baptiste, secrétaire général du Comité central des fabricants de sucre de France, à Thiant; Waternau, Hippolyte, administrateur des forges et hauts-fourneaux de Denain et d'Anzin; Crépin-Deslinsel, Auguste, agriculteur, à Denain; Quillacq, Arthur-Louis, constructeur-mécanicien, à Valenciennes.

Un bureau a été installé à la Préfecture où un employé chargé spécialement par le Comité départemental de renseigner le public, se trouve tous les jours de deux à quatre heures, excepté les dimanches et fêtes.

SOUS-COMITÉS D'ARRONDISSEMENT.

Des sous-comités d'arrondissement ont été également institués par arrêté préfectoral du 25 septembre 1876.

Le sous-comité de l'arrondissement de Lille est composé des membres de cet arrondissement faisant partie du comité départemental.

Pour les autres arrondissements, les bureaux des sous-comités se composent ainsi qu'il suit :

AVESNES.

Président : M, Aubry, Henri-Valéry, adjoint au maire d'Avesnes, vice-président de la Chambre consultative des arts et manufactures; *secrétaire :* M. Flament, Eugène, maire d'Avesnelles, filateur.

CAMBRAI.

Président : M. Wallerand, président de la Chambre consultative des arts et manufactures de Cambrai ; *vice-président :* M. Lallier, membre de la Chambre consultative des arts et manufactures de Cambrai ; *secrétaire :* M. Bertrand, Alfred, manufacturier, filateur de coton à Cambrai.

DOUAI.

Président : M. Ch. de Baillencourt, filateur de lin, président de la Chambre de commerce de Douai ; *vice-président :* M. Vasse, Bertin, secrétaire du Comice agricole, agronome et chimiste à Douai ; *secrétaire :* M. Chartier, Alain, maître de verreries à Dorignies-Douai.

DUNKERQUE.

Président : M. Joos, député, président de la Société d'agriculture de Dunkerque ; *vice-présidents :* MM. Dantes, agronome et maire à Steene ; Delelis, Jules, ancien maire de Dunkerque, conseiller d'arrondissement ; *secrétaires :* MM. Gaspard, Auguste, avocat, membre du Conseil municipal à Dunkerque ; Lefebvre, Alexandre, constructeur de navires à Dunkerque.

HAZEBROUCK.

Président : M. Duhamel, Philippe, fabricant de toiles damassées à Merville ; *vice-présidents :* MM. Lotthe, Léon, notaire, maire, conseiller général, président de la Société d'agriculture de Bailleul ; Claudorez, Dominique, agriculteur, président de la Société d'agriculture d'Hazebrouck ; *secrétaire :* M. Margerin du Metz, secrétaire de la Chambre consultative d'Hazebrouck.

VALENCIENNES.

Président : M. Durieux, président de la Chambre de commerce de Valenciennes; *vice-président :* M. de Marsilly, directeur général des mines d'Anzin; *secrétaire :* M. Pesier, chimiste, secrétaire du Conseil d'hygiène et de salubrité.

CHAMBRES DE COMMERCE.

Les Chambres de commerce existant dans le département sont au nombre de six. Elles sont composées comme suit :

LILLE. M. le Préfet, *président d'honneur;* Kuhlmann, C. ✻, *président honoraire;* H. Bernard, ✻, *président;* E. Delesalle; Decroix; A. Masquelier; E. Agache; A. Bonte; Th. Barrois; A. Longhaye, ✻; Bertrand Milcent; A. Delesalle; Bonduelle; H. Labbé, A. Descamps; H. Deren; P. Derode; Scrive-Bigo; P. Le Gavrian; G. Schoutteten.

Membres correspondants. MM. Béghin, à Armentières; Wallerand, ✻, Bertrand-Milcent, dans l'arrondissement de Cambrai.— *secrétaire de la chambre*, M. Blondeau.

DUNKERQUE. MM. A. Petyt, ✻, *président honoraire;* Trystram, *président;* C. Bourdon, *vice-président ;* Alb. Petyt, *trésorier;* Bernast, Brichet, Choquet, Fichaux, Lavergne, Marchand, Spiers, Vancauwenberghe - Bellanger, Vancauwenberghe - Lemaire. — M. E. Delbeke, *secrétaire.*

ROUBAIX. MM. A. Delfosse, ✻, *président;* Screpel-Roussel, *vice-président ;* Th. Leuridan, ✠, *secrétaire ;* H. Matton, *trésorier ;* G. Wattine ; F. Roussel ; J. Lagache, fils ; E. Duvillier ; Parent-Monfort; A. Vinchon, Th. Funck, Motte-Bossut, ✻.

TOURCOING. MM. Desurmont-Desurmont, ✻, *présédent honoraire ;* Jonglez-Desurmont, *président ;* Motte-Scalabre-Delcour, *trésorier-archiviste ;* F. Masurel, F. Debuchy, Lorthioir-Desplanque, Dewavrin, *vice-président ;* D. Leurent, Herbaut-Thibeauts, P. Lemaître, E. Jourdain, *secrétaire.*

DOUAI. MM. de Baillencourt, *président ;* V. Hanotte, *vice-président;* Mille-Corbitt, *secrétaire;* Vandenbroeck, *trésorier;* Butruille, Cavroy, Fiévet, O. ✻, Lefebvre, Choquet, Paix, Wibault.

Membres correspondants. MM, Alain-Chartier, ✻, à Douai; Farez, à Douai; Lauvin, à Fressain. — *Secrétaire-archiviste de la Chambre*, M. Mognez.

VALENCIENNES. MM. Durieux, *président;* Wagret, Durel, Bracq, Beauvois, Harpignies, Delame, Lamour, Jeronnez. — *Secrétaire*, M. E. Bouton.

Membres correspondants de l'arrondissement d'Avesnes. MM. Hamoir, maître de forges à Maubeuge; Clavon, filateur à Fourmies; Dumont, maître de forges à la Ferrière-la-Grande; Craper, négociant, à Bavai.

CHAMBRES CONSULTATIVES DES ARTS ET MANUFACTURES.

Trois Chambres consultatives sont établies dans ce département, à Armentières, à Cambrai, à Avesnes. Voici la monenclature des membres qui les composent :

ARMENTÈRES. MM. Henri, Deren, *président;* E. Dufour, *vice-président ;* Dutilleul, *secrétaire;* Breuvart, A. Mahieu, Desplanques, P. Woussen, Salmon, Villard, Leuridan-Bouche.

CAMBRAI. MM. Wallerand, ✻, *président;* Ch. Petit-Dupont, Brabant, A. ✻, Lallier, ✻, Bertrand, Cornaille-Leroy, Charles Seydoux, ✻, Wiart-Pinquet, Menard-Réal, Hallette, Delloye-Lelièvre, Mollez; *secrétaire*, M. N...

AVESNES. MM. G. Sculfort, *président;* Aubry, *vice-président;* Horrie, *secrétaire;* Boussus, Domengies, Dubois, Georges, Levent, Pecqueriaux, Pigé, Carlier.

BUREAUX DE CONDITIONNEMENT DES SOIES ET LAINES, DE PESAGE DES MATIÈRES TEXTILES, DE TITRAGE ET DE NUMÉROTAGE DES FILS.

ROUBAIX. Un décret du 31 août 1858 a autorisé la ville de Roubaix à ouvrir un bureau de conditionnement de soies, laines et cotons.

Commission de surveillance. MM. A. Famechon, A Morel, P. Parent, conseillers municipaux; Delfosse, ✻, H. Mathon, membres de la Chambre de commerce.

Directeur-comptable, M. A. Musin; *receveur*, M. Salmon.

TOURCOING. Le bureau de Tourcoing a été autorisé par décret du 11 février 1863, et a été inauguré le 5 novembre de la même année.

Commission de surveillance. MM. Desurmont-Desurmont, ✻, H. Déroubaix, Lorthiois-Desplanques, Fr. Masurel, L. Bernard.

Directeur. M. Desmettre.

SERVICE MUNICIPAL DES EAUX, COMMUN AUX DEUX VILLES DE TOURCOING ET DE ROUBAIX.

Une distribution d'eau commune aux deux villes de Tourcoing et de Roubaix, fonctionne depuis le 23 août 1863.

Les eaux distribuées, qui sont uniquement pour l'usage industriel, sont prises à la rivière de la Lys, en la commune de Bousbecques, où les deux cités précédemment indiquées ont élevé une usine contenant deux machines élévatoires.

La direction de cet important service a son siége à Tourcoing.

Voici la nomenclature de son personnel :

Directeur. M. Rymkiewiez; *inspecteur*, M. Louchet (à Roubaix); *Régisseur-comptable*, M. Descamps; *piqueur*, M. Rifflard, ✻.

Inspection du travail des enfants dans les manufactures.

Aux termes d'un décret du 7 décembre 1868, ce service est confié aux soins de MM. les ingénieurs des mines.

Inspecteur divisionnaire, M. Nadeau.

Inspecteurs départementaux. MM. Arnold, à Lille; Pastour, à Valenciennes.

BANQUE DE FRANCE. — SUCCURSALE DE LILLE.

Un décret du Gouvernement provisoire, en date du 27 avril 848, a réuni la banque de Lille à la banque de France.

SUCCURSALE DE LILLE. *Directeur*, M. Hartung; *Administrateurs*, MM. Bernard, Henri, ✻; Bernard, Théodore; J. Decroix; G. Delesalle; A. Descamps; Scalbert; A. Longhaye, ✻; Auguste, Masquelier; A. Wallaert; *censeurs*, MM. Scrive-Bigo, ✻; Descamps-respel; C. Mas.

SUCCURSALE DE VALENCIENNES. *Directeur*, M. Honoré; *Administrateurs*, MM. Bracq, ✻, Dubois, A Giard, Lecat, Pierard, Quillacq, Dupont. — *Censeurs*. MM. de Marsilly, ✻, Boca, Dupont, ✻, — *Caissier*, M. Henry.

SUCCURSALE DE DUNKERQUE. *Etablie par décret du* 13 *juin* 1853. *Directeur*, M. Coffyn. — *Administrateurs*, MM. Bourdon, Z. Chocquet, A. Thiéry, J. Vancauwenberghe, Vancosten. A. Vendercolme. *Censeurs*, MM. Carlier, A. ✻, de Cleebsattel, O. ✻, Carpentier; *caissier*, M. Dangréaux.

SUCCURSALE DE ROUBAIX-TOURCOING. *Autorisée par décret du* 31 *décembre* 1867. — *Directeur*, M. Véron.

BOURSES DE COMMERCE.

Cinq bourses de commerce existent dans le département du Nord; elles sont établies à Dunkerque, Lille, Douai, Valenciennes et Tourcoing.

BOURSE DE DUNKERQUE. *Agents de change*, *courtiers d'assurances*, *interprètes conducteurs de navires.*—*Chambre syndicale*, M. D. Spiers *syndic*; Plaideau, *premier adjoint*; Deman, *deuxième adjoint*; Debacker, *troisième adjoint*; Sergent, *quatrième adjoint*; Leroy, Alibert, Debacker, Tontain, G. Ladureau, Le Sidaner.

BOURSE DE LILLE. *Agents de change*, MM. Verbiest, Liagre, Fevez, Pajot, Paquin.

BOURSE DE DOUAI. *Agents de change*, MM. Pouille, *syndic*; Maure, *secrétaire-trésorier*; Campion, Cambier, Pochet, Lefebvre, Riémain, Rouez, Dupire-Piettre.

BOURSE DE VALENCIENNES. Il doit y avoir six agents de change; aucun n'est encore pourvu d'une nomination régulière.

BOURSE DE TOURCOING. Il doit y avoir trois courtiers dont les nominations ne sont pas faites actuellement.

Agents consulaires étrangers en résidence dans le département.

DUNKERQUE. MM. Waguet, consul d'Allemagne; Numa Plaideau, consul d'Autriche-Hongrie; Dewulf-Cailleret, consul de Belgique; Féron, consul du Brésil; Debaeque, consul de Costa-Rica; Bonvarlet, consul de Danemark; Foort, vice-consul d'Espagne; Lemarthre, agent consulaire des États-Unis; D'Arcy (John Rivas, vice-consul de la Grande-Bretagne; Féron, vice-consul de

Grèce ; Foort, consul d'Italie ; Ingelet, père, consul des Pays-Bas ; Petyt, vice-consul ; Jodocius, vice-consul de Portugal ; Debaecque, vice-consul de Russie ; Thiery, consul de Suède et de Norwège ; Declebsattel, consul de Turquie ; Féron, vice-consul du Mexique ; Taylor, vice-consul d'Angleterre ; d'Arras, consul de Mecklembourg-Schweren.

GRAVELINES. M. Dewulff, consul de Belgique ; Demarse, consul de Suède et Norwège.

LILLE. MM. Decock, consul de Belgique ; Crépy, vice-consul ; Dubois, Grégoire, agent consulaire des États-Unis ; N..., vice-consul de la Grande-Bretagne ; Mentron, vice-consul de Perse ; N..., consul de Portugal ; Desrousseaux, vice-consul ; N.., vice-consul d'Espagne.

ROUBAIX. M. Allard, consul de Belgique ; M. Lepoutre, consul des Pays-Bas.

TOURCOING. M. Sioen, ✠, consul de Belgique.

CAMBRAI. M. Ch. Roth Le Gentil, banquier, vice-consul d'Espagne

VALENCIENNES. M. Nauts, consul de Belgique.

COMMISSIONS CANTONALES DE STATISTIQUE.

Un décret du 1er juillet 1855 a établi dans chaque canton une commission de statistique chargée de remplir et de tenir à jour pour les communes de la circonscription cantonale, deux tableaux de renseignements sur les faits statistiques dont il importe que le Gouvernement ait la connaissance annuelle et sur ceux qui, par leur nature, ne peuvent être utilement recueillis que tous les cinq ans. Les membres des commissions sont nommés par le Préfet. Dans les villes, chefs-lieux de département ou d'arrondissement comprenant plusieurs cantons, il n'y a qu'une seule commission.

Les Préfets et Sous-Préfets sont présidents de droit des commissions établies dans les chefs-lieux de département et d'arrondissement. Les autres commissions ont un président nommé par le Préfet. Chaque commission peut élire un ou plusieurs secrétaires-archivistes.

Les Commissions cantonales de statistique ont été réorganisées par un arrêté préfectoral du 5 décembre 1873.

Deuxième partie.

DOCUMENTS STATISTIQUES.

NOTICE TOPOGRAPHIQUE ET STATISTIQUE.

Topographie.

Le département du Nord, ainsi nommé à cause de sa position géographique, qui est la plus septentrionale de la France, est situé entre les 0° 13' à l'ouest, et 2° 3' à l'est du méridien de l'Observatoire de Paris, et entre les 49° 58' et 51° 5' de latitude.

Il est formé de la réunion des anciennes provinces ci-après, savoir: la Flandre française en entier; le Cambrésis, sauf quatre communes, et le Hainaut français presque en totalité. Il comprend en outre quelques communes de l'Artois dans les arrondissements de Lille, Douai et Cambrai, et dans ce dernier, cinq communes du Vermandois.

Les limites du département sont: au nord-ouest, la Manche; au nord-est la Belgique; au sud-est, le département de l'Aisne; et au-sud-ouest, les départements de la Somme et du Pas-de-Calais.

Il s'étend du nord-ouest au sud-est, et sa longueur, prise de Dunkerque jusqu'à Baives, commune située au-delà du bourg de Trélon, à l'extrémité de l'arrondissement d'Avesnes, est d'environ 200 kilomètres. Sa largeur est très-variable dans les diverses parties qui le composent; prise à Gouzeaucourt jusqu'à Condé, elle est de 64 kilomètres, tandis que vers Armentières, où le territoire est très-resserré, elle est de 5 kilomètres seulement. Sa surface totale est de 568,087 hectares.

Aspect.

Éminence. Le département du Nord est un pays de plaine. Il y existe cependant quelques éminences, dont les plus ramarquables sont dans l'arrondissement de Dunkerque: celle de Watten,

coteau peu élevé et dont le noyau est composé de sable et de gravier mêlé de terres glaises; dans l'arrondissement d'Hazebrouck, les monts Cassel, des Récollets, des Cattes, de Boeschêpe, le Mont-Noir, le mont-de-Lille, qui ont tous un noyau de sable jaune tirant sur le rouge, mêlé d'une faible partie de grès fort tendre; dans l'arrondissement de Lille, le Mons-en-Pévèle, qui a pour noyau un sable mêlé de pierres meulières, le Mont-Écouvé et le mont de Werwicq; dans l'arrondissement de Cambrai, les coteaux de la Terrière, de Marcoing, de Bois-de-Bourlon, du Camp-de-César et quelques autres créés par les rivières dont le cours a formé la vallée et la hauteur de Bonavis, toutes éminences dont la pente est peu sensible et qui sont cependant les points les plus élevés du département; la sommité de Bonavis est de 145 mètres au-dessus du niveau de la mer, 35 mètres de plus que le mont-Cassel; dans l'arrondissement d'Avesnes, les nombreux coteaux des vallées dont le territoire est sillonné en tous sens, notamment ceux voisins de la Sambre et ceux qui avoisinent les deux Helpes; dans les arrondissements de Douai et de Valenciennes, quelques coteaux peu élevés, qui s'étendent entre ces deux villes, pénètrent dans l'arrondissement de Cambrai et dont la plupart renferment des carrières de grès.

Vallées. Il existe plusieurs vallées dans l'arrondissement de Douai, Valenciennes, Cambrai et Avesnes, mais elles sont peu profondes et peu remarquables. Les principales sont:

La vallée de la Scarpe qui s'étend depuis Douai jusqu'à Mortagne, dans l'arrondissement de Valenciennes, n'ayant que 7 mèt. 14 cent. de pente sur une largeur inégale.

La vallée de la Sensée ayant 4 mètres 79 centimètres de pente sur une largeur moyenne de 400 mètres et un développement de 10,500.

La vallée de l'Escaut, depuis l'entrée de cette rivière dans le département jusqu'à sa sortie, d'une largeur qui s'accroît insensiblement de 200 à 400 et 500 mètres, avec 63 mètres de pente.

La vallée de l'Hogneau, d'une longueur de 26,000 mètres, sur une largeur de 1,200 et sur une pente de 55 mètres.

La vallée de la Selle, longueur de 37,000 mètres sur 300 à 800 mètres de largeur, sa pente est de 55 mètres.

La vallée de la Rhonelle, ayant 26,000 mètres de longueur, 400 à 1,000 mètres de largeur et 30 mètres de pente.

La principale vallée de l'Écaillon: longueur 25,000 mètres, largeur, 400 à 1,000 mètres; pente, 28 mètres.

La vallée de la Sambre, longue dans le département de 5 my-

riamètres, 5,176 mètres de largeur réduite, avec 30 mètres de pente.

La vallée de l'Helpe-Majeure, ayant 4 myriamètres environ de longueur, sur une largeur qui s'accroît de 400 à 2,000 métres avec pente de 50 mètres.

La vallée de l'Helpe-Mineure, longue de 4 myriamètres sur 500 à 1200 mètres de largeur, avec 70 mètres de pente.

Il existe dans le département quelques autres vallées de moindre importance; de ce nombre sont les trois petites vallées des sources de l'Hogneau, les trois vallées des sources de l'Ecaillon, etc.

RIVIÈRES. Les rivières qui arrosent le département sont au nombre de 27 (1).

L'Aa, qui prend sa source un peu au-dessus du village de Bourth, dans le département du Pas-de-Calais, entre dans le département du Nord à St-Momelin et se dirige en droite ligne sur Gravelines, où ses eaux vont se jeter dans la mer.

La Colme, branche de l'Aa, qui s'en sépare au-dessus de Watten et se porte sur Bergues, où elle se jette dans le canal de Dunkerque.

L'Yser, petite rivière qui prend sa source au territoire de Rubrouck, arrondissement d'Hazebronck, et va grossir les eaux de l'Hyperlé, dans la province belge de la Flandre-Orientale.

La Péene, très-petite rivière qui naît dans les coteaux de Cassel et va se jeter dans l'Yser, près de Wylder,

La Lys, dont la source est à Louisbourg (Pas-de-Calais), qui sépare les territoires des deux départements, depuis Thiennes jusqu'à Erquinghem, qui traverse une partie de l'arrondissement de Lille, aux confins de l'arrondissement d'Hazebrouck, et depuis Armentières jusqu'à près de Menin, sert de limite entre le département dn Nord et la Belgique.

La Lawe; formée par trois petits ruisseaux dans le département du Pas-de-Calais, qui vont se jeter dans la Lys au-dessus de La Gorgue.

La Bourre, petite rivière qui naît à Borre, arrondissement d'Hazebrouck, et se réunit au canal de Préavin, au Grand-Dam.

La Marque, petite rivière qui prend sa source dans la forêt de Phalempin, arrondissement de Lille, traverse plusieurs marais

(1) Parmi ces rivières, celles qui sont navigables sont indiquées, ainsi que les canaux, dans la section des travaux publics.

auxquels elle sert de décharge, et se jette dans la Deûle, à Marquette.

La Deûle, dont la source est à Carency (Pas-de-Calais), entre dans le département du Nord à environ 4 kilomètres au nord de la ville de Douai et se jette dans la Lys à Deulémont.

La Scarpe, qui naît de plusieurs sources dans le département du Pas-de-Calais, vient d'Arras, traverse Douai, Marchiennes, Saint-Amand, et se jette dans l'Escaut à Mortagne.

La Sensée, qui prend sa source à Eaucourt, département du Pas-de-Calais, entre dans le département du Nord à L'Écluse, parcourt les arrondissements de Douai, Cambrai et Valenciennes, et va se jeter dans l'Escaut, à Bouchain.

La Gache, petite rivière dont l'origine est à Norœuil (Pas-de-Calais), et qui vient se mêler à la Sensée au territoire d'Aubencheul-au-Bac.

L'Escaut, fleuve qui a sa source dans le département de l'Aisne, traverse Cambrai, Bouchain, Denain, Valenciennes, Condé, sort du département à Mortagne, parcourt plusieurs provinces de la Belgique et parvient à Anvers, où il se jette dans la mer.

La Hayne, qui naît à Binche (Hainaut), et se réunit à l'Escaut, à Condé.

La Trouille, qui a son origine dans l'arrondissement d'Avesnes, sort du département et va se jeter dans la Hayne, près de Mons.

L'Hogneau, dont la source est dans la forêt de Mormal, arrondissement d'Avesnes; cette rivière quitte le département du Nord à Sebourg, le rejoint à Crespin, et se jette dans la Hayne, près Condé.

La Selle, qui prend sa source à Moulin, département de l'Aisne, entre dans celui du Nord par Saint-Souplet, passe au Câteau, à Haspres, à Douchy, et va se jeter dans l'Escaut, à Denain.

La Rhonelle, qui naît dans la forêt de Mormal, et se jette dans l'Escaut, à Valenciennes.

L'Écaillon, qui sort d'un étang à l'entrée de la même forêt, et se jette aussi dans l'Escaut au-dessus de Valenciennes.

La Sambre, qui a sa source dans le bois de Cartignies, sur la limite des départements du Nord et de l'Aisne, passe à Landrecies et à Maubeuge, en longeant la forêt de Mormal, sort du département à Jeumont, et va jusqu'à Namur, où elle se réunit à la Meuse.

Le Bassuyau, petite rivière qui doit son origine à des sources

jaillissantes dans l'arrondissement de Cambrai, et qui se joint à la Selle, au-dessous du premier moulin de Montay.

L'Esdain, très-petite rivière venant de Lesdain, qui traverse le torrent d'Esnes dans une auge de bois et se précipite ensuite dans le torrent.

Le Bayart, petite rivière dont la naissance est au sud de Solesmes et qui se jette dans la Selle.

L'Herclain, petite rivière qui tire ses eaux de plusieurs petites sources à Iwuy, et se jette dans l'Escaut à la hauteur du Camp-de-César.

La Solre, dont la source est près d'Aibes, arrondissement d'Avesne, et qui se jette dans la Sambre, à Assevent.

L'Helpe-Majeure, qui prend sa source près de la commune d'Eppe-Sauvage, arrondissement d'Avesnes, et se réunit à la Sambre, à Noyelles.

La Petite-Helpe, qui prend son origine dans les étangs de Trélon, et se jette aussi dans la Sambre, près de Maroilles.

Ruisseaux. On compte dans le departement plusieurs ruisseaux, dont les principaux sont :

La Becque de Vieux-Berquin, qui naît à Strazeele et se jette dans la Bourre, près Merville.

La Metterbeck, qui a sa source au Mont-des-Cattes et se jette dans la Lys, au-dessus du pont d'Estaires.

Le ruisseau de *Steenwerck*, becque dont les sources sont au mont de Boeschêpe et au Mont-Noir ; il se jette dans la Lys au-dessous de Sailly, dans le département du Pas-de-Calais.

La becque de *Nieppe*, qui tire ses eaux du Mont-de-Lille, dans l'arrondissement d'Hazebrouck, et se réunit aussi à la Lys, au-dessus d'Erquinghem.

La Vieille-Rivière, qui naît dans les marais du Clair-Marais et se jette dans l'Aa, au-dessous de Saint-Omer.

Des ruisseaux, des fontaines, des courants, coulants et becques se jettent en assez grand nombre dans ces rivières et dans les canaux. Dans les arrondissements d'Avesnes et de Cambrai particulièrement, où le sol est entrecoupé de ravins, des torrents plus ou moins considérables, selon la saison, y portent également leurs eaux.

Marais. Le territoire du département du Nord est, comme nous l'avons dit, plat et peu élevé au-dessus du niveau de la mer, ce qui fait que les eaux tendent à rester stationnaires ; le nombre

considérable de rivières, ruisseaux et canaux dont il est partout entrecoupé contribuent, avec les pluies abondantes qui y tombent souvent en hiver, à en faire une région humide et à rendre marécageuses les terres les plus exposées à l'invasion des eaux. Il est à croire que les plaines de l'ancienne Flandre, aujourd'hui si bien cultivées et si productives, furent autrefois de vastes marais successivement soustraits à l'empire des eaux par les travaux les plus opiniâtres ; cette observation s'applique plus particulièrement à l'arrondissement de Dunkerque, dont le sol ne se conserve en état de culture que par d'immenses travaux de dessèchement, renouvelés et entretenus chaque année.

Les principaux marais existant dans le département sont :

Dans le grand bassin de l'arrondissement de Dunkerque, les Moëres, grande et petite, d'une contenance de 3,310 hectares et dont il a été parlé plus haut, à l'article des dessèchements, section des travaux publics.

Sur les bords des canaux de Bergues à Dunkerque, de Furnes et de la Colme, aux environs de Watten, les terres avoisinantes, en grande partie marécageuses ;

Entre Cassel, Hazebrouck et Saint-Omer, le Clair-Marais, de 58 hectares 33 ares d'étendue.

Les terres marécageuses des bords de la Lys et de la Nieppe ;

Les marais des bords de la Deûle et de la Marque, et dont une grande partie est en eaux ;

Les marais de la vallée de la Scarpe, de la rive gauche du vallon de la Sensée et de la rive droite de l'Escaut, depuis Cambrai jusqu'à Condé ;

Enfin quelques parties marécageuses sur les points les plus bas de quelques vallées des arrondissements d'Avesnes et de Cambrai ;

On rencontre aussi des flaques dans le Clair-Marais et dans une partie des arrondissements de Lille, de Douai et de Cambrai, d'où on extrait la tourbe ;

Et un assez grand nombre d'étangs, dont la plupart sont dans l'arrondissement d'Avesnes, et le reste dans ceux de Lille et de Cambrai.

Météorologie.

CLIMAT. Le climat du département du Nord est froid, ce qui est un effet de sa situation vers les 49° et 51 degrès de latitude septentrionale.

Le voisinage de la mer qui en fait la limite au nord-ouest, le peu d'élévation du sol, les marais, les rivièvres, les canaux et les ruisseaux nombreux qui le parcourent, entretiennent dans l'atmosphère une grande humidité. Les hivers dont la durée est de plus de six mois, y sont souvent pluvieux, brumeux, et la neige y est moins abondante que dans les départements qui l'avoisinent au sud. Le printemps y est tardif, et par conséquent très-court; Mais aussitôt qu'il a fait sentir son influence, la terre commence à se couvrir des plus riches productions, et la végétation acquiert la plus grande vigueur. L'automne, dans ces contrées, est ordinairement belle et soutenue.

TEMPÉRATURE. D'après les observations faites, le terme moyen du froid dans le département est d'environ 8 degrés, et la moyenne de la chaleur est de 17 degrés.

L'époque du maximum du froid est en décembre et janvier, celle des plus grande chaleurs en août.

MÉTÉORES. Les orages, sans être multipliés dans le département, y sont quelquefois assez fréquents au commencement de la belle saison. Les ouragans y sont rares. La moyenne annuelle du nombre de jours de pluie est d'environ 160.

VENTS DOMINANTS. Les vents dominants sont : ouest, sud-ouest, nord-ouest, et amènent ordinairement des pluies.

Division du Territoire.

Le département se compose de 662 communes, réparties en sept arrondissements, dont les chefs-lieux sont : Dunkerque, Hazebrouck, Lille, Cambrai, Avesnes, Douai et Valenciennes.

Le tableau statistique de ces communes, par canton et par arrondissement, est ci-après :

Parmi les 662 communes du département, on compte 36 villes que nous désignons ci-après dans l'ordre de leur importance

LILLE. Chef-lieu du département, du quartier-général du 2e corps d'armée, de la 3e division militaire et d'un tribunal de première instance; place forte, avec citadelle; faculté des sciences, ville d'industrie et de commerce. — Population : 158,113 habitants. — Distance de Paris : 236 hilomètres.

ROUBAIX. Chef-lieu de deux cantons, à 11 kil. de Lille; ville de grande industrie. — Population, 75,987 âmes.

TOURCOING. Chef-lieu de deux cantons à 13 kil. de Lille; ville de grande industrie. — Population : 43,322 âmes.

Dunkerque. Chef-lieu de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance : place fortifiée et port de mer ; ville de commerce. — Population : 34,350 habitants. — Distance de Lille 78 kil.

Valenciennes. Chef-lieu de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance ; place fortifiée avec citadelle. — Distance de Lille, 51 kil. — Population : 24,662 habitants.

Douai. Chef-lieu de sous-préfecture, siége de la cour d'appel et d'une académie universitaire ; faculté des lettres et faculté de droit, place fortifiée. — Population : 23,741 habitants. — Distance de Lille, 33 kilomètres.

Cambrai. Chef-lieu d'archevêché, de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance, place forte avec citadelle. — Distance de Lille : 59 kil. — Population : 22,887 habitants.

Armentières. Chef-lieu de canton, ville ouverte, industrielle, à 16 kil. de Lille. — Population 19,055 habitants.

Maubeuge. Chef-lieu de canton, place fortifiée, avec camp retranchée. — Population : 13,234 habitants.

Bailleul. Chef-lieu de deux cantons ; ville ouverte. — Population : 12,828 habitants. — Distance de Lille : 29 kil.

Denain. A 11 kil. de Valenciennes. — Population : 12,330 habitants.

Saint-Amand. Chef-lieu de deux cantons, à 38 kil. de Lille, ville ouverte. — Population : 10,574 habitants.

Le Cateau. Chef-lieu de canton, ville ouverte, à 83 kil. de Lille. — Population : 9.500 habitants.

Hazebrouck. Chef-lieu de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance ; ville ouverte, à 49 kil, de Lille. — Population : 9,435 habitants.

Gravelines. Chef-lieu de canton ; place fortifiée et port de mer. — Population : 7,733 âmes. Distance de Lille 97 kil.

Estaires. Ville ouverte, à 30 kilomètres de Lille. — Population : 6,915 âmes.

Merville. Ville ouverte ; chef-lieu de canton ; 6,844 habitants. — Distance de Lille, 36 kil.

Comines. Ville ouverte, à 17 kil. de Lille. — Population : 6,353 âmes.

Bergues. Chef-lieu de canton, à 69 kil. de Lille ; place fortifiée. — Population : 5,774 habitants.

Seclin. Chef-lieu de canton, ville ouverte, de 5,055 habitants. — A 11 kil. de Lille.

Condé. Chef-lieu de canton, place fortifiée, à 50 kil. de Lille. —Population : 4,954 habitants.

Haubourdin. Chef-lieu de canton, à 7 kil. de Lille. — Population : 4,434 habitants.

Cassel. Chef-lieu de canton; ville ouverte, de 4,258 habitants, — Distance de Lille : 49 kil.

Landrecies. Chef-lieu de canton, place fortifiée, à 84 kil. de Lille. — Population : 3,990 habitants.

Orchies. Chef-lieu de canton, à 26 kil. de Lille. — Population 3,721 habitants.

Avesnes. Chef-lieu de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance. — Population 3,603 habitants. — Distance de Lille : 102 kil.

Hondschoote. Chef-lieu de canton, ville ouverte, à 82 kil. de Lille. — Population : 3,472 habitants.

Le Quesnoy. Chef-lieu de deux cantons. — Population : 3,603 habitants. — Distance de Lille 68 kil.

La Gorgue. Ville ouverte, à 31 kil. de Lille. — Population : 3,496 âmes.

Marchiennes. Ville ouverte, chef-lieu de canton, 33 kil. de Lille. — Population : 3,335 habitants.

La Bassée. Chef-lieu de canton, ville ouverte. — Population : 3,246 habitants.

Bourbourg. Chef-lieu de canton, ville ouverte. — Distance de Lille : 97 kil. — Population : 2,574 habitants.

Lannoy. Chef-lieu de canton, ville ouverte, à 12 kil. de Lille. — Population : 1,842 habitants.

Bavai. Chef-lieu de canton, ville ouverte, à 70 kil. de Lille. — Population : 1,777 habitants.

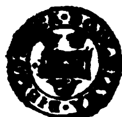
Bouchain. Place fortifiée, chef lieu de canton, de 1,607 âmes de population. — Distance de Lille : 49 kil.

Mortagne. Ville ouverte, à 45 kil. de Lille. — Population : 1,208 habitants.

SUPERFICIE.

La superficie totale du département est de 568,086 hectares 88 ares et se divise par cantons et par arrondissement, de la manière suivante :

DÉSIGNATION des arrondissements.	DÉSIGNATION des cantons	Nombre de communes.	SUPERFICIE par canton. hect.	ares	SUPERFICIE par arrondissement hect.	ares
DUNKERQUE	Bergues	13	11960	»	72158	»
	Bourbourg	13	14081	»		
	Dunkerque-Est	8	6713	»		
	Dunkerque-Ouest	5	4714	»		
	Gravelines	4	6943	»		
	Hondschoote	8	13638	»		
	Wormhoudt	10	14109	»		
HAZEBROUCK	Bailleul-Nord-Est	4	9596	»	69319	»
	Bailleul-Sud-Ouest	5	6787	»		
	Cassel	13	11758	»		
	Hazebrouck-Nord	10	12530	»		
	Hazebrouck-Sud	7	8383	»		
	Merville	5	8271	»		
	Steenvoorde	9	11994	»		
LILLE	Armentières	8	6287	»	88343	»
	Bassée (La)	11	7009	»		
	Cysoing	14	9617	»		
	Haubourdin	16	8731	»		
	Lannoy	16	7878	»		
	Lille Nord-Est	2	3615	»		
	Lille Centre	2	285	»		
	Lille Sud-Est	3	1216	»		
	Lille Sud-Ouest	»	»	»		
	Lille Ouest	4	2968	»		
	Pont-à-Marcq	15	11646	»		
	Quesnoy-sur Deûle	9	6499	»		
	Roubaix-Est	2	2635	»		
	Roubaix-Ouest	2	1146	»		
	Seclin	16	9491	»		
	Tourcoing-Nord	6	6223	»		
	Tourcoing-Sud	3	3097	»		
CAMBRAI	Cambrai-Est	14	8896	»	89460	»
	Cambrai-Ouest	17	7902	»		
	Carnières	16	10151	»		
	Câteau (Le)	17	15924	»		
	Clary	17	13673	»		
	Marcoing	20	20142	»		
	Solesmes	17	12772	»		



DÉSIGNATION des arrondissements.	DÉSIGNATION des cantons	Nombre de communes.	SUPERFICIE par canton. hect. ares	SUPERFICIE par arrondissement hect. ares
AVESNES. . .	Avesnes-Nord.........	14	12967 »	138723 »
	Avesnes-Sud..........	12	15120 »	
	Bavai................	18	11724 »	
	Berlaimont...........	14	8749 »	
	Landrecies...........	10	11468 »	
	Maubeuge.............	15	20829 »	
	Quesnoy-Est..........	14	18024 »	
	Quesnoy-Ouest........	27	7983 »	
	Solre-le-Château.....	16	13490 »	
	Trélon...............	13	18369 »	
DOUAI. . . .	Arleux...............	15	8574 »	47105 »
	Douai Nord........	6	5957 »	
	Douai Sud..........	10	5786 »	
	Douai Ouest........	11	6346 »	
	Marchiennes..........	15	10180 »	
	Orchies..............	9	10262 »	
VALENCIENNES	Amand (Saint-), r. g...	10	5861 »	62979 »
	Amand (Saint-), r. d...	8	10793 »	
	Bouchain............	21	14228 »	
	Condé...............	10	8345 »	
	Valenciennes Nord..	8	5808 »	
	Valenciennes Est....	10	9383 »	
	Valenciennes Sud...	15	8561 »	
	Totaux.....	662	568087 »	568087 »

ÉTAT DES DIVERS SOLS DU DÉPARTEMENT.

Pays de montagnes	»
— de collines	158,087hect.
— de plaines et de vallons	410,000
	568,087

Sol riche de terreau	77,000hect.
Pays de bruyères ou de landes	7,800
Sol de craie ou calcaire	84,136
— de gravier	1,550
— pierreux	55,600
— sablonneux	28,600
— argileux	299,120
— limoneux ou marécageux	34,281
— de différentes sortes	»
	568,087

Le territoire du département se divise, par nature de propriété, comme suit :

Terres à labour	349,793hect.
Prés	95,833
Bois	35,827
Vergers, pépinières et jardins	16,355
Oseraies, aulnaies, saussaies	109
Étangs, abreuvoirs, mares et canaux d'irrigation	1,096
Landes, pâtis, bruyères	7,568
Canaux de navigation	361
Cultures diverses	3,731
Superficies des propriétés bâties	4,652
Routes, chemins, places publiques, rues, etc	15,832
Rivières, lacs, ruisseaux	3,084
Forêts domaniales, terrains improductifs appartenant à l'Etat	23,257
Cimetières, églises, presbytères, bâtiments publics	609
	568,087

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des Communes.	CONTENANCE CADASTRALE. — Superficie totale.	Distance en kilomètre au chef-lieu du canton.	de la Sous-Préfecture.	de la Préfecture.	POPULATION	Principal des quatre contributions directes pour 1876.	NOMBRE des centimes communaux annuels.	non annuels.	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE, 7 cantons, 61 communes.									
Canton de Bergues.									
Armbouts-Cappel	938hect.	7	18	71	1052	8982	84 3	»	84 3
Bergues	151	»	9	66	5774	55434	9	8	17
Bierne	1090	2	10	68	481	8819	64	»	64
Bissezeele	347	7	16	62	382	2762	79 8	»	79 8
Crochte	762	6	15	70	676	6141	57 4	»	57 4
Eringhem	1140	12	19	66	654	6683	63 9	6	69 9
Hoymille	552	2	11	68	477	5667	92 8	»	92 8
Pitgam	2293	9	15	68	1548	16909	41	»	41
Quaëdypre	1822	5	14	65	1566	16605	65 7	»	65 7
Socx	794	4	13	64	697	7239	54 7	»	54 7
Steene	1076	6	13	100	1076	10887	62 2	»	62 2
West-Cappel	746	8	16	62	818	6238	111 8	16	127 8
Wylder	249	9	19	60	340	2241	115 5	»	115 5
Totaux	11960hect.				15541	154602			
Canton de Bourbourg.									
Bourbourg-Ville	28hect	»	19	74	2574	22236	8	20	28
Bourbourg-Camp	3784	»	19	74	2493	24856	25 5	»	25 5
Brouckerque	1188	7	13	74	935	7413	48 6	»	48 6
Cappelle-Brouck	1741	5	23	66	1206	11559	43 2	»	43 2
Dringham	336	10	19	64	254	2695	72 6	»	72 6
Holque	378	11	28	67	550	3409	52 4	»	52 4
Looberghe	1922	7	18	67	1524	12734	51	15	66
Millam	1222	12	26	66	896	9263	64 8	11	75 8
Momelin (St-)	597	20	33	66	443	4002	58 4	»	58 4
Pierre-Brouck (S)	881	7	25	74	641	6316	30	22	52
Spycker	938	10	10	75	694	5773	78	11 2	89 2
Watten	774	14	29	67	1410	12836	45 8	7	52 8
Wulverdinghe	292	18	29	70	363	2065	104 4	29	133 4
Totaux	14081 hect.				13983	125157			
Canton de Dunkerque-Est.									
Coudekerque	1174hect.	6	6	73	600	7717	68	7 5	75 5
Coudekerque-Br.	1188	2	2	72	1803	14701	9	»	9
Dunkerque-Est	248	»	»	76	18037	110951	4	16	20
Leffrinckoucke	708	7	7	81	303	2592	88	»	88
Rosendaël (Le)	»	3	3	79	3671	18707	9	19	28
Téteghem	2401	7	7	81	1383	15167	45 2	»	45 2
Uxem	730	10	10	73	471	4556	24	»	24
Zuydcoote	264	10	10	81	318	4072	94 8	18	112 8
Totaux	6713hect.				23586	175463			

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des Communes.	CONTENANCE CADASTRALE. — Superficie totale.	Distance en kilomètre au chef-lieu du canton.	de la Sous-Préfecture.	de la Préfecture.	POPULATION	Principal des quatre contributions directes pour 1876.	NOMBRE des centimes communaux annuels.	non annuels.	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Canton de Dunkerque-Ouest.									
Cappel	538hect.	6	6	77	461	6324	68	18	82
Dunkerque-Ouest	»	7	7	78	19313	Voir Dunkerque-Est.			
Fort-Mardyck	»	6	6	83	1070	1621	24	15	39
Mardyck	682	11	11	87	425	3249	132 9	18	150 9
Grande-Synthe	1647	7	7	84	724	7575	60	»	60
Petite-Synthe	1847	4	4	82	3735	22786	49	»	49
Totaux	4714hect.				25730	41555			
Canton de Gravelines.									
Craywick	773hect.	10	13	83	408	6272	38 5	»	38 5
Georges (St-)	812	4	2	95	327	3854	70 8	10	80 8
Gravelines	1928	»	20	97	7733	41782	8	»	8
Loon	3430	7	12	89	2290	17744	42 6	12	54 6
Totaux	6943hect.				10758	69652			
Canton d'Hondschoote.									
Bambecque	1176hect.	10	21	67	953	9344	105	»	103
Ghyvelde	2449	10	42	84	2186	10946	45 4	20	65 4
Hondschoote	2474	»	20	82	3472	29109	38 8	19 3	58 1
Killem	1197	4	20	81	1152	9420	66 6	2 5	69 1
Moëres (Les)	1933	6	17	75	881	8991	70 6	»	70 6
Oost-Cappel	289	7	23	82	425	3559	68 6	»	68 6
Rexpoëde	1321	6	19	78	1811	14156	69 8	»	69 8
Warhem	2799	9	14	74	2403	20391	50 8	»	50 8
Totaux	13638hect.				13283	105916			
Canton de Wormhoudt.									
Bollezeele	1756hect.	11	25	65	1811	15185	71 6	14 7	86 3
Broxeele	376	15	27	65	376	3080	94 6	20	114 6
Esquelbecq	1213	3	20	63	1866	13076	115 5	»	115 5
Herzeele	1706	5	24	64	1665	13367	81 8	»	81 8
Lederzeele	1878	17	29	66	1632	11658	70 7	»	70 7
Ledringhem	704	4	24	57	659	5582	93	»	93
Merckeghem	1066	14	27	68	850	5825	100 4	22	122 4
Volckerinckhove	983	15	27	66	893	8011	78 9	»	78 9
Wormhoudt	2713	»	20	58	3701	30426	64 5	15 7	80 2
Zeggers-Cappel	1714	6	19	66	1762	13553	71	5 5	76 5
Totaux	14109hect.				15215	119763			

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des Communes.	CONTENANCE CADASTRALE. — Superficie totale.	Distance en kilomètre au chef-lieu du canton.	Distance en kilomètre au chef-lieu de la Sous-Préfecture.	Distance en kilomètre au chef-lieu de la Préfecture.	POPULATION	Principal des quatre contributions directes pour 1876.	NOMBRE des centimes communaux annuels.	NOMBRE des centimes communaux non annuels.	NOMBRE des centimes communaux TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK, 7 cantons, 53 communes.									
Canton de Bailleul-Nord-Est.									
Bailleul-Nord-Est	4342 hect.	»	17	28	7308	78958	19 2	20	39 2
Jans-Cappel (St-)	791	30	17	31	1070	5981	123 4	»	123 4
Nieppe........	1725	9	26	20	4525	25975	72 4	20	92 4
Steenwerck.....	2738	6	19	26	4465	27214	104 9	22 5	127 4
Totaux...	9596 hect				17368	138128			
Canton de Bailleul-Sud-Ouest.									
Bailleul-Sud-O..	» hect.	»	17	28	5520	Voir Bailleul-Nord-Est.			
Berthen........	512	6	16	35	590	3706	93	11	104
Flêtre	887	7	10	35	1108	7505	86	15	101
Merris	1011	6	10	35	1197	7114	80 2	20	100 2
Meteren........	1838	3	14	32	2620	16811	81 5	16	97 5
Vieux-Berquin..	2539	8	12	37	3379	19200	64	16	80
Totaux....	6787 hect.				14414	54336			
Canton de Cassel.									
Arnêke.........	1341 hect.	7	20	58	1478	11927	68 5	»	68 5
Bavinckhove....	831	3	10	55	880	6579	63 5	»	63 5
Buysscheure....	615	12	19	63	795	5740	74 7	»	74 7
Cassel.........	1301	»	13	51	4258	29669	15 1	14	29 1
Hardifort.......	614	3	13	54	591	4487	70 6	»	70 6
Marie-Cappel (ste)	756	3	7	50	716	6301	69	31	100
Noordpeene.....	1712	7	26	58	1486	10118	71 3	13	84 3
Ochtezeele......	558	7	20	57	498	4553	91 6	»	91 6
Oxelaëre.	466	2	10	52	532	4035	82 7	»	82 7
Rubrouck	1488	12	21	63	1390	13028	58	24 5	82 5
Wemaers-Cappel	413	4	13	54	461	3234	77	»	77
Zermezeele.....	483	4	14	55	373	3402	88 5	»	88 5
Zuydtpeene.....	1180	7	13	56	784	7932	66	10 5	76 5
Totaux.....	11758 hect				14242	110005			
Canton d'Hazebrouck-Nord.									
Blaringhem	1820 hect.	12	12	56	1885	12544	87 3	»	87 3
Caëstre.......	1010	7	7	38	1517	11365	68 6	»	68 6
Ebblinghem	908	9	9	54	726	77138	87 9	20	107 9
Hazebrouck-Nord	2726	»	»	45	4988	5699	19	20	39
Hondeghem.....	1259	4	4	50	1352	10686	52 7	»	52 7
Lynde.........	896	9	9	55	756	6587	63 5	20	83 5
Renescure....	1881	12	12	57	1944	13204	77 6	11 5	89 1
Sercus.	495	7	7	51	493	3963	82 4	»	82 4
Staple..........	995	8	8	53	980	8123	81 5	»	81 5
Wallon-Cappel..	540	5	5	50	738	4979	69	»	69
Totaux....	12530 hect				15379	154288			

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des Communes.	CONTENANCE CADASTRALE. — Superficie totale.	Distance en kilomètre au chef-lieu: du canton.	de la Sous-Préfecture.	de la Préfecture.	POPULATION	Principal des quatre contributions directes pour 1876.	NOMBRE des centimes communaux: annuels.	non annuels.	TOTAL
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Canton d'Hazebrouck-Sud.									
Boeseghem	695 hect.	11	11	56	1043	6286	89	20	109
Borre	595	4	4	41	774	5168	89 5	»	89 5
Hazebrouck-Sud	»	»	»	55	4447	Voir Hazebrouck-Nord.			
Morbecque	4385	4	4	49	3836	30318	28 2	20	48 2
Pradelles	323	5	5	54	314	2544	99 3	»	99 3
Steenbecque	1176	7	7	52	1971	11813	64 8	20	84 8
Strazeele	466	8	8	38	607	4514	98	20	118
Thiennes	743	10	10	51	1063	6589	118 4	»	118 4
Totaux	8383 hect.				14055	67232			
Canton de Merville.									
Estaires	2523 hect.	7	20	30	6915	44796	19 5	20	39 5
Haverskerque	924	7	10	45	1633	7971	104 7	10	114 7
La Gorgue	1488	5	17	32	3496	25164	24 5	51	75 5
Merville	2705	»	12	37	6844	44418	44	20 2	64 2
Neuf-Berquin	631	4	15	34	1397	6113	117 2	84	201 2
Totaux	8271 hect.				20285	128462			
Canton de Steenvoorde.									
Boëschepe	1359 hect.	9	16	36	2201	10433	133 »	20	153
Eecke	1037	4	10	40	1200	9209	68 6	18	86 6
Godewaersvelde	1181	5	15	40	1695	10277	108 7	»	108 7
Houtkerque	1293	9	20	58	1323	9380	86 2	»	86 2
Oudezeele	933	6	16	54	994	6223	147	»	147
Steenvoorde	2958	»	11	48	4002	28850	53	19 5	72 5
Sylvestre-C. (St-)	800	5	7	46	1076	7414	75 9	»	75 9
Terdeghem	876	4	10	53	615	6227	68 5	»	68 5
Winnezeele	1557	4	15	52	1434	9797	76 5	»	76 5
Totaux	11994 hect.				14540	97810			
ARRONDISSEMENT DE LILLE, 17 cantons, 129 communes.									
Canton d'Armentières.									
Armentières	649 hect.	»	16	16	19035	166465	16	23	39
Bois-Grenier	749	5	16	16	1186	7621	60 7	20	80 7
Capinghem	185	8	8	8	270	2499	92	»	92
Chapelle-d'Arm.	1070	3	13	13	3154	18047	63	20	83
Erquinghem-Lys	879	3	19	19	1853	12873	55 5	30	85 5
Frelinghien	1119	5	13	13	2034	18348	85	»	85
Houplines	1130	3	16	16	4154	34400	46	20	66
Prémesques	506	7	9	9	1115	6098	90	25	115
Totaux	6287 hect.				32821	266351			

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des Communes.	CONTENANCE CADASTRALE. — Superficie totale.	Distance en kilomètre au chef-lieu du canton.	de la Sous-Préfecture.	de la Préfecture.	POPULATION	Principal des quatre contributions directes pour 1876.	NOMBRE des centimes communaux annuels.	non annuels.	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Canton de La Bassée.									
Aubers	1014 hect	10	23	23	1942	10104	107	35 5	142 5
La Bassée	344	»	24	24	3246	29427	10 5	20	30 5
Fournes	822	9	16	16	1506	12704	62 7	30	92 7
Fromelles	854	10	23	23	1317	6770	125	30	155
Hantay	209	5	24	24	544	2925	162	14	176
Herlies	711	7	20	20	988	7079	100	23	123
Illies	791	4	24	24	1514	10000	94	28	122
Marquillies	691	8	21	21	1185	6964	36	28	74
Sainghin-en-W.	771	10	20	20	2388	10824	96 5	19	115 5
Salomé	525	3	24	24	1190	8730	49 5	20	69 5
Wicres	277	6	19	19	254	2388	152	20	172
Totaux	7009 hect.				16074	107915			
Canton de Cysoing.									
Bachy	636 hect.	4	18	18	1013	5278	60	22 5	82 5
Bourghelles	646	2	16	16	1225	6672	31 5	20	51 5
Bouvines	269	3	13	13	602	3759	81 7	»	81 7
Camphin-en-Pév.	639	5	16	16	1359	7363	91 5	»	91 5
Cappelle	806	8	18	18	1272	8841	65 5	»	65 5
Cobrieux	279	4	17	17	412	2187	133	»	133
Cysoing	1352	»	14	14	2937	20698	66 5	20	86 5
Genech	740	5	16	16	1119	5505	82	35	117
Louvil	248	3	14	14	737	2932	102	20	122
Mouchin	919	9	23	23	1464	9518	51	29	80
Péronne	113	5	12	12	658	2457	105	»	105
Sainghin-en-Mél.	1037	5	10	10	1785	11640	51 7	17 3	69
Templeuve	1565	7	18	18	2966	23087	66 2	20	86 2
Wannehain	368	4	18	18	612	3005	100 2	»	100 2
Totaux	9617 hect.				18161	112942			
Canton d'Haubourdin.									
Beaucamps	423 hect.	6	13	13	1010	5106	85	»	85
Emmerin	490	3	10	10	528	6218	47	18	65
Englos	132	3	10	10	438	1890	94 3	»	94 3
Ennetières-en-W.	1038	4	10	10	1650	11215	93	9 7	102 7
Erquinghem-le-S	175	5	12	12	225	1610	104	»	104
Escobecques	184	5	12	12	255	1901	133	33 5	166 5
Hallennes-lez-H.	432	2	9	9	852	6039	98 5	»	98 5
Haubourdin	528	»	7	7	4434	45157	40 2	34 3	74 5
Le Maisnil	346	10	17	17	486	2801	155	»	155
Ligny	82	6	13	13	122	912	37	»	37
Lomme	928	7	6	6	3870	27877	83 2	20	103 2
A reporter	4758								

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des Communes.	CONTENANCE CADASTRALE. — Superficie totale.	Distance en kilomètr. au chef-lieu			POPULATION	Principal des quatre contributions directes pour 1876.	NOMBRE des centimes communaux		
		du canton	de la Sous-Préfecture	de la Préfecture			annuels.	non annuels.	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Report....	4758 hect.								
Loos..........	750	3	5	5	6333	39618	28	14	42
Radinghem.....	683	8	15	15	1138	7211	115	»	115
Santes.........	764	3	10	10	1772	13565	56 7	18 5	75 2
Sequedin.......	408	3	10	10	633	4483	91	»	91
Wavrin........	1368	7	14	14	3070	18200	56 2	6	62 2
Totaux......	8731 hect.				27811	191803			
			Canton de Lannoy.						
Annappes......	1157 hect.	7	6	6	2307	14875	104 2	20	124 2
Anstaing.......	226	9	10	10	606	2933	129	»	129
Ascq..........	659	8	8	8	2289	13118	49 9	13 5	63 4
Baisieux.......	861	9	15	15	2020	12724	65 5	28	93 5
Chéreng.......	412	8	12	12	1442	7131	102	»	102
Flers..........	907	8	6	6	2948	20467	61	»	61
Forest.........	103	5	12	12	814	2531	78	25	103
Gruson........	311	10	12	12	400	2936	108	»	108
Hem..........	957	3	11	11	2814	17804	61	18 7	79 7
Lannoy........	15	»	13	13	1842	13103	38 2	20	58 2
Leers..........	525	4	16	16	3286	13376	89 2	28	117 2
Lys-lez-Lannoy .	321	1	14	14	2480	15355	34 2	20	54 2
Sailly..........	430	3	14	14	918	5594	108 7	8 2	116 9
Toufflers.......	237	2	14	14	1272	4727	88	20	108
Tressin........	186	7	10	10	502	2983	131	20	151
Willems.......	571	5	15	15	2038	10744	76	»	76
Totaux......	7878 hect.				27978	160402			
			Canton de Lille-Nord-Est.						
Hellemmes-Lille.	329 hect.	4	4	4	2368	13322	100 2	34	134 2
Lille-Nord-Est...	2998	»	»	»	35427	2510396	9	10	19
Mons-en-Barœul.	288	3	3	3	2168	12185	80	»	80
Totaux......	3615 hect.				39963	2535703			
			Canton de Lille-Centre.						
Lille-Centre....	»	»	»	»	16857	Voir Lille-Nord-Est.			
Madeleine (La)..	285 hect.	2	2	2	6348	53045	48 7	41	89 7
Totaux......	285 hect.				23205	53045			
			Canton de Lille-Sud-Est.						
Faches.........	462 hect.	6	6	6	2851	14368	70	6	76
Lezennes.......	214	6	6	6	1469	4332	140	37 5	177 5
Lille-Sud-Est...	»	»	»	»	16227	Voir Lille-Nord-Est.			
Ronchin.......	540	5	5	5	2204	12004	65 5	23	88 5
Totaux......	1216 hect.				22851	30704			

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des Communes.	CONTENANCE CADASTRALE — Superficie totale.	Distance en kilomètr. au chef-lieu du canton	de la Sous-Préfecture	de la Préfecture	POPULATION	Principal des quatre contributions directes pour 1876.	NOMBRE des centimes communaux annuels.	non annuels.	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Canton de Lille-Sud-Ouest.									
Lille-Sud-Ouest.	»	»	»	»	176335	Voir Lille-Nord-Est.			
Canton de Lille-Ouest.									
André (St-).....	314 hect.	3	3	3	1761	20913	58	25 5	83 5
Lambersart.....	626	3	3	3	2240	21816	59	15	74
Lille-Ouest	»	»	»	»	13271	Voir Lille-Nord-Est.			
Marquette......	485	5	5	5	3069	21760	100	27	127
Wambrechies...	1543	7	7	7	3714	29355	72	20	92
Totaux....	2968 hect.				24055	93844			
Canton de Pont-à-Marcq.									
Attiches........	668 hect.	4	14	14	895	7109	54	18	72
Avelin	1376	3	12	12	1687	14670	68	7	75
Bersée	1081	5	19	19	1812	12153	42 2	»	42 2
Ennevelin	995	3	17	17	1592	10897	106 5	20	126 5
Fretin..........	1320	5	11	11	1992	13926	59 5	»	59 5
La Neuville.....	394	7	17	17	385	3208	98	30	128
Mérignies.......	857	2	16	16	920	8054	74	20	94
Moncheaux.	490	9	23	23	958	4957	80	20	100
Mons-en-Pévèle..	1237	5	19	19	2090	14924	63	»	63
Ostricourt......	751	11	23	23	810	6213	59	»	59
Phalempin	787	8	15	15	1463	12960	78 5	20	98 5
Pont-à-Marcq ...	222	»	14	14	765	6438	69	»	69
Thumeries......	702	8	19	19	956	7269	53	7	60
Tourmignies....	203	3	16	16	577	2439	92	»	92
Wahagnies	563	8	19	19	888	5539	84 5	»	84 5
Totaux....	11646 hect.				17790	130756			
Canton de Quesnoy-sur-Deûle.									
Comines	1579 hect	8	18	18	6353	48149	35	12 5	47 5
Deûlémont	966	5	16	16	1936	14369	94	»	94
Lompret........	307	7	8	8	657	4295	91 5	20	111 5
Pérenchies.....	298	6	8	8	1554	11067	123 5	»	123 5
Quesnoy-sur-D ..	1436	»	11	11	4660	40713	71 7	20	91 7
Verlinghem	998	4	7	7	1584	11138	124 5	»	124 5
Warnêton-Bas ..	274	6	16	16	279	2743	56	»	56
Warnêton-Sud ..	134	5	15	15	127	1507	64	»	64
Wervicq-Sud....	507	10	18	18	3038	15003	75 7	42	117 7
Totaux....	6499 hect.				20188	148984			

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des Communes.	CONTENANCE CADASTRALE. — Superficie totale	Distance en kilomètre au chef-lieu			POPULATION	Principal des quatre contributions directes pour 1876	NOMBRE des centimes communaux		
		du canton.	de la Sous-Préfecture.	de la Préfecture.			annuels.	non annuels.	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
				Canton de Roubaix-Est.					
Roubaix	1276 hect.	»	11	11	44193	1029322	12	20	32
Wattrelos	1359	4	15	15	14682	49396	69 2	20	89 2
Totaux....	2635 hect.				58875	1078718			
				Canton de Roubaix-Ouest.					
Croix	466 hect.	3	8	8	4204	40908	66 7	11	77 7
Roubaix	»	»	11	11	31794	Voir Roubaix-Est.			
Wasquehal	680	4	7	7	2824	18245	71	35	106
Totaux....	1146 hect.				98822	59153			
				Canton de Seclin.					
Allennes-lez-Mar.	547 hect.	7	17	17	1021	6781	73	33	106
Annœullin......	1114	3	19	19	3980	24628	9	»	9
Bauvin.........	394	13	24	24	1854	8909	41	»	41
Camphin-en-Car	738	6	17	17	940	8226	48 7	4 5	53 2
Carnin.........	232	6	17	17	413	2927	59	»	59
Chemy.........	344	4	15	15	373	3635	82	»	82
Gondecourt.....	797	4	15	15	2054	11723	91	4 2	95 2
Herrin	215	6	16	16	456	3246	86	7	93
Houplin.......	639	3	14	14	1540	10228	65	»	65
Lesquin........	838	7	7	7	1329	11034	76 5	»	76 5
Noyelles	233	7	9	9	289	3185	30	20	50
Provin.........	336	11	20	20	1490	6879	64	16	80
Seclin	1730	»	11	11	5055	50831	42	20	62
Templemars....	457	4	8	8	932	23087	101	35	136
Vendeville	253	6	8	8	498	2544	146	20	166
Wattignies......	624	5	7	7	2392	11875	76 5	21	97 5
Totaux....	9491 hect.				24616	189527			
				Canton de Tourcoing-Nord.					
Bousbecque.....	639 hect.	8	16	16	2017	14210	94	10	104
Halluin	1248	9	17	17	12946	63013	70 2	17 5	87 7
Linselles	1170	7	13	13	4194	2[illegible]620	89 7	5	94 7
Neuville-en-Ferr.	614	3	17	17	3927	13941	85 5	25	110 5
Roncq	1056	5	14	14	5490	28728	69 5	30 1	99 6
Tourcoing-Nord	1496	»	14	14	16761	495320	16 2	31	47 2
Totaux....	6223 hect.				45335	641832			
				Canton de Tourcoing-Sud					
Bondues	1292 hect.	7	8	8	3294	20685	83 2	»	83 2
Marcq-en-Barœul	1390	8	5	8	7548	50508	61 7	18 3	80
Mouveaux	415	3	10	10	2979	14606	83 2	»	83 2
Tourcoing	»	»	14	14	26561	Voir Tourcoing-Nord.			
Totaux....	3097 hect.				40382	85799			

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des communes.	CONTENANCE CADASTRALE. — Superficie totale.	Distance en kilomètre au chef-lieu du canton.	Distance en kilomètre au chef-lieu de la Sous-Préfecture.	Distance en kilomètre au chef-lieu de la Préfecture.	POPULATION	Principal des quatre contributions directes pour 1876.	NOMBRE des centimes communaux annuels.	NOMBRE des centimes communaux non annuels.	NOMBRE des centimes communaux TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI, 7 cantons, 118 communes.									
Canton de Cambrai-Est.									
Awoingt	628 hect.	6	6	65	541	4825	108 5	20	128 5
Cagnoncles	623	7	7	66	866	6119	75 5	20	95 5
Cambrai-Est	1651	»	»	59	9159	266813	9 6	15	24 6
Cauroir	559	6	6	65	708	5760	68	»	68
Escaudœuvres	664	3	3	62	1935	13533	49	15	64
Estrun	268	11	11	58	636	2872	95	20	115
Eswars	275	7	7	63	481	2840	124	20	144
Forenville	336	7	7	63	90	2989	42	27	69
Iwuy	1270	9	9	62	3705	20612	21	20	41
Naves	513	7	7	66	891	5370	111 5	35 5	147
Niergnies	435	5	5	64	549	3404	121	»	121
Ramillies	509	5	5	65	509	5563	46	15	61
Thun-Lévêque	562	8	8	63	814	5296	64	24	88
Thun-St-Martin	603	8	8	66	864	6372	84	»	84
Totaux	8896 hect.				21748	352338			
Canton de Cambrai-Ouest.									
Abancourt	561 hect.	7	7	54	602	5375	52 5	»	52 5
Aubencheul-au-B	317	11	11	48	497	3891	9	20	29
Bantigny	315	7	7	62	541	3314	95	»	95
Blécourt	355	6	6	56	400	3491	94 5	»	94 5
Cambrai-Ouest	»	»	»	59	13738	Voir Cambrai-Est.			
Cuvillers	284	6	6	56	352	2208	89	»	89
Fontaine-Notre-D	1038	6	6	66	1934	9964	80	»	80
Fressies	464	10	10	51	704	4445	24	»	24
Haynecourt	586	7	7	54	367	5350	72	»	72
Hem-Lenglet	485	10	10	54	782	4131	9	»	9
Morenchies	150	3	3	59	114	1359	35	»	35
Neuville-St-Remy	235	2	2	57	1087	6160	65 5	19	84 5
Paillencourt	749	10	10	60	1230	6682	56	20	76
Proville	623	3	3	62	705	6577	79	19	98
Raillencourt	698	5	5	65	1057	9098	65	19	84
Sailly	325	5	5	56	581	3365	88	30	118
Sancourt	388	6	6	53	440	3872	79 5	»	79 5
Tilloy	329	3	3	57	351	2915	89 5	»	89 5
Totaux	7902 hect.				25482	84897			
Canton de Carnières.									
Aubert (St-)	808 hect.	8	15	74	2559	10412	162	25	187
Avesnes-lez-Aub.	901	5	12	71	3682	10966	103 5	20	123 5
Beauvois	360	5	12	71	1959	15815	74 5	20	94 5
A reporter	2069 hect.								

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des Communes.	CONTENANCE CADASTRALE — Superficie totale.	Distance en kilomètr. au chef-lieu du canton	de la Sous-Préfecture	de la Préfecture	POPULATION	Principal des quatre contributions directes pour 1876.	NOMBRE des centimes communaux annuels.	non annuels.	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Report.	2069 hect.								
Béthencourt.....	513	9	16	74	1511	6791	118	44	162
Bévillers	474	4	14	73	1190	4796	71 5	20 2	91 7
Boussières......	478	2	12	71	1002	4927	118	50	168
Carnières	822	»	11	70	1883	10617	99	42	141
Cattenières	537	5	10	69	1240	5794	87	24	111
Estourmel.	535	4	8	67	713	3837	116	20	136
Fontaine-au-Pire	757	6	13	72	1445	5862	111	»	111
Hilaire (St-).....	642	7	14	72	2351	8353	137	31	168
Quiévy..........	679	6	18	76	3645	11759	160	30	190
Rieux..........	758	5	11	69	2195	10426	43 5	»	43 5
Séranvillers.....	387	8	9	66	552	3251	124	39	163
Villers-en-Cauch.	886	10	14	77	1504	7167	80 5	11	91 5
Wambaix.......	614	6	9	68	765	4556	96	20	116
Totaux....	10151 hect.				28166	125331			
Canton du Câteau.									
Basuel.	1170 hect.	4	28	87	1245	8492	166 5	30	196 5
Beaumont	327	7	17	76	904	3525	104	20	124
Benin (St-)......	462	4	28	87	673	3708	114	33	147
Câteau (Le)	2698	»	24	83	9500	96201	19 3	36	55 3
Câtillon	1968	8	31	90	2676	20808	95	17	112
Honnechy	647	8	26	84	1494	5066	106 5	72	178 5
Inchy..........	385	6	18	77	1712	7932	148 5	22	170 5
La Groise	930	11	35	93	1022	8193	9	»	9
Maurois........	208	8	25	83	914	3681	45	30	75
Mazinghien.....	897	9	33	80	1300	5468	118	46 5	164 5
Montay	546	2	26	85	540	5494	59	32	91
Neuvilly........	1245	5	25	84	2577	13986	150 5	52 2	202 7
Ors............	1797	7	31	90	1024	10726	96	16	112
Pommereuil	587	4	28	87	1509	7636	130 5	20	150 5
Reumont	277	6	25	82	1000	3263	134	»	134
Souplet (St-)....	947	6	30	89	2636	9349	97 5	36	133 5
Trois-Villes.	833	6	22	81	2043	9250	110	20	130
Totaux....	15924 hect.				32771	222778			
Canton de Clary.									
Audencourt.....	222 hect.	6	17	76	323	1495	176	39	215
Bertry	853	3	23	82	3010	11157	184	26	210
Busigny........	1673	8	28	85	3540	22536	75 5	19 2	94 7
Caudry.........	1074	5	15	74	4365	23047	77	25	102
Caullery	248	2	17	77	900	3636	120	13	133
Clary	987	»	20	77	2783	10111	164	11	175
Deheries........	184	6	17	77	57	774	167	»	167
Elincourt.......	837	5	20	78	1813	6237	139 5	26	165 5
A reporter.	6078 hect.								

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des Communes.	CONTENANCE CADASTRALE. — Superficie totale.	Distance en kilomètr. au chef-lieu du canton	de la Sous-Préfecture	de la Préfecture	POPULATION	Principal des quatre contributions directes pour 1876.	NOMBRE des centimes communaux annuels.	non annuels.	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Report.....	6078 hect.								
Esnes..........	1440	8	11	69	1702	10518	97 5	15	112 5
Haucourt.......	356	6	13	71	690	2754	145	24	169
Ligny..........	874	4	16	74	2192	9000	116	29 8	145 8
Malincourt	1021	8	18	75	1031	4959	123	»	123
Maretz.........	1118	4	24	82	3022	17270	71	18	89
Montigny.......	587	2	20	79	1200	4105	199	70	269
Selvigny	604	4	17	75	839	3629	121	29 5	150 5
Villers-Outreau.	704	10	21	78	2977	8755	147	»	147
Walincourt.....	891	5	15	74	2530	10805	121 5	21	142 5
Totaux......	13673 hect.				32994	150788			
				Canton de Marcoing.					
Anneux	539 hect.	6	9	68	531	4387	113	»	113
Banteux........	608	9	14	82	959	5054	91 5	18	109 5
Bantouzelle.....	754	10	14	83	1084	5261	122 5	23	145 5
Boursies........	757	12	15	74	807	4561	70 5	53	123 5
Cantaing.	639	4	8	67	659	5916	75	»	75
Crèvecœur	3666	6	10	79	2378	21154	111 5	»	111 5
Doignies........	733	13	17	76	839	7191	63 5	20	83 5
Flesquières.....	619	5	13	72	728	5442	125	20	145
Gonnelieu	497	8	16	75	973	4878	171	38	209
Gouzeaucourt...	1208	9	18	77	2654	13040	74 5	11 5	86
Honnecourt.....	1522	10	17	76	1991	10155	87 5	32	119 5
Lesdain	845	8	12	71	1145	5125	116 5	24	140 5
Marcoing.......	1497	»	8	66	1851	12729	35	»	35
Masnières	1090	3	7	66	1900	17165	81	20	101
Mœuvres.......	727	12	14	73	869	5622	33	3	36
Noyelles	689	2	6	64	667	5999	67	»	67
Ribécourt.......	876	3	12	68	650	5146	76	20	96
Rumilly........	665	4	6	64	2005	8033	66 5	35	101 5
Villers-Ghislain.	1112	10	18	77	2140	11531	95 5	»	95 5
Villers-Plouich..	1099	6	16	75	976	6899	116	20	136
Totaux......	20142 hect.				25806	165288			
				Canton de Solesmes.					
Beaurain.	99 hect.	5	25	84	414	1313	255	20	275
Bermerain......	647	10	24	82	1259	6352	119 7	»	119 7
Briastre........	688	4	21	79	996	7898	146	20	166
Cappelle	507	8	28	83	350	4289	48	46	88
Escarmain	637	7	27	81	1051	5705	134 5	31	165 5
Haussy	1610	5	19	85	3540	16902	112 5	25	137 5
Martin (St-).....	525	9	29	82	681	4481	69	20	89
Montrécourt	354	8	19	89	307	2309	175	»	175
Python (St-)	734	2	18	77	1889	9949	139 5	20	159 5
A réporter ..	5801 hect.								

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des Communes.	CONTENANCE CADASTRALE. — Superficie totale.	Distance en kilomètre au chef-lieu du canton.	de la Sous-Préfecture.	de la Préfecture.	POPULATION	Principal des quatre contributions directes pour 1876.	NOMBRE des centimes communaux annuels.	non annuels.	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Report.....	5801 hect.								
Romeries	595	3	23	82	911	5786	113 5	33	146 5
Saulzoir.........	1004	9	20	80	2355	15686	82	»	82
Solesmes.......	2306	»	20	89	6202	48650	38 2	20	58 2
Sommaing......	356	10	30	79	599	3134	94	»	94
Vendegies-s-Ecail	647	9	29	80	1310	8229	49	»	49
Vertain.........	574	4	24	85	1311	6067	68 5	35	103 5
Viesly	1054	6	19	78	3117	12177	122	38	160
Vaast (St-)......	435	6	11	73	1932	8110	94	20	114
Totaux......	12772hect.				28224	169027			

ARRONDISSEMENT D'AVESNES, 10 cantons, 153 commmunes.

Canton d'Avesnes-Nord.

Aubin (St-)......	1000hect.	6	6	92	453	5819	57	»	57
Avesnes-Nord ..	216	»	»	105	2554	44288	8	20	28
Bas-Lieu.......	763	3	3	102	407	5487	50	»	50
Beugnies.......	882	8	8	105	600	5677	64	29	93
Dompierre	1316	8	8	92	899	9338	88 5	»	88 5
Dourlers	870	7	7	99	775	6842	53 3	»	53 3
Felleries	1929	8	8	111	1729	11839	45	»	45
Flaumont et W..	562	4	4	109	376	3490	82	»	82
Floursies.......	469	8	8	100	203	2248	59	»	59
Hilaire (St-).....	1528	3	8	93	907	8293	41 9	20	61 9
Ramousies	941	9	9	115	527	3626	108	20	128
Semeries	1344	6	9	111	850	7453	84 6	18	102 6
Semousies......	310	6	6	93	261	2117	68	»	68
Taisnières-en-T..	837	10	10	100	768	7229	70 4	15	85 4
Totaux......	12967hect.				11309	126746			

Canton d'Avesnes-Sud.

Avesnelles	1273hect.	2	2	107	1596	16024	31	»	31
Avesnes-Sud ...	»	»	»	105	1049	Voir Avesnes-Nord.			
Beaurepaire	778	14	14	93	492	3794	81	»	81
Boulogne.......	864	7	7	101	467	5700	78	»	78
Cartignies......	2615	8	8	96	1744	15851	80	»	80
Etrœungt	2472	7	7	113	2504	24252	57	»	57
Grand-Fayt.....	872	11	11	93	572	6736	88	18	106
Petit-Fayt	808	10	10	95	383	4494	76	»	76
Floyon.........	1724	11	11	108	1147	10902	96 5	5	101 5
Haut-Lieu......	912	4	4	111	450	4422	81	»	81
La Roullies	531	9	9	116	505	4207	62	»	62
Marbaix........	652	7	7	97	770	5928	55	»	55
Sains	1619	8	8	105	2644	25645	67	22	89
Totaux......	15120hect.				14323	127955			

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des Communes.	CONTENANCE CADASTRALE. — Superficie totale.	Distance en kilomètre au chef-lieu du canton.	de la Sous-Préfecture.	de la Préfecture.	POPULATION	Principal des quatre contributions directes pour 1876.	NOMBRE des centimes communaux annuels.	non annuels.	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
			Canton de Bavai.						
Amfroipret	154 hect.	6	26	74	282	1587	59	»	59
Audignies	355	2	23	75	188	1852	54	20	74
Bavai	353	»	24	73	1777	16107	12	20	32
Bellignies	512	4	28	77	878	6898	40 5	»	40 5
Bermeries	530	5	26	62	395	3385	78	20	98
Bettrechies	334	5	29	73	336	2730	118	»	118
Feignies	1876	9	21	85	2427	18090	23 5	17	40 5
Flamengrie (La)	201	6	30	70	282	1682	109	»	109
Gussignies	341	7	29	80	474	3292	101	»	101
Hon-Hergies	1102	4	28	77	1125	11228	72	10	82
Houdain	1211	2	26	73	946	11595	117 5	15	132 5
Longueville (La)	1736	5	21	77	1224	12692	25	»	25
Louvignies-Bavai	679	1	23	74	866	7194	39 5	»	39 5
Mecquignies	477	3	22	73	924	4220	75	20	95
Neuf-Mesnil	126	9	18	83	755	2507	102	»	102
Obies	539	4	22	77	1069	5361	34	20	54
Taisnières-s-Hon	1610	4	26	77	1383	14692	42	»	42
Waast (St-)	588	3	27	70	696	7834	28 6	»	28 6
Totaux	11724 hect.				16047	132946			
			Canton de Berlaimont.						
Aulnoye	437 hect.	1	14	83	644	8444	36	»	36
Aymeries	414	2	14	84	233	2962	34	»	34
Bachant	927	5	14	89	964	6607	77	»	77
Berlaimont	1308	»	14	82	2755	21673	30	»	30
Boussières	327	11	16	85	297	2426	52	»	52
Ecuelin	340	8	9	90	163	1535	110	16 5	126 5
Hargnies	511	7	18	80	515	3768	26	10	36
Leval	587	4	11	87	692	5674	64	30	94
Monceau-St-W.	592	5	9	88	592	4517	53 5	»	53 5
Noyelles	651	8	13	95	462	6656	31	»	31
Pont-sur-Sambre	1132	5	15	87	1518	11548	29 5	16	45 5
Rémy-Chaussée (St-)	515	6	8	88	582	3947	35	»	35
Sassegnies	414	3	17	85	397	3831	54	»	54
Vieux-Mesnil	594	8	18	85	408	3095	77	»	77
Totaux	8749 hect.				10262	86683			
			Canton de Landrecies.						
Bousies	979 hect	6	25	79	2362	15520	69 5	21	90 5
Croix	397	9	28	80	582	3137	132	20	152
Favril	1142	4	19	85	609	6178	63	»	63
Fontaine-au-Bois	769	4	23	83	1058	6984	38 5	»	38 5
Forest	888	9	28	81	6649	8042	95	30	125
A reporter..	4175								

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des Communes.	CONTENANCE CADASTRALE. — Superficie totale.	Distance en kilomètr. au chef-lieu du canton	de la Sous-Préfecture	de la Préfecture	POPULATION	Principal des quatre contributions directes pour 1876.	NOMBRE des centimes communaux annuels.	non annuels.	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Report......	4175 hect.								
Landrecies	2152	»	19	82	3990	39494	14	»	14
Maroilles.......	2193	6	13	88	1927	28457	34	24	58
Preux-aux-Bois.	395	6	24	76	1703	5543	123 6	13 5	137 1
Prisches	2323	8	13	90	1478	12017	72 5	»	72 5
Robersart	230	5	24	77	270	2478	161	»	161
Totaux......	11468 hect.				15628	127850			
			Canton de Maubeuge.						
Assevent	187 hect.	4	21	89	158	1563	93	»	93
Beaufort	1257	8	11	96	1142	7651	76	15 5	91 5
Bersillies.......	283	6	24	93	177	1706	72 5	»	72 5
Bettignies	454	6	25	92	197	2426	88	»	88
Boussois	636	5	23	92	519	4222	49	»	49
Cerfontaine.....	385	5	19	91	432	2277	67	10	77
Colleret	1856	9	21	95	1181	9668	8	15	23
Damousies......	497	8	14	96	279	1702	79	»	79
Eclaibes........	485	10	10	97	316	2307	39	»	39
Elesmes........	623	4	23	91	550	4469	52	»	52
Ferrière-la-Gr..	982	4	18	90	2494	20906	27 5	8	35 5
Ferrière-la-Petite	532	6	17	94	828	5220	57	»	57
Gognies-Chaussée	783	8	27	93	830	4996	86	»	86
Hautmont	1213	5	15	86	4906	59335	47 6	27 7	45 3
Jeumont	1048	10	29	96	2142	24395	9	7	16
Limont-Fontaine.	668	9	10	97	571	3697	9	»	9
Louvroil	597	2	17	89	2185	30162	23 7	»	23 7
Mairieux	645	5	23	92	500	3949	77	20	97
Marpent	482	8	25	94	851	5146	42	»	42
Maubeuge	1878	»	19	97	13234	118043	12 9	14	26 9
Obrechies	535	9	14	87	251	2114	36	»	36
Quiévelon	427	9	23	94	230	1225	9	»	9
Recquignies	603	6	23	94	732	7602	22	»	22
Rémy-Mal-Bâti (St-)	587	8	14	93	653	3581	83	»	83
Rousies	573	4	20	91	744	7297	21 5	11	32 5
Vieux-Rengt	1158	8	27	94	867	7411	16	»	16
Villers-sire-Nicole	859	8	27	95	1350	12636	23	20	43
Wattignies	626	10	12	99	207	1631	100	20	120
Totaux......	20829 hect.				38526	358337			
			Canton du Quesnoy-Est.						
Beaudignies	785 hect.	5	31	71	1213	6834	107 5	»	107 5
Engle-Fontaine .	408	7	26	74	1966	10880	87	10	97
Ghissignies.....	450	4	29	70	567	3989	93	26 3	119 3
Hecq	135	9	25	76	544	2049	94	20	114
Jolimetz........	394	4	26	71	942	6441	57 8	20	77 8
A reporter...	2172 hect.								

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des Communes.	CONTENANCE CADASTRALE. — Superficie totale.	Distance en kilomètres au chef-lieu			POPU-LATION	Principal des quatre contri-butions directes pour 1876.	NOMBRE des centimes communaux		
		du canton	de la Sous-Pré-fecture	de la Pré-fecture			annuels.	non an-nuels.	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Report...	2172 hect.								
Locquignol	9755	8	22	75	671	36130	74	6	80
Louvignies-Quesnoy.	834	4	27	70	1160	7474	92	»	92
Neuville	315	8	31	75	580	2867	168	»	168
Poix	921	8	28	74	1694	9472	121 6	23	144 6
Potelle.........	400	3	27	70	247	2963	63 4	»	63 4
Quesnoy-Est....	»	8	8	67	1989	33408	30 5	13 4	43 9
Raucourt.......	103	6	24	72	271	1347	111	»	111
Ruesnes........	666	4	33	70	473	4537	123 4	32	155 4
Salesches	456	8	30	74	582	3864	129 5	20	149 5
Vendegies-au-B.	990	10	29	77	1006	6808	131 7	5	136 7
Totaux.....	18024 hect				13905	139063			

Canton du Quesnoy-Ouest.

Bry...........	284 hect.	9	31	63	405	2367	112	»	112
Eth.............	278	10	32	62	320	3360	68 5	10	78 5
Frasnoy........	573	5	28	71	544	5834	9	20	29
Gommegnies....	1531	6	25	68	3456	19305	51	36	87
Jenlain	584	7	35	60	903	7529	48 5	20	68 5
Maresches......	473	7	35	58	913	7581	102	19	121
Orsinval	332	3	31	64	521	3911	134 5	20	154 5
Preux-au-Sart..	500	7	27	66	435	3860	75	»	75
Quesnoy-Ouest..		»	30	67	1580	Voir Quesnoy-Est.			
Sepmeries......	596	7	35	60	911	5162	121 5	60	181 5
Villereau.......	561	3	27	68	982	6789	64	»	64
Villerspol	1207	5	32	61	1441	12323	53	10	63
Wargnies-le-Grnd	555	8	31	64	918	6942	67	20	87
Wargnies-le-Petit	509	6	29	65	787	5384	74	»	74
Totaux.....	7983 hect.				14116	90347			

Canton de Solre le-Château.

Aibes...........	917 hect.	8	19	100	349	2869	59	»	59
Beaurieux......	730	3	17	106	262	2158	112	20	132
Berelles........	577	5	19	101	189	1646	105	»	105
Bousignies......	1200	15	29	105	763	5536	9	»	9
Choisies........	245	8	15	98	95	708	28	»	28
Clairfayt	740	3	16	107	342	2819	115 5	»	115 5
Cousolre	2069	12	26	102	2500	18337	8	5	13
Dimechaux	474	5	13	99	257	1688	57	»	57
Dimont	737	11	11	101	148	3106	45 5	»	45 5
Eccles	346	4	18	104	172	943	123	»	123
Fontaines (lez)..	444	3	13	101	313	1801	26	»	26
A reporter..	8479 hect.								

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des Communes.	CONTENANCE CADASTRALE. — Superficie totale.	Distance en kilomètre au chef-lieu — du canton.	de la Sous-Préfecture.	de la Préfecture.	POPULATION	Principal des quatre contributions directes pour 1876.	NOMBRE des centimes communaux — annuels.	non annuels.	TOTAL.
1	2	3	4	5	6.	7	8	9	10
Report...	8479 hect.								
Hestrud........	600	6	20	119	483	2685	48 6	»	48 6
Liessies........	1732	7	13	106	974	7084	54 5	9	63 5
Sars-Poteries...	778	5	10	103	2393	13279	69	»	69
Solre-le-Château	1367	»	14	103	2821	24284	9	25	34
Solrinnes	534	4	16	102	155	1565	65	»	65
Totaux....	13490hect.				12516	89508			

Canton de Trélon.

Anor	2205hect.	9	22	121	3637	26777	84	»	84
Baives.........	785	7	23	121	248	2290	32	»	32
Eppe-Sauvage..	1666	10	25	124	664	7448	9	»	9
Féron..........	1325	8	12	117	601	6183	60 6	20	80 6
Fourmies.......	2276	9	17	115	9989	99907	10 3	29	39 3
Glageon........	1165	2	14	112	1740	11798	9	»	9
Moustier	709	10	20	124	169	2185	77	»	77
Ohain	1174	3	18	117	1156	6964	9	»	9
Rainsars.......	606	12	8	114	275	2392	9	«	9
Trélon.........	3919	»	16	114	3000	28375	58	20	78
Wallers........	775	6	21	120	440	3059	42	»	42
Wignehies......	1352	10	15	108	3519	26934	21	25	46
Willies.........	412	9	10	111	335	2014	73	10 3	83 3
Totaux...	18369hect.				25763	226326			

ARRONDISSEMENT DE DOUAI, 6 cantons, 66 communes.

Canton d'Arleux.

Arleux.........	1116hect.	»	14	47	1675	16332	13	»	13
Aubigny-au-Bac.	516	7	14	47	987	5537	9	»	9
Brunemont	199	6	13	46	541	2500	29	»	29
Bugnicourt	626	4	11	44	792	6737	43	28	71
Cantin	927	5	8	41	1015	14117	46	20	66
Erchin	528	8	10	44	505	5028	61	16	77
Estrées.........	453	3	9	42	1019	6288	35	10	45
Fechain	508	12	17	43	1336	5753	45	»	45
Fressain	630	8	13	36	916	7132	41	5	46
Gœulzin	472	6	6	39	888	6764	41 5	»	41 5
Hamel..........	357	3	13	44	468	3490	31	»	31
Lecluse	496	7	13	46	1764	8847	9	»	9
Marcq	623	12	22	53	515	5684	46	20	66
Monchecourt....	674	10	15	50	997	9762	30	5	35
Villers-au-Tertre.	449	7	13	45	402	4080	62	20	82
Totaux...	8574hect.				13820	108051			

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des Communes.	CONTENANCE CADASTRALE. — Superficie totale.	Distance en kilomètre au chef-lieu du canton.	de la Sous-Préfecture.	de la Préfecture.	POPULATION	Principal des quatre contributions directes pour 1876.	NOMBRE des centimes communaux annuels.	non annuels.	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
				Canton de Douai-Nord.					
Anhiers	162hect.	8	8	28	436	2381	9	»	9
Douai-Nord	»	»	»	33	8834	338969	10	10	20
Flines-lez-Raches	1960	12	12	28	4165	26224	17	»	17
Lallaing	553	8	8	38	2099	8447	8	»	8
Sin	1175	3	3	35	4919	26376	9	5	14
Waziers	433	3	3	39	1656	9949	8	15	23
Totaux	5957hect.				22059	412346			
				Canton de Douai-Sud.					
Aniche	647hect.	14	14	45	4922	37034	15 2	20	35 2
Auberchicourt	700	13	13	48	1946	13516	25 5	44 5	70
Dechy	883	4	4	36	1888	10921	9	20	29
Douai-Sud	»	»	»	33	5616	Voir Douai-Nord.			
Ecaillon	398	12	12	37	638	5131	54	20	74
Ferin	544	6	6	39	828	8634	42	7	49
Guesnain	396	6	6	43	531	5620	54	11	65
Lewarde	392	7	7	40	1193	8040	61	15	76
Loffre	259	7	7	40	204	2786	62	10	72
Masny	707	10	10	44	1017	9274	32	15	47
Montigny	544	10	10	46	840	7731	19	25	44
Roucourt	316	7	7	42	278	3529	53	»	53
Totaux	5786hect.				19948	112216			
				Canton de Douai-Ouest.					
Auby	706hect.	7	7	40	1385	14351	15 5	»	15 5
Courchelettes	166	4	4	40	254	5200	27 6	»	27 6
Cuincy	694	4	4	37	1017	10837	14	8	22
Douai-Ouest		»	»	33	9391	Voir Douai-Nord.			
Esquerchin	528	6	6	38	692	5882	46	5 3	51 3
Flers	712	5	5	38	1145	9740	43	»	43
Lambres	881	3	3	37	951	15277	40	»	40
Lauwin-Planque	366	4	4	37	690	5365	27	17	44
Raches	485	7	7	26	1602	10679	13 2	14	27 2
Raimbeaucourt	1102	9	9	28	2287	15795	9	»	19
Roost-Warendin	706	7	7	28	1849	9931	9	»	9
Totaux	6346hect.				21221	103057			
				Canton de Marchiennes.					
Alnes	389hect.	4	23	37	686	3229	60 5	»	60 5
Bouvignies	858	5	15	48	1723	10179	29	20	49
Bruille-lez-March	427	6	14	47	973	4961	56	»	56
Erre	585	9	18	43	1250	6208	38	»	38
A reporter	2259hect.								

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des Communes.	CONTENANCE CADASTRALE. — Superficie totale.	Distance en kilomètr. au chef-lieu: du canton	de la Sous-Préfecture	de la Préfecture	POPULATION	Principal des quatre contributions directes pour 1876.	NOMBRE des centimes communaux: annuels.	non annuels.	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Report.....	2259hect.								
Fenain.........	572	8	17	42	2218	12119	47 4	16	63 4
Hornaing.......	877	10	20	40	1159	9105	28	»	28
Marchiennes-Vill.	2047	»	19	34	3335	29723	5	»	5
Marchiennes-Cgne	634	5	16	39	478	3401	54	20	74
Pecquencourt...	970	8	12	47	1360	11252	9	»	9
Rieulay........	176	5	16	39	484	1946	69	20	89
Somain	977	6	15	40	4221	32063	28	10	38
Tilloy..........	550	4	24	38	494	3732	33	»	33
Villers-Campeau	246	7	16	40	188	2833	72	10	82
Vred	249	6	15	39	1624	4436	9	»	9
Wandignies et Ham..	623	4	24	38	1009	6197	34	20	54
Totaux......	10180hect.				21202	144384			
Canton d'Orchies.									
Aix............	649hect.	5	23	32	983	7140	68 5	20	88 5
Auchy	775	3	19	23	1368	10181	40	18	58
Beuvry	1243	4	21	30	1871	15277	59	13	72
Coutiches	1621	5	13	28	2091	14889	21	20	41
Faumont.......	954	10	12	21	1586	11116	9	20	29
Landas	1188	5	22	31	2253	15548	73	9	82
Nomain	1875	4	21	30	2421	20634	55	20	75
Orchies	1089	»	17	26	3721	37350	9	10	19
Saméon	868	8	26	34	1634	10580	76	20	96
Totaux......	10262hect.				17930	142715			
ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES, 7 cantons, 82 communes.									
Canton de Saint-Amand (rive droite).									
Amand (St-) r. dr.	3344hect.	»	13	37	5641	92244	9	16	25
Bruille-St-Amand	786	7	17	44	1774	12042	48 7	»	48 7
Château-l'Abbay.	437	10	23	40	828	5277	52 5	»	52 5
Flines-l.-Mortag.	1435	10	23	40	1880	12568	17	5	22
Hasnon	1263	5	18	39	3505	18994	13	»	13
Mortagne.......	217	8	21	38	1208	8515	9	»	9
Raismes........	3311	8	5	44	4519	39885	19	7 5	26 5
Totaux......	10793hect.				19355	189525			
Canton de Saint-Amand (rive gauche).									
Amand (St-) r. g.	» hect.	»	13	37	4933	Voir St-Amand (r. dr.)			
Bousignies	315	7	20	34	342	2697	9	»	9
Brillon	283	8	20	34	682	4583	19 2	10	29 2
Lecelles........	1614	4	16	33	2136	19358	12	»	12
A reporter...	2212hect.								

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des Communes.	CONTENANCE CADASTRALE. — Superficie totale.	Distance en kilomètr. au chef-lieu du canton	de la Sous-Préfecture	de la Préfecture	POPULATION	Principal des quatre contributions directes pour 1876.	NOMBRE des centimes communaux annuels.	non annuels.	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Report.......	2212 hect.								
Maulde..	515	7	20	37	929	5807	9	»	9
Millonfosse	346	3	16	38	557	4338	9	»	9
Nivelle.........	591	3	16	40	1112	7587	39	20	59
Rosult	812	6	19	34	1358	11452	55	»	55
Rumegies	760	8	20	29	1558	10143	43	»	43
Sars-et-Rosières.	257	7	20	31	571	3412	46	20	66
Thun	368	4	17	43	600	3832	17	15	32
Totaux.........	5861 hect.				14778	73209			
Canton de Bouchain.									
Abscon	719 hect.	8	19	42	2280	14710	15 5	12	27 5
Avesnes-le-Sec..	1049	6	20	55	1641	11567	76	30	106
Bouchain.......	1231	»	19	49	1607	24343	9	7	16
Denain.........	1146	10	11	49	12330	93199	27	»	27
Douchy	922	6	12	53	1967	15126	24 3	7	31 3
Emerchicourt. ..	510	7	26	49	329	4534	36 7	»	36 7
Escaudain......	1038	8	15	44	3210	18265	54 9	»	54 9
Haspres........	1216	11	17	57	2883	15912	9	»	9
Haveluy	468	14	14	50	1308	6904	24	20	44
Hélesmes.......	731	15	15	45	1226	7077	58 5	»	58 5
Hordain........	556	3	20	52	1407	7442	52	20	72
Lieu-St-Amand..	509	2	18	51	935	6188	55 5	20	75 5
Lourches.	240	7	15	51	3573	13222	9	»	9
Marquette	747	5	22	49	2257	11782	27 8	»	27 8
Mastaing	624	4	19	47	855	6442	74 5	20	94 5
Neuville-s.-l'Esc.	475	6	15	54	1148	9062	29	20	49
Noyelles-s.-Selle.	508	6	13	53	673	6000	62	20	82
Rœulx	400	6	16	49	1351	7519	42	25	67
Wasnes-au-Bac..	518	5	25	51	878	4328	90	20	110
Wavrechain-s-D.	236	11	12	50	364	3880	5	»	5
Wavrechain-s-F.	385	3	22	51	621	3905	48	»	48
Totaux......	14228 hect.				42843	291407			
Canton de Condé.									
Aybert (St-).....	411 hect.	6	18	57	340	4978	10 1	»	10 1
Condé	1801	»	14	51	4964	46429	9	10	19
Crespin	976	2	14	58	1594	18506	12 8	»	12 8
Escaupont......	527	2	10	51	1218	9351	9	»	9
Fresnes	1213	2	10	49	5605	44434	9	»	9
Hergnies.	1062	6	18	47	3155	14977	30	»	30
Odomez	479	7	15	44	473	2972	74 5	»	74 5
Thivencelles	396	4	16	55	557	5574	22 5	»	22 5
Vicq...........	387	5	10	52	903	4759	20	20	40
Vieux-Condé....	1093	2	16	49	5160	27917	9	»	9
Totaux......	8345 hect.				23972	179897			

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des Communes.	CONTENANCE CADASTRADE. — Superficie totale.	Distance en kilomètre au chéf-lieu du canton.	de la Sous-Préfecture.	de la Préfecture.	POPULATION	Principal des quatre contributions di.ectes pour 1876.	NOMBRE des centimes communaux annuels.	non annuels.	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Cantou de Valenciennes-Est.									
Curgies	603 hect.	6	6	66	1164	10023	64	20	84
Estreux	525	7	7	57	626	6731	65 3	20	85 3
Marly..........	796	2	2	51.	1454	20218	66	20	86
Onnaing	1260	6	6	55	3763	27229	54	20	74
Préseau........	621	7	7	57	1960	10010	154 5	14	168 5
Quaroube	1216	8	8	55	2533	17037	23 5	»	23 5
Quiévrechain ...	465	12	12	61	1076	7768	69 5	28	97 5
Rombies	471	12	12	59	563	5016	82 5	20	102 5
Saultain	638	4	4	54	1028	9352	88 3	»	88 3
Sebourg	1408	10	10	60	1770	15899	59 8	»	59 8
Valenciennes-Est	1380	»	»	50	7387	333991	12 7	5	17 7
Totaux......	9383 hect.				23324	463274			
Canton de Valenciennes-Nord.									
Anzin..........	360 hect.	2	2	48	7990	71227	10 7	»	10 7
Aubry	427	5	5	53	1024	5573	112	20	132
Bellaing	336	9	9	51	352	3513	89	»	89
Beuvrages......	294	4	4	48	1400	7185	67	»	67
Bruai.	664	5	5	52	3870	20106	55 5	20	75 5
Petite-Forêt.....	453	4	4	4	1017	4686	102	»	102
Saulve (St-)	1192	2	2	2	2261	26898	42	»	42
Valenciennes-N..	»	50	»	»	8726	Voir Valenciennes-Est.			
Wallers........	2082	48	12	12	3557	22264	9	»	9
Totaux......	5808 hect.				30497	161452			
Canton de Valenciennes-Sud.									
Artres	648 hect.	9	9	59	1005	8931	81	12	93
Aulnoy.........	610	3	3	52	1826	10354	111	20	131
Famars	468	5	5	55	782	7628	90	»	90
Haulchin.	511	9	9	53	853	10171	38	20	58
Hérin..........	442	7	7	53	1895	9457	72	16	88
La Sentinelle....	»	7	7	55	2325	9341	29	»	29
Maing	1152	8	8	57	1982	15612	76	10	86
Monchaux	448	14	14	56	520	4457	111	»	111
Oisy	254	8	8	52	260	2195	108	»	108
Prouvy.........	436	8	8	53	729	6289	20 5	»	20 5
Quérenaing.....	427	8	8	58	495	4191	50	»	50
Rouvignies	321	8	8	53	261	2773	62	»	62
Thiant	827	12	12	54	1356	10548	68 5	4	72 5
Trith-St-Léger...	1064	7	7	55	1694	18798	23 5	»	23 5
Valenciennes-S..	»	»	»	50	8549	Voir Valenciennes-Est.			
Verchain et Maugré.	933	14	18	59	1416	9841	101 2	12	113 5
Totaux......	8561 hect.				25948	130586			

Récapitulation par canton.

NOMS des ARRONDISSEMENTS. 1	NOMS des CANTONS. 2	POPULATION. 3	PRINCIPAL des quatre contributions directes pour 1876. 4
	ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.		
Dunkerque	Bergues	15541	154602
	Bourbourg	13983	125157
	Dunkerque-Est	23586	475463
	Dunkerque-Ouest	25730	41555
	Gravelines	10758	69652
	Hondschoote	13283	105916
	Wormhoudt	15215	119763
	Totaux	118096	1092108
	ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.		
Hazebrouck	Bailleul Nord-Est	17368	138128
	Bailleul Nord-Ouest	14414	54336
	Cassel	14242	111005
	Hazebrouck Nord	15379	154288
	Hazebrouck Sud	14055	67232
	Merville	20285	128462
	Steenvoorde	14540	97810
	Totaux	110283	751261
	ARRONDISSEMENT DE LILLE.		
Lille	Armentières	32821	266351
	Bassée (La)	16074	107915
	Cysoing	18161	112942
	Haubourdin	27811	191803
	Lannoy	27978	160402
	Lille Nord-Est	39963	2535703
	Lille Centre	23205	53045
	Lille Sud-Est	22851	30704
	Lille Sud-Ouest	76335	»
	Lille Ouest	24055	93844
	Pont-à-Marcq	17790	130756
	Quesnoy-sur-Deûle	20188	148984
	Roubaix Est	58875	1078718
	Roubaix Ouest	38822	59153
	Seclin	24616	189527
	Tourcoing Nord	45335	641832
	Tourcoing Sud	40382	85799
	Totaux	555262	5871498
	ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.		
Cambrai	Cambrai Est	21748	352338
	Cambrai Ouest	25482	81897
	Carnières	28166	125331
	Câteau (Le)	32771	222778
	Clary	32994	150788
	Marcoing	25806	165288
	Solesmes	28224	169027
	Totaux	195191	1267447

Récapitulation par canton (suite).

NOMS des ARRONDISSEMENTS. 1	NOMS des CANTONS. 2	POPULATION. 3	PRINCIPAL des quatre contributions directes pour 1876. 4
	ARRONDISSEMENT D'AVESNES.		
Avesnes	Avesnes Nord	11309	126746
	Avesnes Sud	14323	127955
	Bavai	16027	132946
	Berlaimont	10222	86683
	Landrecies	15628	127850
	Maubeuge	38126	358337
	Quesnoy Est	13975	139063
	Quesnoy Ouest	14138	90347
	Solre-le-Château	12516	89508
	Trélon	25763	226326
	Totaux	172325	1505761
	ARRONDISSEMENT DE DOUAI.		
Douai	Arleux	13820	108051
	Douai Nord	22059	112346
	Douai Sud	19948	112216
	Douai Ouest	21221	103057
	Marchiennes	21202	141384
	Orchies	17930	142715
	Totaux	116180	1049769
	ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.		
Valenciennes	Amand (St-) rive g.	19355	189525
	Amand (St-) rive d.	14778	73209
	Bouchain	42843	291407
	Condé	23972	179897
	Valenciennes Est	23324	163274
	Valenciennes Nord	30197	161452
	Valenciennes Sud	25948	130586
	Totaux	180417	1489350

Récapitulation par arrondissement.

ARRONDISSEMENTS. 1	POPULATION. 2	PRINCIPAL des quatre contributions directes pour 1876. 3
Dunkerque	118096	1092108
Hazebrouck	110283	751261
Lille	555262	5871498
Cambrai	195191	1267385
Avesnes	172335	1505761
Douai	116180	1049769
Valenciennes	180417	1489350
Totaux	1447764	12997132

ADMINISTRATION DÉPARTEMENTALE.

ANALYSE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL.

Session extraordinaire de Janvier 1876.

Le 5 janvier 1876, le Conseil général, convoqué à ce jour en exécution du décret du 29 décembre 1875, s'est réuni dans la salle de ses séances à l'Hôtel de la Préfecture, sous la présidence de M. Plichon, président de l'Assemblée.

Dans cette session, le Conseil a pris les délibérations suivantes :

Approbation des conventions passées, en décembre 1875, entre la Compagnie du Nord et les Compagnies de Lille à Valenciennes et du Nord-Est, par lesquelles ces dernières Compagnies cèdent à la première, sous diverses conditions et réserves, pour toute la durée de leurs concessions, l'exploitation de diverses lignes, tant d'intérêt général que d'intérêt local, comprises dans leurs réseaux.

Nous avons donné le texte de cette délibération dans notre Annuaire de 1876, pages 360 et 361.

Nomination d'une Commission de huit membres composée de MM. Goussard, Duquenne, Jules Brame, Roussel-Defontaine, Seydoux, Louis Legrand (de Valenciennes), Mailliet et le Baron de Bouteville, chargée des négociations à poursuivre en ce qui concerne la construction et l'exploitation des lignes exclues des conventions.

Autorisation à M. le Préfet d'acquérir des terrains situés à Louvroil en vue de la construction d'une caserne pour la brigade de gendarmerie de Maubeuge.

Fixation au lundi *Quasimodo*, 24 avril, de l'ouverture de la session d'avril du Conseil général.

Avis tendant à ce que la demi-bourse accordée au jeune Darsonville dans le lycée de Douai soit transférée au lycée de Lille.

Session d'Avril 1876.

Le 24 avril 1876, le Conseil général, conformément à la fixa-

tion qu'il avait faite à ce jour pour l'ouverture de sa session ordinaire d'avril, s'est réuni dans la salle de ses séances à l'Hôtel de la Préfecture.

M. Lizot, Préfet, absent pour cause de santé, est suppléé près du Conseil par M. Copin, secrétaire-général. — Regrets qu'il n'ait pu s'associer aux travaux de l'Assemblée.

Remerciements à M. le Baron Le Guay, Conseiller-d'État, Préfet, pour les services qu'il a rendus au département dans sa courte et féconde administration.

Regrets de la mort de l'honorable M. de Coussemaker, depuis 1848 Conseiller général du canton de Bourbourg, et de M. Kolb, ancien Ingénieur en chef du département, décédé Inspecteur général des ponts-et-chaussées.

Tirage au sort, pour la formation des bureaux, à partir du mois d'août prochain.

Dans sa première séance et dans celles suivantes, le Conseil a pris les délibérations ci-après :

Amérique. — Vote en principe d'une subvention dont le chiffre sera fixé ultérieurement pour l'érection d'une statue colossale en l'honneur de l'indépendance américaine et de la vieille amitié de la France et de l'Amérique.

Cadastre. — Vœu que la loi sur le cadastre et la répartition ne soient pas modifiées avant que les Conseils généraux aient été mis à même d'étudier les faits et de donner, en connaissance de cause, l'avis qui leur est actuellement demandé. — Ajournement à la session d'août pour insuffisance de renseignements de la proposition tendant à modifier le tarif des indemnités allouées aux géomètres chargés des travaux d'art du cadastre.

Caisse départementale de retraite. — Allocation d'une subvention de 16,359 fr., en raison de l'insuffisance des ressources affectées au service des pensions. — Règlement : 1° à la somme de 1,950 fr. avec addition d'une somme annuelle de 800 fr. de la pension de retraite de M. Soudant, agent-voyer principal de l'arrondissement de Lille ; 2° à la somme de 1,866 fr. de la pension de M. Masurel, chef de bureau aux archives départementales, avec addition d'une allocation annuelle de 500 fr. — Règlement à 970 fr. 50 c. de la pension de la dame Berbain, veuve de M. Mérier, ancien médecin en chef de l'asile d'aliénés d'Armentières.

Caserne de gendarmerie. — Vœu tendant à ce que la construction de la caserne de gendarmerie de Maubeuge, sur des terrains situés à Louvroil, soit déclarée d'utilité publique.

Chemins de fer. — Vœu très-instant que le chemin de Marcoing

à Masnières soit exécuté dans un bref délai. Prière à M. le Préfet d'appeler l'attention de M. le Ministre des Travaux publics sur la cause des retards qu'éprouve la déclaration d'utilité publique de ce projet. — Vœu que le chemin de fer du Câteau à Saint-Erme soit compris, comme celui de Valenciennes au Câteau, dans le nombre des lignes rétrocédées au Nord, dont le Gouvernement doit réclamer l'exécution par cette Compagnie. — Renouvellement d'un vœu tendant à ce que la Compagnie du chemin de fer de Dunkerque à Furnes soit mise en demeure de rétablir et exploiter la section de cette ligne comprise entre les fortifications à l'est de Dunkerque et la station actuelle de la Tente-Verte à Rosendael. — Renvoi à la Commission spéciale des chemins de fer de demandes adressées au Conseil général, par MM. Degoix, Delahante et Julien, à l'effet d'obtenir la concession des lignes dont l'exploitation n'a pas été acceptée par la Compagnie du Nord. — Vœu que la gare de Saint-Pierrebrouck soit ouverte au transport des marchandises. — Vœu que des mesures soient prises pour la prompte exécution des lignes de Tourcoing à Menin, Berguette à Saint-Omer, Tourcoing à Somain, Jeumont à Anor, Saint-Amand à Tournai, Don à Hénin-Liétard, Valenciennes à Douzies, Cambrai à Dour, Cambrai à Épéhi, Bapaume à Marcoing. — Vœu que la ligne de Lille à Comines, qui est terminée, soit mise en exploitation. — Prière à M. le Préfet de provoquer des explications sur les motifs qui ont déterminé la Compagnie du Nord à présenter, pour la ligne de Douai à Tournai, un nouveau tracé qui bouleverse toutes les conditions du premier. — Vœu renouvelé pour qu'une passerelle soit établie au passage à niveau de la route départementale N° 4, près la gare de Somain, et pour qu'il soit remédié à la fréquence des interruptions de la circulation à ce passage. — Appel à l'attention de M. le Préfet sur l'urgente nécessité d'une nouvelle installation de la douane à la gare de Tourcoing. — Vœu réitéré pour que le train N° 16 fasse un arrêt à la gare d'Aulnoye, afin de permettre aux voyageurs d'Avesnes et au-delà d'aller à Paris et de revenir le même jour. — Vœu pour le rétablissement des billets d'aller et retour pour Paris, valables pendant quatre jours. — Prière à M. le Préfet d'insister vivement, auprès de la Commission internationale, pour obtenir une prompte détermination du point de passage à la frontière du chemin de fer de Cambrai à Dour. — Compte rendu par M. Mailliet, *rapporteur*, des opérations de la Commission spéciale chargée de négocier avec l'État et la Compagnie du Nord, en vue d'obtenir la construction de la partie du réseau qui n'était pas comprise dans les conventions approuvées par le Conseil. — Approbation du programme présenté par la Commission spéciale. — Prorogation des pouvoirs de la Commission.

Chemins de grande communication. — Déclaration d'utilité publique des travaux de rectification du chemin N° 25, en vue de l'expropriation des terrains nécessaires. — Approbation des plans d'alignements des chemins N°s 52, 13 et 32, dans les traverses de Mazinghien, d'Erre et de Cartignies. — Rectification du chemin N° 9 dans la traverse de Roubaix; vœu que ce projet soit déclaré d'utilité publique par le Gouvernement. — Approbation du projet de restauration des ponts de la Deûle à Deûlémont, sur le chemin N° 69, et allocation d'une subvention départementale de 12,000 fr. — Approbation d'un projet d'élargissement du chemin N° 29, de Berlaimont à la gare d'Aulnoye.

Chemins d'intérêt commun. — Approbation de divers projets ayant pour objet : 1° l'élargissement du chemin d'intérêt commun N° 80, au territoire de Sains ; 2° la rectification du chemin N° 91, au territoire de Wattrelos ; l'élargissement du chemin N° 58, dans la traverse de Lambersart ; le prolongement sur Hordain du chemin N° 71.

Chemins vicinaux. — Personnel. — Acte à M. le Préfet de sa communication annonçant la nomination de M. Leroy, agent-voyer en chef du département.

Réseau subventionné. — Modifications autorisées pour l'application à divers chemins de longueurs à construire et dépenses de construction à faire retirées à d'autres lignes. — Refus ou ajournement de semblables modifications demandées.

Commission départementale. — M. Bergerot est nommé membre de la Commission en remplacement de M. Joos, élu député.

Conseil général. — Regrets de la mort de M. Deregnaucourt, Conseiller général du canton-est de Roubaix.

Eglises et presbytères. — Classement dans l'ordre d'urgence de demandes de secours, sur les fonds de l'État, pour construction, reconstruction ou acquisition de presbytères : Mœuvres, 1er rang; Caullery, 2e; Eth, 3e; Bousies, 4e; Bailleul, 5e; Hon-Hergies, 6e. — Pareil classement de demandes pour reconstruction, achèvement ou restauration d'églises : Caestre, 1er rang; Illies, 2e; Herlies, 3e rang.

Élèves-artistes. — Concession à M. Scalbert, de Douai, élève peintre de l'École des Beaux-Arts, d'une bourse départementale vacante par suite de la nomination du titulaire M. Darcq à un emploi de professeur aux Écoles académiques de Lille.

Tramways. — Autorisation à la ville de Tourcoing d'emprunter,

pour l'établissement de ses tramways intérieurs, les routes départementales Nos 14 et 22.

Étangs. — Avis contraire à la suppression de l'étang Lahire. — Prière à M. le Préfet, en ce qui concerne les étangs de Becquigny et du Flaquet, d'inviter tout d'abord les propriétaires à en améliorer les conditions de salubrité.

Industrie houillère. — Rapport sur la suite donnée au vœu émis à la dernière session pour que le Gouvernement, usant de ses droits, oblige toutes les Compagnies houillères à mettre leurs concessions en activité. — Après discussion, acte est donné à M. le Préfet de sa communication à ce sujet, sous toutes réserves.

Industrie linière. — Vœu que le Gouvernement tienne grand compte dans la rédaction d'un nouveau tarif général, et dans la conclusion des nouveaux traités de commerce, de la situation de cette industrie en France, comparativement avec celle où elle est actuellement en Angleterre, ainsi que des demandes de ses représentants pour la révision des tarifs, l'établissement d'un plus grand nombre de catégories, etc.

Industrie sucrière. — Une Commission prise dans le sein du Conseil général sera formée à l'effet de rechercher, de concert avec les représentants du département au Sénat et à la Chambre des Députés, les causes de la crise qui pèse sur la sucrerie et la distillerie, ainsi que les meilleurs moyens propres à y remédier.

Institut industriel. — Autorisation à M. le Directeur de l'Institut industriel, agronomique et commercial : 1° de porter de 300 à 400 fr. le taux des frais d'études à l'Institut, à partir de la rentrée d'octobre 1876; 2° d'appliquer le produit de cette augmentation, pour une somme de 4,000 fr., à l'amélioration du traitement des professeurs.

Instruction publique. — Après la lecture d'un rapport de M. Van der Straeten, vote de secours départementaux montant ensemble à 44,384 fr. pour construction de maisons d'école aux communes d'Honnechy, Honnecourt, Caullery, Cattenières, Ligny, Houdain, Esnes, Saint-Rémi-Mal-Bâti, Rumilly, Verchain, Rexpoëde, Marquillies, Saint Hilaire (Avesnes), Lys-lez-Lannoy, Maing, Solesmes, Watten, Pont-sur-Sambre, Abscon, Estaires, Limont-Fontaine. — Classement, par ordre d'urgence, des demandes de secours sur les fonds de l'État formées par les mêmes communes et montant à 81,650 fr. — Renvoi à M. le Préfet d'une pétition de M. Andreux jeune, fabricant d'armes à Paris, en appelant son attention sur la qnestion de la gymnastique dans les écoles primaires. — Acte à M. le Préfet de la communication d'une décision de M. le Ministre de l'Instruction publique, relative

au transfèrement, de l'un à l'autre lycée, des bourses entretenues par le département dans les lycées de Lille et de Douai. — Le second inspecteur, nouvellement créé pour l'arrondissement de Lille, recevra l'indemnité annuelle de 1,800 fr. allouée sur les fonds du département. — Acte à M le Préfet de sa communication relative à la revue publiée par la Société des langues romanes. — Secours de 2,000 fr. à la commune de Saint-Jans-Cappel pour travaux d'appropriation à sa maison d'école.

Navigation. — Acte à M. le Préfet de sa communication relative à l'amélioratlon des canaux. — Prière à M. le Préfet et aux représentants du département au Sénat et à la Chambre des Députés de faire connaître au Gouvernement la situation inférieure de la navigation fluviale dans le département du Nord, et de solliciter les crédits nécessaires à l'exécution des projets qui ont été étudiés et soumis aux enquêtes. — Vœu tendant : 1° à porter les tirants d'eau des canaux du Nord à 2 m. 20, et la longueur des écluses à 40 m. entre Dunkerque, Mortagne, Condé et Conflans; 2° à creuser un canal de l'Aisne à l'Oise pour s'affranchir de la traversee de l'Aisne canalisée dont la navigation est difficile; 3° à porter également le mouillage à 2 m. 20 et la longueur des écluses à 40 m. sur le canal de la Marne et le canal de la Marne au Rhin jusqu'à Void, près Toul. — Vœu dans l'intérêt de l'agriculture et de la salubrité, que l'augmentation du mouillage et de tirant d'eau des canaux ne soit établie que par approfondissement sans aucun relèvement des niveaux de navigation. — Invitation à M. le Préfet d'insister de la manière la plus instante auprès de l'administration supérieure, pour que le règlement de police de la navigation de le Scarpe inférieure du 16 avril 1845, inobservé par la Compagnie concessionnaire de cette rivière, reçoive son entière exécution.

Octrois. — Approbation des nouveaux tarif et règlement de l'octroi de la ville d'Halluin. — Examen et approbation, après discussion, d'une délibération du Conseil municipal de Lille, tendant à la modification du mode de constatation des quantités des bières fabriquées et soumises aux droits. — Approbation : 1° d'une augmentation de taxe de 3 fr. 50 c. sur les vins; 2° d'une augmentation de 2 fr. 35 c. à l'hectolitre sur les alcools, votées par le Conseil municipal d'Avesnes. — Approbation d'une délibération du Conseil municipal de Douai, ayant pour objet la prorogation avec révision des tarif et règlement de l'octroi de cette ville.

Ouragan du 12 mars. — Vœu que le Gouvernement propose l'inscription au budget de la somme reconnue nécessaire, après enquête, pour indemniser, autant que possible, les victimes de ce désastre. — En ce qui concerne la demande d'un premier

crédit départemental de 20,000 fr., présentée par M. le Préfet pour venir en aide aux communes dans la réparation de leurs édifices, le Conseil adopte les propositions suivantes de son 2e bureau : 1° que M. le Préfet continue à autoriser les travaux urgents sauf règlement ultérieur des ressources à appliquer à ces dépenses, d'ailleurs obligatoires; 2° que les communes qui ont souffert du désastre soient invitées à produire un état estimatif des dégâts causés; que M. le Préfet prenne tels moyens que de raison pour s'assurer de l'exactitude des évaluations; 3° que M. le Préfet soumette au Conseil général, à la session d'août, un travail d'ensemble présentant l'importance totale des dégâts causés aux édifices communaux, le chiffre des dégâts de chaque commune et le coefficient de ce chiffre tiré de sa situation financière; 4° que le Conseil général, dans sa session d'août, en tenant compte des ressources propres des communes, de l'importance des secours qui viendraient d'autres origines, détermine la somme pour laquelle il jugera convenable de faire intervenir le département; que M. le Préfet soit alors chargé de faire aux communes la répartition de la somme votée au prorata du chiffre des dépenses affectées à chaque commune, multiplié par le coefficient de sa situation. — Allocation au concessionnaire de l'établissement thermal d'une subvention de 2,750 fr. pour la réparation des dégâts causés à cet établissement par l'ouragan.

Ports maritimes. — Acte à M. le Préfet de sa communication relative aux versements, par le département au trésor, sur les avances qu'il s'est engagé à faire à l'État pour la restauration des ports de Dunkerque et de Gravelines. — Vœu que des mesures soient prises sans retard pour que la série des travaux d'amélioration des ports énumérés au devis estimatif du 30 octobre 1874 soit exécuté complètement et en même temps que les ouvrages indiqués dans la loi du 14 décembre 1875.

Postes. — Vœu que le premier courrier soit distribué, dans la circonscription d'Armentières, avant neuf heures du matin. Le Conseil recommande cette affaire à M. le Préfet en le remerciant de la sollicitude avec laquelle il s'en est déjà occupé, et en le priant de la continuer; prie, en outre, M. le Président du Conseil général de transmettre directement sa délibération à M. le Ministre des finances.

Préfecture. — Crédit de 1,294 fr. pour le paiement des droits de mutation à raison de la cession, par la ville de Lille au département, du terrain sur lequel a été construit le nouvel hôtel.

Race chevaline. — Acte à M. le Préfet de la communication du programme du concours qui doit avoir lieu à Lille, en 1876, par

les soins de la Société hippique française pour la région formée des départements du Nord, de l'Aisne, de l'Oise, du Pas-de-Calais et de la Somme. — Invitation à M. le Préfet : 1° d'insister auprès du Gouvernement à l'effet d'obtenir en dépôt un nouveau nombre d'étalons répondant à l'importance agricole et industrielle du département; 2° de prendre l'avis de la Commission hippique sur la désignation des stations, ainsi que sur la question des indemnités de déplacement qui peuvent être dues aux étalonniers, ajournant à la session d'août le vote sur la dernière partie des propositions de ce magistrat.

Race chevaline et bovine. — Au sujet d'un vœu du Comice agricole de Lille tendant à ce que la saillie des juments et des vaches ne puisse avoir lieu que par des étalons et des taureaux approuvés, le Conseil considérant l'impossibilité, dans l'état de la législation, de réglementer le choix des animaux reproducteurs, déclare s'en rapporter à cet égard aux efforts réunis du département, des Sociétés agricoles et des éleveurs.

Rouissage. — Adoption d'un vœu du Comité linier de Lille, tendant à ce que l'époque du chômage de la Lys soit avancée de façon à ce que le chômage soit terminé à l'époque où commence le rouissage du lin.

Routes départementales. — Avis tendant à l'approbation des plans d'alignement des routes N°s 1 et 2 dans les traverses de Beuvry, Marquette, Saint-André et Wambrechies.

Routes et chemins. — Autorisation de faire abstraction de la circulation de nuit dans le recensement de la circulation sur les routes départementales et les chemins de grande communication et d'intérêt commun.

Service hydraulique. — Rappel du vœu émis dans la séance du 23 août 1875 concernant l'écoulement des eaux des moëres belges et d'une partie des waeteringues du Nord de Veurnambact, et demande que ce vœu soit réalisé avant la session d'août.

Sociétés de tir. — Subvention de 100 fr. accordée au cercle des carabiniers roubaisiens, comme marque de la sympathie du Conseil pour la création de ces sortes de sociétés.

Sourds-muets et jeunes aveugles. — Autorisation à M. le Préfet d'avancer à l'institution de Ronchin, pour travaux d'agrandissement indispensables et urgents, une somme de 60,000 fr. remboursable en vingt annuités, avec intérêt à 4 %, à partir des époques de versement.

Tribunaux. — Location de deux pièces dépendant du Palais-de-Justice de Dunkerque.

Voies de communication. — Ajournement, à la session d'août, du rapport de la Commission spéciale chargée de l'étude des mesures à prendre pour la révision générale du classement de ces voies.

Session d'Août 1876.

Le 21 août 1876, les membres du conseil général, convoqués à ce jour, en vertu de l'article 23 de la loi du 10 août 1871, se sont réunis dans la salle de leurs séances, à l'Hôtel de la Préfecture.

M. Desrousseaux, doyen d'âge, occupe le fauteuil de la présidence et déclare la session ouverte. Le plus jeune des membres présents, M. Bertaux, est appelé au bureau comme secrétaire. M. Lizot, Préfet du Nord, assiste à la séance.

Après l'appel nominal, il est procédé à la constitution du bureau de l'assemblée.

Sont élus : M. Plichon, *président*, du Conseil général; MM. Jules Brame et Mailliet, *vice-présidents ;* MM. Desrousseaux et Legrand (de Lecelles), *secrétaires.*

Allocution du Président.

Rapport de la Commission départementale sur l'ensemble de ses travaux depuis la session dernière d'avril. — Acte est donné du dépôt de ce document.

Dans cette session qui a été close le 31 août, le Conseil général a pris les résolutions suivantes :

Aliénés. — Acte à M. le Préfet de sa communication relative à la situation des asiles d'Armentières, de Bailleul et de Lommelet. Les rapports fournis par les directeurs sont imprimés à la suite des rapports des chefs de service, et renferment des renseignements sur les différentes natures de maladies mentales, sur leurs causes, sur les méthodes de traitement, sur les maladies incidentes.

Appareil Level. — Renvoi à M. le Préfet pour examen de la demande de M. Level, auteur d'un appareil pour la démonstration du système métrique.

Architectes départementaux. — Conditions de concours pour deux emplois d'architecte départemental, vacants dans le département.

Archives. — Vote d'un crédit de 378 francs, pour l'acquisition des *mémoires dressés par les intendants, en* 1697, *pour l'instruction*

du duc de Bourgogne, destinés à la bibliothèque du Conseil général ainsi qu'à celle des archives, de la Préfecture et des Sous-Préfectures.

Asile d'aliénés d'Armentières. — Vote d'une somme de 100,000 fr. pour la troisième annuité de l'avance consentie, pour la reconstruction de cet asile.

Bégaiement. — Le Conseil adresse des remerciements aux membres de la Commission chargée de suivre les cours, pour le traitement du bégaiement par la méthode Chervin, ainsi qu'à M. le docteur Wannebrouck, au sujet de son rapport sur le résultat des cours. Un nouveau crédit de 2,000 francs est porté au budget de 1877, pour deux cours qui pourront avoir lieu à Lille et à Valenciennes.

Bureaux de bienfaisance. — Acte à M. le Préfet de sa communication relative à la situation de ces établissements. — La somme de 9,000 francs allouée par l'État, pour secours aux établissements de bienfaisance sera répartie entre les 34 premiers bureaux du tableau produit, dans la proportion du chiffre moyen de leurs indigents secourus ou à secourir.

Cadastre. — Vote d'un crédit de 20,000 francs à titre de subvention aux communes du canton de Marcoing, pour le renouvellement de leur cadastre. — Fixation du tarif pour les indemnités allouées au géomètre chargé des travaux d'art du cadastre, et vote d'un crédit de 30,000 francs pour ces dépenses. — MM. Roussel-Defontaine, Desrousseaux, L. Legrand (de Lecelles), Goussard et Dutemple sont désignés pour faire partie de la Commission, chargée de l'étude du projet de loi sur le cadastre.

Caisses d'épargne. — Acte est donné à M. le Préfet de sa communication relative à la situation en 1875 des caisses d'épargne et de leurs succursales.

Caisse départementale de retraites. — Règlement à la somme de 875 francs de la pension de retraite de M. Defrenne, employé à la Préfecture; une subvention annuelle de 300 francs est en outre accordée à cet ancien employé. — Acte à M. le Préfet de sa communication relative à la situation de la caisse. — Vote d'un crédit de 18,360 fr. pour assurer le service de ladite caisse en 1877.

Casernes de gendarmerie. — Le Conseil présente, sur la décision de M. le Ministre de la Guerre, relative à la construction de la caserne de Maubeuge, des observations recommandées à la sollicitude de M. le Préfet, prié de les soumettre à la sérieuse attention de M. le Ministre. — Acceptation de la proposition de Mlle Delassus, relative à l'agrandissement de la caserne de Merville et à

l'augmentation du prix du loyer qui sera de 1,700 francs au lieu de 1,060 francs.

Cassel. — Remerciements à M. le docteur de Smyttère d'une brochure relative à l'érection à ses frais d'un monument à Cassel, pour perpétuer le souvenir de différents faits, se rattachant à l'histoire de cette ville.

Chambres de commerce. — Vœu très-pressant que la Chambre consultative des arts et manufactures de Cambrai soit érigée en Chambre de commerce.

Chasse. — Avis pour la fermeture à la même date de la chasse à tir et de celle à courre, à cor et à cris. — Vœu que les lois de 1844 et 1874 sur la chasse soient modifiées de façon à permettre au Préfet une ouverture spéciale pour le faisan.

Chemins de fer — Compte rendu par la Commission spéciale des chemins de fer de ses démarches auprès du Gouvernement en vue d'obtenir l'exécution des lignes que la Compagnie du Nord a exclues de son traité avec la Compagnie de Lille à Valenciennes. — Cette Commission est confirmée dans ses pouvoirs. M. de Carnières est désigné pour en faire partie. Le Conseil émet le vœu que le Gouvernement n'apporte aucun retard à la solution des questions relatives à la concession des lignes de chemins de fer que réclame le département et charge son président de transmettre directement ce vœu à M. le Ministre des travaux publics. — Vote d'un crédit de 24,000 fr. montant de la subvention du département, pour la construction du chemin de fer d'intérêt local de Cambrai à Epéhi (Compagnie de Picardie et Flandres). — Vœux: que le Gouvernement français concède, le plus tôt possible, une ligne partant de la station du chemin de fer du Nord, dite Nord-Est, à Roubaix, et se rattachant à la frontière belge, avec le chemin de fer projeté d'Audenarde, vers Roubaix ou Lille, conformément à la loi belge promulguée le 23 mai 1876; — que le raccordement entre les lignes de Roubaix à Somain et de Lille à Tournai vers Ascq, soit promptement construit, et que des trains directs soient établis entre Lannoy et Lille. — Acte est donné à M. le Préfet de sa communication relative à la station de Saint-Pierre-Broucq, sur le chemin de Gravelines à Watten. — Vœu que les travaux d'achèvement de la ligne de Cambrai à Dour, dont la section de Cambrai au Quesnoy vient d'être ouverte à la circulation, soient poussés avec l'activité qu'impose l'expiration déjà ancienne des délais d'exécution. — Vœu que les travaux de la ligne de Valenciennes à Douzies qui doivent être terminés pour le 11 septembre 1877, soient repris sans aucun retard. — Vœu relatif à la complète exécution de la ligne de Jeumont à Anor

dans le courant de 1878 ; appel est fait à M. le Ministre des travaux publics pour l'accomplissement des dernières formalités, en ce qui touche la section de Solre à Jeumont et à la Compagnie du Nord, pour l'exécution immédiate des travaux entre Solre-le-Château et Anor. — Invitation à M. le Préfet et à M. le Président du Conseil général de transmettre, sans délai, à M. le Ministre des travaux publics et à la Compagnie du Nord, ces dernières conclusions avec les considérations à l'appui. — Ajournement à la session d'avril 1877 de la question concernant la demande de M. Paul Degoix, ingénieur à Lille, à l'effet d'obtenir, en substitution à M. Dathis, décédé, la concession du chemin de fer d'intérêt local d'Armentières à Tourcoing et Roubaix, par Quesnoy-sur-Deûle. — Vœu que M. le Ministre des travaux publics prie la Compagnie de revenir sur sa décision, au sujet de la délivrance des billets d'aller et retour. — Prière à M. le Préfet d'appeler l'attention de l'Administration et de la Compagnie, sur la question relative à la désinfection des wagons servant au transport des bestiaux. — Vœu tendant à ce que des améliorations soient apportées à la station de Blanc-Misseron aux dispositions prises pour la vérification des colis à la visite de la douane. — Prière à M. le Préfet d inviter la Compagnie du chemin de fer de Dunkerque à Furnes de hâter la solution de la question du rétablissement de la partie supprimée de cette ligne entre Rosendael et Dunkerque. — Rappel de la demande d'une nouvelle installation de la Douane à la station de Tourcoing. — Prière à M. le Préfet d'insister, pour que les interruptions de la circulation au passage à niveau de Somain soient moins fréquentes. — Règlement pour 1877 des frais de contrôle des chemins de fer d'intérêt local. — Concession au syndicat de La Capelle de la partie à ouvrir sur le territoire du Nord, d'un chemin de fer d'intérêt local, de Busigny à Hirson (Aisne). La subvention demandée au département n'est pas pour le moment accordée ; l'examen définitif, de cette demande est ajourné jusqu'après solution des questions pendantes entre le département et la Compagnie du Nord. — Vœux que des mesures soient prises pour éviter le retour d'accidents semblables à celui qui a eu lieu récemment aux abords de Lille ; que des billets d'aller et retour soient délivrés sans retard sur toutes les lignes exploitées par la Compagnie du Nord et notamment sur celles du Nord-Est, de Lille à Comines, de Lille à Béthune et sur la ligne directe de Lille à Valenciennes ; que l'établissement d'une station au passage à niveau du chemin de Rosendael, sur la ligne de Dunkerque à Furnes, soit autorisé ; qu'il soit procédé à la prompte exécution du raccordement entre la gare des marchandises et le port de Gravelines ; que satisfaction soit donnée à la commune d'Onnaing par l'arrêt, a la station de cette commune, des trains de 5 heures 25 du matin, au départ,

et de 10 heures 20 du soir, à l'arrivée; — que la ligne de Douai à la frontière vers Tournai, soit l'objet de l'attention de M. le Préfet; — que le projet du tracé primitif de cette dernière ligne ne soit pas modifié; — que la Compagnie du Nord-Est fasse toutes les diligences pour terminer, le plus tôt possible, celles de ses lignes qui sont encore inexécutées: Tourcoing à Menin, Saint-Omer à Berguette, Somain à Roubaix et Tourcoing, Erquelines à Anor. L'attention de l'administration est appelée sur cette situation; — vœux que les travaux de construction des lignes de Saint-Amand à la frontière vers Tournai, et de Don à Hénin-Liétard, soient poussés de façon à être terminés dans les délais d'exécution qui expirent, pour la première, le 31 décembre 1877, et pour la seconde, avant la fin de la même année; — que la partie de la ligne d'Epehi à Marcoing, dont les travaux seraient achevés, soit mise en exploitation, et que la sérieuse attention de M. le Ministre des travaux publics soit appelée, pour que la déclaration d'utilité publique de l'embranchement de Marcoing à Masnières, ne se fasse pas plus longtemps attendre; — vœux pour la communication directe des trains de Cambrai pour Arras; — pour qu'une communication régulière soit établie entre les trains des lignes de Cambrai au Quesnoy et de Valenciennes à Aulnoye; — pour que le train partant de Cambrai à 6 heures 50 du matin à destination du Quesnoy soit avancé de 25 minutes; — pour l'exécution d'un chemin de fer qui desservirait les deux cantons de Steenvoorde et d'Hondschoote. — Le Conseil s'oppose à la restitution du cautionnement déposé par la Compagnie de Lille à Valenciennes, concessionnaire de diverses lignes d'intérêt local, et invite M. le Préfet à examiner et à faire connaître, dans la prochaine session, quels recours le département aurait à exercer contre cette Compagnie, à raison de l'inexécution de ses obligations. — Vœu tendant à ce que le chemin de fer de Tourcoing à Somain soit livré à l'exploitation vers le milieu de l'année prochaine; — le Conseil signale à l'examen attentif de MM. les ingéniers du contrôle le vœu tendant, à ce qu'une voie spéciale soit établie pour le chemin de fer de Lille à Comines, et de Calais et Dunkerque à Lille, à partir du point de jonction avec la ligne de Lille à Roubaix et Tourcoing, jusqu'à l'arrêt de Fives.

Chemins de grande communication. — Rapport faisant connaitre les dépenses à faire et les ressources à y affecter en 1877. — Approbation des plans d'alignements des chemins N°s 21, 13, 52, dans les traverses d'Hélesmes, Hornaing et Le Câteau.

Chemins d'intérêt commun. — Le Conseil autorise l'étude de projets réguliers et définitifs pour l'établissement de poteaux indicateurs et de bornes kilométriques le long de ces voies de commu-

nication. — Fixation des contingents communaux tels qu'ils sont proposés par les agents-voyers et admis par les Conseils d'arrondissement. — Appel à l'attention de M. le Préfet au sujet de la répartition des dépenses du chemin N° 38. — Approbation d'une dépense supplémentaire en 1876 pour l'entretien du chemin N° 90, de Genech à Baisieux. —Répartition et fixation des dépenses relatives : à la construction et à l'entretien du chemin N° 129; d'Avelin à Péronne; au rechargement de la chaussée empierrée du chemin N° 38; partie comprise entre Berlaimont et la route départementale N° 23. — Approbation du projet de redressement sur une étendue de 600 mètres, du chemin N° 109, au territoire de Flers. — Approbation de la répartition proposée des dépenses d'entretien du chemin N° 3 (section comprise entre la limite du territoire des Waeteringues et le Spreeuwkot); du chemin N° 10, d'Aubigny-au-Bac à Wasnes-au-Bac; du chemin N° 26, de Ramillies à Escaudœuvres; du chemin N° 94, de Seclin à Vendeville; du chemin N° 108, de la route départementale N° 14, à La Madeleine; du chemin N° 110, de Wattignies à Faches; du chemin N° 128, de Steenvoorde à Wormhoudt. — Subvention de 9,000 fr., à mandater par tiers à partir de 1877, pour travaux de grosses réparations sur le chemin N° 10, d'Aubigny-au-Bac à Wasnes-au-Bac. — Répartition du reliquat de 12,412 fr. 65 c., provenant de la construction du chemin N° 25, de Catillon à Ribeauville, à la condition que les sommes revenant aux communes de Catillon et Mazinghien seront par elles employées à des améliorations complémentaires sur ledit chemin N° 25. — Ajournement de la question de révision des contingents communaux du chemin N° 29, de Clary à Troisvilles. —Approbation des propositions complémentaires de M. le Préfet, au sujet de la répartition des dépenses d'entretien du pont de Watten, sur le chemin N° 53, de Lederzeele à Watten. — Allocation d'une somme de 1300 fr. dont 900 fr. par le département et 400 fr. par les communes, pour indemniser les entrepreneurs des travaux de construction d'un pont métallique sur le Vieil-Escaut, au passage du chemin N° 71, de Paillencourt à Estrun, des pertes éprouvées par suite du renchérissement des fers.

Chemins vicinaux ordinaires. — Rapport sur la situation générale de ce service et vote des crédits nécessaires pour l'année 1877. — M. le Préfet est prié d'appeler l'attention de M. l'Agent-Voyer en chef sur les défectuosités de la plupart des plans produits par les agents du service vicinal, à l'appui des demandes d'admission.

Circonscriptions administratives. — Le *statu-quo* est maintenu, sous des réserves expresses, en ce qui concerne la demande des habitants des hameaux de Canteleu, dépendant des communes de

Lomme, Lambersart et de la ville de Lille, tendant à obtenir la réunion de ces hameaux en commune séparée. — Il est sursis à statuer sur la demande des habitants du hameau des Guides, commune de Feignies, tendant à être réuni à Neuf-Mesnil. sous la condition qu'une école mixte sera installée, à titre d'essai, au lieu dit *la Croix-Mesnil.*

Colonies-agricoles. — MM. Desrousseaux et Soins, membres du Conseil général, sont maintenus comme membres du conseil de surveillance de la colonie de St-Bernard.

Commerce — Les commissions spéciales chargées de procéder à la révision annuelle de la liste des électeurs des tribunaux, chambre de commerce et chambres consultatives des arts et manufactures resteront composées ponr 1877 comme elles l'ont été l'année dernière, lors du remplacement de M. Derégnaucourt, décédé, par M. Pierre Catteau, dans la commission de Roubaix.

Commission départementale. — Sont déclarés membres de la commission: MM. Fiévet, baron de l'Epine, L. Legrand (de Lecelles), Telliez, Roussel Defontaine, Desmyttère et Bergerot.

Comptabilité départementale. — Approbatiou du compte départemental de 1875 se réglant en recette à 12,320,126 fr. 18 c., et en dépense à 11,200,685 fr. 66 c., d'où résulte un excédant de recette de 1,119,440 fr, 52 c., réparti comme suit : sommes à inscrire au budget de report, 721,484 fr. 13 c.; fonds libres à cumuler avec les ressources de l'exercice 4876, 347,038 fr. 74 c.; et montant pour l'instruction primaire à 50,917 fr. 65 c. — Approbation du budget rectificatif de 1876 présentant un excédant de recettes de 2,374 fr. 73. c. — Adoption du budget de 1877 se réglant en recette à 7,591,278 fr. 72 c, et en dépense à 7,549,923 fr, 43 c., avec un excédant de recettes de 41,355 fr. 29 c.

Conseil général. — Vote d'un crédit de 25,000 fr. pour suppléer à l'insuffisance du traitement des employés de la préfecture et des sous-préfectures.

Contributions directes. — Maintien au chiffre adopté pour les années précédentes du prix de la journée de travail applicable à l'exercice 1877. — Approbation du compte de non-valeurs et de réimpositions de 1874. — Acte à M. le Préfet de sa communication relative à la situation du recouvrement des contributions directes. — Adoption de l'état de répartement des contributions directes entre les arrondissements.

Courses de Lille. — Vote d'une subvention de 15,000 fr. pour courses au trot de chevaux montés ou attelés. La condition d'âge qui existait précédemment est supprimée; le cheval ayant gagné

une fois un des prix du département ne pourra plus courir que pour un prix supérieur.

Crèches. — Le Conseil, tout en témoignant de sa profonde sympathie pour l'Œuvre des Crèches en général, rejette la demande de Madame la trésorière de l'Œuvre des Crèches de Lille tendant à obtenir un subside pour encourager le développement de cette institution de bienfaisance et permettre à la société de fonder une quatrième crèche dans le quartier de Wazemmes.

Défrichement. — Avis favorable aux demandes en défrichement d'une parcelle de 37 ares 75 centiares de bois appartenant aux pauvres de Saint-Jans-Cappel et d'une parcelle de 54 ares 70 centiares sise à Zermezeele, appartenant à la fabrique de l'église d'Hondschoote.

Dépôt de mendicité de Montreuil-s-Laon. — Vote d'un crédit de 6,000 fr. au budget de 1877 ; le Conseil autorise en outre M. le Préfet à passer un nouveau traité avec le département de l'Aisne, au prix de journée de 1 fr, 15 c.

Dommages causés par la guerre. — Vote d'un crédit de 138,826 fr. pour le paiement en 1877 du dernier tiers de l'indemnité départementale aux victimes de l'invasion allemande.

École normale de Douai. — Le Conseil fixe à 90,597 fr. 26 c. le montant des dépenses à faire pour l'ameublement de cette école, dépenses pour lesquelles un premier crédit de 25,000 fr. est inscrit au budget de 1877. — Vote de deux crédits montant à 105,000 fr., pour les dépenses de construction des nouveaux bâtiments de l'école. — Autorisation d'aliéner au profit du département deux maisons contiguës aux bâtiments actuels de l'école. — Renvoi à M. le Préfet de la lettre-circulaire de M. Fréd. Passy, relative à la création dans les écoles normales primaires, de cours élémentaires d'économie politique, de comptabilité administrative et de droit usuel, avec invitation de faire connaître dans la session d'avril, l'avis de l'autorité compétente sur l'opportunité des cours proposés

Eglises et presbytères. — Vote d'un crédit de 3,000 francs pour compléter les travaux de construction partielle de l'église du Sacré-Cœur de Lille et vœu qu'un secours de 30,000 francs soit accordé sur les fonds de l'Etat, pour le même objet en classant la demande sous le N° 4 — Classement en premier ordre d'une demande de la commune de Montrécourt, d'un secours de l'Etat pour la restauration de son presbytère ; — en deuxième ordre, d'une demande de secours sur les fonds de l'Etat de la commune de Séranvillers, pour l'acquisition d'un presbytère ; — en deuxième ordre d'une demande

de secours de la commune de Fontaine-au-Pire, pour la restauration de son église; — en premier ordre d'une demande de la commune de Solre-le-Château, pour la restauration de son église; — en troisième ordre d'une demande de secours de la commune de Wasquehal, pour la reconstruction de son église.

Elections municipales. — Fixation des sections électorales municipales conformément au tableau présenté par M. le Préfet.

Elèves artistes. — Un subside complémentaire annuel de 500 fr. est accordé à M. Broutin, Clément, élève du conservatoire national de musique, pendant la durée de ses études. — Crédit de 12,000 f. pour l'entretien de douze bourses créées. — Prolongation d'une année à deux élèves artistes. — Allocation de deux bourses vacantes.

Enfants assistés. — Rapport sur la situation de ce service et vote des crédits demandés pour 1877. — Le Conseil décide : 1° Que les hospices de Dunkerque et de Valenciennes continueront jusqu'à plus ample informé, à recevoir les enfants assistés des arrondissements d'Hazebrouck et d'Avesnes; 2° qu'ils devront être entièrement couverts par le département de tous les frais quelconques, dont cette charge les grève. Chaque année, il sera remis à M. le Préfet, un compte détaillé de ces frais; 3° que sur la demande expresse des commissions hospitalières de Dunkerque et de Valenciennes, il sera créé par les commissions hospitalières d'Hazebrouck et d'Avesnes, et dans ces deux villes, pour le placement et la surveillance des enfants assistés, des comités auxiliaires relevant directement des commissions des deux hospices dépositaires.

Epizooties. — Vote d'un crédit de 1,474 fr. sur le budget rectificatif de 1876, avec prière à M. le Préfet d'exiger, à l'avenir, que les réquisitions de MM. les sous-préfets soient jointes aux mémoires des vétérinaires, et que ces réquisitions motivées ne soient données qu'en cas de nécessité. Inscription, au budget de 1877, d'une somme de 1,000 fr. pour le service des épizooties.

Etablissement thermal de Saint-Amand. — M. le Préfet est autorisé à verser entre les mains du concessionnaire la 4e annuité de 4,000 fr., aussitôt que l'étude sera faite et le plan dressé du jardin et des plantations d'agrément, et que cette étude et ce plan auront été approuvés par la commission de surveillance, et acceptés par le concessionnaire lui-même. — MM. Renard, Delerue et Legrand (de Decelles), sont réélus membres de la commission de surveillance de cet établissement.

Exposition universelle de 1878. — Vote d'un crédit de 1,000 fr. pour frais d'impressions, d'écritures et autres menues dépenses.

En raison des circonstances particulières dans lesquelles se prépare l'Exposition de 1878, le Conseil fait appel à tous ses membres, en les invitant à mettre leur influence et leur activité au service de l'œuvre nationale que le Gouvernement vient d'entreprendre, et dont l'initiative revient à M. le Président de la République.

Faculté de médecine de Lille. — Après une longue discussion, le Conseil décide le renvoi à M. le Préfet, avec invitation d'instruire pour la prochaine session, de la lettre par laquelle M. le maire de Lille demande un secours départemental annuel de 25,000 fr. pour la faculté de médecine de l'Etat et vote au budget de 1877 les crédits suivants : 10,000 fr. pour l'ensemble des services, 1,500 fr. pour le traitement du professeur d'accouchement, et 3,000 fr. pour l'entretien de trois bourses.

Foires. — La demande de création de deux foires aux chevaux à Merville est ajournée à la session d'avril.

Hospices et hôpitaux. — Acte à M. le Préfet de sa communication sur la situation de ces établissements en 1875. Fixation à 1 fr. 25 du prix de la journée du malade, et à 1 fr. celui de l'incurable à l'hospice d'Armentières.

Impositions communales extraordinaires. — Maintien au maximum de 20 le nombre des centimes extraordinaires que les conseils municipaux sont autorisés à voter pour en affecter le produit à des dépenses extraordinaires d'utilité communale.

Impôts. — Vœux : Que l'impôt sur les transports à grande et à petite vitesse soit supprimé ; que la taxe des lettres et des télégrammes soit réduite au taux le plus bas possible ; que les timbres de commerce et de quittance soient découpés par un procédé mécanique ; que le droit d'entrée payé par le sel de soude nécessaire à la fabrication du verre, soit remboursé à la sortie sous la forme de drawback ; que l'impôt de la chicorée soit supprimé ; que, pour le cas où cette solution ne paraîtrait pas acceptable, cet impôt soit notablement abaissé ; qu'en tout cas, il soit donné suite aux mesures que propose le Gouvernement en vue de réprimer la fraude dans la mesure du possible.

Industrie houillère. — Rapport sur la situation de cette industrie.

Institut industriel. — Vote des crédits suivants : 26,500 fr. pour dépenses afférentes au personnel et au matériel ; 6,000 fr. pour l'entretien de 6 bourses et de 6 demi-bourses départementales ; 73,076 fr. 50 pour solde de la construction de l'Institut.

Instruction primaire. — Approbation du budget de l'exercice 1877. Renvoi à la session d'avril 1877 de la demande de subside

de M. Wacquez-Lalo, avec prière à M. le Préfet de présenter à cette époque un rapport préparé par M. l'Inspecteur d'Académie, sur les résultats des conférences projetées, quant à l'avancement dans les écoles de Lille, des connaissances géographiques.

Lignes télégraphiques. — Vœux : Que le prix du port des télégrammes par exprès, à domicile, dans les communes rurales, soit abaissé de 0 fr. 50 c. à 0 fr. 25 c. par kilomètre ; que le prix des dépêches pour l'étranger soit réduit ; que le service de nuit du bureau de Roubaix ait lieu au moins pour une année encore.

Liste du jury d'expropriation. — Approbation de la liste pour l'année 1876-1877.

Lycées et colléges. — Bourses. Maintien en principe des bourses actuelles dans les lycées, dont la tenue et les succès méritent toute confiance. Après une longue discussion, et par 33 voix contre 20, sur 53 votants, le Conseil vote un nouveau crédit de 10,000 fr. pour des bourses dont l'application sera laissée aux pères de famille, qui auront le choix entre les colléges communaux universitaires et les établissements libres d'instruction secondaire, avec l'agrément du Conseil général, et sur un chiffre maximum de 600 fr. — Attribution de bourses dans les lycées de Lille et de Douai, et vote des crédits nécessaires. Vœu que les lycées de Lille et de Douai soient élevés à la 1re classe.

Maisons d'école. — Lecture d'un rapport sur le classement, par ordre d'urgence, des projets de construction et d'appropriation présentés par des communes qui ont formé des demandes de secours sur les fonds de l'Etat. Le tableau de classement est approuvé. La proposition tendant à élever de 80,000 à 120,000 fr. le crédit des subventions aux communes pour acquisition, construction ou réparation de maisons d'écoles est renvoyée à M. le Préfet pour y donner satisfaction, autant que le permettent les ressources budgétaires.

Marchés. — Avis favorable à la demande de la commune de Bully-Grenay (Pas-de-Calais), ayant pour objet l'établissement d'un marché mensuel aux bêtes maigres, à la condition qu'il soit choisi, autant que possible, un jour ne portant pas préjudice aux localités avoisinantes. — Avis favorable à la demande de la commune de Mons-en-Pévèle, pour l'établissement d'un marché aux bestiaux, le troisième jeudi de chaque mois.

Monts-de-Piété. — Acte est donné à M. le Préfet de ses communications relatives aux monts-de-piété.

Monument aux États-Unis. — Les conclusions du 1er bureau, qui tendent à l'inscription, au budget départemental de 1877,

d'un crédit de 1,000 fr. pour l'érection de ce monument, ne sont pas adoptées par le Conseil.

Navigation intérieure. — Rapport sur la situation du service et vote en recette et dépense de la somme de 425,000 fr., formant la 2e annuité des avances des houillères du Nord et du Pas-de-Calais, et en dépense d'un crédit de 17,000 fr. pour intérêts dus aux compagnies. — Vœu que les chemins de grande communication Nos 2 et 5 soient exonérés des dépenses montant à 19,500 fr., que le service de la navigation prétend leur imposer pour l'amélioration du chemin de halage du canal de Bourbourg, sur lequel ces lignes vicinales sont établies. — Il n'y a pas lieu, pour le Conseil général, d'intervenir dans les difficultés qui se sont élevées entre les entrepreneurs du halage et l'Etat, au sujet des entraves que les premiers éprouvent par l'opposition des bateliers et des haleurs libres. — Vœu que les travaux d'amélioration des voies navigables en dehors de ceux auxquels s'appliquent les ressources créées par la loi du 14 juillet 1875, soient promptement entrepris, et que M. le Préfet et MM. les Sénateurs et Députés du département veulent bien renouveler leurs instances à ce sujet auprès de l'administration supérieure, sous cette réserve toutefois que l'augmentation du tirant d'eau sera obtenue par voie d'approfondissement et non par la surélévation des niveaux.

Octrois. — Approbation des demandes des conseils municipaux d'Érquinghem-Lys, de Coudekerque-Branche, de Landrecies, de Bailleul, de Cambrai et de Solesmes tendant à la prorogation, avec révision, pour cinq ans, des tarifs et règlements de leurs octrois. — Approbation de la demande de la ville d'Armentières relative à la circulation des bières. — Approbation de la délibération du conseil municipal de Fresnes relative à l'augmention des taxes principales, perçues sur les boissons et commestibles.

Ouragan du 12 mars. — Acte est donné à M. le Préfet de sa communication relative aux indemnités allouées aux victimes de l'ouragan du 12 mars 1876. — Vote d'un crédit de 22,058 fr. 92 pour aider les communes à réparer les dégâts causés aux édifices communaux ; proposition de demander à l'Etat, pour le même motif, une allocation de 44,117 fr. 42 c.— Invitation à M. le Préfet d'accueillir les demandes des communes qui auraient été moins diligentes et de prendre sur le fonds des amendes de police les sommes nécessaires pour solder le contingent départemental, sauf à réclamer à nouveau, de l'Etat, les 2/3 des secours à allouer.

Pêche fluviale. — Adhésion au projet d'arrêté de M. le Préfet portant interdiction de la pêche de toutes les espèces de poissons du 15 avril au 15 juin inclusivement.—Emet l'avis qu'il n'y a pas

pas lieu de modifier la règlemention actuellement en vigueur pour la pêche.

Ports maritimes. — Rapport sur la situation générale de ce service. — Vœu que les fonds d'entretien et de grosses réparations soient portés pour Dunkerque à 5 ou 600,000 fr. par an, et pour Gravelines à 50 ou 60,000 par an; que les crédits pour travaux d'amélioration soient continués de manière à assurer le prompt achèvement des ouvrages. — Le Conseil charge la commission des chemins de fer d'appuyer auprès de M. le Ministre des Travaux publics les propositions que la Chambre de commerce et la municipalité de Dunkerque ne manqueront pas de faire en vue d'obtenir le prompt achèvement du complément des travaux d'amélioration du port de Dunkerque. — Vœu qu'un crédit équivalent à la somme demeurée libre sur l'avance faite à l'Etat par la ville de Gravelines soit mis à la disposition du Ministère des Travaux publics, pour l'amélioration du port de cette ville, en dehors des crédits déjà alloués, et que les dépenses de grosses réparations nécessitées par les évènements de force majeure survenus pendant les travaux, fassent l'objet d'un crédit spécial et ne soient pas imputées sur les crédits annuellement votés pour l'entretien et les grosses réparations et pour les travaux neufs.

Postes. — Rapport sur ce service. — Demande de création de bureaux de poste à Caëstre, Cr.ix, Felleries, Fretin, Glageon, La Gorgue, Honnechy, Phalempin, Préseau, Raimbeaucourt, Rexpoëde, Saint-Aubert, Viesly, Vieux-Condé, Wallers, Wattrelos, La Madeleine et Maretz. — Vœu relatif à la distribution des lettres et journaux du matin, par le bureau de poste de La Bassée. — Vœu que toutes les communes du département obtiennent, lorsque cela est possible, deux distributions quotidiennes.

Préfecture. — Crédit de 45,000 fr. pour l'entretien des bâtiments et du mobilier de l'hôtel en 1877, sous la réserve qu'il sera fourni un devis de toutes les dépenses. — Vote d'un crédit de 102,632 fr. 19 c. pour paiement du solde définitif de construction et d'ameublement du nouvel hôtel. — Rejet de la demande du sieur Joncquez, entrepreneur de la construction, en paiement d'intérêt sur sommes qui lui restaient dues en 1872. — Rejet de la réclamation de M. Naissant, relative à une indemnité à propos de différentes études faites pour le mobilier de la nouvelle préfecture.

Race chevaline. — Rapport général et vote d'un crédit de 22,900 fr. pour le développement et l'amélioration de la race chevaline. — Vœu qu'un dépôt d'étalons de l'Etat ait lieu dans un des deux cantons de Saint-Amand.

Rivière de la Lys. — Construction d'un pont à Frelinghien; renvoi de l'affaire à M. le Préfet pour complément d'instruction.

Rivière de la Selle. — Prière à M. le Préfet d'user de toute son influence pour obtenir que le servicce de la navigation intervienne dans la dépense des travaux de curage auxquels il y a lieu de procéder par application de l'article 2 de la loi du 14 floréal an XI.

Routes départementales. — Rapport sur ce service. — Vote des crédits proposés pour l'entretien, les grosses réparations et les frais généraux montant ensemble à 680,275 fr.—Avis sur l'avant-projet présenté pour le règlement des alignements de la route départementale N° 8 (traverse de la Notre-Dame-au Bois, hameau de Bruille).

Routes départementales du Pas-de-Calais. — Il n'y a lieu de statuer sur la question relative au déclassement des routes inter-départementales du Nord et du Pas-de-Calais, jnsqu'à ce qu'une décision de principe soit prise sur les routes départementales du Nord.

Routes nationales. — Vœu : 1° qu'il a lieu de réclamer, avec les plus vives instances, que le crédit d'entretien des routes nationales soit porté à 550,000 fr.; 2° que les projets approuvés ou en cours d'exécution qui se rapportent à des travaux de réparations d'une urgence extrême soient exécutés en trois ou quatre ans; 3° que les travaux d'élargissement des ponts et passages dans la traversée des places de guerre soint activemement poursuivis. — S'associant aux demandes formulées par les Conseils d'arrondissement, le Conseil exprime également les vœux relatifs aux projets ci-après : travaux d'amélioration dans la traversée des fortifications de Douai; augmentation du crédit d'entretien de la route N° 16; travaux de réfection dans la traverse de Dunkerque, rue de Lille et rue Royale; amélioration de la chaussée entre Gravelines et Loon; adoucissement de la pente dans la traversée d'Anzin, route N° 48; établissement de fil d'eau depuis la sucrerie de M. Oorchies, à droite de la route N° 48, jusqu'au pont de Bruai; remaniement de la chaussée de Nieppe, route N° 42 (section d'Armentières à Bailleul); bombements exagérés et consolidation des bordures des routes de l'arrondissement d'Avesnes; restauration de la chaussée de la route N° 49, entre Maubeuge et Ferrière, ainsi que dans la traverse de cette dernière commune; élargissement des ponts et passages militaires de la porte de France à Maubeuge et des passages dans la demi-lune, route N° 2; remplacement, par un passage supérieur, du passage à niveau du chemin de fer pour voitures à l'entrée de Maubeuge, sans toute-

fois que les piétons se dirigeant vers Louvroil, aient encore à voir leur parcours s'augmentés — Vœu que l'abaissement du pont de Nieppe, sur la route N° 42, soit porté à 2 m. 50 c. en-dessous, du niveau actuel.

Salubrité publique. — Rapport sur la situation générale de ce service et vote du crédit de 5,600 fr. pour 1877.

Service hydraulique. — Après la lecture d'un rapport sur ce service, le Conseil général adopte les résolutions suivantes : vœu relatif à l'exécution des dérivations de la Rache et de la Traitoire dans la vallée de la Scarpe. — Le vœu du Conseil d'arrondissement de Lille, en tant qu'il semble préjuger la question de l'extension du périmètre du dessèchement des marais de la Haute-Deûle, n'est pas adopté. Cette affaire suit son cours régulier, et il ny' a pas lieu d'intervenir. — L'attention de M. le Préfet est appelée sur la dérivation de la Borre-Becque, en aval de l'écluse du Grand-Dam. — Acte est donné à M. le Préfet et à M. l'Ingénieur en chef de leurs communications, qui sont d'un grand intérêt, au sujet des dessèchements divers. — Invitation à M. le Préfet de faire remettre, à chaque syndicat, les plans, cotes et registres de nivellement de la région qui les concerne, en y faisant joindre, par MM. les Ingénieurs, les explications nécessaires et spéciales pour que ces documents soient bien compris et utilisés. — L'attention de M. le Préfet est appelée sur la nécessité de faire examiner, avant d'entreprendre les travaux de curage des cours d'eau non navigables, si les eaux qui descendent ont un écoulement assuré dans les parties moyennes et inférieures. Le Conseil constate, d'ailleurs, avec une vraie satisfaction, que les curages s'opèrent par la voie amiable et engage l'administration à persévérer dans cette voie. — L'attention de M. le Préfet est appelée sur les contraventions des industriels et celles des pêcheurs en ce qui concerne la pêche dans les cours d'eau.

Société des agriculteurs de France. — Vote d'une subvention de 200 fr. une fois versée.

Société des amis de la paix. — Le Conseil émet un vœu favorable au but que poursuit cette société, fondée en France en 1867.

Société de Charité Maternelle. — Vote d'un crédit de 3,500 fr., dont 2,000 fr. pour la Société de Lille, 750 fr. pour celle de Douai, et 750 fr. pour celle de Valenciennes, mais sous la réserve que l'État maintiendra sa subvention à la somme qui était allouée avant que le Conseil général n'eût porté la subvention de la Société Maternelle de Lille de 1,000 à 2,000 fr.

Société hippique française. — Vote de la subvention annuelle de

5,000 fr. pour le concours de chevaux de service français, y compris le cheval de trait léger et agricole à créer à Lille. M. le Préfet fait connaître que les prix décernés par la Société hippique, qui se sont élevés, pour 1876, à une somme dépassant 20,000 fr., atteindront, en 1877, le chiffre de 28,000 fr. Cette différence de 8,000 fr. sera spécialement employée en distribution de primes aux juments dont les produits auront été primés au concours de 1876.

Sourds-muets et aveugles. — Attribution de bourses et de demi-bourses dans les institutions de Ronchin et de Lille. — Vote des crédits nécessaires.

Sucres et alcools. — Le Conseil a adopté les résolutions suivantes sur cette question : 1° Que la législation sur les sucres, qui est la première condition d'existence pour cette industrie, soit définitivement arrêtée ; 2° que les inégalités, au point de vue de l'impôt, entre les fabriques-raffineries et les raffineries disparaissent et que les mesures prises contre la fraude s'appliquent également à tous les établissements ; 3° que l'impôt soit diminué dans une proportion qui permette de retrouver dans une consommation plus grande, une compensation suffisante au profit du Trésor ; 4° que, dans tous les cas, des exemptions d'impôt soient accordées pour les sucres et les mélasses employées aux usages agricoles industriels ; 5° que le droit sur les alcools employés au vinage soit réduit à 20 fr., dans les conditions du projet de loi présenté à cet effet, l'an dernier, par M. le Ministre des Finances ; 6° que dans les conventions internationales à intervenir, il soit tenu compte des votes successifs de l'Assemblée nationale, et qu'il soit donné suite aux mesures proposées pour l'exercice des raffineries.

Tabacs. — Vœux que les formalités et la surveillance de la culture du tabac et de sa livraison soient rendues plus simples et moins rigoureuses ; que les évaluations des qualités et des prix soient faites par des commissions mixtes composées d'experts nommés moitié par l'administration et moitié par les planteurs ou par le Conseil général ; que la mauvaise qualité des tabacs soit signalée au gouvernement. — Sont nommés membres de la commission de délivrance des permis de culture : 1° pour l'arrondissement de Lille, M. Desrousseaux ; 2° pour l'arrondissement de Dunkerque, M. Bergerot ; 3° pour l'arrondissement d'Hazebrouck, M. Duquenne.

Takimétrie. — Ajournement de la demande de M. Lagout, relative aux moyens de répandre dans les écoles et chantiers l'enseignement de la takimétrie, méthode de calcul géométrique abrégé dont il est l'auteur.

Timbre. — Vœu que, par une disposition additionnelle à la loi du 23 août 1871, il soit décidé que l'article 18 de cette loi n'est pas applicable aux livrets de compte des ouvriers tisseurs.

Tramways. — Rapport sur la situation générale de ces lignes. Le Conseil est d'avis que les demandes en concession ou en rétrocession de réseaux intérieurs ou suburbains, formées par les villes de Dunkerque, Lille, Roubaix, Tourcoing et Valenciennes, doivent être accueillies ; sauf toutefois accord préalable en ce qui concerne les lignes qui intéressent les villes de Lille et de Tourcoing.

Travail des enfants et des filles mineures employés dans l'industrie. — Rapport sur la situation de ce service, et vote du crédit de 5,200 fr. — Vœu que la loi de 1874 soit modifiée dans ce sens : 1° que, aucun enfant ne sera admis dans les usines, à partir du 1er janvier 1877, avant l'âge de douze ans ; 2° que l'article 9 sera suspendu dans son application jusqu'au 1er janvier 1881 ; 3° que le certificat d'instruction primaire, exigé par cet article, sera un certificat spécial, restreint à l'écriture, à la lecture et au calcul. L'assemblée décide, en outre, que le rapport précité sera transmis directement par son président à M. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce.

Université libre de Lille. — L'examen de la demande de bourses et de subvention en faveur de l'Université libre est renvoyée à la session d'avril 1877.

Voies de communication. — M. Mailliet fait connaître que, comme président et rapporteur de la Commission chargée de l'étude de la question relative à la révision générale du classement des voies de communication du département, il a reçu de M. le Préfet un important rapport contenant les appréciations de M. l'ingénieur en chef Raillard. L'impression de ce rapport est ordonnée et la question est renvoyée à la session d'avril 1877, étant entendu que les conseils municipaux seront consultés d'ici-là

Avant que la cloture de la session ne soit prononcée, M. le Préfet s'est exprimé en ces termes :

« Je dois faire connaître au Conseil général que la loi du 12 » août 1876 a fixé une date uniforme ; le second lundi qui suit le » jour de Pâques, pour l'ouverture de la première session annuelle » des assemblées départementales.

» Le Conseil général voudra bien me permettre, ajoute M. le » Préfet, de ne pas le laisser se séparer sans que je m'excuse » près de lui de la part limitée que j'ai prise aux travaux de sa » session et sans que je le remercie, et que je remercie indivi-

» duellement chacun de ses membres, de l'accueil obligeant qu'ils » ont bien voulu faire au nouvel administrateur du département » du Nord. Cet accueil m'a particulièrement touché, parce qu'en » même temps que j'y vois un encouragement dans l'accomplisse- » ment de la mission qui m'a été confiée, j'y trouve, laissez-moi » vous le dire, comme une sorte de gage des bons rapports qui » devront s'établir entre chacun des membres de l'Assemblée et la » nouvelle administration, pour le plus grand profit des intérêts » départementaux.

» Messieurs, ce que j'ose vous demander aujourd'hui, c'est de » vouloir bien m'accorder un peu de crédit et me faire l'avance » de votre confiance. Veuillez être assurés que je m'efforcerai de » m'en rendre digne, en m'initiant aussi rapidement et aussi » complètement que possible aux besoins et aux intérêts de votre » grand départemeut, en pénétrant, pour ainsi dire, dans ses » vœux, et en travaillant avec ses représentants à tous les degrés, » à en assurer la réalisation.

» Je puis vous promettre un peu d'expérience des affaires; mais » je vous apporte surtout beaucoup de bonne volonté et de dévoue- » ment. Je vous apporte aussi une vive sympathie pour le carac- » tère et pour les habitudes de vos honnêtes et laborieuses popu- » lations. Je vous apporte enfin une profonde estime pour l'esprit » à la fois sage, libéral et éclairé des hommes qui le représentent, » et notamment pour cette assemblée que, vous le comprendrez » sans peine, il m'est interdit de louer dignement devant elle.

» Nous mettrons donc tous nos efforts et toute notre bonne » volonté en commun, et, Dieu aidant, nous ne laisserons pas » stériles les éléments si puissants de fécondité que renferme votre » riche département. Tous, nous travaillerons à sa prospérité, » persuadés que bien le servir, c'est en même temps bien servir » le pays. »

Ces paroles ont reçu les marques de vive approbation de toute l'assemblée départementale.

BUDGET DÉPARTEMENTAL

EXERCICE 1877.

Budget ordinaire.

SOUS-CHAPITRE Ier.

Dépenses obligatoires.

HOTELS DE PRÉFECTURE ET DE SOUS-PRÉFECTURES.

Art. 1er	Entretien de l'hôtel et des bureaux de la préfecture . .	36,000	»
2.	Entretien des hôtels de sous-préfectures d'Avesnes, Cambrai, Douai et Valenciennes.	2,050	»
3.	Loyer des hôtels des sous-préfectures : de Dunkerque, 5,000 fr.; d'Hazebrouck, 3,000 fr.	8,000	»

MOBILIER DES HOTELS DE PRÉFECTURE ET DE SOUS-PRÉFECTURES.

4.	Préfecture. — Entretien.	9,000	»
5.	Sous-Préfectures. — Entretien et acquisition	8,381	47

CASERNEMENT DE LA GENDARMERIE.

6.	Entretien des casernes appartenant au département . .	3,720	»
7.	Loyer des casernes.	80,000	»
8.	Eclairage des casernes, remplacement des drapeaux, assurance des risques locatifs, ramonage et service des eaux	750	»
9.	Indemnités de literie aux gendarmes extraits de la ligne	3,000	»

COUR D'ASSISES ET TRIBUNAUX.

10.	Entretien des bâtiments	2,800	»
11.	Loyer des bâtiments occupés par les tribunaux	2,400	»
12.	Entretien du mobilier des tribunaux.	1,800	»
13.	Achat de meubles pour les tribunaux	5,546	25
14.	Menues dépenses de la cour d'assises et des tribunaux.	24,950	»
15.	Menues dépenses des justices-de-paix	6,290	»
16.	Frais d'impression et de publication des listes pour les élections consulaires, des listes électorales et du jury.	4,000	»
	Total du sous-chapitre Ier . .	198,587	72

SOUS-CHAPITRE II.

Propriétés départementales immobilières.

Art. 1er Réparations aux bâtiments des sous-préfectures de :

Avesnes	600 »	
Cambrai	1,166 75	3,566 75
Douai	1,100 »	
Valenciennes	700 »	

2. Réparations aux casernes de gendarmerie appartenant au département :

Lille	1,380 »	
Cambrai	571 52	
Douai	700 »	
Orchies	800 »	
Avesnes	810 »	18,511 52
Bailleul	6,890 »	
Landrecies	4,100 »	
Roubaix	1,950 »	
Pout-à-Marcq	850 »	
Gravelines	460 »	

3. Réparations aux bâtiments des tribunaux :

Lille	4,700 »	
Dunkerque	5,500 »	17,050 »
Valenciennes	4,250 »	
Douai	2,600 »	

4. Réparations aux maisons d'arrêt :

Lille	4,400 »	
Hazebrouck	1,500 »	8,950 »
Valenciennes	1,250 »	
Douai	1,800 »	

5. Entretien du bâtiment des archives	650 »
6. Construction de la caserne de gendarmerie d'Hazebrouck	35,000 »
7. Reconstruction de la maison d'arrêt de Cambrai	75,000 »
8. Entretien des prisons	3,500 »
9. Traitement des architectes du département	5,000 »
10. Chauffage et éclairage (corps-de-garde de la Préfecture, et casernes de gendarmerie de Lille et Douai)	1,940 »
11. Abonnement aux distributions d'eau des édifices départementaux de Valenciennes, Cambrai et Lille	1,168 »
12. Traitement des concierges et garçons de bureau de la préfecture	5,000 »
13. Traitement des concierges des palais-de-justice	1,900 »
Total du sous-chapitre II	177,236 27

SOUS-CHAPITRE III.

Routes départementales.

§ 1er — ENTRETIEN.

Art. 1er	Route N°	1, de Lille à Valenciennes	11,500	»
2.	—	2, de Lille à Ypres	17,000	»
3.	—	3, de Douai à Tournai	8,000	»
4.	—	4, de Cambrai à Tournai	11,000	»
5.	—	5, d'Avesnes à Philippeville	14,000	»
6.	—	6, de Landrecies à Chimay	28,500	»
7.	—	7, de Condé à Mons	8,000	»
8.	—	8, de Condé à Tournai	8,000	»
9.	—	9, de Lille à Saint-Omer	35,000	»
10.	—	10, de Valenciennes à Bohain	35,000	»
11.	—	11, de Cambrai à Guise	12,000	»
12.	—	12, d'Avesnes au Quesnoy	16,500	»
13.	—	13, de Maubeuge à Maroilles	11,000	»
14.	—	14, de Lille à Courtrai	24,800	»
15.	—	15, de Dunkerque à Furnes	9,000	»
16.	—	16, de La Bassée à Estaires	5,500	»
17.	—	17, d'Haverskerque à Aire	7,500	»
18.	—	18, de Béthune à Armentières	4,000	»
19.	—	19, de Roubaix à Saint-Amand	28,000	»
20.	—	20, de Cassel à la frontière	8,000	»
21.	—	21, de Bergues à Saint-Momelin	16.000	»
22.	—	22, de Lille à Tourcoing	8,500	»
23.	—	23, de Cambrai à la frontière	46,000	»
24.	—	24, d'Hélesmès à Denain	6,700	»
25.	—	25, Ceinture de Maubeuge	2,000	»
26.	—	26, Ceinture de Cambrai	2,700	»

§ 2. — GROSSES RÉPARATIONS.

Art. 1er	Route N°	7, remaniement	10,000	»
2.	—	8, id.	10,000	»
3.	—	9, id.	32,000	»
4.	—	10, remaniement, etc.	17,320	»
5.	—	11, amélioration	9,000	»
6.	—	14, remaniement	30,000	»
7.	—	15, trottoirs	10,000	»
8.	—	19, remaniement, etc	19,000	»
9.	—	22, raurauration	14,000	»
10.	—	23, construction	27,000	»
11.	—	24, amélioration	12,000	»
12.	—	26, Caniveau et rechargement	7,000	»
13.	Réserve pour travaux imprévus		20,000	»
14.	Traitement des conducteurs, salaire des piqueurs, etc		67,240	»
15.	Frais d'impression, etc.		1,500	»
16.	Indemnités proportionnelles des ingénieurs		7,215	»
17.	Indemnités extraordinaires aux ingénieurs et conducteurs		2,800	»

Total du sous-chapitre III . . . . 680,275 »

SOUS-CHAPITRE IV.

Art. 1er. — *Chemins vicinaux de grande communication.*

NUMÉROS des Chemins.	ENTRETIEN.	TRAVAUX NEUFS.	TOTAL.
1	7,200	2,000	9,200
2	4,200	1,500	5,700
3	10,800	6,000	16,800
4	4,306	»	4,306
5	5,000	900	5,900
6	4,518	»	4,518
7	5,065	»	5,065
8	11,777	14,400	26,177
9	9,145	7,200	16,345
10	2,133	3,600	5,733
11	13,667	2,000	15,667
12	3,216	»	3,216
13	8,897	8,000	16,897
14	4,540	4,800	9,340
15	9,580	»	9,580
16	4,340	»	4,340
17	13,648	6,000	19,648
18	2,667	»	2,667
19	3,213	»	3,213
20	20,209	»	20,209
21	5,823	8,000	13,823
22	1,260	»	1,260
23	13,666	813	14,497
24	9,829	»	9,829
25	7,510	»	7,510
26	1,167	»	1,167
27	5,744	»	5,744
28	2,859	»	2,859
29	500	»	500
30	3,453	»	3,453
32	4,567	»	4,567
33	5,333	»	5,333
34	2,720	»	2,720
35	9,067	»	9,067
36	7,661	»	7,661
37	333	»	333
38	10,000	»	10,000
39	6,191	»	6,191
40	5,000	»	5,000
41	5,741	»	5,741
42	9,300	»	9,300
43	6,975	»	6,975
44	2,872	»	2,872
45	8,545	»	8,545
46	6,466	»	6,466
47	3,800	»	3,800
48	3,667	»	3,667

NUMÉROS des Chemins.	ENTRETIEN.	TRAVAUX NEUFS.	TOTAL.
49	4,793	»	4,793
50	12,765	»	12,765
51	6,259	»	6,259
52	4,037	»	4,037
53	980	»	980
54	2,487	»	2,487
55	8,334	»	8,334
56	800	»	800
57	5,333	»	5,333
58	8,723	»	8,723
59	7,643	»	7,643
60	5,547	»	5,547
61	4,400	»	4,400
62	8,877	»	8,877
63	5,973	»	5,973
64	4,417	»	4,417
65	7,456	»	7,456
67	1,800	»	1,800
68	4,144	»	4,144
69	8,836	»	8,836
70	5,723	»	5,723
71	5,637	»	5,637
72	7,717	»	7,717
73	1,723	»	1,723
74	1,450	»	1,450
76	6,050	»	6,050
77	1,507	»	1,507
78	3,840	»	3,840
79	533	»	533
Totaux . . .	445,954	65,213	511,185

Art. 2.	Subvent. pour l'entretien des chemins d'intérêt commun	202,016	»
3.	Subvent. pour les travaux des autres chemins vicinaux.	128,692	»
4.	Réserve pour travaux imprévus.	26,800	»
5.	Traitement des agents-voyers etc.	151,800	»
6.	Impressions pour le service de la grande vicinalité . .	2,000	»
7.	Dépenses des chemins vicinaux de grande communication imputables sur les contingents communaux, etc.	338,274	»
8.	Dépenses des chemins d'intérêt commun imputables sur les contingents communaux, etc.	479,414	59

§ 2. — *Chemins de fer d'intérêt local.*

Art. 1er	Frais de contrôle des chemins de fer d'intérêt local . .	7,438	38
	Total du sous-chapitre IV	1,847,319	97

SOUS-CHAPITRE V.

Enfants assistés.

Art. 1er	Dépenses du service intérieur	200,000 »
2.	Dépenses du service extérieur pour un nombre moyen de 1498 enfants.	
3.	Mois de nourrice et pensions, secours, indemnités, frais de layettes, etc.	

SOUS-CHAPITRE VI.

Aliénés.

Dépense pour un nombre moyen de 1,129 aliénés, frais de transport, etc.	443,000 »

SOUS-CHAPITRE VII.

Assistance publique.

Art. 1er	Secours de route et frais de transport pour les voyageurs indigents	1,600 »
2.	Indemnité pour la propagation de la vaccine	4,500 »
3.	Secours aux sociétés maternelles.	3,500 »
4.	Protection des enfants du premier âge	10,000 »
5.	Subvention aux sociétés de secours mutuels.	3,000 »
6.	Bureaux d'assistance judiciaire	340 »
7.	Bourses dans l'établissement destiné aux filles repenties .	10,125 »
8.	Entretien de mendiants du Nord dans le dépôt de mendicité de Montreuil-sous-Laon.	6,000 »
9.	Secours aux malades indigents	1,000 »
10.	Allocation pour venir en aide aux incendiés nécessiteux.	2,000 »
11.	Allocation pour le traitement des bègues indigents. . .	2,000 »
12.	Entretien de sourds-muets et de jeunes aveugles dans les institutions de Lille et de Ronchin.	51,625 »
13.	Subside à l'œuvre des orphelins de la guerre	1,000 »
14.	Subvention à la société de patronage des jeunes libérés.	1,000 »
15.	Subvention à la société de patronage des orphelins d'Alsace-Lorraine	500 »
16.	Subside pour secours en faveur des marins pêcheurs. .	500 »
17.	Secours dans le cas d'extrême misère.	4,000 »
18.	Subvention aux colonies agricoles de Mettray et de Mesnil-Saint-Firmin	750 »
19.	Subvention à la société générale de patronage des orphelinats agricoles	400 »
20.	Subvention à la société centrale des naufragés.	1,000 »
	Total du sous-chapitre VII	104,540 »

SOUS-CHAPITRE VIII.

Culte catholique.

Art. 1er	Indemnité à Mgr l'archevêque	5,000 »	24,900 »
Id.	à Mgr Monnier, évêque de Lidda	4,500 »	
Id.	aux 2 autres vicaires-généraux	2,400 »	
Id.	aux 10 chanoines	10,000 »	

Cultes non catholiques.

2.	Secours pour concourir aux frais des cultes :		
	protestant	1,600 »	3,600 »
	israélite	2,000 »	
	Total du sous-chapitre VIII		25,500 »

SOUS-CHAPITRE IX.

Archives départementales.

Art. 1er	Appointements du conservateur et des employés auxiliaires	11,950 »
2.	Dépouillement extraordinaire des archives, etc.	1,100 »
3.	Acquisition de documents	210 »
4.	Publication de l'inventaire	1,100 »
5.	Inspection des archives communales	500 »
	Total du sous-chapitre IX	14,860 »

SOUS-CHAPITRE X.

Encouragements aux lettres, aux sciences et aux arts.

Art. 1er	Achat et reliure d'ouvrages administratifs pour la préfecture, etc		2,200 »
2.	Souscription à la publication des mémoires dressés par les Intendants, en 1697		378 »
3.	Encouragements aux lettres, aux sciences et aux arts :		
	Subv. à la société des sciences de Lille	1,500 »	63,750 »
	Id. id. d'émulation de Cambrai	500 »	
	Id. id. des sciences et des arts de Valenciennes	500 »	
	Id. id. des sciences de Douai	600 »	
	Id. id. dunkerquoise	500 »	
	Id. id. d'émulation de Roubaix	300 »	
	Id. à l'institut industriel de Lille	32,550 »	
	Id. à la faculté de droit de Douai	500 »	
	Id. à la société de médecine de Lille	800 »	
	Id. à la société de géologie	500 »	
	Id. aux élèves-artistes	12,500 »	
	École de médecine. Traitement des professeurs de nouveaux cours	10,000 »	
	Pensions d'élèves à l'école de médecine de Lille	3,000 »	

Art. 4.	Subvention à la commission historique de Lille	700	»
5.	Entretien d'élèves aux écoles des arts-et-métiers de Châlons et d'Alais	1,800	»
6.	Service des observations météorologiques.	500	»
7.	Élèves sages-femmes envoyées à Paris	4,400	»
8.	Cours d'accouchement et traitement d'un professeur . .	1,500	»
	Total du sous-chapitre X	75,228	»

SOUS-CHAPITRE XI.

Encouragements à l'agriculture et à l'industrie.

Art. 1er	Chambres d'agriculture	1,700	»	26,400	»
	Sociétés d'agriculture	10,700	»		
	Société des agriculteurs de France.. . . .	200	»		
	Comices agricoles.	5,000	»		
	Concours d'animaux reproducteurs. . . .	2,000	»		
	Exposition d'agriculture	4,300	»		
	Station agronomique.	1,500	»		
	Cercle horticole du Nord.	500	»		
	Ecole d'horticulture de Versailles	500	»		
2.	Amélioration de la race chevaline			29,400	»
3.	Encouragement de la société vétérinaire du Nord et du Pas-de-Calais.			300	»
4.	Entretien d'élèves à l'école d'Alfort.			2,400	»
5.	Mesures contre les épizooties			1,000	»
6.	Primes pour la destruction des animaux nuisibles . . .			1,000	»
7.	Exposition universelle de 1878, menues dépenses . . .			2,000	»
	Total du sous-chapitre XI			62,200	»

SOUS-CHAPITRE XII.

Subventions aux communes.

Art. 1er	Établissement de pompes à incendie	4,000	»
2.	Subvention pour secours et pensions aux sapeurs-pompiers.	1,000	»
3.	Subvention pour traitement de malades indigents des communes privées d'établissements hospitaliers . . .	6,000	»
4.	Subventions pour construction ou reconstruction d'églises	20,000	»
	Total du sous-chapitre XII . . .	31,000	»

SOUS-CHAPITRE XIII.

Dépenses diverses.

Art. 1er	Indemnité de logement aux aumôniers des prisons. . .	1,200 »
2.	Dépenses des conseils de salubrité	9,260 »
3.	Mesures contre les épidémies	1,000 »
4.	Avances pour travaux d'intérêt public	30,000 »
5.	Frais d'impression des délibérations du conseil général et des conseils d'arrondissement, etc.	17,800 »
6.	Secours à des veuves d'anciens employés de la préfecture.	5,650 »
7.	Subvention à la Caisse des retraites.	18,360 »
8.	Allocations aux employés de la préfecture et des sous-préfectures	25,000 »
9.	Indemnités aux employés de la préfecture pour travaux extraordinaires	6,200 »
10	Menues dépenses et frais de bureau du greffe du conseil de préfecture	1,200 »
11.	Gratifications pour belles actions.	1,400 »
12.	Frais de division des cotes des contributions directes entre propriétaires et fermiers.	6,540 »
13.	Dépenses de la commission départementale	2,000 »
14.	Subside au Yacht-Club.	300 »
15.	Traitement des gardiens des pyramides de Denain et de Cysoing.	250 »
16.	Allocation aux vérificateurs des poids et mesures. . . .	3,250 »
17.	Frais de surveillance du travail des enfants dans les manufactures	5,200 »
18.	Subvention à la société des Carabiniers Roubaisiens. . .	100 »
19.	Réserve pour dépenses diverses et imprévues	20,000 »
	Total du sous-chapitre XIII	154,740 »

SOUS-CHAPITRE XIV.

Dettes départementales.

Néant.

SOUS-CHAPITRE XV.

Instruction publique.

§ 1er.

Art. 1er	Frais de bureau de l'inspecteur d'académie	1,200 »
2.	Entretien de bourses dans les lycées de Lille et de Douai .	24,000 »
3.	Indemnité au secrétaire de l'Académie de Douai	500 »
4 et 5.	Frais d'inspection des lycées, colléges et de l'école normale.	3,000 »
6.	Construction de l'école normale primaire de Douai. . . .	55,000 »

§ 2.

Art. unique.	Dépenses de l'instruction primaire sur le produit de 4 centimes spéciaux	519,885 25
	Total du sous-chapitre XV	603,585 25

SOUS-CHAPITRE XVI.

Cadastre.

Subvention pour le renouvellement du cadastre	30,000 »

Budget extraordinaire.

SOUS-CHAPITRE XVII.

Dépenses imputables sur le produit de centimes extraordinaires.

§ 1er.

CHEMINS DE GRANDE COMMUNICATION.

Art. 1er.	Chemin N° 23,	remaniement	5,569	»
	— 25,	redressement	8,200	»
	— 29,	restauration	7,200	»
	— 30,	élargissement	4,800	»
	— 44,	. . . .	4,000	»
	— 45,	remaniement	5,600	»
	— 46,	rechargement	3,040	»
	— 47,	remaniement	3,200	»
	— 50,	. . . .	8,000	»
	— 55,	pavage	3,600	»
	— 58,	construction	12,000	»
	— 59,	amélioration	11,200	»
	— 60,	. . . .	6,000	»
	— 63,	élargissement	4,000	»
	— 68,	. . . .	5,600	»
	— 69,	rechargement	1,800	»
	— 70,	élargissement de la chaussée	5,600	»
	— 76,	idem	2,893	45
Art. 2.	Chemins d'intérêt commun		46,448	57
3.	Subvention pour les travaux des chemins vicinaux ordinaires. — Réseau subventionné		464,000	»
4.	Subventions aux communes pour remboursement d'emprunts à la caisse des chemins vicinaux		505,000	»
5.	Réserve pour travaux imprévus		3,200	»
6.	Chemins de fer d'intérêt local		24,000	»
		Total du § 1er . . .	1,145,121	02

§ 2.

Art. 1er.	Service de l'emprunt de 15 millions	397,534 73
2.	Intérêts à 4 % des fonds avancés au département par les compagnies houillères	47,000 »
		444,534 73

SOUS-CHAPITRE XVIII,

Art. 1er.	Amélioration des canaux	425,000 »

SOUS-CHAPITRE XIX.

Art. 1er	Service de l'emprunt de 15 millions	792,225 27
2.	Subvention pour les travaux des chemins ordinaires	125,000 »
	Total du sous-chapitre XIX	917,225 27

RÉCAPITULATION.

Dépenses ordinaires	4,648,042 41
Dépenses extraordinaires	2,904,881 02
Total	7,549,923 43

POPULATION.

Mouvement pendant l'année 1875.

NAISSANCES.

ARRONDISSEMENTS.	ENFANTS LÉGITIMES	ENFANTS NATURELS reconnus.	ENFANTS NATURELS non reconnus	TOTAL.
Dunkerque	4275	75	189	4539
Hazebrouck	3471	45	180	3696
Lille	18909	574	2042	21525
Cambrai	5205	158	389	5752
Avesnes	4222	135	285	4642
Douai	3529	125	215	3869
Valenciennes	5855	112	348	6315
TOTAUX	45466	1284	3618	50368

Division par sexe.

ARRONDISSEMENTS.	ENFANTS légitimes.		ENFANTS naturels reconnus.		ENFANTS naturels non reconnus.		TOTAL.	
	Garçons	Filles.	Garçons	Filles.	Garçons	Filles.	Garçons	Filles.
Dunkerque	2157	2118	44	31	108	81	2309	2230
Hazebrouck	1837	1634	23	22	93	87	1953	1743
Lille	9587	9622	288	286	1008	1054	10883	10642
Cambrai	2655	2540	84	74	200	189	2939	2813
Avesnes	2211	2011	66	69	142	143	2419	2223
Douai	1827	1702	64	61	97	118	1988	1881
Valenciennes	3021	2834	89	83	147	171	3257	3088
TOTAUX	23295	22171	658	626	1795	1823	25748	24620

Les naissances de 1875 ont donné tant dans leurs détails que dans leur ensemble des résultats presque identiques à ceux de l'année 1874. Leur nombre qui avait été l'année précédente de 50,216, s'est arrêté en 1875 à 50,368; la division entre les arrondissements est resté presque la même; les naissances légitimes n'ont, en quelque sorte, pas varié, les premières restant au chiffre de 45,000, les secondes à celui de 4,900. Dans cet état de choses, nous n'avons aucun commentaire à faire; nous ne pourrions que répéter les observations contenues dans notre annuaire de 1876. Nous nous en abstiendrons :

Division par mois.

Les naissances se sont divisées, par mois, de la manière suivante :

janvier	4,806	avril	4,276	juillet	4,205	octobre	4,196
février	5,128	mai	4,480	août	4,444	novembre	4,186
mars	4,669	juin	4,313	septemb.	4,194	décembre	4,583

La moyenne mensuelle a été de 4,197.

Les mois de janvier, février et mars sont ceux qui ont produit le plus de naissances, et les mois de septembre octobre et novembre sont ceux qui en ont produit le moins.

Division entre les villes et les campagnes.

En voici le résumé par arrondissement :

	POPULATION	
	Urbaine.	Rurale.
Arr. de Dunkerque.....	2845	4694
— Hazebrouck	2324	4375
— Lille........	17488	2937
— Cambrai........	3417	2635
— Avesnes.........	1206	3436
— Douai...........	3457	4742
— Valenciennes	3960	2385
TOTAUX....	34094	16274

Les naissances de la population urbaine représentent plus des

deux tiers du total. Ce fait s'explique en ce que des groupes agglomérés, existent en grand nombre dans nos campagnes et sont comptés dans la population urbaine.

Naissances multiples.

On a constaté, en 1875, 558 naissances doubles, dont 185 ayant produit exclusivement des garçons, 180 ayant produit exclusivement des filles et 193 ayant produit a la fois des garçons et des filles. Le nombre des enfants ainsi nés a été de 1,094, dont 476 garçons vivants et 70 mort-nés, 479 filles vivantes et 79 mort-nées.

On a aussi compté deux naissances triples qui ont donné trois filles vivantes et trois garçons mort-nés.

Mort-nés et enfants morts avant la déclaration de naissance.

Ils ont été au nombre de 2,450 en diminution de 89 sur 1874, dont 1,438 garçons et 1,012 filles. L'arrondissement de Lille est toujours celui qui apporte dans ces nombres le plus fort contingent.

MARIAGES. — 1875.

On a compté, en 1875, 12,064 mariages, savoir :

ARRONDISSEMENTS.	MARIAGES ENTRE				TOTAL.
	Garçons et Filles.	Garçons et Veuves.	Veufs et Filles.	Veufs et Veuves.	
Dunkerque	796	66	77	53	992
Hazebrouck	669	52	60	41	822
Lille	3893	211	280	178	4562
Cambrai	1349	46	81	52	1528
Avesnes	1080	75	177	54	1386
Douai	878	29	76	35	1018
Valenciennes	1490	79	113	74	1756
Totaux	10155	558	864	487	12064

Les mariages se sont divisés ainsi :

janvier	833	mai	1180	septembre	1277
février	1040	juin	845	octobre	1062
mars	721	juillet	1080	novembre	1039
avril	1237	août	914	décembre	829

Le nombre des mariages a considérablement diminué en 1875 dans l'arrondissement de Lille. Le déficit éprouvé par cet arrondissement sur un nombre de 13,502 a été de 1,351, soit d'un dixième. Il y a eu aussi quelques diminutions dans les arrondissements de Dunkerque, d'Hazebrouck et de Cambrai; les autres ont eu de faibles nombres en plus. — Au total, la diminution a été dans le département de 1,438.

Se sont mariés 10,713 garçons, 11,019 filles, 1,351 veufs, 1,045 veuves.

Les mois qui ont produit le plus grand nombre de mariages sont ceux de mai, juillet et septembre.

7,987 mariages ont eu lieu dans les villes et 4,177 dans les campagnes, ce qui revient à 66 et 34 p. °/₀ du nombre total.

16,852 mariés, dont 9,068 hommes et 7,784 femmes ont signé de leur nom.

Ces nombres se divisent ainsi : dans les villes, 5,719 hommes et 4791 femmes; dans les campagnes, 3349 hommes et 2993 femmes.

Ceux qui ont signé d'une croix ou qui ont déclaré ne savoir écrire sont au nombre de 7,246, dont 2,996 hommes et 4,250 femmes.

Et ces nombres se divisent comme suit : dans les villes, 2,268 hommes et 2,196 femmes; dans les campagnes, 728 hommes et 1,054 femmes.

Le nombre des mariages qui ont été précédés d'actes respectueux est de 62, dont 39 dans les villes et 23 dans les campagnes.

Deux mariages ont été l'objet d'oppositions dans les campagnes.

4,419 mariages, dont 2,326 dans les villes et 2,093 dans les campagnes ont donné lieu à la rédaction d'un contrat. La proportion est de 19,4 sur 100 pour les premières et de 17,4 sur 100 sur les secondes.

On a compté 9 mariages entre oncles et nièces, 4 dans les villes et 5 dans les campagnes, et 2 mariages entre neveux et tantes dans les campagnes.

Les mariages entre beaux-frères et belles-sœurs ont été au nombre de 61; les campagnes en ont produit 25 et les villes 36.

134 cousins ont épousé 134 cousines germaines; 82 dans les villes, 52 dans les campagnes.

Le nombre des mariages par lesquels des enfants naturels ont été légitimés est de 437 dans les campagnes et de 599 dans les villes; ensemble, 1,036. Le chiffre de ces enfants a été de 1,406, dont 402 pour les premières et 1,004 pour les secondes.

DÉCÈS. — 1875.

Décès de la première année.

ARRONDISSEMENTS.	ENFANTS légitimes.		ENFANTS naturels.		TOTAL.
	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	
Dunkerque	682	592	55	63	1392
Hazebrouck	357	327	39	32	755
Lille	2141	1656	505	442	4744
Cambrai	404	316	81	56	857
Avesnes	120	97	42	19	278
Douai	325	252	40	42	659
Valenciennes	468	334	56	58	916
Totaux	4497	3574	818	712	9601

Les décès de la première année représentent 19 °/₀ du nombre total des naissances et 27 °/₀ du nombre total des décès.

Les divers arrondissements du département ont pris dans le le montant de 9,601 résultant du tableau qui précède les contingents proportionnels ci-après : Dunkerque, 14, 4 p. °/₀ ; Hazebrouck, 7, 8 ; Lille, 49, 5 ; Cambrai, 9 ; Avesnes, 2, 9 ; Douai, 6, 8 ; Valenciennes, 9, 6 p. °/₀.

Trois arrondissements se distinguent dans cette revue par des différences notables ; celui de Lille qui prend presque moitié du contingent total, ce qui s'explique par sa grande agglomération ; celui de Dunkerque qui vient après lui dans l'ordre du nombre, et qui le doit peut-être à l'influence de l'air âpre de la mer ; enfin, l'arrondissement d'Avesnes qui, par son altitude et la dissémination de ses populations, est celui où la mortalité est la plus faible.

Récapitulation générale des décès.

ARRONDISSEMENTS.	SEXE MASCULIN.				SEXE FÉMININ.				TOTAL.
	Garçons.	Hommes mariés.	Veufs.	Total	Filles.	Femmes mariées.	Veuves.	Total	
Dunkerque........	1399	401	188	1988	1238	319	316	1873	3861
Hazebrouck......	814	336	220	1360	842	326	321	1489	2849
Lille.............	5210	1780	797	7787	4695	1562	1153	7410	15197
Cambrai.........	1133	586	341	2060	949	528	444	1921	3981
Avesnes..........	661	496	298	1455	502	445	322	1269	2724
Douai............	850	408	219	1477	768	350	284	1402	2879
Valenciennes......	1227	641	310	2178	1118	557	443	2118	4296
Totaux......	11294	4638	2373	18305	10112	4087	3283	17482	35787

Si les naissances sont restées en 1875 dans des termes sensiblement égaux à ceux de 1874, il n'en a pas été de même des décès. La mortalité qui avait notablement diminué en 1874, s'est accentuée davantage en 1875 ; elle a atteint le chiffre de 35,787 en augmentation de 3,798 sur celui de 1874. Nonobstant cette augmentation, le nombre des décès est resté dans des limites normales et s'est divisé tant entre les arrondissements qu'entre les diverses classes de personnes et entre les sexes dans les conditions ordinaires. Les chiffres inscrits dans le tableau qui précède ne nous paraît ainsi donner lieu à aucune observation particulière.

Décès par âge.

	SEXE masculin.	SEXE féminin.	TOTAL.
De 0 à 10 ans...........	8553	7838	16391
10 à 20..............	599	625	1224
20 à 40..............	2021	2144	4165
40 à 60..............	2730	2211	4941
60 à 80..............	3525	3453	7078
80 à 100 et au-dessus..	777	1211	1988
	18305	17472	35787

Division par mois.

La mortalité mensuelle a été celle ci-après :

janvier	3196	mai	3059	septembre	2826
février	3353	juin	2668	octobre	2678
mars	3720	juillet	2594	novembre	2494
avril	3285	août	2937	décembre	2972

Les mois qui ont produit le plus de décès sont ceux de février, mars et avril ; ceux qui en ont produit le moins sont les mois de juillet et de novembre.

La mortalité mensuelle du département a été en moyenne de 2,982. Cette moyenne a été pour les hommes de 1,526 et pour les femmes de 1,456.

Division entre les villes et les campagnes.

ARRONDISSEMENTS.	POPULATION	
	Urbaine.	Rurale.
Dunkerque	2466	1395
Hazebrouck	1824	1025
Lille	13379	1817
Cambrai	2209	1772
Avesnes	649	2075
Douai	1715	1164
Valenciennes	2765	1531
Totaux	25007	10779

La proportion pour la population urbaine est de 69, 9 p. °/₀ du total. Elle correspond à celle que nous avons signalée ci-dessus, en ce qui concerne les naissances. La population rurale n'a fourni aux extinctions qu'un contingent de 30, 1 p. °/₀.

Comparaison des naissances et des décès.

ARRONDISSEMENTS.	NAISSANCES.	DÉCÈS.	EXCÉDANT des Naissances.
Dunkerque	4539	3861	678
Hazebrouck	3696	2849	847
Lille.....................	21525	15197	6328
Cambrai	5752	3981	1771
Avesnes...................	4642	2724	1918
Douai.....................	3869	2879	990
Valenciennes	6345	4296	2049
Totaux......	50368	35787	14581

Ainsi l'excédant des naissances sur les décès a été en 1875 de 14,581, soit de plus d'un centième de la population du département.

Nous donnerons dans notre annuaire de 1878 les résultats du recensement de la population qui s'effectue conformément au décret du 24 août 1876.

JURY.

Aux termes de l'article 6 de la loi sur le Jury, en date du 21 novembre 1872, la liste annuelle de Jury comprend, pour les départements, un Juré pour 500 habitants, sans toutefois que le nombre des Jurés puisse être inférieur à 400, ni supérieur à 600. L'article 11 de cette loi dispose que la liste annuelle est dressée, pour chaque arrondissement par une commission composée du Président du Tribunal civil ou du Magistrat qui en remplit les fonctions, Président, des Juges-de-paix et des Conseillers Généraux,

Conformément à l'art. 6 précité, M. le Préfet, sur l'avis de la Commission départementale et par un arrêté, en date du 3 juillet 1876, a réparti de la manière suivante, entre les cantons du département, le nombre de 600 Jurés à désigner :

Arrondissements.	CANTONS.	Population totale.	NOMBRE de Jurés.	
AVESNES	Avesnes-Nord	11,309	5	72
	— Sud	14,323	6	
	Bavai	16,027	7	
	Berlaimont	10,222	4	
	Landrecies	15,628	6	
	Le Quesnoy-Est	13,905	6	
	— Ouest	14,116	6	
	Maubeuge	38,526	16	
	Solre-le Château	12,546	5	
	Trélon	25,763	11	
CAMBRAI	Cambrai-Est	21,748	9	82
	— Ouest	25,482	10	
	Carnières	28,166	12	
	Clary	32,994	14	
	Le Câteau	32,771	14	
	Marcoing	25,806	11	
	Solesmes	28,224	12	
DOUAI	Arleux	13,820	6	49
	Douai-Nord	22,059	9	
	— Ouest	21,221	9	
	— Sud	19,948	8	
	Marchiennes	21,202	9	
	Orchies	17,930	8	
	A reporter	483,706		194

Arrondissements.	CANTONS.	Population totale.	NOMBRE de Jurés.	
	Report......	483,706		494
DUNKERQUE....	Bergues..................	15,541	6	48
	Bourbourg	13,983	6	
	Dunkerque-Est............	23,586	10	
	— Ouest..........	25,730	11	
	Gravelines	10,758	4	
	Hondschoote..............	13,283	5	
	Wormhoudt	15,215	6	
HAZEBROUCK ...	Bailleul-Nord-Est...........	17,368	7	45
	— Sud-Ouest	14,414	6	
	Cassel	14,242	6	
	Hazebrouck-Nord...........	15,379	6	
	— Sud..........	14,055	6	
	Merville..................	20,285	8	
	Steenvoorde	14,540	6	
LILLE.........	Armentières	32,821	14	229
	Cysoing..................	18,161	7	
	Haubourdin	27,811	11	
	La Bassée	16,074	7	
	Lannoy..................	27,978	12	
	Lille-Centre	23,205	10	
	— Nord-Est...........	39,963	16	
	— Ouest..............	24,055	10	
	— Sud-Est.............	22,851	9	
	— Sud-Ouest..........	76,335	32	
	Pont-à-Marcq	17,790	7	
	Quesnoy-sur-Deûle	20,488	8	
	Roubaix-Est..............	58,875	24	
	— Ouest...........	38,822	16	
	Seclin	24,616	10	
	Tourcoing-Nord............	45,335	19	
	— Sud	40,382	17	
VALENCIENNES..	Bouchain..................	42,843	18	75
	Condé	23,972	10	
	Saint-Amand (rive droite) ...	19,355	8	
	— (rive gauche) ..	14,778	6	
	Valenciennes-Est	23,324	10	
	— Nord	30,497	12	
	— Sud..........	25,948	11	
	Totaux......	1,117,764		600

STATISTIQUE ÉLECTORALE.

Chambre des Députés.

En exécution des décrets des 22 mars, 20 juin et 5 septembre 1876, il a été procédé les 16 avril, 26 juillet et 1er octobre 1876, à l'élection aux siéges de Députés du département vacants à la Chambre des Députés par suite de l'option de M. Gambetta et du décès de MM. Parsy et Derégnaucourt.

Ci-après les résultats des opérations :

CANTONS.	NOMBRE d'inscrits	NOMBRE de votants.	SUFFRAGES obtenus par les membres élus.	SUFFRAGES dissidents.	SUFFRAGES Voix perdues.	MEMBRES ÉLUS.
ARRONDISSEMENT DE LILLE.						
Élection du 16 avril 1876.						
2e circonscription.						
Lille-Sud-Est......	4848	11437	6740	4598	»	M. G. Masure.
Lille-Sud-Ouest....	11010					
	15858					
Élection du 16 juillet 1876.						
3e circonscription.						
Roubaix-Est.......	10318	9569	5284	4221	»	Ach. Screpel.
Roubaix-Ouest.....	1077					
	11395					
ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.						
Élection du 1er octobre 1876.						
Clary.............	8984	4775	3511	709	»	M. Bertrand-Milcent.

Conseil général du département.

Il a été procédé dans le cours de la même année en vertu des décrets des 11 février, 22 juin et 24 octobre 1876, à l'élection de trois membres de l'Assemblée départementale en remplacement de MM. De Coussemaker et Derégnaucourt décédés et de M. Billiet, démissionnaire. — Les résultats de ces opérations sont ci-après indiqués :

CANTONS.	NOMBRE		SUFFRAGES			MEMBRES ÉLUS.
	d'inscrits	de votants.	obtenus par les membres élus.	dissidents.	Voix perdues.	
Élection du 5 mars 1876.						
Bourbourg........	3404	2362	2345	»	22	M. Demeunynck, ✻.
Élection du 16 juillet 1876.						
Roubaix...........	»	»	»	»	»	M. P. Catteau, ✻.
Élection du 12 novembre 1876.						
Arleux............	3982	2750	1525	1222	4	M. Lanvin.

STATISTIQUE DES VOIES DE COMMUNICATION.

CHEMINS DE FER.

DÉSIGNATION DES LIGNES.	ACTES DE CONCESSION.	Développement.	Longueurs en exploitation.
Lignes d'intérêt général.			
Réseau de la Compagnie du Nord.			
Paris à la frontière par Lille, et raccordement	Loi du 15 juillet 1845	47.247	47.247
Douai à la frontière par Valenciennes, et raccordement	Idem.	47.840	47.840
Lille à Calais	Idem.	57.853	57.853
Hazebrouck à Dunkerque	Idem.	39.503	39.503
St-Quentin à Erquelines	Décr. du 18 févr. 1852	60.717	60.717
Busigny à Somain	Idem.	48.743	48.743
Hautmont à la front. vers Mons	Décr. du 19 août 1854	11.409	11.409
Arras à Hazebrouck (ligne des houillères du Pas-de-Calais	Décr. du 26 juin 1857	11.211	11.211
Lens à Le Forest	Idem.	2.015	2.015
Lille à la front. vers Tournai	Décr. du 6 juill. 1862	12.534	12.534
Hirson à Anor	Idem.	1.447	1.447
Anor à la frontière	Idem.	5.899	5 899
Valenciennes à Aulnoye	Idem.	34.525	34.525
Aulnoye à Anor	Idem.	32.538	32.538
Cambrai à la front. vers Dour	Décr. du 15 juin 1872	60.000	(envir) 37.000
Douai à Orchies et à la front.	Loi du 2 août 1875	41.500	»
		521.951	450.451
Réseau de la Compagnie d'Anzin.			
Anzin à Somain	Ordonn. des 24 oct. 1835 et 2 oct. 1846	18.525	18.525
Anzin à la front. vers Péruwelz	Décr. du 24 oct. 1868	17.876	17.876
Embranchement houiller de cette ligne	Décr. du 3 janv. 1875	990	»
		37.391	36.401
Réseau de la Compagnie de Picardie et Flandres.			
Cambrai à Douai	Loi du 6 juillet 1875.	26.560	»
Aubigny-au-Bac à Somain et Abscon	Idem.	38.000	»
		64.560	»

DÉSIGNATION DES LIGNES.	ACTES DE CONCESSION.	Développement.	Longueurs en exploitation.
Lignes concédées à des Compagnies spéciales.			
Aniche à Somain	Décr. du 18 fév. 1850	4.000	4.000
Rousies à Ferrière-la-Grande	Déc. du 23 avril 1859	3.500	3.500
Denain à Lourches	Décr. du 18 juin 1863	5.000	5.000
Dunkerque à la frontière vers Furnes	Décr. du 23 mai 1863	12.570	12.570
Hazebrouck à la frontière vers Poperinghe	Décr. du 26 déc. 1866	13.779	13.779
Armentières à la frontière vers Ostende	Décr. du 26 mai 1866	2.944	2.944
Embranchements industriels divers	»	21.000	21.000
		62.793	62.793
Ligne dont la concession à la Compagnie du Nord est projetée.			
Lens à Armentières	»	18.900	»
Valenciennes au Câteau	»	38.000	»
		56.900	»
Lignes concédées à la Compagnie du Nord-Est reprises par la Compagnie du Nord.			
Lille à Comines	Décr. du 22 mai 1869	22.000	22.000
Tourcoing à Menin	Idem.	10.980	»
Gravelines à Watten	Idem.	19.190	19.190
Armentières à Berguette	Idem.	15.160	15.160
Berguette à St-Omer	Idem.	1.800	»
Dunkerque à Calais	Idem.	21.000	21.000
Somain à Roubaix et Tourcoing	Idem.	46.000	16.200
Jeumont à Anor	Idem.	40.640	»
		176.740	93.550
Lignes du réseau de la Compagnie de Lille à Valenciennes reprises par la Compagnie du Nord.			
Lille à Valenciennes	Décr. du 11 juill. 1864	42.947	42.947
Lille à Béthune	Décr. du 29 août 1863	25.430	25.430
St-Amand à Blanc-Misseron	Décr. du 26 oct. 1871	20.250	20.250
St-Amand à la frontière vers Tournai	Idem.	8.666	»
		97.293	88.627

DÉSIGNATION DES LIGNES.	DÉCLARATIONS d'utilité publique.	Dévelop-pement.	Longueurs en exploitation
Lignes d'intérêt local.			
Réseau de la Compagnie de Picardie et Flandres.			
Cambrai à Epehi............	Décr. du 22 mai 1873	20.669	20.669
Marcoing à Masnières........	Déc. du 10 sept. 1876	2.433	»
		23.102	20.669
Lignes du réseau de la Compagnie de Lille à Valenciennes reprises par la Compagnie du Nord.			
Don à Hénin-Liétard.........	Déc. du 14 janv. 1874	5.906	»
Valenciennes à Douzies......	Déc. du 11 sept. 1873	32.267	»
		38,173	»
Compagnie d'Achiet à Bapaume.			
Bapaume à Marcoing........	Déc. du 20 janv. 1875	5.466	»
Compagnie de La Capelle.			
Busigny à Hirson............	»	5.500	»
Lignes non reprises par la Compagnie du Nord et pour l'exécution desquelles le département est en instance.			
Hazebrouck à Templeuve....	Déc. du 14 janv. 1874	11.784	»
Artres à Denain.............	Idem.	9.807	»
Lourches à la ligne d'Artres à Denain..................	Idem.	4.500	»
Denain à St-Amand.........	Idem.	13.500	»
Maubenge à Solre-le-Château et Sars-Poteries...........	»	17.124	»
Carvin à Orchies............	»	17.000	»
Armentières à Tourcoing....	»	23.500	»
		127.215	»

RÉSUMÉ.

COMPAGNIES.	Développement.	Longueurs en exploitation.
Lignes d'intérêt général.		
Compagnie du Nord	521.951	450.451
Id. d'Anzin	37.391	36.401
Id. de Picardie et Flandres	64.560	»
Id. diverses	62.793	62.793
Id. du Nord (Lignes projetées)	56.900	»
Id du Nord (Lignes reprises à la Compagnie Nord-Est)	176.740	93.550
Id. du Nord (Lignes reprises à la Compagnie de Lille à Valenciennes	97.293	88.627
	1.017.628	731.822
Lignes d'intérêt local.		
Compagnie de Picardie et Flandres	23.402	20.669
Id. du Nord (Lignes reprises à la Compagnie de Lille à Valenciennes	38.173	»
Id. d'Achiet à Bapaume	5.166	»
Id. de La Capelle	5.500	»
Lignes de la Compagnie de Lille à Valenciennes non reprises par la Compagnie du Nord	127.215	»
	199.456	20.669
Intérêt général	1.017.628	731.822
Intérêt local	199.456	20.669
Total	1.217.084	752.491

ROUTES NATIONALES.

Ces routes sont au nombre de quinze dans le département et ont une étendue totale de 592 kilomètres, 211 mètres. Nous en donnons ci-après le tableau :

Nos des routes.	Classe.	DÉNOMINATION.	LONGUEUR en pavé.	LONGUEUR en empierrement.	Longueur dans le département.
			k.	k.	k.
2	1re	De Paris à Maubeuge et Bruxelles par Mons....................	27.16	9.76	36.92
16	2e	De Paris à Dunkerque...........	54.40	»	54.40
17	2e	De Paris à Lille et à Ostende......	96.36	»	96.36
25	3e	Du Hâvre à Lille................	15.61	»	15.61
29	3e	De Rouen à Valenciennes........	58.44	»	58.44
39	3e	De Montreuil-sur-Mer à Mézières ..	30.05	10.29	40.34
40	3e	De Paris à Dunkerque et à Menin par Bruges et Ypres..........	33. »	1.27	34.27
41	3e	De St-Pol à Lille et Tournai.......	40.37	»	40.37
42	3e	De Lille à Boulogne............	52.94	2.41	55.35
43	3e	De Bouchain à Calais............	27.91	»	27.91
44	3e	De Châlons-sur-Marne à Cambrai.	4.30	2.39	6.69
45	3e	De Marles à Valenc. et à Tournai..	46.79	13.88	60.67
48	3e	De Valenciennes à Condé et à Gand	18.23	»	18.23
49	3e	De Valenciennes à Maubeuge et à Philippeville.................	25.63	17.07	42.70
50	3e	De Douai à Arras...............	3.95	»	3.95
		Totaux......	535.14	57.07	592.21

La situation des routes nationales n'a pas sensiblement changé depuis l'année précédente ; elle reste mauvaise et périclitante. L'hiver a été peu rigoureux, mais les routes n'ont pas moins éprouvé des dégradations considérables qui ne pourront être que difficilement réparées à l'aide des ressources de l'entretien, notamment par les ébouages considérables et une usure exceptionnelle des empierrements. Les pavages ont moins souffert.

Les crédits alloués par l'Administration pour l'entretien et les réparations de ces routes en 1875, n'ont été que de 621,300 fr. Dans cette situation et malgré tout le zèle qu'il déploie, le service des Ponts-et-Chaussées n'a pu avancer avec l'activité désirable

dans la voie des améliorations poursuivies autrefois et particulièrement recommandées à sa vigilance. Il est à souhaiter que de meilleurs temps permettent de rendre aux travaux leur activité ordinaire.

ROUTES DÉPARTEMENTALES.

Le département compte vingt-six lignes de cette nature ayant ensemble un développement de 513 kilomètres 318 mètres; elles sont ci-après indiquées :

N^os^ des routes.	DÉNOMINATION.	LONGUEUR en pavé.	LONGUEUR en empierrement.	Longueur dans le département.
		k.	k.	k.
1	De Lille à Valenciennes	25.980	»	25.980
2	De Lille à Ypres	15.322	»	15.322
3	De Douai à Tournai	16.038	»	16.038
4	De Cambrai à Tournai	18.624	»	18.624
5	D'Avesnes à Philippeville	0.562	15.500	16.062
6	De Landrecies à Chimay	6.208	35.420	41.628
7	De Condé à Mons	9.025	»	9.025
8	De Condé à St-Amand	12.210	»	12.210
9	De Lille à St-Omer	16.320	»	16.320
10	De Valenciennes à Bohain	12.135	»	12.135
11	De Cambrai à Guise	18.663	»	18.663
12	D'Avesnes au Quesnoy	8.463	19.188	27.651
13	De Maubeuge à Maroilles	»	20.176	20.176
14	De Lille à Courtrai	22.302	»	22.302
15	De Dunkerque à Furnes	0.702	12.938	13.640
16	De La Bassée à Estaires	1.490	3.800	5.290
17	D'Hazebrouck à Aire	»	7.086	7.086
18	De Béthune à Armentières	2.230	2.650	4.880
19	De Roubaix à Tournai et St-Amand	13.567	»	13.567
20	De Cassel à la frontière	11.323	»	11.323
21	De Bergues à St-Momelin	4.023	17.921	21.944
22	De Lille à Tourcoing	9.412	»	9.412
23	De Cambrai à la frontière	29.925	22.985	52.910
24	D'Hélesmes à Denain	7.118	»	7.118
25	Ceinture de Maubeuge	0.280	1.525	1.805
26	Ceinture de Cambrai	0.460	2.047	2.507
	Totaux	352.082	161.236	513.318

Les chaussées pavées prédominent dans les arrondissements de Lille, Douai, Valenciennes et Cambrai, tandis que les chaussées

empierrées sont situées principalement dans les arrondissements de Dunkerque, Hazebrouck et Avesnes.

Dans sa session d'août 1875, le Conseil général a décidé qu'il sera procédé à la révision générale du classement des diverses voies de communication du département. Il sera statué dans la session d'avril 1877 sur les résultats de l'instruction de ce projet.

CHEMINS DE GRANDE COMMUNICATION.

Ils sont au nombre de soixante-dix-sept, ainsi que l'indique le détail ci-après :

Nos des chemins.	DÉNOMINATION.	LONGUEUR en pavé.	LONGUEUR en empierrement.	Longueur totale.
		mètres	mètres	mètres
1	De Dunkerque à St-Omer par Loon	1263	18315	19578
2	De Dunkerque à Bourbourg	190	11890	12080
3	D'Hondschoote à Watten	17211	20861	38072
4	De Bergues à Furnes............	390	11622	12012
5	De Bergues au pont de St-Folquin.	596	12944	13540
6	De Lille à Lannoy	8040	»	8040
7	De Lomme à Fournes............	9558	»	9558
8	De Douai à Seclin..............	29496	»	29496
9	De Mouveaux à Roubaix, à la frontière et la route nationale N° 17.	9176	2337	11513
10	De Douai à Bapaume............	6546	»	6546
11	De Cassel à Gravelines..........	4797	29605	34402
12	De Linselles à Quesnoy-sur-Deûle .	510	5824	6334
13	De Valenciennes à Somain	19373	»	19373
14	D'Armentières à Ypres	7113	»	7113
15	D'Esnes à Busigny	16085	»	16085
16	De Solesmes à Caudry.....	9734	»	9734
17	D'Hondschoote à Wormhoudt	2055	21921	23976
18	De Bailleul à Ypres	1000	3106	4106
19	De Sainghin à Pont-à-Marcq	9252	»	9252
20	De Solre à Rond-Buisson et Hirson.	1131	35273	36404
21	De St-Amand à Hélesmes	9455	»	9455
22	D'Englos à Haubourdin	1890	»	1890
23	De Bailleul à Estaires et Merville..	2106	19434	21540
24	De Gussignies à Avesnes.........	61	21603	21664
25	D'Arleux à Orchies	20018	»	20018
26	De Merville à Béthune	»	1642	1642
27	De Maubeuge à Solre-le-Château.	»	13381	13381
28	De Maubeuge à Binch	47	8618	8665
29	De Berlaimont à Aulnoye	»	1677	1677
30	De Carvin à Orchies.............	9101	»	9101
32	D'Etrœungt à Prisches	»	13515	13515
33	D'Hazebrouck à Merris	2624	8032	10656

(1) Les chemins Nos 31 et 75 ont été convertis en routes départementales.

N^os des chemins.	DÉNOMINATION.	LONGUEUR en pavé.	LONGUEUR en empierrement.	Longueur totale.
		mètres	mètres	mètres
34	D'Auberchicourt à Abscon.......	5414	»	5414
35	De Douai à St-Amand............	27222	»	27222
36	De Quesnoy-sur-Deûle à Tourcoing	20186	»	20186
37	De Lannoy à Néchin	580	»	580
38	De Bailleul à Estaires et au Seau..	1572	15566	17138
39	De Seclin à La Bassée...........	11962	»	11962
40	De Neuf-Berquin à Haverskerque .	571	9777	10348
41	D'Haubourdin à Carvin	10395	»	10395
42	De Solre-le-Château à Jeumont ..	948	15766	16714
43	De Landrecies à Solesmes........	15566	»	15506
44	De Ghyvelde à Hondschoote......	70	7764	7834
45	De Denain à St-Vaast, par Haspres et Villers-en-Cauchies	16812	»	16812
46	De Bourbourg à Lederzeele	»	17447	17447
47	D'Auberchicourt à Bugnicourt ...	11470	»	11470
48	De Lomme à Loos, p.la Planche-à-Q	3831	»	3831
49	De Denain à Mastaing	9030	»	9030
50	De Fresnes à Jenlain	14815	3895	18710
51	De Seclin à Pont-à-Marcq	5475	»	5475
52	Du Câteau à l'Arbre-de-Guise	1316	4979	6295
53	De Courchelettes	4118	»	4118
54	D'Etrœungt au Nouvion	»	4876	4876
55	De Bailleul à l'Abeele............	2458	9898	12356
56	De Béthune à Estaires	710	395	1105
57	De Caestre à Vieux-Berquin......	1018	6798	7816
58	D'Armentières à La Bassée	9693	6365	16058
59	De Caudry à Aubencheul-au-Bois.	11310	5246	16556
60	De Marquette à Neuville-St-Remy.	15138	»	15138
61	De Cassel à Lederzeele..........	4506	6589	11095
62	D'Estaires à Don	11929	570	12499
63	De Cambrai à Metz-en-Couture...	3376	9458	12834
64	D'Arras à St-Quentin............	»	8209	8209
65	D'Etrœungt à Anor	262	12054	12316
67	De Steenvoorde à l'Hazewinde....	4395	»	4395
68	De Lomme à Quesnoy-sur-Deûle...	2707	4582	7289
69	D'Armentières à Halluin	713	12327	13040
70	De Vendegies à la pyram.de Denain	10213	»	10213
71	De Maubeuge à Erquelines.......	»	10207	10207
72	De Prisches au Nouvion	»	10144	10144
73	De Trélon à La Capelle	»	5824	5824
74	De Solre à Sivry	»	4192	4192
76	De St-Waast à la Guizette........	7375	»	7375
77	D'Oisy à Metz-en-C.(tr.de Mœuvres)	»	2380	2380
78	Ceint. de Valenciennes (en constr^on)	1542	2300	3842
79	Ceinture de Bergues (idem)...	»	1236	1236
	Totaux............	447216	460441	907657

Le service de ces chemins est confié à MM. les Ingénieurs des Ponts-et-Chaussées. Comme on le voit par les chiffres qui précèdent, l'étendue totale de nos grandes lignes vicinales se divise

presque en égale part, quant au mode de construction en pavé ou en empierrement. Les pavages se maintiennent généralement et n'ont besoin que d'être consolidés par des zones latérales empierrées. Les empierrements se dégradent facilement sous les efforts d'un roulage pondérant et actif, et nécessitent, sur beaucoup de points, des rechargements.

CHEMINS VICINAUX D'INTÉRÊT COMMUN.

Le nombre de ces chemins est de 129, ainsi que le constate la nomenclature ci-après :

Nos	DÉNOMINATION.	LONGUEUR			
		Pavage.	Empierrement.	Sol naturel.	TOTALE.
1	de Straenstraet, de la route départ. N° 15, à Téteghem	690	3700	»	4390
2	de Claperdyckstraet, de la même route à Uxem	»	4910	»	4910
3	de Bergues au Sprewkot	1800	8735	»	10535
4	d'Aubers au Fin de la Guerre	950	7852	»	8802
5	de Thun-l'Evêque à Cambrai	6580	»	»	6580
6	de Renescure à Schoubrouck	»	1093	»	1093
7	de Trélon à Eppe-Sauvage et à la front.	»	9951	»	9951
8	de Maubeuge à Villers-sire-Nicole	»	4472	»	4472
9	de Bellignies a Bettrechies	»	1500	»	1500
10	d'Aubigny-au-Bac à Wasnes-au-Bac	6775	»	»	6775
11	de Douai à Roost-Warendin	3996	»	»	3996
12	d'Haubourdin à Wattignies	7090	»	»	7090
13	de Sequedin à Haubourdin	»	3785	»	3785
14	de Vendegies à Escarmain	6460	1240	»	7700
15	de Bruille à Maulde	9663	»	»	9663
16	d'Hazebrouck à Vieux-Berquin	»	8687	»	8687
17	de Godewaersvelde à Flêtre et à Caëstre-Cannes	»	7151	»	7151
18	de Lewarde à Fressin	4060	2970	»	7030
19	de Bourghelles à Baisieux	7900	»	»	7900
20	de Vred à Somain	4540	»	»	4540
21	de Lezennes à Ronchin	4740	»	»	4740
22	d'Aubencheul à Hem-Lenglet	7500	»	»	7500
23	de Steenwoorde à Winnezeele	»	5913	»	5913
24	de Sailly à Baisieux	6406	»	»	6406
25	de Catillon à Ribeauville	»	4877	»	4877
26	de Ramillies à Escaudœuvres	460	750	»	1210
27	d'Avesnes au Nouvion et à Barsy	15561	»	»	15561
28	de Ribécourt à la chapelle d'Anneux	»	8078	»	8078
29	de Clary a Troisvilles	8360	»	»	8360
30	de Bergues à Bambecque	300	8965	»	9265
31	de Tourmignies à Avelin	4490	»	»	4490
32	de Roost-Warendin à Anby	5281	»	»	[illegible]

Nos	DÉNOMINATION.	LONGUEUR			
		Pavage.	Empierrement.	Sol naturel.	TOTALE.
33	de Pecquencourt à Aniche..........	6325	»	»	6325
34	de Neuville à Noyelles.............	6145	»	»	6145
35	d'Ors à Basuel.....................	»	3230	»	3230
36	de Ledringhem à Wormhoudt.......	»	4015	»	4015
37	de la Croix-de-Pierre à la Lys.......	5330	3375	»	8705
38	de Villereau à Orsinval.............	260	2526	»	2786
39	de Roucourt à la route nationale N° 45	»	2568	»	2568
40	d'Esquerchin à Douai..............	4215	715	»	4930
41	de Fournes à Fromelles.............	3100	»	»	3100
42	de Fourmies au pont de Sains........	»	6280	»	6280
43	de Sommaing à Vendegies-s.-Ecaillon.	»	1000	»	1000
44	d'Haverskerque à Aire..............	»	7155	»	7155
45	de Cassel à Oudezeele..............	»	5069	»	5069
46	de Noyelles à Fontaine-Notre-Dame..	400	3730	»	4130
47	de Cobrieux à Bourghelles..........	2740	»	»	2740
48	d'Hazebrouck à Blaringhem.........	115	11645	»	11760
49	de Maubeuge à Taisnières-sur-Hon..	»	9616	»	9616
50	de Noyelles à Ancoisne.............	3100	»	»	3100
51	d'Hazebrouck à Hondeghem.........	750	8172	»	8922
52	de Villers-Guislain à Gonnelieu à Epehi	280	4840	»	5120
53	de Lederzeele à Watten............	185	6818	»	7003
54	de la Prévôté à Quesnoy-sur-Deûle...	1120	3285	»	4405
55	de Rexpoëde à Hondschoote.........	110	5770	»	5880
56	d'Esnes à Marcoing................	1050	10700	»	11750
57	de St-André à la Lys (ch. de Messine)..	625	10389	»	11014
58	de Lille à Lambersart..............	3538	»	»	3538
59	d'Etreux à Saultain................	2275	»	»	2275
60	de Valenciennes à Orsinval.........	1523	9616	»	11139
61	d'Haveluy à Wallers...............	2392	»	»	2392
62	de Bois-Grenier à Wavrin..........	4305	3412	»	7717
63	d'Ennetières-en-Weppes à Englos...	776	6340	»	7116
64	de Bondues à Bousbecques..........	8415	»	»	8415
65	de Douai à Oisy...................	5242	2633	»	7875
66	de Marcq à Marquette..............	2025	»	»	2025
67	de St-Souplet au Câteau...........	»	6976	»	6976
68	de Wavrechain à Denain............	1365	»	»	1365
69	de Wulverdinghe à Boilezeele.......	8500	»	»	8500
70	de Cuvillers à Bantigny............	1260	»	»	1260
71	de Paillencourt à Hordain..........	4150	»	»	4150
72	de Dunkerque au p. de Leffrinckoucke	1400	3895	»	5295
73	d'Arnéke au Ménégat à Nordpeene...	200	7518	»	7718
74	d'Avesnes-le-Sec à Lieu-St-Amand..	5266	»	»	5266
75	de Zermezeele à Cassel et à Ledringhem	731	4887	»	5618
76	de Niergnies à Cambrai............	1280	70	»	1350
77	d'Estaires à Steenwerck............	228	7692	»	7920
78	du bac de Wavrin..................	11520	»	»	11520
79	de Steenbecque à Ebblinghem.......	»	8700	»	8700
80	de Beugnies à Sains...............	»	11370	»	11370
81	d'Hornaing à Marchiennes..........	7761	»	»	7761
82	de Demicourt à la route nat. N° 29...	»	1812	»	1812

N°s	DÉNOMINATION.	LONGUEUR Pavage.	Empierrement.	Sol naturel.	TOTALE.
83	d'Ohain à la frontière..............	»	2395	»	2395
84	de Bavai à la frontière	»	7061	»	7061
85	d'Haspres à Solesmes..............	9935	»	»	9935
86	du Quesnoy au Câteau	4632	12643	»	17275
87	de Gommegnies à Roisin............	»	7233	»	7233
88	de Dunkerque au Rosendael.........	»	2225	»	2225
89	de Bailleul au Mont-Noir à la frontière	»	2784	146	2980
90	de Genech à Baisieux	9530	»	»	9530
91	de Leers à Tourcoi g..............	3543	»	4307	7850
92	du Câteau à Landrecies	»	10380	»	10380
93	de Seclin à Haubourdin	»	4165	»	4165
94	de Seclin à Vendeville..............	5200	»	»	5200
95	de La Longueville au bois des Dames.	334	8186	»	8520
96	de Berlaimont à Villereau	»	13110	»	13110
97	de Montigny à Lallaing	4370	»	»	4370
98	de Maing à Famars et Valenciennes...	611	2040	»	2651
99	d'Hasnon à Raismes.................	5950	»	»	5950
100	de Ruesnes à Famars...............	8215	»	»	8215
101	de St-Aubert à la route dép. N° 7.....	2011	»	»	2011
102	de Condé à Bruille-St-Amand	6367	»	»	6367
103	de Busigny à Vaux.................	1806	»	»	2724
104	de Felleries à Avesnes.............	»	7840	»	7840
105	de Wallers à Hasnon...............	4800	»	»	4800
106	de Solrinnes à Dimechaux	»	3000	»	3000
107	de Caëstre à Steenvoorde	300	5354	»	5654
108	de la Madeleine à la route dép. N° 14..	2000	»	»	2000
109	de ceinture de Douai...............	7780	»	»	7780
110	de Wattignies à Faches	3000	»	»	3000
111	d'Englefontaine à la Balance........	»	5309	»	5309
112	de Roubaix à Mouscron.............	2600	»	»	2600
113	de Bergues à Dunkerque p. Steen-Dam	3090	5380	»	8470
114	de Renescure à Campagne	»	1500	»	1500
115	de l'Arbre-de-Guise à la Laurette, par Mazinghien	»	6120	»	6120
116	de Quérenaing à Trith-St Léger	8172	»	»	8172
117	de Beaurain à Solesmes.............	2020	»	»	2020
118	d'Iwuy à Cattenières.	10258	»	2286	12544
119	d'Hélesmes à Escaudain	5453	»	»	5453
120	de Pont-à-Marcq à Mérignies.........	1350	»	»	1350
121	de Templeuve à Cysoing............	2070	»	»	2070
122	de Merville à Estaires	956	4813	»	5769
123	d'Hantay et Salomé à La Bassée......	3769	731	»	4500
124	de Vendegies-au-Bois à Ovillers......	»	2419	»	2419
125	de Thérouanne à Cassel..	»	3165	»	3165
126	de Marchiennes à Landas	4930	»	»	4930
127	de Gravelines à Bergues	»	12235	»	12235
128	de Steenvoorde à Wormhoudt	»	11504	»	11504
129	de Péronne à la gare de Fretin......	4298	»	3000	7298
	Totaux............	352654	422037	10657	785348

Ces chemins sont confiés aux soins de MM. les Agents-Voyers. Ils sont entretenus aux frais des communes avec le concours du département.

Le nombre et l'étendue des lignes de grande et de moyenne vicinalité se résument ainsi qu'il suit par arrondissement :

ARRONDISSEMENTS.	CHEMINS de grande communication.		CHEMINS d'intérêt commun.		TOTAL.	
	Nombre des lignes.	Étendue.	Nombre des lignes.	Étendue.	Nombre des lignes.	Étendue.
Dunkerque...........	9	162976	12	82723	21	245699
Hazebrouck..........	12	119398	18	115894	30	235289
Lille....................	17	155015	29	175221	46	330236
Cambrai.............	11	118578	23	120177	34	238755
Avesnes...............	13	159576	22	163364	35	322940
Douai.................	8	113085	14	73618	22	186703
Valenciennes.........	7	77029	11	64354	18	141383
Totaux......	77	907657	129	785348	206	1693005

CHEMINS VICINAUX ORDINAIRES.

Conformément au système observé depuis l'application de la loi du 11 juillet 1868 sur l'achèvement des chemins vicinaux, ces chemins se divisent en deux classes distinctes, formant l'une le réseau subventionné, l'autre le réseau non-subventionné.

Le tableau ci-après indique par arrondissement la consistance de ces deux catégories de chemins :

ARRONDISSEMENTS.	RÉSEAU		TOTAL.
	subventionné.	non-subventionné	
Dunkerque.........	288509	176567	465076
Hazebrouck........	368586	261039	629623
Lille.....	446242	253417	699659
Cambrai..........	457076	332458	789534
Avesnes...........	214320	337343	551663
Douai............	205615	156720	362335
Valenciennes......	253093	282317	535410
Total......	2233441	1799861	4033302

Dépenses et ressources du service vicinal de l'exercice 1875.

CHEMINS DE GRANDE COMMUNICATION.

Dépenses.

Entretien	708,431 06
Grosses réparations	386,709 09
Travaux neufs	38,788 41
Acquisition de terrain, etc	9,534 80
Dommages et dépenses diverses	4,203 63
Frais généraux. — Personnel	32,777 18
Total	1,180,444 17

Ressources.

Revenus communaux et produits divers ordinaires	79,494 02
Prestations — en nature	41,903 72
Prestations — en argent	29,652 72
Centimes spéciaux	146,997 11
Impositions extraordinaires	12,005 24
Produits extraordinaires	» »
Subventions industrielles	59,175 76
Offres particulières	17,976 60
Fonds départementaux. — ordinaires	611,769 82
Fonds départementaux. — extraordinaires	142,411 88
Fonds de l'État	1,200 »
Ensemble	1,142,586 67
A déduire : Dégrèvements et non-valeurs	10,502 09
Reste	1,132,082 58
Excédant des ressources de l'exercice précédent	70,832 12
Total	1,202,914 70

CHEMINS D'INTÉRÊT COMMUN.

Dépenses.

Entretien	541,453 80
Grosses réparations	155,382 22
Travaux neufs	75,999 »
Acquisitions de terrains, etc	7,219 72
Dommages et dépenses diverses	11,315 72
Frais généraux. — Personnel	116,615 46
Total	908,185 92

Ressources.

Revenus et produits divers ordinaires	199,746 95
Prestations { en nature	96,647 01
Prestations { en argent	21,724 24
Centimes spéciaux	71,994 61
Impositions extraordinaires	2,790 »
Emprunts	» »
Produits divers	155 »
Subventions industrielles	42,993 66
Offres particulières	13,700 97
Fonds départementaux { ordinaires	288,395 »
Fonds départementaux { extraordinaires	237,959 23
Fonds de l'Etat	7,828 »
Excédant des ressources de l'exercice précédent	221,383 63
Total	1,141,633 51

CHEMINS VICINAUX ORDINAIRES.

Dépenses.

Entretien	1,715,485 99
Grosses réparations	47,178 10
Construction	3,224,794 76
Acquisitions de terrains	36,697 33
Dommages et dépenses diverses	3,976 67
Amortissement d'emprunts, intérêts;	445,543 26
Frais généraux. — Personnel, remises des Comptables	165,006 22
Total	5,638,682 33

Les dépenses des chemins vicinaux ordinaires se divisent comme suit entre les deux réseaux :

Réseau subventionné.	5,314,129 31
Réseau non subventionné.	324,553 02
Ensemble.	5,638,682 33

Ressources.

Revenus et produits divers ordinaires. . . .		627,372 86
Prestations ordinaires	en nature	1.208,146 43
	en argent	262,945 83
Prestations. — 4e journée.		22,847 45
Centimes spéciaux.		403,033 86
Id. extraordinaires.		34,904 47
Impositions extraordinaires		154,561 53
Emprunts		2,410,660 »
Subventions industrielles.		16,708 12
Offres particulières.		71,417 31
Produits divers extraordinaires		146,441 71
Fonds de l'Etat..		95,543 »
Fonds du département..		886,438 45
Excédant des ressources de l'exercice précédent		1,604,659 95
Total.		7,945,680 97

En récapitulant nous trouvons :

	Ressources.	Dépenses.
Chemins de g^de communication.	1,202,914 70	1,180,444 17
Chemins d'intérêt commun . .	1,141,633 51	908,185 92
Chemins vicinaux ordinaires. .	7,945,680 97	5,638,682 33
Totaux . . .	10,290.229 18	7,727,312 42

Les ressources ont excédé les dépenses d'une somme de 2,562,916 fr. 76 c., qui sera reportée à l'exercice suivant.

Les dépenses faites en 1875 pour le service des chemins vicinaux des diverses catégories se divisent comme suit par arrondissement :

ARRONDISSEMENTS.	CHEMINS VICINAUX de grande communication.	CHEMINS VICINAUX d'intérêt commun.	CHEMINS VICINAUX ORDINAIRES. Réseau subventionné.	CHEMINS VICINAUX ORDINAIRES. Réseau non subventionné.	TOTAL.
Dunkerque	139,525 »	45,395 75	464,557 39	27,804 13	677,679 27
Hazebrouck	176,658 14	85,098 70	625,316 30	4,537 »	841,650 14
Lille	202,475 »	209,587 86	1,364,999 17	49,148 30	1,823,210 33
Cambrai	202,525 59	196,776 »	900,044 05	53,131 99	1,352,477 63
Avesnes	144,919 »	141,356 53	506,587 95	107,272 82	900,136 30
Douai	125,474 88	45,516 84	707,828 26	60,320 31	939,140 29
Valenciennes	208,266 56	69,986 23	732,756 19	22,341 47	1,033,350 45
Frais généraux	30,600 »	114,468 04	15,000 »	»	160,068 04
Totaux	1,180,844 17	908,185 92	5,314,129 31	324,553 02	7,727,712 42

Les résultats matériels de ces dépenses ont été :

1° Pour les chemins de grande communication : outre l'entretien qui a absorbé une somme de 708,431 fr. 06 c., correspondant à une dépense moyenne de 792 fr. par kilomètre, des remaniements, rechargements et élargissements des chaussées, reconstruction de zônes d'empierrement, établissement de trottoirs, reconstruction de ponts et aqueducs, etc., dont le prix total a été de 439,235 f. 43;

2° Pour les chemins d'intérêt commun : construction de 72,368 mètres courants de pavage et de 44,893 m. d'empierrement, remaniement de chaussées pavées, rechargement d'empierrements entretien de 760,874 mètres de chaussée.

3° Pour les chemins vicinaux ordinaires :

Réseau subventionné : entretien des parties construites; construction de chaussées neuves.

Réseau non subventionné : entretien des chemins, construction de chaussées nouvelles.

La situation matérielle du service vicinal était au 31 décembre 1875 comme suit :

	A l'état d'entretien.	A l'état de viabilité.	En construction.	En lacune.	TOTAL.
Chemins de grande communication...	907,657	»	»	»	907,657
Chemins d'intérêt commun	724,163	43,863	2,264	10,657	780,947
Chemins vicinaux ordinaires :					
Réseau subventionné	1,151,715	97,441	195,513	788,772	2,233,441
Réseau non subventionné...........	210,948	176,239	3,741	1,408,933	1,799,861
Totaux......	2,994,483	317,543	201,518	2,208,362	5,621,906

CHEMINS DE FER.

Les voies du réseau du Nord sont généralement dans un état satisfaisant. La Compagnie du Nord poursuit activement le remplacement des rails en fer de 35 kilog. par des rails en acier de 30 kilog., et a commencé cette substitution sur les lignes des Compagnies de Lille à Valenciennes et du Nord-Est, dont elle a repris l'exploitation. Le service des barrières est régulièrement fait et les signaux et appareils de manœuvre fonctionnent bien; les sonneries allemandes et les mâts sémaphores, récemment installés, font un bon service.

La Compagnie a exécuté, en 1875, un assez grand nombre de travaux neufs pour l'établissement de nouvelles voies de garage et de triage, de prolongement de quais, de bâtiments neufs dans les stations, de maisons de garde, etc.

Sur les instances de M. le Ministre des Travaux publics et conformément à un vœu du Conseil général, la Compagnie a apporté à son service les modifications suivantes : le train express venant de Cologne a un arrêt à Aulnoye; — le train de marchandises N° 2014 est rendu mixte entre Hirson et Aulnoye. Il est en correspondance, dans cette dernière localité, avec le train précité N° 16; — le train de marchandises N° 2021, qui transporte les dépêches amenées à Aulnoye par le train N° 33, venant de Charleville, est transformé en train mixte entre Aulnoye et Hirson.

La Compagnie a terminé, en 1876, les travaux entrepris aux abords de Lille et au territoire de La Madeleine pour la rectification de la ligne de Lille au littoral. Le service se fait aujourd'hui par la nouvelle voie.

Elle a également terminé la construction de la section de Cambrai au Quesnoy, du chemin de fer de Cambrai à la frontière vers Dour, et l'a livrée à l'exploitation en août dernier. Elle attend l'approbation du projet de tracé définitif de la section du Quesnoy à la frontière pour continuer les travaux de cette section.

La Compagnie a résolu de reporter en grande partie au territoire d'Hellemmes, près Lille, les ateliers du matériel roulant de La Villette. La construction de ces importants ateliers est en voie d'exécution.

La Compagnie du Nord a repris au 1er janvier 1876 l'exploitation des lignes construites des Compagnies du Nord-Est et de Lille à Valenciennes. Tels sont les chemins de fer de Gravelines à Watten, d'Armentières à Berguette, de Somain à Orchies, de Lille à Valenciennes, de Lille à Béthune et de Saint-Amand à Blanc-Misseron. Depuis lors elle a ouvert au service public les lignes du Nord-Est de Lille à Comines et de Dunkerque à Calais, arrivées à l'état d'achèvement.

De son côté, la Compagnie de Picardie et Flandres a terminé la construction du chemin de fer de Cambrai à Épéhi et l'a inauguré le 16 novembre 1876. Le service se fait maintenant sur toute l'étendue de la ligne de Cambrai à Saint-Just.

L'exploitation commerciale du réseau du Nord a été plus fructueuse en 1875 qu'elle ne l'avait été en 1874. Pendant cette dernière année, la recette des péages, dans le département, ne s'était élevée qu'à 44,054,198 fr., en diminution de 2,184,192 fr. sur celle de l'année précédente. En 1875, les produits ont atteint un chiffre de 45,952,557 fr., d'où résulte une augmentation de 1,898,358 fr., mais qui laisse encore le montant total inférieur de 236,635 fr. à celui de l'année 1873.

Ci-après le produit des péages dans les 61 gares de la Compagnie du Nord dans le département :

Produits comparés des gares de la Compagnie des chemins de fer du Nord, situées dans le département.

N^os^ d'ordre.	GARES par ordre d'importance des produits	NOMBRE de voyageurs en 1875.	PRODUITS. 1874.		1875.	
			fr.	c.	fr.	c.
1	Erquelinnes...........	67,786	7,844,449	50	8,374,026	63
2	Lille.................	1,385,721	5,340,346	89	5,420,816	25
3	Dunkerque.............	143,323	3,899,476	02	4,582,604	24
4	Quiévy................	88,212	3,530,597	83	3,509,404	69
5	Somain................	111,838	2,726,924	35	2,683,920	07
6	Valenciennes..........	232,279	1,834,769	34	1,782,932	66
7	Douai.................	317,362	1,747,290	08	1,707,725	04
8	Quiévrain.............	67,990	1,579,692	22	1,652,944	23
9	Lourches..............	23,658	1,472,076	61	1,590,031	31
10	Roubaix..............	564,696	1,450,474	71	1,538,906	27
11	Hautmont.............	59,847	1,294,446	26	1,304,698	89
12	Blandain.............	127,309	1,079,333	62	1,238,060	52
13	Cambrai..............	143,043	866,466	78	958,606	22
14	Mouscron.............	281,821	745,860	47	784,947	65
15	Armentières..........	191,539	613,757	99	736,073	04
16	Pont-de-la-Deûle.....	15,653	743,073	25	734,640	32
17	Tourcoing............	286,321	566,025	79	609,493	14
18	Maubeuge.............	120,695	514,327	98	565,555	02
19	Fives................	»	497,912	36	480,963	93
20	Raismes..............	29,769	461,283	72	467,839	38
21	Avesnes..............	93,790	374,461	48	349,300	91
22	Watten...............	39,222	308,438	77	314,455	96
23	Le Câteau............	43,724	290,607	14	312,807	34
24	Hazebrouck...........	97,279	310,693	88	296,195	32
25	Fourmies.............	75,278	282,621	63	278,792	16
26	Aulnoye..............	68,352	268,071	23	247,747	47

Nos d'ordre.	GARES par ordre d'importance des produits.	NOMBRE de voyageurs en 1875.	PRODUITS. 1874.	1875.
			fr. c.	fr. c.
27	Landrecies............	35,653	271,929 21	234,280 01
28	Bergues..............	93,163	264,298 29	220,288 98
29	Jeumont	21,773	241,354 70	215,433 74
30	Caudry..............	31,887	216,555 44	213,858 14
31	Seclin	75,785	183,229 76	199,441 08
32	Busigny..............	50,613	182,833 26	191,977 29
33	Le Quesnoy	44,848	197,084 13	173,626 61
34	Croix-Wasquehal......	42,375	100,526 14	154,956 28
35	Sains	39,179	153,101 95	151,870 26
36	Anor	48,648	113,681 19	137,973 24
37	Blanc-Misseron........	16,331	120,383 12	120,034 98
38	Frontière d'Anor	17,752	96,449 80	117,632 42
39	Bouchain............	30,468	110,654 73	115,667 65
40	Montigny............	32,455	116,890 86	113,308 59
41	Bailleul	50 461	104,986 99	107,339 27
42	Strazeele............	16,610	113,082 41	92,239 71
43	Iwuy	24,729	83.676 16	82.440 04
44	Cassel...............	28,583	68.342 58	76,894 97
45	Ebblinghem	11,820	57,433 92	65,451 54
46	Onnaing.............	23,224	21,743 01	61,723 42
47	Bertry	16,930	60,304 76	56,231 02
48	Esquelbecq...........	27,529	60,061 94	54,684 36
49	Feignies	12,467	44,550 95	51,738 20
50	Steenwerck...........	15,804	54,262 30	51,250 88
51	Arnèke	16,481	36,765 34	46,363 61
52	Wallers..............	17,929	36,633 46	44,398 68
53	Cattenières	11,130	35,966 32	43,646 79
54	Artres	8,796	34,211 34	41,940 17
55	Ascq.................	25,348	.34,074 49	35,360 63
56	Baisieux	33,123	44,981 08	32,768 32
57	Pérenchies...........	23,644	29,609 15	32,255 61
58	Thiennes	6,073	33,357 38	27,009 32
59	Dompierre...........	15,350	46,176 44	25,695 48
60	Steenbecque..........	5,678	25,652 88	23,481 14
61	Phalempin	14,645	20,429 74	19,155 .74
	Totaux...	5,663,491	44,054,198 09	45,952,576 83
	Différence en plus ..	....	....	1,898,378 74

Ces produits constatent une augmentation de 1,898,378 fr. 74 c. sur ceux de 1874.

Ils représentent 37 p. °/₀ des recettes de toutes les stations de la Compagnie du Nord.

PORTS MARITIMES.

Le département du Nord posséde deux ports, ceux de Dunkerque et de Gravelines, les seuls qui existent en France sur la mer du Nord.

Les renseignements ci-après feront connaître la consistance, l'étendue et l'importance du service de ces établissements.

Le service spécial des ports, phares et balises du Nord, comprend tout le développement des plages françaises de la mer du Nord sur une longueur de 32 à 33 kilomètres, ainsi que le balisage et l'éclairage de toute la zône du littoral s'étendant depuis la limite des eaux françaises à 16 ou 17 milles au large jusque par le travers de la pointe de Walde à 6 ou 7 milles au large sur une longueur totale de 30 milles marins ou 55 à 56 kilomètres en allant à peu près du N.-E. au S.-O.

Ce service comprend aussi l'entretien et l'amélioration de toutes les parties des ports, ainsi que les manœuvres continues des écluses et des canaux constituant les artères de débouché à la mer qui servent à l'évacuation des eaux du pays et à la communication régulière entre les voies navigables de l'intérieur et les ports maritimes.

Le service des ports est divisé en deux arrondissements sous la direction d'un Ingénieur en chef résidant à Dunkerque ; il comprend :

L'arrondissement maritime de Dunkerque, ayant pour attributions le service du port avec celui des études, de l'éclairage et du balisage de la rade et des bancs de Flandre ;

L'arrondissement maritime de Gravelines comprenant le service du port avec celui de l'organisation, de l'entretien et des manœuvres des ouvrages à la mer destinés aux dessèchements et à l'hygiène du littoral.

Dunkerque est à la fois port militaire et port de commerce. La marine de l'Etat y possède un bassin à flot et de vastes établissements. Ce bassin a été remis à l'administration civile et reçoit les bâtiments de la marine marchande concurremment avec les autres bassins du port.

Gravelines, ce port de 3e ordre, situé à l'embouchure de l'Aa, se compose d'un chenal extérieur, d'un chenal intérieur et d'un port d'échouage. Leur longueur totale est d'environ 3,900 mètres et leur largeur moyenne de 50 à 60 mètres. Le tirant d'eau est de 5 m. en vives eaux et 4 m. en mortes eaux.

Le décret du 14 novembre 1871, qui a autorisé les grands travaux d'amélioration entrepris au port de Dunkerque, a affecté à

leur exécution une somme de 15 millions. Ces travaux comprennent la construction d'un nouveau bassin à flot à l'ouest du port, l'élargissement du port d'échouage, l'établissement de deux formes de radoub, la reconstruction de l'écluse de la Citadelle, l'achèvement des quais du bassin du commerce, le déplacement des fortifications, etc. A l'aide des fonds avancés par la ville de Dunkerque, ces travaux ont été activement poursuivis ; les dépenses auxquelles ils ont donné lieu ont atteint, à la fin de l'année 1874, une somme de 11,500,000 fr. Il reste ainsi à dépenser, sur l'allocation de 15 millions accordée par le décret de 1861, 3,500,0a0 fr. qui ont reçu leur emploi en grande partie pendant la campagne de 1875.

Par sa position, le port de Dunkerque, qui intéresse au plus haut point le commerce et l'industrie du département, peut être appelé à un grand avenir. Mais il faut, pour que cet avenir se réalise, que des améliorations considérables y soient exécutées, et que ses installations soient conservées dans le meilleur état. De grands efforts déjà ont été faits dans l'intérêt des premières. Aux travaux prescrits par la loi du 16 juillet 1845 ont succédé ceux autorisés par le décret du 14 juillet 1861. Ces travaux se poursuivent au moyen des avances de fonds faites à l'Etat par la ville de Dunkerque, mais la somme de 15 millions affectés à leur exécution va être épuisée sans qu'il ait été pourvu à toutes les prévisions des projets primitifs. De grandes dépenses restent donc à faire pour atteindre le but que le Gouvernement s'était promis. MM. les Ingénieurs les évaluent à 24,800,000 fr., et supposent qu'en ajournant les moins urgentes, les ouvrages à exécuter peuvent être réduits à 15 millions.

Dans ces circonstances, la ville de Dunkerque a offert à l'Etat, afin de pourvoir aux besoins signalés, l'avance d'une somme de 15 millions dans les conditions de ses avances précédentes, et a soumis à l'Administration supérieure, de concert avec la Chambre de Commerce, un programme de travaux à exécuter au moyen de cette somme. Ces propositions ont été accueillies par une loi du 14 juillet 1875, mais dans la limite d'une somme de 12,400,000 fr.

Une autre loi du même jour, 14 juillet 1875, a accepté les offres faites par le département et la Chambre de Commerce de Dunkerque, d'une avance de 9,500,000 fr. pour la restauration des installations et ouvrages des ports de Dunkerque et Gravelines.

Des travaux importants s'exécutent également dans le port de Gravelines en vertu des décrets des 5 juin 1861 et 18 janvier 1871 Ils ont pour objet, d'une part, l'affectation des fossés de la place à l'écoulement des eaux du pays, la reconstruction de l'écluse Vauban et l'établissement d'un barrage éclusé ; d'autre part, l'or-

ganisation de moyens de halage et l'établissement de quais. — La municipalité de Gravelines à l'exemple de celle de Dunkerque intervient dans la seconde série des travaux par des avances de fonds. Ces ouvrages sont presque entièrement exécutés. Il ne reste à dépenser pour leur entier achèvement qu'une somme de 100,000 francs.

Le mouvement du port de Dunkerque a été sensiblement plus important en 1875 qu'en 1874. Le nombre des navires entrés et sortis a été de 5,864, jaugeant ensemble 1,311,642 tonneaux et portant 6,125,000 tonnes de marchandises. Il en est résulté une augmentation de 341 navires, de 139,722 tonneaux de jauge et de 246,659 tonnes de marchandises. Ce mouvement a été au moins égal à celui de 1873 qui avait été signalé comme exceptionnel, à raison des arrivages considérables de houilles et de grains qui s'étaient produits à la suite des crises des années précédentes. L'augmentation obtenue en 1875 est donc un véritable progrès.

Le tonnage moyen de chaque bâtiment qui était de 212 tonneaux en 1874 et de 207 en 1873, s'est élevé à 224 en 1875.

Ce nombre de 5,864 navires entrés et sortis en 1875 s'est divisé comme suit : français 2,223 ; étrangers 3,641. Ceux-ci l'emportent d'ordinaire sur les premiers.

Le mouvement du port de Gravelines s'est produit dans les mêmes conditions. Les navires entrés et sortis ont été au nombre de 675 contre 655 en 1874 ; le tonnage de ces navires a été de 57,821 en augmentation de 2,744 sur celui de l'année précédente ; la charge effective des marchandises a été supérieure de 1627 tonnes à celle de l'année 1874.

Le nombre des navires affectés à la pêche à la morue d'Islande a été à Dunkerque de 108 , de 10.252 tonnes de jauge, montés par 1.792 marins et à Gravelines de 8 avec 136 hommes d'équipage. Les produits ont été pour les premiers de 68,479 quintaux d'une valeur de 3,882,000 et pour les seconds de 4,261 quintaux évalués 264,000 fr.

La pêche côtière occupait à Dunkerque 77 bâtiments de 416 hommes d'équipage et à Gravelines 80 navires montés par 560 marins. Leur produit a été : pour Dunkerque de 8,749 quintaux métriques d'une valeur de 874,926 fr. ; pour Gravelines de 7664 quintaux estimés 347,759 fr.

Le nombre des navires construits ou réparés et lancés en 1874 a été, à Dunkerque, de 6 jaugeant ensemble 710 tonneaux, à Gravelines, de 11 d'une capacité totale de 346 tonneaux.

Les navires naufragés ou échoués ont été au nombre de 18 dans les parages de Dunkerque et de 1 dans la circonscription de Gravelines. La perte éprouvée a été, pour les premiers, de 2,157,100 f.

et pour les seconds de 6,700 fr., mais aucun des hommes des équipages des navires n'a péri. On a eu toutefeis, à déplorer à Dunkerque la perte de trois hommes qui composaient les équipages des bateaux de pêche et embarcations.

NAVIGATION A VAPEUR SUR MER.

Les bateaux à vapeur français naviguant sur mer, qui ont leur station à Dunkerque, sont au nombre de 17, savoir :

NOMS des Navires.	Force en chevaux.	Capacité — Tonneaux.	STATIONS.	PASSAGERS. Maximum.	PASSAGERS. Transportés en 12 mois.
Albert	237	269	»	60	3
Jean-Bart....	136	419	Bordeaux et Méditerranée.	12	17
Flandre	59	120	Hâvre, Brest.	12	269
Gabrielle ...	304	624	Bordeaux et Méditerranée.	4	»
Nord........	400	630	Idem.	10	8
Newa.......	239	207	Idem.	2	31
Commerce...	138	71	Dunkerque.	Service du remorquage.	
Industrie....	50	57	Idem.	Id.	
Marine......	171	92	Idem.	Id.	
Progrès.....	138	82	Idem.	Id.	
Mouche	45	21	Idem.	Id.	
Pilote.......	38	19	Idem.	Service du pilotage.	
Baliseur.....	59	69	Idem.	Service du balisage.	
Faulconnier..	137	625	Hâvre, Rouen, Dieppe, Saint-Nazaire, Cardiff.	4	»
Gravelinois..	49	32	Dunkerque, Calais.	»	»
Charles (chpe)	17	18	Bourbourg et St-Omer.	Remorquage de bélandres.	
Émile (chpe).	12	35	Idem.	Id.	

BATEAUX A VAPEUR ÉTRANGERS AYANT AUSSI LEUR STATION A DUNKERQUE.

1° De Dunkerque à Londres par la Tamise, sir Robert Peel et lord John Russel ;

2° De Dunkerque à Hull, service régulier les mercredi et samedi;

3° De Dunkerque à Leith-Edimbourg, steamers Marie Stuart et Paris ;

4° De Dunkerque à Goole, steamers Colletis, Londos, Deva et Killarmey ;

5° De Dunkerque à Newcastle, steamer Fusilier;

6° De Dunkerque à Rotterdam, steame Prince d'Orange, tous les samedis.

NAVIGATION INTÉRIEURE.

Les canaux et rivières qui coulent sur le territoire du département du Nord sont au nombre de 28 et forment ensemble un développement de 52 myriamètres 4,668 mètres. Tous sont compris dans le bassin de l'Escaut, à l'exception de la Sambre, qui fait partie du bassin de la Meuse. Voici leur nomenclature et leur description.

N° 1. *Rivière de l'Aa.* — La rivière de l'Aa, venant de Saint-Omer, et débouchant dans le port de Gravelines, forme la limite des département du Nord et du Pas-de-Calais, depuis Saint-Momelin jusqu'à la mer. Sa longueur, dans le département, est de 25,000 mètres. Sa largeur, y compris les digues, est de 32 mètres.

N° 2. *Canal de la Colme.* — Ce canal, formé par une dérivation de l'Aa, se sépare de celle-ci à Watten et se dirige sur Bergues, où il verse ses eaux dans le canal de Bergues à Dunkerque. Sa longueur est de 24,180 mètres.

N° 3. *Canal de Bourbourg.* — Ce canal, qui est une autre dérivation de l'Aa, commence à l'écluse du Guindal, au-dessus du village de St-Nicolas, et se dirige sur Bourbourg et sur Dunkerque, où il débouche par l'écluse de l'arrière-port et par le sas octogone. Sa longueur est de 21,030 mètres.

N° 4. *Canal de Bergues à Furnes et becque d'Hondschoote.* — Le canal de Bergues à Furnes, ou de Basse-Colme, débouche dans le canal de Bergues à Dunkerque. Sa longueur depuis la Belgique jusqu'au sas de Bergues, est de 13,770 mètres.

N° 5. *Canal de Dunkerque à Furnes.* — Ce canal est creusé parallèlement à la côte. Sa longueur dans le département du Nord, depuis Houtem (Belgique), jusqu'à l'écluse octogone à Dunkerque, est de 13,230 mètres.

N° 6. *Canal de Bergues à Dunkerque.* — Ce canal reçoit dans Bergues les eaux de Haute et Basse-Colme, ainsi que celles des 2e et 3e sections des Waeteringues, et les déverse dans le port de Dunkerque. Sa longueur est de 8,701 mètres, sa largeur est de 20 mètres au niveau des eaux et de 30 mètres de crête en crête.

N° 7. *Canal des Moeres.* — Il se divise en deux branches qui communiquent avec le canal de Bergues, l'une par l'écluse de Bernadstraete, l'autre par le sas octogone de Dunkerque. Sa longueur, depuis son origine près du bassin des Moëres jusqu'au sas octogone de Dunkerque, en y ajoutant l'embranchement de Bernardstreete, est de 10,320 mètres. Le canal des Moëres, comme canal navigable n'a point d'issue, son principal objet est d'amener dans le canal de la Cunette, par les sas octogone, les eaux des Moëres et d'une partie de la 3e section des Waeteringhes.

N° 8. *Canal de la Cunette.* — Le canal de la Cunette reçoit les eaux du canal des Moëres, traverse le canal de Furnes et une autre branche de communication de ce même canal avec ceux des Moëres et de Bergues, et débouche dans le chenal du port de Dunkerque. Sa longueur, depuis sa jonction avec le canal des Moëres jusqu'à l'écluse à la mer, est de 2,303 mètres. Sa largeur, au fond, est de 12 mètres, et de crête en crête de 44 mètres.

N° 9. *Canal de Mardyck.* — Ce canal n'est plus navigable, mais il reçoit les canaux de Bourbourg et de Bergues à Dunkerque, et sert de réservoir pour alimenter les chasses qui s'opèrent par le canal de dérivation et par l'écluse de la Cunette. Sa longueur, depuis le sas du Mail jusqu'à l'ancienne écluse de Mardyck, est de 3,500 mètres. Sa largeur, au fond, est de 38 mètres, et de crête en crête de 64 mètres.

N° 10. *Canal de St-Omer et de Neuf-Fossé.* — Ce canal forme en partie, vers le sud-ouest, la limite de l'arrondissement d'Hazebrouck et du département du Pas-de-Calais. Sa longueur totale, de la Lys à l'Aa, est de 16,288 mètres.

N° 11. *Rivière de la Lys.* — La longueur de cette rivière, dans le département du Nord, depuis Thiennes jusqu'à Wervicq, est de 55,000 mètres.

N° 12. *Canal de la Nieppe.* — Ce canal, qui est une dérivation de la Lys, se dirige vers l'intérieur de l'arrondissement d'Hazebrouck et se joint au canal d'Hazebrouck au sas de la Motte-au-Bois. Sa longueur est de 9,335 mètres.

N° 13, *Canal d'Hazebrouck.* — Il s'étend d'Hazebrouck à la Motte-au-Bois, où il se joint au canal de la Nieppe. Sa longueur est de 5,778 mètres. Ce canal n'a point d'écluse.

N° 14. *Canal de Préavin.* — Ce canal commence à la jonction de la Nieppe et du canal d'Hazebrouck au sas de la Motte-au-Bois, et communique à la rivière de la Bourre, au-dessus de l'écluse du Dam. Sa longueur est de 2.181 mètres.

N° 15. *Rivière de la Bourre.* — La rivière de la Bourre naît au territoire de Borre, reçoit les eaux du canal de Préavin et a son confluent dans la Lys. Sa longueur, depuis l'écluse du Grand-Dam jusqu'à la Lys, est de 7,646 mètres. Les canaux de la Nieppe, d'Hazebrouck, de Préavin et de la Bourre occupent l'intérieur de l'arrondissement d'Hazebrouck, se lient et forment un système de navigation secondaire et purement local, communiquant par ses deux extrémités avec la Lys.

N° 16. *Rivière de la Lawe.* — Cette rivière n'a qu'une très-petite partie de son cours dans le département du Nord, sur le territoire de La Gorgue, où elle débouche dans la Lys. Sa longueur, depuis la limite du département dn Pas-de-Calais jusqu'à son confluent, est de 2,300 mètres.

N° 17. *Canal de la Haute-Deûle.*— Ce canal commence à l'écluse du fort de Scarpe, arrose successivement l'arrondissement de Douai, le département du Pas-de-Calais et l'arrondissement de Lille. Sa longueur, dans le département, est de 46,200 mètres.

N° 18. *Rivière de la Basse Deûle.* Cette rivière, qui fait suite à la Haute-Deûle, commence à l'écluse Saint-André et débouche dans la Lys, à Deûlémont. Sa longueur est de 19.500 métres.

N° 19. *Canal de La Bassée.* — Ce canal s'étend de celui de la Haute-Deûle à la petite ville de La Bassée, et a une longueur totale de 7,152 mètres. La navigation se fait sans écluse.

N° 20. *Canal d'Aire à La Bassée.*—Ce canal, construit en 1823, entre dans le département par La Bassée, où il se termine après un cours d'environ 40,000 mètres dans le département du Pas-de-Calais. Sa largeur moyenne est de 20 mètres. Il communique avec la Deûle par l'ancien canal de la Bassée, désigné à l'article qui précède.

N° 21. *Canal de Roubaix.* — Ce canal commence à la Basse-Deûle, au village de Marquette, près Lille, traverse le territoire de Roubaix et s'étend jusqu'à la limite de l'arrondissement de Lille et du royaume de Belgique. Ce canal, qui était resté à l'état d'impasse entre ses deux extrémités et Roubaix, est aujourd'hui entièrement terminé.

N° 22. *Rivière de la Scarpe.*— Cette rivière a sa source dans le



département du Pas-de-Calais, entre dans le département du Nord à peu de distance de Douai, traverse cette ville, celle de Marchiennes et de St-Amand, et se jette dans l'Escaut à Mortagne. Sa longueur, dans le département, est de 43,150 mètres.

N° 23. ***Rivière de l'Escaut.*** — L'Escaut, qui a sa source dans le département de l'Aisne, traverse les arrondissements de Cambrai, et de Valenciennes, et sort du département du Nord, à Mortagne, pour se diriger sur Tournai. Sa longueur, dans le département, est de 63,065 mètres.

N° 24. *Canal de Saint-Quentin.* — Ce canal fait communiquer l'Escaut avec la Somme, la mer du Nord avec la Méditerranée et l'Océan. Son développement, de Cambrai à la Fère, est de 96,000 mètres. Sa longueur, dans le département du Nord, est de 26,048 mètres.

N° 25. *Canal de la Sensée.*—Ce canal, qui a son origine au bassin rond, sur l'Escaut, fait communiquer l'Escaut avec la Scarpe au moyen de trois écluses placées à Fressies, Gœulzin et Férin. Il fait suite au canal de St-Quentin, dont il est le complément nécessaire. La longueur est de 25,000 mètres. La navigation est très-active sur ce canal.

N° 26. *Canal de Mons à Condé.*—La longueur totale de ce canal est de 25,280 mètres. Son étendue, dans le département du Nord, est de 5,058 mètres.

N° 27. *Rivière de la Sambre canalisée.*—Cette rivière est la seule voie navigable dans l'arrondissement d'Avesnes. Sa longueur, depuis Landrecies jusqu'à la frontière, est de 54,446 mètres.

N° 28. *Canal de jonction de la Sambre à l'Oise.* — Ce canal fait suite à la Sambre canalisée. Il a une longueur totale de 67,032 mètres, dont 13,202 dans le département.

Situation du service de la navigation intérieure.

Les canaux et rivières navigables existant dans le service du département sont au nombre de 17, dont :

Lignes de l'intérieur	315,230m
Lignes de la Belgique sur Paris	161,819
Ensemble	477,049

Sauf quelques unes d'entre elles, dont l'entretien laisse plus ou moins à désirer, ces voies sont généralement dans un état satisfaisant.

Le mouvement commercial sur ces lignes en 1875, présente des différences sensibles avec celui de l'année 1874. Il a considérablement augmenté sur l'Escaut, le canal de Mons, celui de Saint-

Quentin, la Sambre, etc., et s'est aussi accru d'une manière remarquable sur les lignes principales de l'intérieur, la Sensée, la Moyenne-Scarpe, la Deûle, le canal de Bourbourg, en laissant en diminution les autres lignes. Il est à espérer que le progrès s'étendra sur l'ensemble du réseau, lorsque toutes les parties de la grande ligne de Paris et de Lille à la mer auront été restaurées.

Ci-après le tableau du mouvement des canaux en 1875 :

DÉSIGNATION DES LIGNES.	TONNAGE	
	absolu.	moyen.
Canal de Mons	857820	850171
Escaut	2892687	1433327
Canal de Saint-Quentin	2768964	1840808
Sambre	»	623035
Canal de jonction de la Sambre à l'Oise	»	598160
Canal de la Sensée	981862	883135
Scarpe-Moyenne	1008038	896323
Scarpe-Inférieure	»	»
Canal de la Haute-Deûle	1909207	948613
Basse-Deûle	517295	272792
Canal de Roubaix	75696	27816
La Lys	345359	160493
Canaux d'Hazebrouck	42919	16869
Canal de Bourbourg	578652	494490
Canal de la Haute-Colme	135741	85827
Canal de Bergues à Dunkerque	82535	79257
Canal de Dunkerque à Furnes	72925	56169
Canal de la Basse-Colme	66130	27026

Les travaux d'amélioration des canaux qui mettent Paris et le centre du département en communication directe avec les ports maritimes français situés sur la mer du Nord, sont autorisés par une loi du 14 juillet 1875. Ils ont été entrepris et s'exécutent au moyen des avances de fonds montant à 3,500,000 fr., que le département et les houillères du Nord et du Pas-de-Calais se sont engagés à faire à l'État.

Des difficultés se sont produites dans l'exécution du service du halage organisé en vertu du décret du 19 juin 1875. L'administration supérieure, à laquelle il en a été référé, prendra sans doute des mesures pour faire cesser ces difficultés.

SERVICE HYDRAULIQUE.

La situation géographique du département, la grande richesse de son agriculture et l'immense développement de son industrie, donnent une grande importance aux attributions de ce service qui se rapportent à sept groupes distincts, comprenant en deux séries :

Les dessèchements, les curages, les irrigations et la mise en culture des terrains communaux :

Les usines à eau, le draînage et la pêche fluviale.

Desséchements. — Les desséchements terminés et à l'état d'entretien dans le département sont ceux ci-après :

		Superficie.
Waeteringues de l'arrondissement de Dunkerque.	1re section	9298
	2e —	10189
	3e —	8509
	4e — (y compris 8,750 hect. environ situés en Belgique)	10884
Les Moëres		2091
Prés Duhem, territoire d'Armentières		70
Vallée de la Scarpe, arrondissements de Douai et de Valenciennes		10792
Vallées de la Hayne et de l'Escaut		3697
Prairies de Château-l'Abbaye et de Mortagne		120
Marais de Bruay et de l'Épaix		340
Prairies de Flines-lez-Mortagne		140
Vallée de la Naville		416
Vallée de la Vergne		113
Vallée de la Haute-Sambre, rive gauche		64
— — rive droite		723
Vallée de la Moyenne-Sambre		74
— Basse-Sambre		»
Marais de la Haute-Deûle		1730
Marais de Bourlain et de Trith		192
Total		59692

Les desséchements établis sont au nombre de quatorze ; ils comprennent une superficie de 59,692 hectares, abstraction faite de

celui de la Basse-Sambre qui n'a pas encore fonctionné. Tous, sauf celui-ci, sont terminés.

Ces dessèchements fonctionnent régulièrement et d'une manière convenable.

Les principaux sont ceux des Waeteringues, des vallées de la Scarpe, de la Hayne et de l'Escaut, de la Haute-Sambre et de la Haute-Deûle.

Les Waeteringues sont dans une situation généralement bonne; toutefois, la première et la quatrième sections éprouvent des difficultés pour l'écoulement des eaux des parties basses de leurs territoires, Pour la première on espère que l'amélioration générale de la navigation du bassin de l'Aa fournira prochainement à l'association les moyens de réaliser la création de débouchés directs à la mer dans le chenal de Gravelines. Pour la quatrième, la solution des difficultés existantes dépendrait principalement de la consolidation de la Digue du canal de Dunkerque à Furnes entre la frontière et le sas d'Houtem (Belgique). Par suite des instances de l'administration et des communications faites par la voie diplomatique, ce travail a été entrepris par l'administration belge. Une conférence internationale a été ouverte à ce sujet en octobre 1874, et a été close en septembre 1875. Une convention entre les deux États est projetée sur les bases indiquées dans la conférence; le Gouvernement belge, a, d'ailleurs, promis de prendre prochainement des mesures qui permettront d'atteindre le but d'une manière satisfaisante.

La situation est bonne pour les vallées de la Hayne et de l'Escaut et les marais de la Deûle. Elle l'est moins pour la vallée de la Scarpe; des travaux importants d'amélioration y sont nécessaires. L'association syndicale a présenté des projets pour la dérivation de la Rache et de la Traitoire dans la Scarpe. Ces projets sont en cours d'instruction.

Le syndicat de la Haute-Sambre, rive droite, a été réorganisé et fonctionne aujourd'hui régulièrement.

L'administration s'est occupée de l'organisation du syndicat d'entretien des marais de la Vergne dont les travaux sont depuis longtemps terminés. Un décret du 4 février 1876 a déterminé les formes de l'élection des syndics et les conditions du service.

Les curages de cours d'eau se font toujours avec soin chaque fois que le besoin en est signalé. Ceux effectués en 1876 ont embrassé une étendue de 724,715 mètres.

La superficie des terres drainées dans le département est de 39,757 h. 68 a.

STATISTIQUE DE L'INDUSTRIE MINÉRALE.

Production pendant l'année 1875.

MINES DE HOUILLE (1).

Les conditions de la production de la houille, pendant l'année 1875, ont été à peu près les mêmes que pendant l'année 1874. Les Compagnies qui, lors de la crise houillère de 1872-1873, s'étaient mises en mesure d'extraire de grandes quantités de charbon, soit en développant leurs travaux, soit en attirant à elles la population ouvrière, ont commencé à éprouver de sérieuses difficultés pour l'écoulement de leurs produits. Nulle part on n'a atteint le maximum possible de production.

L'extraction, pendant l'année 1875, a néanmoins dépassé d'une manière sensible celle de l'année 1874, mais on n'a pas pu atteindre le chiffre de 1873. La situation, depuis l'année 1870, peut se caractériser comme il suit : Un élan prodigieux en 1872 et 1873 : les Compagnies ont peine à suffire aux demandes et les prix s'élèvent d'une manière exagérée ; puis une période de calme: la production se soutient à peine, et les prix de vente diminuent, quelques efforts que fassent les Compagnies pour les maintenir.

Les chiffres suivants font voir de quelle manière l'extraction de la houille a varié dans le département du Nord, de 1869 à 1875 :

Année 1869, 24,961,161 quintaux métriques ; 1870, 24,170,972 ; 1871, 27,164,282 ; 1872, 32,267,070 ; 1873, 34,372,409 ; 1874, 32,607,931 ; 1875, 33,566,961.

Il y a eu, en 1875, une augmention de 959,030 quintaux par rapport à 1874, mais la diminution par rapport à 1873 a encore été de 805,448 quintaux. Si d'ailleurs on fait abstraction de l'année 1873, qui a été tout à fait exceptionnelle, on voit que le mouvement d'accroissement de la production, dans le département du Nord, continue à se développer régulièrement. Il est à espérer, qu'en 1876, le chiffre de l'année 1873 sera atteint et même dépassé. On sera alors rentré dans les conditions normales.

(1) Extrait du rapport de MM. les ingénieurs, soumis au Conseil général.

Le tableau suivant fait connaître de quelle manière l'extraction a varié, par Compagnie, de 1874 à 1875 :

COMPAGNIES.	1875.	1874.	Augmentation	Diminution.
	q.m.	q.m.	q.m.	q.m.
Anzin	20.258.734	19.619.991	638.743	»
Aniche	6.076.241	6.244.345	»	168.104
Escarpelle	2.839.335	2.612.952	226.383	»
Douchy	2.079.631	1.865.508	214.123	»
Vicoigne	1.348.782	1.313.972	34.810	»
Thivencelles et Fresnes-Midi.	610.304	551.547	58.757	»
Azincourt	353.934	399.616	»	45.682
TOTAUX	33.566.961	32.607.931	1.172.816	213.786
			AUGMENT. 959.030.	

Toutes les Compagnies, sauf celles d'Aniche et d'Azincourt, ont réalisé une légère augmentation en 1875. C'est la Compagnie d'Anzin qui vient en première ligne ; il est vrai que cette Compagnie n'a fait que compenser en partie la diminution qu'elle avait subie en 1874.

Le personnel des mines de houille du département du Nord, a été, en 1875, de 20,680 ouvriers, savoir : ouvriers du fond, 16,099; ouvriers du jour, 4581.

En 1874, ces mines n'avaient employé que 20,302 ouvriers, savoir : ouvriers du fond, 15,685 ; ouvriers du jour, 4,617.

Il y a donc eu, en 1875, une augmentation de 378 ouvriers, se décomposant comme il suit :

Augmentation du nombre des ouvriers du fond	414
Diminution du nombre des ouvriers du jour .	36
Augmentation totale	378

Il est facile de constater, en se reportant aux années précédentes, que le développement de la population ouvrière se poursuit toujours d'une manière continue.

Cette situation doit être regardée comme avantageuse aux Compagnies. Si leur personnel ouvrier leur paraît en ce moment

un peu élevé, elles ont du moins à leur disposition un instrument de production qui leur permettrait de réaliser des bénéfices considérables, si les prix de vente des charbons devenaient plus rémunérateurs.

Le total des salaires payés en 1875 a été de 22,113,290 fr. 81, ce qui correspond à 1,069 fr. 31 par ouvrier du fond et du jour.

Les salaires avaient été en 1874 de 21,124,185 fr. 19, soit de 1,040 fr. 48 par ouvrier du fond et du jour.

Le salaire moyen par ouvrier s'est donc accru de 28 fr. 83 en 1875.

Il peut paraître intéressant de déterminer le prix de la main-d'œuvre payée par tonne de charbon extrait. C'est ce qu'indique le tableau ci-dessous, pour les diverses Compagnies et pour les années 1875 et 1874 :

COMPAGNIES.	PRIX de la main-d'œuvre par tonne de charbon.	
	1875.	1874.
Anzin	6 f. 82	6 f. 72
Aniche	6 . 14	5 . 99
Escarpelle	6 . 23	6 . 13
Douchy	6 . 55	7 . 08
Vicoigne	5 . 21	5 . 50
Thivencelles et Fresnes-Midi	5 . 45	5 . 62
Azincourt	8 . 53	6 . 64

La moyenne, pour l'ensemble du bassin, est de 6 fr. 59. Ce chiffre n'a été dépassé que par les Compagnies d'Anzin et d'Azincourt, toutes les autres sont restées au-dessous.

Pendant l'année 1875, il y a eu, dans le bassin du Nord, 47 fosses d'extraction en activité, et 12 en creusement ou en préparation pour une prochaine reprise de travaux.

Le tableau ci-dessous indique, par Compagnie, la répartition de ces chiffres :

COMPAGNIES.	FOSSES en Exploitation.	FOSSES en creusement ou en préparation.
Anzin	21	4
Aniche	9	3
Escarpelle	4	1
Douchy	6	1
Vicoigne	3	»
Thivencelles et Fresnes-Midi	2	1
Azincourt	2	»
Annœulin	»	1
Crespin	»	1
TOTAUX	47	12

Les prix moyens de vente des charbons ont été les suivants, en 1875 et en 1874, pour les diverses Compagnies :

COMPAGNIES.	PRIX de vente par quintal métrique.	
	1875.	1874.
Anzin	1f.678	1f.728
Aniche	1.601	1.718
Escarpelle	1.585	1.568
Douchy	1.794	1.817
Vicoigne	1.328	1.508
Thivencelles et Fresnes-Midi	1.414	1.578
Azincourt	1.606	1.581

La moyenne, pour l'ensemble des Compagnies a été, en 1875, de 1 fr. 646, et en 1874, de 1 fr. 706.

Toutes, sauf Escarpelle et Azincourt, ont pris part à la diminution. La baisse s'est produite d'une manière plus accentuée sur les charbons maigres.

Il n'est pas encore possible de fixer, même approximativement, le chiffre de la consommation de la houille dans le département du Nord, pendant l'année 1875.

La consommation, pendant l'année 1874, a été de 41,481,329 quintaux, et on peut la décomposer comme il suit, d'après la provenance :

Houilles du Nord	19,150,756 quint mét.
— du Pas-de-Calais . . .	9,443,825
— de Mons et du Centre .	8,300,653
— de Charleroi	4,118,717
— d'Angleterre	467,378
Total égal . . .	41,481,329

D'après la nature des emplois, on peut encore répartir ce chiffre de la manière suivante :

Mines de houille	1,821,169 quint mét.
Usines à fer	7,332,400
Industries diverses	17,775,950
Chemins de fer	1,051,810
Chauffage domestique	13,500,000
Total égal . . .	41,481,329

La diminution de la consommation a été de 1,600,000 quint. environ par rapport à 1873. Elle porte en totalité sur les houilles du Pas-de-Calais, Belges et Anglaises.

TOURBIÈRES.

Les tourbières ont produit en 1875, 13,000 quintaux de tourbe, valant 1 fr. le quintal. Elles avaient produit 16,000 quintaux en 1874.

MINES DE FER.

Des six mines de fer concédées dans l'arrondissement d'Avesnes, deux seulement ont été exploitées en 1875 : ce sont celles de Glageon et de Trélon et Ohain.

Sur la concession de Glageon, il n'a été exécuté que des travaux préparatoires. L'exploitation proprement dite, qui a été arrêtée à la fin de 1873, n'a pas encore pu être reprise, faute de débouchés. L'extraction n'a été que de 39,000 quintaux de minerai, qui sont restés sur le carreau de la mine.

La concession de Trélon et Ohain possède deux siéges d'extraction, dont l'un a été mis en chômage au commencement de 1875 ; l'autre a été maintenu en activité, et a produit 69,000 quintaux de minerai.

En résumé, la production des mines de fer ne s'est élevée en 1875, qu'au chiffre de 108,000 quintaux. Elle avait été de 305,000 quintaux en 1874.

MÉTALLURGIE.

La production des fontes d'affinage et de 2me fusion s'est notablement accrue en 1875.

Les fers marchands et les fers spéciaux ont été également en augmentation ; les tôles se sont à peu près maintenues, mais il y a eu une réduction considérable sur la production des rails en fer, auxquels les rails d'acier font une concurrence désastreuse.

Enfin, l'acierie de Denain a été mise en activité, et a apporté son contingent à la production métallurgique.

Le tableau suivant résume les chiffres qui se rapportent à la métallurgie du fer pour les années 1875 et 1874.

	1875.		1874.	
	QUANTITÉS.	PRIX.	QUANTITÉS.	PRIX.
Fontes d'affinage......	1.525.456 q.m	7 f. 95	1.241.340 q.m	9 f. 00
Fontes de 2e fusion	360.011	21 00	334.979	25 00
Fers marchands........	1.010.212	22 04	847.050	25 00
Rails.................	339.864	22 80	634.041	24 00
Fers spéciaux.........	431.767	21 92	322.242	24 50
Tôles................	194.401	27 67	208.050	35 00
TOTAL........	1.976.244	»	2.011.383	»
Aciers Bessemer.......	151.669	26 87	»	»

La baisse des prix de vente s'est encore accentuée en 1875.

L'usine à zinc d'Auby-lez-Douai, de la Société-Asturienne, a produit en 1875, 66,000 quintaux de zinc laminé, qui se sont vendus au prix moyen de 68 fr. 50.

En 1874, cette usine n'avait produit que 55,000 quintaux de zinc.

APPAREILS A VAPEUR.

102 nouvelles usines à vapeur ont été mises en activité en 1875; 18 ont été supprimées. Le nombre des usines s'est donc accru de 84.

Le département du Nord compte actuellement 2,847 usines à vapeur, renfermant 5,720 chaudières et 4,083 machines, d'une force totale de 67,373 chevaux.

Trois explosions d'appareils à vapeur ont eu lieu en 1875, et ont occasionné la mort de 6 ouvriers.

SANTÉ PUBLIQUE.

D'après la liste générale arrêtée le 31 décembre 1869, le nombre des personnes autorisées à exercer l'art de guérir dans le département est de 953, dont :

Docteurs en médecine, 212 ; docteur en chirurgie, 1 ; officiers de santé, 269 ; sages-femmes élèves de la Maternité de Paris, 155 ; sages-femmes reçues par le jury médical, 125 ; pharmaciens reçus par les écoles spéciales, 63 ; pharmaciens reçus par le jury médical, 128.

VACCINE.

Le compte-rendu du service des vaccinations, en 1875, contient les renseignements ci-après :

ARRONDISSEMENTS.	NOMBRE des naissances.	NOMBRE des vaccinations.	Proportion des vaccinations aux naissances.	Nombre des revaccinations.	Nombre d'individus atteints de la petite vérole vaccinés	Nombre d'individus atteints de la petite vérole non vaccinés
Dunkerque	4539	3264	73 %	19	1	2
Hazebrouck	3696	1466	39 —	52	5	«
Lille	21549	12617	58 —	303	28	6
Cambrai	5752	4482	78 —	62	»	»
Avesnes	4642	2693	58 —	276	»	»
Douai	3869	2685	69 —	146	»	»
Valenciennes	6345	4693	74 —	66	12	»
Totaux	50392	31900	63 %	924	46	8

Les arrondissements dans lesquels les vaccinations ont été proportionnellement le plus nombreuses sont ceux de Dunkerque, Cambrai, Douai et Valenciennes. Les arrondissements d'Avesnes Hazebrouck et Lille, sont restés au-dessous de la moyenne.

En somme, le service de la vaccine a été aussi actif en 1875 qu'il ne l'avait eté en 1874,

Les revaccinations ont été au nombre de 924 et ont été surtout pratiquées dans les arrondissements de Lille et d'Avesnes.

L'Administration et le Comité central de vaccine poursuivent leurs efforts et leurs encouragements afin de faire comprendre aux populations l'utilité de cette opération contre l'éventualité d'une maladie qui exerce particulièrement ses ravages sur les jeunes âges.

Nous donnons, ci-après, le nom du vaccinateur qui s'est le plus distingué, en 1875, dans chaque arrondissement :

Arrondissement de Dunkerque. — M. Faucon, docteur à Dunkerque, 803 vaccinations.

Arrondissement d'Hazebrouck· — M. Bart, officier de santé à Steenbecque, 212.

Arrondissement de Lille. — Dame Vuylsteke-Vermondère, sage-femme à Roubaix, 747.

Arrondissement de Cambrai. — Dame Piérard-Legrand, sage-femme à Carnières, 219.

Arrondissement d'Avesnes. — Dame Carpentier-Camatte, sage-femme à Maubeuge, 351.

Arrondissement de Douai. — Dame Dupret, sage-femme, à Douai, 319.

Arrondissement de Valenciennes. — M. Fauville, docteur en médecine, à Denain, 390.

SAGES-FEMMES.

Le département entretient quatre bourses à l'école d'accouchement de Paris, les élèves qui sortent de cette école avec le titre de capacité s'établissent d'une manière utile dans les campagnes et même dans les villes. Un crédit de 1,500 fr. est en outre inscrit au budget départemental pour le traitement du professeur du cours d'accouchement à la Faculté de médecine de Lille.

ALIÉNÉS.

Nous indiquons ci-après le mouvement de la population des asiles affectés au traitement des malades de cette catégorie dans le département pendant l'année 1875.

	ARMENTIÈRES (hommes).	BAILLEUL (femmes).	LOMMELET (hommes).	TOTAL.
Aliénés existant au 1er janvier	598	958	478	2029
Admis pendant l'année.......	170	194	102	466
	763	1152	580	2495
Sortis ou décédés pendant l'année	171	185	93	449
Restant le 31 décembre 1874..	592	967	487	2046

Dont : Hommes 1079
Femmes 967

Ces 2495 aliénés qui ont séjourné en 1875 dans les asiles se divisaient ainsi qu'il suit, suivant la nature des affections dont ils étaient atteints :

	Hommes.	Femmes.	TOTAL.
Folie simple	802	905	1607
Folie compliquée d'épilepsie	97	79	176
Folie paralytique.....................	85	32	117
Démence sénile et démence organique ..	60	52	112
Idiotie et crétinisme	299	84	383
	1343	1152	2495

Près des deux tiers des malades sont atteints de folie simple. — Les cas de folie compliquée et de démence sénile ou organique forment un sixième du total. — Le surplus de la population des asiles se compose de crétins et idiots dont le nombre est beaucoup plus grand parmi les hommes que parmi les femmes.

Epidémies en 1875.

Extrait du Rapport général présenté par M. le docteur Pilat, médecin des épidémies de l'arrondissement de Lille, sur les épidémies qui ont régné en 1875 *dans le département du Nord.*

Les conditions sanitaires ont été moins bonnes en 1875 que les années précédentes, et le nombre des épidémies observées dans le département s'est élevé à un chiffre qui a été rarement atteint.

Dans l'arrondissement de Cambrai seulement, on n'a pas eu d'épidémies à constater.

Dans celui d'Avesnes, le docteur Lubin, médecin des épidémies, signale la fièvre typhoïde comme ayant régné, pendant deux mois, dans la commune de Vendegies-au-Bois; il a constaté quatre décès sur dix malades.

Dans l'arrondissement de Douai, M. Léonardi signale quatre épidémies : une de rougeole et trois de fièvre typhoïde.

L'épidémie de rougeole a régné à Lewarde et sa durée a été de six à huit mois. Les complications habituelles, du côté des voies respiratoires, ont été observées chez beaucoup de malades.

Les trois épidémies de fièvre typhoïde ont été observées à Lauwin-Planque, Dorignies et Douai. La première a duré un an et les deux autres six mois. A Lauwin-Planque, la maladie a attaqué aussi bien les adultes que les enfants fréquentant les écoles; à Dorignies, la forme adynamique a dominé; à Douai, les formes ont été multiples et l'épidémie a frappé toutes les classes de la population en même temps, aussi bien les riches que les pauvres.

Dans l'arrondissement de Dunkerque, une seule épidémie est signalée par M. Lemaire, médecin des épidémies.

Elle a trait à la rougeole, 220 malades ont succombé. Cette épidémie a fait 215 victimes parmi les enfants de la naissance à sept ans, et cinq autres depuis dix jusqu'à vingt-trois ans. Ce sont les complications du côté des voies respiratoires qui ont causé le plus de décès. L'épidémie a duré trois mois, de la fin de décembre 1874 au commencement d'avril 1875. C'est par contagion que la maladie s'est étendue à toute la ville.

Dans l'arrondissement d'Hazebrouck, M. Prévost, médecin des épidémies, signale 5 épidémies de rougeole observées par lui dans les communes de Nieppe, Rubrouck, Zuytpeene, Zermezeele et Hazebrouck; il en attribue le développement à la contagion, à la température froide et humide de l'hiver, à l'agglomération et aux mauvaises conditions hygiéniques des habitations. La durée de

l'épidémie a été de 2 à 3 mois pour Nieppe et Rubrouck, 4 mois pour Hazebrouck et un mois environ pour Zuytpèene et Zermezèele. Nieppe a eu 13 décès sur 400 rougeoles; Rubrouck, 22 sur 200; Zuytpeene, 3 sur 80; Hazebrouck, 27 sur 600, et Zermezèele n'a pas eu de décès sur 50 attaques. Une épidémie d'angine couenneuse observée à Thiennes et dont la cause principale a été la contagion et une température froide et humide a causé 6 décès sur 20 attaques.

L'arrondissement de Valenciennes a été frappé par deux épidémies, une d'érysipèle, une autre de choléra-saisonnier.

Erysipèle. — Cette maladie a pris à Valenciennes, vers la fin de 1874 et le commencement de 1875, un caractère de généralité sous l'influence duquel elle s'est étendue à tous les quartiers de la ville, ne respectant ni l'âge, ni le sexe.

M. le docteur Manouvriez fils, médecin-adjoint des épidémies, cite comme s'étant montré exceptionnellement et comme complication chez certains malades, les engorgements ganglionnaires avec douleur sur les côtés du cou et à la nuque, l'angine, l'agitation et le délire pendant la nuit, et, chez une jeune fille de 12 ans, une syncope, deux jours avant la sortie de l'érysipèle. Dans 25 cas, sur les 28 qui se sont produits, l'érysipèle a siégé à la face, comme cela s'observe généralement.

Les complications d'embarras gastro-intestinal ont été combattues par les purgatifs, celle de la congestion du côté du cerveau et des méninges par le calomel et le jalap, agissant comme dérivatifs. L'auteur s'est attaché, dans le traitement local, à préserver la peau du contact de l'air.

Choléra saisonnier. — Cette maladie a revêtu, en 1875, la forme épidémique. Le premier cas s'est déclaré le 20 juillet, et M. Manouvrier a pu en observer 35 cas dans l'espace de trois mois; il porte à 200 environ le chiffre des attaques dans toute la ville. Il y a eu six décès, d'après les relevés de l'état-civil; ce qui fait supposer que l'épidémie a revêtu un certain caractère de bénignité. On peut aussi mentionner, comme une des particularités de l'épidémie, la multiplicité des foyers qui se sont éteints sans grande propagation ambiante. La cause principale de l'épidémie peut être rattachée à la haute température de la saison, qui s'est élevée à 32° centigrades.

Le traitement employé pour combattre la maladie a consisté principalement dans l'emploi, à l'intérieur, des alcooliques combinés avec les opiacés, et les quarts de lavements amidonnés et laudanisés. Cette médication, employée pour la première fois chez les enfants, paraît avoir produit de bons résultats entre les mains de M. Manouvrier.

Dans l'arrondissement de Lille, la fièvre typhoïde, soit à l'état épidémique, soit à l'état sporadique, est une des maladies les plus répandues; on la rencontre surtout dans les campagnes, là où se trouvent réunies les plus mauvaises conditions d'hygiène, sous le rapport des habitations, de l'encombrement, de la malpropreté et de l'alimentation. Cependant les villes n'en sont pas toujours exemptes.

Dans la commune d'Avelin, la maladie, bien que limitée à un petit nombre d'habitations, a paru se communiquer des personnes malades aux personnes saines, sous l'influence toutefois des conditions favorables à cette transmission, telles que l'encombrement, un trop grand rapprochement des personnes et le défaut d'aération des chambres à coucher.

A Bois-Grenier. — C'est à l'humidité des habitations que l'on doit rapporter le développement de la maladie.

A Comines. — C'est à la mauvaise qualité de l'eau des puits, infectée par des filtrations de purin, 14 personnes parmi celles qui faisaient usage de cette eau ont été atteintes à des degrés différents, deux ont succombé.

A Halluin. — Cette maladie sévit assez fréquemment, 42 personnes ont été atteintes, 12 ont succombé; ici, il faut faire intervenir les mauvaises conditions hygiéniques des maisons habitées par des ouvriers belges, tisserands pour la plupart, qui se nourrissent mal et font des excès de tous genres. Là, cependant, le pays est salubre.

A Lille. — C'est également dans le quartier habité par les belges, que la maladie a pris naissance; de là, elle s'est propagée dans les autres quartiers de la ville, mais elle y a sévi avec moins d'intensité. Le nombre des morts s'est élevé au chiffre de 86.

A Lesquin. — L'humidité du sol et des habitations qui sont entourées de plantations nombreuses, a donné lieu à une petite épidémie qui, heureusement, a fait peu de victimes.

A Roncq. La même cause a amené les mêmes effets, mais là l'épidémie a pris des proportions plus grandes, puisque sur 31 attaques il y a eu six décès.

A Tourcoing. — Ville de 43,000 habitants; il y a eu 15 décès sur un nombre indéterminé de malades. C'est surtout dans le quartier habité par les ouvriers que la maladie a sévi.

A Willems. — L'encombrement des habitations, l'humidité du sol, ont causé 22 attaques dont un décès.

A Wattrelos. — Sur 25 attaques 6 décès.

A Armentières. — Où la maladie est endémique par suite de

l'humidité du sol en partie marécageux, le nombre des victimes a été de 36, sur un nombre considérable de malades.

La durée de ces épidémies a été, en moyenne, de deux à cinq mois, si on en excepte celle de Lille qui a duré huit mois; elles ont affecté toutes les formes, depuis la fièvre muqueuse jusqu'à la fièvre ataxo-adynamique.

Dans les communes où la fièvre typhoïde s'est montré sporadiquement, elle a été généralement fort bénigne.

La rougeole a régné, en 1875, dans un très grand nombre de communes de l'arrondissement de Lille, mais comme elle a eu généralement peu de gravité, surtout lorsqu'elle s'est déclarée en été, elle a passé souvent inaperçue.

Les décès, et il y en a eu peu, relativement au nombre de sujets malades, ont eu lieu à la suite de complications dont la plus fréquente a été la bronchite capillaire et la pneumonie; puis l'entérite et, en dernier lieu, la méningite.

A Lille, sur une population du 158,000, on a compté 246 décès, 43 chez les enfants en-dessous d'un an, 192 de 1 à 2 ans, 10 de 5 à 10, et 1 au-dessus de 10 ans; ici encore, la mortalité la plus forte a eu lieu dans le quartier belge, 184 (ce quartier forme un des cinq cantons de la ville). Les communes qui, à notre connaissance, ont été le plus fortement atteintes sont celles d'Annœullin, de Gondecourt, Herrin, Lille, Phalempin, Thumeries, Willems, Seclin, Mouveaux et Armentières.

Scarlatine. — Elle a moins sévi dans l'arrondissement que la rougeole; là où elle a été observée elle a marché côte à côte avec la rougeole et a trouvé les mêmes causes de développement et les mêmes moyens de propagation; les décès ont été attribués à des complications d'angine couenneuse ou à des désordres du côté des voies digestives; on a observé peu d'anasarque avec albuminurie comme suite de la maladie.

La grippe s'est montrée dans la ville de Lille et la plupart des communes environnantes vers la fin de l'hiver; bien que peu grave par l'ensemble de ses symptômes, puisqu'elle ne forçait que peu de malades à s'aliter, elle a été cependant, chez un certain nombre, le point de départ de complications ou d'états pathologiques plus ou moins graves, tels que bronchite capillaire, pneumonie, et occasionnait chez ceux qui souffraient de phthisie pulmonaire des hémorrhagies qui hâtaient la marche de l'affection.

La coqueluche a suivi chez beaucoup d'enfants l'attaque de rougeole; elle a donné lieu dans la ville de Lille à 123 décès, la plupart chez des enfants de 1 à 5 ans et par suite de complications de pneumonie.

Epizooties en 1875.

Extrait du rapport présenté par M. Pollet, médecin-vétérinaire du département, sur les Épizooties parues dans le département du Nord en 1875.

M. Pollet déclare que l'année 1875 laissera, dans les esprits de nos campagnes du Nord, un souvenir désolé des pertes considérables que l'épizootie de la fièvre aphtheuse a occasionnés.

Dans l'arrondissement d'Avesnes, de toutes les maladies contagieuses, celle qui a fait subir le plus de pertes à l'agriculture, est, sans contredit, la fiévre aphtheuse, appelée vulgairement cocotte. Elle a sévi d'une manière générale et intensive. Peu d'étables sont restées indemnes de cette affection. M. Boulay, médecin-vétérinaire à Avesnes, fait connaître que cet arrondissement a eu plus de 10,000 malades, dont 200 morts, de l'espèce bovine; et 3,000 moutons sans aucun sinistre. En outre, dans cette énumération ne sont pas compris les veaux, sur lesquels on aurait éprouvé une mortalité considérable, qui se compte au moins par 500 têtes.

Quant à l'espèce porcine, un grand nombre de ces animaux ont été atteints de la fièvre aphtheuse, et, comme chez lez bovinées, ce sont les animaux en bas âge qui ont le plus payé à la mortalité.

Dans l'arrondissement de Cambrai, M. Obled, médecin-vétérinaire à Cambrai, constate que, sur 117 communes du Cambrésis, plus de 100 furent visitées par une maladie contagieuse quelconque : morve, pleuropneumonie, cocotte, rage ou choléra des poules.

Dans l'arrondissement de Douai, trois épizooties redoutables, la morve, la pleuropneumonie, la fièvre aphtheuse, semblent avoir élu domicile dans cette région. Leurs ravages n'ont pas été moins grands cette année que précédemment.

La morve a deux foyers principaux : le chemin de halage et l'écurie souterraine de la Compagnie houillère d'Aniches.

Tout ce qu'on a pu faire jusqu'à ce jour dans le but d'extirper cet affreux mal, a été fait en vain. Mais grâce à l'organisation très-prochaine d'un service de halage par entrepreneurs, qui concentrerait en peu de mains les chevaux employés à cet usage, il sera possible d'exercer une surveillance plus immédiate, et partant, plus efficace.

La Compagnie houillère d'Aniches possède des chevaux

morveux depuis longtemps. Elle les emploie au fond des fosses, jusqu'à ce qu'ils soient suffisamment malades pour qu'il y ait nécessité absolue de les en retirer. Elle les envoie alors dans le chantier d'Auberchicourt, où ils sont traités dans des écuries qui contiennent en même temps des chevaux sains. Cette concentration au chantier d'Auberchicourt détermine une circulation, rarement interrompue, d'animaux malades, sur les chemins d'Aniches et sur la route nationale entre Douai, Sin, Dechy, Guesnain, Lewarde et Auberchicourt.

La pleuropneumonie fait plus de ravages que jamais dans l'arrondissement de Douai. Le titre d'inspecteur de l'abattoir, que possède M. Deleplanque, médecin-vétérinaire, lui a permis de constater que, cette année, sur **9455** bêtes de l'espèce bovine sacrifiées pour la boucherie, il y en avait **522** atteintes de la péripneumonie. Si l'on soustrait **4345** veaux, sur lesquels il n'a rencontré que quelques cas rares de cette affection, on obtient la proportion effrayante de **10,6 0/0** d'animaux contagionnés.

M. Deleplanque signale une recrudescence de péripneumonie pendant les mois de septembre, octobre, novembre, décembre et janvier ; cela provient, suivant lui, du mode d'alimentation très-aqueuse, suivi pendant l'époque précitée. Il consiste à donner les feuilles et les collets des betteraves, puis les résidus de la fabrication du sucre ou de la distillerie de la betterave. Ce vétérinaire a obtenu de très-bons résultats de l'inoculation. Il a ainsi arrêté bien des sinistres. C'est pourquoi il propose de vulgariser cette mesure autant que possible ; et même de la faire pratiquer gratuitement chez les gens peu aisés qui en feraient la demande.

La fièvre aphtheuse règne depuis trois ans dans les étables de l'arrondissement de Douai. Cette année, **1875**, elle s'est montrée avec une acuité, une gravité telle, que M. Deleplanque a pu constater dans son abattoir **63** bovinées, arrivées au dernier degré de marasme, par suite des accidents que cette affection peut entraîner après elle. Même lorsqu'elle suit une marche naturelle; que les accidents de nécrose des ligaments, d'arthrite etc., ne surviennent pas, la cocotte occasionne plus de dommages à l'agriculture que les autres maladies contagieuses, la péripneumonie, par exemple. En effet, la péripneumonie est tellement redoutée par ses conséquences désastreuses, qu'aussitôt constatée sur le bétail, elle oblige à un sacrifice immédiat et la boucherie en tire son profit.

Dans l'arrondissement d'Hazebrouck, la cocotte a envahi toutes les fermes de la Flandre, sauf de très-rares exceptions, entraînant après elle des pertes considérables. On évalue le dommage qu'elle

cause au propriétaire, en lait, graisse, etc., sans y comprendre les cas de mort, à 40 et même à 50 fr. par tête de bétail. La mortalité s'est surtout étendue sur les veaux et les gorets.

Les vétérinaires de cet arrondissement accusent plusieurs chefs de contagion, entr'autres : la négligence dans l'observation de l'arrêté préfectoral ; l'absence d'inspections dans les marchés ; enfin la non désinfection des wagons, après chaque transport de bétail.

M. Baelde, de Cassel, déclare que la cocotte est transmissible à l'espèce humaine. Il a vu des femmes et des enfants présenter tous les caractères de la fièvre aphtheuse, sans accidents graves, après des manipulations journalières sur des bêtes malades.

M. Baelde a aussi constaté la phthisie tuberculeuse, un cas de morve chronique sur le cheval d'un voyageur, et enfin l'avortement enzootique des vaches de sa contrée, sans qu'il puisse en attribuer la cause.

Dans l'arrondissement de Dunkerque, M. Geersen, médecin-vétérinaire à Bergues, n'a eu aucune mission à remplir. Aussi ne parle-t-il que de la cocotte, dont fut atteint, sans gravité toutefois, presque tout le bétail de son arrondissement.

Dans l'arrondissement de Valenciennes, M. Huart, médecin-vétérinaire à Valenciennes, signale que la mortalité des animaux de cet arrondissement a suivi ces proportions : Pour la morve chronique, 1,60 0/0 ; pour la pleuropneumonie, 3,2 0/0 ; et pour la fièvre aphtheuse 4 0/0. M. Huart demande la fermeture des marchés et des foires, chaque fois qu'apparaîtra une épizootie aussi contagieuse que la cocotte. Sans quoi, toutes les mesures sanitaires resteront à l'état de lettre morte ; car, même avec l'inspection la plus minutieuse, il n'est pas possible de reconnaître la maladie à son début ; et, trop souvent cependant elle se trouve assez puissante pour communiquer le virus aux bêtes voisines, agglomérées dans un marché, et la contagion va se disséminant dans tous les rayons de la contrée.

RECRUTEMENT DE L'ARMÉE.

Classe de 1875.

Le nombre de jeunes gens maintenus sur les listes du tirage par le conseil de révision a été par subdivision de région comme suit :

Subdivision de Lille (arrond.)........	3,462
id. de Valenciennes (arrond.) ...	1,555
id. de Cambrai (arrondissements de Cambrai et de Douai)......	2,102
id. d'Avesnes (arrondissement)...	1,834
id. de Dunkerque (arrondiss. de Dunkerque et d'Hazebrouck)....	1,769
Total....	10,722

Ces jeunes gens ont tous été examinés par le conseil de révision. 895 d'entre eux ayant été exemptés pour infirmités, la liste départementale du recensement s'est trouvée réduite à 9,827 hommes, que le conseil a répartis de la manière suivante :

Première partie de la liste du recensement. — Jeunes gens déclarés propres au service militaire.

Service actif.........	5,352

Deuxième partie. — Dispensés en vertu de l'article 17 de la loi du 27 juillet 1872 :

Soutiens de famille.......	684	1,601
Aînés de deux frères concourant au même tirage.......	7	
Frères de militaires.......	910	

Troisième partie. — Jeunes gens conditionnellement dispensés en vertu de l'article 20 :

Élèves de l'école polytechnique. . . .	6	
Voués à l'enseignement	62	
Elèves ecclésiastiques du culte catholique	53	
Elèves des autres cultes salariés par l'État	2	
Jeunes gens auxquels il a été fait application de l'art 21 de la loi :		
Engagés volontaires de 5 ans	831	1,495
Engagés conditionnels d'un an	462	
Jeunes gens liés au service dans les armées de terre ou de mer en vertu d'un brevet ou d'une commission.	4	
Inscrits maritimes	75	
Quatrième partie. — Jeunes gens classés dans le service auxiliaire		719
Cinquième partie. — Jeunes gens ajournés à un an . . .		660
Total de la liste du recrutement.		9,827

Parmi les jeunes gens classés dans le service actif, 215 ont été dispensés comme soutiens de famille, en vertu de l'article 22 de la loi, et 2 ont obtenu des sursis d'appel.

Détails sur l'instruction des jeunes gens maintenus sur les listes de tirage.

Ne sachant ni lire ni écrire	2,066
Sachant lire seulement	116
Sachant lire et écrire	1,826
Sachant lire, écrire et compter.	6,328
Bacheliers ès-lettres, bacheliers ès-sciences.	104
Dont on n'a pu vérifier l'instruction.	282
Total.	10,722

Indication de la taille des jeunes gens du service actif.

Ayant moins de 1 m. 54	17
Ayant de 1 m. 54 à 1 m. 62.	1,066
Ayant de 1 m. 63 à 1 m. 66	1,287
Ayant de 1 m. 67 à 1 m. 69	970
Ayant de 1 m. 70 à 1 m. 72	835
Ayant au-delà de cette dernière taille (1 m. 73 et au-dessus).	865
Dont on n'a pu connaître la taille. . . .	312
Total.	5,252

Parmi les jeunes gens classés dans le service auxiliaire, 8 étaient atteints de maladies de la peau, 9 de maladies du cuir chevelu, 55 de myopie, 135 de strabisme, 13 de surdité légère, 57 de perte des dents, 1 d'autre maladie de la bouche, et 9 de bégaiement.

Renseignements généraux sur les opérations du recrutement.

Les tableaux de recensement ont été établis et publiés dans les délais prescrits par la loi. Ce double et important travail se fait généralement avec beaucoup de soin.

Lors de la vérification des tableaux de recensement qui a précédé le tirage au sort, le nombre des inscriptions retranchées a été de 35, et celui des inscriptions ajoutées de 26. En dehors des radiations opérées par suite de décès, le conseil de révision n'a eu à constater que quatre inscriptions faites irrégulièrement.

Les fils et petits-fils d'étrangers que les maires n'ont pas portés sur les tableaux de recensement, en raison de leur origine, sont au nombre de 750 ; le nombre de ceux qui ont réclamé ou accepté la qualité de français a été de 135.

Parmi eux 50 ont été compris dans la 1re partie de la liste du recrutement, 25 exemptés pour infirmités, 30 ajournés, 16 déclarés propres au service auxiliaire, 7 dispensés comme soutiens de famille, et 7 annotés comme en réclamation au même titre,

Un assez grand nombre de jeunes gens ont été inscrits pour n'avoir pas rempli les formalités prescrites par la loi du 16 décembre 1874.

49 omis des classes de 1869, 1870, 1871, 1872, 1873 et 1874, ont concouru au tirage de la classe de 1875.

Nous avons donné plus haut des détails sur l'instruction des jeunes gens de la classe. Ces renseignements n'indiquent pas un progrès bien sensible. Dans le Nord, les enfants trouvent facilement du travail, dès l'âge de 10 ans, dans les établissements industriels, et c'est ce qui fait que l'on compte encore un si grand nombre d'illétrés dans le département du Nord, si riche et si industrieux. Il est à espérer que la nouvelle loi sur le travail des enfants apportera un remède à cette situation.

Dans l'arrondissement de Cambrai, canton de Solesmes, une erreur d'une unité en moins a été commise dans le nombre des numéros déposés dans l'urne. Le jeune homme qui n'a pas eu de numéro a été inscrit sur la liste cantonale à la suite des jeunes gens qui ont participé au tirage au sort.

L'itinéraire du Conseil de révision a été exactement suivi sans qu'il se soit produit le moindre retard. Aussi toutes les opérations se sont accomplies sans incident de nature à troubler l'ordre ni le calme des séances.

Deux médecins militaires ont été désignés pour assister le Conseil de révision ; ils se sont parfaitement acquittés de leur mission. Ils n'ont pas opéré simultanément.

Le nombre des séances pendant 52 jours a été de 65. Cinquante-sept ont été présidées par le Secrétaire-Général en l'absence du Préfet en congé, et 8 par un Conseiller de Préfecture. Quarante-neuf membres du Conseil général et 54 membres des Conseil d'arrondissement y ont assisté.

Les décisions rendues par le Conseil de révision ont été au nombre de 10,656 et n'ont donné lieu à aucun incident.

Les jeunes gens ont été convoqués dans le délai prescrit, 10,590 se sont présentés ou fait représenter ; 66 autres ne se sont pas présentés. — Parmi ceux-ci 62 ont été autorisés à se faire visiter au lieu de leur résidence.

Le Conseil de révision a eu à statuer sur 1,182 jeunes gens ajournés des classes de 1874 et 1875. 521 sujets ont été reconnus aptes au service armé ; 280 ont été classés dans le service auxiliaire. — 293 ont été ajournés à une troisième visite ; enfin 88 ont été exemptés pour infirmités.

660 jeunes gens de la classe de 1875 ont été ajournés à un nouvel examen.

Il y a eu moins d'ajournés et moins d'exemptés que pour la classe de 1874.

Le nombre des jeunes gens inscrits sur la première partie de la liste du recrutement a été de 5,352. Sur ce nombre 450 ont demandé d'être inscrits sur la liste des soutiens de famille ; 215 de ces demandes ont été accueillies par le Conseil de révision.

Il n'y a eu aucune substitution.

Un jeune homme du canton de Carnières a été déféré au Tribunal de Cambrai pour mutilation volontaire de l'index droit en vue de se soustraire aux obligations du service militaire. Il a été condamné à un mois d'emprisonnement.

Les listes du recrutement cantonal ont été closes le 29 juin 1876.

SAPEURS-POMPIERS MUNICIPAUX.

Les corps des sapeurs-pompiers sont nombreux dans le département. Nous indiquons ci après l'état de leur matériel. — 1876.

ARRONDISSEMENTS.	NOMBRE de communes pourvues de pompes.	NOMBRE de pompes possédées par les communes.
Dunkerque	16	41
Hazebrouck	19	40
Lille	98	189
Cambrai	53	69
Avesnes	61	83
Douai	40	58
Valenciennes	66	96
Totaux	353	576

Cette situation indique 8 pompes de plus que l'année précédente.

Lille compte un bataillon composé de six compagnies d'un effectif total de 500 hommes.

PRISONS.

Il existe dans le département une maison centrale de détention, une maison correctionnelle départementale, sept maisons d'arrêt et neuf dépôts de sûreté.

La maison centrale de Loos, établie dans les bâtiments de l'ancienne abbaye de ce nom, en vertu de l'ordonnance royale du 6 août 1817, possède d'immenses et magnifiques locaux; elle est divisée en trois quartiers parfaitement distincts et renferme les hommes ainsi que les enfants détenus en vertu des articles 66, 67 et 69 du Code pénal.

Les hommes sont surveillés par les gardiens, tous anciens militaires, et les enfants par les frères de Saint-Joseph.

La maison correctionnelle y a été installée.

Une colonie pénitentiaire a été annexée à la maison centrale; les jeunes détenus y sont appliqués à l'exploitation des terrains loués par le gouvernement dans l'enclos de l'abbaye et à diverses professions industrielles.

POPULATION DES PRISONS CIVILES DU DÉPARTEMENT.

MAISON CENTRALE DE LOOS.

Le nombre de détenus était, au 31 décembre 1876, de 1,425, savoir :

Criminels	136
Correctionnels à plus d'une année d'emprisonnement.	1,189
Total	1,325

La plupart de ces condamnés sont employés à divers travaux.

Les détenus provenaient des départements ci-après : Nord, 508; Pas-de-Calais, 182; Aisne, 182; Somme, 206; Oise, 150; Seine, 47; Marne, 6; Ardennes, 60; Seine-Inférieure, 55; Seine-et-Marne, 2; Gironde, 1; Cher, 1; Eure, 5; Haute-Marne, 1; Eure, 3; Calvados, 2; Meuse, 1.

ÉTABLISSEMENT D'ÉDUCATION CORRECTIONNELLE.

Colonie agricole de St-Bernard, à Sequedin, annexe de la maison centrale.

Les jeunes gens détenus placés dans cet établissement étaient au nombre de 384 au 31 décembre 1876.

Ils sont employés aux travaux de la ferme établie dans les dépendances de la colonie.

MAISON CORRECTIONNELLE DÉPARTEMENTALE DE LOOS.

Condamnés à un an d'emprisonnement et au-dessous. — Population. — Hommes. 50

MAISONS D'ARRÊT.

Population au 31 *décembre* 1876.

	Hommes.	Femmes.	Total.
Dunkerque	76	9	85
Hazebrouck.	38	11	49
Lille.	338	95	433
Cambrai	71	14	85
Avesnes.	128	23	151
Douai	122	46	168
Valenciennes	94	18	112
Totaux	867	216	1083

Récapitulation.

Maison centrale.	1,425
Etablissements d'éducation correctionnelle. . . .	384
Maison correctionnelle départementale	50
Maison d'arrêt et dépôts de sûreté	1,083
Total de la population des prisons . .	2,942

Dépôt de mendicité.

Un décret du 15 juin 1867 dispose que le dépôt de mendicité de Montreuil-sous-Laon (Aisne), recevra les mendiants du département du Nord.

Par arrêté du 4 juillet, même année, approuvé, le 16, par M. le Ministre de l'Intérieur, M. le Préfet a rendu cette mesure exécutoire à dater du 1er août suivant.

La mendicité est, en conséquence, interdite dans toute l'étendue du département.

ADMINISTRATION COMMUNALE.

IMPOSITIONS EXTRAORDINAIRES.

Toutes les communes du département sont obligées de recourir à des impositions extraordinaires, pour couvrir les dépenses de leur service ordinaire, et pour faire face à des travaux urgents ou d'autres objets d'intérêt local.

Ces impositions ont eu pour objet, en 1875 :

1° Le traitement des gardes-champêtres ;
2° Le service des dépenses municipales ordinaires ;
3° Le service ordinaire du culte paroissial ;
4° Le service ordinaire de l'instruction publique ;
5° Le service des chemins vicinaux ;
6° Des travaux et autres dépenses extraordinaires d'intérêt communal.

OCTROIS.

Les communes comptent en outre parmi leurs ressources les produits des octrois. Nous indiquons ci-après les localités dans lesquelles des octrois sont établis et le montant du revenu net fourni par cette nature d'impôt sur les consommations afférentes à l'année 1875.

Arrondissement de Dunkerque.

Bergues	55,312
Bourbourg-Ville	15,941
Bourbourg-Campagne	8,891
Coudekerque-Branche	3,886
Dunkerque	468,929
Gravelines	35,431
Hondschoote	13,024

Arrondissement d'Hazebrouck.

Bailleul	80,804
Cassel	18,193
Estaires	40,376
Hazebrouck	90,937
La Gorgue	13,406
Merville	48,975
Morbecque	8,358
Steenvoorde	16,821
Vieux-Berquin	8,270

Arrondissement de Lille.

Annœullin	12,713
Armentières	292,478
La Bassée	19,665
Bois-Grenier	3,036
Chapelle-d'Armentières	9,460
Comines	12,693
Erquinghem Lys	4,140
Halluin	24,650
Haubourdin	23,843
Houplines	43,647
La Madeleine	22,422
Loos	18,925
Lomme	10,861
Lannoy	11,476
Lille	3,387,672
Roncq	10,781
Quesnoy-sur-Deûle	14,835
Roubaix	1,176,351
Seclin	21,876
Tourcoing	547,537
Wambrechies	16,515

Arrondissement de Cambrai.

Cambrai.	289,441
Le Câteau.	85,189
Solesmes	38,938

Arrondissement d'Avesnes.

Avesnes.	47,536
Bavai.	9,066
Fourmies	53,560
Hautmont.	26,109
Landrecies	16,424
Maubeuge.	128,733
Le Quesnoy	35,721
Solre-le-Château.	15,041

Arrondissement de Douai.

Aniche	22,322
Douai.	479,000
Orchies.	9,513

Arrondissement de Valenciennes.

Amand (St-)	45,664
Anzin.	63,873
Condé	30,327
Fresnes.	20,083
Lourches	19,440
Denain	100,271
Valenciennes	426,793
Vieux-Condé.	23,467

Récapitulation par arrondiss^{nt}

Dunkerque	601,414
Hazebrouck	326,140
Lille	5,655,276
Cambrai	413,568
Avesnes.	332,160
Douai.	510,835
Valenciennes	729,915
	8,569,308

Le produit des octrois avait été, en **1874**, de **7,384,505** fr. environ. — Il y a eu augmentation de **1,184,803** fr.

Le produit de 1875, comparé à la population, donne, pour les villes et communes soumises à cet impôt, une taxe moyenne d'environ 27 fr. par habitant.

Taxe municipale sur les chie

La taxe municipale sur les chiens est réglée comme suit pour le département du Nord, par décret du 9 janvier 1856 :

Dans la ville de Lille.	chiens d'agrément ou servant à la chasse	10 »
	chiens de garde	2 »
Dans les autres communes.	chiens d'agrément ou servant à la chasse	8 »
	chiens de garde	2 »

ASSISTANCE PUBLIQUE.

HOSPICES ET HOPITAUX.

Population, Ressources et Dépenses des établissements hospitaliers pendant l'année 1875.

ÉTABLISSEMENTS.	NOMBRE DE LITS.				RECETTES de toute nature.	DÉPENSES de toute nature.	EXCÉDANT des recettes de 1874.
	Malades.	Vieillards.	Enfants.	TOTAL.			
Arrondissement de Dunkerque.							
Bergues	28	72	50	150	55424	55801	82781
Bollezeele	10	50	8	68	13781	15666	1928
Bourbourg	19	38	45	102	36418	43286	5008
Dunkerque	113	208	40	361	139810	138731	7673
Gravelines	»	32	»	32	6609	4884	3398
Hondschoote	6	23	4	33	8706	8482	649
Arrondissement d'Hazebrouck.							
Bailleul { Hospice	»	100	24	124	41635	36115	»
Bailleul { Hôpital	46	»	»	46			
Cassel { Hospice	»	»	»	36	16508	15542	»
Cassel { Pauvre-Ecole	»	»	36	36			
Estaires	»	40	»	40	6440	6274	»
Haverskerque	»	9	»	9	4200	4200	»
Hazebrouck { Hospice	»	80	55	135	43200	43502	1887
Hazebrouck { Hôpital	14	»	»	14			
La Gorgue	»	15	»	15	3781	3538	61
Merville	»	17	»	17	14141	13674	585
Morbecque	»	24	»	24	3296	3281	»
Steenbecque	8	12	»	20	1297	1297	»
Steenvoorde	10	51	5	66	14359	16122	4257
Steenwerck	»	44	»	44	15188	12773	3403
Vieux-Berquin	»	22	»	22	2917	2898	628
Arrondissement de Lille.							
Armentières	45	75	100	220	159880	159090	2445
Bondues	»	35	19	54	19925	16156	5778
Bousbecque	»	12	»	12	2655	3036	586
Comines	28	64	»	92	25270	22182	6115
Cysoing	»	16	»	16	3002	1837	»
Erquinghem-Lys	»	»	»	»	3362	»	3443

ÉTABLISSEMENTS.	NOMBRE DE LITS. Malades.	Vieillards.	Enfants.	TOTAL.	RECETTES de toute nature.	DÉPENSES de toute nature.	EXCÉDANT des recettes de 1874.
Halluin	»	32	»	32	8691	7635	2052
Haubourdin	14	23	»	37	147237	81010	12769
Houplines	»	22	»	22	5120	4542	4802
La Bassée	»	50	10	60	30700	37373	10614
La Chapelle-d'Arment	2	18	»	20	3333	3408	77
Lille { Hospice-Général	»	1130	100	1230	1864697	1937497	319682
Lille { Hôp. St-Sauveur	499	»	»	499			
Lille { Vx.-Hommes et Bleuets	»	94	56	150			
Lille { Hospice Gantois	»	177	»	177			
Lille { Hospice Stappaert	»	»	60	60			
Lille { Hôpital St-Roch	35	»	»	35			
Linselles	»	40	»	40	17200	16459	139
Loos	»	16	»	16	8288	8035	1493
Marcq-en-Barœul	»	29	»	29	7313	7211	306
Quesnoy-sur-Deûle	»	32	»	32	10528	15091	7430
Roncq	»	24	»	24	3480	3479	73
Roubaix { Hosp. Général	»	125	85	210	217603	262117	57928
Roubaix { Hôpital	150	»	»	150			
Seclin (hôpital)	52	78	»	130	78915	79061	46978
Templeuve	1	23	»	24	1300	1299	»
Tourcoing { Hosp. Génér	»	120	151	271	114445	112227	»
Tourcoing { Hôpital	78	»	»	78			
Wambrechies	»	36	»	36	8065	7983	180
Wattrelos	20	46	40	106	27962	22733	21673

Arrondissement de Cambrai.

Cambrai { Hosp. Général	»	276	56	332	250437	200550	181408
Cambrai { Hôp. St-Julien	127	»	»	127			
Cambrai { Hice Vanderburch	»	»	100	100			
Le Câteau (hôp. Paturle)	30	»	»	30	14522	10830	7929
Solesmes	4	14	»	18	4326	4326	»

Arrondissement d'Avesnes.

Avesnes	60	40	»	100	26437	24840	15503
Bavai	»	15	»	15	6003	4957	819
Landrecies	8	44	»	52	13586	13586	8026
Le Quesnoy	102	45	22	169	144552	144552	»
Maubeuge	30	60	60	150	49129	37242	24515
Solre-le-Château	»	8	»	8	1432	712	77

Arrondissement de Douai.

Douai { Hosp.-Général	»	530	»	530	355372	327372	152537
Douai { Hôtel-Dieu	410	»	»	410			
Orchies	20	28	18	66	34500	26446	9000

ÉTABLISSEMENTS.	NOMBRE DE LITS.				RECETTES de toute nature.	DÉPENSES de toute nature.	EXCÉDANT des recettes de 1874.
	Malades.	Vieillards.	Enfants.	TOTAL.			
Arrondissement de Valenciennes.							
Bouchain	4	20	»	24	39955	19963	11994
Condé	»	20	»	20	4753	2737	1301
St-Amand — Hospice	10	12	16	38	43819	45784	24133
St-Amand — Orphelins	»	»	20	20			
Valenciennes — Hosp.-Général	»	400	30	430	377885	265689	204042
Valenciennes — Hôtel-Dieu	122	»	»	122			
Valenciennes — Hôtellerie	»	10	»	10			
Valenciennes — Chartriers	»	49	»	49			
Valenciennes — Orphelins	»	»	40	40			
Totaux	2105	4761	1250	8116	4559388	4365116	1258106

La population des hospices et hôpitaux est à la population générale du département, dans la proportion de 1 pour 178 habitants.

Par délibération du 4 septembre 1866 et conformément à l'art. 3 de la loi du 7 août 1851, le Conseil général a désigné les hospices et hôpitaux ci-après dans lesquels les malades et incurables indigents des communes privées d'établissements hospitaliers peuvent être admis moyennant un prix de journée, savoir :

Arrondissement de Lille : Lille, Roubaix, Seclin, Armentières et Tourcoing ;

Arrondissement d'Avesnes : Maubeuge et Le Quesnoy ;

Arrondissement de Cambrai : Cambrai ;

Arrondissement de Douai : Douai ;

Arrondissement de Dunkerque : Dunkerque et Bergues ;

Arrondissement d'Hazebrouck : Hazebrouck, Bailleul, Cassel et Merville ;

Arrondissement de Valenciennes : Valenciennes et Saint-Amand.

Depuis plusieurs années, le département inscrit à son budget un crédit pour aider les communes pauvres à placer leurs malades ou incurables dans un hôpital ou hospice voisin. Cette mesure produit de bons résultats et permet de faire profiter les campagnes des dispositions de la loi du 7 août 1851. L'administration s'attache à ne l'appliquer qu'en faveur des malades appartenant à des

communes pauvres qui ne peuvent, à défaut de ressources, leur procurer les soins nécessaires.

Un crédit est également ouvert au budget départemental pour secourir les indigents sans domicile de secours connu, qui tombent malades dans des communes privées d'établissements hospitaliers.

ENFANTS ASSISTÉS.

Cette catégorie d'indigents se compose d'enfants trouvés, abandonnés et orphelins pauvres. Ces enfants sont confiés aux soins et à la tutelle des Commissions administratives des hospices des villes de Dunkerque, Lille, Cambrai, Douai et Valenciennes. Ils sont élevés en nourrice jusqu'à l'âge de douze ans aux frais du département avec le concours des communes, et restent après cet âge à la charge des établissements hospitaliers.

Le nombre comparatif des pupilles de l'assistance publique en 1874 et 1875, s'établit comme suit :

	31 décembre	
	1874.	1875.
Enfants trouvés	15	11
Enfants abandonnés	549	515
Orphelins pauvres	199	178
	759	704
A quoi viennent s'ajouter :		
Les pupilles de 12 à 21 ans	630	702
Les enfants secourus temporairement	404	376
Total	1793	1782

Il en résulte une diminution de 55 sur les premières classes et de 28 sur la troisième et une augmentation de 72 sur la seconde. — Au total la diminution est de 11.

La situation des pupilles de l'Assistance publique est satisfaisante. Placés dans des familles honnêtes, laborieuses, présentant toute garantie sous le rapport de la moralite, ils y trouvent non seulement ce qui importe à leur existence matérielle, mais aussi presque toujours des sentiments de réelle affection.

Les Comités de patronage continuent à fonctionner utilement ; mais la surveillance qu'ils exercent est quelquefois insuffisante,

surtout dans les localités où un grand nombre d'enfants se trouvent placés. Le remède à ce défaut consiste à disséminer davantage les placements. Des mesures ont été prises à cet effet.

La mortalité des enfants a été, en 1875 : pour les enfants d'un jour à 12 ans placés en nourrice, de 4,01 p. °/₀ ; pour ceux de 12 à 21 ans, de 0,39 p. °/₀, et pour les enfants secourus temporairement, de 12,10 p. °/₀. La mortalité atteint comme toujours, dans cette catégorie, les enfants nouveaux nés et les sujets chétifs au moment de l'abandon ; on doit l'attribuer à la misère et à l'inconduite des mères.

Les dépenses du service se sont élevées en 1875 à 183,955 fr. 16 et se sont ainsi réparties :

Dépenses intérieures	41,011,96
Dépenses extérieures	142,943,20
Ensemble	183,955,16
Dont : à la charge de l'État 1 cinquième. . . .	8,202,39
à la charge des communes 4/5e	8,588,64
à la charge du fonds des amendes de police correctionnelle.	14,275,57
à la charge de divers départements . . .	1,064,48
à la charge du département du Nord. . .	131,824,08
Total	183,955 16

BUREAUX DE BIENFAISANCE.

Ces établissements sont au nombre de 637 dans le département. Le nombre des communes étant de 661, il en résulte que 24 d'entr'elles sont privées de bureaux de secours.

Le nombre des individus régulièrement secourus, en 1873, s'est élevé à 265,706.

Les veuves et les chefs de famille surchargés d'enfants en bas âge reçoivent, dans beaucoup de communes, des secours de loyer, et dans certains cas quelques secours en argent.

Les vieillards, les infirmes et les orphelins sont placés en pension, autant que possible, dans les communes où ils ont droit à l'assistance publique et de préférence chez leurs parents.

Les malades indigents sont soignés à domicile par des médecins que les administrations charitables rétribuent à cet effet, et reçoivent, en outre, de ces administrations des secours spéciaux que leur état réclame. Quelquefois, les malades sont placés dans les hôpitaux des villes voisines aux frais du bureau de bienfaisance.

Les ressources et les dépenses de ces établissements, pendant l'année 1875, ont été les suivantes :

ARRONDISSEMENTS.	RECETTES.	DÉPENSES.	FONDS DE RÉSERVE.
Dunkerque	330.000	304.850	400.928
Hazebrouck	305.544	268.606	361.671
Lille	1.287.430	1.119.456	1.432.045
Cambrai	485.468	408.198	901.372
Avesnes	444.800	338.959	592.967
Douai	262.056	226.822	415.203
Valenciennes	511.125	392.422	685.694
TOTAUX	3.626.492	3.059.322	1.163.388

SECOURS EN CAS D'EXTRÊME MISÈRE.

Un crédit pour cette destination est inscrit au budget départemental. Par l'emploi opportun de ce secours, l'administration parvient à localiser de plus en plus les indigents dans leurs communes respectives et prévient ainsi la mendicité et le vagabondage. Elle ne néglige rien, d'ailleurs, pour recommander d'assurer partout du travail et des secours, dans de sages limites, aux individus qui prétendent ne pouvoir trouver leur subsistance. La charité publique et la charité privée rivalisent de zèle pour seconder les efforts de l'autorité.

MONTS-DE-PIÉTÉ.

***Résumé des opérations de l'année* 1875**

VILLES dans lesquelles les établissements sont situés.	ENGAGEMENTS.		DÉGAGEMENTS.		VENTES.	
	Nombre d'articles.	Sommes prêtées.	Nombre d'articles.	Sommes qui avaient été prêtées.	Nombre d'articles.	Produits.
Dunkerque	35523	365686	33717	353964	3231	39797
Lille	182714	1338297	182906	1310128	6494	97193
Roubaix	47702	469181	47927	447922	2251	35684
Cambrai	13977	70361	13382	63259	1063	5380
Douai	28976	177573	27354	168288	1168	8486
Valenciennes	42515	354939	38461	315035	1658	23640
Totaux	351427	2776037	343747	2659096	15865	210180

Le mouvement des Monts-de-Piété, qui avait augmenté pendant ces dernières années, et qui s'était surtout accru en 1874, a notablement diminué en 1875. Le nombre des engagements et celui des dégagements ont fléchi dans la proportion de plus d'un cinquième.

Le montant des prêts et des remboursements a, de son côté, diminué d'un neuvième.

Il y a exception toutefois pour le mont-de-piété de Valenciennes, qui s'est particulièrement signalé par des augmentations dans toutes les parties de son service.

Les ventes, quoique ayant eu aussi une diminution dans leur nombre ont obtenu un produit plus élevé qu'en 1874.

Il est difficile d'attribuer une cause à ces variations.

La valeur moyenne des gages reçus a été de 7 fr. 89 c. et celle des nantissements retirés de 7 fr. 74 c.

Le produit moyen des gages vendus s'est élevé à 13 fr. 25 c.

Les bénéfices réalisés par ces établissements en 1875 se sont élevés : à Dunkerque, à 6,388 fr., Lille, 7,388 fr., Roubaix à 11,337 fr., Cambrai à 1,005 fr., Douai à 2,291 fr. Valenciennes, comme en 1874, est resté en perte.

L'intérêt des prêts a été maintenu au taux des années précédentes, savoir : Dunkerque, 14 p. %; Lille, 9 p. %; Roubaix, 14 p. %; Cambrai, 12 p. %; Douai, 10 p. %; Valenciennes, 7 1/2 p. %.

CAISSES D'ÉPARGNE.

Les caisses d'épargne étaient, dans le département, en 1876, au nombre de 27, réparties entre les arrondissements ainsi qu'il suit :

Dunkerque, 4; Hazebrouck, 6; Lille 6 ; Cambrai, 5 ; Avesnes, 1 ; Douai, 1 ; Valenciennes, 1.

Il y existait en outre 36 succursales, en sorte que le nombre des dépôts était porté à 63.

Le mouvement des caisses d'épargue a donné en 1875 les résultats consignés dans le tableau suivant :

VILLES où sont situées les Caisses d'épargne.	NOMBRE DE LIVRETS					SOLDE DÛ aux déposants au 1er janvier 1875.	VERSEMENTS effectués pendant l'année.	CRÉDITS des livrets ouverts par suite de transferts.	INTÉRÊTS alloués aux déposants.	ARRÉRAGES de rentes perçus par les caisses.	REMBOURSEMENTS effectués pendant l'année tant en rentes qu'en argent.	SOLDE DÛ aux déposants au 31 décembre 1875.
	existant au 1er janvier 1875.	ouverts pendant l'année.	reçus par transfert	soldés pendant l'année.	restant au 31 déc. 1875.							
Armentières ...	1405	278	4	112	1575	506465	100446	1730	18528	»	100842	526358
Avesnes.......	3443	483	13	184	3755	841906	387064	5375	34771	»	297578	968535
Bailleul	2729	271	2	135	2867	909982	231817	2027	33389	926	197219	980922
Bergues........	2831	289	4	148	2976	850150	332729	1332	32952	»	245292	971871
Bourbourg	1152	146	3	67	1234	244368	103611	2323	9806	197	69250	291056
Cambrai	6543	2052	28	656	7937	1982987	786589	9565	76525	121	579295	2276493
Cassel	763	228	»	95	896	323589	144286	»	13142	2592	82862	400717
Câteau (Le)....	298	309	3	33	577	52944	34485	1115	2058	»	22800	67803
Clary	444	290	1	40	725	104539	66351	406	4737	»	27537	148196
Comines........	845	171	»	89	897	445252	128483	»	17400	»	75661	515474
Douai..........	11431	2115	23	936	12633	4184572	1383425	10880	165737	90	1057652	4687051
Dunkerque	9252	814	17	405	9678	2130281	976585	8372	81939	566	824959	2372794
Estaires........	361	42	1	31	373	73269	15797	518	2448	»	15478	76854
Etrœungt......	647	123	»	»	740	111048	136308	»	4393	»	88268	163481
Gravelines.....	686	56	5	25	722	139677	56814	3391	5151	»	49732	155300
Hazebrouck....	1746	170	5	134	1787	470302	171775	2182	18381	934	136016	527557
Iwuy	550	127	»	42	635	186573	80106	»	7383	»	54908	219153
La Bassée.....	393	73	1	49	418	192809	34479	253	6747	325	34058	200555
Landrecies	1163	104	3	64	1206	189251	76324	1155	8148	»	75278	199600
Lille...........	21698	3549	55	2406	22896	6547797	2030676	15687	249740	3663	1658085	7189448
Maubeuge......	5019	1076	8	248	5855	1604350	706012	7976	64674	»	546949	1830064
Merville.......	488	39	3	43	489	122991	34862	814	4446	»	34133	128679
Roubaix.......	8247	1808	9	948	9116	3537744	1077482	3672	137370	577	755377	1001468
Solesmes......	412	205	1	76	542	158090	83151	380	6561	»	42817	205365
Steenvoorde ...	597	93	»	58	632	147805	90322	»	5176	»	50540	192663
Tourcoing.....	5194	949	4	404	5713	2681846	748602	2318	103696	56	469947	3066570
Valenciennes...	11224	3975	35	1294	13940	3338497	1134203	18760	120136	»	950632	3660962
TOTAUX....	99471	19805	228	8690	110814	32076084	11152771	99932	1229074	10248	8542927	36024982

Le service des Caisses d'épargne a continué son mouvement ascendant en 1875. Le solde dû aux déposants qui, au 31 décembre 1874, était de 32,076,084 fr. en augmentation de 2,447,121 fr. sur 1873, s'est élevé au 31 décembre 1875 à 36,024,982 fr. Il s'est ainsi accru de 3,948,998 fr.

Les versements qui avaient été en 1874 de 9,614,504 fr. ont produit en 1875 une somme de 11,152,771 fr.

Le nombre des versements a été de 103,902 et celui des remboursements de 34,115. La moyenne est, pour les premiers, de 107 fr. 34 c. et, pour les seconds, de 235 fr. 57 c.

La division des livrets et des crédits par classes de quotité était au 31 décembre 1875 celle ci-après :

		Livrets.	Crédits.
500 fr.	et au-dessous	78,390	9,527,473
501	à 800.	14,013	8,586,170
801	à 1000.	10,091	9,139,450
1001	et au-dessus.	8,320	8,771,899
	Totaux	110,814	36,024,992

Les comptes nouveaux ouverts pendant l'année et dont le nombre a été de 19,805 se divisent comme suit par classes de déposants :

	Livrets.	Crédits.
Ouvriers	5,364	1,014,038
Domestiques.	1,282	192,896
Employés	570	110,060
Militaires et Marins	367	53,327
Professions diverses.	3,705	905,572
Mineurs.	8,510	484,118
Sociétés de secours mutuels . .	7	4,311
Totaux	19,805	2,764,322

Le compte des rentes sur l'Etat achetées au nom des déposants s'établit d'après le détail suivant :

414 déposants avaient laissé aux caisses d'épargne, au premier janvier 1875, 425 inscriptions, montant ensemble à 10,152 fr. 666 autres titres de rente, d'une valeur totale de 24,129 fr. ont été achetés pendant l'année, tant d'office que sur demandes au nom de 650 déposants ; 8 autres, s'élevant à 140 fr., sont arrivés par transfert. — Emsemble 1,099 titres montant à 34,421 fr.

666 titres, montant ensemble à 24,927 fr., ont été retirés par 652 personnes. — 5 autres titres ont été déposés à la Caisse des dépôts et consignations.

Il est resté aux caisses, au 31 décembre, 428 incriptions appartenant à 415 titulaires, et d'une valeur de 9,407 fr.

La fortune particulière des Caisses d'épargne du département était au 31 décembre 1875, de 1,292,888 fr. dont en fonds de dotation 1,189345 fr. et en fonds de réserve 103,543 fr.

SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS.

SOCIÉTÉS APPROUVÉS.

Ces sociétés étaient, au 31 décembre 1875, au nombre de 199 et réparties entre les arrondissements de la manière suivante :

ARRONDISSEMENTS.	Nombre de Sociétés.	NOMBRE de Membres		Secours accordés aux malades.	Honoraires des médecins.	Frais pharmaceutiques.	TOTAL des secours.
		honoraires.	participants.				
Dunkerque........	4	320	990	4276	4969	3425	9870
Hazebrouck........	22	1068	3201	15129	3575	4353	23057
Lille..............	133	3513	21335	154431	29258	30820	214509
Cambrai	6	388	646	1961	3278	3034	8273
Avesnes...........	5	303	980	6530	2269	2041	10840
Douai.............	12	542	2381	15425	3923	5704	25052
Valenciennes	17	871	5879	41723	2608	4140	48471
Totaux......	199	7005	35412	239476	46880	53517	339873

Le nombre de ces sociétés est diminué de 2 celui des sociétaires s'est augmenté de 1941, pendant l'année 1875. — Deux d'entre elles de peu d'importance ont cessé leurs opérations en 1875.

Les recettes se sont élevées au chiffre important de 467,596 fr. 83 c. et les dépenses de toute nature à 339,873 fr. ; d'où un excédant de recettes de 127,724 fr.

L'avoir des sociétés a également augmenté de 88,375 fr. ; de 1,752,327 fr. qu'il était au 31 décembre 1874, il s'est élevé à 1,840,702 au 31 décembre 1875, dont 571,178 en capitaux placés et 1.269,525 fr. à la Caisse des retraites.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

Enseignement supérieur.

Comme nous l'avons fait connaître dans la première partie de cet Annuaire, il existe :

A Douai, une Faculté des lettres et une Faculté de droit ;

A Lille, une Faculté des sciences et une Faculté de médecine et de pharmacie.

Ces écoles reçoivent de nombreuses inscriptions.

Enseignement secondaire.

L'état ci-après indique le nombre des élèves des lycées nationaux et des colléges communaux, au 1er décembre 1876.

	VILLES où les établissements sont situés.	Pensionnaires.	Demi-pensionnaires.	Externes.	TOTAL.
LYCÉES..	Lille	183	184	328	695
	Douai	285	64	126	475
COLLÉGES	Dunkerque	55	31	165	251
	Bailleul	113	8	68	189
	Cassel	5	11	40	56
	Estaires	42	19	50	111
	Hazebrouck	30	3	129	162
	Armentières	16	15	150	181
	Tourcoing	174	44	242	460
	Cambrai	157	27	180	364
	Câteau (Le)	26	6	118	150
	Avesnes	89	2	107	198
	Maubeuge	68	24	78	170
	Le Quesnoy	128	8	50	186
	Landrecies	48	6	58	112
	Saint-Amand	15	»	98	113
	Condé	16	3	61	80
	Valenciennes	93	34	216	343
	Totaux	1543	489	2264	4296

Enseignement primaire.

Extrait du Rapport sur la situation du service de M. Anthoine, ✻, Inspecteur d'Académie.

A la fin de 1875, il y avait, dans les 662 communes du département du Nord, 1,276 écoles publiques, 6 de plus qu'à la fin de 1874.

Le nombre des communes dépourvues d'écoles était encore de 18, une en moins que l'année précédente, mais 16 de ces communes étaient régulièrement réunies à d'autres pour l'entretien d'une école; 2 seulement restaient privées de toute institution scolaire.

Ces 1,276 écoles publiques comprenaient 575 écoles spéciales aux garçons, 532 spéciales aux filles, 165 mixtes. De ces 165 mixtes 55 appartenaient à des communes de plus de 500 habitants.

Il y avait encore 148 communes où une classe sous un même maître renfermait plus de 80 élèves et parfois ces élèves étaient des deux sexes, cependant 36 postes d'adjoints avaient été créés dans le cours de l'année, c'est-à-dire 36 de ces classes dédoublées, 27 dans les écoles de garçons, 9 dans les écoles de filles.

A ces 1,276 écoles publiques, il faut ajouter 350 écoles libres avec diminution de 11 sur l'année précédente, 86 spéciales aux garçons, 246 spéciales aux filles, 18 mixtes.

Salles d'asile. — Au 31 décembre 1875, on comptait 274 salles d'asile, dont 162 étaient publiques et 112 libres, 8 ont été ouvertes pendant l'année, 4 publiques, 4 libres; 63 étaient dirigées par des laïques, 211 par des congréganistes. — 48,174 enfants — 2,017 de plus que l'année précédente — avaient fréquenté les salles d'asile, 35,378 les salles d'asile publiques, 12,769 les salles d'asile libres.

Personnel. — Le personnel de nos écoles publiques comprend: 1,276 titulaires (730 instituteurs et 546 institutrices), et 1,226 adjoints et adjointes. De ces 1,276 titulaires, 920 étaient laïques (662 instituteurs et 258 institutrices), et 356 congréganistes (68 instituteurs et 288 institutrices).

Les instituteurs titulaires, laïques et congréganistes, sont tous brevetés; les institutrices laïques sont toutes brevetées, sauf trois nommées à titre provisoire; des 288 institutrices congréganistes, 31 ont le brevet.

Population. — Les écoles publiques ont, en 1875, compté 179,937 enfants, 88,955 dans les écoles de garçons, 78,857 dans les écoles de filles, 12,125 dans les écoles mixtes. Ces nombres, comparés à ceux de l'année précédente, accusent une diminution

portant tout entière sur les deux seuls arrondissements de Cambrai et de Lille, mais on reconnut que les différences signalées provenaient d'erreurs se rattachant, non aux calculs de la présente année, soigneusement revus, mais à ceux des années précédentes.

De ces 179,937 enfants, 107,671 ont été reçus dans les écoles laïques, 72,266 dans les écoles congréganistes, 63,134 comme payants, 116,803 gratuits; la proportion des gratuits sur les payants s'est donc encore considérablement accrue; aucun enfant, on peut l'affirmer, n'a été exclu de l'école faute de pouvoir payer; il n'est pas moins vrai d'ajouter que, contrairement à la lettre et à l'esprit de notre législation actuelle, beaucoup d'enfants dont les familles peuvent payer, se sont fait inscrire et ont été acceptés dans nos écoles payantes à titre gratuit, grevant ainsi le budget de la commune et celui du département, amoindrissant le revenu de l'instituteur et nos ressources scolaires.

Au chiffre des élèves des écoles publiques, il faut ajouter celui des élèves des écoles libres, 37,295, avec augmentation de 190 sur l'année précédente, et on arrive au total de 217,232, représentant le nombre des enfants reçus dans les établissements d'enseignement primaire.

Cours d'adultes. — Dans la saison d'hiver 1875, il y a eu 550 déclarations de cours d'adultes; augmentation sur l'époque correspondante de 1874 : 13. Ces cours ont compté 18,992 inscriptions; augmentation, 1,012. Ces chiffres, pris en eux-mêmes, sont à coup sûr satisfaisants; mais ils comprennent évidemment et confondent les auditeurs de la première et de la dernière heure, ceux qui ont eu le bon mouvement et l'élan du début, et ceux qui ont persévéré; or il conviendrait de pouvoir distinguer entre eux, c'est seulement ainsi qu'on jugerait des résultats. Il n'en faut pas moins se montrer reconnaissants envers les instituteurs qui se tiennent prêts à ajouter, aux fatigues de la classe du jour, celles de la classe du soir; tel a été du reste le sentiment du Conseil général, lorsque l'an dernier il a augmenté le crédit ayant pour objet de récompenser les plus méritants d'entre les maîtres qui dirigent des cours d'adultes.

Écoles dominicales. — Les réunions dominicales dirigées par nos maîtres ou nos maîtresses ont été au nombre de 202. Il est fort difficile de se rendre un compte exact de la part faite dans ces réunions à l'enseignement, et je n'oserais répondre que toutes méritent le nom d'écoles.

Cours de midi. — Les cours de midi, destinés aux enfants employés dans les manufactures, sont condamnés à disparaître; ils ne répondent nullement aux prescriptions de la loi du 2 juin

1874 ; ils feront place à une organisation nouvelle qui a jusqu'ici rencontré des difficultés de plus d'un genre, comme la loi elle-même ; la grande difficulté de cette loi est dans sa mise en train, dans sa première exécution ; une fois appliquée, elle entraînera la nécessité pour les parents qui voudront envoyer leurs enfants dans les manufactures de les envoyer d'abord à l'école, de les faire instruire le plus tôt possible pour pouvoir ensuite disposer d'eux : c'est en quelque sorte une mise en demeure d'instruction à l'adresse des familles qui, jusqu'à ce jour, s'étaient le moins souciées de l'instruction ; à ce titre, la loi mérite d'être acceptée avec reconnaissance.

Bibliothèques scolaires. — Les bibliothèques scolaires du département du Nord étaient, le 31 décembre 1875, au nombre de 403, soit 18 de plus que l'année précédente ; elles possédaient 43,591 volumes, soit en plus 1,590. Il y avait eu 40,020 prêts, soit 489 en moins. Ainsi, le nombre des bibliothèques augmente, celui des livres augmente également, mais le nombre des lecteurs diminue. La situation est loin d'être encourageante, et cependant l'œuvre est de celles qu'il ne faut pas abandonner : il y va de trop hauts intérêts. Le goût de la lecture, s'il se répandait, détournnrait l'ouvrier des joies grossières où il épuise son argent et sa santé, il l'éloignerait du cabaret, il le retiendrait chez lui. Quoi de plus sain, de plus moralisateur qu'un bon livre lu en famille ? Et qu'est-ce que l'école sans la bibliothèque ! à quoi bon apprendre à lire pour ne pas lire ? c'est comme si on se donnait beaucoup de peine pour acquérir un précieux instrument dont on ne ferait pas usage ; encore risque-t-on fort de perdre l'instrument à ne pas s'en servir. On a bien vite désappris à lire, quand on ne lit pas : l'expérience le prouve. Que d'enfants sortent de l'école sachant lire qui, à 20 ans, ne sont plus que des conscrits illétrés !

Caisses d'épargne scolaires. — Ce rapport faisait mention, l'an dernier, pour la première fois, des caisses d'épargne scolaires ; il y en avait 44 dans le département ; il y en a aujourd'hui 248. L'institution est encore à sa période d'organisation dans quatre arrondissements, ceux d'Avesnes, de Douai, de Dunkerque et d'Hazebrouck ; elle est en pleine activité dans les trois autres ; 151 caisses y ont reçu 86,272 fr. 75 c. versés par 9,506 enfants, soit 9 fr. environ par livret (1).

(1) Des renseignements les plus récents, il résulte que le nombre des caisses d'épargne scolaires du département était, au 1er juillet 1876, de 396 ; que ces caisses ont reçu, de 12,481 déposants, 180,769 fr., soit 14 fr. 48 en moyenne par déposant.

Les tableaux ci-après comprennent tous les détails de statistique dont les plus importants seulement viennent d'être relevés.

Nombre des écoles publiques :

Garçons	Laïques	510
	Congréganistes	69
Mixtes	Laïques	158
	Congréganistes	7
Filles	Laïques	252
	Congréganistes	280
	Total	1276

Nombre des écoles libres :

Garçons	Laïques	49
	Congréganistes	37
Mixtes	Laïques	18
	Congréganistes	»
Filles	Laïques	85
	Congréganistes	161
	Total	1626

Nombre des élèves des écoles publiques :

			Payants.	Gratuits.	Total.
Garçons	Laïques		29039	38738	67777
	Congréganistes		2494	18684	21178
Mixtes	Laïques	Garçons	4454	3670	8124
		Filles	1443	1782	3225
	Congréganistes	Garçons	129	223	252
		Filles	191	233	424
Filles	Laïques		10727	17818	28545
	Congréganistes		14657	35655	50312
	Totaux		63134	116803	179937

Nombre des élèves des écoles libres :

			Payants.	Gratuits	Total.
Garçons	Laïques		2327	752	3079
	Congréganistes		3492	2911	6403
Mixtes	Laïques	Garçons	80	245	325
		Filles	67	247	314
	Congréganistes	Garçons	»	»	»
		Filles	»	»	»
Filles	Laïques		5663	175	5838
	Congréganistes		14577	6759	21336
		Totaux	26208	11080	37295
		Totaux généraux	89340	127892	217232

Nombre des salles d'asile.

Publiques	Laïques	46	162
	Congréganistes	116	
Libres	Laïques	17	112
	Congréganistes	95	
	Total		274

Nombre d'enfants reçus dans les salles d'asile :

		Payants.	Gratuits.	Tota..
Publiques	Laïques	1306	6631	7937
	Congréganistes	5453	21988	27441
Libres	Laïques	1123	146	1269
	Congréganistes	5992	5535	11527
	Totaux	13874	34300	48174

Cours d'adultes.

		Payants.	Gratuits.	Total.
Publics	Hommes	118	334	452
	Femmes	9	68	77
Libres	Hommes	4	10	14
	Femmes	2	5	7
	Totaux	133	417	550

Auditeurs des cours.

		Payants.	Gratuits	Total.
Publics	Hommes	2848	12878	15599
	Femmes	127	2470	2597
Libres	Hommes	101	474	575
	Femmes	74	147	221
	Totaux	3023	15969	18992

Total des établissements scolaires réguliers (écoles et asiles)... 1900

Total général des élèves.................................... 265406

Enfants encore privés de toute instruction.................... 10000

Communes dépourvues d'écoles.

1° Communes réunies à d'autres pour l'entretien d'une école 16

2° Communes non réunies et n'ayant pas d'école................. 2

3° Communes ayant une école mixte........................... 165

4° Communes ayant une seule école et une population de 500 habitants et au-dessus 55

5° Communes n'ayant qu'une classe fréquentée par plus de 80 élèves 148

STATISTIQUE FINANCIÈRE.

Les revenus publics de l'État réalisés en **1871** dans le département se sont élevés à la somme de **136,031,294 fr.**, suivant le détail ci-après :

Contributions directes	11,858,073 (1)
Enregistrement, timbre et domaine	16,922,350
Produits des forêts et de la pêche	2,908,691
Douanes et sels	19,506.278
Contributions indirectes	42,138,214
Postes	3,511,036
Produits universitaires	139,465
Retenues et autres produits affectés aux pensions civiles	648,084
Produits divers	19,513,058
Ressources spéciales	18,886,046
Total	136,031,294

L'ensemble des départements a produit au Trésor, en **1871**, un revenu total de **2,358,736,861** fr. Le département du Nord a fourni dans ce produit un contingent de **136,031,294** fr., équivalant à un *dix-septième*.

Le département du Nord est celui, sauf le département de la Seine, qui fournit la plus importante recette au Trésor.

Mais si on met à part le département de la Seine, qui entre dans la masse du revenu pour une somme exceptionnelle de **367,459,714** fr., on voit que le produit des autres départements est de **1,991,277,147** fr. et que l'apport du Nord est égal à un *quatorzième* de ce total.

La proportion des divers revenus du département, par rapport au total de chaque nature de produits, s'établit comme suit : Contributions directes, 27e, Enregistrement, 26e ; Forêts, 18e ; Douanes et Sels, 9e ; Contributions indirectes, 15e ; Postes, 26e ;

(1) Cette somme ne comprend que la partie des contributions directes qui appartient au Trésor. Le produit des centimes additionnels affectés aux dépenses du département et dont le montant est de 11,275,517 fr. est porté ci-dessus au compte des ressources spéciales. Le produit total des contributions directes dont le détail est donné ci-après s'élève ainsi à 23,133,590 fr.

Produits universitaires, 24e; Retenues, etc., pour pensions, 24e, Produits divers, 30e; Ressources spéciales, 19e.

Voici le développement des recettes afférentes à chacune des administrations financières du département pour 1871 :

CONTRIBUTIONS DIRECTES.

Les rôles de l'exercice se sont élevés en totalité à 23,133,590 fr., savoir :

Contribution foncière	10,457,945
Personnelle et mobilière	3,307,222
Portes et fenêtres	3.192,830
Patentes	6,151,720
Taxes du premier avertissement aux contribuables	23,871
Total	23,133,590

Les augmentations survenues dans les trois premières contributions proviennent de ce que les constructions et reconstructions ont été très-supérieures aux démolitions de bâtiments.

Le nombre des patentés a été en 1871 de 72,629. Ce nombre représente le 23e des patentés de tous les départements dont le chiffre s'est élevé, en cette même année, à 1,660,223.

La quotité des centimes additionnels imposés en addition au principal des quatre contributions dans le département se résume ainsi :

Contribution foncière. — Fonds de secours et de non valeurs, 1,8; centimes départementaux, 57,6; centimes communaux, 57,1. Total, 116,5.

Contribution personnelle et mobilière. — Centimes généraux, etc., 20,3; centimes départementaux, 56,5; centimes communaux, 47,1; Total, 124,2.

Portes et fenêtres. — Centimes généraux, etc., 24,2; centimes départementaux, 32,1; centimes communaux, 44,1; Total, 94,4.

Patentes. — Centimes généraux, etc., 15,8; centimes départementaux, 32, 9; centimes communaux, 38,1; Total, 86,8.

ENREGISTREMENT, TIMBRE ET DOMAINE.

Enregistrement, greffes, hypothèques, etc.	Enregistrement, y compris le décime pour franc....	12,065,441
	Greffes, idem	107,949
	Hypothèques, idem	114,277
	Amendes de toutes nature idem	91,169
	Décime pour franc (lois des 14 juillet 1855, 2 juillet 1842 et 23 août 1871)........................	604,521
	Recouvrements des frais de justice	63,045
	Idem de poursuites et d'instances	1,476
Suppléments de droits sur les actes passés dans les colonies....		499
Timbre..		2,984,355
Produits des Domaines.	Revenus des domaines..........................	9,508
	Produits des terrains des fortifications et des bâtiments militaires	98,043
	Dommages-intérêts adjugés à l'État, autres que ceux concernant les forêts	584
	Rentes (arrérages et rachats)...................	956
	Prix de vente du mobilier et créances exigibles....	4,582
	Épaves, déshérences et biens vacants.............	30,984
	Domaines et bois engagés ou échangés............	»
	Biens vendus en exécution des lois des 18 mai 1850 et antérieures...........................	23,882
	Biens militaires vendus en exécution du décret du 25 avril 1860 et des lois postérieures...........	3,982
	Produits de l'ancien domaine extraordinaire........	»
	Recettes de diverses origines, y compris les reliquats sur les biens des communes	3,982
Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers provenant des ministères		716,140
Produits d'établissements spéciaux régis ou affermés par l'État		»
	Total..........	16,922,354

PRODUITS DES FORÊTS.

Ventes de coupes de bois de l'ordinaire 1869 effectuées par les agents forestiers.

Produit des coupes de bois	2,783,780
1 1/2 p. % pour frais d'adjudication.........................	42,517
Recouvrement de frais de toutes adjudications concernant les forêts autres que les adjudications de coupes	503
Coupes de bois vendues par unité de marchandises	19,044
Exploitations accidentelles................................	40,430
Fermage du droit de chasse	10,147
Autres menus produits	10,956

Produits d'amendes et de condamnations concernant les délits forestiers et de pêche (y compris le décime pour franc et demi-décime)	2,369
Recettes provenant des dommages-intérêts, restitutions pour délits dans les bois de l'État	3,124
Recouvrements sur les condamnés, de frais de poursuites et d'instances concernant les forêts	2,378
Contributions des communes et établissements publics, pour frais de régie de leurs bois	»
Total	2,908,694

DOUANES ET SELS.

Développement, par nature de droits et par bureaux principaux, des recouvrements effectués sur les douanes et sels. pendant l'année 1869.

Droits de douanes	à l'importation	Marchandises diverses	16,673,759
		Tabacs de santé où d'habitude	15,515
		Sucres des colonies françaises	135,983
		— étrangers	1,683,423
	à l'exportation		91,381
Droits de navigation	Francisation des navires		389
	Congés et passeports des bâtiments; acquis, permis et certificats relatifs aux cargaisons		14,774
	Taxes locales pour l'entretien de certains ports		»
Recettes accessoires	Quart et trois quarts des consignations faites en garantie de la réexportation des voitures de voyageurs		»
	Droits sur les marchandises réexportées d'entrepôts ou revenant de l'étranger		»
	Droit de timbre		41,723
	Fonds reçus des communes pour subvenir aux frais d'exercice des entrepôts		3,000
	Indemnités reçues des fabricants de soude pour frais d'exercice		25,679
	Recouvrement du prix des brevets de francisation des navires. — Droits de sortie de colonies françaises, perçus en France. — Droit de magasinage et de dépôt		186
	Recettes accidentelles		3,719
Produits des amendes et confiscations			2,746,643
Taxes de plombage et d'estampillage			46,163
Taxes de consommation des sels			523,726
Total			19,606,283

Ces produits appartiennent 1° à la direction de Dunkerque, pour 4,577,192 fr., et à chaque principalité de cette direction, suivant le détail ci-après :

Principalité de Dunkerque	4,122,549
——— d'Hazebrouck	454,643
Total	4,577,192

2° A la direction de Lille, pour 7,895,353 fr., et à chaque principalité de cette direction suivant le détail ci-après :

Principalité d'Armentières	304,830	
——— de Lille	7,565,148	
——— de Mouchin	28,375	
Total	7,895,353	7,895,353

3° A la direction de Valenciennes pour 6,955,898 fr., et à chaque principalité de cette direction, suivant le détail ci-après :

Principalité de Condé	969,341	
——— de Valenciennes	1,845,539	
——— de Feignies	1,551,400	
——— de Jeumont	2,420,747	
——— d'Avesnes	68,871	
Total	6,955,898	6,955,898

4° A la direcion de Charleville, et à la principalité de Charleville :

Bureau d'Anor (Nord)	477,840	477,840
Total		49,606,283

CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

Developpement des recouvrements effectués sur les contributions indirectes (boissons, sucre indigène, droits divers, tabacs et poudre), pendant l'année 1869.

Boissons	14,282,213
Sels	16,645
Sucre indigène	17,301,997
A reporter	31,600,855

	Report..........	31,600,855
Allumettes		»
Chicorée		31,648
Papier		10,015
Voitures publiques		186,372
Tabacs		7,766,090
Poudres		269,959
Droits divers et recettes à différents titres.	Licences de toute espèce	462,331
	Navigation sur les rivières et canaux	798,724
	Bacs, passages d'eau, pêche, francs bords, péages sur les ponts	66,848
	Garantie des matières d'or et d'argent et argues impériales	12,094
	Timbre des expéditions et quittances délivrées	196,907
	Cartes à jouer	135
	Prélèvement sur les communes pour frais de casernement	126,994
	Portion du trésor dans la répartition du prix des tabacs et des poudres saisies	1,387
	Amendes, acquits à caution non retirés	11,622
	Droits de dénaturation sur l'alcool	17,542
	Indemnités pour frais d'exercice dans l'intérieur des villes	64,492
	Autres recettes	51,147
	Recouvrements sur avances pour divers services	29,672
Prix des plombs apposés		92,128
Recettes accidentelles		352,907
	Total..........	42,138,214

POSTES.

Recouvrements effectués sur les produits des postes, pendant l'année 1869.

Produits de la taxe des lettres, journaux et imprimés	3,459,008
Droit de 1 et de 2 p. % sur les envois d'argent (mandats français)	45,508
Droit perçu sur les envois d'argent (mandats internationaux)	5,992
Recettes accidentelles	467
Total..........	3,511,035

PRODUITS UNIVERSITAIRES.

Enseignement supérieur.	Faculté de droit	77,765
	——— de sciences	12,300
	——— des lettres	45,130
	École préparatoire de médecine	4,270
	Total..........	139,465

RETENUES ET AUTRES PRODUITS AFFECTÉS AU SERVICE DES PENSIONS CIVILES RECOUVRÉS PAR LES COMPTABLES DES FINANCES, SAVOIR :

Receveurs de l'enregistrement	19,720
Receveurs des douanes	266,467
Receveurs des contributions indirectes	93,063
Directeurs des postes....................................	31,128
Trésoriers	237,705
Total..........	648,084

PRODUITS DIVERS.

Développement des recouvrements effectués sur les produits divers du budget pendant l'année 1871.

Taxe des biens de main-morte	120,326
Produits des mines	231,077
Droits de la vérification des poids et mesures	118,734
Produit de la taxe des brevets d'invention	48,360
Recettes applicables aux dépenses de l'hôtel des invalides de la guerre......	73,726
Recettes des divers établissements spéciaux	46,878
Recettes de diverses natures attribuées au Trésor public....	11,559,209
Produit du travail des détenus dans les maisons centrales de force et de correction..................................	238,004
Produit des taxes de la télégraphie privée................	392,802
Divers produits..	6,683,941
Total..........	19,513,057

RESSOURCES SPÉCIALES.

Contributions directes	....	11,275,517
Produits éventuels départementaux affectés aux dépenses du départ.[1]	Ordinaires	1,086,069
	Extraordinaires	6,503,285
Produits applicables	Aux écoles normales	6,744
	A l'instruction publique..................	7,800
Produits divers	....	6,632
	Total..........	18.886,047

CONTRIBUTIONS DIRECTES DE 1877.

Nous croyons utile d'indiquer ici le principal de chacune des quatre contributions par arrondissement :

Arrondissements	CONTRIBUTIONS foncière. (1)	personnelle et mobilière.	des portes et fenêtres.	des patentes.	TOTAL.
Dunkerque ..	493,676	143,749	142,753	322,453 73	1,102,631 73
Hazebrouck..	439,898	96,375	102,664	117,266 61	756,203 61
Lille........	1,697,625	803,388	1,013,324	2,452,828 83	5,967,165 83
Cambrai	599,445	167,821	154,499	355,226 77	1,276,991 77
Avesnes	728,454	181,795	160,085	462,289 35	1,532,623 35
Douai.......	498,077	137,465	129,822	257,084 40	1,022,448 40
Valenciennes	686,606	200,820	181,831	440,491 76	1,509,748 76
Totaux..	5,143,781	1,731,413	1,884,978	4,107,641 45	13,467,843 45

PERCEPTIONS.

Les perceptions des contributions directes du département sont au nombre de 130. Elles sont divisées en cinq classes d'après leurs

(1) Y compris 67,338 fr. formant le principal afférent aux propriétés de l'État qui, aux termes de la loi, contribuent aux impositions départementales et communales.

produits, savoir : 1re classe, de 8,000 francs et au-dessus ; 2e, de 5,000 à 8,000 ; 3e, de 3,600 à 5,000 ; 4e, de 2,400 à 3,600 ; 5e, de 2,400 et au-dessous.

Voici le tableau de ce classement :

Nos d'ordre	DÉSIGNATION des Perceptions.	Arrondissements.
	1re Classe.	
1	Lille (extra-muros)	L
2	Lille (4e division)	L
3	Halluin	L
4	Lille (1re division)	L
5	Armentières	L
6	Tourcoing	L
7	Denain	V
8	Roubaix-Ouest	L
9	Roubaix-Est	L
10	Haubourdin	L
11	Valenciennes	V
12	Lille (2e division)	L
13	Anzin	V
14	Lille (3e division)	L
15	Solesmes	C
16	Dunkerque	Dk
17	Maubeuge	A
18	Douchy	V
19	Fourmies	A
20	Douai	D
21	Croix	L
22	Lewarde	D
23	Clary	C
24	Raismes	V
25	Avesnes-lez-Aubert	C
26	Cambrai	C
27	Mons-en-Pévèle	L
28	Saint-André	L
29	Marcq-en-Barœul	L
30	Condé	V
31	Masnières	C
32	Le Câteau	C
33	Somain	D
34	Comines	L
35	Teteghem	Dk
36	Landas	D
37	Cuincy	D
38	Wormhoudt	Dk
39	Templeuve	L
40	Gouzeaucourt	C
41	Pont-à-Marcq	L
42	Inchy	C
43	Lannoy	L
44	Onnaing	V
45	Orchies	D
	2e Classe.	
46	Annœullin	L
47	Méteren	H
48	Câtillon	C
49	Famars	V
50	Sin	D
51	Haussy	C
52	La Bassée	L
53	Marly	V
54	Raches	D
55	Seclin	L
56	Cysoing	L
57	Landrecies	A
58	Rouvignies	V
59	Villers-Pol	A
60	Iwuy	C
61	Bouchain	V
62	Quesnoy-sur-Deûle	L
63	Ligny	C
64	Fournes	L
65	Gravelines	Dk
66	Fresnes	V
67	Bourbourg	Dk
68	Ebblinghem	H
69	Englefontaine	A
70	Arleux	D
71	Steenwerck	H
72	Bugnicourt	D
73	Eecke	H
74	Bavai	A
75	Cassel	H
76	Walincourt	C
77	Lecelles	V

Nos d'ordre	DÉSIGNATION des Perceptions.	Arrondissements.
78	Le Quesnoy	A
79	Hondschoote	Dk
80	Annappes	L
81	Neuville-Saint-Remi	C
82	Berlaimont	A
83	Sains	A
84	Gommegnies	A
85	Saint-Amand	V
86	Houplines	L
87	Morbecque	H
88	Rexpoëde	Dk
89	Baisieux	L
90	Bollezeele	Dk
91	Arnéke	H
92	Abancourt	C
93	Trélon	A
94	Maroilles	A
95	Steenvoorde	H
96	Solre-le-Château	A
97	Wattignies	L
98	Jeumont	A
99	Santes	L
100	Vendegies-sur-Écaillon	C
101	Bailleul	H
102	Beauvois	C
103	Mœuvres	C
104	Petite-Synthe	Dk
105	Cartignies	A
106	Merville	H
107	Estaires	H
	3e Classe.	
108	Villers-sire-Nicole	A
109	Estourmel	C
110	Bergues	Dk
111	La Longueville	A
112	Marchiennes	D
113	Cauroir	C
114	Avesnelles	A
115	Pitgam	Dk
116	Borre	H
117	Ennetières-en-Weppes	L
118	Quaedypre	Dk
119	Etrœungt	A
120	Looberghe	Dk
121	Hazebrouck	H
122	Beaufort	A
123	Pecquencourt	D
	4e Classe.	
124	Pont-sur-Sambre	A
125	Cousolre	A
126	St-Waast	A
127	Watten	Dk
128	Eppe-Sauvage	A
	5e Classe.	
129	Dourlers	A
130	Avesnes	A

AGRICULTURE.

RÉCOLTES.

L'économie rurale est portée à un très haut degré dans le département du Nord. Il fournit à la culture une étendue de 475,000 hectares, dont 360,000 en terres labourables, sur une superficie totale de 567,864 hectares.

Les récoltes en grains et farineux ont donné en 1876 les produits indiqués ci-après :

NATURE des grains récoltés.	Nombre d'hectares ensemencés.	Quantité moyenne de semence par hectare.	Nombre de fois que la semence se multiplie, année commune.	Nombre de fois que la semence s'est multipliée en 1876.	Produit par hectare en 1876.	Produit total de chaque espèce de grains en 1876.	Poids moyen d'un hectolitre de chaque espèce de grains de la récolte de 1876.
		Hect.			Hect.	Hect.	Kilog.
Froment	136283	1,82	13,53	12,54	22,82	3109967	79
Méteil	1076	1,75	12,83	13,18	23,07	24833	75
Seigle	11393	1,97	11,45	11,85	23,34	265921	72
Orge	11062	2,05	19,10	18,06	37,02	409530	64
Sarrazin	45	1,33	16,00	14,84	19,74	888	52
Maïs et millet	134	0,36	100,00	94,00	34,00	5454	80
Avoine	54606	2,68	18,20	17,86	47,86	2616446	44
Légumes secs	9745	2,38	10,73	9,91	23,53	229791	83
Autr. menus grains	7199	2,29	12,72	8,97	20,94	150755	75
Totaux	234540					6863577	

Quoique contrariées par des intempéries précoces, les semailles de l'automne de 1875 ont ensuite été protégées par les neiges de l'hiver. Elles se sont développées au printemps et les chaleurs persistantes de l'été ont activé la végétation et la maturation des grains.

La récolte commencée en juillet et achevée en août a donné des produits supérieurs en quantité et en qualité à ceux de la campagne précédente qui avaient cependant été signalés comme résultat d'une bonne année moyenne. — Les quantités récoltées

qui étaient en 1875 de 6,578,311 hectolitres se sont élevées en 1876 à 6,863,577. La différence en plus est de 285,386 hectolitres. — Le poids du froment a été de 79 kilog. par hectolitre contre 75 kilog. en 1875.

Consommations.

Les besoins de la consommation sont indiqués dans le tableau suivant :

NATURE des GRAINS.	QUANTITÉ APPROXIMATIVE d hectolitres de grains annuellement nécessaire				TOTAL des besoins annuels.
	pour la nourriture des habitants.	pour la nourriture des animaux domestiques.	pour les semences.	pour les distilleries brasseries et autres usages.	
Froment	3386758	8005	237693	18645	3651101
Méteil	217165	1528	2137	»	220830
Seigle	144776	147244	32385	96010	420415
Orge	»	35902	23702	857232	916836
Sarrazin	»	27	47	»	74
Maïs et millet	»	255	52	500000	500307
Avoine	»	2535249	146178	19796	2701223
Légumes secs	159254	69152	23379	»	251785
Autres menus grains	»	114876	16927	6003	137806
Totaux	3907953	2912238	482500	1597686	8900377

D'après ces tableaux, les grains récoltés en 1876 ont donné un nombre d'hectolitres de 6,863,577

Les besoins de la consommation étant de . . . 8,900,397

Il en résulte un déficit de. 2,036,800

Il est ordinairement pourvu au complément des besoins par les arrivages des départements voisins et de l'étranger.

POMMES DE TERRE.

Il a été ensemencé en pommes de terre, pendant l'année 1876, un nombre de 24,251 hectares qui ont produit, chacun, en moyenne, 138 hectolitres 18 l., ce qui fait pour la totalité . . 3,353,487

La consommation de ce tubercule dans le département est évaluée de la manière suivante :

Pour la nourriture des habitants. .	2,099,257	3,272,113
Pour celle des animaux domestiques	793,798	
Pour les semences.	372,656	
Pour les distilleries, etc.	6,002	

Les produits de 1876 présentent conséquemment un excédant de 81,374

Le printemps et l'été de 1876 ont été également favorables au développement des pommes de terre. La récolte a été bonne, supérieure même en quantité à celle de 1875, mais la qualité a laissé en partie à désirer.

AUTRES CULTURES.

NATURE des RÉCOLTES.	NOMBRE d'hectares ensemencés ou plantés.	PRODUIT MOYEN PAR HECTARE.		PRODUIT TOTAL.	
		en une année ordinaire.	en 1876.	dans une année ordinaire.	en 1876.
Betteraves.........	34584	477	377	16508191	12989916
Houblon	1256	16	11	20064	13493
Colza	7238	18	18	131448	115017
Chanvre (matière textile).	315	23	23	7103	7188
Lin..........id......	10167	25	25	250716	258341
Tabac	397	27	24	10033	9581
Foin..............	48860	47	42	2283218	2028170
Trèfle.............	309	81	80	25151	24592
Luzerne...........	9156	60	57	546126	522607
Sainfoin...........	1305	50	51	65788	66712
Fruits............	6874	28	13	189453	91014
Légumes frais	3941	83	67	328654	264217

La betterave a donné un rendement sensiblement moindre que dans les précédentes années. — La culture en a été d'ailleurs notablement réduite par suite des souffrances de l'industrie sucrière.

FOIRES ET FRANCS MARCHÉS.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Bergues, le lundi après le dimanche des Rameaux, trois jours; le lundi après le dimanche de Quasimodo, trois jours; le lundi après le dimanche de la Trinité, trois jours; le lundi après la Saint-Luc, ou le même jour, si c'est un lundi, trois jours. — *Bourbourg*, le 25 juin, trois jours; le lundi après le troisième dimanche de septembre, trois jours; le mardi avant le dimanche gras; le mardi avant la fête de l'Ascension; franc marché le premier mardi de chaque mois. — *Dunkerque*, le 1er janvier, quinze jours; le dimanche le plus près du 24 juin, dix jours. — *Esquelbecq*, le dernier mercredi des mois d'avril et de juillet, un jour. — *Gravelines*, le 15 août, neuf jours. — *Herzeele*, le 15 août, un jour. — *Hondschoote*, le vendredi après la Pentecôte, un jour; le premier vendredi de chacun des mois d'avril, mai, octobre et novembre, pour les bestiaux, un jour; le deuxième dimanche de juillet, cinq jours. — *Warhem*, le dernier dimanche de juin et les quatre jours suivants. — *Wormhoudt*, le mercredi avant la Pentecôte, un jour; le mercredi après la Saint-Jean-Baptiste, un jour; le mercredi après le 8 septembre, un jour.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Bailleul, le dernier mardi d'avril et le deuxième mardi de septembre. — *Caestre*, le dernier mercredi d'avril, le premier vendredi qui suit le 1er décembre, un jour. — *Cassel*, les 1er, 3e, 5e, 7e, 9e et 14e jeudis de l'année, un jour; le Jeudi-Saint, un jour; le jeudi après la Trinité, huit jours; le premier jeudi d'août, un jour; le dernier jeudi d'octobre, un jour; le dernier jeudi de novembre, un jour. — *Estaires*, le quatrième jeudi de juillet, deux jours; le premier jeudi d'octobre, deux jours; le 20 juin et le 15 décembre pour les chevaux. — *La Gorgue*, le premier mardi de mai, deux jours; le premier mercredi d'octobre, deux jours. — *Hazebrouck*, le premier lundi de février, un jour; le lundi de la mi-carême, un jour; le troisième lundi d'avril, un jour; le premier lundi de mai, un jour; le lundi après

le 12 juin, un jour; le premier lundi d'août, un jour; le premier dimanche après l'Assomption, neuf jours; le premier lundi d'octobre, un jour; le lundi de la Toussaint, un jour; le premier lundi qui suit le premier mercredi de chaque mois, un jour pour les bestiaux.—*Merville*, le deuxième mercredi de septembre, deux jours; franc marché le deuxième mercredi de chaque mois. — *Morbecque*, le mardi qui suit le premier lundi de mai, un jour; le mardi qui suit le premier lundi d'août, un jour; le troisième dimanche de septembre, un jour; le 21 novembre, un jour. — *Renescure*, marché aux bestiaux le mercredi des cendres et le 19 juillet. — *Steenvoorde*, le premier samedi de mai, un jour; le premier samedi d'octobre, un jour; le deuxième samedi de novembre, un jour. — *Steenwerck*, le troisième vendredi d'avril, un jour; le 24 juin, quatre jours; le 1er juillet, un jour; le 20 novembre; un jour. — *Vieux-Berquin*, troisième samedi d'avril, troisième samedi de novembre.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Armentières, le deuxiéme lundi d'avril, un jour; le deuxième lundi de juillet, un jour; le deuxième lundi de septembre, un jour; le premier lundi de novembre, un jour; franc marché le premier lundi de chaque mois; le premier dimanche de mai, dix jours. — *La Bassée*, le 19 janvier, deux jours; le 19 avril, deux jours; le 19 juillet, deux jours; le 19 octobre, deux jours; franc marché, le deuxième lundi de chaque mois. —*Comines*, le premier jour de marché après la Saint-Denis, un jour. — *Cysoing*, le mardi après l'Ascension, neuf jours; franc marché le deuxième jeudi de chaque mois, un jour. — *Haubourdin*, le 21 janvier, un jour; le 21 avril, un jour; le 21 juillet, un jour; le 21 octobre, uu jour. — *Lannoy*, le deuxième dimanche d'octobre, quatre jours. — *Lille*, le 26 août, quinze jours. — *Roubaix*, le lendemain du dimanche de Quasimodo jusqu'au samedi inclusivement; le mardi après le premier dimanche de septembre, deux jours; franc marché le samedi, de quinze jours en quinze jours. — *Seclin*, le troisième lundi de mai, un jour; le troisième lundi de novembre, un jour; franc marché le troisième lundi de chaque mois, un jour. —*Templeuve*, le troisième mardi des mois de janvier, mai, juillet, septembre et novembre. — *Tourcoing*, le dimanche qui suit le 25 juillet, ou le même jour, s'il tombe un dimanche, dix jours; franc marché le premier lundi des mois de mars, juin, septembre et décembre, un jour. — *Wavrin*, marché aux bestiaux le troisième samedi de chaque mois. — Lille (*Wazemmes*), le deuxième lundi des mois de mars, avril, septembre, octobre et décembre.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Avesnes-lez-Aubert, le premier lundi d'octobre, un jour pour les bestiaux. — *Cambrai*, le 1er mai, neuf jours ; le 28 octobre, neuf jours ; franc marché le 24 de chaque mois, un jour. — *Le Câteau*, le 22 septembre, neuf jours ; franc marché le 22 de chaque mois ; un jour. — *Câtillon*, franc marché le 10 de chaque mois. — *Caudry*, le 26 de chacun des mois de janvier, avril, juillet et octobre, pour les bestiaux. — *Clary*, le 6 de chacun des mois de janvier, juillet et septembre. — *Crèvecœur*, le 25 juin, un jour. — *Gouzeaucourt*, le 8 de chaque mois, un jour. — *Honnecourt*, le 22 mars, un jour ; le 22 juillet, un jour. — *Maretz*, le premier de chacun des mois de mars, juin, septembre et décembre, un jour. — *Solesmes*, franc marché le premier mercredi de chaque mois.— *Walincourt*, le 12 avril, un jour ; le 23 octobre, un jour.

ARRONDISSEMENT D'AVESEES.

Anor, le premier lundi des mois de mars, d'avril, de septembre et d'octobre, un jour, le premier lundi des mois de janvier, février, mars, juin, juillet, août, novembre et décembre, un jour. — *Avesnes*, le mercredi après le dimanche de Quasimodo, un jour ; le premier dimanche d'août, neuf jours ; le 1er septembre, un jour, franc marché le 8 de chaque mois ; le samedi de chaque semaine pendant les mois de février, mars et avril, pour les bestiaux. — *Bavai*, le 15 août, quatre jours ; franc marché le 9 de chaque mois, un jour ; le 17 de chaque mois pour les chevaux. — *Berlaimont*, le 17 de chaque mois, un jour. — *Cousolre*, le 18 de chaque mois, un jour. — *Etrœungt*, franc marché le dernier lundi de chaque mois, un jour. — *Felleries*, le premier mercredi de chaque mois. — *Fourmies*, le premier lundi de chaque mois, un jour. — *Gommegnies*, le 15 de chaque mois de mars, septembre et octobre. — *Landrecies*, le quatrième jeudi de carême, un jour ; le jour de Saint-Luc (18 octobre), un jour ; le troisième mardi de chaque mois, un jour. — *Maroilles*, franc marché le premier lundi de chaque mois, un jour. — *Maubeuge*, le 28 de chaque mois, un jour ; le 19 mars, un jour. — *Prisches*, le 3 février, un jour ; le 12 mai, un jour, le deuxième lundi de septembre, un jour ; le 26 novembre, un jour — *Le Quesnoy*, le 25 octobre, huit jours ; franc marché les 12 et 29 de chaque mois, un jour. — *Sains*, le 7 de chaque mois. — *Solre-le-Château*, le 1er mars, un jour ; le 1er octobre, un jour ; le premier mardi de

chaque mois, un jour. — *Trélon*, le dernier lundi de chaque mois, un jour. — *Wignehies*, le dernier mardi de chaque mois.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Douai, le 1er juin, cinq jours; le 1er octobre, quinze jours; franc marché le premier mercredi de chaque mois, un jour. — *Marchiennes*, le dernier samedi des mois de janvier, avril, juillet et octobre, un jour. — *Orchies*, le lendemain de la Trinité, un jour; le dimanche après la Nativité, un jour; le lundi qui précède le dernier mercredi de janvier, un jour; le premier lundi de chaque mois, un jour.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Saint-Amand, le lundi de la Pentecôte, dix jours. — *Bouchain*, franc marché le premier vendredi de chaque mois, un jour. — *Condé*, le 1er octobre, neuf jours. — *Fresnes*, le quatrième lundi de chaque mois. — *Hasnon*, le premier jeudi de chaque mois. — *Valenciennes*, le 15 septembre, dix jours; franc marché les 10, 20 et 30 de chaque mois pour les chevaux, et les mardis pour les bestiaux.

MARCHÉS HEBDOMADAIRES.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Armbouts-Cappel, dimanche et jours de fête. — *Bergues*, lundi et vendredi; le lundi pour les grains. — *Bollezeele*, mercredi. — *Bourbourg*, mardi et vendredi; mardi pour les grains; tous les mardis des mois de mars, avril et mai pour les bestiaux. — *Brouckerque*, dimanche. — *Capellebrouck*, dimanche. — *Dunkerque*, mercredi et samedi; samedi pour les grains. — *Esquelbecq*, dimanche, mercredi et samedi. — *Ghyvelde*, jeudi. — *Gravelines*, mercredi et vendredi. — *Herzeele*, dimanche. — *Hondschoote*, mardi et vendredi. — *Les Moeres*, dimanche et mercredi. — *Looberghe*, jeudi. — *Loon*, jeudi. — *Pitgam*, dimanche. — *Rexpoede*, jeudi et dimanche. — *Volkerinckhove*, jeudi. — *Warhem*, dimanche. — *Wormhoudt*, mercredi.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Bailleul, mardi pour les grains. — *Caestre*, dimanche pour les légumes. — *Cassel*, jeudi pour les grains. — *Estaires*, mercredi et jeudi ; jeudi pour les grains. — *Hazebrouck*, lundi et vendredi ; lundi pour les grains. — *Houtkerque*, mercredi. — *Merville*, tous les jours ; mercredi pour les grains. — *Rubrouck*, le vendredi pour le beurre et les œufs. — *Steenvoorde*, samedi pour les grains. — *Steenwerck*, vendredi pour les menues denrées et grains. — *Vieux-Berquin*, samedi pour les légumes, fruits et menues denrées.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Annœullin, mardi pour les fruits, légumes, comestibles, graines et céréales. — *Armentières*, lundi, vendredi et samedi ; lundi pour les grains. — *La Bassée*, mardi, jeudi et samedi ; jeudi pour les grains. — *Comines*, lundi et jeudi. — *Cysoing*, mardi et samedi. — *Fournes*, vendredi. — *Halluin*, samedi. — *Haubourdin*, mardi et samedi. — *Lannoy*, mardi, jeudi et samedi ; jeudi pour les grains. — *Lille*, mercredi et samedi ; mercredi pour les grains. — *Linselles*, vendredi. — *Pont-à-Marcq*, vendredi. — *Quesnoy-sur-Deûle*, jeudi. — *Roubaix*, mardi, jeudi, samedi et dimanche ; mardi après midi pour les bestiaux. — *Seclin*, samedi. — *Templeuve*, le samedi pour les porcs, veaux, œufs, volailles, etc. — *Tourcoing*, lundi, jeudi et samedi ; jeudi pour les grains ; le mardi de chaque semaine pour la vente des bestiaux. — *Wattrelos*, dimanche et jeudi. — Lille (*Wazemmes*), mardi et vendredi. — *Willems*, vendredi.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Busigny, samedi. — *Cambrai*, tous les jours, mercredi et samedi pour les grains. — *Catillon*, mercredi. — *Clary*, samedi. — *Elincourt*, jeudi. — *Le Câteau*, mardi, jeudi et samedi ; les mêmes jours pour les grains. — *Maretz*, vendredi pour les légumes, beurre, fromage, œufs et autres comestibles. — *Masnières*, vendredi. — *Solesmes*, samedi. — *Walincourt*, vendredi.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Avesnes, lundi, mercredi et vendredi. — *Bavai*, mardi et

vendredi.— *Berlaimont*, mardi et samedi.— *Cartignies*, mercredi. — *Etrœungt*, jeudi.— *Fourmies*, mercredi et samedi. — *Jeumont*, jeudi. — *Glageon*, jeudi. — *Gommegnies*, jeudi. — *Hautmont*, mardi et vendredi. — *Landrecies*, lundi, jeudi et samedi; lundi et jeudi pour les grains. — *Maroilles*, mardi et vendredi. — *Maubeuge*, tous les jours; mercredi et samedi pour les grains. — *Le Quesnoy*, mardi et vendredi. — *Prisches*, lundi. — *Sains*, jeudi pour les légumes et comestibles. — *Sars-Poteries*, jeudi et lundi. — *Solre-le-Château*, mardi et vendredi. — *Trélon*, lundi. — *Wignehies*, mardi.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Aniche, vendredi. — *Arleux*, lundi. — *Auberchicourt*, mardi. — *Douai*, tous les jours; mardi, jeudi et samedi pour les grains, mercredi pour les bestiaux. — *Fenain*, mardi. — *Marchiennes*, samedi. — *Orchies*, lundi et vendredi; lundi pour les grains. — *Somain*, jeudi, lundi pour les légumes, le beurre, les fruits et autres comestibles.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Abscon, mercredi pour les légumes et comestibles. —*St-Amand*, tous les vendredis pour les bestiaux, les mardi et vendredi de chaque semaine pour les menues denrées. — *Bouchain*, mardi et vendredi; vendredi pour les grains. — *Condé*, mercredi et samedi.— *Denain*, mardi, jeudi et samedi.— *Escaudain*, vendredi pour les légumes, fruits et comestibles. — *Fresnes*, marché aux bestiaux tous les lundis, excepté le premier lundi d'août, le troisième lundi de septembre et les lundis qui ont pour date 10, 20 ou 30 du mois. — *Hasnon*, tous les jeudis. — *Lourches*, mercredi et vendredi. — *Marquette*, jeudi. — *Raismes*, jeudi pour les fruits, légumes, comestibles et menues denrées. — *Valenciennes*, mercredi et samedi pour les grains et fourrages; mardi pour les chevaux et bestiaux.

Les marchés du département qui sont les mieux approvisionnés en grains sont ceux de Bergues, Lille, Douai, Cambrai et Valenciennes.

NÉCROLOGIE.

KOLB.

M. Henri-Louis-Benjamin Kolb, commandeur de l'Ordre de la Légion-d'Honneur, Inspecteur général des Ponts-et-Chaussées, Directeur du Service des Arsenaux au Ministère de la Marine, est décédé à Amélie-les-Bains, le 25 avril 1876.

Les funérailles de notre regretté et éminent concitoyen ont eu lieu, le 29 du même mois, à l'église Sainte-Catherine, à Lille, au milieu d'une foule considérable.

Les coins du poêle étaient tenus par MM. Plichon, Député, Catel-Béghin, Maire de Lille, Raillard et Masquelez, Ingénieurs en chef des Ponts-et-Chaussées.

Les honneurs ont été rendus par un bataillon du 43e de ligne, commandé par le colonel, entouré de son état-major.

M. Masquelez, Ingénieur en chef, Directeur des travaux municipaux de la ville de Lille, a prononcé, sur la tombe de M. Kolb, les paroles suivantes :

« Messieurs,

J'ai longtemps servi sous les ordres de M. Kolb, et, pendant plus de trente ans, il a bien voulu m'honorer de sa précieuse amitié. Il m'a donc été donné de bien connaître l'homme éminent que le pays vient de perdre. J'ai pu admirer, sans cesse, son talent pour bien dire et bien écrire, sa profonde érudition générale, sa science consommée dans l'art de l'ingénieur, et, par-dessus tout, son jugement si perspicace, si net et si sûr, en toutes choses.

» M. Kolb a débuté par un service dans la direction des travaux hydrauliques du port de Brest, où on l'a jugé digne d'aller prendre part aux études des différents ports à créer en Algérie.

» Successivement ingénieur des arrondissements de Valenciennes et de Lille, il a su améliorer rapidement les voies de toutes natures placées dans ses attributions, et montrer déjà que, chez lui, le goût de l'artiste égalait l'art de l'ingénieur.

» Ingénieur en chef des lignes navigables les plus importantes de la France, celles de la Belgique à Paris, il a su, par sa remarquable initiative, par son énergique persévérance, obtenir les sommes considérables qui étaient nécessaires pour faire disparaître tous les obstacles au passage des bateaux du plus fort tonnage.

» Ingénieur en chef du département du Nord, grâce à la confiance entière que le Conseil général avait mise en lui, il a pu entreprendre et mener à bonne fin l'œuvre considérable du rétablissement d'une viabilité à la hauteur des besoins, dans le vaste réseau des routes départementales et vicinales.

» En même temps, il inspirait et faisait aboutir, malgré des difficultés de toutes natures, de grands travaux de dessèchement, de distributions d'eau et de navigation, parmi lesquels je dois me borner à citer la magistrale rectification de la Deûle dans nos murs, avec ses quais si appropriés aux usages de nos grandes industries locales et sa magnifique écluse.

» Au moment de l'agrandissement de Lille, M. Kolb prit la part la plus active aux travaux de la Commission qui a si bien combiné le programme de tous les percements destinés à mettre en valeur les terrains cédés par l'État, de toutes les artères, des places, des jardins, en un mot de tout ce qui devait assurer l'assainissement et l'embellissement de notre grande cité, que l'œuvre est restée à l'abri de toute critique, de tout regret.

» Avant la création de la Direction des Travaux municipaux, il a, gratuitement, guidé les études des agents de la ville, qui ont gardé un fidèle souvenir de l'habile impulsion de cet excellent chef. Depuis lors, mes prédécesseurs et moi-même, nous avons toujours trouvé près de lui les meilleurs conseils et l'appui le plus efficace pour arriver à l'approbation de nos projets par l'Administration supérieure. Le nom de M. Kolb doit donc être indissolublement attaché à l'histoire de l'agrandissement de Lille.

» Nommé Inspecteur-général, il fut chargé d'une des divisions les plus lourdes, celle qui comprend notre département, et, grâce à la grande puissance de travail qui le distinguait, toutes les affaires, même les plus compliquées, reçurent des solutions aussi rapides que possible. Il ne m'appartient pas de caractériser la part qu'il a prise aux travaux généraux du Conseil des Ponts-et-Chaussées, mais plusieurs de ses collègues m'ont dit combien la sûreté et l'ampleur de ses vues lui avaient valu d'y être très-écouté.

» Placé à la tête des travaux hydrauliques maritimes, M. Kolb avait immédiatement conquis l'estime et l'affection de ses collègues dans les Conseils de la Marine, et c'est à l'initiative personnelle du Ministre qu'il a dû sa croix de commandeur de la Légion-d'Honneur. Malheureusement, le travailleur, jusque-là infatigable, y a excédé la mesure de ses forces, affaiblies par l'âge, et nous voilà devant sa tombe.

» Après avoir rappelé, sommairement, les phases principales d'une carrière si grandement remplie qu'il faudrait de longues pages pour en dire tout ce qui mérite d'être signalé, il me reste à parler des qualités non moins éminentes de l'homme privé.

» Sa piété sincère et sa générosité naturelle l'entraînaient surtout vers une des plus belles vertus chrétiennes : la charité. Son caractère ferme, qui le conduisait résolûment à tout noble but, était, en même temps, d'une bienveillance et d'une serviabilité exceptionnelles. Excellent pour ses amis, c'est avec tendresse qu'il remplissait tous les devoirs de la famille.

» En présence du grand deuil des siens, et, j'ose le dire, de tous ceux qui m'écoutent, il ne reste qu'une haute consolation, la certitude que ses vertus seront récompensées dans un monde meilleur.

» Adieu ! maître vénéré et bien aimé ! »

LESTIBOUDOIS.

M. Gaspard-Thémistocle Lestiboudois, docteur en médecine; membre correspondant de l'Institut, ancien député, ancien conseiller d'État, commandeur de l'ordre de la Légion-d'Honneur et de l'ordre de la Rose du Brésil, est décédé en sa demeure, rue d'Amsterdam, 41, à Paris, dans sa 80e année.

Ses funérailles ont eu lieu le 24 novembre 1876, en l'église Saint-Louis-d'Antin, sa paroisse. Son corps a été ensuite transporté au cimetière de Suresnes dans un caveau de famille.

M. Thémistocle Lestiboudois appartenait à une famille de savants établie depuis plusieurs siècles dans la ville de Lille; on trouve, en effet, au registre du Magistrat de cette ville, à la date de 1684, la mention suivante : « Le sieur Lestiboudois, mathématicien, natif de La Fresnaye, en Normandie, demande et obtient une habitation en raison de l'utilité des sciences qu'il enseigne. »

Son grand-père, Jean-Baptiste Lestiboudois, né en 1714, après avoir été pharmacien des hôpitaux militaires et pharmacien en chef des armées de Flandres, exerça la médecine et enseigna la botanique à Lille, depuis l'année 1750 jusqu'en 1804.

Son père, également médecin dans les hôpitaux des armées françaises, occupa la chaire de botanique de Lille depuis 1804 jusqu'en 1815, époque de sa mort.

Thémistocle Lestiboudois, né en 1797, n'avait encore que 18 ans lorsqu'il vint faire ses études médicales et scientifiques à Paris. Il fut reçu docteur en médecine de la Faculté de Paris en 1819, puis revint à Lille, où il fut nommé professeur de botanique dans la chaire occupée par son père et son grand'père.

Toute la première partie de sa vie fut consacrée à l'exercice de

la médecine et à l'étude des sciences ; ses cours publics eurent un grand éclat et il publia un grand nombre d'ouvrages dont le mérite fixa l'attention du monde savant : aussi devint-il successivement membre de beaucoup de sociétés savantes, parmi lesquelles il convient de citer la Société des Sciences de Lille, dont il fut successivement secrétaire, vice-président et président, la Société Linnéenne de Paris, la Société Botanique de France, la Société Royale de Botanique de Belgique, etc., etc.; il fut nommé, en 1825, membre correspondant de l'Académie de médecine.

Médecin des pauvres, médecin des hôpitaux, membre du Conseil central de Salubrité; membre du Jury médical du département du Nord, il remplit, dans sa ville natale, un grand nombre de fonctions gratuites.

En 1830, il fut nommé membre du Conseil municipal et adjoint à la mairie de la ville de Lille.

En 1839, Thémistocle Lestiboudois fut élu député par le deuxième collége intra-muros de la ville de Lille ; il fut réélu, en 1842, par le même collége ; en 1843 il fut élu conseiller général par le premier collége intra-muros, et représentait ainsi toute la ville de Lille soit comme député, soit comme conseiller général; en 1846, il était réélu pour la troisième fois député, sans concurrent.

Pendant toutes ces sessions il prit une part active aux travaux de la Chambre, prononça de nombreux discours et fut chargé d'un grand nombre de rapports.

En 1845, il fut nommé membre correspondant de l'Institut (Académie des Sciences.)

L'année suivante, il faillit périr dans la catastrophe de Fampoux; il en sortit grâce à son sangfroid en brisant la glace de la voiture presqu'au moment d'être asphyxié, et dès qu'il fut hors de l'eau, blessé et tout sanglant, il s'empressa de donner ses soins aux nombreuses victimes de l'accident.

En 1848, il obtint le grade de docteur ès-sciences à la Faculté de Paris et fut chargé de suppléer M. de Mirbel dans la chaire d'anatomie et de physiologie végétales à la Faculté des Sciences de Paris.

Il cessa ses fonctions de député le 24 février et ne se présenta pas à la Constituante, mais il fut réélu au conseil général du département du Nord et nommé secrétaire de ce Conseil.

En 1849, il était élu membre de l'Assemblée législative.

En 1851, il fit partie de la Commission consultative, fut nommé en janvier 1852 maître des requêtes de 1re classe au Conseil d'État, chevalier de la Légion-d'Honneur en 1854, conseiller d'État en 1855[1], et en cette qualité rédigea l'exposé des motifs d'un grand nombre de projets de lois et les soutint devant le Corps législatif

au Sénat. Il fut promu officier de la Légion d'Honneur en 1860 et commandeur en 1868.

En 1850, il avait reçu de l'Assemblée législative, avec M. Duquenne, représentant du Nord, mission de se rendre en Algérie afin d'étudier le commerce des laines, la possibilité d'introduire dans le Tell la culture des plantes industrielles et d'y acclimater la population du Nord. Il étudia avec soin la flore du versant méditerranéen et conclut de ses observations que le climat de cette contrée est analogue à celui de la Provence, de l'Espagne et de l'Italie, que les cultures propres à l'Europe méridionale devaient y prospérer et qu'on pouvait difficilement espérer d'y acclimater les végétaux des pays intertropicaux. Ces études le conduisirent à préconiser la culture du lin en Algérie et c'est grâce à ses conseils que cette culture prit à cette époque un grand développement dans notre colonie.

Aussi, lors de l'organisation des conseils généraux en Algérie, se trouvait-il tout désigné pour faire partie de ces assemblées provinciales ; il fut nommé président du Conseil général de la province de Constantine en 1857, poste qu'il occupa jusqu'en 1870, sans presque jamais manquer de se rendre aux sessions de ce corps, malgré son âge avancé et les fatigues d'une longue traversée; chaque année, il était également désigné par le Conseil comme son délégué au Conseil supérieur du gouvernement à Alger.

En 1867, il prit, comme membre du jury et président de la classe 43, (produits agricoles non alimentaires de facile conservation), une part active à l'Exposition universelle.

Depuis 1870, il vivait dans la retraite, mais avait reporté toute toute son activité et toute son ardeur infatigable au travail sur les sciences, objet de ses premières études, travaillant sans relâche à un grand ouvrage sur l'anatomie végétale qui reste non achevé, mais dont de nombreuxextraits avaient été communiqués par lui à l'Académie des sciences et figurent dans les annales de ce corps.

Thémistocle Lestiboudois est l'auteur d'un grand nombre d'ouvrages et de mémoires scientifiques.

RENARD.

M. Louis-Marie-Ange-Charles-Jacques Renard, chevalier de la Légion-d'Honneur, maître de verreries, conseiller général du Nord, maire de Fresnes, ancien vice-président de la Chambre de Commerce de Valenciennes, président de la Commission administrative du dessèchement des vallées de la Hayne et de l'Escaut, est décédé à Valenciennes, le 30 décembre 1876, à l'âge de 72 ans et 8 mois.

Nous trouvons dans un journal de la localité les lignes suivantes, consacrées à la mémoire de notre regretté concitoyen :

« L'année 1876 nous laisse à sa dernière heure un souvenir cruel et emporte avec elle un « homme de bien » dans toute la belle acception du mot.

» M. Louis Renard, maître de verreries, maire de Fresnes, conseiller général, vient d'être enlevé à l'affection de sa famille, au sympathique et respectueux attachement de tous les gens honnêtes.

» Si la discrétion nous interdit de soulever le voile funèbre qui abrite en ce moment une famille éplorée, pour juger l'homme du foyer par l'immense douleur des siens, il nous est du moins permis de dire combien la mort de M. Renard frappe ses ouvriers, les pauvres de Fresnes, la commune qu'il administrait, la région qu'il représentait au Conseil général.

» Il n'est pas un de ses ouvriers qui n'ait reçu de lui des gages particuliers de bonté paternelle. Maître chrétien, il voyait en eux une seconde famille, il avait pour eux une affection qui le faisait bénir de tous.

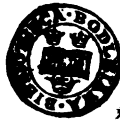
» Il n'est pas un ménage pauvre de Fresnes qui ne l'ait vu franchir son seuil et lui ouvrir sa main généreuse. La sollicitude qu'il témoignait à ses ouvriers, à ses pauvres, il l'étendait à toute sa commune.

» Le canton de Condé avait en lui un représentant si autorisé et dont le dévouement éclairé leur était tellement acquis depuis de longues années, qu'il semblait que M. Renard seul pouvait les représenter au Conseil général.

» Et quelques jours ont suffi pour enlever à cette famille si aimée, si respectable, le chef aimé, à ces ouvriers le maître bienveillant et paternel, aux pauvres leur bienfaiteur, à la commune de Fresnes, à tout le canton de Condé, l'administrateur intelligent et toujours dévoué !

» Puissent les regrets unanimes que laisse M. Renard être une consolation pour sa famille dans ces jours de deuil ! Puisse le tribut d'éloges que chacun accorde à sa mémoire prouver à tous, que même ici bas l'honnête homme trouve sa récompense avant de recevoir celle qui attend le chrétien au-delà de la tombe. »

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES.





Lille-Imp. L. Danel.

